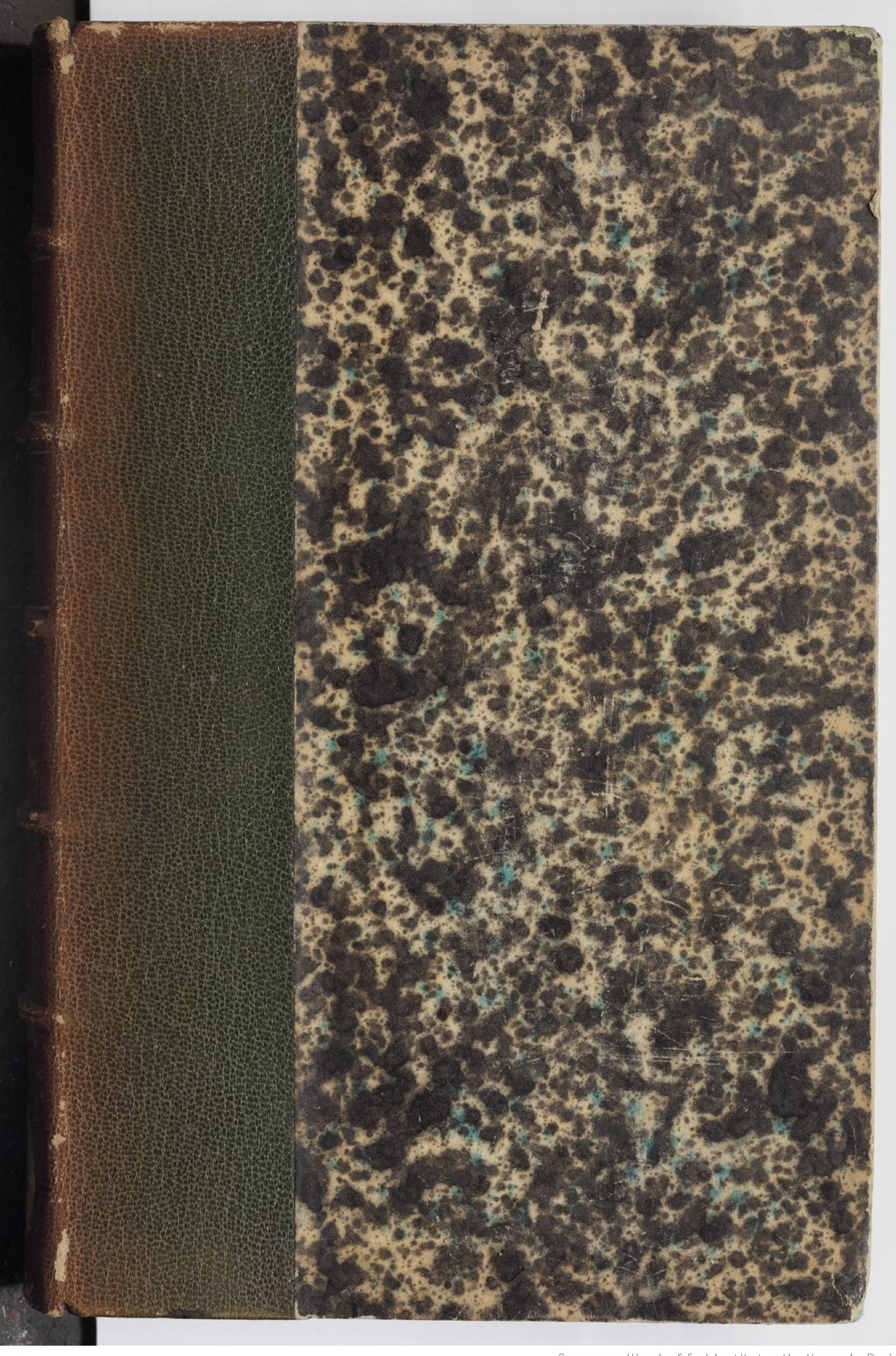


Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire...









Mémoires de Batterel :

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

qui ont vécu sous

le R. P. SENAULT, 4e Supérieur Général.

Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles

Mémoires domestiques

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'ORATOIRE

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

recommandables par la piété ou par les lettres

qui ont vécu sous le P. Senault, 4e supérieur général

PAR

LE P. LOUIS BATTEREL

Publié par

A.-M.-P. INGOLD et E. BONNARDET



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte, 82

1904

PRÉFACE

Le Tome troisième de ces Mémoires *sera accueilli, nous l'espérons, avec autant de sympathie que ses deux aînés, car l'intérêt qu'il présente n'est pas moindre.*

Il contient, en effet, outre la vie du R. P. Senault, 4e supérieur général de l'Oratoire, des notices assez complètes sur quelques personnages de haute valeur : le Père Le Jeune, dit le Père Aveugle; Mascaron, évêque d'Agen; l'historien Le Cointe; du Hamel, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; Prestet, cet ancien domestique de Malebranche, devenu l'un des plus savants mathématiciens de son temps; Cabassut, et surtout Thomassin, un des plus grands théologiens français, un des quatre oratoriens mis par Perrault au nombre de ses Hommes illustres.

Notre dessein n'est pas d'énumérer ici longuement les richesses de notre publication. On nous permettra cependant d'en signaler au moins quelques-unes.

Par exemple, ne trouverait-on pas dans les biographies Senault, Masson, Chappuys, Carmagnole, Lesnez, Le Jeune et Mascaron, de quoi faire tout une étude sur les véritables réformateurs de l'éloquence de la chaire au début du XVIIe siècle?

L'historien des grandes querelles religieuses glanera avec profit dans les notices Archimbaud, Faulconnier, Cordier, Noulleau, Le Jeune, Néercassel et Thomassin. Il rencontrera également de curieux détails sur la rapide diffusion de la philosophie cartésienne (pages 377, 478, 514) et les premières discussions devenues bientôt si âpres et si passionnées à propos de l'usure et du prêt à intérêt (p. 455).

Si l'on ne s'occupe que d'histoire politique, voici des détails inédits sur les travaux du Père Le Cointe aux conférences de Munster (page 178); sur la délicate ambassade du Père de Monchy en Toscane dans le but de négocier une réconciliation, hélas! momentanée, entre le grand duc Cosme III de Médicis et son épouse Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston (page 196); enfin sur la part prise par le Père Gough aux diverses tentatives que firent les enfants de Charles I pour remonter sur le trône d'Angleterre (page 174).

Signalons aux amateurs certaines anecdotes piquantes et quelques bons mots qui auront certainement du succès : le cruel embarras du Père Le Cointe ayant naïvement chez le libraire critiqué la nouvelle Histoire ecclésiastique *de M. Godeau devant l'auteur même qu'il ne connaissait pas (p. 182); la rencontre à Saint-Lazare du Confrère Loménie de Brienne et de l'abbé Cassagne (p. 262); les mésaventures du prétentieux Faydit dans ses furieuses attaques contre le Télémaque (p. 346); la plaisante querelle de Santeuil et du Père Fursy (p. 438); la spirituelle réponse de M. de Noyon à Mascaron refusant de prononcer l'oraison funèbre de M. de Harlay (p. 304); la boutade du Père de Monchy ne se croyant* « ni assez saint ni assez méchant pour être évêque » *(p. 194); jusqu'au portrait risible du P. du Juannet,* « cet homme tout composé de salpêtre », *surnommé par ses Confrères* « la bombarde du parti, parce que, lorsqu'il éternuait, il faisait autant de bruit qu'un coup de canon » *(p. 144).*

A citer encore quelques particularités pour la vie dévote d'alors dans les notices des Pères L'Evesque et de Clugny, pendant trente ans le directeur à la mode de tout Dijon.

N'oublions pas enfin, dans les biographies des Pères Le Cointe et Thomassin, des renseignements précieux et tout à l'honneur de l'Oratoire sur les heureuses innovations introduites dans les méthodes d'enseignement par cette congrégation qui la première apprit à ses élèves et en français l'histoire de leur pays (pages 177 et 180), leur donna « quelques éléments des langues vivantes », *et les* « forma aux beaux-

arts propres à cet âge, autant qu'ils se trouvaient susceptibles de l'être. » *(p. 478)*.

En déterrant ainsi avec un zèle et une patience vraiment inlassables tout ce qui concernait « l'histoire domestique » *de l'Oratoire, le Père Batterel n'a pas seulement rendu un grand service à sa Congrégation. En nous fournissant ces curieux détails sur la vie religieuse, si mouvementée de son temps, et même sur certains incidents politiques, son œuvre ne s'adresse plus exclusivement à ses Confrères, mais contribue à nous faire mieux connaître la physionomie générale de la France au XVIIe siècle.*

* * *

Avec la biographie du Confrère Pierre Faydit (1), se termine dans le manuscrit autographe du Père Batterel la 4e époque, celle du R. P. Senault.

Pour grossir un peu ce 3e Tome, moins considérable que les autres, et donner à chacun des volumes de notre publication une épaisseur à peu près uniforme, nous avons jugé préférable de détacher ici, après en avoir averti le lecteur, quelques notices appartenant en réalité à la période suivante, celle du R. P. de Sainte-Marthe. Par contre, nous reportons un peu plus loin la Vie de ce 5e supérieur général de l'Oratoire, qui, d'après l'ordre suivi par l'auteur de ces Mémoires, *devrait être insérée en tête de son époque, à la page 359 de notre imprimé, et que l'on trouvera au commencement du prochain volume.*

E. B.

Régnié, le 8 septembre 1903.

(1) Elle se termine à la page 325 de ce volume.

I. — Le Père Jean-François Senault

Quatrième Supérieur Général de l'Oratoire.

Entré en 1618, Supérieur Général en 1663, mort en 1672.

Le P. Senault, originaire de Paris, naquit à Anvers (1). Il eut pour père Pierre Senault, secrétaire du roi et commis au gref civil du Parlement de Paris, fameux ligueur, et un des plus fameux entre les Seize. Anne d'Autriche loua plusieurs fois son fils d'être aussi attaché aux intérêts de l'Etat, surtout pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, que son père l'avait été peu de son temps. Il commença ses études dans l'Université de Douai, pendant la retraite de son père en Flandre, et les acheva dans celle de Paris. Il s'y rendit si habile, que M. de Bérulle, charmé de sa modestie et de sa piété, le reçut avec grande joie dans sa nouvelle Congrégation. Il y entra d'abord en 1618 (2), n'ayant que 16 ou 17 ans, et fut employé à professer les humanités. Je vois, par une lettre de M. de Bérulle, du mois de juillet 1623, qu'il l'avait envoyé faire la Quatrième à Vendôme (3), nouveau collège venant de nous être donné, et par une autre, du 24 juillet 1625, que, par un trait de légèreté, de jeunesse, il avait quitté la Congrégation. Car, écrivant au P. Gibieuf, d'un autre sujet qu'il

(1) Cloyseault, *Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*. [T 2, p 171]. — Perrault, *Hommes illustres*, T. I, p. 13-14.

(2) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, p. 279. — La preuve en est que, dans sa lettre latine à Alexandre VII, écrite depuis son élection au généralat, au mois d'avril 1663, il dit qu'il est entré dans l'Oratoire, il y avait 45 ans. Il parle là de sa première entrée. Car la deuxième n'étant qu'en janvier 1628, il n'y aurait eu que 36 ans qu'il était de l'Oratoire, lorsqu'il écrivit au Pape en 1663.

(3) Bérulle, *Lettre manuscrite au P. Damascène*.

s'agissait de placer, il dit : « *S'il venait à quitter comme Senault, cela ferait plus d'éclat.* » Sa sortie en fit par ses suites, s'il faut en croire un libelle qu'on fit courir plusieurs années après (1). Mais quand il serait vrai de lui, comme de l'enfant prodigue, que, loin des yeux de son charitable père, il voulut un temps faire essai de sa liberté, ce temps dura peu ; il demanda avec empressement de retourner dans la maison et auprès de ce bon Père, chez qui il avait goûté tant de douceurs. L'on dit même (2) que M. de Bérulle, tout cardinal qu'il était, fit avec lui les premières avances, qu'il lui fit proposer de rentrer, et il est sûr que dès le 2 octobre 1627, il l'avait pris près de sa personne (3), d'abord en qualité d'un de ses aumôniers, qu'au mois de décembre de la même année, il lui fit recevoir la prêtrise (4) ; et que, le 27 janvier 1628, le P. Senault quitta sa qualité d'aumônier pour reprendre celle de Père de l'Oratoire, fut inscrit comme tel sur le catalogue (5) et devint un des principaux ornements de la Congrégation.

Deux talents marqués se manifestèrent d'abord en lui, celui de gouverner et le don de la parole. Il les exerça tous deux à la fois pendant tout le cours de sa vie avec un égal succès. Il fut 25 ans supérieur (6) dans nos principales maisons, Orléans, Saint-Magloire, celle de Paris, et les gouverna avec une douceur, une honnêteté, une application, qui lui gagna tous les cœurs. Son talent pour l'éloquence s'étant aisément montré dans l'exercice des humanités, qu'il professa dans les meilleurs collèges, ses supérieurs

(1) *Doutes sur la Congrégation proposés à l'Assemblée de 1658 par le sieur de la Tourelle*, qui était, à ce qu'on croit, le P. Desmares.

(2) Fardel, *Mémoires manuscrits*. N° 102.

(3) Ceci est tiré du livre des comptes de la dépense de M. le cardinal de Bérulle.

(4) Ses lettres sont du 18 décembre 1627.

(5) L'*Ancien Catalogue* dit qu'il fut reçu le 27 janvier 1627. Mais il est visible que c'est une erreur de plume, et qu'on a voulu mettre 1628.

(6) Senault, *Lettre au Pape Alexandre VII.*

l'engagèrent à se donner tout entier à la prédication (1). Il travailla douze ou quinze ans, de son propre aveu, à se polir le style, sans discontinuer l'étude de la théologie, de l'Ecriture Sainte et des Pères, où il se fit un fond inépuisable de doctrine. Simon prétend (2) qu'il lisait sans cesse le Plutarque de la traduction d'Amyot, nonobstant son vieux langage, pour former sur ce modèle le tour de ses phrases et de ses périodes, et qu'il faisait revoir tous ses écrits pour le style au célèbre M. Conrart. Par là, il acquit une telle clarté dans le discours, que, malgré la force de ses expressions et la sublimité de ses pensées, il trouva le secret de se rendre aussi intelligible aux simples qu'aux beaux esprits (3). Quand il commença de prêcher, trois défauts régnaient dans la chaire : nulle méthode dans le discours, un vain étalage de science profane et un mauvais goût de plaisanterie, qu'on y croyait nécessaire pour attacher l'auditeur. Le P. Senault la purgea de ces trois désordres, et tout le monde, au jugement de Perrault, lui fait cet honneur d'avoir substitué à leur place la méthode, la pure doctrine de l'Evangile et des Pères et la gravité convenable à ce ministère. Le P. de Lingendes, jésuite, devenu évêque de Mâcon, quoique son concurrent dans la gloire de l'éloquence sacrée, lui a rendu hautement ce témoignage.

Il avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé. Les reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, venaient fort souvent à notre église de Saint-Honoré pour l'entendre.

Il n'est pas possible de le suivre dans le cours de son ministère. Ce détail mènerait trop loin, il suffit de dire qu'il prêcha, sans discontinuation, plus de quarante ans, savoir

(1) Perrault, *Hommes illustres*. T. I.
(2) Simon, *Lettres choisies*. T. I, lettre 22.
(3) Perrault.

huit ans dans les plus célèbres stations des provinces, comme Dijon, Aix, Bordeaux, Rennes, etc. et plus de trente ans, avents et carêmes, dans les meilleures églises de Paris et à la cour (1), sans parler du grand nombre de panégyriques et d'oraisons funèbres, qu'il se vit obligé de faire.

Il fallait qu'il eut une facilité extraordinaire pour avoir été en état, avec tous ses soins, de donner encore au public des ouvrages aussi solides et aussi châtiés que ceux que l'on a de lui.

Dès 1637, il donna sa *paraphrase sur Job*, qui, quoique son premier ouvrage, a toujours passé pour un chef-d'œuvre d'esprit et d'éloquence (2). Il s'en est fait au moins neuf éditions de ma connaissance; ce qui suppose un furieux débit de ce livre (3).

Paraphrase sur Job par le P. J. F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, 8e édition. Paris, chez Trabouillet, 1664, in-12; 9e à Rouen 1667. Je l'ai aussi vue, dans la bibliothèque du collége Mazarin, traduite en anglais en 1648 in-8°

L'auteur déclare, dans l'épître dédicatoire de la seconde édition, qu'il a retouché son ouvrage, et que, profitant du travail des Pères de l'Eglise et du conseil de ses amis, il a réformé plusieurs endroits, où, pour avoir suivi le sentiment de quelques interprètes, il pouvait s'être écarté de ceux de Job.

Il nous fait observer, dans sa préface, que Job était une figure des plus expressives de Jésus souffrant, et dit que, soutenant le caractère de cet Homme-Dieu, qui devait unir en sa personne le double titre du plus affligé et du plus juste

(1) du Vachez, *Epître dédicatoire à Senault.*

(2) Dit M. de Fromentières.

(3) Paris, 1637, in-8°. — Paris, 1640, in-12. — Paris, 1642, in-12. — Paris, 1644, in-8° et in-4°. — Paris, 1646, in-12. — Paris, 1650. — Paris, 1662. — Paris, 1664. — Rouen, 1667. — Lelong, *Bibliothèque sacrée.*

des hommes, on ne doit pas être surpris s'il appuye tant sur son innocence, puisqu'il fallait nécessairement qu'il employât toute son éloquence pour persuader à ses amis, ce qui est pour eux un paradoxe inouï, et sur quoi roule tout son livre, qu'il est malheureux sans être coupable.

Un anonyme, jaloux de la réputation du P. Senault, s'avisa de critiquer son livre par un libelle intitulé : *Lettre d'Eugène à Phileuglottie contenant la censure de la Paraphrase sur Job et des autres ouvrages du P. Senault.* C'est une brochure de quatorze pages in-8°, qui ne parut que plus de vingt ans après que ce livre était en possession des applaudissements du public. C'était s'y prendre un peu tard pour essayer de l'en faire déchoir, surtout n'y pouvant trouver à redire que quelques phrases et expressions ampoulées. Il relève, par exemple, cet endroit du P. Senault où il dit, parlant de Job : « *Ce prince innocent et malheureux qui ne parlait à ses sujets que dans un trône* », et trouve cela trop enflé ; que c'est tout ce qu'on eut pu dire du Grand Seigneur, et que Job vivait dans un temps où les princes y allaient bien plus simplement. — Cette paraphrase du verset 7 du chapitre 5 : « *Homo natus ad laborem.* » *L'homme n'a point de plus mortel ennemi que le repos.* Il soutient que cela n'est pas, et qu'il fallait dire : *que l'oisiveté*, pour que la pensée fut vraie. — Cette description d'un cheval de bataille au chapitre 33, verset 24. *L'on juge par ses actions qu'il sent la guerre, qu'il présage le combat, et qu'étant devenu raisonnable, il s'anime par les harangues des capitaines.* Cette raison donnée à un cheval choque le critique Enfin, dans la description de la baleine, chap. 41. V. 25 où le P. Senault dit : « *Ce monstre est si grand que, quand il lève la tête au-dessus des flots, il voit au-dessous de lui les plus superbes montagnes.* » Dieu nous garde d'un tel monstre ; cela est extravagant, dit notre censeur, qui est toujours dur et insultant dans ses invectives. Et voilà ce que j'ai trouvé de plus plausible dans son libelle.

L'ouvrage suivant contribua bien autant que la Paraphrase sur Job à faire au P. Senault la réputation d'un des plus éloquents hommes de son siècle (1).

De l'usage des passions par le R. P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, chez Camusat, 1644 in-4°. Son épître dédicatoire au cardinal de Richelieu est peut-être le plus magnifique panégyrique qui se soit jamais fait de cette Eminence, sur laquelle tant de plumes se sont exercées, et un chef-d'œuvre en son genre. Il a été imprimé plusieurs fois à part avec la préface. Il roule sur l'usage que ce cardinal faisait de ses passions, soit pour se gouverner soi-même, soit pour conduire l'Etat, pour contenir les ennemis domestiques et pour triompher de ceux du dehors. L'auteur s'énonce d'une manière noble et sententieuse ; ses pensées sont toutes heureuses, brillantes et justes, leur vérité supposée, car je ne voudrais pas garantir que cette Eminence agit en tout par les motifs qu'il lui prête.

Dans sa préface, après avoir montré l'utilité de la philosophie morale qui a pour but de règler les passions des hommes, il fait remarquer que, depuis la corruption introduite par le péché, ces leçons sont infructueuses, quoiqu'en disent les philosophes, sans le secours de la grâce. Notre mal est trop grand pour se laisser vaincre par de si faibles remèdes ; il faut que la grâce se mêle avec la nature pour rendre la vertu méritoire, et il tranche le mot, que toutes les actions, que l'homme fait sans la grâce, sont criminelles ; et, si l'on en croit saint Augustin, toutes ses bonnes œuvres autant de péchés, parce que, n'agissant pas par la grâce, il faut qu'il agisse par la concupiscence, et qu'étant possédé par l'amour propre, il n'a d'autre fin que lui-même; enfin qu'il en est de notre âme comme de la terre, qui fut maudite depuis le péché, et que, comme celle-ci ne porte que des épines, si elle n'est cultivée, celle-là ne produit que

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault.*

des péchés, si elle n'est éclairée de quelque lumière surnaturelle. Et il appelle cela *la pure doctrine de l'Evangile*, doctrine cependant qu'on n'ose aujourd'hui prêcher qu'à l'oreille, et qu'on publiait alors sur les toits, sans passer pour un homme outré. Car le P. Senault n'eut jamais ce mauvais renom.

Il veut donc que son lecteur sache qu'il présuppose toujours dans son ouvrage la nécessité absolue de la charité pour faire un bon usage de nos passions, et qu'il ne reconnait d'autre morale que la chrétienne ; par où il prétend prévenir ceux qui sans cela pourraient s'effaroucher de ce que, dans le cours de son livre, il s'attache assez souvent à vouloir guérir une passion par une autre, et à proposer des motifs qui sembleront bien humains ; ce qu'il n'a fait que par condescendance pour la plupart des esprits qui ne lui ont pas paru capables d'être élevés tout à coup à des vues plus pures.

Son ouvrage est divisé en deux parties, qui font onze traités, cinq où il résout diverses questions qu'on peut proposer sur les passions en général, et parlant dans les six autres de chacune en particulier. « Quoi de plus utile, dit son panégyriste (1), que son traité de l'usage des passions qui a été traduit en toutes les langues ! » J'en ai vu la traduction anglaise imprimée à Londres en 1649, in-8°, et faite, à ce qu'on dit (2), par Henri, comte de Montmouth. Les éditions françaises se sont aussi fort multipliées en diverses formes : j'en connais deux in-12, de Paris, une en 1660, l'autre de 1665.

En 1641 et 1642, il fut chargé par le P. Bourgoing de travailler à la vie de M. le cardinal de Bérulle (3). On lui avait remis les mémoires, et il avait accepté ce soin. La pensée que la louange du Père serait moins bien dans la bouche

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*.
(2) Struvius, *Bibliothèque*, p. 116.
(3) *Registre du Conseil*, 1641 et 5 juin 1642.

d'un de ses enfants que dans celle d'un étranger, et très bien dans une bouche aussi diserte que celle de l'abbé de Cérisy, fit apparemment changer de dessein, et nous a privés d'une histoire qui eut été bien plus naturellement écrite que celle que nous avons.

Harangues funèbres de Louis le Juste, roi de France et de Navarre et de la Reine, sa mère, Marie de Médicis, prononcées dans l'Eglise cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, par le P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, Camusat et le Petit 1644, in-4°.

A la tête de ce couple d'oraisons funèbres est une épître dédicatoire au duc d'Orléans, Gaston de France, où l'auteur qui d'ordinaire excelle en ce genre, paraît s'être surpassé. Qu'on prenne la peine de la lire, et qu'on se mette dans le point de vue de ce temps-là, et on jugera qu'on ne pouvait toucher avec plus de légèreté, qu'il a fait, des intérêts d'Etat assez délicats : et que, sans l'obstacle de son collet, il eût été choisi pour être un des membres d'élite de l'Académie, non d'aujourd'hui, mais d'alors, pour sa manière noble et aisée de louer les gens.

Le Panégyrique de Louis XIII n'est qu'une histoire des principaux événements de son règne parcourus dans l'ordre des temps, mais ornée de belles images et relevée par bien des traits d'éloquence, mais quelquefois un peu ampoulés. Il fut prononcé le 8 avril 1643, étant alors supérieur d'Orléans.

Celui de Marie de Médicis l'avait été dans la même église le 18 août de l'année d'auparavant. Il est simple, et ne vaut pas l'autre. En parlant des bonnes œuvres de cette princesse, le P. Senault n'a eu garde de nous oublier. Après lui avoir fait presser longtemps M. de Bérulle d'établir la Congrégation, il ajoute : « *Elle y contribua de ses largesses, après y avoir contribué de son crédit. On a vu beaucoup de princesses qui ont bâti des maisons religieuses, et qui, pour satisfaire à leur pieté, ont édifié des églises et des cloîtres, mais*



il n'y a que notre auguste princesse qui ait fondé une Congrégation entière, et qui ait vu, pendant sa vie, soixante-dix maisons établies dans le royaume par sa faveur et par sa magnificence. » On dirait, à l'entendre parler, que toutes nos maisons sont de fondation royale, et bâties des deniers du roi. Cependant je ne sache pas que, hors les privilèges, il ait fait aucun bien fixe et annuel à aucune de nos maisons, même à celle de Paris ; ses abbayes unies lui étant venues d'ailleurs, par la résignation de deux de nos Pères, mais non à la vérité sans l'agrément de la Cour.

L'homme criminel, ou de la corruption de la nature par le péché, selon les sentiments de saint Augustin, par le R. P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, Camusat et le Petit 1644, in-4°.

Le P. Senault observe d'abord que, quoique saint Augustin ait triomphé de l'hérésie des Pélagiens, elle n'a pas laissé de survivre à sa défaite et de trouver des partisans après sa mort ; que nous nous engageons dans ses erreurs sans y penser, que nous parlons le langage des Pélagiens sans avoir lu leurs écrits, parce que, donnant plus à la liberté qu'à la grâce, nous voulons nous rendre les auteurs de notre salut. Or, pour remédier à ce mal, il a cru devoir répéter dans ce livre l'état déplorable où le péché a réduit notre nature ; et, pour cela, il fait voir : 1° qu'il y a en nous un péché originel, source funeste de tous nos maux ; 2° la corruption qu'il a répandue dans nos âmes par les ténèbres de l'entendement et de la dépravation extrême du cœur humain ; 3° que tout ce qui porte le nom de vertus naturelles n'en a que l'ombre, et sans la grâce n'est que vanité et un raffinement d'amour-propre. Il entre, dans le quatrième traité, dans l'examen du corps humain dont il décrit les misères. Le cinquième et le sixième poussent ce détail jusque sur tous les biens extérieurs qui nous environnent, dont il fait sentir le néant, la fragilité, le dérangement.

Un jacobin, nommé le P. Gaultier, fit, quelques années après, à Poitiers, un sermon sur cette matière (1), tout tiré de l'Homme Criminel du P. Senault. Six propositions de ce sermon furent censurées, le 22 mars 1655, par cinq docteurs de la Faculté de cette ville, dont deux étaient jésuites, et il se fit, à cette occasion, bien des écrits et des procédures de part et d'autre.

L'homme chrétien, ou la réparation de la nature par la grâce, par le R. P. J. F. Senault prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Camusat et Le Petit 1648, in-4°.

Cet ouvrage est une suite naturelle du précédent. Il fallait consoler et relever l'homme après l'avoir abattu, et lui montrer sa ressource dans la grâce chrétienne de peur de le jeter dans le désespoir par la seule vue de ses misères. C'est pour cela que je le place ici, quoique, selon l'ordre du temps, il y en ait deux autres entre deux. Il divise celui-ci en trois traités et parle : 1° de la naissance du chrétien par le baptême et du rapport que ce sacrement nous donne avec les trois personnes divines ; 2° de l'espoir du chrétien, qui n'est autre que le Saint-Esprit même, qui nous est donné pour nous animer, nous diriger, nous faire prier ; 3° du chef du chrétien, qui est J.-C., dont il fait voir l'union avec les membres de son corps mystique ; 4° de la grâce du chrétien, dont il traite en pur disciple de saint Augustin ; 5° des vertus du chrétien ; 6° de la nourriture et du sacrifice du chrétien ; 7° de ses qualités et divers rapports ; 8° de sa béatitude en cette vie et en l'autre.

Autant que Sénèque et les autres auteurs profanes sont cités dans l'*Homme criminel*, autant son *Homme chrétien* est-il rempli de passages de saint Augustin et des autres Pères. Il n'y donne pas si librement l'essor à son imagination toujours féconde et brillante, ce qui rend quelquefois son style ampoulé et un peu diffus.

(1) HERMANT, *Histoire manuscrite du jansénisme* Ire partie, livre 14, chap. 27.

Au traité quatrième, après avoir un temps débattu sur la nature de la grâce, les trois systèmes régnants, le Thomisme, le pur Molinisme, le congruisme, et les avoir tous trois réfutés, mais plus fortement le deuxième, qu'il dit n'avoir plus guère de partisans, comme avoisinant trop le pur pélagianisme, il se détermine pour celui de la grâce efficace, expliquée au sens de saint Augustin, qui la fait consister, selon le P. Senault, dans la délectation victorieuse; et il s'énonce sur cela très exactement, quoiqu'en parlant en orateur. Son texte est trop long pour le pouvoir rapporter ici.

Il était encore supérieur d'Orléans, quand il composa ces deux derniers ouvrages ; et c'est aussi là qu'il mit au jour les trois vies suivantes :

La vie du bienheureux Renault de Saint-Gilles, doyen de Saint-Aignan d'Orléans et depuis religieux de Saint-Dominique. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645 in-18 de 84 pages. Elle est courte et fort peu de chose. Il la fit par complaisance pour les Carmélites du Grand Couvent de Paris, qui ont, dans leur église, le corps de ce Bienheureux ; et il y fut enterré, parce que, lors de sa mort, les Jacobins n'avaient pas encore d'église dans Paris.

La vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite déchaussée de la première règle selon la réforme de Sainte-Thérèse par un prêtre de l'Oratoire de N.-S. J.-C. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645, in-4°.

Il ne faut pas confondre l'édition de cette même vie augmentée de beaucoup en 1670 par le P. Talon, avec celle-ci qui est sûrement du P. Senault. On y reconnait sans peine son style toujours oratoire jusque dans l'histoire, quoiqu'il ne laisse pas de faire connaître de temps en temps que, quand il ne veut que narrer, il entend très bien à le faire, tant ses narrations sont alors vives, naturelles, intéressantes. Il serait peut-être à souhaiter qu'il eût été

plus sobre et plus réservé sur la multitude de visions et de révélations, dont cette vie est pleine ; mais il cite de bons garants de ses faits, assurant qu'il a tiré tout ce qu'il a dit des mémoires donnés, par écrit et de vive voix, par M. de Bérulle et le P. Gibieuf, les directeurs de sœur Magdeleine; qu'il a eu en mains quatorze procès-verbaux dressés par quatre archevêques et six évêques, qui contiennent plus de deux cents miracles bien avérés, opérés par cette sainte âme. Aussi Mgr l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, un des approbateurs de l'ouvrage, ne craint pas de dire que la connaissance, qu'il a eue longtemps par lui-même de cette sainte fille, l'a souvent fait douter si on pourrait jamais décrire assez dignement sa vie, tant il trouvait en elle de grâces et de vertus, de solidité dans le jugement, de sagesse dans la conduite, de lumière dans le discernement des esprits.

La vie du Révérendissime Jean-Baptiste Gault, de la Congrégation de l'Oratoire de N.-S. J.-C., évêque de Marseille, par un prêtre de la même Congrégation, Paris, Camusat et Le Petit, 1647, in-18.

Il attache bien plus son lecteur dans cette vie que dans l'autre, non seulement par la qualité du sujet, mais aussi par celle de la plume, dont les traits sont plus coulants et plus naturels. Il ne laisse pas d'y avoir des narrations un peu étranglées, de la négligence à suivre l'ordre des temps, à fixer les dates des faits ; mais, à travers de ces défauts, on voit un génie aisé, qui s'abandonne à sa facilité d'écrire avec pureté et d'écrire plutôt en panégyriste qu'en historien.

Oraison funèbre de Haute et Puissante Dame, Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, prononcée en présence de Mgr l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des Prêtres de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Camusat et Le Petit, 1650. in-4°.

Ce discours n'est ni assez élevé, à mon goût, pour une oraison funèbre, ni assez simple pour une histoire; mais il tient un peu de l'un et de l'autre. Comme cette bonne Dame était proprement la Mère de la Congrégation, la principale fondatrice de la maison de Paris, et une très sainte Veuve, dont la direction a fait grand honneur à M.de Bérulle et après lui au P. Gibieuf, on trouvera divers traits édifiants de sa vie, qui nous concernent, dans les mémoires sur la vie de notre Très Honoré Père.

La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelles, maître des requêtes et fondatrice des Ursulines de Dijon, par le R. P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, Paris, chez Le Petit et Camusat, 1653, in-4°

Il la composa à la prière des Ursulines de Dijon, qui lui en avaient fourni les mémoires. Elle fut écrite en deux ans, car la bonne Dame ne mourut qu'en 1650. Il fallait que le P. Senault eut une grande facilité pour suffire en même temps à tant de sortes d'occupations, car il était alors, depuis l'assemblée de 1648, assistant du P. Bourgoing et supérieur de la maison de Paris, et il prêchait continuellement Avent et Carême et tous les saints du Paradis, comme on va voir.

Panégyriques des Saints par le R. P. Jean-François Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Pierre Le Petit. 3 vol. in-4° — Le 1re volume en 1656. — Le 2e vol. en 1657. — Le 3e vol. en 1658. Ils ont aussi été donnés in-8°. Il les dédia à la reine mère, Anne d'Autriche, par une épître, qui est différente en chacun des trois. Après avoir dit, dans la première, qu'il y a peu de personnes, qui soient plus redevables à cette princesse que lui, parce que la Providence l'a fait naître dans les états du feu Roi Philippe, son père, et l'a conduit dès son berceau en France pour le rendre encore une fois le sujet de cette princesse ; il ajoute : « *Qu'elle l'a honoré de sa protection, qu'elle a estimé la*

parole de J.-C. dans sa bouche, qu'elle a écouté une partie des panégyriques qu'il lui offre, et a bien voulu y donner quelque approbation. » Cependant on ne peut être plus sobre, qu'il l'est, sur les louanges de cette princesse, lui qui les prodigue d'ordinaire dans ses épîtres. Il s'applique bien plus à l'exhorter à devenir une sainte qu'à la louer de l'être déjà, et il ne pense, ce semble, qu'à lui faire remarquer les vertus des saints, dont il lui présente les éloges, et celles surtout qu'il lui convient d'imiter. Il s'excuse sur la diversité des sujets qu'il traite, quelquefois stériles et secs, d'autre fois grands et sublimes ; de ce que son style n'est pas égal dans tous ses discours, plus simple dans les uns, plus élevé dans les autres, ce qui est bien pardonnable dans une composition d'aussi longue haleine que celle de plus de quatre-vingt panégyriques qu'on trouve ici. Il demande aussi grâce pour le peu de goût de critique qui paraît dans les faits, qu'il rapporte de certains saints, non qu'il ignore ce que les savants ont écrit sur saint Denis, saint Alexis, sainte Ursule, etc. ; mais parce que, parlant au peuple, il n'a pas cru devoir combattre les préjugés et le désabuser des histoires, qui, bien que fausses, n'ont rien de mauvais et entretiennent sa dévotion. Je laisse à juger de la solidité de cette raison.

Le but qu'il s'est proposé en faisant imprimer ses panégyriques, c'est d'être utile aux jeunes prédicateurs, en leur donnant des modèles. On le pressait depuis si longtemps, de tous les côtés, de le faire, qu'il ne le put refuser. Il était alors supérieur de Saint-Magloire, et s'appliquait à former à la prédication ceux d'entre les nôtres et des ecclésiastiques du séminaire, en qui il voyait du talent ; et c'est de cette école, dit M. Perrault (1), que sont sortis, ce que nous avons eu de plus célèbre : les Pères Le Boux, Mascaron, Soanen, Hubert, La Roche, de la Tour, etc. Mais,

(1) Perrault, *Hommes illustres*, T. I.

pour ce dernier, je n'en saurais convenir, n'étant entré dans l'Oratoire qu'après la mort du P. Senault.

Dans ces panégyriques on voudrait trouver plus de mouvement, plus d'élévation, des principes moins étendus et plus poussés dans leurs conséquences ; qu'ils ne tournât pas aussi longtemps autour d'une même pensée qu'il fait quelquefois. Mais, pour en juger comme il faut et les estimer leur juste valeur, il faut les comparer, non avec ce que nous avons eu, depuis, d'exquis en ce genre, mais avec tout ce qui l'avait précédé ; et l'on reconnaîtra jusqu'où il a porté la perfection de la chaire par comparaison aux défauts qui y régnaient de son temps, et dont il l'a purgée par ses exemples.

Mais, pourquoi n'a-t-il pas donné également au public ses sermons de morale et ceux des Mystères, dont je n'ai pas même trouvé le moindre lambeau parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Honoré (1), d'ailleurs si fournie de pièces semblables ? J'en suis d'autant plus surpris qu'ils devaient être meilleurs que ces éloges des saints ; son fort étant d'étaler avec noblesse des principes très lumineux de morale (2), qui était la belle manière de prê-

(1) Ils y sont maintenant, du moins en partie, ayant été jusque-là dans la chambre et parmi les papiers de feu P. P. de la Tour. Le R. P. Général, son successeur, en a conservé une partie. Mais ces sermons, dont il y a une prodigieuse quantité, ne sont qu'en abrégé, et il n'y en a presque point qui ait plus de 2 ou 3 feuilles, à la vérité, écrites assez menues.

Parmi ces mêmes papiers s'est aussi trouvée une *Vie du garde des sceaux, Marillac*, toute écrite et raturée de la main du P. Senault, laquelle n'a jamais été imprimée. Elle est fidèle et fort détaillée, écrite dans le goût de celle de J.-B. Gault, à cela près qu'on y trouve un peu plus de réflexions.

(2) Tout est sujet en France à la mode, jusqu'à la manière de prêcher, et un même homme change souvent de mode dans ses sermons. J'ai ouï dire au P. Senault qu'il en avait eu trois pour les siens ; qu'il avait 1° prêché Sénèque, c'est-à-dire la morale humaine ; ensuite qu'il avait prêché M. de Bérulle, qui est, comme vous diriez, une morale un peu mystique ; et enfin qu'il avait prêché la morale commune, ou, si vous voulez, évangélique, ayant reconnu que c'était là la meilleure et la plus utile. (QUESNEL, *Lettre manuscrite à Nicole*).

cher de son temps. Peut-être que ses Avents et Carêmes étant entre les mains de tout le monde par les copies, qui s'en étaient répandues partout, il crut inutile de les publier.

Avant lui, il arrivait quelquefois qu'au sortir d'un bon sermon, on mettait sur le papier ce qu'on en avait pu retenir ; mais il était rare de voir des copistes dans les églises prendre mot à mot ce que le prédicateur prononçait. Quand le P. Senault prêchait, on en voyait quelquefois des vingtaines au pied de sa chaire. Ses sermons manuscrits se vendaient publiquement en bien des endroits et transcrits avec assez de fidélité, parce que, à force de les entendre répéter tous les ans, au retour des stations de l'avent et du carême, on parvenait à les avoir corrects (1). Plusieurs prédicateurs les prêchaient dans les provinces, sans y rien changer. Etant allé, une année, à Clermont pour y prêcher l'avent à la cathédrale, et ayant dit par hasard quel sujet il devait prendre pour matière de ses sermons, il fut assez étonné d'apprendre que celui qui avait occupé la chaire l'année d'auparavant, l'avait prévenu, en débitant ses propres sermons. Il se crut obligé d'en faire de nouveaux, veilla pour cela une partie des nuits, et en tomba dangereusement malade. Ces accidents lui arrivèrent plus d'une fois, comme à Bourges et à Marseille, et pour n'être pas surpris par un pareil inconvénient, il se fit un double avent et un double carême. Un jour, un religieux vint le trouver bonnement pour lui demander un sermon de son octave du saint Sacrement, le seul que ce bon Père n'eut point, pour l'avoir complète. Le P. Senault, charmé de cette naïveté, le lui donna avec joie, l'assurant qu'il lui garderait le secret. Une autre fois, étant dans une voiture publique pour aller prêcher un carême dans une ville de Parlement, un religieux, qui allait dans le même endroit et à même fin, fut fort étourdi d'apprendre de lui que le Père

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. 2, p. 174].

de l'Oratoire, avec lequel il faisait voyage, était le P. Senault, c'est-à-dire celui-là même, dont il avait compté d'aller débiter les sermons comme siens, la tête levée. Il lui avoua qu'il était perdu de réputation, n'en ayant pas d'autres à dire, et qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de rebrousser chemin, couvert de honte et de confusion. Alors le P. Senault, touché de l'embarras où ce religieux se trouvait, l'en tira généreusement, en lui disant qu'il n'avait qu'à faire usage de ses sermons ; que, pour lui, il en prêcherait de tous différents, et ne le décelerait pas sur la confidence qu'il lui faisait. Et, en effet, il lui tint parole sur l'un et l'autre. Enfin, on raconte que plus d'une fois il s'est trouvé assistant à des sermons, où il s'entendait prêcher, et qu'alors, bien loin qu'il lui échappât aucun signe pour faire connaître à ses voisins ce qui se passait, il baissait les yeux, et évitait avec soin de regarder en face le prêcheur de peur de le déconcerter, s'il fut venu à le reconnaître. Et tous ces traits, en apparence petits, partaient, ce me semble, d'un cœur généreux, officieux et modeste.

Avec cette complaisance pour tout ce qui ne touchait que ses intérêts personnels, il était sans ménagement pour les intérêts de son ministère. Il avait une hardiesse ferme et généreuse, qui lui faisait attaquer le vice, en chaire, enseigner la vérité, combattre l'erreur sans le moindre respect humain. On dit qu'en 1657, prêchant le carême à Saint-Gervais, il s'échauffa plus qu'à l'ordinaire contre les maximes de la morale relâchée, que les Provinciales avaient fait venir le sujet des entretiens de tout le royaume. Or, un jésuite, à ce que croit M. Hermant (1), ne pouvant souffrir qu'il se donnât cette liberté, emprunta le nom d'un paroissien de Saint-Gervais pour lui écrire une lettre aussi violente que mal tournée, pleine de barbarismes et de sens louches, où il lui reprochait la véhémence de ses invectives,

(1) *Histoire manuscrite du jansénisme*, 2e partie.

sans y mêler rien de personnel, ni pour lui, ni pour l'Oratoire ; ce qui me ferait douter que ce fut l'ouvrage d'un jésuite plutôt que de quelqu'un de leurs dévots ignorants. Quel qu'en fut l'auteur, le P. Senault ne tint aucun compte de cet écrit, et continua, le dimanche suivant, de prêcher avec plus de force et de vigueur que jamais contre ces excès que la lettre lui faisait un crime d'avoir comparés à la morale de l'Alcoran.

Au commencement de 1658, comme la plupart des prédicateurs de Paris s'élevaient contre l'*Apologie des Casuistes,* qui paraissait depuis peu, le P. Senault, qui prêchait à Saint-Etienne-du-Mont, n'avait garde de l'épargner. Le jour qu'il invectiva contre ce malheureux libelle, il se trouva par hasard que le P. Maimbourg et plusieurs jésuites se trouvèrent à son sermon pour lui entendre décrier l'ouvrage de leur confrère. Leur présence ne ralentit rien de son zèle, et le bruit de cette rencontre se répandit bientôt dans Paris. On prétend encore qu'à la clôture de son Carême, qui fut le dimanche 28 avril, il en vint jusqu'à traiter les auteurs de cette misérable apologie d'ignorants ou de libertins; dit qu'on ne pouvait assez louer le zèle des curés de Paris de travailler, comme ils faisaient, à la ruine de ce monstre d'impiété, qu'ils avaient fait paraître leur religion ainsi que leur éloquence dans les pièces qu'ils avaient données pour combattre ce livre diabolique ; que la Sorbonne n'était pas moins louable qu'eux d'en avoir commencé la censure par la condamnation des trois propositions, qu'elle en avait extraites ; qu'il ne fallait pas douter qu'elle n'achevât une si belle et si glorieuse entreprise, dont il espérait que le fruit serait la conversion de leurs frères, qui ne balanceraient pas apparemment à abjurer leurs erreurs ; et la paix de l'Eglise, tant souhaitée des gens de bien, qui suivrait infailliblement cette extirpation de la mauvaise morale. M. Hermant, de qui je tiens tous ces faits, ajoute qu'il

s'éleva, pendant que le P. Senault parlait, un murmure d'applaudissement et de joie dans tout l'auditoire, qui est une marque de l'approbation de ce qu'il disait, et de l'horreur universelle qu'on avait de ce détestable libelle.

Avec tout cela les jansénistes n'étaient pas encore contents de lui. Il n'y a qu'à entendre leur historien. Le 13 novembre 1657, le P. Senault ayant, dit-il, prêché devant la Reine-Mère, au Val-de-Grâce, obtint après le sermon une audience secrète de cette princesse, qui lui témoigna toute sorte de satisfaction, tant à l'égard de sa personne que pour la bonne disposition où se trouvait la maison de Saint-Magloire, dont il était supérieur. Il se servit de cette occasion favorable aux intérêts et aux desseins de son corps pour représenter à Sa Majesté combien cette maison était exposée à l'envie et à toutes sortes de médisances, et combien on se prévalait des contestations de l'Église pour l'accuser d'être d'un sentiment contraire à ceux du Saint-Siège sur l'affaire du jansénisme. Ensuite il supplia Sa Majesté de croire que toute sa maison était dans la soumission et la dépendance, autant qu'aucune autre communauté, et qu'elle était prête d'en donner telle déclaration qu'il plairait aux grands vicaires du diocèse de leur présenter à souscrire. Cette bassesse, ajoute M. Hermant, était le prélude de la signature d'un formulaire, qu'ils signèrent peu de jours après sans faire aucune distinction pour le fait. C'est celui qui fut dressé par le P. Bourgoing et son conseil, et envoyé dans toutes nos maisons. Les plus forts ne firent aucune difficulté, sous prétexte que ne s'y étant pas servi du terme de croire, à l'égard du fait, ils se persuadaient, assez mal à propos, que tout le reste n'était rien.

Ce Père n'était pas plus net, au dire de ces messieurs, sur l'article de la morale, et parce qu'il ne donnait pas tête baissée dans toutes leurs opinions, même probléma-

tiques, ils jugeaient qu'il abandonnerait lâchement dans les occasions les vérités les plus authentiques. On en voit encore la preuve dans M. Hermant (1), qui lui fait une affaire des plus sérieuses de ce qu'au mois de juin 1660, dans une de ses conférences à Saint-Magloire, après avoir longtemps débattu le pour et le contre sur la question : s'il est permis, pour défendre sa bourse et sa vie, de se mettre en état de tuer un voleur qui viendrait nous enlever l'une et l'autre, il s'était déterminé pour le sentiment de saint Thomas plutôt qu'en faveur de celui de saint Augustin, comme plus rigide, prétendant que pour ne pas effaroucher le monde et ne pas scandaliser les faibles, qui n'étaient déjà que trop prévenus qu'on voulait tout porter à l'excès, il fallait éviter le soupçon si odieux du rigorisme, tant qu'on le pouvait, sans intéresser ni la vérité ni la conscience. Cette décision fut bien relevée. On en prit sujet de lui dire qu'il fallait beaucoup prier Dieu qu'il conservât nos Rois dans la foi, parce que, s'ils venaient par malheur à en changer, les communautés seraient les premières à les suivre dans leur apostasie, et bien d'autres douceurs semblables. Quatre ecclésiastiques quittèrent peu de temps après le séminaire, disant au P. Senault et aux autres Pères qu'ils ne pouvaient plus demeurer avec eux, depuis qu'ils avaient changé de sentiments, et qu'ils avaient improuvé la communication de ceux de la maison avec Port-Royal. Sur quoi l'historien, revenant au Père Senault, dit que ce Père était bien à plaindre de se conduire par cet esprit de ménagement, puisqu'en même temps qu'il s'attirait à dos les Jésuites, en se déchaînant en chaire contre la corruption de leur morale, il recevait, de la part du parti contraire, ces petites mortifications domestiques pour ne pas suivre toute la sévérité de la morale évangélique. Et l'on voit par là que le même esprit a régné longtemps dans cette maison, et qu'on s'y est,

(1) *Histoire manuscrite du jansénisme*, 2e partie, année 1660.

comme dans tout l'Oratoire, presque toujours trouvé entre les deux feux et à la merci des étrangers, qui se sont mêlés de donner le ton (1).

Le P. Senault n'en alla pas moins son train ordinaire, sans s'embarrasser de tous ces discours. Mais il fut infiniment sensible à un autre piège, que lui tendit le démon, jaloux des fruits qu'il faisait dans son ministère (2). Il lui suborna un jour une dame fort assidue à ses prédications. Ce Père était très bel homme, et avait un extérieur si charmant qu'elle fut éprise pour lui d'une violente passion, cherchant l'occasion de la lui déclarer. Elle s'aperçut qu'il allait quelquefois chez un libraire, de ses voisins, acheter des livres, et engagea ce libraire à l'avertir lorsqu'il passerait chez lui. Avertie un jour que le P. Senault y était, elle se tint dans l'arrière-boutique, et demanda à l'entretenir en particulier. Il la joignit, croyant qu'elle avait à lui proposer quelque difficulté de conscience. Mais à peine avait-elle commencé de s'expliquer aussi clairement qu'un reste de pudeur le lui put permettre, que notre saint prêtre, effrayé, pâlissant et hors de lui-même, se mit à s'enfuir de la maison du marchand, sans lui dire un mot, ni à cette femme. Le Frère, qui l'accompagnait, lui demanda plus d'une fois en chemin s'il se trouvait mal, et ce qui pouvait lui être arrivé de fâcheux, d'autant qu'il le voyait tout troublé. Mais il garda un profond silence, jusqu'à ce qu'étant arrivé à la maison, il s'alla aussitôt renfermer dans sa chambre, se prosterna contre terre, arrosa le pavé de ses larmes, se frappa cent fois la poitrine, se croyant le plus malheureux des hommes et le plus grand des pécheurs, puisqu'au lieu de sanctifier les âmes par un ministère aussi saint que le sien l'était, il ne contribuait qu'à les pervertir et à leur inspirer de si criminels désirs. Dans cette pensée, il se résolut de ne monter

(1) Voyez une addition considérable à la fin de cet article.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 179].

jamais plus en chaire. En effet, il fut quelque temps à refuser les sermons qu'on lui offrait. Ses amis, qui s'en aperçurent, n'en sachant pas le motif, lui en firent fortement la guerre, lui soutenant qu'il ne pouvait en sûreté de conscience enfouir le talent que Dieu lui avait donné. Les scrupules, qu'ils lui en firent, le portèrent à s'ouvrir à son confesseur tant de cette résolution que de l'accident qui la lui avait fait prendre. Mais ce sage directeur lui fit si bien toucher du doigt que c'était là une ruse du démon, qui voulait le détourner de sa vocation, et empêcher le bien que Dieu voulait opérer par son ministère, qu'il lui fit reprendre et continuer l'exercice de la prédication jusqu'à sa mort. En conséquence, il prononça et donna ensuite au public les discours suivants :

Oraison funèbre de Gaston de France, duc d'Orléans, qu'il fit aux Minimes, le 14 janvier 1660 (1). Il est bien vrai que l'ayant jusqu'ici vainement cherchée en diverses bibliothèques, il se pourrait faire qu'il ne l'eut pas fait imprimer.

Discours de la paix, prononcé dans l'église de Saint-Paul le 11 jour de mars 1660, par le R. P. J.-F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Dédié à Son Eminence. Paris, chez Le Petit, 1661, in-4°.

Il prêchait le carême à St-Paul, quand il y fit ce discours, le jour de l'évangile du Paralytique, d'où il prit ce texte : *Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat*, à cause des rapports qu'il trouvait des maux passés de l'État et de sa délivrance présente avec la condition de ce malade guéri. Il en prend occasion de faire observer trois choses à son auditoire : 1° Que la paix est le plus grand de tous les biens ; 2° à qui la France est redevable de celle-ci ; 3° et l'usage qu'on en doit faire. Ce dis-

(1) *Gazette de France*, année 1660.

cours est plus noble et plus châtié que tout ce que nous avons de lui en ce genre.

Dans le deuxième point, après avoir fait à Dieu, comme de raison, le premier honneur de la paix, il n'oublie pas de faire mention de la reine et du cardinal Mazarin, dont cette paix était principalement l'ouvrage. Et faisant un parallèle entre ce ministre et le cardinal de Richelieu, il dit : « *Ils ont de considérables rapports entr'eux, mais ils ont aussi des différences notables : l'un a subsisté par le seul besoin que son prince avait de lui ; et l'autre subsiste par la confiance et l'estime que son monarque a pour lui. L'un a aimé la justice, et comme cette vertu est un peu sévère, il a fait de grands exemples et abattu des têtes illustres pour étonner par les châtiments ceux qu'il ne pouvait gagner par les récompenses ; l'autre a aimé la clémence, et comme cette vertu est indulgente, il a guéri nos maux par des remèdes plus doux, et il n'a jamais répandu le sang des Français. Enfin, Messieurs, l'un a commencé la guerre, parce qu'il l'a crue nécessaire à l'Etat ; et l'autre l'a finie heureusement, et nous a donné la paix, parce qu'il a jugé qu'elle était plus glorieuse à son maître et utile à tout le royaume.* »

Cet éloge, tout flatteur qu'il est, n'est rien moins qu'intéressé dans sa bouche. Jamais homme n'eut plus de dégagement que lui pour tout ce qui s'appelle biens, dignités, honneurs, et il était si éloigné de faire sa cour au cardinal Mazarin en vue d'en obtenir quelque chose, qu'il le refusa (1) assez sèchement, lorsque ce ministre lui fit offre de ses services. Au sortir d'un carême, qu'il avait prêché à la Cour et où il avait enlevé tout le monde, cette Eminence, touchée de son mérite, le fit appeler, et lui témoignant qu'elle était fâchée de l'injustice que jusque-là le siècle lui avait faite : « *Que peut-on faire, mon Père,* lui dit-il, *pour votre satisfaction, et que voulez-vous que*

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, page 305.

je demande pour vous au roi? » La réponse fut : « *Monseigneur, on ne saurait être plus obligé que je le suis à Votre Eminence, mais elle ne saurait rien faire pour un homme qui, dans son état, se tient bien plus heureux qu'elle.* »

C'est peu de tenir contre des promesses, qu'on pourrait croire n'avoir été que de belles paroles dans la bouche de ce cardinal. Mais le P. Senault ne se défendit pas moins généreusement contre des effets réels. Il refusa avec une résistance invincible des pensions, que la Reine-Mère lui fit offrir sur des bénéfices, et la supplia de trouver bon qu'il demeurât ferme dans la résolution qu'il avait faite, de ne se charger jamais de la conscience d'autrui, ni du bien d'Eglise. Il renvoya encore à cette princesse le brevet d'un évêché qu'elle lui avait envoyé avec assurance de lui donner le meilleur de la province, lorsqu'il viendrait à vaquer (1). Enfin, comme à quelque temps de là, elle le pressait derechef pour lui en faire accepter un autre, il lui dit : « *A l'âge que j'ai, Madame, bien loin de sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je voudrais abandonner l'Evêché pour avoir la consolation de mourir simple prêtre de l'Oratoire* » (2). La reine lui demanda alors quel âge il avait. Il répondit : « *61 ans.* » — « *Eh ! il y a un abbé*, dit-elle, *qui en a 78, et qui me presse d'avoir l'évêché, que je voudrais vous donner.* » — « *C'est, Madame*, répondit le P. Senault, *qu'il est plus homme de bien que moi.* » — « *Oui, sans doute*, répliqua une des dames, qui se trouvaient auprès de la reine, *car il a déjà pour 20 ou 25000 livres de bénéfices.* » Ce qui obligea la reine de dire, en levant un peu les épaules : « *On ne saurait les contenter tous, tant qu'ils sont ; plus ils en ont, plus ils veulent en avoir.* » Ce désintéressement du P. Senault parut en une autre occasion d'autant plus méritoire qu'elle était moins

(1) Perrault, *Hommes illustres.* T. I.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 189].

éclatante. Il fut appelé pour confesser au lit de la mort un homme de la province extrêmement riche, qui se trouvait à Paris. Celui-ci, touché des soins assidus et de tous les secours spirituels qu'il recevait du P. Senault, après avoir donné ordre à ses affaires, voulut lui faire accepter de la main à la main un sac de dix mille francs, afin d'avoir part aux prières de la maison. Le P. Senault, quoique aussi sensible aux intérêts de la Congrégation qu'indifférent pour les siens, questionna tant son malade sur l'état de sa famille et de ses affaires, qu'ayant appris que cet étranger avait de pauvres parents, dont il n'avait pas fait mention dans son testament, il l'obligea de leur léguer cette somme, en lui déclarant que, dans ces circonstances, il ne pouvait en conscience, ni la lui donner, ni lui l'accepter.

L'unique usage qu'il fit de son crédit à la cour, fut de nous parer quelques-uns des coups que nos ennemis ne cessaient de nous porter en secret. Ainsi, lorsqu'en 1662, on nous exila tout en même temps le P. Séguenot, son collègue dans l'assistance, et les PP. du Breuil et du Juannet, tous deux visiteurs, ce fut lui qui, par ses instances et ses sollicitations, obtint leur rappel l'année suivante. C'est encore à lui que nous étions redevables de la plupart des amis que nous avions parmi les seigneurs de la cour, où son éloquence l'avait mis en grande considération, même auprès du roi, surtout par cet ouvrage qu'il lui dédia :

Le Monarque ou les devoirs du Souverain, par le R. P. J. F. Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris, Le Petit, 1661, in-4°.

Je commence par louer ce livre pour la beauté du papier et des caractères, l'un et l'autre si magnifiques, qu'il ne peut rien sortir de plus parfait de dessous les presses du Louvre. L'auteur ne s'y est pas moins signalé que le libraire. Il a dédié son ouvrage au feu roi, et il lui parle

d'une manière noble et généreuse, en homme qui est en possession de prêcher les rois. Il avoue qu'il a plus souvent tiré ses leçons des auteurs profanes que des sources ecclésiastiques ; mais il l'a fait pour ne pas se rendre suspect aux politiques du monde, et s'accommoder à leurs préventions en faveur des premiers, avec la précaution cependant de les relever, quand leurs maximes ne cadrent pas avec celles de la religion et de la justice, se souvenant toujours qu'il est prêtre, et qu'il veut former un prince chrétien.

Il divise son livre en 8 traités. Le premier roule sur la différence des gouvernements et la préférence du monarchique à tous les autres. Le deuxième est sur la grandeur du royaume de France, où il n'oublie pas de parler des grands services que nos rois ont rendus à l'Eglise et aux Papes, dont il dit et prouve que la grandeur temporelle est un pur effet de la libéralité de nos rois. Dans le troisième, il traite des devoirs des rois envers Dieu, y montrant par bien des exemples que les plus grands rois chrétiens ont été les plus pieux. Il entre, dans la quatrième, dans le détail des devoirs du prince envers soi-même, comme la bonté, la modération, jusqu'où il doit travailler à acquérir de la gloire et de la science. Il agite, dans un chapitre particulier, quels délassements le prince peut se permettre. Il ne veut pas qu'il s'adonne trop à la chasse, de peur qu'elle ne l'enlève aux soins de l'État, et quelle ne mette sa vie en péril. Il est aussi fort réservé sur le jeu, ne le lui permet que modéré, sans passion avec une indifférence qui fasse sentir qu'il ne cherche qu'à s'amuser. « *Le jeu,* dit-il, *met en compromis son autorité égalant, ce semble, tous ceux qu'il unit, et confondant en quelque façon les qualités des tenants, tant qu'il dure. Trop poussé, il fait abandonner les affaires. Excessif, il épuise ses finances, ou ruine celle de ses sujets. Il découvre les faiblesses du prince, manifestant ses passions de dépit, d'avarice et d'ambition*

qu'il excite et irrite toutes. » Le P. Senault pousse sa sévérité jusqu'à lui interdire la danse. Et, après avoir agité à son ordinaire le pour et le contre, et paru même, à la manière de Platon, appuyer sur tout ce qui l'autorise, il conclut que ce qui ne devrait être qu'un exercice du corps, n'est dans la pratique qu'une corruption du cœur ; que les sons des instruments y inspirent des sentiments mols et lascifs ; que le luxe y éclate sur les habits ; que la pudeur et la modestie y sont bannies dans les deux sexes, qui s'y provoquent mutuellement au péché ; que selon saint Ambroise, il ne convient qu'aux impudiques d'aimer la danse, *Saltet sed adulteræ filia*, et qu'il faudrait, pour que cet exercice fut innocent, que les femmes y gardassent la modestie, et que les rois y conservassent leur majesté, ce que l'expérience fait voir qui ne s'y trouve jamais. Il est encore plus rigide sur la société et le commerce des femmes, peignant vivement et sans rien outrer les suites funestes, qu'il a pour l'Etat, et représentant au roi qu'il se flatterait vainement d'en rester toujours avec elles dans les termes d'une familiarité innocente et de la pure galanterie ; vu d'une part les attraits et les adresses du sexe, et de l'autre, la fragilité de l'homme sur cet article, et combien peu raisonnablement il oserait se promettre une force, qui n'est que la récompense de ceux qui fuyent un péril, où on périt, dès qu'on l'aime. Le cinquième traité expose les vertus et devoirs qu'un roi doit pratiquer envers ses sujets, prudence, justice, libéralité, clémence, etc. Le sixième, ses devoirs envers l'Etat et l'Eglise, dans l'administration de la justice et des finances, dont il prouve dans un chapitre que le roi doit exclure ceux qui les recherchent. Le septième, ceux du souverain envers ses ministres, ses conseillers, ses amis qu'il distingue des favoris, car il ne peut passer ceux-ci à un roi, et fait un chapitre exprès pour le détourner d'en avoir. Enfin, dans le huitième traité, qui est des devoirs du prince pendant

la guerre, il appuye fort sur cette maxime des anciens que la guerre n'est jamais juste que quand elle est nécessaire, et qu'il ne doit avoir recours à un remède si violent que quand les autres lui manquent. *Bellum justum quibus necessarium ; pia arma quibus nulla nisi in armis spes relinquitur.*

L'ouvrage est plein de solidité et d'érudition. Il pourrait être plus sentencieux, plus plein de principes, au lieu du tour oratoire et des brillants ou concetti, qui y reviennent, ce me semble, un peu trop souvent, en traitant un sujet si grave. La lettre suivante, dont l'original est au secrétariat, fera voir quel cas on en faisait dans les pays étrangers, ainsi que de ses autres ouvrages.

Lettre du duc de Wirtemberg au P. Senault sur son Monarque.

Mon révérend Père,

Votre monarque étant venu dans ce pays-ci par le présent que vous en avez fait à Mademoiselle ma nièce (1), *y a fait naître tant d'estime et d'affection pour vos écrits que vous les devez aimer plus qu'à l'ordinaire. Pour moi, qui ne les ai pu voir que fort légèrement, j'en suis devenu amoureux, et souhaite avec grande passion de le loger aussi bien dans ma bibliothèque que dans mon cœur. C'est pour cet effet que je vous prie de me l'envoyer et de donner moyen à M. Paul, résident de M. l'électeur Palatin, de me l'envoyer avec toutes vos autres œuvres* (2).

(1) La lettre de remerciement de cette nièce, qui s'appelle Sophie-Louise de Wirtemberg, est du 4 octobre 1663. Elle lui dit entr'autres choses obligeantes : « *Comme je sais l'estime que votre office et vos qualités vous donnent auprès de la reine, je vous prie de les employer en ma faveur pour me recommander très humblement aux bonnes grâces de cette grande princesse.* »

(2) Le P. Senault ne manqua pas de les envoyer. Le remerciement du duc est du mois de mai 1664. Il y dit : « *Et parce que je sais que l'amour satisfait les âmes généreuses comme la vôtre, je vous offre le mien en vous assurant que votre personne y tiendra toujours un rang aussi honorable dans*

Je les recevrai avec beaucoup de joie, et en revanche, je vous rendrai tous les services que vous souhaiterez de moi, qui suis très particulièrement ami des gens de lettres, et qui, ne pouvant connaître votre visage, serai ravi de connaître l'esprit dans vos livres. Obligez-moi de le croire, et d'être assuré que je serai toujours, de Votre Révérence, très affectionné à vous servir. Frédéric, Duc de Wirtemberg.

La naissance d'un Dauphin, premier fruit du mariage de Louis XIV, fut un sujet de joie universelle dans le royaume. Il naquit le 1er novembre 1661 ; et le P. Senault, avant la fin de l'année, avait composé, prononcé, et fait imprimer le Discours suivant pour marquer la part que l'Oratoire prenait à la joie publique :

L'horoscope de Mgr le Dauphin, discours prononcé dans l'église des Prêtres de l'Oratoire, par le P. J.-F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Le Petit, 1661, in-4°.

Le P. Bourgoing étant mort au mois d'octobre 1662, à l'assemblée générale que nous tînmes six mois après pour lui donner un successeur, fut élu par plus des deux tiers des voix le P. Senault (1). Son amour pour la Congrégation, ses services, son crédit, sa réputation, son mérite, tout le portait à cette charge, dont il faisait déjà depuis deux ans les fonctions, régissant la Congrégation en qualité de premier assistant pendant la caducité du P. Bourgoing. Cependant, il fallut presque user de violence pour le résoudre de s'en charger. Dès qu'il s'entendit nommer, il représenta à l'assemblée, autant que l'abondance de ses larmes le lui put permettre, « *qu'il se sentait tout à fait indigne de l'honneur qu'on voulait lui faire ; qu'en se comparant, non pas avec notre Très Honoré Père et Fondateur, le grand Cardinal de Bérulle, qui était au-dessus de toute compa-*

mon cœur que vos livres le tiendront dans ma bibliothèque. Je garderai ceux-ci avec soin, et j'attendrai avec impatience qu'il vous plaise me donner moyen de le faire connaître à tout le monde que je suis avec toute la sincérité possible, etc...»

(1) *Actes de l'Assemblée de 1663.*

raison pour la grâce, la lumière et la prudence, que Dieu lui avait données, mais à son digne successeur, il se fortifiait davantage dans cette pensée ; que si le P. de Condren avait ravi la Congrégation par ses hautes connaissances, et avait gagné tous les cœurs par son admirable douceur, le P. Bourgoing avait eu, de son côté, un zèle merveilleux pour l'Eglise, et avait été infatigable au milieu des infirmités ; que, pour lui, il reconnaissait qu'il n'avait pas une seule de leurs qualités, et que le sentiment qu'il avait de ses misères ne lui permettait pas de se charger d'un emploi, dont il se jugeait incapable ; qu'outre ces raisons, il priait l'assemblée de considérer qu'il était avancé en âge ; que le P. de Condren n'avait que quarante ans environ, quand il fut élu général ; que le P. Bourgoing n'en avait que cinquante-quatre, quand il fut choisi pour lui succéder ; au lieu qu'il avait, lui, soixante-deux ans commencés ; qu'il prêchait d'ailleurs depuis quarante ans, qu'ainsi il avait plus besoin de repos que d'augmentation de travail, » et puis, se prosternant à genoux, et s'expliquant plus par ses larmes et ses soupirs que par ses paroles, il déclara que « *sa conscience et le bien de la Congrégation l'obligeaient de conjurer l'assemblée de procéder à une nouvelle élection ; et qu'il se retirerait quelque part pour leur laisser la liberté des suffrages.* » Mais ce discours ayant produit sur l'esprit de nos Pères un effet tout contraire à ses intentions, ils persistèrent à le trouver d'autant plus digne de cette place qu'il protestait plus hautement de son indignité ; le forcèrent en quelque façon de s'y mettre, lui firent leurs soumissions, et le proclamèrent Supérieur général par la bouche du P. Le Boux, nommé à l'évêché d'Acqs, le 17 avril 1663 (1).

Un de ses premiers soins, dès qu'il se vit contraint d'accepter, fut d'aller faire la visite de nos maisons (2). Il

(1) Hermant, *Histoire des ordres religieux*. T. III, p. 388, et Moreri, édition de 1725, disent qu'il fut élu en 1662.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 183].

était en route pour cela le 26 décembre 1663. Je le vois par une lettre de même date de M. de Péréfixe, nommé de l'évêché de Rodez à l'archevêché de Paris, qui lui écrit : « *J'ai eu plus de joie que je ne puis vous dire d'apprendre que votre santé est bonne au milieu des peines et des fatigues de votre visite, et je puis vous assurer qu'elle sera entièrement parfaite, lorsque le roi vous aura donné de quoi marcher un peu plus commodément et plus selon vous, que vous ne faites présentement. Vous ne devez pas douter, Mon Révérend Père, que je n'y contribue de toutes mes forces, tant pour la passion que j'ai pour la gloire de mon maître, que j'y trouve beaucoup intéressée, que pour le désir extrême que j'ai de vous bien persuader qu'on ne peut jamais vous estimer plus que je fais, etc.* » Il fut jusqu'au fond de la Guyenne, et puis passa dans nos maisons de Flandre. Ce fut avec bien de la fatigue pour lui et une extrême consolation pour ceux qui eurent le bonheur de le recevoir. Il porta partout la bénédiction et la paix. Dans les conférences de piété qu'il faisait dans chaque maison, on croyait entendre un ange venu du Ciel, tant il parlait avec grâce et avec dignité. Dans les conversations, il ne parlait que des rares exemples de piété, qu'il avait vu pratiquer à M. le cardinal de Bérulle, au Père de Condren, à tant de vénérables et anciens Pères, et d'une manière si touchante, qu'on se sentait, en l'écoutant, pressé du désir de les imiter. Il visita chacun dans sa chambre jusqu'aux frères. Lorsque quelqu'un se mettait à genoux devant lui pour lui demander sa bénédiction, il s'y jetait aussitôt lui-même, et ne se relevait qu'on ne se fut auparavant relevé. Il fut aussi édifié de la conduite des Pères qu'il leur donna lui-même des sujets d'édification, et, de retour à la maison de Paris, il s'appliqua un jour en conversation ce trait de l'histoire de Saint-Macaire, qui, après la visite de divers monastères, étant rentré dans le sien, disait à ses frères : « *J'ai vu de véritables solitaires, et quand je compare ma vie à la leur, je vous avoue que je ne me reconnais plus*

moi-même pour solitaire. Je puis en dire de même, ajouta le P. Senault, *j'ai vu de véritables prêtres de l'Oratoire, pieux, humbles, pauvres, simples, fervents, zélés, charitables, laborieux, tout le jour dans les bonnes œuvres, toute la nuit en prières; d'une douceur d'ange pour le prochain, d'une étonnante austérité pour eux-mêmes. Oui j'en ai vu beaucoup de ce caractère ; et quand je me compare à eux, je suis confus, je rougis de honte de voir une vie si différente de la leur, et je ne me crois pas digne de porter la qualité de prêtre de l'Oratoire, bien loin d'être le général.* » Quoique son humilité lui fit tenir ce langage, il est certain qu'il était aussi pour conduire que pour instruire, et qu'il était les délices de la Congrégation par ses manières pleines de douceur et de charité pour en gouverner les particuliers. Il voulut toujours prendre sur lui tout le poids des affaires, sans chercher des prétextes pour s'en décharger. Il ne manqua jamais de répondre de sa propre main au moindre particulier de la Congrégation qui lui écrivait ; et, comme la bonté qu'il avait d'entrer dans les besoins d'un chacun, donnait plus de liberté à tous de s'adresser plus souvent à lui, il ne se passait guère de semaine qu'il ne fit jusqu'à 2 ou 300 dépêches (1). Il en usait si honnêtement avec un chacun qu'il ne chargea jamais personne d'aucun emploi qu'il ne l'eut fait pressentir auparavant, s'il l'aurait pour agréable (2). Il sut allier ces divers soins avec la continuation des exercices du ministère. Il monta en chaire autant qu'on voulut. Il fit même des discours nouveaux, et nous avons les cinq suivants, qui sont du temps de son généralat :

Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France et mère du roi, prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église de Saint-Eustache, par le R. P.

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, p. 318.
(2) Perrault, *Hommes illustres*. T. I.

J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. A Paris, chez Pierre Le Petit, 1666, in-4°.

J'admire la générosité du P. Senault, qui, dans son épître dédicatoire au roi Louis XIV, va jusqu'à lui dire *qu'il semble que les têtes couronnées soient plus sujettes à la mort prompte que les autres hommes ; que l'Ecriture sainte nous avertit que leur vie est courte* ; *et que l'histoire nous apprend que les héros et les conquérants sont, en effet, ceux qui ont moins longtemps vécu, tels que les Cyrus et les Alexandre* ; et quoiqu'il ajoute, aussitôt après, le correctif du désir et de l'espérance qu'il a, avec toute la nation, qu'il n'en sera pas ainsi de son maître, il fallait qu'il y eut en lui bien de la vigueur pour oser faire un tel compliment au jeune roi, et à un roi tel que se développait Louis XIV dans ce temps-là. Il se maintint toujours en possession de cette liberté évangélique, qui lui faisait dire aux grands les vérités qu'ils aiment le moins, sans les offenser. Dans le temps qu'il prêchait au Louvre, il sut que la plupart des dames et même la reine mère ne se faisaient aucun scrupule d'aller à la comédie et au bal, les jours qu'elles avaient communié. Il parla fortement en chaire contre ce scandale. Tout le monde crut que la reine en serait choquée. On ne manqua pas devant elle de relever la hardiesse du prédicateur pour l'irriter contre lui. Cette princesse prit son parti, et l'ayant fait venir le lendemain devant elle, lui fit d'abord des reproches, d'un air riant, de ce qu'il lui avait dit ses vérités devant tout le monde ; mais, en même temps, le remercia de lui avoir fait connaître une faute, dont on ne lui avait jamais parlé, lui promit que de sa vie elle n'irait au spectacle un jour de communion, et lui tint parole (1). Il est vrai aussi qu'Anne d'Autriche avait pour le P. Senault une estime et une confiance particulières.

(1) CLOYSEAULT, *Ibid.* [T. II, p. 175].

Oraison funèbre de Messire Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'Etat, prononcée dans l'église de Saint-Magloire, par le R. P. J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Le Petit, 1667, in-4°.

Il la commence par cette maxime que toutes les marques de grandeur, qui environnent la majesté des rois, sont des signes de leur faiblesse. Il la prouve par ce détail que le grand nombre de soldats, dont ils composent leurs armées, est un témoignage public de leur impuissance à se défendre ou se venger seuls de leurs ennemis ; que la multitude des gardes, qui les environnent, découvre aussi sûrement leur crainte qu'elle inspire de la terreur à ceux qui les approchent ; que tous ces gouverneurs et ces divers officiers, qui les représentent dans les provinces, nous apprennent qu'ils ne sauraient être partout, comme Dieu dont ils sont l'image, et qu'ils ne peuvent pendant leur vie, non plus qu'après leur mort, occuper que six pieds de terre, et qu'enfin tous ces conseillers et ces fidèles ministres, qui conduisent sous eux les affaires de leur Etat, sont une preuve que leur esprit n'est ni assez fort, ni assez vaste, pour embrasser seuls la conduite d'un grand royaume, et qu'ils ont autant besoin des yeux de leurs conseillers pour le gouverner, que des bras de leurs soldats pour le défendre.

Oraison funèbre de feue Madame Marie-Françoise Lescuyer, abbesse du Lys. Paris, chez Pierre Le Petit, 1669, in-4°. Je ne sais pourquoi il n'a pas mis son nom à celle-ci, mais elle est sûrement de lui.

Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris le 25 novembre, par le R. P. J.-F. Senault, prêtre et supérieur de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Le Petit, 1670, in-4°.

Elle est pleine de faits historiques, qui font honneur à la mémoire de cette vertueuse reine et à la direction de nos Pères, qui l'ont toujours conduite jusqu'à la mort. Il parle très avantageusement de M. de Bérulle et du Père Philippe, ses confesseurs. Mais ce détail mènerait trop loin, et sera mieux en sa place ailleurs.

Oraison funèbre de feue Madame Magdeleine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles, par le R. P. J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de JÉSUS. Paris, Le Petit, 1671, in-4°.

Sa mort, arrivée l'année suivante, le 3 août 1672, mit fin à tous ses travaux, et couronna une vie remplie de bonnes œuvres. Il fut attaqué d'une apoplexie qui l'emporta en quatre jours, à l'âge de soixante-onze ans. Au lit de la mort, il rendit particulièrement grâce à Dieu qu'il mourrait sans avoir jamais possédé ni charge, ni biens d'église. Plusieurs prélats assistèrent à ses obsèques (1). M. Toussaint de Janson-Forbin, évêque de Marseille, puis cardinal, y officia pontificalement. L'abbé de Fromentières, mort évêque d'Aire, prononça l'oraison funèbre, le vendredi 30 septembre, en présence de notre assemblée, et la veille de l'élection d'un nouveau supérieur général.

Il prit pour texte : *Quandiù sum ego, ministerium meum honorificabo,* et fit voir que le P. Senault, comme prêtre, en qualité de prédicateur, et à titre de supérieur général de l'Oratoire, avait toujours fait honneur à son ministère.

Comme prêtre, il observe d'abord que jamais homme n'a eu plus de charmes dans son extérieur, plus de dignité dans son port, plus de grâce dans toute sa personne, en sorte que, dès qu'il se montrait quelque part, vous étiez gagné par la douceur de sa présence, avant que de l'être par la force de ses discours (2). Après une description du

(1) *Actes de l'assemblée* de 1663.

(2) Page 279.

désordre, où était plongé le clergé au commencement du siècle passé, il dit : « *C'était sur une pareille désolation que gémit longtemps le grand cardinal de Bérulle, dont la mémoire serait en éternelle bénédiction par cette seule sensibilité ; quand elle n'y serait pas par mille autres services importants rendus à l'Eglise et à l'Etat... Dieu, qui l'avait rendu sensible au mal, lui donna les moyens d'y apporter le remède, et le remède fut cette pieuse et savante Congrégation, dans laquelle il a rétabli si dignement la pureté du sacerdoce et sur l'exemple de laquelle il est vrai de dire que toutes les autres compagnies ecclésiastiques se sont formées* (1)...

Ce fut auprès de cet Héli que notre jeune Samuel fut élevé. Ce fut de la main de ce séraphin, tout brûlant d'amour, que la langue de notre prophète fut purifiée. Après cela, faut-il s'étonner qu'elle se soit expliquée avec tant de force et de zèle ? Il chercha dans la Congrégation à honorer le sacerdoce par la vertu et la science ; et il est certain qu'il ne pouvait les puiser dans une source plus abondante.

Sitôt qu'il fut entré dans l'Oratoire, son air, tout jeune qu'il était, parut modeste, son entretien sérieux, ses mœurs austères, et depuis qu'il fut élevé au sacerdoce, que de ferveur dans la célébration du saint sacrifice ! que d'assiduité à tous les exercices de la Congrégation, que de bons exemples à tous ses confrères ! (2)

Voulez-vous savoir la principale étude, à laquelle M. le cardinal de Bérulle appliqua sa Congrégation ? Ce fut à celle de JÉSUS-CHRIST, *à connaître* JÉSUS-CHRIST, *à étudier* JÉSUS-CHRIST, *à observer ses actes, à écouter ses paroles, à pénétrer ses mystères, étant bien persuadé que quiconque sait* JÉSUS-CHRIST, *sait tout ce que savait saint Paul ; et qu'après* JÉSUS-CHRIST, *comme dit Tertullien, il n'y a plus de curiosité à satisfaire, ni de nouvelles sciences à acquérir* (3).

(1) Page 283.
(2) Page 289.
(3) Page 292.

Dans le second point, considérant le P. Senault comme prédicateur, il dit : « *Je ne crois pas être trop prévenu en faveur de mon sujet, d'oser dire qu'il n'y a pas eu de nos jours un homme plus propre à la prédication, qui, par conséquent, eut plus de tous ces talents, que nous venons de marquer. Le premier a été, sans doute, son éloquence comme consistant non seulement dans les paroles mais dans les choses ; comme étant du genre de celles qui ne se contentent pas de plaire, mais qui entreprennent de persuader ; éloquence soutenue par la force de la doctrine, et par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes chastes ; qui n'admettait jamais d'ornements que ceux que la gravité souffre, et que la piété même conseille, puisqu'ils étaient toujours empruntés de l'Ecriture Sainte et des Pères ; éloquence, dont on peut dire qu'il a été le premier maître, et dont, par le mauvais goût du siècle précédent, il n'avait trouvé aucune trace avant lui* (1).

Comprenant de quelle importance il était de traiter la parole de Dieu avec dignité, il n'oublia rien de ce qui pouvait la rendre victorieuse dans sa bouche. Il se crut obligé d'étudier jusqu'à ses termes. Il introduisit l'ordre dans ses discours par les divisions jusqu'alors inconnues, et soutenant tout cela par les talents les plus rares qu'ait jamais eus prédicateur. Nous pouvons dire de lui ce que dit l'Ecriture de Salomon, qu'il traitait la sagesse avec magnificence (2).

Ce qui rendait son éloquence utile, était la clarté, qui en était inséparable, ayant acquis les connaissances les plus difficiles par la force de sa méditation, il en rendait capables les esprits les plus médiocres par la facilité de ses discours. Un de ses principaux dons, était de familiariser les plus hautes vérités, sans les abaisser. Et je ne sache peut-être que lui qui, de nos jours, ait trouvé le secret de se faire entendre des ignorants, en même temps que les habiles gens l'admiraient...

(1) Page 296.
(2) Page 299.

J'ai ouï un des plus grands hommes du siècle, (et personne n'en doutera, quand j'aurai dit que c'était M. de Lingendes (1), *évêque de Mâcon), rendre ce témoignage au P. Senault qu'il avait banni de la chaire trois choses monstrueuses, que l'ignorance et le désordre du dernier siècle avaient introduites, la confusion, la science profane, la raillerie.*

Sa voix, semblable à celle d'une trompette, non seulement par le son fort et éclatant qui lui était naturel, mais encore parce que, de même que cet instrument, elle semblait plus destinée à imprimer de la terreur qu'à donner du plaisir, reprenait les vices et les désordres de son siécle, dans un détail convenable aux besoins de ses auditeurs (2).

La parole de Dieu n'a jamais été esclave dans sa bouche. Persuadé qu'on n'était pas moins prévaricateur de son ministère en taisant la vérité qu'en débitant le mensonge, que de foudres, que d'éclairs sortaient de sa bouche et de ses yeux contre les désordres et la corruption du siècle ! Qui, de nos jours, a parlé plus hardiment contre le luxe, le jeu, la comédie, les acquisitions injustes, les commerces infâmes ?... Comment ne vous aurait-il pas prêché ces vérités avec force, puisqu'il ne les dissimulait pas aux personnes royales et aux têtes couronnées, et que jamais homme n'a pu mieux dire que lui : Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum. *Il parlait avec respect, mais il parlait avec zèle, il ne perdait point la soumission d'un sujet, mais il soutenait l'autorité d'un ministre de JÉSUS-CHRIST, heureux, dans son ministère, d'avoir trouvé des âmes dociles, qui bien loin de se servir de leur puissance pour lui imposer silence, le remerciaient des bons avis qu'il leur donnait et du soin qu'il prenait de leur salut.* » Dans ce trait, où il est visible que M. de Fromentières fait allusion à la correction que le P. Senault avait fait

(1) D'abord Jésuite.
(2) Page 302.

en chaire à la Reine-mère, le *Journal des Savants* (1) prétend que, quand l'auteur le prononça, il s'exprima d'une manière plus forte et plus honorable au P. Senault, qu'il ne se trouve dans l'imprimé de cette oraison funèbre, et qu'en relevant sa hardiesse à reprendre cette princesse d'aller à la comédie le jour même qu'elle avait fait ses dévotions, l'orateur le compara à saint Chrysostôme déclamant contre les Jeux, qui se faisaient devant la statue de l'impératrice Eudoxie, et à saint Ambroise défendant l'entrée de l'Eglise au grand Théodose.

« *Quoiqu'il prêchât toujours et en tout lieu, quoiqu'il travaillât plus lui seul, dans sa profession, que vingt autres, son zèle n'en était pas satisfait. C'est ce qui l'obligea à suppléer à sa présence, qui était bornée, en formant de temps à autre dans sa Congrégation des jeunes gens pour la chaire. Ce zèle s'étendit même sur les étrangers. Etant supérieur de Saint-Magloire, il fit des conférences réglées, où quantité d'ecclésiastiques se trouvaient, auxquels il communiquait son esprit. Combien qui ont profité de ses lumières ? Les prédicateurs, qui ont eu depuis vingt ans le plus de réputation, n'ont-ils pas été ses disciples ? Avouons-le, puisqu'il est vrai :* « De plenitudine ejus nos omnes accepimus. »

M. de Fromentières s'était déjà fait honneur, dès l'exorde, d'être de ce nombre. Il roule tout entier sur l'obligation, qu'il avait, d'employer tout son talent pour l'éloquence à louer celui de qui il le tenait, s'appliquant tout ce que dit Cicéron de lui-même, dans son oraison *pro Archiâ poetâ*, qui avait été son maître.

Dans la troisième partie, où il considère le P. Senault comme général, il nous le représente comme étant toujours à la tête, « *toujours le premier à tout, le premier à la prière, le premier au chœur, qu'il soutenait même de sa voix éclatante, jusqu'à cinq jours avant sa mort qu'il chantait encore à la*

(1) 41[e] *Journal des savants*, année 1690.

face de cet autel plus mélodieusement que le cygne... Jamais chef ne fut plus vigilant à pourvoir à tous les besoins de ses membres, à instruire les uns, à consoler les autres, à encourager tout le monde (1).

Quelle prudence ne lui a-t-il pas fallu pour conduire une compagnie libre, et qui n'a point d'autre lien entre ses membres que ceux de l'amour ? Que de soins dans notre malheureux siècle pour soutenir les bons desseins d'une congrégation si pleine de zèle ? Que de force pour s'opposer aux obstacles qui les pouvaient traverser ? On a fait une remarque bien rare dans le gouvernement de ce digne supérieur qu'il n'a jamais rien entrepris pour sa compagnie, où il n'ait réussi... Le succès a suivi tous ses desseins ; mais la raison en est qu'il n'en a jamais formé que de justes, et qu'il était difficile qu'une bonne cause, soutenue d'un aussi grand courage que le sien, courut aucun risque (2).

Il a épuisé ses forces dans le travail, il a sacrifié sa vie, et de l'aveu même des plus considérables de sa Congrégation, il en a été la victime ; il n'a voulu vivre que pour elle et toutes les dignités ecclésiastiques n'ont pas eu la force de l'en tirer. Il a voulu mourir encore pour elle ; et après cette dernière preuve, elle ne saurait douter de son amour (3).

C'est en vain que plusieurs malheurs compliqués abattent son corps tout d'un coup, son âme n'en est point consternée. Tout ce qu'il eut à faire fut de renouveler les actes des vertus, qu'il avait toujours pratiquées... Il se fit lire quelques psaumes, s'arrêtant principalement sur ce qui pouvait mieux exprimer l'impatience, qu'il avait, d'aller à Dieu. Il reçut le Saint Viatique avec une foi et un amour qui édifièrent tous les assistants, les fit fondre en larmes. Le pain des anges, dit-il, *ne devrait être reçu qu'après une préparation angélique. La force du mal l'empêcha, comme il l'eût bien voulu,*

(1) Page 315.
(2) Page 316.
(3) Page 318.

de parler aux Pères de la Congrégation. Mais que sa patience dans ses douleurs ; que sa soumission aux ordres de Dieu ; que son mépris pour toutes les choses du monde ; que l'acceptation généreuse qu'il fit de la mort : « Je l'accepte, mon Dieu, dit-il, *je l'accepte !* » *Que tout cela leur fut une leçon bien plus touchante que n'auraient pu l'être tous ses discours !* (1). »

M. de Fromentières finit ensuite en disant : « *Ne pleurons plus cet homme si cher, puisque nous le possédons encore en Dieu. C'est de là, MM. PP., qu'il aura soin de votre Congrégation, qui lui sera toujours chère ; que, dès demain, il lui en donnera des marques, en lui procurant un homme qui, par ses excellentes qualités, le fera revivre parmi vous. Car nous pouvons dire, mes Pères, de votre Compagnie ce que l'on a quelquefois dit d'une république parfaite : que, quoiqu'il ne s'y trouve personne qui désire le commandement, presque tous le méritent.* »

Sous le gouvernement du Père Senault nous fîmes deux nouveaux établissements, le séminaire de Montpellier et le collège d'Agde. La maison de Douai, qui était de l'institut de Saint Philippe de Néri, s'unit à nous. Nous ouvrîmes un séminaire à Avignon et un autre à Pézenas, depuis transféré à Agde.

C'est sous lui que nous formâmes l'union qui est entre notre Congrégation et celle des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et que nous renouvelâmes l'ancienne avec celle des Feuillants et celle des Bénédictins de Saint-Maur.

Le P. Senault reçut un bref obligeant d'Alexandre VII et un autre plus gracieux encore de Clément IX. Son crédit soutint la Congrégation, et lui attira quelque espèce de faveur et de protection, dont on prétend même qu'on se prévalut et dont on abusa, en quelques endroits. Tant il nous est bon d'être toujours un peu sous le pressoir ! Je

(1) Page 319.

dis : un peu, car l'expérience du temps présent fait assez voir que le trop n'en vaut rien.

On trouvera sous l'histoire générale de la Congrégation de son temps quelle conduite il tint sur les disputes du Jansénisme. Le comte de Bussy nous a conservé, dans ses lettres, une maxime du P. Senault par où je finis, ne sachant où la mieux placer (1). « *Il me souvient toujours,* dit-il, *de ce que disait le P. Senault, que l'âme et le corps avaient de grandes liaisons ensemble, que, cependant, ils se contrariaient toujours ; qu'en un mot, c'étaient deux ennemis, qui ne se pouvaient quitter, et deux amis qui ne se pouvaient souffrir. Il n'y a rien de mieux dit, ni de plus véritable,* » ajoute Bussy.

ADDITION

Le P. Mouteuil m'a dit avoir appris du P. Barbot, un de nos anciens, que, quand le P. Senault se vit élu général, de peur d'abuser du droit que sa charge pouvait lui donner sur le temporel de la Congrégation, il se lia, contre l'abus du bien, par un vœu simple de pauvreté.

Le Père Senault fut, avec Dom Cosme de Saint Michel, général des Feuillants, commissaire député par le roi pour lui faire leur rapport touchant le différent mu entre les Jacobins réformés au sujet de la Bulle donnée par le cardinal de Vendôme, légat *a latere* du Pape, qui érigeait leur congrégation en province, et nommait un Père du Bois pour leur premier provincial.

Il ouit plusieurs fois tous les religieux du Couvent de la rue Saint-Honoré et divers autres de la Réforme, qui étaient venus à Paris. Et son avis fut : 1° qu'il avait reconnu de fortes raisons pour et contre cette érection de la Congrégation des Réformés en province ; qu'il ne la jugeait pas nécessaire, et moins encore qu'elle eût dû se faire si promptement et par des voies aussi extraordinaires que celles dont

(1) Bussy-Rabutin, *Lettres*, t. 4, page 52.

on s'était servi ; mais qu'il la croyait cependant plus utile que dommageable. 2° Qu'il fallait donc la laisser subsister, pourvu qu'il plût à M. le légat de retrancher de la Bulle les termes qui accordaient à cette province réformée les privilèges des autres provinces à l'égard du droit de prendre des degrés de docteur, ces Pères reconnaissant que ce droit apporterait un préjudice notable à leur réforme ; ou, du moins, le limiter à une ou deux personnes pour remplir quelque chaire publique, où ils sont en possession d'être professeurs. 3° Qu'il ne croyait pas que la nomination du Père du Bois pour provincial dut subsister à cause que presque tous s'y opposaient, et ne goûtaient point son gouvernement. 4° Qu'il lui semblerait à propos que le légat, avant que son pouvoir expire, donnât une seconde bulle pour convoquer une nouvelle ambassade pour y procéder à l'élection d'un nouveau provincial ; qu'on y laissât une entière liberté de suffrages, sans exception ni exclusion donnée à personne ; qu'il serait même du bien de la paix que ni le provincial d'à présent, ni son prédécesseur ne la convoquassent, ni présidassent et même ne s'y trouvassent pas ; mais que ce fut le prieur d'Abbeville, où se doit tenir ce chapitre, qui en pareil cas a droit de faire toutes ces fonctions. 5° Enfin que, l'élection du provincial étant faite, ils en doivent demander la confirmation, selon la coutume, à leur général, et le prier qu'au premier chapitre général, qui se tiendra, leur province nouvellement érigée soit approuvée sans changer rien autre dans leurs statuts et forme de vie.

Je ne trouve point la date de ce jugement qu'il rendit, ni s'il fut suivi.

Comme le Père Senault avait eu la principale part à la paix prétendue qui se fit, en 1653, entre les Jésuites et l'Oratoire, et qu'il en fut fort blâmé dans le public par les Jansénistes comme d'une prévarication manifeste, ainsi que je l'ai rapporté, d'après M. Hermant et le sieur Courtot, dans

l'Histoire Générale, j'insère ici la lettre apologétique qu'il crut devoir écrire à un de ses amis, que nous avons toute de sa main, et qu'il destinait peut-être à être imprimée.

Monsieur,

La part, que vous prenez à mes intérêts, m'oblige de satisfaire votre désir et de vous dire ce qui s'est passé dans les conférences que nous avons eues avec le P. Annat, provincial des Révérends Pères Jésuites, afin que, rendant un témoignage public à la vérité, j'en rende aussi un particulier à votre affection.

Je vous dirai donc que, l'Avent dernier, une personne de condition et de piété me fit paraître qu'il serait fort à souhaiter pour le bien de l'Eglise que nous nous accommodassions avec les Jésuites, et que nous y trouverions grande disposition de leur part. Je lui promis de les voir sous le bon plaisir de N. R. Père Général, quoique je fusse fort assuré que nous n'avions rien fait qui put altérer la charité entre leur Compagnie et notre Congrégation. Je prévins donc le Père Annat, et lui témoignai que tous nos prêtres désiraient bien vivre avec eux, et qu'encore qu'il y eut quelque différence de sentiments entre eux et nous, la recherche de la vérité n'intéresserait point la charité ; joint que les questions, qui pouvaient faire le plus de bruit, se traitaient à Rome devant le Saint Siège, et que nous n'avions qu'à en attendre la décision avec tranquillité et soumission d'esprit ; qu'ils vivaient bien avec les Pères Jacobins, et que j'espérais aussi qu'ils vivraient bien avec nous. Il reçut ces assurances avec beaucoup de civilité, me témoigna qu'il contribuerait de sa part à entretenir une bonne intelligence entre nos deux compagnies, et qu'il en écrirait non seulement à tous les recteurs de sa province, mais encore à tous les provinciaux du royaume.

Il est vrai qu'il ajouta qu'il y avait certaines propositions qu'ils ne pouvaient souffrir, parce qu'il prétendait qu'elles avaient été condamnées par les bulles des Papes, et qu'elles

étaient contraires au concile de Trente. Je lui répartis que la plupart de ces propositions étaient celles-là même dont nous attendions la résolution de Rome ; qu'il y avait du danger à la prévenir et que peut-être condamnerait-on ce que le Saint-Siège approuverait ; qu'il savait bien ce que le cardinal Tolet, consulté par le P. Vasquez, lui avait répondu : que les propositions de Baïus n'étaient point qualifiées par les bulles ; qu'il y en avait même quelques-unes qu'elles déclaraient pouvoir être soutenues ; que, pour le concile de Trente, le canon qu'il avait marqué, ne prétendait établir que la liberté de l'homme et non pas l'indifférence (laquelle je ne rejetai pourtant pas), et que les mots si velit, *ajoutés par le Concile avec tant de prudence, résolvaient la difficulté et faisaient voir que, comme il était impossible que le franc-arbitre voulût et ne voulût pas, il était impossible aussi qu'il consentît et résistât à la grâce en même temps.*

Vous voyez par tout ce discours que je n'entrai pas dans les sentiments du P. Annat, quoique je l'estime autant que son mérite m'y oblige, et que je lui dis brièvement ce qui se dit en ces occasions pour la défense des sentiments de saint Thomas et de saint Augustin.

Il ne me souvient pas qu'il me fit instance que saint Thomas condamne ceux qui soutiennent que la nécessité n'est pas opposée à la liberté. Mais puisqu'il l'a avancé dans sa lettre, je vous dirai qu'au lieu où saint Thomas semble condamner cette opinion, il entend parler d'une nécessité qui vient des astres et du destin, et qui, forçant la volonté, est incompatible avec la liberté. Mais, dans la Somme, *qui est postérieure à cet autre ouvrage, et où, selon quelques-uns, il semble même le rétracter, il établit en plusieurs endroits que la nécessité, qui exclut la contrainte, n'est point opposée à la liberté ; que le Père engendre son Fils nécessairement et librement ; que les saints aiment Dieu librement et nécessairement dans les cieux, et que JÉSUS-CHRIST, dans les ordres qu'il a reçus de son Père, a obéi avec nécessité et liberté.*

Mais vous vous étonnerez peut-être que, ne condamnant pas ces sentiments, j'aie dit au Père Annat que je n'étais point janséniste, et que je blâmais Jansénius d'avoir fait le parallèle des semi-Pélagiens et des Jésuites. Je vous avouerai que je n'ai point approuvé ces parallèles, non plus que ceux qu'on a faits entre les Calvinistes et les Jansénistes, parce qu'il me semble que tout cela choque la charité. L'aigreur me déplaît partout où je la découvre, et je désire qu'on ne perde jamais la charité en recherchant la vérité. Par ce même mouvement je condamne le nom de janséniste, parce que c'est un nom de faction, que la haine a inventé, qui ressent le schisme, qui est injuste de la part de ceux qui l'imposent et injurieux à ceux auxquels il est imposé. Comme je blâme ceux qui appellent Molinistes les Pères Jésuites, je blâme aussi ceux qui traitent de jansénistes les disciples de saint Augustin. Nous devons tous être catholiques, et quand nous embrassons les sentiments de saint Augustin et de saint Thomas, c'est parce que nous croyons que ce sont ceux de l'Eglise, et qu'on ne saurait errer en suivant les traces de ces grands maîtres. Aussi vous avouerai-je que, quand le Père Annat me dit que, pour défendre les opinions de sa Compagnie, il ne voulait que ces deux docteurs, je lui repartis avec joie que nous serions bientôt d'accord s'il les voulait prendre pour juges, et que, de notre côté, nous faisons profession particulière d'être leurs disciples.

De l'école nous passâmes à la chaire, et je dis au P. Annat que je n'approuvais point les prédicateurs qui avançaient des propositions qui pouvaient scandaliser les ignorants, et ne pouvaient édifier les doctes; que la maxime de saint Paul que J.-C. était mort pour tous les hommes *devait se publier hautement; que le contraire était inutile et dangereux devant les fidèles, et que, dans l'école même, elle devait être expliquée avec les modifications que les Saints Pères y ont apportées; que l'impossibilité des commandements de Dieu ne devait jamais être insinuée au peuple, puisque cette manière de par-*

ler ne servait qu'à jeter les auditeurs dans le désespoir ou dans le libertinage, et qu'il suffisait de leur faire entendre que la grâce de J.-C. était nécessaire pour garder les commandements, qu'il la fallait demander à Dieu par ses prières et lui dire avec saint Augustin : « Jube quod vis, sed da quod jubes. »

Ces réponses vous font voir que notre accommodement avec les Jésuites a été plutôt de charité que de doctrine, et que, comme ils ne sont pas entrés dans nos sentiments, nous ne sommes pas entrés dans les leurs. Et de fait, comme le R. P. Général vit que le P. Annat semblait approuver ceux de sa Congrégation qui condamnaient nos professeurs, qui sont contraires à leurs opinions, il lui soutint fortement qu'un particulier n'avait pas droit d'en condamner un autre ; qu'un corps même ne pouvait pas s'attribuer ce pouvoir, et qu'il n'appartenait qu'au Pape et à l'Eglise de déclarer les opinions et les personnes hérétiques. Car si chaque docteur se donne la liberté de condamner un autre d'hérésie, il n'y aura plus de catholiques, et selon qu'une opinion nous plaira ou nous déplaira, nous la ferons passer pour hérétique ou pour orthodoxe.

Inférez de tout ce discours que nous voulons bien vivre avec les Pères Jésuites ; que la différence de nos opinions n'atteint point la charité ; que nous attendons les décisions de Rome pour nous y soumettre avec respect et obéissance ; et que, quoique nous nous en tenions aux sentiments de saint Augustin et de saint Thomas, nous ne condamnons pourtant pas les Pères Jésuites. Voilà ce que vous avez désiré de mon affection. J'ai forcé mon inclination pour déférer à la vôtre et vous témoigner que je suis... etc. »

Il fit un autre écrit sur cela, qui a pour titre : *Narré de ce qui s'est passé entre les Pères Jésuites et les Pères de l'Oratoire, adressé à M. l'archevêque de Paris par son ordre.* C'est la même chose en substance, mais plus succinctement que dans l'écrit ci-dessus.

II. — Le Père René Morin

Entré en 1619, mort en 1669.

Ce Père était chanoine et grand vicaire de Poitiers (1). Il exerça ces fonctions, portant toujours l'habit et les marques d'un prêtre de l'Oratoire. Il témoigna aussi toujours beaucoup d'affection envers la Congrégation, et particulièrement envers la maison de Niort, à son décès. Il mourut à Poitiers en 1669. Il était de ce pays-là, et avait été reçu dans la Congrégation par Notre Très Honoré Père dans la maison de Paris le 25 avril 1619 (2).

(1) *Nécrologe.*
(2) *Ancien catalogue.*

III. — Le Père Jacques Talon,

Prieur de St-Paul-aux-Bois,

Entré en 1648, mort en 1671.

Jacques Talon, fils de M. Nicolas Talon, notaire et secrétaire du Parlement, et de dame Anne Sobrillard, était de Paris (1). Après le cours ordinaire de ses études, il entra dans l'état ecclésiastique et s'attacha au cardinal de la Valette. Il fut son secrétaire, et le suivit dans toutes ses courses, même à la tête de nos armées, que ce cardinal commanda. Ainsi, je le trouve avec lui en Allemagne en 1635 et 1636, lorsque cette Eminence avait joint ses troupes avec celles du duc de Weymar ; en 1638, après qu'il eût passé en Piémont avec son armée, il envoya l'abbé Talon à Paris pour négocier quelque affaire, et il parait par diverses lettres qu'il le regardait comme son homme de confiance. Car nous avons à la bibliothèque de l'Institution, où ce Père est mort, une liasse assez considérable de lettres, instructions et autres mémoires originaux enfermés dans une boite particulière, qui peuvent servir à l'histoire du temps que ce cardinal commandait nos armées, et qui nous viennent du P. Talon.

A la mort de son maître, arrivée en Italie en 1639, il se donna bien des mouvements pour conserver l'honneur de sa mémoire. Je vois entr'autres, par une de ses lettres écrite de Paris, du 3 octobre 1639, au comte de Chavigny, qu'il le supplie fort de s'intéresser auprès du cardinal de Richelieu pour en obtenir que les dettes de son maître fussent

(1) Registre de l'Institution de Paris.

acquittées sur les revenus de ses bénéfices, avant que le roi les donnât, et qu'il ne fut pas dit pour l'honneur du feu cardinal de la Valette qu'avec 15 abbayes et un prieuré qu'il avait, il était mort insolvable. Mais je vois par une autre lettre qu'il eut la douleur d'être refusé.

Balzac(1), avec qui il était en commerce de lettres, dans une du 25 septembre 1644, lui promet un éloge en prose de ce bon cardinal, à la mémoire duquel il s'intéresse tant (ce que j'explique de son ancien maître), et il l'assure qu'il y est autant porté par sa propre inclination que par la prière que l'abbé Talon lui en a faite. Autre trait qui fait honneur à la bonté de son cœur. Dans une autre, du 4 janvier 1645, Balzac est charmé d'apprendre qu'il goûte un de ses ouvrages. « *Puisque vous goûtez*, lui dit-il, *mes derniers écrits, et que vous avez le goût extrêmement bon, je ne les saurais trouver tout à fait mauvais. C'est beaucoup de vous avoir plu, et à M. l'avocat général Talon.* » Et il le prie, dans le reste de sa lettre, d'entretenir dans cette estime pour lui ce magistrat, que la ressemblance de nom, jointe à cette liaison, me confirmerait dans ce que j'ai ouï dire à quelques-uns de nos Pères qu'ils étaient parents.

En 1645, il assista, en qualité de député du 2e ordre, à l'assemblée du clergé tenue à Paris, et y fut choisi pour en être un des secrétaires. Le procès-verbal, qui en fut imprimé, parut sans son nom (2).

L'exemple de son maître, qu'il avait vu mourir, prêtre, archevêque et cardinal, à la tête d'une armée, l'avait vivement frappé. Il craignit d'être surpris par les jugements de Dieu ; et pour les prévenir, il songea sérieusement à la retraite et à revenir de cette vie dissipée et tumultueuse, si peu convenable à son caractère d'ecclésiastique, où ses engagements l'avaient retenu jusque-là (3).

(1) Balzac, *Lettres choisies*, édition de 1647.

(2) *Procès-verbal de l'Assemblée du clergé*, 1645, Paris, Vitray, in-folio.

(3) *Nécrologe manuscrit de la Maison de l'Institution de Paris.*

Il se retira donc au Séminaire de Saint-Magloire, où il reçut, quelques temps après, la prêtrise. La grâce et le caractère sacerdotal firent sur lui toute l'impression qu'on pouvait attendre d'un esprit aussi solide et aussi plein de religion, qu'il l'avait toujours été. L'effet, qui en résulta, fut que, pour mener une vie encore plus cachée et plus exemplaire, il demanda à être reçu parmi nous, et le fut le 11 novembre 1648, à l'âge de 50 ans.

Pendant 23 ans qu'il y a vécu, il n'a été qu'en deux maisons : celle de St-Magloire, où il demeura d'abord jusqu'en 1661, et celle de l'Institution, ses chères délices, où il mourut le 22 février 1671, âgé de 73 ans.

L'amour tendre qu'il avait pour les intérêts de la congrégation, l'a porté à faire du bien à nos deux maisons ; à Saint-Magloire, par divers ajustements dont il l'a ornée pendant le séjour qu'il y a fait, et à celle-ci, par la générosité qu'il eut de se dépouiller en sa faveur du prieuré de St-Paul-aux-Bois.

Il le tenait du cardinal de la Valette, qui l'y avait nommé en qualité d'abbé commendataire de la Grande-Sauve, d'où ce prieuré dépend. Or, dès l'an 1652, n'étant encore de l'Oratoire que depuis quatre ans, je vois par les registres du Conseil (1) que le P. Talon proposa le dessein, qu'il avait, de l'unir à la Congrégation, et qu'au cas que la dite union put se faire, il souhaiterait qu'il y eut toujours à St-Paul un curé capable et pieux, prêtre de l'Oratoire, mais amovible, comme aussi quatre autres prêtres pareillement amovibles, pour aider le curé dans ses fonctions, et qu'on y fit par an deux services complets, l'un pour le cardinal de la Valette, l'autre pour lui après son décès, conditions qui furent acceptées par le Conseil.

Il s'en démit donc, cette même année (2), sous la réserve d'une pension de 1800 livres qu'il abandonna dans la suite

(1) *Registres du Conseil,* 15 mars 1652.

(2) *Actes de visites de l'Institution de Paris.* Année 1678.

à la maison de l'Institution. Son dessein était que le revenu de ce bénéfice fut tout employé à servir de fonds à cette nouvelle maison, que M. Pinette venait d'établir ; et, après quelques légères contestations de la part de la maison de Paris, qui prétendait y avoir sa part, en dédommagement d'un autre prieuré de 2000 livres, dont un de nos Pères la laissait jouir, et dont il s'était dépouillé en faveur du P. Talon, qui à son tour, l'avait donné à un de ses neveux, il eut la consolation de voir ses intentions remplies par les bulles d'union à la seule maison de l'Institution, qu'on obtint sans peine en 1657, de son prieuré de Saint-Paul qui, depuis sa résignation de 1652, avait passé sur deux autres têtes.

Outre ce service important, qui devait le rendre si cher à cette maison, il s'y rendit encore recommandable les dix dernières années de sa vie, « *qu'il y passa,* dit un témoin (1), *par une très grande piété, par une merveilleuse édification de tous ceux qui eurent l'avantage de demeurer avec lui, une charité tendre pour les pauvres malades de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, qu'il soulagea de ses aumônes durant sa vie, et après sa mort, par un fond destiné à les secourir ; par une régularité aussi exacte aux moindres exercices de la maison, qu'on l'eût pu exiger d'un jeune confrère, par la peine sensible qu'on remarquait en lui, quand quelqu'indispensable nécessité l'obligeait de s'en dispenser, et par l'esprit de simplicité et de docilité, qu'il avait abondamment puisé dans sa dévotion spéciale pour la sainte Enfance de N.-S. J.-C., qui faisait qu'il se laissait conduire comme un enfant.* »

C'était, cependant, un homme d'esprit et de belles-lettres, qui l'avait orné et cultivé par une érudition choisie, et la connaissance des bons auteurs, et il était lui-même un écrivain exact et poli, témoins les ouvrages suivants que nous avons de lui :

(1) Le P. Dugast, *Nécrologe mss. de l'Institution de Paris.*

Instruction chrétienne, tirée du catéchisme du Concile de Trente, qui comprend en abrégé les principaux points de notre religion, tant pour ce qui regarde la foi, que pour ce qui concerne les mœurs, par le Père Jacques Talon, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. Paris, Le Petit, 1667, in-16.

C'est un abrégé du catéchisme du Concile, où règnent l'ordre et la netteté. Il en a serré les preuves et conservé religieusement le sens et l'esprit. C'est le jugement qu'en portent quatre évêques, ses approbateurs, outre sept docteurs de Sorbonne.

Il dit qu'il l'avait fait, il y a près de vingt ans, c'est-à-dire en entrant chez nous, et que ceux à qui il s'était soumis, quand il se résolut à quitter le monde pour suivre J.-C. avec plus de perfection dans l'Oratoire, lui ayant mis le catéchisme du Concile entre les mains, dans un temps où il avait plus de désir et de besoin de se cacher que de se produire, sa seule intention fut alors d'en faire un extrait pour lui-même, qu'ils ont cru depuis pouvoir être utile à d'autres, et qu'il l'abandonne avec simplicité au public par déférence pour leurs lumières.

Il le dédie à deux jeunes seigneurs, le prince de Conty et le comte de Clermont, fils d'Armand, prince de Conty, et leur dit que « *quoiqu'il n'y a point de gens de bien qui ne doive des hommages à la mémoire de leur saint et illustre Père, les obligations qu'il s'est acquises sur la Congrégation de l'Oratoire, et sur la maison de l'Institution en particulier, ont engagé celle-ci à lui donner, en la personne de ses enfants, cette marque publique de sa reconnaissance, de ce que ce grand prince l'a souvent honorée de son séjour pendant sa vie, par les retraites qu'il y faisait quelquefois, qu'il l'a édifiée par sa vertu et ses bons exemples, et lui a donné mille marques d'affection et de bienveillance.* » Il fait ensuite une exhortation fort chrétienne à ces jeunes princes de marcher sur les traces d'un si saint père.

Les exercices du très pieux Jean Thaulère, sur la vie et sur

la passion de N.-S. J.-C., mis de l'allemand en latin, par le P. Laurent Surius, de l'ordre des Chartreux, à Cologne, en faveur des âmes qui désirent faire leur salut ; et quelques ouvrages édifiants sur le même sujet, de l'excellent et très pieux docteur Eschius ; traduits en français par le P. Jacques Talon, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N.-S. Paris, le Petit, 1669, in-12.

Le style en est aussi pur et aussi élégant que dans le précédent. Il n'y a rien à dire sur le fond de l'ouvrage, puisqu'il n'est pas de lui.

La vie de la Mère Magdeleine de St-Joseph, religieuse carmélite déchaussée, de la première règle selon la réforme de sainte Thérèse, par un prêtre de l'Oratoire de J.-C. Edition revue et augmentée. Paris, le Petit, 1670, in-4° de 756 pages.

Depuis que le P. Senault eût donné pour la première fois cette vie en 1645, on recouvra tant d'autres pièces et mémoires importants de différentes personnes qui avaient été en relation avec la Mère Magdeleine, qu'on ne crut pas devoir en priver le public ; et son historien, se trouvant hors d'état, à cause de son âge et de sa nouvelle charge de général, de continuer ce travail, le P. Talon voulut bien prendre ce soin sur lui et travailler à cette seconde édition, qui est comme une nouvelle vie, puisqu'elle est augmentée de plus d'un tiers de ce qu'elle était, et retouchée en divers endroits pour le fond de la narration et pour le style. Outre les trois prélats approbateurs de la première édition, on en voit huit autres à la tête de celle-ci, savoir : MM. de Péréfixe, archevêque de Paris, de Grignan, évêque d'Uzès, d'Estrades, ancien évêque de Condom, Le Boux, évêque de Périgueux, de Montpezat, évêque de St-Papoul, du Saussay, évêque de Toul et les évêques de Cahors et de Coutance, ainsi que six docteurs de Sorbonne, qui parlent tous de cette bonne religieuse, comme d'une autre sainte Thérèse, dont par conséquent la vie méritait d'être écrite avec une exactitude et dans un détail si ample qu'on traiterait de minutie, s'il s'agissait de la vie d'une religieuse ordinaire.

Le P. Talon dit que celui qui a mis le premier la main à cet ouvrage, ayant témoigné dans sa préface, sa soumission respectueuse envers le Saint-Siège, il veut suivre l'exemple qu'on lui a donné, et finit comme le P. Senault avait commencé, par la protestation sincère de sa profonde vénération et de sa parfaite obéissance à tout ce qui procède de cette vive source de lumière et de vérité, précaution nécessaire depuis le décret d'Urbain VIII, par rapport au grand nombre de miracles et de révélations qu'il est obligé de rapporter.

Les œuvres spirituelles du R. P. Louis de Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique, divisées en quatre parties ; *la première etc. Traduction nouvelle par M. Girard, conseiller du Roi.* Paris, le Petit 1664, 10 vol. in-8° ; 1667, édit in-fol. ; 2e édit. 1669, in-fol. Item, *le Catéchisme de Grenade traduit par le même*, 1668, in-fol.

C'est une tradition parmi nous, dont j'ai pour garants les Pères Cloyseault, le feu P. Bordes, et le P. Brun, que le P. Talon est le vrai traducteur des œuvres de Grenade, quoiqu'elles aient toujours paru sous le nom du sieur Girard, et que celui-ci, qui, ayant été secrétaire du duc d'Epernon, père du cardinal de la Valette, était fort lié d'amitié avec le P. Talon, n'avait fait que commencer, depuis sa conversion, de traduire le *Guide des pécheurs*. Ce qui voudrait dire, si je ne me trompe, qu'étant surpris par la mort sur un dessein si utile, le P. Talon, son ami, aurait cru devoir le mettre en exécution, et par humilité lui en faire honneur. Cette conjecture, qui en fait beaucoup à la mémoire de ce Père, est très conforme à son caractère. Car on a conservé de lui deux maximes (1), qu'on dit qu'il avait souvent à la bouche, et qui étaient comme les deux règles de sa conduite. L'une est celle-ci : *Ama nesciri et pro nihilo reputari ;* l'autre est tirée de ces paroles

(1) Cloyseault, *Ménologe manuscrit.*

de saint Bernard : *Cella bene custodita cœlum est.* Mais il faudrait, pour bien constater ce fait, fixer l'époque de la mort du sieur Girard, à quoi je n'ai encore pu parvenir. Je vois seulement que, dans l'Epître dédicatoire, dédiée à la Mère Anne de Jésus, carmélite, petite-fille du duc d'Épernon, c'est le sieur Girard lui-même qui parle comme auteur de cette traduction de Grenade, et qui y parle en serviteur zélé de la maison d'Epernon. Ce qui, pourtant, ne prouverait rien, si j'étais assuré d'ailleurs qu'il était déjà mort, et je m'embarrasserais encore moins de ce trait des Journalistes de Trévoux (1) : « *Le Père Echard,* disent-ils, *dans sa bibliothèque des Dominicains, intitulée* : Scriptores ordinis Prædicatorum, *nous apprend que M. Girard, traducteur des œuvres de Grenade, n'a traduit que le* Guide des pécheurs, *et qu'un Père de l'Oratoire a traduit les autres. On avait cru que le Père de l'Oratoire,* ajoutent les journalistes, *n'avait d'autre part dans ces ouvrages que le soin de reviser et de faire imprimer les traductions de M. Girard, et bien des gens continuèrent de le croire.* » Mais je leur demande sur quoi ils sont fondés, sinon sur ce qu'ils l'ont cru jusque-là : raison pitoyable contre l'autorité de tant de témoins, qui nous assurent positivement du contraire.

Je suis plus circonspect à attribuer au P. Talon un autre ouvrage, que je trouve ainsi indiqué au n° 9594 de la *Bibliothèque* de M. Boissier (1) :

Abrégé de la vie de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, carmélite de Florence, traduite de l'espagnol, de Marc de Guadalajura et Xaviere, par Jacques Talon. Paris, 1671, in-12 ; parce que, l'ayant fait chercher chez les carmélites et en diverses bibliothèques, je n'ai encore pu la trouver pour m'assurer qu'elle existe et que le libraire n'a pas ajouté de son chef *par Jacques Talon* ; outre qu'il y a, je crois, un

(1) *Mémoires de Trévoux*, mai 1723, page 772.

(2) Il est de lui. Voyez l'addition.

Jacques Talon, jésuite. Cependant M. Clément, dans son catalogue de la bibliothèque du Roi, met cette vie sur le compte du nôtre et lui attribue encore :

Traité de la vérité de la religion chrétienne, ouvrage traduit du latin de M. Grottius, ambassadeur de la reine et couronne de Suède vers le roi très chrétien ; à Paris, de l'imprimerie des nouveaux caractères inventés par Pierre Moreau, maître écrivain à Paris et se vend au Palais, à la salle Dauphine, par F. Rouvelin, à la Vérité, avec privilège du roi, un vol. in-8°.

Les caractères de l'impression sont, en effet, d'un goût singulier, imitent l'écriture ordinaire, et on croirait le livre écrit à la main, ou buriné. Le nom du traducteur, ni l'année de l'impression ne s'y trouvent pas.

ADDITION.

J'ai encore vu chez le roi les deux suivants :

La vie et les œuvres spirituelles de saint Pierre d'Alcantara, de l'ordre de l'étroite observance de Saint-François, traduites de l'espagnol, par le R. P. Jacques Talon, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Berthier, 1670, in-12 de 356 pages. Il a dédié son ouvrage à la reine. La vie du saint ne tient que quatre-vingt-quatre pages, le reste contient ses œuvres de piété.

Nous verrons en son lieu que le confrère de Loménie revendiquait cet ouvrage et le suivant, avec aussi peu de raison l'un que l'autre.

Abrégé de la vie de sainte Magdeleine de Pazzi, religieuse de l'observance du Mont-Carmel à Florence, composé par le R. P. Marc de Guadalajura et Xaviere, de l'ordre de Saint-Dominique de la province d'Aragon. Traduit en français par le R. P. Jacques Talon, prêtre de l'Oratoire de N.-S. J.-C. Paris, Cramoisy, 1771, in-12 de 324 pages.

IV. — Le Père Jean Le Jeune,

Entré en 1614, mort en 1672.

Le Père Michel Le Fèvre,

Mort en 1655.

Le Père Gabriel Ruben,

Entré en 1679, mort en 1693.

Le P. Le Jeune (1) naquit en 1592 à Poligny, dans le comté de Bourgogne (2), d'une ancienne famille noble et consulaire. Son père, Gilbert Le Jeune, était conseiller au Parlement de Dôle. Il fut député du roi d'Espagne et de sa province vers Henri IV en 1595, et mourut à Lyon, où ce prince était. Son aïeul paternel était président d'Orange.

Geneviève Collart, sa mère, était aussi une personne de condition, mais plus respectable encore par ses vertus et ses qualités personnelles. Ce fut une femme véritablement chrétienne, qui fit sucer avec le lait une solide piété à tous ses enfants. L'aîné se fit jésuite, et fut provincial dans le nouveau monde. Deux de ses sœurs furent les fondatrices du monastère des Annonciades, à Pontarlier, ville sur le Doubs, où elles se retirèrent ; et le P. Le Jeune accepta un canonicat de l'église collégiale de N.-D. d'Arbois, auquel il fut nommé dans sa jeunesse par l'archiduc Albert d'Autriche.

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 191]. — D'Orchamps, doyen d'Arbois, *Mémoire manuscrit sur Lejeune.*

(2) J'ai un mémoire du sieur d'Orchamps, doyen d'Arbois, qui le dit né en 1590. Mais il se trompe, car le Père Le Jeune n'avait pas l'âge d'être prêtre quand il entra chez nous en 1614, et il l'aurait eu, s'il était né cette année-là. [L'acte de baptême du P. Le Jeune, découvert récemment dans les Archives de Dôle, établit qu'il naquit dans cette ville et non à Poligny, dans les derniers jours d'octobre 1592. Voir Renoux, *Le Père Le Jeune*, Paris, Bray et Retaux, 1875, page 14.]

Il était à Dôle étudiant en l'Université pour prendre le degré de bachelier, quand M. de Bérulle y vint pour la visite des Carmélites. Il se sentit inspiré de le suivre et de s'attacher à lui. Une sainte fille, nommée Anne de Xaintonge, qui établissait alors les Ursulines à Dôle, et y est morte depuis en grande odeur de piété, le confirma dans cette résolution. Car après avoir fait des prières particulières pour attirer les lumières du ciel sur le P. Le Jeune, elle l'assura que c'était la volonté de Dieu qu'il se donnât à M. de Bérulle. Alors il n'hésita point de s'aller jeter à ses pieds, et de renoncer courageusement à tout, à son bénéfice, à sa famille et à son pays pour suivre sa vocation.

Dieu le dédommagea de ses sacrifices par les consolations qu'il lui fit éprouver auprès de ce tendre Père, et les grands progrès qu'il fit dans la plus solide vertu sous sa discipline. Il s'y mit au plus tard l'an 1613 ou 1614 selon nos registres (1), qu'il fut reçu à la maison du Petit-Bourbon le 21 novembre, et prit la robe, selon le style d'alors, le 7 décembre suivant. Il y passa trois ans de suite, et y tomba dangereusement malade dans cet intervalle. Quoique son mal fut contagieux, M. de Bérulle voulut, tant par humilité que par l'estime singulière qu'il faisait d'un sujet d'une si belle espérance, prendre soin de lui, et lui servir d'infirmier (2).

Le zèle, dont il le voyait pénétré pour la conversion des âmes, le porta à le faire ordonner prêtre, dès qu'il en eut l'âge, et à le consacrer à la vie apostolique de J.-C., qu'il l'exhorta à se proposer pour modèle et l'objet spécial de sa dévotion, prévoyant que Dieu se servirait de lui pour opérer de grands biens dans son Eglise (3).

Le P. Le Jeune fut ensuite envoyé au séminaire de Lan-

(1) *Ancien catalogue.*

(2) M. G. Ruben, *Discours funèbre sur la vie et la mort du P. Le Jeune....* Limoges, Barbou, 1674, in-8°, page 90.

(3) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 194].

gres, et il y était encore en 1629. Le prélat, Sébastien Zamet, se servit utilement de lui et du P. Bence pour introduire la réforme dans l'abbaye du Tart (1). Il les donna pour directeurs à ces Dames, aujourd'hui des plus régulières. Ils y demeurèrent depuis le mois d'octobre 1622 jusqu'au 5 mai 1623, qu'elles furent transférées à Dijon, où elles sont à présent; et ils faisaient les fonctions de confesseurs et de prédicateurs auprès de celles qui désiraient la réforme.

Son attrait, ainsi que son talent le plus marqué, fut pour les missions. Il n'eut jamais de désir plus vif que celui d'annoncer l'Evangile aux pauvres de la campagne. Autant qu'il a été en lui, il a toujours préféré les hameaux aux plus grandes villes, n'allant prêcher dans les plus considérables que par obéissance, et pour ne se pouvoir refuser aux instances réitérées, par lesquelles on s'empressait à l'avoir partout sur la réputation qu'il avait du plus excellent missionnaire qui fut en France. Aussi ses missions ont embrassé presque tout le royaume, et ont duré près de 60 ans (2). Il a parcouru par ses travaux apostoliques le duché de Bourgogne, la Provence, la Champagne, la Picardie, la Normandie, la Touraine, le Berri, la Bretagne, l'Auvergne, le Languedoc et le Limousin, où il fut le plus arrêté, sans parler des autres missions qu'il a faites en Flandre, en Lorraine, en Franche-Comté, dans le Comtat d'Avignon; et partout la parole de Dieu n'a jamais été sans fruit dans sa bouche.

Des cinq ou six heures d'oraison étaient trop courtes pour lui avant ses prédications pour attirer l'esprit de componction sur ses auditeurs (3), et de là venait qu'on a vu tant de conversions admirables opérées par son ministère en tous temps, en tous lieux, en toutes manières; qu'on a vu des villes entières pénitentes, des ennemis mor-

(1) *Lettre du supérieur de Langres. — Vie de Madame de Pourlan*, p. 127.
(2) Ruben, p. 91.
(3) *Ibid.*, page 25.

tels réconciliés, des lieux de débauche fermés, des compagnies de piété établies, des monastères de l'un et de l'autre sexe peuplés, les carnavals changés en carêmes, des festins de dissolution en repas de charité et en aumônes, une infinité de pécheurs de toutes sortes d'états et de conditions convertis ; et, ce qui est plus extraordinaire et plus rare dans les missions, des conversions de durée, des changements stables, des fruits permanents.

Il n'est pas possible de le suivre dans le cours de tant de stations et dans le détail de ses bonnes œuvres. Il suffira d'en observer quelques-unes. En 1635, il prêcha l'Avent et le Carême d'après à N.-D. de Rouen (1). C'est vers ce temps-là qu'il perdit la vue sans espérance de la recouvrer. Avec la disposition naturelle qu'il avait à devenir aveugle, il y contribua beaucoup par les austérités qu'il exerçait sur son corps, et par l'usage fréquent du jeûne (2). Il souffrit ce triste accident avec toutes ses suites les plus fâcheuses pendant plus de quarante ans, non seulement sans discontinuer aucun de ses travaux et de ses exercices, mais sans même qu'il lui échappât jamais le moindre mouvement de plainte et avec une admirable tranquillité. Il y trouvait un sujet de consolation et de joie, en ce qu'il n'était pas tenté de voir les vanités de ce monde, ni obligé de détourner les yeux pour s'empêcher de les regarder. Son aveuglement n'était point difforme, et il avait les yeux presque aussi beaux que s'il en avait eu l'usage (3). Cependant, une fluxion lui en ayant depuis arraché un, non sans beaucoup de difformité, ni sans de grandes douleurs, il disait aussi froidement et aussi agréablement que s'il avait parlé de tout autre que de lui-même : « *Au lieu que les borgnes deviennent quelquefois tout à fait aveugles, on voyait en lui-même un aveugle devenu borgne.* » Il fut sen-

(1) *Registre du Conseil*, 14 octobre 1635.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 204].

(3) Ruben, p. 64.

sible à la privation du bonheur d'offrir le Saint Sacrifice que son état lui interdisait pour toujours (1). Plusieurs évêques voulurent lui donner la permission de la célébrer nonobstant cet inconvénient. La crainte de tomber en quelque indécence ne lui permit jamais d'en user, faisant céder l'amour au respect, et se réduisant seulement à la communion laïque, que lui administrait tous les jours un de nos Pères, qui s'était bien voulu charger d'être son guide et de lui rendre tous les offices de charité que son état d'aveuglement exigeait.

C'était le **P. Michel Le Fèvre**, qui après avoir enseigné longtemps les belles-lettres et surtout la rhétorique dans nos collèges, se dévoua par humilité au service du P. Le Jeune (2). Il lui servit de lecteur et de secrétaire, tant dans la lecture de l'Ecriture-Sainte et des Pères que dans la composition de ses sermons. Il lui disait tous les jours la messe, il le servait à table et dans le cours de ses maladies avec une attention, un zèle et une assiduité parfaite. Il ne le quittait jamais d'un pas, et il se tenait heureux de faire envers ce saint prêtre tout ce qu'un homme à gages aurait pu lui rendre de bas offices (3). Il lui fut principalement utile pour tempérer l'ardeur de son zèle et l'empêcher d'exercer sur lui diverses sortes d'austérités aussi contraires à sa santé que convenables à son amour pour la pénitence. C'était l'intention du P. de Condren en le mettant auprès du P. Le Jeune, et le sens de cet ordre de son conseil du 26 mai 1640 : « *Le P. Michel Le Fèvre continuera sa charité, ses assistances envers le P. Le Jeune, et de plus nous le prions, et nous lui enjoignons de prendre la direction et la conduite de sa personne, et au P. Le Jeune d'y déférer et de s'y soumettre.* » Ces précautions de nos Pères pour conserver longtemps un si excellent ouvrier n'empêchèrent qu'il

(1) Ruben, p. 49.
(2) P. Saumaise, *Mémoires manuscrits*.
(3) Cloyseault, [T. II, p. 207].

n'usât de bien des moyens pour châtier rudement son corps, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur son ministère, employant auprès de son conducteur tout ce qu'il avait d'adresse pour se cacher de lui et tant d'instances que le respect extrême, qu'avait celui-ci pour le P. Le Jeune, ne pouvait se défendre d'y consentir.

Par ces pénitences extraordinaires qu'il pratiquait, Dieu lui ouvrait visiblement une grande porte pour annoncer utilement à plusieurs les vérités du salut, tandis que le diable, de son côté, suscitait à ces vérités divers adversaires. Celles qui ont rapport à la pénitence, la nécessité de l'amour de Dieu dans ce sacrement, de la fuite des occasions, du délai de l'absolution étaient de son temps agitées et combattues. Le P. Le Jeune, qui les prêchait en tous lieux, eut beaucoup à souffrir, comme un autre saint Paul, dit son historien (1), de la part de plusieurs faux frères. On a vu avec étonnement des personnes qui faisaient profession de piété, s'efforcer de décrier sa doctrine dans les plus grandes villes du royaume, tantôt par des voies secrètes, d'autrefois publiquement et en chaire. Cependant ce saint homme est toujours demeuré dans le silence ; il les a toujours tendrement aimés, et leur a procuré tous les biens qu'il a pu. J'ai des preuves, ajoute-t-il, que dans tout ce qui regardait sa propre réputation et l'exercice de son ministère, il a essuyé des traverses, des oppositions et des atteintes si vives, qu'elles auraient été capables de troubler les plus insensibles. Cependant tout cela ne servait qu'à fortifier sa patience et à consommer sa charité. Son seul déplaisir était, dans ces occasions, de voir les vérités de l'Evangile s'affaiblir tous les jours dans l'esprit de la plupart des hommes, et toute son attention, de les annoncer avec discrétion et sagesse ; mais en même temps de les soutenir courageusement sans les altérer ou en rien rabat-

(1) Ruben, p. 174.

tre par aucune considération humaine. Le P. Ruben n'a pas cru devoir nous transmettre aucune circonstance de ces fâcheuses aventures pour imiter en cela le silence du P. Le Jeune et afin, dit-il, de ne pas causer de nouvelles douleurs à ceux qui, après sa mort, en ont témoigné d'assez grandes d'avoir osé s'en prendre à un saint et à un prédicateur si évangélique. Je ne crois, pour moi, devoir être si scrupuleux sur une réparation d'honneur qui lui fut faite à Toulouse dans la même chaire où il avait été calomnié. J'ai une copie du procès-verbal, qui en fut dressé, tirée non de nos maisons, l'on y a toujours été assez indolent à conserver ces sortes de pièces qui sont à notre avantage, mais d'un des manuscrits de la bibliothèque du roi. Voici en substance ce qu'il contient :

Le P. Le Jeune ayant prêché le carême de 1646 à la cathédrale de Toulouse, comme il avait déjà fait celui de 1640 à notre paroisse de la Dalbade, c'est-à-dire avec grand succès, le sieur Lescalopié, prêtre, prêchant ensuite le 3me du mois d'avril de la même année dans l'église abbatiale de Saint-Sernin, déclama contre lui en chaire en le désignant d'une manière assez claire, l'accusa faussement d'avoir avancé diverses propositions, comme que l'attrition était inutile dans le sacrement de pénitence; que, quand un confesseur administrait ce sacrement à un homme contrit, il ne faisait que déclarer que ce pénitent était en état de grâce, ne faisant point à son égard la fonction de juge, mais seulement celle de simple témoin ; et lui voulut de plus faire un crime d'avoir conseillé le renvoi du pénitent, pas encore suffisamment disposé, de Pâques à la Pentecôte. Or le P. Jouvenc, alors supérieur de la maison de Toulouse, voulant arrêter les mauvais effets de cette diffamation publique, après s'être assuré de la vérité du fait par le témoignage par écrit de diverses personnes dignes de foi, et de la bouche du P. Le Jeune, qu'il n'avait jamais avancé en chaire rien de semblable, forma dès le lendemain sa plainte

en réparation d'honneur devant les grands vicaires de l'archevêque, qui était alors M. de Montchal. Ceux-ci, qui étaient l'abbé de Ciron, chanoine et chancelier de l'Eglise de Toulouse, et le sieur Pierre Flous, aussi chanoine, s'assemblèrent le 5 avril au palais archiépiscopal, assistés de plusieurs autres chanoines et docteurs de l'Université, citèrent ensuite le sieur Lescalopié et le P. Le Jeune; celui-ci pour lui demander s'il adhérait à la plainte déjà portée par son supérieur, à quoi il répondit que oui, et qu'il requérait qu'on fit déclarer à son accusateur sur quels fondements il l'avait chargé de pareilles imputations, dont il prenait à témoins tous les chanoines de l'Eglise métropolitaine, qui l'avaient ouï pendant son carême; qu'il était pleinement innocent. Quant au sieur de Lescalopié, qui comparut à son tour, il se défendit d'abord sur ce qu'il n'avait rien imputé que gens dignes de foi, mais qu'il ne voulait pas nommer, ne l'eussent assuré avoir été réellement prêché dans Toulouse, et qu'ils lui avaient même donné les susdites propositions par écrit, qu'à la vérité, dans le dit écrit, il n'était pas fait mention du P. Le Jeune, mais qu'aussi il ne l'avait pas nommé en prêchant. Il fut ensuite pressé par les grands vicaires de leur remettre en main cet écrit, et il le refusa quelque temps, voulant ne le remettre qu'à M. l'archevêque ou à la reine-mère. Mais enfin, il s'en dessaisit et consentit même de se soumettre à tout ce que le conseil de M. l'archevêque aurait ordonné. Or, dans ce libelle, qui était en forme de lettre sous le nom emprunté de Béomphile à Théotime, contenant sept feuilles de papier écrites de tous côtés, ces Messieurs ayant reconnu que le P. Le Jeune était désigné avec des termes de mépris fort injurieux, ils ordonnèrent que le sieur Lescalopié monterait le dimanche suivant, 3me du mois, en chaire dans l'église métropolitaine; et qu'après l'*Ave Maria* il ferait d'une voix claire et intelligible la rétractation qui lui se-

rait mise en main, sous peine d'être interdit et arrêté sur le champ ; à quoi il promit de satisfaire, sans exception ni réclamation. Et, en effet, au jour et lieu convenu, il déclara « *que, lorsqu'il avait prêché à St-Sernin contre certaines propositions erronées touchant l'attrition, le renvoi des pénitents dans la confession et le pouvoir des confesseurs, il n'avait point entendu parler des personnes, mais de la doctrine ; que ce qu'il en avait dit, n'était que sur des faux rapports qu'on lui avait faits ; qu'il avait été depuis bien informé de la vérité par des personnes doctes et pieuses, à savoir que ces propositions n'avaient jamais été avancées par le Père Aveugle* (1) ; *qu'il approuvait et estimait grandement sa piété, sa doctrine ; et qu'enfin il reconnaissait que telles questions devaient être déférées à M. l'Archevêque ou à ses grands vicaires.* »

En foi de quoi, ajoute ma copie, et de tout ce que dessus, nous, susdits grands vicaires généraux et autres docteurs sus-nommés se sont signés à l'original du présent acte avec le sieur procureur fiscal et greffier.

Quelques années après, on voulut encore faire de nouvelles affaires au Père Le Jeune à Toulouse. Je le vois par une lettre (2) écrite de ce pays-là le 20 avril 1659, où, après avoir mandé que le Père Adam, Jésuite, y avait prêché le Carême, et s'était laissé aller à des furieux emportements contre les Jansénistes, on ajoutait : « *Le Père Aveugle partit vendredi d'ici pour s'en retourner à Limoges, ayant laissé son auditoire très satisfait de ses excellentes prédications* (3). *Mais sitôt après son départ, et non point devant,* ajoute la lettre, *les Pères Jésuites l'ont déféré à M. l'Archevêque qui est maintenant en visite, disant qu'il avait prêché*

(1) Car c'est ainsi que depuis son accident on nommait partout le Père Le Jeune.

(2) Hermant, *Histoire manuscrite du jansénisme*, 2e partie, année 1659.

(3) Il avait en effet été prêcher le Carême à notre paroisse de la Dalbade. *Registre du Conseil*, 21 janvier 1659.

que l'attrition ne suffisait pas avec le Sacrement pour la justification. » C'était, en effet, son sentiment ; mais je ne sache pas qu'il lui soit rien arrivé pour avoir débité des maximes si orthodoxes.

J'entrevois enfin par les registres du conseil du mois de mars 1662 qu'il avait eu quelques démêlés au sujet de certaines propositions avancées, comme que l'absolution était valide, quoique prononcée en forme déprécatoire ; mais je n'ai pu découvrir ni où ce débat se passa, ni s'il eut des suites.

Toutes ces différentes contradictions ne ralentirent point son zèle pour annoncer la parole de Dieu, ni le goût de ses auditeurs pour l'entendre. Après avoir prêché en 1639 et en 1641 à Bordeaux, en 1649 à Dieppe, en 1650 à Riom et dans bien d'autres villes considérables, il apprit, en 1652, que nos Pères faisaient une mission dans le Comtat d'Avignon, où on ne l'avait pas appelé. C'était uniquement dans la vue de ménager un peu sa santé, qu'il prodiguait par tant de travaux ; mais brûlant de zèle de se consumer au service de son Maître, il demanda aussi d'y aller, et on ne lui put refuser. Mais la permission portait qu'il pourrait aller travailler modérément à la mission de Carpentras, n'y prêcher au plus qu'une fois le jour, seulement pendant le mois d'octobre, et à condition que, vers la Toussaint, il se rendrait à Marseille pour se reposer et se préparer à l'avent qu'il devait prêcher aux Accoules (1). C'est ainsi que nos Pères n'avaient de peine avec lui que pour modérer son zèle et l'empêcher d'en trop faire.

A Marseille, sa fermeté pour les saintes règles de la discipline parut dans un exemple éclatant que son panégyriste nous raconte ainsi : (2) « *A-t-il jamais flatté le pécheur ? Quelle grandeur, quel éclat, quelle puissance a-t-il jamais redoutés, quand il a fallu prêcher ou défendre la vérité ? Je*

(1) *Registre du Conseil*, 26 juillet 1652.

(2) Ruben, p. 162.

l'ai vu remplir de frayeur des lieutenants du roi et des gouverneurs de provinces, bien loin de se laisser ébranler par leur autorité ou par leurs menaces. Un puissant seigneur avait une inimitié mortelle et publique contre les plus qualifiés de la ville. Il se présenta au Père Le Jeune pour se confesser. Le bon Père lui fit connaître, avant de l'entendre, que les dispositions de colère et de vengeance, où il était, étant si contraires aux règles sacrées de l'Evangile, il ne devait pas s'attendre à recevoir de lui l'absolution, qu'il ne vit un changement réel de sa part. Ce seigneur fut si indigné de ce refus qu'il menaçait de mettre le feu à la maison de nos Pères, de nous faire sortir de la ville, et de nous nuire autant qu'il pourrait. Il s'emporta ensuite à quantité d'injures et d'autres menaces contre le Père Le Jeune. Celui-ci souffrit tout cela sans dire un seul mot : et cette patience admirable, soutenue de ses prières, ne manqua pas d'avoir son effet. Car, quelque temps après, comme ce seigneur était sur le point de satisfaire son ressentiment, et qu'il partait pour Aix, à dessein d'exécuter tous les projets de vengeance qu'il avait formés dans son cœur, tout à coup notre saint prêtre lui vint dans l'esprit. Toutes les raisons, qu'il lui avait dites, pour l'obliger de pardonner, sa conduite si douce et si patiente se présentèrent à lui avec une impression si puissante et si efficace, qu'il en fut ému et troublé, et que, quittant toute pensée de se venger, il chercha les moyens de se réconcilier, avouant que le souvenir du Père Le Jeune l'avait désarmé. »

Dieu y bénit encore son ministère par une autre conversion d'éclat (1). Prêchant un jour contre la vanité du luxe et des parures, une jeune personne, qui était venue l'entendre, ornée de tous les ajustements de son sexe, entrant en une salutaire confusion d'elle-même, fondit en larmes comme une autre Madeleine en présence de l'assemblée, et au sortir du sermon, renonçant à tout, s'alla confiner dans

(1) *Mémoire manuscrit du doyen d'Arbois.*

un cloitre, où elle a vécu et est morte dans de grands sentiments de piété.

A Riom, lorsqu'il y prêchait, il avait eu la double consolation et de convertir une fille débauchée et d'être ensuite maltraité pour cette bonne œuvre (1). Car quelques libertins, qui vivaient dans le désordre avec elle, eurent tant de dépit de ce changement, qu'ayant un jour rencontré sur le chemin de Clermont celui qui en avait été l'auteur, ils se jetèrent sur le carosse où était le Père Le Jeune ; et non contents de le charger d'injures, ils en vinrent aux coups et à des meurtrissures sanglantes, que le serviteur de Dieu souffrit avec une patience extrême et une si grande modération qu'il n'en a jamais dit un mot, de sorte que cet endroit de sa vie nous serait encore inconnu, comme quantité d'autres traits édifiants, si les complices de ce crime, touchés depuis de repentir, ne l'avaient eux-mêmes révélé.

La vérité était aussi puissante dans sa bouche pour triompher de l'obstination des hérétiques que pour attendrir les cœurs des pécheurs (2). Il fut appelé pour faire une mission à Orange, qu'un témoin oculaire nous assure avoir été suivie de la conversion sincère d'un grand nombre d'huguenots, qui abjurèrent publiquement l'erreur, la torche au poing. Sa méthode pour les ramener était d'affecter de ne leur point parler directement la controverse de peur de les irriter en combattant de front leurs préjugés, mais seulement de leur annoncer Jésus-Christ et ses mystères, de leur parler beaucoup de ses rapports avec nous, du prix infini de ses mérites, de l'excellence de la rédemption, qu'il nous a acquise, du besoin extrême que nous avons de lui en tout et partout, les faisant revenir par là de leurs préventions contre l'Eglise Romaine, et touchant leurs cœurs en même temps qu'il désabusait leurs esprits. De là il fut faire une autre mission sur les terres de M. le

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 206].

(2) Fardel, *Mémoires manuscrits.* N° 55.

comte de Grignan, qui y avait aussi attiré ses deux frères, l'archevêque d'Arles et l'évêque de St-Pol. Avec ces prélats s'y trouvèrent encore M. Godeau et l'évêque d'Uzès. Le Père Le Jeune s'y fit admirer de tous, surtout dans les conférences qu'il s'était engagé de faire aux ecclésiastiques, où les prélats allaient l'entendre *incognito*. Quelques-uns d'eux y firent quelques discours, et notre saint prêtre ne feignit point de leur dire qu'ils énervaient la parole de Dieu en l'annonçant trop poliment et avec trop de délicatesse pour ces peuples de la campagne.

Il se proposait, après la mission de Grignan, de retourner à Orange, où il espérait d'achever l'œuvre de Dieu, qu'il avait laissée en bon train ; mais il fut rappelé par ses supérieurs pour aller prêcher à Limoges, où, depuis, l'évêque l'arrêta pour toujours dans son diocèse.

Il y parut pour la première fois en 1651 pour remplir la station de l'Avent et du Carême dans l'église de St-Martial (1). On l'écouta avec tant d'ardeur, on lui témoigna tant d'empressement de le retenir, et il se sentit tant d'attrait pour ce diocèse, qu'il s'y serait fixé dès-lors, s'il avait été homme à disposer de lui-même en quoi que ce soit. Il laissa faire ses supérieurs. M. de la Fayette, évêque de Limoges, le demanda depuis, au nom de la ville, au Père Bourgoing avec offre de payer pour lui 400 fr. de pension à notre maison, et crut avoir acquis, par l'accord qui lui en fut fait, un trésor pour son diocèse. Le P. Le Jeune y travailla près de 20 ans. L'ordre (2), qui l'y établissait, était conçu en ces termes : « *Le Père Le Jeune ayant été désiré par Mgr de Limoges pour y demeurer et travailler tant en la dite ville que dans le diocèse par missions, prédications et autres travaux qu'il fait à la gloire de l'Eglise et à la grande édification des âmes* ; *et même M. l'évêque de Limoges ayant daigné me témoigner par ses lettres son désir et son agré-*

(1) *Livre historique de Limoges.*

(2) *Registre du Conseil*, 25 juillet 1655.

ment, nous, de l'avis de nos Pères Assistants et sous le bon plaisir de mon dit seigneur, consentons que le dit Père s'arrête et demeure à Limoges pour y travailler sous son autorité, et lui en donnons ordre et obéissance même pour toute sa vie et aussi longtemps que la subsistance promise pour lui et son compagnon lui sera continuée. »

Cette stabilité n'empêcha pas qu'il n'allât prêcher encore quelques avents et carêmes dans les diocèses de divers prélats, aux instances desquels M. de Limoges ne le pouvait refuser, tel que la station de 1662 à Sarlat, dont l'évêque l'avait envoyé chercher en litière. Nous avons vu qu'il remplit celle de 1659 à Toulouse, et il fallut encore le lui prêter en 1663. Il passa de là à Aleth, où il fit une retraite sous le saint prélat de ce diocèse, M. Nicolas Pavillon, et fut voir ensuite M. de Pamiers, chez qui il tomba dangereusement malade ; mais le fort de son travail fut désormais renfermé dans le Limousin.

Outre son guide et ceux de nos Pères de la petite maison de Limoges qui purent l'aider, il s'associa quelques ecclésiastiques du pays, qu'il trouva de bonne volonté. Il les forma aux exercices de la mission, et avec ce petit corps d'ouvriers évangéliques, il ne cessa de parcourir les divers cantons de ce diocèse, ne finissant une mission que pour en commencer une autre, ayant trouvé l'invention de ne point être obligé de discontinuer ses travaux apostoliques, même pendant le temps des moissons, parce qu'il allait d'abord dans les lieux où les moissons sont plus reculées, comme dans le pays des montagnes, pour se trouver ensuite, après la fin des moissons, dans les cantons les plus avancés (1).

Dans la première mission qu'il fit dans ce pays-là, au village de Saint-Junien, en plein hiver, la litière qui l'y portait, ayant été renversée dans les eaux sous le pont de

(1) Cloysеault, *Ibid.* [T. 2, p. 195].

Laurence, à demi-lieue de Limoges, dès qu'on l'eut retiré, sans vouloir écouter les prières qu'on lui faisait, ou de revenir à Limoges, ou de se jeter en quelque village voisin pour se sécher, il se fit porter tout glacé à Saint-Junien qui était à quatre ou cinq lieues delà, pour ne retarder pas d'un moment l'ardeur qui le pressait intérieurement d'annoncer Jésus-Christ au peuple. Il tomba, un jour, avec son guide du haut d'une tour, roulant tous les degrés de cet édifice avec tant de précipitation que ceux qui accoururent au bruit de leur chute, lescrurent tous deux écrasés. Cependant, comme par une protection de Dieu, qui a quelque chose de merveilleux, ils se trouvèrent au bas des degrés sans sentir ni contusion, ni blessure. Le premier mot qu'il dit en se relevant, fut de dire à son compagnon : « *Nos bons anges nous ont préservés ; nous n'avons point de mal ; allons prêcher et continuer notre mission.* » Et il le fit sans prendre aucune précaution pour prévenir les accidents de sa chute.

Il trouvait un plaisir singulier à annoncer, comme Jésus-Christ, l'Evangile aux pauvres. C'étaient ses délices de se trouver avec eux. On a des preuves certaines qu'en cette mission il en fit coucher un couvert d'ulcères dans son propre lit (1). Il était vivement frappé de cette maxime de notre Maître qu'il tiendra pour fait à lui-même ce qu'on aura fait au moindre des siens. C'est dans cette vue qu'il traitait les pauvres avec un respect merveilleux, qu'il leur parlait avec douceur, qu'il les embrassait avec tendresse, qu'il ne prêchait jamais nulle part, qu'il ne les assemblât un jour chez lui pour leur donner à dîner, qu'il leur donnait alors à laver, qu'il se mettait à table avec eux ; que pour l'amour d'eux il augmentait son petit ordinaire, leur donnant du poisson ce jour-là, si c'était en carême, au lieu que les autres jours il n'usait que de légu-

(1) Ruben, p. 32.

mes pour lui. Enfin, c'est dans cette vue qu'il leur a toujours distribué les honoraires de ses stations, avec la permission de ses supérieurs, et tout ce qu'il a pu retirer de l'impression de ses livres.

Autant qu'il était inexorable contre le péché, autant était-il doux et traitable envers les pécheurs.

Il faisait pour cela une violence extrême à son naturel, qu'il avait prompt et impétueux, et quand il craignait que son zèle ne l'eut fait parler un peu trop fortement à quelqu'un, il en était si affligé que, de retour dans sa chambre, on l'a vu se jeter le visage contre terre, croyant d'avoir excédé, s'humiliant de sa dureté et priant Dieu d'en éloigner les mauvais effets sur ceux avec qui il croyait en avoir usé.

Faisant, en 1655, une mission à Saint-Circq, il eut la douleur d'y perdre son cher guide, le **P. Michel Le Fèvre,** qui y travaillait avec lui. Après avoir vécu vingt-trois ans ensemble dans une union si parfaite, cette mort ne pouvait lui être que très amère. Ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et le Père Le Jeune avait pour lui une si grande vénération qu'il n'en parlait jamais que comme d'un saint. Il attribuait à l'efficace de ses prières tout le succès que ses sermons avaient eu, et il voulait qu'on les mit sous le nom du Père Le Fèvre, et nom sous le sien, si on les faisait imprimer. Mais il n'en fut pas le maitre.

Le caractère propre du Père Le Fèvre était l'amour pour la vie obscure et cachée, une vie intérieure et toute absorbée en Dieu, un esprit admirable de pauvreté, de douceur et d'humilité. Quand il arriva pour la première fois à Limoges, on oublia le premier soir, je ne sais comment, de lui donner la clef d'une chambre et un lit, et il coucha plusieurs nuits, sans mot dire, sur le marchepied de l'autet de la tribune, où il fut trouvé par hasard par quelqu'un qui vint à passer par là. Il ne voulait jamais qu'on lui donnât rien de neuf, et pour les habits, chapeaux,

soutanes. C'était le contenter que de ne lui faire porter que ceux qui avaient déjà servi aux autres Pères de la maison.

Il mourut le 31 octobre 1655 en si grande odeur de piété parmi le peuple de ce pays-là qu'après que nos Pères eurent obtenu la permission de l'official du diocèse pour faire inhumer son corps dans le caveau de notre église de Limoges, les habitants de Saint-Circq ne voulurent jamais nous permettre de le transporter. On s'adressa au seigneur du lieu, qui était M. de Hautefort, mais il ne voulut pas plus consentir à priver ses terres d'un si précieux dépôt, et il fallut le laisser à Saint-Circq, où il fut enseveli dans le chœur de l'Eglise, selon que le bruit public disait qu'il avait souhaité de l'être. Les paysans de Saint-Circq, croyant quelque temps après que nos Pères l'avaient fait enlever à leur insu, ouvrirent son cercueil pour s'en assurer, seize jours après sa mort, et le trouvèrent aussi vermeil que le jour même de son décès. Le peuple déchirait ses habits, comme on le portait en terre, et durant qu'on faisait le service pour le repos de son âme, un jeune homme, âgé de vingt ans, a assuré avoir été guéri de la fièvre quarte, après avoir invoqué le Père Le Fèvre, et touché quelque morceau de sa soutane.

Un villageois, qui le veilla le jour de sa mort, prit un bouton de ses habits, et le donna le lendemain à sa fille qui avait la fièvre, et qui en guérit aussitôt.

M. Plasse, chanoine de Brive, homme sincère et vertueux, qui travaillait avec lui à cette mission, déclara à nos Pères qu'il avait reçu grand soulagement d'un mal de poitrine, après avoir couché dans le lit du défunt, le jour de son enterrement.

Le Père Le Jeune, le dernier jour de cette mission, dans son adieu au peuple, le conjura de lui abandonner le corps du Père Le Fèvre, et nonobstant son éloquence si persuasive, et l'estime singulière que l'on faisait de lui,

il ne put parvenir à faire dire à personne qu'il le voulait bien, tant ils étaient tous persuadés qu'ils possédaient le corps d'un saint, qui fut ainsi perdu pour nos Pères de Limoges.

Le même accident faillit leur arriver plus d'une fois à l'égard du Père Le Jeune tombé malade et sur le point plus d'une fois de mourir dans le cours de ses missions à la campagne. Voici comme en parle son supérieur : « *Ayant appris un jour qu'il était tombé dangereusement malade dans une de ses missions, je m'y transportai aussitôt, et, comme j'aidais à le déshabiller, je trouvai qu'il avait une grosse chaîne de fer qu'il portait sur sa chair, dont les pointes lui avaient percé la peau. Nous eûmes bien de la peine à la lui ôter, parce qu'outre qu'elle était fort serrée, sa chair s'était enflée par la chaleur de la saison et par les efforts de ses prédications. Et outre cet instrument de pénitence qu'il ne quittait jamais, il usait toutes les nuits de disciplines cruelles, et je lui en pris une, une fois, dont les cordons étaient aussi gros que le doigt, et qui était garnie de pointes de clous rivés. Or je cherchai un équipage pour le conduire à Limoges, mais personne dans la paroisse ne voulut jamais m'en prêter, parce qu'on avait envie que, s'il avait à mourir, il mourût dans ce lieu-là.* »

Dans une autre mission qu'il fit à Anède, où on crut aussi de le perdre, il ne fallut rien moins que toute l'autorité de M. de Limoges pour s'assurer qu'on le rendrait à sa ville. Il écrivit au curé : « *J'ai appris avec grande douleur la maladie dangereuse de notre bon et très cher Père Le Jeune. J'envoie un équipage pour le transporter ici en quelque état qu'il soit de vie ou de mort. Je désire et vous ordonne que cela soit exécuté sans aucun empêchement, m'assurant que vous ferez votre devoir.* »(La lettre est du 15 mai 1669).

Le 18 décembre 1670, le saint évêque de Pamiers pria M. de Limoges de lui prêter le Père Le Jeune pour aller faire une mission dans sa ville épiscopale, s'offrant de lui

envoyer un équipage. Il dit dans sa lettre : « *Il me faut un ouvrier aussi bon et aussi apostolique que celui-là pour la faire avec succès.* »

Notre saint prêtre était bien éloigné de se regarder comme un bon ouvrier, lui qui, convaincu qu'il ne faisait presque aucun bien et beaucoup de mal dans son ministère, était tenté depuis bien des années de quitter tout. Il consulta sur cela, en 1660, M. Arnauld, et lui exposa ses inquiétudes en cette manière (1).

« *Dans les missions que nous faisons, il est impossible d'empêcher le curé du lieu d'entendre les confessions, et de prendre, pour les ouïr, avec lui les prêtres que bon lui semble. Or la plupart les entendent à leur mode, c'est-à-dire ou à la hâte, ou permettant la communion à plusieurs qui ont persévéré jusqu'alors en de grands péchés. En un mot, plusieurs se confessent et communient à la mission, comme à Pâques, sans aucun changement de vie, et il est impossible d'empêcher cela, car la plupart des prêtres sont si attachés à leur routine qu'ils traitent de Jansénisme tout ce qu'on leur dit au contraire.*

« *D'ailleurs il me semble que tout le bien qui se fait en mes missions est seulement que plusieurs y apprennent à connaître le Sauveur et son incarnation, qu'ils ignoraient ; que plusieurs découvrent de grands péchés qu'ils avaient cachés toute leur vie ; quelques-uns se corrigent de leurs blasphèmes, et quelques autres, mais en petit nombre, changent de vie.*

« *Or, sur cela, je suis en peine, et j'ai de grands mouvements de quitter les missions, parce qu'il me semble qu'une seule communion indigne qu'on y fait, (et on y en fait plusieurs), est un plus grand mal que tout le bien, que j'y puis faire, n'est un grand bien, et le feu Père, théologal d'Orléans* (2), *disait quelquefois que nous n'y faisions rien qui vaille.* »

(1) HERMANT, *Histoire manuscrite du jansénisme*, année 1660. *Lettres de M. Arnauld.*

(2) [Le Père Michel Le Fèvre, qu'il ne faut pas confondre avec le compagnon du P. Le Jeune. La vie édifiante de ce théologal de Sainte-Croix

M. Arnauld, qui alors se tenait caché, sentant l'importance de ces difficultés, ne crut pas devoir lui répondre qu'après avoir consulté Dieu un temps raisonnable dans la prière, après quoi il lui écrivit en ces termes, le 30 octobre 1660 :

Gloire à JÉSUS, au Très Saint Sacrement.

Mon Révérend Père,

Il s'excuse d'abord de répondre si tard, tant sur un voyage qu'il vient de faire que « *parce qu'il se voyait fort embarrassé pour résoudre la difficulté que le Père Le Jeune ne lui a,* dit-il, *proposée que par un excès d'humilité, qui lui a fait chercher dans le conseil des hommes, ce que l'accès, qu'il a auprès de Dieu, lui eut fait trouver en lui-même. Car,* ajoute-t-il, *si c'est l'esprit de Dieu qui vous fait entreprendre vos missions, comme il y a tout sujet de le croire, qui suis-je pour l'empêcher ? Et si je le fais, n'ai-je pas lieu d'appréhender que Dieu ne me demande compte des âmes des pauvres, qui auront manqué d'une personne qui les instruisait dans la voie de Dieu, et les y faisait entrer par ses exhortations et par sa conduite ? D'autre part aussi, ce que vous me témoignez qu'il est à craindre que le fruit apparent de ces missions ne soit souvent qu'une émotion passagère qui, mal ménagée, dégénère ensuite par l'imprudence des confesseurs en des absolutions sans amandements, et des communions indignes, me semble fort considérable, et surtout je suis fort touché de ce que vous m'assurez que le feu Père, théologal d'Orléans, faisait peu d'état de ces missions, et ne croyait pas qu'elles eussent autant d'utilité qu'on se le persuade aujourd'hui. Car il faut avouer que les missions ont souvent l'effet de jeter le trouble dans la conscience de quelques vieux pécheurs et de les porter, par la crainte de Dieu, à confesser leurs péchés avec plus de sincérité qu'ils n'avaient peut-être fait de leur*

d'Orléans se trouve dans CLOYSEAULT, T. I, p. 155, et dans le 1er volume de ces *Mémoires* de BATTEREL, p. 293].

vie. Mais, outre que cela peut ne venir que d'une imagination fortement frappée d'un objet nouveau, sans que le cœur soit vraiment touché, quand même ce serait un mouvement de Dieu, il est d'ordinaire si faible en ces commencements, qu'à moins qu'il ne soit fortifié par une assez longue suite d'actions et de saintes pratiques, il est difficile qu'il opère la conversion, et qu'il enferme un amour de Dieu assez fort pour empêcher que les passions vicieuses ne dominent dans l'âme. Or il est malaisé que dans le peu de temps que l'on a accoutumé de prendre pour les missions, on ait assez de loisir pour discerner ce qui n'est que de la nature d'avec ce qui peut être de la grâce, et pour donner lieu à la grâce même de croître dans l'âme et d'y ruiner la tyrannie des vices par l'amour des biens célestes. Je sais bien, mon Père, que, comme vous êtes très éloigné des mauvaises maximes du temps, vous travaillez plus solidement dans les missions que vous faites; mais je ne sais que dire à l'inconvénient que vous proposez des prêtres et des curés qui confessent ceux que vos prédications ont touchés, les poussent souvent à des communions indignes... On peut répondre que vous n'êtes pas cause de ce mal, puisque vous l'évitez autant qu'il vous est possible, et que d'ailleurs il y a des âmes qui tirent un véritable profit de ce qui est à d'autres, contre votre intention, une occasion de ruine. Pour moi, tout ce que je croirais devoir faire, serait de ne me point engager de moi-même dans ces missions, mais seulement quand j'y serai appelé par les évêques. Alors vous n'auriez à répondre que de votre fidélité dans le ministère qu'on vous aurait imposé, et non de l'événement, et à moins de ces engagements, j'aimerais mieux m'arrêter dans un même lieu pour y conduire les âmes avec tout le temps nécessaire : ce qui est pour l'ordinaire d'un fruit plus solide, quoique moins éclatant. Je suis tout à vous, etc. »

Le P. Le Jeune s'en tint à l'avis de ce célèbre docteur, et se renferma, autant qu'il lui fut possible, dans le diocèse

où l'obéissance et les vœux des peuples l'avaient fixé (1). Pour se cacher et s'effacer de l'esprit des hommes, autant qu'il pouvait, il allait d'ordinaire commencer tout seul ses missions dans les cantons les plus délaissés et qu'il jugeait les moins disposés à le recevoir, afin d'essuyer seul toutes les difficultés des commencements, d'avoir seul la peine de défricher ; et quand il avait ébranlé les cœurs, il appelait d'autres missionnaires, (tels que les ecclésiastiques qu'il avait lui-même formés dans ce diocèse), pour leur faire recueillir ce qu'ils n'avaient pas semé, et il se retirait adroitement sur la fin, pour aller commencer une autre mission ailleurs.

Rien n'était plus contraire à son goût et à sa conduite que d'avoir la moindre vue de plaire aux hommes et d'occuper leurs pensées. Revenant un jour de prêcher le carême à Rouen à la place du P. Senault, en passant par Paris, on le pressa de donner un sermon à la cour, où la réputation d'un missionnaire si célèbre par toute la France s'était aussi répandue. Ne pouvant se défendre des fortes instances qu'on lui fit pour cela, au lieu de donner un de ses plus beaux sermons, comme la plupart des prédicateurs auraient fait, il se contenta de faire aux seigneurs, devant qui il parla, une espèce de catéchisme ou d'instruction familière touchant l'obligation qu'ont les grands de veiller sur leurs familles et d'avoir soin de leurs domestiques (2).

Une autre fois, dans une mission qu'il fit à la cathédrale de Tulle, ayant appris qu'un habile peintre l'avait tiré fort au naturel, il en conçut tant de déplaisir qu'après avoir vainement employé les prières, les larmes et les menaces pour retirer ce portrait, il offrit au peintre une somme considérable, s'il voulait déchirer son original, avant qu'il en eut donné des copies (3).

(1) Ruben, p. 148.
(2) Ruben, p. 186.
(3) *Ibid.*, p. 168.

Son unique passion était de pouvoir se dévouer tout entier à faire glorifier Dieu et connaître son fils J.-C. Il disait quelquefois : « *O mon Dieu ! Nous n'avons point de zèle pour vos intérêts, nous sommes tout de feu pour les nôtres. Si, pour parvenir à nos fins, une voie nous manque, nous en essayons cinq cents autres ; et pour vos affaires, ô mon Dieu, nous ne les entreprenons souvent pas. Est-ce là vous aimer?* (1). » Quant à la connaissance de Jésus-Christ, il avait tellement soin de l'inculquer qu'il s'était fait une loi de ne jamais descendre de chaire qu'en faveur du simple peuple il n'eût récité tout haut un abrégé de la doctrine chrétienne sur l'article de sa personne et de ses mystères, même au milieu des plus grandes villes et devant les plus brillants auditoires. Il conseillait cette pratique à tous ceux qu'il connaissait de prédicateurs. Il les rassurait contre la crainte d'ennuyer le peuple et de se rendre méprisable envers les honnêtes gens par ces redites qui ne semblent propres qu'à un catéchisme ; et leur déclarait que si jamais Dieu avait donné quelque bénédiction à ses travaux, il la devait à la répétition de cet abrégé. « *On ne peut être sauvé*, disait-il, *si l'on n'est point du nombre des brebis de J.-C., et on n'est point du nombre de ses brebis qu'on ne le connaisse. Or, l'expérience fait voir qu'un très grand nombre de chrétiens parlent de lui, sans trop savoir ce qu'il est, soit en lui-même, soit par rapport à nous. Je sais bien,* disait-il encore une autre fois, *que l'on prêche, et que l'on agit contre moi ; peut-être y a-t-il en cela plus d'envie que de zèle. Mais si l'on prêche JÉSUS-CHRIST, et que l'on ne touche ni à la force de sa grâce, ni à la pureté de sa morale, je m'en réjouis, et je m'en réjouirai toujours, pourvu que J.-C. soit annoncé et connu.* » (2).

C'est pour l'annoncer même après sa mort qu'il consentit à faire imprimer ses sermons, qu'on lui demandait depuis

(1) *Livre historique de Limoges.*
(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 198].

longtemps de tous côtés. Il suivait en cela le conseil, non seulement de ses supérieurs (1), le P. Bourgoing et le P. Senault, mais encore de deux célèbres prélats, Mgrs d'Aleth et de Pamiers (2), et de quelques autres, qui jugeaient qu'ils seraient utiles aux curés et aux missionnaires. Ils parurent donc, pour la première fois, en 1662 à Toulouse en dix volumes in-8°, mais successivement. Il s'en fit une deuxième édition à Rouen en 1667, et j'en ai vu une troisième de Paris chez Léonard en 1669. Ils ont aussi été mis en latin et imprimés in-4° à Mayence pour l'usage des pays étrangers (3).

Voici le titre du premier volume :

Le missionnaire de l'Oratoire, ou sermons pour les Avents, Carêmes et fêtes de l'année, dans lesquels sont expliquées les principales vérités chrétiennes que l'on enseigne aux missions, tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles et des saints Pères. Première partie, par le P. Le Jeune, dit le Père Aveugle, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS ; jointe la copie imprimée à Toulouse, à Rouen chez Richard Lallemant, 1667, 10 vol. in-8°.

Ce premier volume est dédié à MM. de l'Assemblée du clergé de France, à qui il dit que « *si en qualité de prêtre, son caractère le soumet au leur, il est encore prêtre de l'Oratoire, et par cet endroit enfant d'une congrégation toute dévouée au corps des Pasteurs, qui n'a point voulu jusqu'ici d'autres privilèges que ceux qu'ils nous ont donnés* ; *qui demeure fermement attachée à la hiérarchie, et qui, sachant la subordination qui doit toujours être dans les divers ordres qui la composent, fait gloire de ne recevoir que d'eux ses emplois et de ne rien entreprendre que sous leur autorité.* »

(1) *Registre du Conseil*, 27 novembre 1659.

(2) *Lettre du P. Le Jeune au P. de La Mirande.*

(3) *Aveugle (Joh. Junii) Deliciæ pastorum, sive conciones*, 4°, Moguntiæ. (*Journal des savants*, édit. holl., année 1677).

A la tête de ce volume sont divers avis, d'abord aux jeunes prédicateurs, puis aux jeunes curés, pleins d'excellentes maximes assaisonnées de cet air de naïveté et d'onction qui s'insinue dans tous les cœurs. Tout y est pris dans le vrai et dans le bon sens ; et on serait tenté de tout copier, si on commençait à en rapporter quelques traits.

Les sermons de ce volume sont sur l'horreur du péché.

Le deuxième, dédié à Mgr l'évêque de Limoges, contient l'explication des commandements de Dieu.

Ils furent reçus du public avec la même satisfaction qu'on les avait écoutés. On désira seulement qu'il eût retouché quelques expressions surannées qu'il ne s'était pas donné la peine de corriger. S'étant remis pleinement au P. de La Mirande, à qui il les avait envoyés à Paris, « *d'y faire telles corrections qu'il jugerait à propos, même sans le consulter en façon quelconque, excepté dans les changements qui iraient à altérer ses sentiments sur les dogmes* (1) » ; et celui-ci n'ayant pas apparemment jugé à propos de rien corriger, par respect, le Père Senault, alors Supérieur Général lui témoigna ce désir en lui écrivant ainsi : « *Vos imprimeurs demandent encore vos livres pour les donner au public ; mais ils désireraient bien que, sans changer vos pensées, on changeât quelques-unes de vos paroles, qui ne sont plus en usage. On a fait la même chose, dans les œuvres de Grenade* (2).

« *Je vous avoue que ces dernières traductions les ont rendues plus agréables et plus utiles. Le changement, qu'on veut faire aux vôtres, sera moindre et ne laissera pas d'être très profitable. J'en aurai moi-même soin, et je serai bien aise de vous témoigner en cette occasion que je suis avec bien de la reconnaissance de tous vos travaux pour l'Église et pour la Congrégation, votre très, etc.* (3). »

(1) *Lettre du P. Le Jeune au P. de La Mirande.*

(2) Dans la nouvelle édition qui commença à paraître en 1664.

(3) *Livre historique de Limoges.*

Les troisième et quatrième volumes parurent en 1667. Le premier contient son octave du Saint-Sacrement et les sermons de controverse sur les principales vérités que les Calvinistes attaquent dans la foi de l'Eglise romaine. Le parlement de Franche-Comté, à qui il l'avait dédié, l'en remercia par la lettre suivante :

« *M. et R. Père, Nous avons reçu de votre part par le Père David le troisième volume du* Missionnaire de l'Oratoire, *à l'ouverture duquel nous avons trouvé les marques de votre souvenir et les bons sentiments que vous avez de cette compagnie, et dans la suite du livre des preuves assurées, et déjà bien reconnues partout, de votre grande vertu et zèle pour l'honneur du saint Sacrement de l'autel, et, comme il ne se présente point d'occasion de vous témoigner notre reconnaissance de ce que, n'ayant pas le bien d'entendre vos prédications, vous avez voulu que nous ne laissions pas d'en ressentir les fruits, nous vous en faisons nos affections et nos remerciements avec beaucoup d'estime pour votre personne et pour cette faveur que nous avons eue fort agréable, et qui nous oblige de vous assurer que nous sommes, M. et R. P., vos très affectionnés serviteurs, les Présidents et gens tenants à la Cour souveraine du Parlement à Dôle.* »

Dans le quatrième volume sont enfermés les mystères de la Vierge et les Panégyriques des principaux Saints, même des fondateurs d'Ordres morts en odeur de piété, tels que César de Bus, et notre Très Honoré Père, qu'il n'a sans doute jamais prêché, mais composé seulement pour sa propre satisfaction. Il y a mis des traits intéressants de sa vie, dont il avait été témoin oculaire, et qui seront mieux dans leur place ailleurs que si je les rapportais ici.

Le Père Senault lui conseilla de le dédier à Mgr Nicolas Colbert, évêque de Luçon, et lui promit de lui faire composer l'Epître par le P. Séguenot (1). Elle me paraît cepen-

(1) *Lettre du P. Le Jeune au Père de La Mirande* de septembre 1666.

dant, à son style naturel et au tour aisé dont elle est, l'ouvrage du P. Le Jeune. On ne sera peut-être pas fâché de voir encore la lettre de remerciements (1) que lui écrivit ce prélat, qui est ensuite mort en grande odeur de vertu, évêque d'Auxerre.

« *J'ai eu dans le cœur les sentiments de reconnaissance que je devais avoir de l'honneur que vous m'avez fait, non seulement en m'envoyant ce volume de vos prédications plein de la doctrine, de la piété et du zèle qui paraît dans tous vos ouvrages, mais en mettant encore mon nom à la tête de ce volume. Je joins ces sentiments à ceux que j'avais déjà d'une estime très particulière pour votre vertu, qui vous a porté à faire un si bon usage des talents que Dieu vous a donnés, et à les employer depuis si longtemps si utilement pour le bien de son Eglise. Je le prie de tout mon cœur de vous combler de ses grâces et de vous récompenser avec abondance du bien que vous faites au peuple chrétien, à qui vous annoncez sa parole avec tant de bénédiction. Je le prie aussi de me faire naître les occasions où je puisse vous faire voir avec combien de sincérité et d'estime je suis votre très humble et très obéissant serviteur.* »

Les cinquième et sixième volumes parurent aussi ensemble, et ne contiennent que des sermons sur la foi et sur les principaux articles du Symbole.

Dans le septième sont quarante sermons sur la pénitence et les divers motifs capables d'y exciter.

A la tête de ce volume est un avertissement important du Père Le Jeune, où il se plaint d'une altération notable faite à son insu à un endroit de ses sermons, et de ce que, obligé de les envoyer de Limoges à Paris pour les faire examiner, et qu'allant ensuite tout droit de Paris à Toulouse chez l'imprimeur, sans repasser par ses mains, il est arrivé qu'au quarantième sermon du cinquième volume, en traitant des réponses que l'on peut faire aux objections

(1) *Livre historique de Limoges*. Lettre de Nicolas Colbert du 4 avril 1670.

des libertins contre la justice de Dieu dans la distribution inégale de ses grâces tant surnaturelles que naturelles, quelqu'un s'est avisé de faire un tel changement dans cet endroit-là, qu'il n'y reconnait plus ses principes, en sorte que, désavouant tout le premier point de ce sermon ainsi altéré, il souhaite que ses lecteurs le tiennent pour effacé, et qu'ils y substituent les principes qu'il pose dans cet avertissement. Or, en comparant ce premier point défiguré avec la correction que le Père Le Jeune veut qu'on y fasse, je vois qu'on l'y faisait parler en demi Moliniste sur l'article de la prédestination gratuite et de ses effets par rapport à la distribution de la grâce, et qu'à cette fin, on lui faisait citer divers passages de Saint-Augustin, comme, *Quantum in medico est, sanare venit ægrotum*, et le *Quid ultra debui facere vineæ meæ et non feci ?* qu'il n'avait jamais songé d'employer, au lieu desquels il déclare qu'il a recours à ceux de saint Paul, quand ils nous renvoie aux droits suprêmes de Dieu sur l'homme et à l'impénétrabilité de ses jugements, comme ceux-ci : *Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : quare me fecisti sic ?* et encore : *Miserebor cujus misereor, etc.* ; il suppose néanmoins toujours le péché de l'homme.

Mais qui est-ce qui lui avait joué ce tour-là ? Le Père de La Mirande, à qui il adressait ses sermons ? Je ne saurais me le persuader. C'était bien plutôt M. Grandin, qui, jusque-là, avait été son approbateur et censeur royal, au lieu qu'en ce septième tome, où il se plaint qu'on lui avait défiguré le cinquième, c'est M. N. Petitpied qu'il a pour reviseur de l'ouvrage avec un autre docteur. Et ces messieurs qui n'étaient pas prévenus, comme M. Grandin, contre ces dogmes si augustiniens du P. Le Jeune, lui rendent ce témoignage « *qu'il établit la doctrine catholique par des raisonnements si clairs, si forts, si puissants et qu'il en insinue l'usage avec tant de douceur, de dévotion, de grâce et de force, qu'on le doit regarder comme le saint Charles, le saint*

François de Sales et le Grenade de notre siècle. » Ce sont leurs termes.

L'épître du huitième tome dédié à M. Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, me paraît être, au style plus relevé qu'à l'ordinaire, d'une autre main que la sienne, et il est sûr que le neuvième et le dixième volumes, qui sont les deux derniers, et contiennent un cours de carême, ne parurent qu'après sa mort, donnés par nos Pères de Limoges, qui n'ont pas jugé à propos de mettre à la tête un abrégé de la vie de ce saint prêtre, quoiqu'elle eût été si bien à sa place, et que l'honneur de la congrégation soit intéressé à conserver la mémoire d'un homme qui nous en a tant fait par sa vie et par ses écrits.

Le Père Lamy, dans ses *Entretiens sur les sciences* (1), s'étonne qu'on ait tant différé à l'écrire, persuadé que de la main d'un écrivain judicieux et zélé, ce serait nous tracer l'idée d'un prédicateur chrétien, soit pour la manière de vivre, soit pour la manière de prêcher. Il le regarde comme un des premiers prédicateurs de ce dernier siècle. « *Le prédicateur*, dit-il, *est un homme envoyé de Dieu pour détourner du vice et pour porter à la vertu, et c'est suivant cette idée que je dis que le Père Le Jeune était un excellent prédicateur. Sa vie, ses actions et ses paroles étaient tournées de ce côté-là. Il faisait avant que de dire, et, comme s'il savait que la semence de la parole ne peut germer dans les âmes, si elles ne sont arrosées de la grâce, il adressait continuellement ses vœux à Dieu pour l'obtenir. Il priait beaucoup plus qu'il n'étudiait : il convertissait plus de pécheurs par les austérités de sa vie pénitente que par la force de ses discours. Il regardait un prédicateur comme une espèce de médiateur entre Dieu et les peuples, qui ne peut les réconcilier avec la divine Majesté que de la manière que* JÉSUS-CHRIST *l'a fait, en souffrant lui-même ce que les pécheurs, pour qui il est mort, méritaient de souffrir.*

(1) 7[e] *Entretien*, p. 359 et suivantes.

« *Je suis charmé, lorsque j'entends lire ses ouvrages. J'y admire un zèle admirable pour le salut des âmes qui lui fait trouver les moyens d'insinuer les vérités qu'il prêche, de les faire comprendre, de les faire aimer. Il se proportionne à la capacité de son auditeur ; il se sert des termes qu'il sait être connus au peuple, il lui propose des comparaisons familières ; il ne dit rien qui ne soit à sa portée, si ce n'est que, pour réveiller son attention et s'acquérir quelque estime, autant qu'il est nécessaire pour le tenir appliqué, il cite quelques passages latins pour autoriser ce qu'il avance. Le peuple,* dit-il, *dans les avis qu'il a donnés aux jeunes prédicateurs, n'écouterait pas avec plaisir, s'il ne croyait que celui qui lui parle, est savant, et il ne le croirait pas souvent, s'il ne lui parlait quelquefois latin. C'est ainsi que ce prédicateur apostolique ne recherche l'estime que par rapport à l'utilité de son auditoire. Je ne prétends pas qu'on soit obligé de se servir, comme il fait quelquefois, de termes qui ne sont plus d'usage, et que, parlant devant des personnes de qualité, on tire ses comparaisons de choses basses ; mais on peut imiter son tour, ses manières, et j'ai connu un excellent homme* (1), *qui est mort depuis quelques années avec la réputation d'un habile prédicateur, qui, en prêchant dans les premières chaires de France, ne faisait qu'habiller le Père Le Jeune d'une manière qui put être agréable au monde devant lequel il prêchait.* »

Ainsi parle le Père Lamy. J'ai ouï dire, de mon côté, que le Père Massillon, aujourd'hui évêque de Clermont, avait souvent conseillé la lecture du Père Le Jeune à ceux des nôtres qui l'avaient consulté sur la chaire ; qu'il le goûtait fort, et qu'il le regardait comme un bon modèle pour l'éloquence, pourvu qu'on eut assez de goût pour savoir faire le discernement de ce qu'il fallait mettre à part d'avec ce qu'il fallait y chercher, et qu'il y avait su lui-même si bien recueillir.

(1) Il veut parler du Père Chapuys, mort à Grenoble. Voyez son article.

Enfin son panégyriste nous dit (1) qu'il a connu deux des plus célèbres prédicateurs et missionnaires qui ont renversé et bouleversé, comme Jonas fit de Ninive, une ville fort considérable plongée dans le désordre, rien qu'en prêchant les sermons du Père Le Jeune ; — et un gentilhomme, que son pasteur avait heureusement retiré de la débauche en lui faisant lire ces mêmes sermons, et qui était tellement changé que, devenu l'exemple de sa paroisse, il publiait hautement qu'après Dieu il était redevable de son salut à cette lecture.

Il était temps que ce serviteur fidèle allât recevoir la récompense de ses travaux. Son supérieur, le P. Babin, raconte dans une lettre (2) « *qu'au mois de mai 1671 il fut obligé de l'aller chercher malade dans une mission qu'il faisait à cinq lieues de Limoges et de le ramener sur un brancard ; qu'il garda presque toujours le lit depuis ce temps-là, accablé de diverses infirmités très douloureuses, qu'il porta avec une patience si admirable et un si grand oubli de lui-même que cela,* dit-il, *n'est pas concevable.* » Dans cet état il croyait ne rendre aucun service à Dieu et à l'Eglise, et il en gémissait amèrement, se reprochant de mener la vie d'un épicurien, et qu'il ne gagnait pas le pain qu'il mangeait. Il aurait voulu qu'on l'eût transporté à l'Eglise, et que là, assemblant autour de lui les petits enfants, il eût eu au moins la consolation de mourir en leur faisant le catéchisme ; mais il était trop faible pour le permettre. Il passa néanmoins près de quinze mois dans cette situation, occupé de Dieu toute la journée.

La veille de sa mort, M. de Limoges envoya son grand vicaire, son secrétaire et l'un de ses aumôniers lui demander sa bénédiction, en attendant qu'il put se délivrer d'une occupation nécessaire pour venir la lui demander en personne. Son humilité ne lui permit point de condescendre à

(1) RUBEN, p. 191 et 205.

(2) *Livre historique de Limoges.*

ce qu'on lui demandait instamment ; il employa le peu de forces qui lui restaient à demander à ces messieurs des choses qu'il jugeait importantes pour la gloire de Dieu et le bien du diocèse, et à les conjurer de vaincre les obstacles qu'il prévoyait bien qui y surviendraient. Le Père Babin continue : « *Quand nous lui donnâmes le viatique, il protesta devant JÉSUS-CHRIST et devant nous qu'il se regardait comme le Judas de l'Eglise, de la congrégation et de la maison, et il le disait avec tant de force et d'un air si persuadé que nous en étions tous épouvantés. Il ajouta néanmoins que la vue de ses misères ne l'abattait point, et il me disait, un peu avant que de mourir, ces consolantes paroles :* Ego autem semper sperabo, et adjiciam super omnem laudem tuam. *Oui, mon Dieu,* disait-il, *si vous voulez que votre miséricorde soit glorifiée en moi, votre louange en sera infiniment plus grande que pour tous ceux sur qui vous l'avez déjà exercée.* » (1)

Il mourut à Limoges le 19 août 1672, âgé de 80 ans. On trouva de lui deux testaments, l'un du 19 novembre 1655, par lequel il instituait pour ses héritiers nos Pères de la Franche-Comté pour tous les biens qu'il pouvait avoir dans cette province (2). Et c'est de là qu'on dit que nos Pères de Poligny ont hérité de la maison paternelle du P. Le Jeune, où ils sont logés.

(1) *Livre historique de Limoges.*

(2) *Mémoire manuscrit du doyen d'Arbois,* et *Lettre du P. Le Jeune au Père Hervé,* du 12 janvier 1660 :

« *En 1615, Notre Révérend Père, à la prière de mes parents, m'envoya à Poligny pour partager notre patrimoine avec mes sœurs qui voulaient être religieuses. On jugea, un soir, que pour mieux faire les lots et pour n'être pas embarrassé du soin de nos héritages, il nous fallait vendre tout notre bien, pour des constitutions de rentes, à notre sœur qui était mariée, et qui avait assez de bien pour cela. Rien n'empêchait ce bon dessein, sinon que l'acheteuse voulait avoir la maison avec le reste des fonds, et que je la voulais avoir en ma part pour la donner à l'Oratoire. Notre Père était alors à Dôle pour la visite des Carmélites, et sans qu'il put savoir humainement la proposition que nous avions faite, il m'écrivit le lendemain : Hâtez-vous de terminer vos affaires,*

Par le deuxième, du 13 octobre 1669, il fit divers legs, comme aux religieuses de la Providence de Bourges et aux deux conducteurs qu'il avait eus depuis la mort du Père Le Fèvre. L'un d'eux, prêtre séculier, nommé Ribière, hérita encore de lui quelque chose de bien meilleur, son esprit de pénitence, puisque, touché des saints exemples qu'il avait eus longtemps devant les yeux, il a vécu quarante ans au pain et à l'eau, depuis qu'il eût quitté le P. Le Jeune, couchant sur des fagots, et ne vivant que du travail de ses mains (1).

Le dernier article de son testament finissait ainsi : « *Je défends bien expressément à toute personne de faire, après ma mort, aucune harangue funèbre ou épitaphe, ou autre témoignage d'honneur, sinon en faisant mention de moi dans leurs sacrifices et autres prières ; et s'il le font, Dieu vengera la peine que cela me fera en l'autre monde.* »

Cependant, dès qu'il eut les yeux fermés, le peuple se jeta en si grande foule dans notre maison qu'il fallut faire étayer les poutres de la salle, où son corps fut déposé. Chacun en emporta son morceau. Tous ses habits furent déchirés ; on lui arracha jusqu'aux ongles. M. de Limoges vint lui-même lui baiser les pieds, et dit tout haut : « *Ah ! pauvre ville de Limoges, tu viens de perdre ton père !* » Et une infinité de gens, ajoute le P. Babin, viennent nous assurer tous les jours qu'ils ont été guéris par diverses choses qui ont servi à son usage. On conserve, entr'autres, trois attestations, dans la maison de Limoges, qui paraissent bien dignes de foi. L'une est du 18 octobre 1673, signée de Pierre de Romanet, Ecuyer, seigneur de Beaune et de deux autres témoins, lequel dit être prêt à confirmer par

retournez bientôt à Paris et que la maison ne vous arrête pas. Car si J.-C. N.-S. veut avoir une maison à Poligny, il en trouvera bien une. Ce que je fis ; et quatre ou cinq ans après, ma sœur contre toute espérance et apparence humaine légua par son testament cette maison à l'Oratoire. »

(1) *Livre historique de Limoges.*

serment comme étant la pure vérité dans toutes ses circonstances qu'en 1669, une de ses filles, nommée Anne de Romanet, âgée alors de quatre ans, et affligée depuis trois ans d'une fièvre quarte accompagnée d'enflure, et qui avait épuisé les secours de la médecine, fut présentée au P. Le Jeune, qu'on transportait alors malade sur un brancard du bourg d'Anède à Limoges, et qu'au milieu du grand chemin, prié de lui donner sa bénédiction, à quoi il eut bien de la peine de se résoudre, il la lui avait néanmoins donnée, touché de son innocence et de sa jeunesse, et lui avait dit : « *Ma pauvre fille, le bon Dieu vous guérisse.* » Après quoi la petite fille, qui commençait alors d'avoir son accès, avait été rapportée au logis sans fièvre ; son enflure avait aussitôt diminuée, et elle avait été parfaitement guérie. Une deuxième déclaration du 14 mars 1676 est de dame Marie Renaud, épouse de M. Jean de Rochechouart, seigneur de St-Laurent et de Montmoreau, qui atteste, ainsi que divers autres témoins, tels que le curé et le chirurgien du lieu, une guérison d'une personne abandonnée des médecins, et qui avait reçu tous les sacrements, opérée tout à coup par l'application qui lui fut faite d'un morceau de la calotte du P. Le Jeune.

L'extrême respect qu'avait pour lui tout ce diocèse, augmenté par ces guérisons merveilleuses, fit passer par dessus les défenses de son testament, de lui faire un discours funèbre. J'en ai déjà rapporté divers traits ; j'y ajouterai celui-ci (1) :

« *Ce flambeau n'est pas sitôt éteint, que Dieu lui donne un éclat tout nouveau, poussant les peuples à lui rendre les devoirs et les honneurs que l'on ne rend qu'aux saints. Il avait dans son cercueil tant d'éclat et de majesté qu'on eût dit qu'il était plutôt aux portes de la résurrection et de la vie, qu'entre les bras de la mort ; et vous, Monseigneur, qui l'avez aimé jusqu'à la fin, ayant appris la perte que votre diocèse venait*

(1) Ruben, p. 194.

de faire, vous vîntes vous-même répandre des larmes sur cet illustre mort, vous donnâtes des témoignages publics de la vénération que vous aviez pour lui, en lui baisant les mains et les pieds. Il n'en fallait pas davantage dans les premiers siècles pour canoniser les saints ; l'autorité de l'Eglise et la religion des peuples se trouvant jointes ensemble, leur faisaient rendre les honneurs publics ; et quand Votre Grandeur jugera à propos de faire des informations juridiques, je suis très assuré qu'on viendra déposer de toutes parts pour rendre témoignage des bienfaits signalés qu'on a reçus de Dieu par l'intercession de ce fidèle serviteur. »

Une de nos assemblées ordonna qu'on fît dresser des procès-verbaux des miracles qui s'opéraient par l'intercession des PP. Le Jeune et Michel Le Fèvre, son compagnon. Mais il en fut de ce statut comme de tant d'autres, aussitôt oubliés que faits. Et, soit indolence, ou fausse modestie de la part des Pères de Limoges, soit que M. de la Fayette étant mort, ils ne trouvassent pas auprès de M. d'Urfé, son successeur, frère de notre P. d'Urfé, mais zélé sulpicien, la même facilité pour faire procéder à un examen juridique, la chose en est restée là.

On fit, dans le pays, diverses petites pièces de vers à son honneur, que l'on conserve dans la maison de Limoges. Quant à son oraison funèbre, qui est un abrégé de sa vie, elle a été imprimée sous ce titre :

Discours funèbre sur la vie et la mort du R. P. Le Jeune, appelé communément le Père Aveugle, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS, prononcé par ordre et en présence de M. l'évêque de Limoges dans la principale paroisse de son diocèse, par M. G. Ruben, docteur en théologie, prieur de Villeneuve, à Limoges, chez Martial Barbou, 1674, in-8°.

L'ouvrage n'est pas mal écrit ; il y a du naturel, de la pureté dans la diction, du fonds et de l'ordre dans la composition. L'auteur avoue qu'il l'a fait plus ample pour

l'impression qu'il n'était, lorsqu'il le prononça, quoique alors il parla deux heures de suite. Il se donne souvent pour témoin oculaire des faits qu'il avance, et pour avoir suivi le P. Le Jeune dans la plupart de ses missions du Limousin : ce qui donne du poids à ce qu'il nous a appris de ce Père.

Le Père Gabriel Ruben.

En effet, Gabriel Ruben, qui en est l'auteur, était un bon prêtre, natif de Teyjac, en Périgord (1), théologal de l'église de Moutiers en Limousin, et qui passant dans le pays pour avoir beaucoup de talent pour la chaire, après s'être exercé quelque temps à divers discours d'apparat, se consacra à suivre le P. Le Jeune, et fut un des ecclésiastiques du pays, que celui-ci forma aux exercices de la mission et avec lesquels il ne cessa de parcourir tout ce diocèse.

Il fut fort touché d'un mot que lui dit le P. Le Jeune. C'est qu'au lieu de lui faire compliment sur son éloquence, comme tant d'autres, il lui dit « *qu'il avait un grand talent pour se damner.* » Il profita de cet avis pour composer d'une manière plus simple, plus instructive et par conséquent plus utile. En quoi les leçons vivantes du nouveau maître, auquel il s'attacha, ne le confirmèrent pas peu.

L'estime, que sa liaison avec le P. Le Jeune lui avait inspirée pour l'Oratoire, lui fit souhaiter, quelques années après la mort de celui-ci, d'y être reçu. Son exemple engagea un de ses frères, nommé Jacques Ruben, aussi prêtre, a en vouloir faire autant, ainsi que deux autres vertueux ecclésiastiques du nombre de ceux qui avaient travaillé avec le P. Le Jeune. Ainsi son entrée parmi nous fut une recrue qu'il nous fit de quatre bons missionnaires.

(1) Cloyseault, *Ménologe.* — *Livre historique de Limoges.* — Le Père Desmolets le dit de Bordeaux.

Il n'y avait d'autre exercice à exiger de sujets ainsi formés que la cérémonie d'une retraite pour leur faire prendre la robe et le collet. Le premier dessein du conseil fut de les faire venir à l'Institution de Paris pour les placer de là à la maison des Vertus(1). Mais on se contenta depuis, apparemment pour leur épargner le voyage, de les adresser à la maison de Niort pour aller demeurer à la Rochelle après une simple retraite (2). Et ils furent reçus parmi nous en cette manière au commencement de juillet de l'an 1679. Je le vois par leur lettre de remerciement au P. de Sainte-Marthe, qui est du 7 juillet, signée des deux Pères Ruben, Jacques et Gabriel, du P. de la Saigne et du P. du Teil de Grand-Saigne. Ils disent qu'ils attendent un cinquième compagnon, qu'ils nomment Moudoin, ou plutôt Oudoin. Leur lettre est tendre, pleine d'estime et d'attachement pour la Congrégation. Elle ne respire qu'un grand désir d'y servir Dieu, et de s'y dévouer au salut du prochain.

Sur la fin de 1679, les deux Pères Ruben furent envoyés à la maison des Vertus (3), qui était la résidence ordinaire d'un corps de réserve de missionnaires. Un des deux frères fut accusé calomnieusement par une malheureuse d'avoir voulu la séduire, tandis qu'il était en son pays. Mais il était de l'Oratoire, et demeurait aux Vertus, lorsque cette accusation fut intentée. Un prêtre de leurs amis voulant les avertir de ce qui se passait et ne sachant le lieu de leur demeure, l'écrivit au P. de Sainte-Marthe (4), qui repoussa cette horrible calomnie avec tout le zèle d'un homme aussi pénétré d'estime, qu'il l'était, pour la vertu de ces deux Pères, qui étaient tous deux d'une piété éminente, et l'accusé répondit, au contraire, avec une douceur, une

(1) *Registre du Conseil*, 18 mars 1678. [La maison de Notre-Dame-des-Vertus à Aubervillers, près Paris].

(2) *Ibid*, mai 1679.

(3) *Ibid*, novembre 1679.

(4) *Lettres de Sainte-Marthe et de Ruben*, au secrétariat.

humilité, une modestie d'ange, seule capable de détruire cette imposture, si elle ne l'avait pas été suffisamment par la pureté de ses mœurs. Aussi tomba-t-elle d'elle-même sans autre éclat.

En 1680, le P. Gabriel Ruben fit à Angoulême des conférences aux ecclésiastiques de la ville, qui y firent concevoir une si grande estime de l'Oratoire et de sa personne qu'on nous y offrit la cure de Saint-André dans la dite ville, comme un acheminement à y avoir ensuite le séminaire. Mais le temps ne parut pas propre à accepter l'offre.

Cette même année, on le demanda pour prêcher l'Avent et le Carême d'après à la cathédrale de Montpellier, et le P. Fressinaud, supérieur du séminaire, écrivit à son sujet au P. de Sainte-Marthe : « *La personne que ce prélat nous demande est l'homme qu'il nous faut pour soutenir l'honneur de notre pauvre Congrégation dans ce pays-ci, où feu Monseigneur son oncle avait tant souhaité de le faire prêcher autrefois.* » Il le fit (1), et tout le monde avoua qu'on n'avait jamais vu un prédicateur de cette force, ni qui eut si fort le don de plaire et de toucher en même temps. Aussi le cardinal de Bonzi voulut l'avoir pour le carême de 1682 dans sa cathédrale (2), et le cardinal Grimaldi dans la sienne, celui d'après.

Les deux frères travaillèrent aussi à Niort sur la fin de 1685 aux missions pour les nouveaux convertis (3).

Mais le diocèse de Limoges fut leur grand théâtre. Ils y ont travaillé avec une grande bénédiction avant et depuis leur entrée dans l'Oratoire ; et le P. Le Jeune et eux sont, après Dieu, les auteurs de presque tout le bien qui s'est fait depuis longtemps dans ce pays-là (4). Ils ont commencé les séminaires des ordinants, et l'usage des missions.

(1) L'abbé DE LA VERGNE, *Lettre au P. de Sainte-Marthe.*
(2) RUBEN, *Lettre au P. de Sainte-Marthe.*
(3) Voyez *Histoire générale*, 5e époque, année 1685.
(4) *Livre historique de Limoges.*

Ils ont aidé à l'établissement des filles de la Providence ; et, marchant en tout sur les traces du P. Le Jeune, ils ont soutenu et entretenu ses travaux.

Le P. Gabriel, qui fut nommé supérieur de Limoges en 1689 (1), y mourut le 14 février 1693, et le P. Jacques Ruben était déjà mort le 25 janvier 1686 à Teyjac en Périgord, auprès de Limoges (2).

(1) *Registre du Conseil*, mars 1689.

(2) *Nécrologe.*

VII. — Le Père François Ruelle,

Entré en 1641, mort en 1674.

François Ruelle, fils de Sébastien Ruelle et de Louise de la Court, était de Vire en Normandie (1). Il entra dans l'Oratoire à l'âge de 24 ans, fut reçu dans la maison de Paris le 21 novembre 1641 et ordonné prêtre au mois de mai 1644.

Il n'a guère demeuré qu'en deux maisons différentes pendant plus de trente ans qu'il a passés parmi nous, celle de Montmorency, où il fut d'abord vingt ans, et dont il fut supérieur, et celle de Lyon, où il est mort. J'entends celle du séminaire, qu'il conduisit de longues années en qualité de directeur ou plutôt de supérieur, avec beaucoup de bénédiction (2). C'était un homme fort intérieur, qui avait surtout beaucoup de talent pour former les ecclésiastiques à la piété, beaucoup de prudence, de gravité, de douceur et de charité. Il s'attachait fort à leur inspirer la pratique de l'oraison, persuadé qu'exposés dans les fonctions du ministère à une vie active et un peu dissipante, ils ne pouvaient se soutenir sans la pratique de cet exercice, et il crut pouvoir leur en faciliter l'usage par les deux ouvrages suivants :

Conduite facile pour la pratique de l'oraison en trois parties. La première traitera de l'estime que nous devons faire de l'âme, de l'oraison et de son pouvoir. La seconde, des dispositions, du corps de l'oraison, des différentes manières de prières, et des moyens d'être exaucés. La troisième, des incons-

(1) *Ancien catalogue.*

(2) Cloyseault, *Ménologe*, p. 82.

tances de l'oraison expliquées et réduites en pratique par des exemples tirés de l'Ecriture, et des trois devoirs du chrétien à N.-S. J.-C., par le P. François Ruelle, prêtre de l'Oratoire et directeur du séminaire dudit Oratoire de Lyon. Lyon, Barbier, 1670, in-12 de 250 pages.

On sent dans cet ouvrage que l'auteur était plein de Dieu. Il s'en tient pour la méthode aux règles communes. Son style est diffus et souvent même alambiqué, suivant l'ancien goût de nos premiers Pères, qui ne croyaient pas devoir parler religion d'une façon simple et naturelle. On voit cependant que celui-ci a eu dessein de s'humaniser.

Méditations sur la passion de N.-S. J.-C., divisées en deux parties : la première sur la passion sanglante ou extérieure de JÉSUS ; la seconde sur la passion non sanglante ou intérieure, par le P. François Ruelle, prêtre de l'Oratoire et directeur du séminaire de Mgr l'archevêque de Lyon. Lyon, Grégoire, 1674, 3 vol. in-12.

Ce titre explique suffisamment le dessein de cet ouvrage, dont le style est un peu gaulois pour le temps auquel il a été écrit, et les vérités communément trop mystiques. Il l'a dédié à M. de Neufville, archevêque de Lyon. Ce prélat faisait très grand cas de la personne du P. Ruelle (1). Tant que ce Père fut vivant, il nous confia la conduite de ses jeunes ecclésiastiques, et les retraites des ordinants ne se firent pas autre part que dans notre séminaire, qui était le plus ancien de la ville. Dès que le P. Ruelle eut les yeux fermés, M. de Neufville les adressa au séminaire des Sulpiciens de la maison de Saint-Irénée, à laquelle il transféra la pension de 1500 livres, qu'il nous avait fait toucher jusque-là sur le produit de son secrétariat, et toute la grâce qu'il nous fit, fut de déclarer qu'il ne prétendait pas nous empêcher de recevoir les prêtres, qui voudraient venir faire retraite chez nous.

(1) P. Saumaise, *Lettre du 18 janvier 1675 au P. de Sainte-Marthe.*

Le P. Ruelle mourut à Lyon le 20 décembre 1674, âgé de 56 ans (1).

La rencontre de saint Jean-Baptiste avec JÉSUS *au Très-Saint-Sacrement, divisée en trois parties, la première contient les rapports de saint Jean avec* JÉSUS *au Saint-Sacrement de l'autel ; la seconde explique les avantages du Jubilé*; *la troisième enseigne les dispositions nécessaires pour le bien gagner, avec une oraison à saint Jean-Baptiste, par le P. François Ruelle, prêtre de l'Oratoire de* JÉSUS. Lyon, 1666, chez Laurent Metton, in-16 de 168 pages.

Il fit ce petit livre à l'occasion d'un jubilé particulier à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Lyon, toutes les fois que la fête de ce saint concourt avec celle du jour de la Fête-Dieu : ce qui se trouva cette année 1666, et n'était pas arrivé à ce que dit l'auteur dans son livre, depuis six vingts ans, et attira dans cette grande ville, où il résidait, un concours extraordinaire du peuple, et même du beau monde de toute la France. Il traite solidement, avec précision et clarté, la seconde et troisième partie de son ouvrage. La première me paraît trop farcie d'antithèses et d'allusions, ayant quelquefois poussé trop loin les rapports, qu'il trouve souvent fort heureusement entre JÉSUS-CHRIST et son précurseur, à l'occasion de la rencontre des deux fêtes au même jour.

(1) *Nécrologe.*

VIII. — **Le Père Jean Hanart,**

Mort en 1674.

Ce Père ne m'est connu jusqu'ici (1) que par quelques ouvrages de sa façon, qui ne sont pas d'un grand goût. Il y a apparence qu'il était flamand, peut-être reçu dans ce pays-là, et mort sûrement à Douai le 5 décembre 1674.

Le Prélat charitable, ou réflexions sur la vie de saint Nicolas, évêque, par le R. P. Hanart, prêtre de l'Oratoire. A Douai, chez Balthazar Bellève, 1670, in-4°, de 38 pages.

L'auteur y a suivi la légende ordinaire du saint, et en a tiré des instructions pratiques pour les laïques, qui sont assez sensées et fort à la portée du peuple, qu'il paraît avoir eu en vue dans sa morale.

Recueil de plusieurs ecclésiastiques, religieux et séculiers, qui ont été dévots aux âmes du Purgatoire, par le P. Jean Hanart, prêtre de l'Oratoire. Douai, chez Bellève, 1670, in-4°, de 420 pages.

Ce titre, qui ne préviendra pas tout le monde en faveur de l'ouvrage, répond très bien à l'exécution, qui consiste à ramasser de diverses histoires, la plupart modernes, divers traits de la dévotion envers les âmes du Purgatoire.

Un exemple fera mieux entendre son dessein. Je le tire de la personne de M. de Bérulle, le seul prêtre de l'Oratoire, dont il ait fait mention dans un si ample catalogue de dévots, de tout ordre et de tout sexe, aux âmes du Purgatoire; ce qui pourrait ne nous pas faire grand honneur dans l'es-

(1) Notre *Catalogue général* n'en fait pas mention.

prit d'un certain public, s'il n'était d'ailleurs bien constant que nous avons presque autant de pratiques de dévotion envers les morts que dans toute autre société.

Cet exemple est donc que Mme de Gourgues étant morte le 28 mai 1613 à onze heures du soir, son cousin, M. de Bérulle, qui l'avait assistée à ses derniers moments avec beaucoup de charité, se tint en prières auprès du corps jusqu'à quatre heures du matin, luttant pour elle comme Jacob jusqu'à l'aurore contre la justice du Seigneur, et qu'après cela, la mère de la défunte l'ayant supplié de lui dire s'il croyait que sa fille fut encore en Purgatoire, il lui avait répondu qu'il était resté près d'elle en prières jusqu'à ce qu'il eût senti qu'elle n'en avait plus de besoin. Sur quoi l'auteur fait cette réflexion : « *Bon Dieu, qu'il fait bon rendre l'esprit en de telles mains, qui ne vous quittent jamais qu'elles ne vous aient placé parmi les anges,* ex ungue leonum ! »

On cite encore d'autres ouvrages du P. Hanart (1), que je n'ai pas vus, tels que ceux-ci :

Les belles morts de plusieurs séculiers, par Jean Hanart... Douai, 1667, in-4°.

La vie des bons curés.

La vie des bons chanoines.

(1) Boissier, *Bibliothèque*, N° 9863. — Bonardy, *Mémoire manuscrit*.

IX. — Le Père Charles Desmarets,

Curé de la paroisse Ste-Croix-St-Ouen, dans la ville de Rouen,

Entré vers 1619, mort en 1675.

Le P. Charles Desmarets, natif de Dieppe (1), entra à l'Oratoire dans la maison de Paris, sous M. de Bérulle. L'année précise en est plus douteuse, parce que le P. Bourgoing le dit entré dès 1618, le P. du Breuil, en 1619 (2), et notre ancien catalogue en 1620. A choisir, j'aimerais mieux suivre le deuxième, qui est communément fort exact, et avait vécu longtemps avec le P. Desmarets.

C'est de lui encore que j'apprends qu'il fut fait prêtre en 1628, et qu'il vint résider à Rouen dès l'an 1643, et où il est resté depuis jusqu'à sa mort (3).

En 1651, il fut curé de la paroisse Ste-Croix-Saint-Ouen, par la résignation que lui en fit le P. de Saint-Pé que le P. Bourgoing voulait mettre Supérieur à Saint-Magloire.

Il s'y comporta jusque vers la fin de ses jours, et pendant le cours de vingt-quatre ans qu'il en fit les fonctions, en sage et vigilant pasteur (4). Comme il avait été principalement employé, les premières années qu'il avait passé dans l'Oratoire, à travailler avec zèle dans les diverses missions, dont nous étions chargés, on crut qu'une cure était son vrai fait ; et on ne pouvait confier celle-là à un homme ni plus saint, ni plus zélé, ni plus expérimenté. Il

(1) *Ancien catalogue.*

(2) Bourgoing, *Visite de Rouen*, année 1631. — Du Breuil, *Visite de Rouen* année 1670.

(3) Il y est marqué résident sur les *Listes des députations* même depuis 1641, jusqu'à sa mort.

(4) Cloyseault, *Ménologe*. p. 110.

eut cependant beaucoup de peine à se résoudre à l'accepter, et ne le fit qu'après une retraite pour consulter Dieu, et après le commandement exprès de ses supérieurs, qui, connaissant sa piété, son désintéressement, sa charité pour les pauvres, crurent rendre un service à l'Eglise de l'y obliger.

Il fut, en 1658, un des curés de la ville de Rouen, qui demandèrent par une requête à M. de Harlay, leur archevêque, depuis de Paris, la condamnation de l'*Apologie pour les casuistes*.

En 1674, se voyant âgé et infirme (1), il résigna son bénéfice au P. du Breuil, qui en prit possession au commencement de l'année suivante. Il semble qu'il prévoyait sa fin prochaine, car il mourut à Rouen quelques mois après, le 25 mai 1675, âgé de soixante-treize ans et de cinquante-six ans de congrégation (2).

Il est le premier auteur des *Elévations sur la passion de Notre-Seigneur* (3).

(1) Dans une grande maladie qu'il eut vers 1668, il se laissa enjôler par un des nôtres, normand, nommé de Raffis, et persuader de lui résigner sa cure. Mais on fit ouvrir les yeux au bon Père sur les suites de cette démarche, et on l'engagea, revenu en santé, à rentrer dans son bénéfice par voie de regret. Son résignataire ne voulant pas se laisser enlever sa proie, plaida au Parlement de Rouen. Mais il fut tondu, et exclus outre cela de son corps dont il parlait mal, prétendant que nous voulions nous perpétuer dans ce bénéfice, en ne le faisant passer que dans les mains de gens dont nous fussions sûrs.

(2) *Nécrologe.*

(3) Faucamberge, ministre de Dieppe, mit au jour un livre intitulé : *Le grand jubilé évangélique apportant indulgence plénière de tous péchés*, à Harlem. — Les juges de Dieppe donnèrent le livre à examiner aux curés, à quelques prêtres de l'Oratoire et aux Jésuites. L'un de ces curés était le Père Desmarets, qui a composé des Elévations sur la passion, dignes des premiers Pères de l'Eglise. On ne pouvait guère choisir de censeurs plus intègres et plus éclairés. Il fallait qu'il y eut des grands sujets de condamner ce livre du ministre pour le qualifier, comme ils firent, d'hérétique en plusieurs points, rempli de faussetés, et, en ce qui est de l'Ecriture-Sainte, scandaleux et injurieux à l'Eglise catholique. Aussi les juges le firent-ils brûler par la main du bourreau. — Bordes, *Supplément au traité dogmatique et historique des Edits*, p. 580.

Ce petit ouvrage, si lumineux et si plein d'onction, resta longtemps manuscrit, et ne parut qu'après sa mort. Le P. Quesnel, qui se chargea de le donner au public en 1676, lui fait honneur d'y avoir mis la première main : « *Il y a bien cinquante ans*, dit-il, *que le plan en fut dressé par un prêtre de l'Oratoire, élevé de la main du cardinal de Bérulle, et nourri dans la piété envers les mystères du Fils de Dieu Incarné, dont tout le monde sait que ce grand homme faisait ses plus chères délices, et qu'il a laissée pour héritage à ses enfants. Quelques saintes âmes ayant eu copie de cet écrit, ont désiré qu'on le rendit public. On a été obligé, dans cette pensée, de le revoir, et on avoue qu'on s'est servi de la liberté que l'auteur avait donnée d'y faire tous les changements et toutes les additions qu'on jugerait à propos : en sorte que, sans s'éloigner de son dessein, ni de son intention, on en a fait quelque chose de tout nouveau.*

S'il contribua à faire connaître J.-C. et à donner aux âmes quelque amour pour leur Sauveur, c'est à ce très pieux prêtre de l'Oratoire, que la récompense en est due. Il est allé depuis pour recevoir dans le ciel celle que lui ont méritée une longue vie, saintement consommée dans les travaux des missions, et dans ceux d'une cure qu'il a administrée dans Rouen avec une odeur singulière de zèle et de piété. »

La première édition fut si promptement enlevée qu'il fallut dès l'année d'après en donner une deuxième, et elles se sont depuis extrêmement multipliées jusqu'à ce jour.

Elévations à N.-S. J.-C. sur sa passion et sa mort contenant des réflexions de piété sur ces mystères, pour servir de sujet de méditation durant le Carême et les Vendredis de l'année, par un prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. *Deuxième édition. Paris, Coignard, 1677, in-18, 292 p.*

S'il faut en croire l'abbé Faydit (1) le P. Desmarets di-

(1) Faydit, *Remarques sur Virgile*, p. 40.

sait souvent que les scholastiques ont perdu et ruiné la théologie dogmatique, les moines ont renversé la discipline, et les casuistes ont détruit la morale de l'Evangile. Mais il n'est pas croyable, lorsqu'il le met parmi ceux qui furent exclus de la congrégation d'une manière violente pour cause ou prétexte du Jansénisme. Car je trouve bien la preuve de ce qu'il dit à l'égard des PP. Bechet, Feret et Blampignon ; mais nullement au sujet du P. Desmarets qu'il leur associe ; et, quoiqu'il ne paraisse pas avoir signé en 1657 le formulaire donné par le P. Bourgoing, il ne laisse pas d'être toujours sur les listes des députations depuis 1641 jusqu'à sa mort.

X. — Le Père Gilbert Brun,

Entré en 1625, mort en 1675.

Le P. Gilbert Brun naquit à Clermont dans la paroisse de Saint-Sauve (1). Après ses études de philosophie, il fut reçu dans l'Oratoire à la maison de Riom par le P. René Morin, supérieur de ce collège, le 11 avril 1625. Il était alors sous-diacre, et il fut fait prêtre le 6 juin de l'année suivante par Mgr Joachim d'Estaing, évêque de Clermont. Il n'a jamais demeuré qu'à Riom (2), où cinquante ans de travaux sans interruption ont été partagés entre le soin de professer les basses classes, et celui de l'économie de la maison.

Il voulut bien s'assujettir par humilité et par une dévotion spéciale à la Sainte Enfance de J.-C., mystère auquel il s'était consacré en entrant chez nous, à y enseigner successivement les trois premières classes, sans jamais monter plus haut ; ce qu'il a continué jusqu'au delà de l'âge de cinquante ans. Rien n'était plus édifiant que de voir ce vénérable vieillard au milieu d'une troupe d'enfants, leur inspirer la piété et la modestie, persuadé qu'il n'y avait point d'emploi dans la congrégation, où il put servir plus utilement l'Eglise, qu'en travaillant sur ces âmes neuves et la plupart innocentes ; et où il lui fut plus aisé de se conserver lui-même dans l'exercice de l'humilité, de la simplicité et de la patience chrétienne. Il les conduisait jusqu'en troi-

(1) *Déclaration du P. Gilbert Brun donnée par lui-même de ce qu'il a fait jusqu'en 1673.* — Le P. Cloyseault, dans son *Ménologe*, s'est trompé de le dire né à Riom.

(2) Il le dit lui-même. Il est cependant en 1641 sur la maison de Limoges dans les listes de députations d'assemblées.

sième, afin d'avoir le loisir de cultiver les heureuses semences qu'il avait jetées dans leurs esprits, et puis recommençait le cours des mêmes exercices avec une autre volée, qu'il formait de même.

Il eut quelque pensée de quitter cet emploi pour s'adonner aux missions, où il voyait que plusieurs de nos Pères faisaient de grands biens. Mais, ayant consulté la volonté de Dieu, dans la prière, il crut entendre qu'il était dans la vocation, où Dieu le voulait, et il s'en tint là.

Les dernières années de sa vie on le chargea de l'économie de la maison (1), et il l'accepta pour se dévouer au service de tout le monde. Loin que cet emploi fut pour lui un titre de dispense de divers autres, ou un moyen de se mettre plus à son aise, sa vie n'en fut que plus laborieuse, plus humble, plus charitable, plus appliquée au secours spirituel et temporel de tous ceux à qui il pouvait rendre quelque service; confessant les pauvres plus volontiers que les riches, les visitant avec soin dans leurs maladies, et les aidant à bien mourir. Il eut la même charité pour les prisonniers. Il a assisté plus de vingt ans ceux qui étaient condamnés à mort, avec une grande édification de tous ceux qui l'ont vu dans cet exercice. Son désintéressement et son esprit de pauvreté au milieu du maniement du temporel de la maison était connu hautement de tous. On eut dit qu'il n'avait pas de plus grand plaisir que de faire les plus bas offices de la maison, comme de balayer, de faire un lit, de porter les excréments des malades et autres choses semblables. Son attention pour ceux-ci, à ce qu'ils ne manquassent d'aucune sorte de soulagement, était extrême; et il s'est soutenu jusqu'à la mort dans cette assiduité à tous ses devoirs et dans la même ferveur à tous ses exercices qu'au premier jour. La veille de son décès, comme on l'eut tiré de son lit pour le mettre sur une chaise

(1) *Mémoire manuscrit de la maison de Riom.*

quelqu'un qui était près de lui s'étant aperçu que cette agitation l'avait jeté dans une grande faiblesse, lui cria : « *Oh! mon Père, vous mourez !* » et il répondit d'un air fort tranquille : « *Non, Dieu m'a donné encore un jour.* » Il ne mourut en effet que le lendemain 21 décembre 1675, âgé de soixante-quatorze ans. Le *mémoire manuscrit de Riom* et le P. Cloyseault, dans son *Ménologe*, le font âgé de soixante-quinze. Mais il dit lui, dans sa déclaration datée du 11 juillet 1673, qu'il n'avait alors que soixante-douze ans commencés. Il fut regretté de tout le monde, tant au dehors qu'au dedans de la maison de Riom, comme un saint.

XI. — Le Père Jean-Baptiste Noulleau,

Théologal de Saint-Brieuc,

Né en 1604, entré en 1624, mort en 1672.

Je tirerai ce que je vais dire de ce Père des Mémoires que m'a envoyés M. le curé de la paroisse de Saint-Michel, de la ville de Saint-Brieuc, qui l'a connu dans sa jeunesse, et s'est informé d'autres personnes encore plus âgées que lui, des principales circonstances de la vie de cet auteur. J'y ajouterai quelques faits, que je trouve dans nos Registres et dans ses ouvrages. Les mémoires du curé commencent ainsi :

On parle d'une manière assez équivoque, dans ce pays-ci, du mérite de feu M. Noulleau, docteur en théologie et théologal de Saint-Brieuc (1).

Tous conviennent qu'il avait de la religion et un zèle ardent du salut de tous les états ; ses écrits ne respirent autre chose à toutes les pages ; mais avec le mélange d'un caractère d'esprit dur, et un certain train de vertu, dont la sévérité et la raideur inflexible le faisaient passer pour un homme extraordinaire.

Il naquit à Saint-Brieuc en 1604, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, ce qui lui en fit donner le nom au baptême, comme il en imita toute sa vie la mortification et l'austérité dans sa propre conduite, ainsi que la religion et le zèle dans les fonctions de son ministère. Ses parents étaient des plus distingués de la ville parmi le corps des échevins et des

(1) Il l'appelle docteur de la maison de Navarre. Je doute qu'il en fut, n'ayant que 20 ans, quand il entra chez nous ; mais il était sûrement docteur et plus vraisemblablement de l'Université de Nantes.

magistrats. Il reçut d'eux une éducation convenable à la noblesse et à la vertu dont ils faisaient profession, et fit paraître dès l'enfance d'heureuses dispositions à la piété.

Il fit ses études d'humanités au collège de Saint-Brieuc jusqu'à l'âge de quatorze ans, sa rhétorique et sa philosophie à Rennes, puis trois ans de théologie à Nantes, où il connut et goûta les Pères de l'Oratoire. Et s'étant rendu de là à Paris, après avoir étudié trois autres années au collège de Navarre, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, et y fut reçu dans la maison de Saint-Magloire, au commencement de 1624. Ce qui est confirmé par l'ancien Registre qui lui fait prendre la robe le cinq janvier 1624 et recevoir la prêtrise au mois de décembre 1629.

Je n'y trouve autre chose sur ses emplois et ses différents séjours, sinon qu'en 1634 il demeurait à Angers (1), qu'à la fin de 1638, il lui est permis de demeurer à Saint-Brieuc, autant que le besoin de ses affaires le demandera. Au mois de mars 1639, permis à lui d'accepter et prendre possession de l'archidiaconé de Saint-Brieuc, et même de se conformer en quelque chose à l'extérieur de l'habit de MM. du Chapitre de Saint-Brieuc avec la modestie toutefois ecclésiastique pratiquée par les plus retenus d'entr'eux, en cas qu'ils lui en fassent instances; qu'il ne sera pas pour cela tenu exclu de notre Congrégation, mais que son rang lui sera toujours conservé et qu'il aura part à tous les droits et privilèges de notre Congrégation en satisfaisant aux devoirs et obligations annuelles de tous ceux des nôtres, qui ont emploi hors d'elle. Je doute pourtant qu'il ait ou possédé ou conservé longtemps ce bénéfice de Clermont, dont il ne se donne jamais le titre dans ses ouvrages. Mais il s'y qualifie seulement de théologal de Saint-Brieuc, qu'il fut en effet

(1) *Registre du Conseil*, 19 décembre 1637. « *Le P. Noulleau, théologal à Clermont, n'aura d'autre rang avec nos autres Pères que celui de sa réception, comme l'ont jusqu'ici pratiqué les bénéficiers parmi nous, abbés, chanoines, prieurs etc.* »

dès l'année suivante, comme je vois par la permission de notre Conseil d'accepter ce bénéfice, du 18 janvier 1640, bénéfice qu'il conserva jusqu'à la mort.

Sur la liste de notre Assemblée de 1641, il est marqué de résidence à Saint-Malo avec quatre ou cinq autres de nos Pères (1), que M. l'évêque Achilles de Harlay y avait attirés pour travailler avec lui. Sur celle de 1644, résidant à Saint-Brieuc.

Après quoi, il n'est plus fait mention de lui sur nos listes; apparemment à cause des différentes affaires qu'il se fit depuis ce temps et de ses brouilleries avec son évêque. Pendant son séjour parmi nous il soutint très bien, disent nos *Mémoires*, l'esprit et le caractère de sa profession, et s'y distingua par le savoir, le zèle du salut des âmes, et ses talents pour la prédication. Il prêcha dans Paris à la paroisse de Saint-Paul et à celle de Saint-Laurent. Sa vie fut une mission continuelle. Il se consuma sans relâche dans les exercices et les travaux apostoliques, tant à Paris qu'en Bretagne, dans la Congrégation et dans son diocèse. Ses sermons, qu'on conserve au Séminaire de Saint-Brieuc, chez les Pères de Saint-Lazare, à qui il les avait légués par son testament de 1671, sont pleins de cette éloquence que donne l'esprit de Dieu, et le fonds de religion qui paraît dans ses ouvrages imprimés, lui donne rang à juste titre parmi les plus solides écrivains ecclésiastiques du milieu du siècle passé. « *Je me souviens,* ajoute mon auteur, *de l'avoir entendu prêcher dans ma jeunesse, et qu'il avait les dehors fort avantageux, tel qu'il est encore dépeint dans un tableau de mon église avec toute sa famille* ; *d'une taille fort raisonnable, plus maigre que replet, un air mortifié, une physionomie aquiline, des yeux étincelants, mais modestes ; des traits heureux, un visage doux et content. Il avait le tempérament bilieux et sanguin, la voix*

(1) Du 13 mars 1641, acte reçu Gigoult, notaire, portant donation par le Père Jean Noulleau à notre maison de tous ses meubles, argenterie, ornements d'église, etc. *Journal historique de la maison de Paris.*

sonore et doucement forte, avec des élans vifs et perçants, le geste naturel, la parole aisée. »

M. Etienne Villazel, son évêque, l'employa beaucoup dans les missions de la campagne, les prédications de la ville, la visite de son diocèse. Il lui fit prêcher à la cathédrale de Saint-Brieuc l'avent et le carême de 1634, n'ayant encore que trente ans ; ce qu'il fit avec beaucoup de succès, d'édification et de zèle. Aussi ce prélat, qui en était plein lui-même, songea-t-il à se l'attacher comme un bon ouvrier par les deux titres, dont j'ai déjà parlé, l'Archidiaconé et la Théologale. Le règne de ce prélat fut les beaux jours du P. Noulleau ; mais ils ne durèrent pas.

A M. de Villazel, mort en 1641, au mois de juin, succéda à l'évêché de Saint-Brieuc, M. de la Barde, frère de notre Père Léon de la Barde, et ce prélat n'hérita pas des sentiments de son prédécesseur en faveur du théologal.

Outre cela, le Père Noulleau s'était étroitement lié d'amitié avec quelques ecclésiastiques, et entr'autres avec le curé de la paroisse de Saint-Michel, pasteur très zélé et homme de bien, mais qui fut toute sa vie en procès avec le chapitre de la cathédrale pour les droits de son église. Cela brouilla notre théologal avec son chapitre, qui l'exclut de ses délibérations ; son esprit de droiture et de bonne foi ne lui permit jamais de plier pour approuver la moindre injustice, ni même pour s'empêcher de s'y opposer de front, et cette aliénation de son chapitre lui suscita plusieurs déboires de la part de ses confrères, et rendit la vérité des maximes qu'il prêchait et la régularité de sa conduite odieuses.

Cependant on ne pouvait lui refuser la justice d'admirer son zèle et de convenir de la droiture de ses intentions. Il s'appliquait avec bénédiction à l'instruction universelle du diocèse. Il prêchait continuellement avec ferveur et solidité, mais toujours sans ménagement et invectivant d'une manière un peu crue contre tout ce qu'il savait de désordres,

Dans un sermon qu'il prêcha en 1643, à Saint-Brieuc, pendant que les Etats y étaient assemblés, paraphrasant l'endroit du prophète : *Omnes declinaverunt... non est qui faciat bonum*, etc... il dit « *qu'il n'y avait dans tous les états que vanité, que superstition, que mensonge* ; *que les grands n'avaient d'autre règle que leur politique ; les prélats que leur grandeur et leur ambition* ; *le peuple que l'intérêt et le plaisir.* » Les Etats en firent des plaintes à son évêque par la bouche de M. de Boucherat, qui était alors à leur tête, et qui fut depuis chancelier. M. de la Barde le réprimanda en particulier, et l'excusa en public sur ses intentions et son zèle ; mais M. Noulleau n'en alla pas moins son grand train, prêchant hautement que la vérité lui était infiniment plus chère que la vie même : « *Mitre ou couronne*, dit-il peu de temps après dans un de ses sermons, *épée ou robe, magistrature, commerce, opulence, bourgeois ou peuple, je ne fais tort à personne, quand je rends à Dieu et à mon ministère ce qui lui appartient. Je profite à tous, quand je ne puis céler la vérité, qui condamne les vices des grands.* » C'est dans cet esprit qu'ayant appris qu'un valet de chambre de son évêque entretenait au su de toute la ville un mauvais commerce, invectiva en chaire assez clairement contre ce désordre. C'est encore pour ne pouvoir contenir son zéle, qu'il crut devoir prendre parti pour l'official du diocèse contre son évêque, qui l'avait excommunié à l'occasion que je vais dire.

Le marquis de Moussaye et sa femme, sœur du maréchal de Turenne, étant de la religion, entretenaient dans leurs terres, qui étaient dans le diocèse de Saint-Brieuc, et attiraient beaucoup de peuples des environs dans le parti calviniste. Pour arrêter le cours du mal, qui augmentait tous les jours, M. de la Barde se crut en droit de faire procéder son official par voie de censures et d'excommunication, pour faire abattre ou fermer un nouveau prêche,

que lesdits seigneurs avaient fait bâtir, et qui faisait tout le mal par l'affluence du peuple qui y allait. L'official, craignant de succomber dans une affaire, où le marquis de Moussaye lui paraissait appuyé de l'Edit de Nantes, refusa de se charger de la commission; et, sur son refus, l'évêque irrité le fit poursuivre lui-même comme rebelle à ses ordres, le destitua de son officialité, et même, pour cause d'injures prétendues et de manque de respect qu'il lui imputait envers sa personne, porta contre lui une sentence d'excommunication, tenant lui-même le siège de son officialité, sans autre monition, ni forme de procès. Tout cela se trouve dans les registres du greffe de l'officialité de Saint-Brieuc les années 1654, 1655 et 1656. M. de la Barde alla trop vite en cette occasion. Sur l'appel comme d'abus, qu'on ne manqua pas d'interjeter de cette sentence, le Parlement de Bretagne la déclara nulle, et l'official absous de son excommunication.

Or, voici de quelle manière M. Noulleau écrivit sur cela à son évêque, du mois d'avril 1649 : « *Ayant appris que vous faisiez des plaintes assez publiquement de moi, j'avoue que je n'ai jamais cru, et je ne le crois pas encore, que l'excommunication, dont a été tant de bruit, ait été bien fulminée. Je ne l'ai jamais cru valide, ni juste, et je suis très assuré que peu de personnes ont eu une autre créance. Ce n'est pas que vous ne soyez juge, personne n'en peut douter ; ce n'est pas non plus que, si l'Eglise était notablement intéressée en votre personne, vous ne puissiez porter sentence et la porter en cas urgent sans de grandes formalités et monitions précédentes. Mais c'est qu'il n'y a point eu de matière, et même point de péché du tout. Si on pouvait coter une seule mauvaise parole que votre official vous eût dite, je le tiendrais certainement, le premier, un péché digne d'anathème ; mais on n'en cote aucune. Il a cru seulement être injustement dépouillé d'un droit, dont on ne le pouvait dépouiller, selon un usage confirmé par plusieurs arrêts que j'ai vus moi-même.*

Là-dessus ce bon official forme son opposition, et il en demande plusieurs fois acte sans le pouvoir obtenir, et là-dessus il est excommunié à l'âge de près de quatre-vingts ans, après avoir servi si longtemps l'Eglise dans les charges de doyen d'un vénérable chapitre, de grand vicaire et d'official pendant près de trente ans, et excommunié à la vue des hérétiques, des libertins et des mauvais catholiques. Et où est donc ici, monseigneur, le manteau et la charité de Constantin pour couvrir la faute, quand bien même il y en aurait eu?»

C'était par des traits semblables, multipliés fréquemment, qu'il avait aigri plusieurs esprits contre lui. On le traita d'homme excessif et outré. Il se vit obligé plus d'une fois de justifier ou plutôt d'appuyer sa doctrine et ses maximes qu'il avait avancées en chaire par des écrits imprimés. Ce fut ce qui l'obligea de faire imprimer son opinion sur la pluralité des bénéfices, à l'occasion d'un sermon qu'il avait prêché sur l'Evangile du pasteur mercenaire, le second dimanche après Pâques de 1645, où ayant parlé du mauvais emploi du bien de l'Eglise, et de ceux qui mangeaient le pain du *crucifix*, sans mériter d'autres noms dans l'Eglise que celui de *veaux dorés*, il fut accusé par les abbés du Veaudoré et de Sainte-Croix, bénéficiers de la cathédrale, d'avoir voulu les noter et faire allusion à leurs noms ; mais il s'en lave dans la préface de son livre de *La discipline ecclésiastique*, où il désavoue ces prétendues applications.

Il travailla ensuite à réduire comme dans un corps de police plusieurs traités touchant les *Conseils ecclésiastiques et le Sénat de l'Eglise* où il fait voir par 12 raisons les obligations qu'ont les évêques de ne rien faire sans un conseil, et l'abus qu'ils font de leur autorité, quand ils ne jugent que de leur propre mouvement, par goût et par fantaisie. Cet opuscule, de 300 pages in-8°, le mit aussi mal avec son évêque que son sermon avait fait avec son chapitre. Ses entretiens particuliers avec ce prélat ache-

vèrent de le ruiner dans son esprit. M. de la Barde, ne pouvant souffrir l'esprit de réforme et la hardiesse avec laquelle cet apostolique lui parlait franchement sur tout, lui interdit en 1647 la prédication, quoique fonction si essentielle à sa qualité de théologal.

Il eut recours à sa défense ordinaire : il fit imprimer un nouveau traité : *De la nécessité des Conférences, des Etudes et de la vie commune des ecclésiastiques ;* mais ce moyen eut un effet tout contraire. Il n'apaisa point le prélat, et lui attira à dos la clique des prêtres ignorants, fainéants et libertins, qui s'étendait assez loin. Il n'avait pas négligé les moyens de droit pour se maintenir dans l'exercice de ses fonctions, mais la voie de la justice lui fut fermée.

D'ailleurs, il est à présumer que son caractère de réformateur inflexible et universel de tous les abus l'avait rendu odieux jusqu'au Palais par son *Traité de l'extinction des procès*, qui ne pouvait plaire, ni aux gens de justice, ni aux chicaneurs.

Comme celui de l'*Usage canonique des biens de l'Eglise*, et encore celui *Des élections à l'état ecclésiastique*, où il combat fortement et crânement, à son ordinaire, les principaux abus qui se commettent en ce genre, le brouillèrent avec le clergé.

Cependant son zèle croissait à proportion de ce que le nombre de ses ennemis augmentait ; et, ne pouvant se contenir d'instruire le peuple depuis sa défense de monter en chaire, il prit le parti de le prêcher dans les rues, les carrefours et les grands chemins. Ce qui lui attira, en 1649, un nouvel interdit non seulement de la prédication, mais encore du confessionnal et même de dire la messe. Consterné, mais non renversé d'un tel coup, il donna au public un *Traité de la sainte liberté de la parole de Dieu et de la fermeté du prédicateur évangélique* (1). Il y joignit trois

(1) Il est à la fin de sa *Politique chrétienne*. Voyez plus loin.

dissertations : 1° *De la liberté de saint Ambroise, de saint Chrysostôme et de saint Basile ;* 2° *De la liberté apostolique de saint Bernard et du Bienheureux Pierre Damien ;* 3° *de celle de Pierre de Blois et de Gerson.*

Cette dureté de conduite et de maximes le fit soupçonner par ceux qui lui en voulaient, d'être Janséniste ; mais à tort, et il fit sur cela ses preuves au-delà de ce que l'on pouvait raisonnablement exiger de lui. Car 1° il fit imprimer six mois avant la condamnation des Cinq propositions par Innocent X, un *Traité de l'amiable composition des différents du temps sur le sujet de la fréquente communion et de la grâce,* où il est difficile de trouver de quoi fonder le moindre soupçon de jansénisme, et, au contraire, il prêche assez ouvertement, dit mon faiseur de mémoires, (car je n'ai pas cet ouvrage) contre les Arnaldistes et les Jansénistes. Il avait même un système assez particulier sur la grâce, par lequel il prétendait réunir les deux partis opposés, les Thomistes et les Molinistes ; et il l'expose dans la préface de l'ouvrage, que j'ai, sous ce titre assez singulier de l'*Augustinus Nolleavii de Gratia Dei et Christi, ad omnes discipulos et sectatores Sancti Augustini, D. Thomæ, Molinæ, Suaris, Jansenii.* Paris, apud Viduam Alliot, 1665. Brochure in-4° de 28 pages.

Là il prétend que saint Augustin n'était pas en d'autres sentiments sur la Grâce que les Pères Grecs et Latins, et qu'il ne tenait pas seulement un *adjutorium quo* dans la nature corrompue, mais y admettait même un *adjutorium sine quo,* comme dans l'état de la nature saine et entière, avec cette seule différence que le secours, que Dieu nous donne maintenant pour pouvoir accomplir ses commandements, est plus fort que celui qu'il donnait à Adam, parce qu'étant plus faibles que lui, nous ne pourrions pas les mêmes choses que lui, si Dieu ne nous donnait un secours plus puissant ; — que la première et la dernière grâce d'un élu est une grâce efficace au sens des Thomistes,

mais que toutes celles qu'il reçoit entre deux et dans le cours de sa vie, sont simplement suffisantes au sens des Molinistes ; — enfin que Dieu donne toujours celle-là en bon Congruiste au temps opportun, et qu'il n'intéresse jamais la liberté de l'homme, quand il le meut à faire le bien. Et il croit avoir donné la preuve complète de toutes ces opinions réunies par un tas de textes d'abord de saint Augustin, puis des autres Pères, qui fait tout le fonds de son ouvrage, sans autres réflexions de sa part que quelques notes assez courtes, qu'il a jetées sur les marges. Mais, comme il entasse des textes souvent assez disparates, par exemple : de longs extraits du livre de saint Augustin, *De la correction et de la grâce, de la grâce et du libre arbitre*, auxquels il en ajoute aussitôt d'autres très longs des livres *Du libre arbitre*, on ne saurait point ce qui en résultait dans sa tête, s'il ne s'était expliqué dans la préface en la manière que je l'ai dit.

Quant à la morale, il est plus précis et laisse moins à deviner sa pensée. Dévoué à la plus rigide et ne respirant que réforme et le vrai esprit de la religion, il se montre partout infatigable frondeur du relâchement. Il le fait même d'une manière, ce semble, mesurée, courte et solide, dans un ouvrage, qui n'a d'outré que le titre :

Velitationes vice Prælusionum altioris fortasse aliquando Certaminis contrà Amædeum Guimenium, Cloacam Sterquilinium, Latrinam casuistarum. Paris, chez la veuve Alliot, in-4°, 1665, 32 p.

Il le dédie à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, et lui dit que « *se voyant privé depuis si longtemps du soin d'instruire le peuple, selon son devoir, de la morale chrétienne par un jugement dont il laisse à Dieu de décider s'il est utile ou pernicieux à ce même peuple, il a cru devoir employer une partie de son loisir à combattre par la doctrine des Pères cet amas d'opinions si contraires à la doctrine de l'Evangile* ». Et, en effet, après avoir réfuté en peu de mots, mais fort à propos,

chacune des propositions relâchées qu'il ne fait même quelquefois qu'indiquer par leur numéro, à cause de l'obscurité du sens, il compile des textes de plusieurs Pères, dont les maximes détruisent celles du recueil de Guimenius, ou plutôt du jésuite de Moya.

Il était, au reste, aussi réformé dans ses mœurs et son train de vie que grand réformateur par ses instructions. Voici le portrait que nous en fait M. le curé de Saint-Michel, d'après des témoins oculaires, très dignes de foi, qui sont encore vivants. « *Il était si pauvre qu'il n'avait dans sa chambre que ses cahiers, ses livres, son bréviaire, un pupitre, et toujours deux rames de papier blanc* ; [et la multitude prodigieuse de ses écrits, que je rapporterai à la fin, fera bien voir que ces deux rames ne lui étaient pas inutiles.] *Il était si simple dans ses habillements qu'il n'avait jamais deux soutanes, se faisant une loi du conseil de l'Evangile pris à la lettre, jamais de manteau long, jamais de manchettes, ni de collet,* [c'est-à-dire apparemment de rotonde, ou peut-être aussi de rabat, mais un simple petit collet comme les nôtres], *si absolument désintéressé qu'il distribuait tout le revenu de sa Prébende théologale à de pauvres écoliers, son patrimoine aux mendiants, et que le casuel de ses messes était tout le fonds de sa subsistance. Aussi ne lui fallait-il pas grand'chose pour vivre. Il ne buvait jamais ni vin, ni cidre, ni autre liqueur qui peut enivrer, mais il usait de tisane, à la place de l'eau toute crue. Les mets, qu'on servait sur sa table, étaient toujours grossiers et des plus communs. Il ne s'y mettait jamais qu'il n'eût invité deux pauvres. Enfin son valet qui était son seul domestique, ne lui servait jamais à dîner qu'il ne lui eût servi auparavant la discipline, dont il lui donnait, par son ordre, trente coups à midi, et cent au soir, avant le souper, qui était aussi précédé de la cérémonie de prendre la haire ou le cilice, dont il était toujours revêtu pendant la nuit. Aussi avait-il toujours les épaules meurtries, ensanglantées, si fidèle à cette pratique de se*

faire discipliner que, dans l'absence de son valet, il fallait que quelqu'un des pauvres, ses convives, lui rendit ce cruel office avant de se mettre à table, quelque répugnance qu'ils eûssent à se résoudre de traiter ainsi leur charitable hôte.

C'était là ses seuls vrais amis et panégyristes. Car tout ce qu'on appelle les honnêtes gens, à la réserve d'un petit nombre, étaient ses censeurs déclarés, et le traitaient de fou, d'hypocrite, de faux prophète, de novateur, de réformateur, d'homme outré; à quoi il ne laissait pas de donner quelque occasion par la manière sèche et dure dont il continuait de tancer les vices dominants de tous les états dans les divers opuscules, dont il inondait le public. »

Mgr de la Barde lui en fit vainement des réprimandes sévères; son zèle et la fermeté apostolique, dont il faisait profession, lui firent aller son train. Comme son premier interdit n'était que verbal, ou qu'il n'était d'abord suspens de la prédication que dans son église et de la messe que dans la ville, il continua de prêcher dans toutes les églises des religieuses, qui voulurent bien l'écouter en particulier. Il le fit souvent chez les capucins. Il allait catéchiser les enfants et les paysans dans les villages circonvoisins, et dire la messe dans une chapelle hors de la ville, ce qui porta son évêque irrité à lui faire signifier un interdit dans toutes les formes.

Ce coup qu'il reçut en 1653, ou peut-être en 1654, lui fut très-sensible. Il se donna tous les mouvements raisonnables pour le parer, ou faire voir du moins au public qu'il ne l'avait pas mérité. Il écrivit d'abord une lettre circulaire à tous les théologaux de France.

Ad omnes et singulos amplissimæ Ecclesiæ Gallicanæ Cathedralium Ecclesiastes et doctores Theologos, Theologus Briocencis, salutem in Trinitate. Imprimé à Paris en 1653.

Dans le corps de l'ouvrage, qui n'est proprement qu'un gros factum, il rend raison à ses confrères de l'irrégularité de la procédure faite contre lui par Mgr de la Barde et de

la justice de son appel de la défense à lui signifiée de prêcher et de dire la messe après douze ans de service.

J'ai de lui, en quatre pages in-4°, la pièce suivante :

Placet raisonné de M. Jean-Baptiste Noulleau, appelant comme d'abus d'un décret d'ajournement personnel, porté le 5 décembre 1654, par Mgr Denys de la Barde, son évêque intimé.

Où, faisant observer à messieurs de la Cour du Parlement dix nullités dans ce décret, qu'il voulait faire purger, il dit entr'autres choses : « *L'intimé, non seulement est suspect à la partie, mais il en est ennemi déclaré depuis environ dix ans au temps du décret, comme ayant toujours persécuté l'appelant et ayant porté contre lui, en 1647, une suspense ab officio et beneficio, qui ne lui fut pas, contre la règle canonique, signifiée en particulier, et une autre pareille suspense ab officio et beneficio en 1649, jusqu'à ce qu'il eût comparu au manoir épiscopal... Il est suspect et ennemi pour l'avoir accusé d'avoir parlé contre Sa Sainteté et contre le Roi... Toutes les plaintes exposées dans l'audience contre l'appelant, soit au sujet de sa doctrine, soit au sujet de sa conduite et de ses mœurs, doivent passer pour extrêmement suspectes, le dit appelant ayant pour lui le témoignage public de tous les corps de la ville de Saint-Brieuc, et n'ayant contre lui que quelques murmures de particuliers, lesquels sont tous ou de la maison de l'intimé, ou des personnes qui n'osent résister à sa puissance.*

*Le chapitre, signifié pour assister au procès contre l'appelant, dit qu'il ne l'a jamais réputé qu'*homme de bien et bon prédicateur.

Le doyen de la cathédrale dit : « Je tiens constamment pour très faux et supposé par ses seuls ennemis, et ennemis du public, tout ce qu'on saurait dire contre sa vie et ses mœurs, non moins irréprochables, au jugement de tout le pays, que sa doctrine. » *Deux archidiacres disent de même en d'autres termes.*

L'official, après avoir entendu le témoignage de nombre d'ecclésiastiques : « Diligenter a nobis examinati, præstito prius ab iis solemni juramento, deposuerunt dictum Dominum Theologum singulari pietate, Doctrinâ et optimis moribus præditum cognovisse, et nihil unquam a fidê, vel bonis moribus alienum in eo vidisse vel audivisse. »

Tout le corps de la justice : « Déclarons l'avoir ouï parler très dignement et avantageusement, et autant que prédicateur qui entre dans la chaire, des sacrées personnes de Sa Sainteté et de Sa Majesté, dont il a fait à dessein par diverses fois de hautes et excellentes prédications; mène une vie entièrement répondante à sa doctrine et pleine aussi de toute sorte d'édification. »

Toute la maison de ville assemblée le 4 janvier 1655 : « A été avisé qu'il sera baillé attestation à M. le Théologal de sa bonne vie et mœurs, doctrine et capacité ; et comme il n'a jamais prêché aucune mauvaise doctrine, ni contre Sa Sainteté, ni contre Sa Majesté, et outre qu'il est d'une vie irréprochable, de grand exemple et édification et nécessaire tant au public qu'aux particuliers en cette ville et ailleurs. »

Enfin tous les mêmes ensemble en confirmation des attestations précédentes, dix ans après, c'est-à-dire l'an passé, 1666, que l'appelant fut à Saint-Brieuc demander la paix à l'intimé sans pouvoir l'obtenir : « Déclarons porter tous avec peine que le dit théologal ne soit pas dans l'exercice de sa charge, dans laquelle il a toujours satisfait tout le monde, etc. »

Et il se flatte, sur tant de témoignages qui sont entre les mains de l'avocat général, que la Cour, après une si longue absence du lieu de sa résidence et de sa patrie (1), le renverra bientôt à sa charge. Ce que, néanmoins, il ne put obtenir.

Je le vois par cette autre pièce :

(1) Ceci se plaidait donc au Parlement de Paris, celui de Rennes pouvant être suspect à cause de la parenté.

Pour M. J.-B. Noulleau, théologien de Saint-Brieuc, appelant contre Mgr Denys de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, et Jean Rossignol, promoteur, intimés. Factum contenant 12 maximes indubitables touchant la forme canonique des jugements ecclésiastiques, toutes violées en la personne de l'appelant depuis plus de 20 ans. Brochure in-4° de 8 pages, datée du mois de mai 1667, où le sieur Noulleau, après avoir établi ses 12 maximes, dit : « *Cela supposé, quel jugement doit-on faire d'une cause où toutes ces lois ont été violées ! Jamais la vérité ne coûta plus cher à un prédicateur. C'est elle qui lui a attiré un déluge de maux, de disgrâces, de persécutions, qu'on lui fait, il y a plus de vingt ans. Ne faut-il pas être bien préoccupé de passion pour lui faire un chef d'accusation de ce qu'il a dit et enseigné que les lois ecclésiastiques n'obligeaient pas en conscience, si elles n'étaient et faites et reçues et publiées canoniquement ? Les lois de police du dernier Concile œcuménique sont-elles reçues en France, et peut-on dire qu'elles y obligent, n'y étant pas reçues ? Un autre chef de leur accusation, et qui est le premier dont ils se sont plaint au conseil disant qu'il a imprimé contre la Bulle d'Innocent X, est une manifeste supposition. Tout le reste, qu'ils produisent contre lui, sont ou de pareilles suppositions ou de véritables suites et effets de l'obligation de sa charge ; personne ne pouvant blâmer un prédicateur de parler des vices en général, pourvu qu'il ne nomme personne en particulier, ce que l'appelant maintient avoir toujours observé. Enfin le procès doit être jugé au premier jour dans la seconde audience des jeudis, où l'appelant a tout sujet d'espérer, après tant de confusions, tant d'interdictions, tant de frais et de ruines, une bonne et exemplaire justice de ces grands protecteurs de la liberté publique qui en sont juges.*

Après tout, être sujet et inférieur, ce n'est pas être esclave. Faire profession d'étude et de science jusqu'à être obligé d'enseigner la loi de Dieu dans le clergé, et à l'égard du clergé, ce n'est pas être aveugle et faire profession publique d'ignorance.

Etre prédicateur, et l'être en titre perpétuel et irrévocable, c'est-à-dire théologal, ce n'est pas être muet, et jamais la liberté de la parole, qui ne va pas dans l'excès, ne peut et ne doit être blâmée dans ceux en qui le plus grand des crimes, selon l'Ecriture et les Pères, lorsqu'ils sont obligés de parler dans la cause de Dieu et de l'Eglise, serait le silence.

Maintenant et pour faire le retour, être supérieur ecclésiastique, ce n'est pas être maître, être souverain, être seigneur absolu; et gouverner ecclésiastiquement, ce n'est pas gouverner despotiquement. Etre prélat et évêque, quoique le supérieur des supérieurs, ce n'est pas être au-dessus des lois... ; ce n'est pas avoir un empire arbitraire, indéfini, absolu sur la vie civile et sur la mort civile et ecclésiastique par les arrachements des autels, par les interdictions, par les retranchements ou de la société des hommes ou de tout l'honneur de cette société... Enfin être promoteur, ce n'est pas avoir droit absolu d'attaquer indifféremment tout le monde et de le mettre en peine, c'est-à-dire en justice ; et l'ayant mis, le laisser là toute sa vie. Voilà ses plaintes! Voilà à quoi les intimés doivent répondre . Voilà ce que les grands juges ont à juger. »

L'attention à sa propre cause ne lui fit pas perdre un moment de vue ses projets de la réformatian universelle de tous les états, et surtout des supérieurs ecclésiastiques, auxquels il adresse, deux ans après (1655), un nouvel écrit sous ce titre :

Articuli 50 eorum prope modum omnium, quæcitra mortales omnino culpas, præpositorum omnium, et singulorum Ecclesiæ, cujuscumque status et dignitatis existant, et imminentissimum eorum quorumcumque damnationis æternæ periculum, in perpetuo usu et praxi esse debeant in ecclesia universà et in omnibus ejusdem respective membris. A Paris, le 1er mars 1655.

Et les principaux de ces cinquante articles, qu'il traite, sont les désordres qui surviennent du manquement des visites épiscopales, de l'ignorance du catéchisme, de la

facilité de la communion, des blasphèmes, des duels, des jugements téméraires, de la conduite des supérieurs, de la non-résidence des prélats, de la confection des rôles des taxes ecclésiastiques, du peu de bonne intelligence des supérieurs, de la malpropreté des églises, etc...

Tout cela visait à aigrir ses partis et gâter sa cause ; mais n'importe, il satisfaisait ou son humeur, ou son zèle, sans omettre tous les moyens, dont il se pouvait aviser pour faire lever l'interdict. Mes mémoires disent qu'il en appela et au public et à tous les particuliers et au Parlement et au roi, et à la Connétablie de France, et à l'Assemblée du clergé ; que c'est même dans cette vue qu'il adresse tant de divers opuscules, dont je rendrai compte plus bas, à tout ce qu'il y avait de gens en place dans le Royaume : à M. le chancelier Séguier, à MM. Le Tellier, de Lionne, Colbert, à M. le maréchal de Villeroy, gouverneur du feu roi; aux ducs de la Meilleraye et de Mazarin, à MM. Bignon et Talon, lors avocats généraux, et à plusieurs autres ; quoique, à vrai dire, je n'y remarque rien par où il paraisse vouloir les intéresser dans sa cause, et où il fasse mention de ses démêlés avec son évêque. Il est vrai que mon auteur cite d'autres ouvrages, que je n'ai pas, où, à défaut de ses juges, il tâche de se justifier du moins dans l'esprit du public. Tel est son *Chysostomus*, où sous ce grand modèle d'un innocent persécuté pour avoir dit aux grands des vérités incommodes, il veut insinuer et désigner son état de persécution. Ce qui aigrissait d'autant l'esprit de son prélat de voir que son théologal ne cessait de lui jeter quelques pierres.

Outre ces apologies indirectes, il en fit paraître une autre assez longue et belle, où il défend ex professo la justice de sa cause, qu'il fait voir être celle même de Dieu. Il y rend raison des motifs qui l'engagent à continuer de se défendre en justice, et il l'adresse à M. le maréchal de la Meilleraye, qu'il fait juge de ses différents, en qualité de lieutenant-

général de la province, dont la reine-mère était gouvernante. Cependant, comme il était toujours interdit, et que cette privation de célébrer le Saint-Sacrifice, était une peine insupportable pour ce saint prêtre, il prit le parti, dans l'amertume de sa douleur, de se retirer près d'une chapelle appelée N.-D. de Bon-Repos, perchée au haut d'une rude et âpre côte de ce nom dans la paroisse de Plérin, lieu très propre pour la méditation et les exercices de pénitence. Aussi y pratiqua-t-il des austérités et des mortifications inconcevables. Il coucha longtemps sur la dure dans cette chapelle, souvent même sous la gouttière, qui était entre la chapelle et la cime du roc, sur lequel elle était taillée. Il s'aperçut bientôt que cette situation ruinait son tempérament. Pour y obvier, il se fit bâtir, à cent pas de cet oratoire, un petit réduit divisé en autant de petites stations qu'il y a de jours dans la semaine. Il passait chacun de ces jours dans la cellule qu'il y avait destinée et consacrée à quelque exercice particulier. Là, il vivait dans une entière abstinence de viande, dans un jeûne perpétuel, dans l'exercice régulier de la discipline, qu'il se faisait donner par son valet à midi et à l'entrée de la nuit en la manière qui a été dite ailleurs, et se proposant pour modèle la vie des anciens solitaires, dont il avait les exemples continuellement sous les yeux, dans les images dont il avait tapissé ses différentes cellules.

Il n'y fut point à couvert des mauvaises langues ; on traita publiquement sa retraite de haute folie, et c'est le nom qui est resté encore aujourd'hui dans Saint-Brieuc au lieu, où il avait bâti ce petit taudis et les sept stations, qu'il nommait ses délices et son calvaire, et que ses ennemis appelaient ouvertement sa folie. Il s'en serait consolé sans peine, si l'on s'en était tenu là ; mais M. de la Barde lui fit signifier, en 1666, de nouvelles défenses de dire la messe dans cette chapelle. Il l'interdit dans toute l'étendue du diocèse et de la fonction même d'y faire le catéchisme.

On peut aisément juger de la violence de ce dernier coup par l'extrémité, où il se porta pour se garantir des suites. Il se résolut pour cela d'aller tous les matins de son pied dire la sainte messe au bourg de Saint-Quel, ou Saint-Qué, distant de ses cellules du Bon Repos de trois lieues et demie de ce pays-là, afin d'avoir la consolation d'y célébrer les saints mystères dans cette paroisse, qui est de l'évêché de Dôle et la plus voisine de son diocèse. Il y allait donc tous les jours, à jeun et à pied, et en revenait vers le soir dans le même état pour prendre dans sa cellule sa réfection ordinaire accompagnée des mêmes exercices de pénitence.

Il ne se peut exprimer quels biens il fit à Saint-Quel. Il y fit des merveilles pour le bâtiment et la décoration d'une chapelle de Notre-Dame de la Ronce, fameuse dans ce pays-là par la dévotion et le concours du peuple et les fréquents miracles de guérisons extraordinaires que Dieu y faisait. Il avait trouvé, dans le zèle et les sentiments du recteur de Saint-Quel, une humeur assez convenable à la sienne. A la faveur de ce rapport et de l'accueil qu'il reçut, notre saint prêtre donna un libre cours à son ardente charité, qui était dans un état violent depuis les défenses. Il prêcha, il fit l'oraison, il administra tous les sacrements au peuple, et cela, avec des fatigues de sa part, et une édification de la part des fidèles, dont il n'y a que Dieu qui connaisse bien la juste valeur. Il est sûr, du moins, qu'à force de patience et d'exhortations, il vint à bout de renouveler l'esprit du christianisme dans cette paroisse de Saint-Quel, qu'il y établit si solidement la vertu et la régularité, qu'elle s'en ressent encore aujourd'hui, et qu'on y en fait honneur à la mémoire de M. Noulleau.

Il ne pouvait manquer de succomber sous le faix de tant de travaux. Un chemin de sept grandes lieues par jour, pendant trois années consécutives, quelque temps qu'il fit, dans les plus grandes chaleurs de l'été, comme dans les rigueurs de l'hiver, pour un corps demi usé par cin-

quante années de macérations et de pénitence, et plus consumé encore par le chagrin le plus vif de ne pouvoir travailler et exercer son zèle dans sa patrie, il n'en fallait pas tant pour le tuer, et il n'y pouvait tenir plus longtemps.

Mes *Mémoires* s'expriment plus succinctement que je ne voudrais, sur sa mort, se contentant de faire entendre qu'il y aurait de belles choses à raconter des dispositions et des sentiments chrétiens avec lesquels il mourut, en disant tout simplement : « *qu'il tombe malade, qu'il prédit la mort de M. de la Barde, qu'il meurt et qu'il est enterré sous sa chaire théologale,* » sans marquer seulement l'année que je conjecture être 1672, parce que l'auteur du *Mémoire* dit dans un endroit qu'il fut trente-trois ans théologal de Saint-Brieuc, et je vois par nos livres qu'il fut nommé à ce bénéfice au commencement de 1640.

SES OUVRAGES

Je trouve dans les registres du conseil du 25 décembre 1643 : « *Les livres du Père Jean-Baptiste Noulleau pourront être publiés, y mettant seulement les trois premières lettres de son nom avec la qualité de docteur en théologie, mais non celle de théologal de Saint-Brieuc, et ses quatre épîtres seront supprimées.* »

Le voilà donc auteur de bonne heure, et aussitôt presque qu'il se vit théologal. Il ne crut pas devoir déférer à la défense du conseil de se qualifier théologal, mais il ne prit point le titre de prêtre de l'Oratoire, quoiqu'il fût encore reconnu pour être des nôtres. Voici ceux dont j'ai connaissance par moi-même et pour les avoir parcourus.

Conjuration contre les blasphémateurs contenant les ouvertures et expédients pour retrancher en la France les jurements et les blasphèmes, et par même occasion, tous les péchés publics, avec des remontrances contre les blasphémateurs à toutes les puissances de l'Etat ; par M. Jean-Baptiste Noulleau, docteur en théologie et théologal de Saint-Brieuc,

au nom de grand nombre et de bons ecclésiastiques et de saints religieux et de personnes laïques demandant tous ensemble d'une commune voix le retranchement de ce désordre. — Paris, chez Gaillard et Alliot, 1645, in-4°.

A la tête est une approbation de M. Vincent de Paul avec sa communauté, une autre du curé de Saint-Nicolas du Chardonnet aussi à la tête de la sienne, et une troisième de notre Père Le Febvre, théologal d'Orléans, qui témoignent avoir grandement à cœur et être prêts de contribuer de tout leur pouvoir au succès des bonnes intentions de l'auteur pour le retranchement des blasphèmes, jusque-là que notre Père Le Febvre dit : « *qu'il voudrait avoir donné tout son sang pour les abolir, et qu'il promet devant Dieu qu'il y travaillera de sa part tout ce qu'il pourra, tout le temps de sa vie.* »

L'auteur, entrant en matière, propose d'abord ses motifs, puis vient aux expédients au nombre de sept, et comme la plupart dépendent de la manutention du prince et de ses officiers, à tous ces moyens proposés, il finit par des remontrances à la Reine-Mère, à M. le Prince, au cardinal Mazarin, au chancelier, aux Parlements, aux évêques, aux seigneurs et dames de piété, dont il tâche d'exciter le zèle et de conjurer la piété à abolir une peste aussi pernicieuse que le blasphème à la religion et même à l'Etat.

Pratique de l'oraison, accompagnée des entretiens de piété devant le Très-Saint-Sacrement... etc., aux Dames de la congrégation du T.-S. Sacrement en la ville de Rennes ; par M. J.-B. Noulleau, docteur en théologie et théologal de St-Brieuc. A St-Brieuc, chez Doublet, 1645, in-18.

Outre cette pratique de l'oraison et les entretiens de piété dans les diverses visites, qu'on peut faire au Saint-Sacrement, on trouve encore dans ce petit volume *un Traité de la vie de l'esprit*, composé originairement par une carmélite de Guinguamp, et un *Discours de la nécessité, de l'usage et*

de l'ordre des Missions, qui amène à la fin un modèle de catéchisme. Il dit dans l'épître aux Dames de Rennes qu'il a obtenu, l'année précédente, de M. le Procureur général un arrêt pour faire renouveler les ordonnances contre les blasphémateurs, et il se dit encore de l'Oratoire en adressant la parole à sa carmélite au commencement du Traité de la vie de l'esprit.

L'esprit du christianisme tiré de cent paroles choisies de J.-C., ou Notre-Seigneur en instruit lui-même dans le temps de la Sainte Messe et avec la théologie des grands et les bénédictions de tous les états. Par M. J-B. Noulleau, théologal de Saint-Brieuc. Paris, chez Charles Dumesnil, 1664, in-12 de 760 pages.

Dans l'épître dédicatoire à M. de Péréfixe, archevêque de Paris (car je ne vois aucun de ses ouvrages qu'il n'ait dédié à quelque grand seigneur), il dit que ce n'est ici qu'une montre et un essai de ce qu'il a dessein de communiquer au public, qu'il a travaillé depuis longtemps avec beaucoup d'application à lire tous les Pères grecs et latins et les plus célèbres docteurs anciens et modernes, et qu'il se prépare de faire de ces diverses collections un corps entier de toutes les vérités de la religion et de la morale chrétienne, composé des textes de 318 auteurs ecclésiastiques qu'il a compilés, et qui sera sous ce titre :

De religione christianâ, sive de Christo et christianismo. De perpetuo nimirum et universali cultù, adoratione profundissimâ, amore verissimo et sincerissimo sanctissimæ Trinitatis, cum Christo, per Christum, in Christo, ut sit illa Trinitas, etc... ex trecentis et octodecim Patribus et Doctoribus Ecclesiæ, libri decem ipsissimis et solis eorum omnium et singulorum verbis, sententiis, definitionibus, decretis.

Or, ces dix livres, après un apparat à cette science universelle des Pères, seront intitulés : le 1er volume : *Verbum et scriptura Christi* ; — le 2e *Patres et doctores Ecclesiæ Christi ;*

— le 3e *Deus Christi*, où il sera traité de toutes les perfections divines ; — le 4e *Pater Christi*, qui comprend le mystère de la Trinité ; — le 5e *Mundus et creatura Dei et Christi*, où il sera traité de l'ouvrage des six jours et des anges ; — le 6e *Personna Christi*, où le mystère de l'Incarnation ; — le 7e *Corpus Christi*, c'est-à-dire l'Eglise et sa hiérarchie ; — le 8e *Spiritus, sive genius Christi*, c'est-à-dire J.-C., loi générale de tous les états, règle souveraine des conditions ; — le 9e *Regnum Christi* par la grâce, les sacrements, le don de la gloire, et par opposition on y traitera du péché ; — le 10e *Omnia et in omnibus Christus, omnia et in omnibus Trinitas*.

Il ajoute qu'il prépare ensuite, en faveur des prédicateurs, mille homélies théologales sur les plus beaux et les plus utiles sujets, avec trois méthodes pour les traiter : 1° devant les pauvres ; 2° devant les conditions médiocres ; 3° devant les grands. Il ajoute qu'il a aussi travaillé longtemps sur le sujet de la *Politique chrétienne* (1) pour l'usage des grands seigneurs de l'un et de l'autre état ecclésiastique et civil, appliquant à leur instruction les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes de toute l'année.

Il a donné ces deux derniers ouvrages au public. Quant au premier, d'une si vaste étendue, je doute qu'il l'ait fait. Mais il était si avancé de sa part, qu'on a du le trouver manuscrit parmi ses papiers légués à MM. de St-Lazare du séminaire de St-Brieuc (2).

Les vérités, qu'il traite dans la *Théologie des Grands*, sont, pour le dogme, l'existence de Dieu, sa Providence, l'immortalité de l'âme, la divinité de la religion, la dévotion envers J.-C. ; et, pour la morale, le respect dans les églises, la charité envers le prochain, le soin des pauvres, le mépris des grandeurs humaines.

(1) Il parle ailleurs de cet ouvrage comme étant en 4 volumes.

(2) Dans un extrait de privilège, je trouve, parmi ses œuvres, qu'il lui est permis de donner la Politique chrétienne et exemples politiques. *Religio christiana ex meris et solis Scriptura, patribus et doctoribus Ecclesiæ*. Ce qui fait juger que ce dernier, qui est son grand ouvrage, a aussi paru.

L'esprit du christianisme dans l'exposé de la loi de Moïse selon l'Evangile, avec une instruction chrétienne dans la perpétuelle vue : adoration, amour et imitation de J.-C.; et diverses paraphrases pour bien entendre le vrai sujet de la prière, dédié à la reine-mère, par M. J.-B. Noulleau, théologal de Saint-Brieuc. Paris, chez Dumesnil, 1664, in-12, près de 660 pages.

Cette dédicace à la reine-mère doit être supposée dans tous les suivants, où il ne manque jamais de mettre son nom.

L'esprit du christianisme dans le Saint-Sacrifice de la Messe, pour y faire... etc. Dédié à la reine-mère, par M. J.-B. Noulleau... etc. Tome 2, Paris, Dumesnil, 1664, in-12.

C'est d'abord un modèle de différentes prières, réflexions et résolutions, que cette princesse doit faire pendant la Messe, puis vient une Institution chrétienne, qu'il fait consister dans une perpétuelle vue : adoration, amour et imitation, usage et pratique de J.-C. en toutes ses actions; et il finit par une paraphrase du *Pater* et du *Credo* à l'usage des personnes de qualités.

L'esprit du christianisme dans la conduite de la vraie pénitence en 40 contemplations. Dédié à Mgr le Prince de Conti, par M. J.-B. Noulleau, docteur en théologie et théologal de Saint-Brieuc. Paris, chez Dumesnil, 1664, in-12, de 430 p.

Il dit de cet ouvrage, dans son épître, que c'est là proprement son manuel de piété, et qu'il n'en a point composé d'autre que, pour sa propre satisfaction, il chérisse tant. Il parle de ses *Politiques chrétiennes* en quatre volumes, des *12 portraits de J.-C.* avec la *Divine anatomie de la sainte Humanité*, de la *Science des grands et des riches* et de beaucoup d'autres œuvres, qu'il promet au public, comme tenant de cette chrétienne et honnête liberté avec laquelle le grand apôtre veut que la parole de Dieu soit annoncée, et comme n'ayant rien ni de choquant, ni de flatteur.

L'idée du vrai chrétien, qui est le grand et le perpétuel adorateur en esprit et en vérité, le seul vrai aimant, le seul vrai pénitent. Dédié à deux grandes princesses, Mme la Princesse de Conti, et Mme la Duchesse de Longueville, par M. J. B. N. Paris, chez Dumesnil, 1664, in-12 de 466 pages.

Le titre en explique suffisamment le dessein.

Politique chrétienne dans les exercices de piété de Mgr le Dauphin, par M... A Paris, chez la Veuve Alliot, 1665, in-12 de 406 pages.

C'est une ample paraphrase du *Pater*, de l'*Ave*, du *Credo* en forme d'élévation à Dieu, à l'usage de Mgr le Dauphin, où ses devoirs de prince chrétien lui sont fort détaillés. Puis, regardant la religion de cet héritier présomptif de la couronne comme un bien universel pour l'Etat, viennent des formules de prières ou des exhortations à s'y intéresser auprès de Dieu, qu'il adresse à une infinité de gens, en particulier au roi, aux reines, son épouse et sa mère, au clergé, au peuple, à grand nombre de princes et princesses du sang, et dit à M. le Prince (1) : « *Il y a longtemps que je désigne un grand œuvre dans les purs termes de tous les Pères latins et grecs sous ce titre :* Pugnæ, victoriæ, triumphi veritatis, *et j'ai toujours fait dessein d'en faire présent à Votre Altesse.* »

A grand nombre de prélats et d'abbés, en particulier à M. de Saint-Brieuc, auquel il dit : « *Je me souviens que feu M. le Maréchal de la Meilleraye me dit un jour que vous ayant parlé du dessein de mes* Politiques chrétiennes, *dont il me faisait lui faire lecture assez souvent, me témoignant en être fort satisfait, vous aviez eu la bonté de lui repartir que vous en étiez bien aise, et que, sur son rapport, vous me donneriez volontiers l'approbation. Je vous somme de votre parole, mais je vous demande encore plus, pour l'œuvre et pour l'auteur, les mains jointes et les genoux en terre, votre bénédiction.* »

(1) Page 275.

Il dit à l'archevêque d'Arles : « *Voyant que je ne plaisais pas à tous vos messieurs de l'assemblée* (du clergé), *en leur disant* (dans la politique chrétienne et ecclésiastique) *de ces sortes de vérités, qui ne sont pas toujours toutes plaisantes, je me suis appliqué à continuer le dessein de mes politiques chrétiennes* » (pour les gens du monde).

A M. l'abbé de Bourzeis, un de ses grands amis, au dire de mes *Mémoires* : « *Comme vous êtes toujours mon grand Apollon, vous le serez encore davantage, si vous prenez la peine de jeter les yeux sur ce petit ouvrage* » (1).

A nos Pères en général : « *L'Oratoire étant ce que je sais qu'il est devant JÉSUS-CHRIST, et ayant reçu de Dieu une si grande grâce pour inspirer aux âmes le respect et l'amour que nous devons tous avoir pour ce grand médiateur, favorisez tous ensemble devant lui le dessein de ce petit œuvre, qui vous doit tout, ainsi que son auteur, puisque ce dessein n'est autre que de tâcher de bien mettre Mgr le Dauphin dans le plus profond du cœur de JÉSUS-CHRIST... Or, n'est-ce pas ce que vous prétendez tous dans la Congrégation de l'Oratoire, et que JÉSUS-CHRIST seul soit tout dans tout le monde ?* »(2)

En particulier, au P. Senault, général : « *Vous savez en quelle source j'ai puisé, et puise encore tous les jours. Il n'y en a point de plus pures dans l'Eglise de Dieu. Reconnaissez les fruits de vos jardins, et dites seulement qu'ils en sont pour les faire goûter. Mais surtout dites à Dieu qu'il les bénisse comme les vôtres. Si vous m'en obtenez cette grâce, je n'en demeurerai pas là. Je prépare pour l'Oratoire, et par lui, pour toutes les grandes âmes et pour tous les habiles, le JÉSUS-CHRIST des Pères, c'est-à-dire tout J.-C.*, in capite et in membris, *dans les purs termes de ces grandes lumières de l'Eglise de Dieu.* »

Puis il dit aussi son mot au Père Séguenot, au Père de Saint-Pé, au Père de Mouchy, et à celui-ci en ces termes,

(1) Page 287.
(2) Page 317.

que je n'entends pas : « *Vous avez beau vous cacher, vous enfermer, vous lier ; si faut-il que je vous visite dans votre prison, dans vos liens, et que vous y saluant comme un garotté volontaire pour J.-C.* —Vinctum Jesum Christum, *je vous y demande votre bénédiction pour Mgr le Dauphin et pour cet œuvre.* » (1)

Et encore au Père Nicolas Lambert : « *Je finis par vous ma quête de prières. Vous verserez en abondance dans le bassin de ma quête* Divitias gloriæ gratiæ Christi, *dont il y a longtemps que je sais que vous êtes tout rempli.., par les actions de charité, de pénitence et d'aumônes, dont vous accompagnerez vos prières, et dont vous ferez accompagner celles de votre bonne reine.* » (celle d'Angleterre, qu'il dirigeait). (2)

Il ne finit, au reste, cette longue kyrielle qu'après s'être adressé aussi à presque toutes les communautés de religieux et religieuses de Paris, bénédictins, carmes, feuillants, augustins, jacobins, jésuites, etc., et à grand nombre de ducs et duchesses, à divers théologaux et docteurs de sa connaissance, enfin à presque toute la terre.

S'adressant à M. Godeau, il dit : « *On a curiosité de savoir pourquoi j'ai exposé si au long, et en tant de différentes épîtres, la matière de la grâce et de la liberté si controversée au temps où nous sommes. La raison que j'en ai eue, c'est que* tempus malum est. *On ne saurait faire aucun bien dans l'Eglise, qu'on ne le décrédite aussitôt en noircissant les personnes qui l'entreprennent, comme si elles n'étaient pas dans les bons sentiments, j'ai voulu donc montrer que j'y étais, comme j'ai toujours été, grâce à Dieu ! Je ne m'en suis jamais détourné, si l'on ne s'en détourne pas, lorsque l'on n'est que thomiste. J'ai été longtemps à croire que notre volonté ne se déterminait pas, si Dieu ne lui donnait cela même de se déterminer. Je disais comme les disciples de ce grand saint*

(1) Page 321.
(2) Page 395.

qu'agir librement est une manière d'agir, et que Dieu faisant en toutes ses créatures toutes leurs manières d'agir, c'était lui seul qui faisait en nous et par nous toutes nos actions libres. Le principe de saint Augustin m'a fait depuis douter de celui-ci. Disant qu'il n'est pas contre l'essence de la liberté de se déterminer elle-même, sans que Dieu la détermine, j'ai cru que si Adam avait ce pouvoir en l'état d'innocence, nous pouvions bien l'avoir encore en l'état où nous sommes, surtout ayant plus de secours qu'il n'en avait, parce que nous nous rencontrons avoir plus de faiblesse. » (1)

J'ai encore sous les yeux un recueil in-4° de seize opuscules du sieur Noulleau, tous imprimés en 1665, chez la veuve Alliot, tous en latin, excepté les trois suivants :

Douze maximes politiques autorisées de tous les sentiments et à peu près de tous les exemples d'Henri le Grand, suivant l'histoire de sa vie composée par M. de Péréfixe, à Mgr le maréchal de Villeroy. 32 pages.

Réflexions politiques touchant le devoir et la bonne conduite des peuples. A la province de Bretagne. 20 pages. Voyez ce que j'en dis ci-dessous.

Le modèle d'un grand évêque, d'un parfait prédicateur, d'un directeur des âmes accompli, d'un vrai politique chrétien en la personne de feu M. Etienne de Vilazel, très digne évêque de Saint-Brieuc. 68 pages.

Il me paraît qu'il remplit assez bien son titre, tout emphatique qu'il est, et qu'il peint un saint homme et un excellent évêque, non d'après son imagination, mais sur des faits articulés ; aussi était-ce son grand héros. Il ne manque pas les occasions, où cela le jette naturellement, de faire quelques sorties sur les prélats et sur les chanoines. Il applique à ceux-ci ce qu'en avait dit le P. de Con-

(1) Page 397.

dren, qu'il cite à la marge, « *qu'ayant été donnés d'abord de Dieu aux évêques pour les aider à bien faire, et, s'ils voulaient faire le mal, pour les en empêcher, en soutenant les intérêts de l'Eglise, si les Prélats venaient à les abandonner ; maintenant ils ne faisaient presque plus, en bien des endroits, par un renversement de l'Institution divine, que le diable avait fait, qu'empêcher les évêques de faire le bien; et s'ils se portaient à faire le mal, que les aider à mal faire.* »

Ensuite il fait le précis de l'oraison funèbre, que M. de Vilazel fit à Saint-Honoré du P. de Condren, qu'on trouvera transcrit sous son titre.

Enfin il dit de lui-même (1) : « Ayant puisé, comme je l'ai fait, dans les plus vives sources de l'Eglise, que Dieu ait données dans notre siècle, M. le cardinal de Bérulle, M. de Cospéan, dont j'ai eu aussi l'honneur d'être disciple, le P. de Condren, le P. Gibieuf, et enfin M. Vilazel, j'ai tâché d'exprimer dans mes ouvrages l'esprit du Christianisme selon le conseil que m'en donnait toujours ce grand évêque. Car il voulait que j'écrivisse, et il m'avait pris en cela pour sa main, comme il m'avait pris pour sa langue en me faisant théologal.

Tuitio canonum, protectio omnium simul libertatum ecclesiæ gallicanæ, ad christianissimum atque inde integerrimum Dominum de Lamoignon, senatus amplissimi parisiensis primarium præsidem, 12 pages.

Il dit, dans l'épître, qu'il en attend justice depuis dix ans sur le tort qu'on lui fait par rapport à sa charge.

Adorandæ veritatis sancta et christiana libertas, missusque dominicus ad illustrissimum D. Barin de la Gallissonière regis a secretis, missumque dominicum. Il lui dit aussi que, quoique lui et ses confrères l'aient condamné, il y a longtemps, sans l'avoir ouï ni reçu à ses légitimes défenses, il

(1) Page 49.

l'honore et le considère pourtant beaucoup, le regardant comme un homme dévoué à la vérité.

Lingua principis, sive advocatus generalis, lingua Dei, sive theologus, ad doctissimos et eloquentissimos D. Talon et D. Bignon integerrimi senatûs parisiensis generales advocatos, 8 pages.

Augustinus Nolleavii de gratia Dei et Christi, ad omnes discipulos et sectatores Sancti Augustini, D. Thomæ, Molinæ, Suaris et Jansenii. J.-B. Nolleavius, theologus Briocensis, 28 pages. J'en ai déjà fait mention plus haut.

Velatioitnes, sive prœlusionum acrioris fortasse aliquando certaminis contra Amœdeum Guimenium, cloacam sterquilinium, latrinam casuistarum. Ad illustrissimum Briocensem Joannes-Baptista Nolleavius... Voyez plus haut.

Institutio magnatum et divitum, non minima pars politicæ christianæ, ad omnes regni christianissimi optimates et opulentos. 24 pages.

Tous ces traités latins ne sont que des collections des Pères, sur lesquelles il ne fait que de courtes réflexions à la marge ; il y ramasse bien des maximes, qui ne doivent guère être du goût des grands, comme : « *Neminem esse dominum sui ; neminem bonorum suorum ; nihil esse divites omnes quam dispensatores bonorum pauperum ; eleemosynam de suo non de rapto esse faciendam.* »

Regula sapientiæ ad religiosissimum, sapientissimum, illustrissimum Ducem Mazarini... 12 pages.

Et voici les principaux titres qu'il y remplit des textes des Pères : « Sapientis amor in Deum, in seipsum, in proximum. Duo amores, civitates duæ, vanitas mundi, qualis sapiens erga domesticos, etc. »

Magistratus christianus ad integerrimos judices amplissimi minoris Britanniæ senatus... 12 pages. Autre compilation, ainsi que les suivants, de divers endroits des Pères.

Virtutes Principis cardinales quatuor, sapientia ceu religio, modestia, benignitas, magnanimitas, ex meris et solis Scripturâ, Patribus et doctoribus Ecclesiæ ; ad illustrissimum D. Le Tellier, regi a secretissimis... 12 pages.

Exempla politica ad illustrissimum D. D. de Lionne, regi a secretissimis... 20 pages. Il tire les exemples de l'Ecriture et des Histoires de l'Eglise et de France ; et il les rapporte dans les propres termes des auteurs, qui les ont écrites.

Politica christiana ex decretis et canonibus Patrum totius orbis reverentia consecratis, ad amplissimum Galliæ cancellarium D. Seguier... 20 pages. Voici comme il y débute : « Totius politicæ finis una charitas de corde puro, de conscientiâ bonâ, de fidê non fictâ, nam salus populi, suprema lex esto. »

Synopsis politicæ christianæ, quid sit, quis ejus finis, quæ media. Ad fidelissimum et fidelissimum D. D. Colbert. L'épître commence ainsi : « Lege, boni consule, utere, fruere : hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos omnes quorum natus æternitati videris mihi » Il ne fait que serrer et mettre en ordre les maximes du précédent opuscule, sans s'astreindre à rapporter, comme dans l'autre, les propres paroles des Pères.

Et voilà les seize opuscules que je connais, in-4°. Son nom est à la tête de tous. J'ai encore neuf grandes *thèses*, ou tables in-f°, de sa façon, imprimées en 1667, chez la veuve Alliot, dédiées au R. P. Senault et à toute la Congrégation, traitant dans les six premières de ce qu'il croit que les fidèles doivent savoir de métaphysique et de spiritualité par rapport à la religion ; les trois autres, qui sont en latin, sont purement théologiques et un cours entier de cette science. Voici les titres :

Matières de conférences, où toutes sortes de personnes peuvent apprendre en très peu de temps, non seulement ce qu'il y

a de plus pur et de plus élevé dans la philosophie et la théologie, mais encore les plus hauts sentiments et les pratiques les plus solides de la religion et de la piété chrétienne. Aux T. R. P. Général, assistants, supérieurs et tous autres prêtres et confrères de la Congrégation de l'Oratoire de J.-C.

Dans l'épître il dit : « C'est à vous, après Dieu, à qui je dois ces lumières... Reconnaissez votre œuvre dans le mien. J'en ai recueilli toutes les semences chez vous, il est bien raisonnable que vous en ayez les premiers et principaux fruits. »

Les tables latines ont pour titre :

Pura puta theologia de Deo Trino, uno, incarnato, Ecclesiæ hierarchia... etc. Ad Reverendissimos et in Christo charitate perpetua mihi semper colendissimos Oratorii presbyteros et Patres. Il y a mis son nom, comme à tous ses autres ouvrages, mais ne s'y donne que le titre de théologal de Saint-Brieuc; jamais, pas même ici, celui de prêtre de l'Oratoire, quoique conservé, comme on a vu ci-devant. Peut-être qu'à la vue des affaires qu'il se faisait, on l'avait désavoué comme un des nôtres, ou prié de ne nous pas commettre.

Je ne connais les deux ouvrages suivants que par la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, où ils sont :

La Politique chrétienne et ecclésiastique pour chacun de tous Messieurs de l'Assemblée générale du clergé en 1665 et 1666, par J.-B. Noulleau, théologal de St-Brieuc. Paris, chez la veuve Alliot, 1666, in-12 de 526 pages.

Ce livre contient plusieurs traités dogmatiques touchant les conseils ou assemblées ecclésiastiques, où il fait voir, par douze raisons, l'obligation essentielle que les évêques ont de ne rien faire de leur tête ; — un traité de l'extinction des procès ; — un autre de l'usage canonique des biens de l'Eglise ; et il y étale, à son ordinaire, beaucoup d'érudition ecclésiastique par rapport aux quatre principaux chefs

qu'il y traite, mais sans approfondir, ni entrer dans un grand détail des abus qu'il prétend combattre. Il ne laisse pas de le faire parfois avec une liberté et une sécheresse qui me met dans l'étonnement comment on lui laissait dire tout cela avec privilège. Car, par exemple, on ne peut s'expliquer plus crûment qu'il fait sur l'obligation qu'il impose aux évêques de ne rien faire sans consulter leur clergé. — De la sainte liberté de la parole de Dieu et de la fermeté du prédicateur évangélique.

Lettres politiques ecclésiastiques de J.-B. Noulleau, théologal de Saint-Brieuc, écrites au clergé assemblé en 1665, touchant le presbyterium, le conseil canonique des évêques, les sénats ecclésiastiques des diocèses, imprimées en 1666, in-4° (1). C'est le même que le précédent sous un autre titre.

Mes *Mémoires* parlent encore :

D'un *Traité de l'autorité du Saint-Siège,* où il en veut à ceux des évêques de France, qui, à la tête de leurs mandements, ne se disent pas évêques *Sanctæ Sedis gratiâ.* M. de St-Brieuc était dans le cas.

De son *Ecclesiastes ad omnes et singulos Ecclesiæ Gallicanæ doctores theologos.*

De son *Chrysostomus.*

De sa *Grande Apologie à M. le maréchal de la Meilleraye.* Mais, excepté ces trois derniers opuscules, je n'oserais assurer que les autres, que cite M. le curé de Saint-Brieuc, ne soient, sous des titres francisés, les mêmes que j'ai déjà rapportés en latin.

(1) Boissier, *Bibliothèque,* N° 2870.

XII. — **Le Père Jean-Baptiste du Hamel,**

de l'Académie des Sciences,

Entré en 1643, sorti en 1653, mort en 1706.

Jean-Baptiste du Hamel était de Vire, en Normandie, fils de Nicolas du Hamel et de Catherine de Baudre (1). Il naquit en 1624 (2), d'un père avocat, qui ne travaillait qu'à accommoder les procés. Il fit ses premières études à Caen, sa rhétorique et sa philosophie à Paris.

Il y professa publiquement les mathématiques au collège de maitre Gervais (3), et composa même, n'étant âgé que de dix-huit ans, un petit *Traité*, où il expliquait avec une ou deux figures les trois livres des sphériques de Théodose (4). Il y ajouta une *Trigonométrie* fort claire et fort courte, dans le dessein de faciliter l'entrée de l'astronomie. Il a dit, dans un ouvrage postérieur, qu'il avait fait imprimer celui-là par une vanité de jeune homme, mais peu de gens de cet âge pourraient avoir la même vanité.

Ce n'était pas même là le motif qui l'avait porté à devenir auteur de si bonne heure, ayant toujours été fort modeste, et fait profession d'une piété très sincère. Elle lui inspira de se retirer parmi nous. Un sujet d'une si grande espérance y fut reçu avec bien de la joie le 24 décembre 1643, étant alors acolyte et dans sa vingtième année (5). Il fit son institution à la maison de Paris sous le saint Père Jourdain, et fut ensuite envoyé à notre collège d'Angers.

(1) *Registre de l'Institution de Paris.* — Fontenelle, *Histoire renouv. Acad. sciences*, T. I, p. 191.

(2) Erreur de Moreri, édition de 1725, de le faire naître en 1613.

(3) *Registre de l'Institution.*

(4) Fontenelle.

(5) *Registre de l'Institution.*

Pendant qu'il y enseignait la philosophie, un célèbre hollandais, étant venu l'entendre dans sa classe, après avoir aussi été écouter la leçon de rhétorique, lui dit qu'il avait vu un philosophe en rhétorique et un rhétoricien en philosophie; tant le P. du Hamel avait d'élégance et de politesse dans ses explications d'une science qu'on faisait parler alors dans les classes d'une façon barbare (1).

Il y demeurait encore en 1649-1650 et 1651, partageant son temps entre l'exercice des règles de son état et l'application à l'étude (2), et s'y faisant ce fonds de science et d'érudition, dont le public s'est dans la suite si bien trouvé, lorsque nos Pères l'attirèrent, sur la fin de 1652, à la maison de Paris pour y faire une leçon de théologie positive à quelques-uns de nos confrères que l'on y faisait étudier pour lors. (3)

Ce poste honorable pour une personne qui n'avait encore que dix ans de congrégation, était une preuve de la distinction qu'on savait faire dans l'Oratoire de son mérite. Il le remplissait avec honneur, quand M. du Hamel, son frère, un des plus célèbres avocats de Paris, nous le débaucha en l'attirant auprès de lui pour l'aider dans les matières ecclésiastiques, de sa plume et de ses recherches ; il fit en cela une espèce de violence à ses véritables inclinations qui le portaient à persévérer parmi nous. Aussi demeura-t-il toujours très attaché à la Congrégation, ayant cultivé avec grand soin, tant qu'il a vécu, les amis qu'il s'était fait dans l'Oratoire, particulièrement le P. Thomassin, avec lequel il s'accordait fort à cause de son caractère d'homme modéré, et qui, dans les disputes qui agitaient alors l'Eglise de France, ne cherchait, ainsi que le P. du Hamel, qu'à concilier les esprits et les opinions, et à vivre en paix, autant qu'il était en eux, avec tout le monde.

(1) Bordes, *Mémoires manuscrits*.

(2) *Registre du Conseil*. — Fontenelle.

(3) *Registre du Conseil*, 21 octobre 1652.

Il nous quitta en 1653, et accepta presque en même temps la cure de Neuilly-sur-Marne, près de Paris, où il fut dix ans cloué sur ses livres, sans négliger néanmoins aucun des devoirs de son ministère. Les études philosophiques avaient pour lui de puissants attraits, et il s'y appliqua tout entier ; mais sur des principes bien différents de la méthode ordinaire.

La physique, dit son historien (1), *était alors comme un grand royaume démembré. L'astronomie, la mécanique, l'optique, la chimie étaient devenues à son égard des sciences à part, qui n'avaient plus rien de commun avec elle ; en sorte que, appauvrie et dépouillée de toutes ces connaissances, elle n'avait plus pour son partage que des questions également épineuses et stériles. M. du Hamel entreprit de lui rendre ce qu'on lui avait usurpé, et il commença l'exécution de son dessein par son* Astronomiâ physicâ *et par son* Traité de meteoris et fossilibus *imprimés l'un et l'autre en 1660.* »

Voici leurs titres plus étendus, selon qu'ils sont rapportés par M. de Fontenelle, à qui j'ai cru devoir m'en rapporter à l'égard des ouvrages de M. du Hamel, qui ne me sont pas tombés sous la main.

Astronomia physica, seu de lucê, naturâ et motibus corporum cœlestium, libri duo. In priori libro de luminê et coloribus agitur. In posteriori universa astronomia tum speculatrix, tum practica physicè et geometricè, citra Euclydis opem demonstratur. Accessère Petri Petiti observationes aliquot eclypsium solis et lunæ cum dissertationibus de latitudine Lutetiæ, declinationê magnetis, necnon de novo systemate mundi quod anonymus dudum proposuit. Parisiis, Petr. Lamy, 1660, in-4°

De meteoris et fossilibus libri duo. Parisiis, Petr. Lamy, 1660, in-4°.

Il a tourné ces deux traités en manière de dialogues,

(1) Fontenelle, p. 193.

dont les personnages sont Théophile, grand partisan des anciens ; Ménandre, cartésien passionné, et Simplicius, philosophe indifférent entre les deux partis, qui est M. du Hamel lui-même, tâchant d'accorder les deux autres et de prendre en chaque parti ce qui est le meilleur.

On reconnait à une latinité pure et exquise et à un grand nombre d'expressions ingénieuses et fines, dont ces ouvrages sont semés, que Cicéron lui a servi de modèle dans ces dialogues. Ce sont des raisonnements philosophiques, qui, en passant à travers d'une imagination fleurie et ornée, ont dépouillé la sécheresse naturelle, et n'y ont pris cependant que la juste dose d'agréments qui leur convenait. On lui reprocha de n'avoir pas trop bien traité Descartes dans cet ouvrage, parce que, quoique ce fut Théophile seul, qui en parlât mal, c'était au fond Simplicius qui faisait parler Théophile.

Il quitta sa cure de Neuilly en 1663, comme incompatible avec son goût pour les sciences, et fut pourvu peu après de la chancellerie de l'Eglise de Bayeux (1). Dans la liberté, dont il jouissait, il donna au public l'ouvrage suivant :

De consensû veteris et novæ philosophiæ, ubi Platonis, Aristotelis, Epicuri, Cartesii aliorumque placita de principiis rerum excutiuntur et de principiis chymicis. Parisiis, Savreux, 1663, in-4°.

Ce que le titre promet, y est pleinement exécuté. L'esprit de conciliation, qui n'abandonna jamais l'auteur, triomphe dans cet ouvrage. On sent cependant que, quand il en est aux lois du mouvement et aux autres principes clairs et simples des philosophes modernes, malgré l'envie d'accorder tout, il laisse naturellement pencher la balance de ce côté-ci.

En 1666, M. Colbert fit approuver au roi l'établissement

(1) *Ibid.*, p. 197.

de l'Académie des sciences. Il fallait à cette compagnie un secrétaire, qui entendit, et qui parla bien les toutes différentes langues de ces savants, qui put donner à tant de matières abstraites un certain tour et même un agrément, que les auteurs négligent quelquefois de leur donner, et que la plupart des lecteurs demandent ; enfin qui, par son caractère, fut exempt de partialité. Le choix de M. Colbert pour cette fonction tomba sur M. du Hamel, à qui elle convenait si bien par tous ces endroits (1).

En 1667, sur la réputation qu'il s'était faite, d'avoir une très belle latinité, il fut choisi pour mettre en latin un traité des droits de la reine (Marie Thérèse d'Autriche), sur le Brabant, sur Namur et sur quelques autres seigneuries des Pays-Bas (2).

Reginæ christianissimæ jura in Ducatum Brabantiæ et alios ditionis Hispaniæ principatus, 1667, in-4°.

A cet ouvrage il en succéda, l'année suivante, un autre de la même main, et dont il était l'auteur, pour soutenir les droits de l'archevêque de Paris contre les exemptions que prétendait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est un petit in-16, de 14 pages, intitulé :

Joannis Baptistæ du Hamel, Ecclesiæ Bajocensis cancellarii dissertatio de privilegiis monasterii sancti Germani Parisiensis ; ad illustrissimum Ecclesiæ principem Harduinum de Perefixe, archiepiscopum parisiensem. Parisiis, Muguet, 1668.

Cette même année 1668, M. Colbert de Croissy, plénipotentiaire pour la paix d'Aix-la-Chapelle, le mena avec lui, dans la vue de l'employer pour tout ce qui se devait traiter en latin avec les ministres étrangers.

Après la conclusion de la paix, M. de Croissy alla am-

(1) *Ibid.*, p. 199.
(2) *Ibid.*, p. 200.

bassadeur en Angleterre, et M. du Hamel l'y accompagna. Il fit ce voyage en philosophe. Sa principale curiosité fut de voir les savants de ce pays-là, surtout l'illustre M. Boyle, qui lui ouvrit tous ses trésors de physique expérimentale. De là, il passa en Hollande dans le même esprit.

Revenu en France et occupant la place de secrétaire de l'Académie (1), il donna, en 1670, son traité :

De corporum affectionibus, tum manifestis, tum occultis, libri duo; seu promotæ per experimenta philosophiæ specimen. Parisiis, Le Petit et Michallet, 1670, in-12.

En 1673 suivit celui-ci :

De corporè animato libri quatuor, ceu promotæ per experimenta philosophiæ specimen alterum. Parisiis, Michallet, 1673, in-12.

Il y rentre en un grand détail de l'anatomie. Il y reconnait qu'on lui reprochait de ne pas assez décider les questions. Il promet de se corriger, et il ne parait pas trop avoir tenu sa parole.

Il avait fait imprimer selon M. de Fontenelle, dès 1672, un traité de l'entendement humain et des idées avec l'art de conduire sa raison ; mais l'édition, qu'il en cite dans le catalogue de ses ouvrages, n'est que de l'an 1677.

De mentè humanà Libri 4, in quibus functiones animi, vires, natura, immortalitas; simul et logica universa, variis illustrata experimentis, pertractantur. Parisiis, Michallet, 1677, in-12.

Il fut ensuite engagé par M. Colbert à dresser un cours complet de philosophie pour son fils, l'abbé Colbert, mort archevêque de Rouen, qui le dictait dans le collège de Bourgogne pour être de la maison de Sorbonne, et il le fit imprimer ensuite en 1678 sous ce titre :

(1) *Ibid.*, p. 203.

Philosophia vetus et nova ad usum scholæ accomodata, in regiâ Burgundiâ pertractata, 6 vol. in-12.

C'est un assemblage aussi judicieux et aussi heureux qu'il peut se faire, des idées anciennes et des nouvelles, de la philosophie des mots et de celles des choses. Le succès de cet ouvrage a été fort grand. M. de Fontenelle (1) en cite une quatrième édition par Michallet en 1687.

Il y trouva le secret, presque jusque-là inconnu, de réunir en un même goût d'études les Jésuites et l'Oratoire, par l'usage que les uns et les autres firent à l'envi de son livre, car le P. Bouvet, jésuite et fameux missionnaire à la Chine, a écrit que, quand ses confrères voulurent faire en langue tartare une philosophie pour l'empereur de la Chine, et pour le disposer par là aux vérités de l'Evangile, une des principales sources où ils puisèrent fut la *Philosophie ancienne et moderne* de M. du Hamel.

Et, d'autre part, je vois que, dès le temps qu'elle n'était encore que manuscrite et dictée par l'abbé Colbert, nos Pères du Conseil, à qui le cartésianisme de nos professeurs suscitait de tous côtés de tristes affaires, ordonnèrent qu'en tous nos collèges on enseignerait la philosophie de M. l'abbé Colbert, ou un des quatre auteurs péripatéticiens qu'ils avaient ci-devant désignés, bien assurés qu'ils étaient, que nos professeurs ne balanceraient pas sur le choix, en leur donnant cette alternative, et se flattant de parer, à l'ombre d'un nom si puissant, une partie des coups que l'on ne cessait de nous porter au sujet de ces opinions nouvelles. Ainsi, à mesure que ces écrits paraissaient, nos Pères les faisaient transcrire, et en envoyaient des copies à plusieurs de nos professeurs ; mais le succès n'en répondit pas toujours à leurs vues. Le P. de la Place, qui était alors professeur de philosophie à Angers, m'a raconté qu'il fut un de ceux à qui l'on en envoyait ; que l'Université, usant du nouveau droit que la cour lui avait donné d'exa-

(1) *Ibid.*, page 206.

miner les cahiers de nos régents, voulurent d'abord faire main basse sur quelques-unes des opinions de cette nouvelle philosophie, ne sachant pas le nom respectable auquel ils allaient s'en prendre ; qu'il crût les arrêter, en leur découvrant son secret, et qu'ils ne l'en menacèrent pas moins de passer outre. Nos Pères du conseil crurent alors faire des merveilles de prévenir M. Colbert, le ministre, sur l'outrecuidance de ces docteurs d'oser s'en prendre aux écrits, qui passaient sous le nom de son fils ; mais il furent bien étonnés, quand M. Colbert, soit indifférence, soit politique, leur répondit d'un air brusque que si les universités censuraient les sentiments de son fils, il serait le premier à le faire se soumettre à cette censure (1). Et c'est en conséquence de cette réponse que je vois nos Pères du conseil écrire au P. Guibert, philosophe à Troyes, au mois de janvier 1678, de prendre garde à ne rien dicter, même des écrits de l'abbé Colbert, d'où l'on puisse prendre occasion de lui susciter des affaires, parce qu'on pourrait bien ne laisser pas de condamner sous son nom ce qui aurait été approuvé sous le nom d'un autre. Je ne sache pourtant pas qu'il soit rien arrivé de fâcheux à nos professeurs, qui ont dicté en ce temps-là la philosophie de M. du Hamel.

Il avait depuis longtemps du scrupule de se voir ecclésiastique et de donner tout son temps aux sciences profanes. Pour s'acquitter donc d'un devoir, qu'il s'était depuis si longtemps imposé, de travailler d'une manière plus convenable à son état, il fit imprimer en 1691 un corps de théologie en sept tomes in-8°, sous ce titre :

Theologia speculatrix et practica juxta SS. Patrum dogmata pertractata, et ad usum scholæ accomodata. Parisiis, Michallet, 1690, 7 vol., in-8°.

Il y mêle la positive avec la scholastique, et, dans sa théologie comme dans son cours de physique, on voit la

(1) Voyez *Histoire générale*, 5e époque, année 1677.

même étendue de connaissances, le même désir, le même art de concilier les différentes opinions, le même jugement pour choisir, quand il le faut, enfin le même esprit sur différentes matières.

Ce travail lui en attira un autre. On souhaita qu'il tirât en abrégé de son corps de théologie ce qui lui paraissait plus nécessaire pour les jeunes clercs, qu'on élève dans les séminaires. Touché de l'utilité de ce dessein, il l'entreprit, quoique âgé de soixante-dix ans, et sujet à une infirmité qui, de temps en temps, le mettait à deux doigts de la mort, et il donna :

Theologiæ clericorum seminariis accommodatæ summarium. Parisiis, Michallet, 1694, 5 vol. in-12.

Son application à la théologie ne nuisit point à ses devoirs académiques. Il entreprit de faire en latin une histoire générale de l'Académie des sciences depuis son établissement en 1666 jusqu'en 1696. Il prit cette époque pour finir son histoire, parce qu'au commencement de 1697 il quitta la plume, comme se sentant trop infirme ; et il substitua M. de Fontenelle à sa place. L'édition de cette histoire fut bientôt enlevée ; et, en 1701, il en parut une autre beaucoup plus ample, augmentée de quatre années qui manquaient à la première pour remplir le siècle.

Le P. Lelong (1) cite une autre édition de Leipsick en 1700.

Historia regiæ scientiarum academiæ, in quâ præter ipsius academiæ originem et progressus variasque dissertationes et observationes, per triginta quatuor annos factas, quam plurima experimenta et inventa, tum physica, tum mathematica in certum ordinem digeruntur, 2e édition, Paris, de Lespine, 1701, in-4o.

En 1698, c'est-à-dire la même année qu'il donna pour la

(1) *Bibliothèque historique*, No 16990.

première fois son histoire de l'Académie, il publia aussi un ouvrage théologique fort savant intitulé :

Institutiones biblicæ, seu Scripturæ Sacræ prolegomena unà cum selectis annotationibus in Pentateuchum.

Là il ramasse tout ce qu'il y a de plus important à savoir sur la critique de l'Ecriture-Sainte. Les notes sont bien choisies, peu chargées de discours, instructives, savantes sans pompe, mêlées quelquefois de sentiments de piété, qui partaient aussi naturellement du cœur de l'écrivain que du fond de la matière.

Simon (1), critique sévère, porte un jugement aussi favorable de cet ouvrage et reconnaît que, quoique l'auteur n'ait eu en vue que de se rendre utile à de jeunes ecclésiastiques, les savants y trouveront aussi de quoi faire leur profit; que, quoiqu'il n'approfondisse pas les grandes difficultés, il en dit néanmoins assez pour donner lieu de chercher à s'éclaircir pleinement ailleurs ; que le choix qu'il a fait de ce qu'il y a de plus exact dans les auteurs, lui semble judicieux, et que, s'il avait à se plaindre, ce serait uniquement qu'il soit si court sur certains endroits difficiles.

Simon ajoute que, dans le dessein qu'il avait de donner une Bible entière avec d'assez courtes notes, il tâcha de s'associer M. du Hamel, qui n'avait pourtant aucune connaissance de la langue hébraïque, et que n'ayant rien pu gagner sur son esprit, il se contenta de lui indiquer les meilleurs commentaires sur l'Ecriture, et de lui faire part ensuite de son jugement sur les notes du second tome, qui contient les livres historiques de l'Ancien Testament et celui de Job, lequel parut en 1699.

La bibliothèque de M. Colbert cite cet ouvrage en trois volumes in-12. Parisiis, 1699, 1701 et 1703, quoique le cata-

(1) Simon, *Bibliothèque critique*, T. 3, ch. 38.

logue de M. de Fontenelle ne les reconnaisse qu'en deux volumes, sous ce titre : *Annotationes selectæ in difficiliora Scripturæ loca cum prolegomenis seu institutionibus biblicis.* Parisiis, Michallet, 1699, in-12, deux volumes.

En continuation de son dessein, il donna les psaumes en 1701 :

Liber Psalmorum, cum selectis annotationibus in loca difficiliora ; autore J.-B. du Hamel presbytero et ex-professore regio. Rothomagi, et vœneunt. Parisiis, apud J.-B de Lespine, 1701, in-12 de 321 pages. Ce titre m'apprend encore qu'il avait été professeur au collège royal (1) ; et ces notes toutes courtes et littérales insérées au bas des pages, il dit ne les avoir faites que pour l'usage des jeunes clercs, qui n'ont ni le loisir, ni les moyens de fouiller dans les grandes sources.

Elles furent bientôt suivies d'autres sur les livres sapientiaux.

Salomonis libri tres : Proverbia, Ecclesiates, et Canticum Canticorum. Item libri Sapientiæ et Ecclesiasticus cum selectis annotationibus. Rothomagi, Bethourt, 1703, in-12.

Ce n'étaient là que les avant-coureurs d'un autre ouvrage sans comparaison plus grand, d'une Bible entière accompagnée de notes sur tous les endroits qui lui paraissaient en avoir besoin. Il la publia en 1705, âgé de quatre-vingt-un ans, et cette Bible, soit par la beauté de l'édition, soit par la commodité et l'utilité du commentaire disposé au bas des pages, l'emporta, dit M. de Fontenelle, au jugement des savants, sur toutes celles qui ont paru.

Biblia sacra Vulgatæ editionis et Clementis VIII, Pont. max., autoritate recognita, versiculis distincta ; unà cum selectis annotationibus ex optimis quibusque interpretibus

(1) Selon M. Dupin, (*Tabl. Univers. des auteurs du XVII[e] siècle* T. II, p. 2608) il fut reçu professeur royal en philosophie en 1682.

excerptis, prolegomenis, novis tabulis chronologicis, historicis et geographicis illustrata, indiceque Epistolarum et Evangeliorum aucta. Parisiis, de l'Espine, 1706, un vol. in-f°

C'est le dernier de ses ouvrages. Tous ceux de philosophie ont été imprimés à Nuremberg en 1687, en quatre volumes in-4°.

Il mourut à Paris, le 6 août 1706, d'une mort paisible. Ce serait ici le lieu, ajoute son historien, de peindre ses mœurs ; mais ce serait le panégyrique d'un saint, et nous ne sommes pas dignes de toucher à cette partie de son éloge, qui devrait être fait à la face des autels. Nous en détacherons seulement deux faits.

Il allait, tous les ans, à Neuilly-sur-Marne visiter son ancien troupeau, et le jour qu'il y passait, était célébré dans le village comme un jour de fête. On n'y travaillait point, et on n'y était occupé que de la joie de le voir.

Pendant qu'il fut en Angleterre, les catholiques anglais, qui allaient entendre sa messe chez l'ambassadeur de France, disaient communément : « *Allons à la messe du saint prêtre.* » Un extérieur très simple, et qu'on ne pouvait jamais soupçonner d'être composé, annonçait les vertus du dedans, et trahissait l'envie qu'il avait de les cacher. On voyait aisément que son humilité était, non pas un discours, mais un sentiment fondé sur la science même. Sa charité agissait trop souvent pour n'avoir pas quelquefois, malgré ses précautions, le déplaisir d'être découverte. Le désir général d'être utile aux autres était si connu en lui que les témoignages favorables qu'il rendait, en perdaient une partie du poids qu'ils devaient avoir par eux-mêmes.

Aussi M. Huet (1), qui l'avait fort fréquenté, dit de lui que c'était la bonté et la candeur même. « *Quo homine neque meliorem neque candidiorem ; nec postquam in amicorum meorum numero haberi se passus est, fideliorem novi quemquam.* »

(1) Huetius, *Comm. de rebus ad eum pertin.* p. 215.

Le cardinal Antoine Barberin, grand aumônier de France, le fit aumônier du roi en 1656. Il fut pendant toute sa vie dans une extrême considération auprès de nos plus grands prélats. Cependant, il n'a jamais possédé que de très petits bénéfices ; ce qui sert encore à peindre son caractère généreux et désintéressé. Et, pour dernier trait, il n'en a jamais possédé, dont il ne se soit dépouillé avec joie en faveur de quelqu'un. Je pense qu'à sa mort il était encore prieur de Saint-Lambert, dont on lui a donné le titre à la tête de son éloge dans le supplément du *Journal des Savants* (Février 1707).

XIII. — Le Père Vincent Lesnéz ou Lenay,

Entré en 1648, mort en 1677.

Vincent Lesnaz ou Lesnéz (1), qui s'est donné le nom de Laisné ou plutôt de Lenay, selon que je le trouve écrit de sa main à la souscription d'une de ses lettres au P. Mignot, pour avoir une terminaison plus française, et que le Père Lelong (2) appelle Charles, je ne sais sur quel fondement, était natif de Lucques, en Italie. Un de ses oncles, italien comme lui, étant à Marseille pour le négoce, fut touché de Dieu, et s'étant retiré dans notre collège de cette ville, où il a fini saintement ses jours sous le nom de frère Pierre Lesnaz, n'ayant jamais voulu être promu aux saints Ordres par modestie, il fit venir son neveu de Lucques (3).

Ce jeune homme, qui pour l'esprit était de grande espérance, élevé sous ses yeux aux bonnes mœurs et aux belles-lettres dans notre pension de Marseille, fut reçu à l'Institution d'Aix, après son cours ordinaire d'études, le 5 octobre 1648, n'ayant encore que seize ans, étant né le 15 février 1633 (4).

Au sortir d'Aix, il fut renvoyé étudier la philosophie à Marseille et ensuite enseigner les humanités dans le même collège, et il faisait, en 1659, la rhétorique à Troyes pour la deuxième année, étant diacre, et de là envoyé étudier la théologie à Saumur en même temps que le P. Mascaron qui y vint de Marseille (5).

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*

(2) *Bibliothèque historique*, N° 13564.

(3) Cloyseault, *Ménologe*, p. 134.

(4) *Registre de l'Institution d'Aix.* — P. Bougerel.

(5) *Registre du Conseil.*

En 1662, le P. Lesnez fut faire un voyage en Italie pour ses affaires particulières (1) ; et de retour, sur la fin de la même année (2), fut envoyé successivement jusqu'en 1670, d'abord à Pézenas pour la préfecture du collège, puis pour avoir soin des séminaristes, ensuite au séminaire de Montpellier (3), et enfin à celui d'Avignon, qui ne faisait que de naître, et où il demeurait au mois de décembre 1671.

Il s'y fit et à nous une grande réputation. On le chargea de faire des conférences publiques aux ecclésiastiques. C'était son talent dominant ; et il avait un grand goût pour l'étude de l'Ecriture-Sainte, qui en faisait la matière. Prêtres, religieux, laïcs, toute la ville y accourait. Mgr Azon Ariosti, Bolonais, qui était en même temps archevêque et vice-légat, y était fort assidu et le prônait fort. La nouveauté de cet exercice, la jeunesse de l'orateur qui n'avait que trente-huit ans, l'érudition, la solidité avec laquelle il développait des textes très difficiles, la facilité et la grâce avec laquelle il s'énonçait, faisaient augurer de lui les espérances les plus flatteuses.

On est fort crédule en ce pays-là sur les prophéties de saint Malachie au sujet de la succession des Papes ; et, comme alors on croyait entrevoir que le futur Pape, ou celui d'après, serait natif de la république de Lucques, la prévention en faveur du P. Lesnez était telle, que plusieurs se persuadaient que son mérite et de si rares talents, dont il était déjà bruit à Rome, lui vaudraient quelque jour la pourpre, et le mettaient déjà sur les rangs pour accomplir la prophétie de saint Malachie, vision qui prouve du moins le cas que faisaient de lui les habitants d'Avignon.

Sur ces entrefaites, le P. Mascaron, son camarade d'étude, son ami intime, qui savait mieux que personne ce que le

(1) *Registre du Conseil*, 5 avril 1662.

(2) *Ibid.*, 8 novembre 1662.

(3) *Liste des députations de l'Assemblée de 1666. Registre du Conseil* de 1699 et 1670.

P. Lesnez valait, ayant fait, à ce qu'on prétend, fort utilement son profit des collections de celui-ci sur l'Ecriture-Sainte et les Pères, et en ayant rempli ses sermons des plus beaux endroits, fut nommé évêque de Tulle au commencement de 1671.

Son premier soin fut de demander son ami au P. Senault, pour l'emmener avec lui dans son diocèse (1), comme un digne coopérateur de son zèle et de ses travaux. Le R. P. Général l'accorda, et fit expédier en conséquence une permission du 17 février 1671 au P. Lesnez de se rendre d'Avignon auprès du P. Mascaron, nommé à l'évêché de Tulle, qui l'a demandé pour être avec lui et travailler dans son diocèse (2).

Mais, en même temps, Mgr l'archevêque vice-légat d'Avignon ne voulait point le laisser partir, et il fallut toute l'éloquence de M. de Tulle auprès de ce prélat pour le lui arracher des mains. Voici la lettre qu'il lui écrivit :

Monseigneur, le P. Lesnez est un homme de si grand mérite, que je ne suis pas surpris que Votre Excellence, qui a tant d'amour pour la vertu et tant de pénétration pour la connaître, l'ait arrêté dans son diocèse, et l'ait empêché de satisfaire au désir que j'avais depuis si longtemps qu'il fut le

(1) « *Monseigneur de Tulle a la bonté de m'écrire qu'il veut partager avec moi ses travaux, et que la première grâce qu'il allait demander au Père Général était de consentir que j'allasse vivre avec lui. Mais il y a nulle apparence qu'on le lui accorde, vu l'inhabileté que j'ai pour aider un Prélat dans ses emplois. Je n'ai ni le savoir, ni l'expérience requise pour cela. Je trouve, d'ailleurs, la vie si douce dans l'exercice que j'ai ici, que je ne sais si je pourrais jamais être plus content ailleurs. J'attendrai le succès sans impatience... Je suis comme assuré que notre Révérend Père Général s'excusera sur l'engagement où je suis auprès de notre archevêque, qui va être vice-légat, et sur l'emploi des conférences sur lesquelles il plait à Dieu de répandre de jour en jour plus de bénédiction. Ne faites pourtant pas bruit de ceci, je vous en supplie, et n'en conférez qu'avec mon oncle, du moins jusqu'à ce que l'affaire soit terminée. Ecrivez-moi vous même votre sentiment là-dessus ; dites-moi en confiance et en ami ce que votre cœur en pense, et si vous me conseilleriez de m'aller reléguer à Tulle.* »

(2) *Registre du Conseil.*

compagnon de mes travaux, s'il plaisait à la Providence de me charger du faix de l'Episcopat.

Mais ce même mérite doit vous porter, Monseigneur, à excuser les instances très humbles et très pressantes que je fais à Votre Excellence de ne plus s'opposer à un engagement, dont mon Eglise doit tirer tant de secours, et moi tant de consolation. Dieu qui proportionne le mérite aux emplois des personnes qu'il y élève, a donné à Votre Excellence un grand diocèse qui répond par son importance à l'étendue de vos vertus, de vos lumières et de votre zèle ; mais il vous y a fait trouver en même temps un grand nombre de personnes de mérite, et propres à seconder l'ardeur avec laquelle Votre Excellence travaille à la sanctification de son troupeau. Pour moi, Monseigneur, je vais dans un pays inconnu, où la moisson est grande, et où l'on trouve fort peu d'ouvriers. Le P. Lesnez par sa capacité est très propre à en former et à répandre parmi mes Prêtres l'esprit qui est nécessaire pour instruire et pour sanctifier les fidèles. Je l'ai toujours regardé comme un homme qui ne pouvait me manquer. Je le considérais comme ma joie et le seul homme de confiance que je pus avoir dans le pays où je dois vivre. La Providence nous a unis dès le berceau. Nous avons fait nos études d'humanités pensionnaires dans le même collège, nous sommes entrés dans la même congrégation, nous y avons étudié ensemble en théologie, nous avons toujours vécu comme frères, et il n'y a point d'homme au monde à qui je sois plus, et qui soit plus à moi. De manière que je puis dire, Monseigneur, que Votre Excellence m'arrache le cœur, en m'ôtant le P. Lesnez. Elle sépare ce que Dieu a uni, elle m'enlève le bien le plus cher et celui que je croyais le plus assuré. Cependant, quelque droit que j'ai d'avoir celui-ci, je ne le veux tenir que de la main de Votre Excellence. Je le regarderai toute ma vie comme un présent qu'elle m'aura fait ; et tout le soulagement que le Père Lesnez me donnera dans mes fontions, sera la matière de ma reconnaissance éternelle que j'aurai pour Votre Excellence. M. le

Duc d'Estrées vous en écrit lui-même, et si sa recommandation et mes prières ne peuvent rien obtenir de vous, je suis résolu de pousser ma pointe jusqu'au bout, et d'employer des Princes auxquels Votre Excellence ne voudrait pas refuser une demande aussi juste que celle que j'ai l'honneur de lui faire. Mais j'espère que mes lettres suffiront pour obtenir le congé du Père Lesnez, qui m'est plus nécessaire dans le commencement que dans un autre temps ; que vous aurez pitié de ma pauvreté, et qu'ayant déjà tant de respect et de vénération pour vos vertus et pour votre mérite, vous m'obligerez d'être par reconnaissance etc. Mascaron, nommé à l'Evêché de Tulle (1). »

Une lettre si pressante fit son effet. Le P. Lesnez obtint son congé, et vint joindre Mgr de Tulle à Paris pour se disposer à le suivre. Mais le chancelier Séguier étant mort avant leur départ, ils furent chargés de deux oraisons funèbres qu'on leur fit faire (2). Le P. Lesnez, qui devait d'abord prononcer la sienne à Pontoise, fut ensuite destiné à la faire dans notre église de Saint-Honoré, théâtre hasardeux pour un coup d'essai. Voici, néanmoins, le jugement qu'en porte Madame la Marquise de Sévigné (3), une des meilleurs connaisseuses qui fut alors dans Paris. Elle écrit à Madame de Grignan, sa fille, du 26 mai 1672.

« *Je fus hier à un service de M. le chancelier Séguier à l'Oratoire. Ce sont les peintres, les sculpteurs, les musiciens et les orateurs qui en ont fait la dépense, en un mot les quatre arts libéraux. C'était la plus belle décoration qu'on puisse imaginer.* Et après avoir fait une ample et vive description, elle ajoute : *J'étais auprès de Mgr de Tulle et de Madame Colbert. Il est venu un jeune Père de l'Oratoire pour faire l'oraison funèbre. J'ai dit à Mgr de Tulle de le faire descen-*

(1) Copie de cette lettre de la main du P. Lesnez envoyée par lui au Père Mignot.

(2) P. Bordes, *Préface des Oraisons funèbres de Mascaron.*

(3) *Lettres de Mme de Sévigné à sa fille.*

dre et de monter à sa place, et que rien ne pouvait soutenir la beauté du spectacle et la perfection de la musique que la force de son éloquence. Ma bonne, ce jeune homme a commencé en tremblant, tout le monde tremblait aussi. Il a débuté par un accent provençal, il est de Marseille. C'est-à-dire qu'y ayant été élevé, il passait pour en être, quoique italien. *Il s'appelle Laisné ; mais en sortant de son trouble, il est entré dans un chemin lumineux ; il a si bien établi son discours, il a donné au défunt des louanges si mesurées, et il a passé tous les endroits délicats avec tant d'adresse, il a si bien mis dans son jour tout ce qui pouvait être admiré, il a fait des traits d'éloquence et des coups de maîtres si à propos et de si bonne grâce, que tout le monde, je dis tout le monde sans exception, s'en est écrié ; et chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée. C'est un homme de vingt-huit ans,* (il en avait bien alors quarante, mais il pouvait avoir l'air fort jeune) *ami intime de Mgr de Tulle, qui s'en va avec lui. Nous le voulions nommer le Chevalier Mascaron : mais je crois qu'il surpassera son aîné.* »

Il ne put refuser son discours aux empressements du public, et il donna sous ce titre :

Oraison funèbre de Messire Pierre Séguier, chancelier de France, prononcée en l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, par le R. P. Laisné. Paris, Pierre de Bresche, 1672, in-4°, de 34 p.

Un mois après ce discours fait, il accompagna le P. Mascaron dans son voyage pour Tulle. Il y arrivèrent le 8 juin 1672 (1), et y furent reçus avec des démonstrations de joie, qui leur donnèrent à connaître l'estime que les peuples faisaient de leurs personnes. Elle fut bientôt augmentée par les éloquentes prédications de l'Evêque, par les fréquentes visites de son diocèse, et par la sagesse de ses statuts synodaux (2).

(1) *Gallia christiana.*

(2) P. Bordes, *Préface des Oraisons funèbres de Mascaron.*

De son côté, le P. Lesnez ne lui fut pas inutile. Outre les lumières de ses conseils plus nécessaires dans ces commencements qu'en tout autre temps (1), il faisait à Tulle des conférences sur l'Ecriture, s'appliquant avec zèle à instruire les peuples et le clergé de leurs principaux devoirs d'une manière solide et édifiante ; mais ce ne fut pas pour longtemps, étant survenu je ne sais quoi entr'eux qui fit qu'ils se séparèrent, pas trop contents l'un de l'autre, la Providence l'ayant ainsi permis pour produire le P. Lesnez sur un théâtre plus proportionné que Tulle à ses grands talents.

Il vint à Paris continuer au séminaire de Saint-Magloire, alors dans sa grande splendeur, les conférences qu'il avait commencées sur l'Ecriture. Il les fit avec un heureux succès jusqu'en 1676, que sa mauvaise santé ne lui permit pas de continuer. Il l'attribuait à la qualité du climat, qu'il jugeait peu propre à son tempéramment. On lui conseilla d'essayer si l'air de Provence, qui était comme son air natal, n'aurait pas la vertu de le rétablir, et de le mettre en état d'y introduire l'usage des conférences par lesquelles il s'était acquis tant d'honneur, et que le R. P. de Sainte-Marthe, alors supérieur général, désirait tant de voir établir dans toutes nos maisons. Il accepta donc, au mois de juillet 1676, un ordre pour aller résider à Aix, et y faire des conférences publiques sur l'Ecriture.

Il fit seulement, avant de partir, l'oraison funèbre du maréchal de Plessis-Praslain, qui ne fut imprimée qu'après son départ.

Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur César de Choiseul du Plessis-Praslain, duc, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et gouverneur de Monsieur, frère unique de Sa Majesté, prêchée à Paris dans

(1) Bougerel, *Vie de Mascaron.*

l'Eglise des Feuillants, par le R. P. Lesnez, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Pierre le Petit, 1677, in-4°.

Cette pièce ne dément pas la première. Il y a de la pureté, de la noblesse, de la force dans l'expression, de l'élévation et de la justesse dans les pensées, de l'ordre et de la méthode, plus même, ce semble, qu'il ne convient d'en montrer dans un discours d'éloquence, aussi se fait-elle beaucoup moins sentir dans celui-ci que dans le premier ; et on dirait qu'il s'est aperçu de ce défaut, et s'en est voulu corriger. Il y a aussi du feu et des images vives et naturelles, mêlées cependant en quelques endroits de traits un peu plats.

Quant aux conférences qu'il fit à Aix, il y eut un si grand concours, que de la chapelle domestique, où il les faisait d'abord, il fut obligé de passer dans l'Eglise. Encore fallut-il faire dresser des échafauds, quoiqu'elle ne soit pas petite (1). Mais on ne profita pas longtemps du secours de ses instructions. Car, s'étant mis un jour, après sa conférence, à prendre l'air dans une galerie, il fut attaqué d'une pleurésie, qui l'enleva, au grand regret de la Maison et de la ville d'Aix, le 28 mars 1677, dans sa quarante-cinquième année (2).

L'on assure qu'un magistrat du Parlement d'Aix conserve, dans son cabinet, quatre volumes manuscrits et tout reliés des conférences du P. Lesnez, dont aucune n'a vu le jour.

Le P. Bordes a écrit de lui quelque part que ce Père, pendant son séjour à Saint-Magloire, recueillit les *Conférences* que le P. Mascaron et lui avaient eues avec feu M. l'Abbé Fromaget, official de Paris, *sur le Concile de Trente* et qu'il les mit dans un ordre méthodique, en état d'être imprimées, comme elles le furent depuis à Lyon, ajoute le P. Bordes.

(1) P. Bougerel, *Mémoires*.

(2) *Nécrologe*.

Enfin, il avait aussi composé une *Méthode pour étudier*, qui avait été présentée à une de nos Assemblées, où elle fut, dit-on, approuvée ; mais elle est restée manuscrite, et, à ce qu'on croit, entre les mains du P. Décorio, résidant à Saint-Martin de Miséré, en juillet 1728.

XIV. — Le Père Jean de Wehyte-Le-Blanc,

Entré en 1647, mort en 1678.

Jean de Whyte, ou plutôt Jean Wigtz, surnommé Le Blanc pour lui donner un nom à la française, était hibernais, fils de Maurice et de Catherine Leyne, natif de Loghil, diocèse de Limerik en Irlande, et fut reçu dans l'Oratoire à l'Institution de Paris le 20 août 1647, âgé de 28 ans, ayant fait quatre ans de théologie dans les écoles de France (1).

Il employa les trente années qu'il vécut encore parmi nous à professer la philosophie et la théologie dans nos collèges selon le train et le goût des hommes de sa nation.

Au sortir de l'Institution, il fut envoyé à Marines pour répéter la philosophie à quelques-uns de nos confrères en leur expliquant le cours imprimé de Réez (2). Il enseigna ensuite à Juilly en 1649 (3), et en fit cinq cours de suite en divers collèges (4), après quoi, destiné à la théologie de Nantes, il s'y fixa pour le reste de ses jours. Il l'y avait déjà enseignée douze ans de suite en 1670, et par la réputation qu'il s'était faite d'un homme consommé dans cette science, il mérita de se voir longtemps consulté de toute la province, sur diverses questions de morale, comme l'oracle du pays et un des docteurs les plus renommés de l'Université de Nantes.

Il y mourut le 12 mai 1678, âgé de près de 60 ans (5).

Il avait fait imprimer, quelques années auparavant, l'ouvrage suivant :

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil*, 10 juin 1648.

(3) *Ibid*, 8 octobre 1648.

(4) Du Breuil, *Visite de Nantes* en 1670.

(5) *Nécrologe.*

Theoremata ex universâ theologiâ, partim notis historicis, partim sacramentorum praxi illustrata; quibus additur dissertatio utilissima et clarissima de matrimonio ex jurè canonico. Omnia candide concinnata a R. P. Joanne de Wehyte-Le-Blanc, presby. Orat. J.-C., S. theol. doctore, ac professore. Nannetis, typis Sebastiani Dorion, 1670, in-8° de près de 500 pages.

On y trouve d'abord un cours de thèses sur les diverses questions que l'on traite en théologie. Après quoi vient un traité sur les sacrements tant en général qu'en particulier, qui tient plus des trois quarts du livre. Il passe légèrement sur les six premiers pour s'étendre davantage sur le mariage. Ce sont ses cahiers imprimés auxquels il a ajouté quelques questions de pratique qui lui avaient été proposées. Il ne croit pas qu'on doive regarder comme nuls les mariages contractés sans le consentement des parents et est persuadé que nos lois ne font que les annuler quant aux effets civils (1).

Dans ses thèses sur la grâce il tient pour la prémotion physique à l'égard des actes surnaturels, reconnait en même temps la nécessité d'une grâce suffisante qu'il accorde aux infidèles et aux endurcis, et s'explique ainsi sur l'accord de la grâce efficace avec notre libre arbitre. « *Gratia illa non talis est naturæ ut vel bene agendi necessitatem ullam, cum adest, ferat, vel peccandi ullam necessitatem inferat, cum non adest ; nempe quia liberam voluntatem relinquit, cum præsens est ; negligentiam arguit, cum est absens ; ut et voluntas possit non operari, cum eam habet ; et impetrare possit, cum non habet.* » Par où il paraît qu'il accorde à tout le monde la grâce suffisante pour prier.

(1) *De Matrimonio*, p. 99.

XV. — Le Père Claude Saumaize,

Entré en 1635, mort en 1680.

Claude Saumaize, quatrième fils de Jerôme de Saumaize, seigneur de Chazan, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de D. Catherine de la Tour, naquit à Dijon l'an 1603, y fit une partie de ses études au collège des Jésuites, et vint ensuite les finir dans leur collège de Clermont à Paris (1).

Cette éducation ne l'empêcha pas de songer à se retirer parmi nous et de devenir un des prêtres de l'Oratoire des plus attachés à son état. Il fut reçu dans la maison de Paris le 15 septembre 1635, et mis par le R. P. de Condren, alors supérieur général, sous la direction du Père Vincent. Comme il était alors âgé de 32 ans, en vertu d'un *dimissoire ad omnes* de M. Zameth, son évêque, qui le dispensait même des interstices, il fut ordonné clerc sur la fin de 1636, et fait prêtre au mois d'août 1637.

Après son institution, il fut étudier en théologie à Saumur, d'où ses affaires domestiques l'obligeaient d'aller ensuite résider à Beaune jusqu'en 1640, et de Beaune à Dijon où il passa encore huit ans.

En 1648 il fut fait supérieur de la maison de Tours qu'il régit jusqu'en 1654, c'est-à-dire six ans, et autant celle de Rouen depuis 1663 jusqu'en 1669. L'intervalle de ces deux supériorités fut rempli par sept ans de séjour à Saint-Magloire depuis 1654 jusqu'en 1661 et par une année de supériorité à Dijon en 1662, d'où il revint passer à Saint-Magloire une partie de 1663.

En notre 10e assemblée tenue en 1661, il fut chargé par

(1) P. de Saumaize, *Déclaration de son état donnée par lui-même jusqu'en 1672.*

elle de dresser en son nom une *Lettre circulaire au sujet des pensions*, qui fut insérée dans les Actes, à la session 19e. Elle est de 5 pages in-4° et commence ainsi :

« *Nos Révérends Pères et chers Confrères,*

« *L'Assemblée vous adressant à tous ces paroles de Saint Paul* : Renovamini spiritù mentis vestrœ, et induite novum hominem, *vous avertit qu'elle a été pleinement informée du mauvais exemple et de l'injustice de quelques particuliers qui par eux-mêmes s'exemptent de payer leurs pensions parce qu'ils travaillent, les autres de travailler parce qu'ils payent leurs pensions.* » Et il combat ensuite solidement ce double abus comme directement contraire à notre esprit et à nos statuts.

Il lui convenait d'autant mieux de se charger de ce soin qu'il prêchait en cela d'exemple, puisqu'en entrant dans l'Oratoire il s'était engagé à payer, partout où il demeurerait, quatre cents livres de pension, qu'il racheta depuis, en 1646, de l'agrément du Père Bourgoing au profit de la maison de Dijon en lui donnant le principal de cette rente.

A l'Assemblée treizième, tenue sous le P. Senault en 1669, où il assista en qualité de supérieur de la maison de Rouen, il fut fait assistant du R. P. Général à la place du P. Du Breuil, qui s'excusa d'accepter cette charge, et il fut continué encore trois ans dans la suivante, en 1672, où se fit l'élection du P. de Sainte-Marthe.

Il fut prié par cette assemblée de travailler à l'histoire de notre Congrégation (1). Il avait dans cette vue recueilli quelques mémoires des divers événements qui nous arrivaient de son temps fertile, comme aujourd'hui, en aventures fâcheuses. J'en ai fait usage pour mon dessein. Mais il n'avait encore, que je sache, rien mis en œuvre, et je n'ai trouvé de sa main que quelques pages sur son projet qui

(1) *Actes de la 14e Assemblée, session 20e.*

consistait à vouloir traiter : 1° du corps de la Congrégation ; 2° de ses établissements ; 3° des particuliers recommandables par quelque endroit ; et c'est le plan que je me suis proposé de suivre.

Le P. Bordes lui attribue des traductions de divers ouvrages de piété de D. Juan de Palafox (1). Pour moi, je ne connais que la suivante qui soit sûrement de lui :

Directions pastorales pour les évêques par le très illustre prélat, D. Juan de Palafox et de Mendoça, conseiller du roi d'Espagne en ses conseils, évêque d'Angelopolis, et depuis transféré à l'évêché d'Osma. Paris chez Mabre-Cramoisy, 1671, in-12.

Il la fit sur l'original espagnol qui se trouve dans un volume des œuvres de ce prélat imprimé à Madrid en 1661. Il y a joint un abrégé de la vie de D. Juan, tiré aussi de l'espagnol, de Gonzalès d'Avila dans son *Histoire des Indes.* Mais l'un et l'autre me paraît écrit d'un style contraint et embarrassé, peut-être pour avoir trop voulu s'astreindre à l'original, et par là peu clair et mêlé de locutions plus étrangères que françaises.

Il mourut à la maison de Paris le 25 mars 1680, âgé de 77 ans (2).

(1) Bordes, *Mémoires manuscrits.*

(2) *Nécrologe.*

XVI. — Le Père Etienne Gough,

Entré en 1652, mort en 1682.

Etienne Gough, anglais de nation, fils d'Etienne et de Débora Weston, natif de Sussex, diocèse de Chichester, fut élevé dans la religion anglicane dont il fit profession jusqu'à l'âge de 40 ans (1).

Guillaume Laud, que Charles I[er] avait mis sur le siège de Cantorbéry, le fit son chapelain, après qu'il eut été ordonné prêtre, selon le rit de son Eglise (2). Il fut aussi docteur de l'Université d'Oxford, et ministre. Mais, comme il était fort attaché à la personne de son souverain légitime, outré de douleur et d'indignation des excès où se portait sa nation, il s'en vint en France en la compagnie des prêtres de l'Oratoire, les Pères Philippe et Viette, qui étaient à la cour de la reine Henriette, déjà ébranlé sur sa religion, que ses maximes de révolte et d'indépendance lui rendaient justement suspecte ; et voici ce qui acheva de le convertir.

M. Faydeau, docteur de Sorbonne, dans des mémoires manuscrits de sa vie, qui me sont tombés entre les mains, rapporte qu'en 1645, étant vicaire de la paroisse de Saint-Merry, M. du Hamel, son curé, et lui entreprirent de faire des conférences ecclésiastiques auxquelles, sur la réputation qu'ils avaient de les faire solidement et de n'y rien avancer qui ne fut bien appuyé sur la doctrine de l'Ecriture-Sainte et des Pères, non seulement tous les clercs, mais encore bien des personnes de condition se rendirent fort assidues.

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Le Quien, *Nullité ordinat. anglic.* T. II, p. 316.

« *Or, entre ceux qui y assistèrent, il y eut,* dit-il, *un anglais qui avait été ministre, et était connu à la cour du feu roi d'Angleterre, Charles Ier. Cet anglais me dit que jamais il n'avait été si touché qu'à ces conférences ; qu'il reconnaissait qu'on lui avait inspiré dans sa secte bien des préventions contre l'Eglise catholique, tout à fait contraires à ce qu'il voyait de ses propres yeux ; qu'au lieu qu'il s'était figuré que tous les prêtres de l'Eglise romaine n'étaient que des ignorants et des hommes intéressés, il voyait bien qu'il y en avait beaucoup de savants, et que, dans la conférence qu'il nous avait entendu faire contre l'avarice des clercs, il avait cru voir autant d'hommes apostoliques ; ce qu'il me dit les larmes aux yeux.*

Nous eûmes ensuite quelques conférences sur la religion qui ne roulèrent pas tant sur des disputes de controverse que sur des lectures et des discussions tranquilles de quelques endroits des saints Pères. Car il s'était retranché dans ce principe que ceux de sa secte, ayant prétendu qu'ils n'enseignaient que la pure doctrine des quatre premiers siècles de l'Eglise, si on lui faisait voir le contraire, il la quitterait. S'étant donc convaincu par lui-même, par la lecture qu'il faisait dans notre petite bibliothèque, des sentiments des premiers docteurs de l'Eglise, Dieu lui fit la grâce de le faire rentrer dans son sein, et depuis il s'est retiré dans une sainte communauté, chez les Pères de l'Oratoire, où il vit avec un grand exemple et beaucoup d'édification. »

Or, quoiqu'il ne nomme pas le P. Gough, il est manifeste que c'est de lui qu'il voulait parler, car il dit ailleurs qu'au mois de septembre 1665, étant allé aux eaux de Bourbon, il y trouva la reine d'Angleterre avec le Père Nicolas Lambert, son confesseur et son confrère de l'Oratoire, qui était ce même anglais, qu'il a déjà marqué s'être converti aux conférences de Saint-Merry ; c'est-à-dire le Père Gough, qui fut presque toute sa vie à la suite de cette vertueuse princesse.

Il entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris la veille de Noël 1651, et fut reçu le 14 janvier 1652, étant alors âgé de 47 ans ; et il est nommé sur le registre : *le confrère Gough*, parce qu'on ne reconnaissait pas unanimement la validité de son sacerdoce anglican. Un auteur anglais, qui a écrit pour la validité des ordinations de son Eglise, dont j'ai oublié le nom, mais dont on m'a lu et traduit un endroit (1), assure avoir appris d'un de ses compatriotes, qui était dans ce temps-là à Paris, et qui s'y fit catholique, que la Sorbonne, à qui on proposa le cas de la validité de l'ordination que le P. Gough avait reçue en Angleterre, la déclara valide ; mais qu'à l'archevêché de Paris, ayant jugé la matière grave et capable de tirer à conséquence, on y crut devoir encore consulter la cour de Rome, d'où vint une décision qu'il fallait réordonner, sur laquelle on se détermina à le faire.

Il reçut donc à Paris tous les ordres de l'Eglise, selon le Pontifical romain. Cela se passa sous les yeux du savant Père Morin, ajoute le Père Le Quien, qui, à ce que des personnes dignes de foi de la même Congrégation m'ont assuré, avait examiné à ce sujet la question des ordinations anglicanes, et avait laissé sur cette matière quelques écrits, qui ne se sont point trouvés après sa mort (2).

Il demeura d'abord aux Vertus, et fut le principal promoteur du dessein qu'avait le Père Bourgoing d'y ériger un séminaire en faveur des prêtres anglais catholiques (3). Les exercices en étaient ouverts au moins dès l'an 1655 et conduits par le P. Gough d'une manière à en faire espérer beaucoup de succès pour former d'excellents ouvriers. Le clergé catholique d'Angleterre lui en écrivit une lettre de félicitation très honorable, tant pour sa personne que pour

(1) C'est le Père Courrayer, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui me l'a lu et expliqué dans sa chambre.

(2) Le Quien, ut supra.

(3) Voyez *Histoire générale*, 3e époque, année 1655.

toute la Congrégation, dont il paraît qu'il faisait grand cas; et, quoiqu'elle soit dans sa place sous l'histoire générale de la Congrégation, je crois en devoir rapporter ici quelques traits. Elle est latine, datée de Londres le 11 août 1656. Après avoir témoigné combien ils sont ravis que quatre ou cinq de leurs prêtres aient déjà été élevés dans ce séminaire, ils disent au P. Gough : « *Opus tam eximié pium R. P. Generali ac universum Patribus Congregationis Oratoriæ summopere gratulamur... Tibi autem imprimis, R. admodum Pater, qui huic negotio incipiendo, promovendoque unice insudasti ; nobis denique ut qui uberiorem exinde animarum segetem tum speramus, tum sentimus.* » Et, après avoir décrit le peu de secours que leurs clercs retirent des séminaires ordinaires, d'où ils ne rapportent le plus souvent que quelques teintures de scholastique sans goût ni connaissance de l'Ecriture et des Pères, ils ajoutent : « *Opportunam hisce defectibus medelam et veluti cœlitus nobis paratam, merito agnoscimus insignem istam charitatem Patrum sanctæ Congregationis Oratoriæ ut quâ nihil unquam vidit Ecclesia Dei, vel in istiusmodi studiis quibus indigent nostrates, versatius ; vel in virtutibus instillandis sanctius ; vel in muniis denique pastoralibus exercitatius.* » Ils finissent ainsi : « *Obnixe rogamus Rever. paternitatem vestram, ut operi tum feliciter incœpto sedulo usque incumbat, et gratias quas Rev. Paternitati vestræ in præsentiarum agimus, illustr. ac Rever. etiam Patri Generali pro omnium nomine significare velit, nos denique agnoscere tanquam R. Paternitati vestræ devinctissimos in Christo servos, et amicos. De mandato capituli, Joannes Hollandus secretarius.* »

Le P. Gough prit soin de ce séminaire jusqu'en 1661 (1), qu'il fut en Angleterre avec le P. Viette et un de nos frères, qu'on leur donna pour les servir ; mais je ne sais ni le sujet de leur voyage, ni s'ils y firent un long séjour.

(1) *Listes des députations.* — Thyersault, *Mémoire manuscrit.*

De retour en France, il résida à la maison de Paris, afin d'être plus à portée de se trouver auprès de la reine d'Angleterre, qui l'avait auprès d'elle une partie de l'année. Il la servit de son mieux et le roi son époux durant ses malheurs. Elle écrivit de Paris à Charles du 17 janvier 1644 : « *Je reçus, hier, une lettre du duc de Lorraine qui me mande que si son service vous est agréable, il vous amènera dix mille hommes. Le docteur Goffe, que j'envoie en Hollande, doit en passant à Bruxelles traiter avec lui sur ce sujet, et j'espère être bientôt en état de vous donner de bonnes nouvelles de cette affaire aussi bien que de l'argent.* » Le roi lui répond du 19 février : « *Je vous prie qu'aucun bruit ne soit capable de vous faire diminuer vos soins pour les secours, particulièrement par rapport au duc de Lorraine. Goffe me fait savoir que le prince d'Orange fournira des vaisseaux pour le transport* (1). »

J'en juge encore par une copie d'attestation qui lui fut donnée par le P. Senault pour lui servir auprès de l'Assemblée du clergé, apparemment au sujet de quelque pension que la reine d'Angleterre songeait à lui en faire obtenir. Elle est sans date d'année, et porte : « *Nous, François Senault, supérieur etc. Certifions à nos seigneurs les prélats ayant tenu la dernière assemblée du clergé de France à Paris, que le Père Etienne Gough, prêtre de notre Congrégation, ci-devant converti à la foi catholique, ayant été ministre en l'Eglise protestante d'Angleterre, docteur de l'Université d'Oxford, et aumônier du roi de la Grande-Bretagne, est toujours employé auprès de la personne de la reine, mère du roi d'Angleterre, où il persévère dans les exercices de piété et de charité, selon les obligations de son caractère, et même s'emploie à la conversion des hérétiques et à l'instruction des néophytes avec fruit et utilité notable pour la religion catholique, dont nous pouvons rendre témoignage par la résidence*

(1) Rapin-Thoiras, *Histoire d'Angleterre*. Livre 21, p. 452 et 453.

qu'il fait parmi nous en notre maison de Paris, rue du Louvre, une partie de l'année. En foi de quoi nous avons signé et fait apposer le sceau et contresigner par le... etc. »

J'ai vu de lui des notes manuscrites sur les Epîtres de saint Paul, qui sont à la bibliothèqne de Saint-Honoré dans un exemplaire du livre du Père Bence, qu'il avait fait relier exprès en quatre volumes, en y faisant insérer une feuille de papier blanc entre chaque feuille imprimée, et ce papier blanc est plus ou moins chargé de ses notes qui sont presque toujours dogmatiques, tendantes à combattre les hérétiques, la plupart solides, savantes, tirées des bons auteurs ; mais l'ouvrage me semble informe, et n'être encore qu'une première ébauche de son dessein destiné à son seul usage.

Il mourut d'apoplexie à Paris le 5 janvier 1682, âgé de 75 ans, ayant toujours beaucoup édifié par sa piété et par son zèle pour la foi catholique (1).

Par son testament du 30 mars 1680, il nous donna 630 livres de rente constituées à son profit sur les aides et gabelles avec ses livres, meubles, argent monnayé ; *item* une somme qu'il avait à toucher de 11.400 livres. Il nous abandonnait aussi tous les ans 400 livres de rente que nous lui devions, tandis qu'il nous en payait une pareille de son côté (2).

On trouva dans sa chambre cent mille écus en espèces. Nos Pères jugèrent bien qu'une somme si considérable ne pouvait être de ses deniers, et qu'il fallait bien que ce fut quelque dépôt. Mais, comme il était étranger, après une longue et mûre délibération, ils crurent qu'il était de leur devoir d'aller déclarer cette trouvaille à la cour pour l'intérêt que le roi y pouvait avoir. Mais on découvrit, par des lettres et autres preuves certaines, qu'il avait touché cet

(1) *Nécrologe.*

(2) *Livre historique de la maison de Paris.* — Du 3 mars 1682, sentence du Châtelet de Paris portant que le dit testament sera pleinement exécuté,

argent pour le duc d'York, second fils de l'infortunée Henriette, frère de Charles II, alors roi d'Angleterre et qui fut depuis son saint et malheureux successeur sous le nom de Jacques II.

XVII. — Le Père Charles Le Cointe,

Entré en 1629, mort en 1681.

Charles Le Cointe, fils de Claude Le Cointe et de dame Petitpied, naquit à Troyes le 8 juin 1611 (1), et y fit ses études jusqu'en troisième. Il les alla continuer à Reims chez les Jésuites, où il fit sa seconde et deux années de rhétorique. « *La vivacité de son esprit, son affabilité, sa douceur, son ardeur et son émulation pour les lettres le firent tendrement aimer de ses maîtres et distinguer de ses condisciples. Le jeune duc de Guise, Henri de Lorraine, qui étudiait avec lui dans la même classe, le prit en affection singulière, et essaya de se l'attacher pour toujours comme un bel esprit* (2).» Sept grandes abbayes, qu'il avait déjà de la dépouille de son oncle, le cardinal de Joyeuse, le mettaient en état de faire la fortune du jeune Le Cointe. Mais le désir d'assurer son salut dans une sainte retraite, et d'y satisfaire à loisir son inclination pour l'étude l'emportèrent dans son esprit sur toutes ses espérances, et il entra parmi nous.

Il fut reçu dans la maison de Paris le 18 mars 1629, le P. Gibieuf étant supérieur, et le P. Jean-Baptiste Gauthier, directeur des confrères, qui y faisaient leurs exercices, car le mot d'*Institution,* à ce qu'il nous apprend lui-même, n'était pas encore d'usage (3). L'année de sa naissance et celle de son entrée dans la Congrégation sont deux époques

(1) Déclaration de son état donnée par lui-même en 1673. Le P. Dubois, dans sa *Vie*, le fait naître le 4 novembre. En quoi il a été suivi du Père Cloyseault et du P. Bougerel. Mais le P. Le Cointe, qui paraît plus croyable que personne sur ce point, se dit né le 8 juin 1611.

(2) Dubois, *Préface du* T. VIII *des An. Eccl. Francor.*

(3) Le Cointe, *Déclaration.*

fort mémorables de notre histoire, car s'il vint au monde l'année que la Congrégation prit naissance, il y fut reçu l'année qu'elle perdit son instituteur, et il a raconté plusieurs fois à ses amis qu'il servait la messe du saint cardinal de Bérulle, lorsqu'il mourut à l'autel (1).

Au mois d'octobre de la même année 1629, le P. Le Cointe fut envoyé à Vendôme, où il demeura cinq ans de suite à professer les belles-lettres, de là trois ans à Condom, où il fut ordonné prêtre en 1637 par l'évêque du lieu, Antoine de Cous (2).

Il y fit connaissance avec Scipion Dupleix qui, admirant la connaissance que le P. Le Cointe avait déjà de notre histoire, (car dès lors ses études étaient déjà tournées de ce côté-là), lui ouvrit de bon cœur sa bibliothèque. Et comme Dupleix voulut inquiéter notre P. Berthault au sujet de son *Florus Francicus*, prétendant qu'il avait pillé son *Histoire de France*, et l'obliger à mettre pour titre : *Abrégé de l'histoire de Dupleix*, le P. Le Cointe l'arrêta tout court en ne lui déguisant point qu'il ne se pourrait dispenser d'écrire en faveur de son confrère, de faire voir la différence des deux ouvrages, et que le P. Berthault avait puisé dans de meilleures sources que lui, de quoi Dupleix eut peur, et se tut (3).

Après avoir fait la rhétorique à Condom, le P. Le Cointe fut la doubler en 1639 à Nantes, et les trois années suivantes à Angers, sept ans en tout, avec distinction. Pendant tout ce temps, son goût pour l'histoire ne fit que croitre. Après une étude exacte de la chronologie et de la géographie, il s'appliqua à examiner les intérêts des princes et les prétentions légitimes que la France pouvait avoir sur les terres de ses voisins. Deux harangues qu'il fit à Angers

(1) Dubois, *Préface*.

(2) Le Cointe, *Déclaration*.

(3) *Journal des Savants*, 1681, p. 66.

sur cette matière en 1640 et 1641, que le P. Dubois assure qu'on a encore (1), font voir qu'il était dès lors très au fait de ces discussions politiques.

Il eut bientôt une bien plus belle occasion de faire usage de ce talent, quand, par hasard plutôt que par choix, il assista aux conférences qui se tenaient à Munster pour la paix entre les ministres de toutes les puissances de l'Europe. Abel Servien, un des plénipotentiaires, que le roi y envoyait, demanda en partant au P. Bourgoing un de nos Pères pour servir de confesseur et d'aumônier à sa femme qui devait le suivre. Le P. Bourgoing lui donna le Père Le Cointe, qui était retourné depuis six mois à Vendôme (2). Il partit donc avec M. Servien en 1643 (3). Ce ministre qui d'abord, à ce qu'on prétend, n'en tint pas grand compte, ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il possédait un trésor caché. Car les conversations ordinaires qu'il avait avec les personnes de sa maison, sur la route, roulant sur les divers intérêts des princes et sur le sujet de la paix qu'il allait traiter, le P. Le Cointe en parlait toujours si pertinemment et d'une façon si sensée, il avait si présentes les circonstances et les dates des pièces les plus essentielles, dont il avait même apporté avec lui quelques-unes qui manquaient à M. Servien, que ce ministre comprit sans peine de quel secours ce Père lui serait à Munster; et, en effet, il le consultait sur tout ce qu'il eut de plus important à traiter.

Le Père Le Cointe dressa un *Journal de son voyage de Munster* et du séjour qu'il y fit. Il est resté manuscrit à la bibliothèque de Saint-Honoré. Il commence au 20 octobre 1643, temps de leur départ. Il y raconte tout ce qu'il a vu sur la route jusqu'en Hollande, où ils furent d'abord et séjournèrent longtemps, ensuite leur arrivée à Munster le

(1) Dubois, *Préface.*

(2) Le Cointe, *Déclaration.*

(3) Dubois, *Préface.*

5 avril 1644. Il n'a poussé sa narration que jusqu'au 16 juillet 1645, quoiqu'il assure avoir été trois ans à Munster (1). J'ai compris, en le parcourant, qu'il fallait que les pièces les plus essentielles et les articles les plus secrets de cette négociation lui eussent passé par les mains. Par modestie, il paraît n'entrer pour rien dans tout ce qu'il dit, et cependant on voit qu'il est au fait de tout. Il y fait des extraits de tous les mémoires que produisaient tant les ministres étrangers que les nôtres et des dépêches que ceux-ci faisaient pour la cour. Son journal ne contient presque autre chose. On y lit en grands détails les incidents et les pointilleries sans fin des Espagnols sur l'article des préliminaires, qu'on fut par cette raison si longtemps à pouvoir régler; la peine qu'on eut à pouvoir convenir des premières propositions par où l'on entrerait en matière ; la division qui survint entre M. Servien et M. d'Avaux, son collègue, et l'arrivée de M. le duc de Longueville pour les réunir.

Le Père Le Cointe travailla donc aux préliminaires de cette paix ; il fournit les mémoires nécessaires pour le traité de Munster qui fut si avantageux à la France. Il eut pour cela plusieurs conférences avec divers ministres, dans lesquelles, après avoir préparé les matières, il faisait son rapport à M. Servien (2).

Entre ces ministres, le nonce Chigy, médiateur de la paix au nom de Sa Sainteté, fut un de ceux qui le goûtèrent davantage (3). Il voulut avoir des entretiens réglés avec lui une après-dîner par semaine ; et, devenu pape dans la suite sous le nom d'Alexandre VII, il l'a plus d'une fois honoré de ses lettres (4).

(1) Le Cointe, *Déclaration.*

(2) *Journal des Savants*, 1681.

(3) Dubois, *Préface.*

(4) Dupin.

Après un séjour de trois ans à Munster (1), le Père Le Cointe en partit avant la conclusion de la paix, mais laissant cet ouvrage bien avancé. De retour en France, il fut renvoyé par ses supérieurs à Vendôme (2), où il fut trois autres années à enseigner l'histoire aux pensionnaires.

Un maître de cette réputation ne pouvait qu'être extrêmement goûté de ses disciples, et il y en eut qui lui firent beaucoup d'honneur, entr'autres le jeune duc de Mercœur, connu depuis sous le nom de cardinal de Vendôme, lequel ne se lassait point de lui entendre développer tous les secrets de la politique, discuter les intérêts des divers états de l'Europe et démêler les points d'histoire les plus embrouillés avec une netteté d'esprit admirable. Il fit encore un excellent élève du jeune M. de Pomereu, qui fut depuis prévôt des marchands de Paris, et dont le père était premier président du grand Conseil. Le succès de ses leçons répondit à la capacité du maître et à l'intelligence de son disciple ; ce qui lui attira et à l'Oratoire l'amitié du fils et la protection du père, dont nous avions grand besoin, attendu que toutes nos causes sont soumises au grand Conseil (3).

Sur la fin de 1649, il vint résider à Saint-Magloire parce qu'il songeait dès lors à composer ses *Annales ecclésiastiques* de France, dont il avait conçu le projet dans son séjour de Munster et commencé à disposer les matériaux à Vendôme. Mais il n'y trouvait pas tous les secours nécessaires pour traiter ce sujet aussi à fond qu'il se le proposait, à quoi le séjour de Paris était bien plus propre. Il fut dix ans à Saint-Magloire sous la supériorité des Pères Vignier et de Saint-Pé, et de là il passa dans la maison de Paris, où il commença en 1665 à donner le premier volume de son ouvrage.

(1) Le Cointe. — Dubois.

(2) Le Cointe, *Déclaration*. — *Registre du Conseil*.

(3) Dubois, *Préface*.

Annales Ecclesiastici Francorum, auctore Carolo Le Cointe, Trecensi, Congregationis Oratorii D. N. J.-C. presbytero. Parisiis, e typographiâ regiâ, 1665. 8 vol. in-f°.

Le 2e volume parut en 1666, le 3e en 1668, le 4e en 1670, le 5e en 1673, le 6e en 1676, le 7e en 1679, le 8e, sur lequel la mort le surprit, fut donné par son ami, le P. du Bois, en 1683 (1).

Plusieurs auraient souhaité qu'il eût commencé ses Annales à la naissance de la religion dans les Gaules (2). Trois raisons l'en ont empêché : 1° M. du Bosquet avait déjà traité ce sujet; 2° c'eût été s'éloigner des bornes qu'il s'était prescrites dans son titre, de se renfermer dans ce qui concerne la nation française ; 3° il eût fallu attaquer plusieurs fausses traditions de nos Eglises touchant l'antiquité de leurs origines, travail épineux en soi et fort odieux aux peuples qui n'aiment pas qu'on les désabuse sur la fausseté de leurs traditions. Et il l'avait déjà éprouvé, lorsque, chargé de travailler à la réformation du Bréviaire d'Arles et de celui de Châlons-sur-Marne, il n'avait pu parvenir, par toutes ses représentations, à faire ôter dans le premier à saint Trophime la qualité d'homme apostolique, ni à faire retrancher du dernier un saint Menge, saint fort apocryphe (3).

Il s'est donc contenté de commencer ses Annales ecclésiastiques en 417, qu'il a fixé l'époque du premier règne de notre nation dans les Gaules sous Pharamond, et a poussé son travail jusqu'en 845 sous le règne des enfants de Louis le Débonnaire (4).

Il eut quelques disputes, mais modérées, avec Dom Luc d'Achéry et Dom Mabillon au sujet de la règle de Saint-Colomban, que ces deux célèbres bénédictins prétendaient

(1) Bougerel, *Vie de Le Cointe.*
(2) Dubois, *Préface.*
(3) Simon, *Bibliothèque critique*, T. II, p. 19.
(4) Dubois, *Préface.*

n'en avoir plus fait qu'une avec celle de Saint-Benoît depuis le concile de Mâcon de l'an 625, au lieu que le P. Le Cointe ne mettait cette transfusion des deux règles qu'au commencement du VIIIe siècle. Il soutient ce sentiment au quatrième tome de ses Annales, et répond à ce que ces Pères avaient écrit de contraire dans la préface du *Deuxième siècle des saints de leur ordre.* Il le fait encore en son cinquième tome, répondant à un nouvel écrit de Dom Philippe Bastide, et la dispute en demeura là.

Il en eut une autre de chronologie qui eût pu devenir plus sérieuse sans l'intervention de M. l'archevêque de Paris, François de Harlay. Elle était entre le Père Chifflet, jésuite, et lui. Il s'agissait de fixer la première des seize années de règne qu'on donne au roi Dagobert. Les Pères Sermond et Peteau les commençaient à la mort du roi Clotaire, et le Père Chifflet, leur confrère, était de leur opinion, au lieu que le Père Le Cointe les comptait d'un peu plus haut, fondé sur les raisons de M. de Valois et des Pères Bénédictins dans la préface de leur *Deuxième siècle.* M. de Paris leur fit plaider à chacun leur cause en sa présence et ils discutèrent devant lui ce point d'histoire en 1675, le Père Chifflet, accompagné du Père de la Chaize, confesseur du roi, et le P. Le Cointe, du Père de Saillant, supérieur de la maison de Paris, nommé quatre ans après à l'évêché de Tréguier (1). On prétend que M. l'archevêque parut donner gain de cause au P. Le Cointe : mais le jésuite persista dans son opinion, comme il paraît par une dissertation qu'il fit imprimer sur ce point après la mort de son adversaire ; et le Père Mabillon l'a réfutée au deuxième tome de ses Annales bénédictines.

L'ouvrage du P. Le Cointe est, suivant M. Dupin (2), d'un

(1) En 1679. Le P. Bougerel le donne pour évêque dans le temps qu'il assistait à la Conférence. Il a mal pris le sens du P. Dubois qui dit : « Ce Père, évêque de Tréguier » dans le temps qu'il écrivait cette Vie.

(2) Dupin, *XVIIe siècle.*

travail immense et d'une singulière recherche : « *C'est une chose remarquable,* dit le Journal des Savants (1), *et qui n'est peut-être arrivée qu'au seul P. Le Cointe, qu'ayant donné de son vivant sept grands volumes in f°, les critiques n'aient jamais pu lui porter aucune atteinte* », et qu'au contraire presque tous ceux qui ont écrit contre lui aient quitté leurs opinions pour prendre la sienne, dès qu'ils ont vu ses réponses... Peut-être que la modestie avec laquelle il a toujours répondu à ses adversaires, a bien autant contribué à les faire revenir que les fortes et solides raisons dont il appuyait ce qu'il avait avancé, étant inouï qu'il se soit jamais servi de termes choquants ou injurieux contre qui que ce soit qui l'ait attaqué.

On conte de lui que, quand l'*Histoire ecclésiastique* de M. Godeau commença à paraître, le P. Le Cointe se trouva un jour chez un libraire avec quelques savants (2). M. Godeau y était aussi, mais incognito et la croix cachée sous ses habits. Et comme on vint à parler de la nouvelle histoire de l'Eglise, le P. Le Cointe, qui ne connaissait pas ce prélat de vue, convint d'abord qu'il y avait d'excellentes choses dans cet ouvrage, mais en ajoutant avec liberté qu'il aurait souhaité plus d'exactitude dans les faits et dans les dates et plus de critique. Il fit même remarquer en particulier quelques endroits faibles, qui l'avaient frappé. M. Godeau l'écoutait attentivement sans dire mot ; et, après que le Père Le Cointe se fut retiré, fut à l'Oratoire lui faire visite en se faisant annoncer. Le Père Le Cointe fut, comme on peut croire, un peu décontenancé au premier coup d'œil. Il lui fit d'abord de grandes excuses de son indiscrétion. Le prélat, au contraire, le remercia de sa sincérité, le pria de continuer à lui parler sur son livre comme il avait commencé, et lui fit cette prière avec tant d'instance que le

(1) *Journal des Savants*, 3 mars 1681.
(2) Bougerel, *Vie de Le Cointe*, p. 277.

Père Le Cointe ne put s'en défendre. Ils relurent ensemble l'Histoire de l'Eglise, sur laquelle notre auteur fit d'amples remarques. L'illustre prélat, après l'en avoir remercié, en profita dans une nouvelle édition, et, depuis ce temps, il honora fort le P. Le Cointe de son amitié.

Ce Père était un savant poli et affable, qui assaisonnait son érudition d'un air charmant de simplicité et de modestie, toujours prêt, quand on l'allait voir, à accorder sur le champ tout ce qu'on souhaitait de lui; il prêtait volontiers ses livres, et communiquait ses lumières avec une égale facilité (1). Aussi plusieurs savants du premier ordre ont fait son éloge de son vivant, entr'autres Dom Luc d'Achéry, Dom Mabillon, Herschenius, M. de Baluze, le cardinal Bona. M. Baillet lui rend ce témoignage qu'une critique judicieuse règne presque partout dans un aussi grand ouvrage que le sien (2).

Il était, outre cela, d'un caractère gai et enjoué dans la société. Ces bonnes qualités lui procurèrent d'illustres amis. Il faut joindre, à ceux dont nous avons déjà parlé, M. le duc de la Trémouille et M. Colbert. Celui-ci lui fit avoir en 1659 une pension du cardinal Mazarin, auprès de qui il était alors. Il représenta à Son Eminence que le Père Le Cointe avait fort aidé M. Servien dans les négociations de Munster, et n'en avait reçu, comme il était vrai, aucune récompense (3). Le cardinal Mazarin lui envoya aussitôt une gratification de mille cinq cents livres, lui promettant de lui en faire compter autant tous les ans, et il lui tint parole; car, dans son testament, il le mit au nombre de ceux à qui il souhaitait que les pensions fussent continuées après sa mort. M. Colbert n'en demeura pas là à son égard. Devenu ministre, il parla si avantageusement au feu roi du P. Le Cointe, que le roi accorda une autre pension de

(1) Dubois.

(2) Baillet, *Jugement des Savants*, T. II.

(3) Simon, *Lettres choisies*, T. III, Lettre 43e.

mille cinq cents livres. Le prince témoigna même en quelques occasions une bienveillance et une estime particulière pour lui jusqu'à lui faire l'honneur de lui dire qu'il était très persuadé de sa fidélité et de son zèle pour son service, et qu'il le regardait comme un homme qui lui était entièrement dévoué.

Le bon cœur du Père Le Cointe ne pouvait manquer par reconnaissance d'être extrêmement attaché à M. Colbert (1). Il eut plus d'une fois occasion de lui être de quelque secours, en lui fournissant des mémoires pour des affaires d'Etat importantes comme certains droits de la couronne qui se présentaient à discuter. Il craignait même de paraître attaché à d'autres qu'à lui, et M. Le Tellier lui ayant une fois fait demander un mémoire sur une affaire qui regardait la cour, il ne voulut pas le donner que M. Colbert ne lui eût fait dire qu'il pouvait le faire.

Simon, qui trouve toujours à redire à tout, taxe son ouvrage d'être diffus (2), sans faire attention à cette multitude d'actes,de conciles, de synodes, de fondation d'églises, de monastères, de vies de rois, d'évêques, d'abbés, de lettres, de chartes et autres pièces, qu'il a été obligé de faire entrer en tout ou en partie pour en composer, comme elle l'est, une histoire originale, qui épargne à ses lecteurs la peine de recourir aux diverses sources où il a puisé. Il voudrait même nous faire entendre que cette prolixité du P. Le Cointe était affectée, et qu'il la mettait à profit de peur de voir finir sa pension, dès qu'il aurait fini son ouvrage, lui ayant dit un jour en riant, à ce qu'il prétend, le bon mot du duc de Biron à son fils : « *Quand nous n'aurons plus rien à faire, on nous enverra planter des choux à Biron.* » La force de la vérité arrache cependant cet aveu à Simon que le P. Le Cointe n'avait point du tout l'âme intéressée, qu'il employait la majeure partie de son argent à

(1) Simon, *Ibid.*
(2) Simon, *Ibid.*

se donner de bons livres, et que sa qualité de pensionnaire de la cour ne lui ôte point celle d'auteur sincère, et qui dit la vérité, tout comme il la trouve.

Par son testament il légua ses livres et ses écrits au Père du Bois, le compagnon de ses études depuis plus de vingt-cinq ans, à condition qu'après la mort de ce dernier, le tout reviendrait à la bibliothèque de la maison de Paris. Il fit de son bien quatre parts égales, dont il laissa le quart à la Congrégation (1), en reconnaissance, dit-il dans son testament, de ce qu'elle l'avait nourri si longtemps gratis. Les pauvres ne furent pas non plus oubliés.

Quand on lui donna le saint viatique, le supérieur l'ayant exhorté, selon la coutume, à demander pardon, avant de le recevoir, à ceux qu'il croyait avoir offensés, il lui répondit : « *Si j'ai offensé quelqu'un, ce que je ne crois pas avoir jamais fait de propos délibéré, je lui en demande pardon. Mais j'ai toujours honoré la Congrégation comme ma bonne mère, et chéri tendrement tous ses enfants comme autant de frères.* » C'était, en effet, un homme très obligeant envers tout le monde, et qui n'avait jamais fait de peine à personne. Il était aussi très rangé dans ses mœurs et ses exercices. Tous les jours, la sainte messe, l'office, la lecture de l'Ecriture Sainte et une grande exactitude aux règlements, toutes ses journées partagées entre la prière et l'étude, sortant peu, jamais seul, ne le faisant que pour des visites de bien-

(1) Le *Journal historique de Saint-Honoré* dit qu'il lui légua 2952 livres qu'on lui trouva d'argent comptant, et qu'outre les 800 livres de pension annuelle, qu'il lui payait, il lui avait donné à différentes fois durant sa vie 2510 livres.

(2) Le P. Cloyseault rapporte encore ce trait de lui au lit de la mort. Un de ses amis lui demanda s'il souhaitait quelque chose : « *Je voudrais,* dit-il, *mourir comme Notre Très Honoré Père, à l'autel ; mais j'espère que mon lit me servira d'autel pour mon sacrifice, et qu'étant uni à celui de J.-C. mourant sur la croix, il sera agréable à Dieu.* » Ce Père ajoute : « *Il avait des mœurs pures, une vie innocente, une piété singulière, un grand détachement de toutes choses, une simplicité et une modestie admirables.* » (*Ménologe*, p. 172).

séance, ou pour aller consulter quelque manuscrit; surtout jamais d'études la nuit, ayant pour maxime qu'elles nuisent également et à l'esprit et au corps, c'est-à-dire à ce cours régulier qui fait durer les études et maintient la santé dans sa vigueur. Aussi en jouit-il d'une parfaite jusqu'à la dernière année de sa vie (1), qu'il poussa jusqu'à l'âge de 70 ans, étant mort à la maison de Paris, le 18 ou 19 janvier 1681 (2). Sa taille était au-dessus de la médiocre; il avait le visage gai, l'air riant, la couleur vermeille, le front large, les yeux bleus, le nez un peu ouvert par le bas (3).

Outre *le Journal de son voyage de Munster*, on parle encore d'un autre manuscrit de ce Père cité sous ce titre :

Traité succinct des vraies maximes d'aucuns princes de l'Europe, que cite le Père Lelong (4), et qu'il dit être conservé dans la bibliothèque de M. Baluze, n° 510 (5).

Mémoires pour servir à l'histoire de Marseille et de la Provence, autre ouvrage manuscrit, divisé en quatre parties, qu'il composa à la prière de Jean-Baptiste Gault. La première partie commence à la fondation de Marseille, et finit à la description de l'état de la Gaule Narbonnaise sous les empereurs de Rome chrétiens. La deuxième partie, qui est, ainsi que la première, dans la bibliothèque de nos

(1) *Bonâ valetudinê nisi ultimo vitæ anno usus est.* Je ne sais où le P. Bougerel a pris cet « *aux deux dernières années près* », le P. Dubois ne parlant que de la dernière.

(2) Nos listes des morts disent le 19 janvier. Le P. Dubois dit le 18, *decimo quinto calendas februarii*. Qui croire des deux ?

(3) *Naso ab imo paulo ditatiorê*, dit le P. Dubois ; ce que le P. Bougerel a traduit : « *le nez long.* »

(4) Lelong, *Bibliothèque historique*, N° 12216.

(5) Je ne sais sur quoi se fonde le P. Bougerel qui a pu lire cela comme moi dans le P. Lelong, et qui a dit que le P. Lelong ne nous dit pas où ce manuscrit se trouve.

Pères de Marseille, est divisée en six traités, selon les six diverses familles royales qui ont été maîtresses de la Provence avant qu'il y eût des comtes héréditaires, et est de 287 pages in-f°.

Par une lettre qu'il écrivait à M. Ruffy le 23 septembre 1643, on voit qu'il devait traiter, dans la troisième partie, de l'état de la Provence sous les comtes, et dans la quatrième, de l'histoire ecclésiastique du pays. Mais on doute qu'il ait travaillé ces deux dernières parties ; du moins, on n'a pu encore les découvrir.

Enfin il comptait de donner une nouvelle édition des œuvres de Grégoire de Tours. Il les avait revues et corrigées sur onze manuscrits. Il en parle fort sous les années 417 et 495, aux premier et second tomes de ses Annales. Le Père du Bois faisait espérer, dans la vie du Père Le Cointe, que cet ouvrage verrait bientôt après le jour. Mais il est encore à paraître, et il n'y faut plus compter depuis l'édition que donna en 1699 de ce Père, Dom Thierry Ruinart.

En 1671, la question du véritable auteur de l'Imitation de J.-C. s'étant réveillée, et les Bénédictins (1) prétendant avoir recouvré de nouveaux titres et manuscrits pour être fondés à l'attribuer à Jean Gersen, M. Harlay, archevêque de Paris, voulant arrêter la querelle qui se pouvait échauffer entre ceux-ci et les Chanoines réguliers, nomma quelques savants pour examiner ces nouvelles pièces et en porter leur jugement. A la tête était le P. Le Cointe, qui, joint à MM. Faure, d'Herouval, de Valois, Baluze, Cottelier et du Cange, par une attestation du 15 août 1671, prononça non sur l'auteur du livre de *l'Imitation*, mais seulement sur la vérité et l'antiquité des pièces produites en faveur de Jean Gersen que ces messieurs déclarèrent de bon alloy.

(1) *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, T. III, p. 102.

Dans les manuscrits de la bibliothèque de M. Colbert, qui sont aujourd'hui au roi (1), est une *Dissertation* manuscrite du P. Le Cointe écrite de sa propre main en quinze pages in-f°, *touchant l'âge requis pour faire profession de la vie monastique*. C'est une tradition suivie de la pratique de l'Eglise de France sur cette question depuis le règne de Clovis jusqu'au concile de Trente. Il y dit en finissant que l'an 1644 on dressa une instruction en forme de catéchisme pour le roi Louis XIV, où l'auteur désirait qu'on n'admit personne aux vœux monastiques au-dessous de 24 ans; que cette pièce ayant été envoyée à Alexandre VII, qui n'était encore alors que nonce du Pape à Munster, Chigi le pria de lui dire son sentiment sur cette matière; qu'il lui avoua alors qu'il trouvait l'âge de 16 ans exigé par le concile de Trente bien peu avancé pour prendre avec assez de maturité son parti pour la religion; qu'il ne voudrait pas aussi que l'on attendit, comme cet auteur, juqu'à l'âge de 24 ans, mais seulement jusqu'à l'âge que l'Eglise exige pour les sous-diacres ; que le nonce Chigi lui dit qu'il était de son avis après avoir voulu quelque temps que l'on poussât jusqu'à la 24e année. Je doute, ajoute le P. Le Cointe, qu'il soit aujourd'hui dans les mêmes sentiments sur cela. Alors il avait des démêlés avec les religieux dans l'étendue de sa nonciature, surtout avec ceux de Hollande ; au lieu qu'à présent qu'il est pape, tous les religieux sont ses hommes dans tout le monde chrétien, et les exemptions et les privilèges, que ses prédécesseurs leur ont accordés, en ont fait ses troupes les plus fidèles.

---

(1) T. VIII des affaires ecclésiastiques.

XVIII. — Le Père Pierre de Monchy,

Entré en 1633, mort en 1686.

La maison de Monchy est sans contredit une des plus nobles et des plus anciennes de Picardie. Les généalogies la suivent depuis 1351, et nous la montrent partout illustrée par les plus grandes charges et les alliances les plus honorables (1).

Pierre de Monchy était fils de Pierre de Monchy (2), seigneur de Moisemont et de Ste-Radegonde, lieutenant de la compagnie des gendarmes du connétable, qui, en 1608, épousa en secondes noces Marthe Le Grand, fille de Georges, seigneur de Franqueville, et d'Aldonce de Boucherolles. Il n'eut que Pierre de ce second lit. Il avait eu du premier Adrien de Monchy, père de Claude ; et celui-ci, qui était neveu du P. de Monchy, fut aussi prêtre de l'Oratoire.

Le Père Pierre de Monchy naquit le 13 mars 1610, et fut baptisé à Franqueville, dont sa mère était Dame, dans le diocèse de Rouen (3). Après ses études de philosophie, qu'il fit à Paris au collège de Navarre, et avoir été quelque temps dans le monde, où il était connu sous le nom de M. de Ste-Radegonde, Dieu lui inspira de se retirer, et il se présenta au P. de Condren, qui le retint dans l'Oratoire le 27 août 1633, étant âgé de 23 ans. Le P. Claude Bertin était alors supérieur de la maison de Paris, où le confrère de Monchy fit son institution, et le P. Gilles Pittre, directeur des confrères.

(1) V. P. Anselme, *Palais de l'honneur*, in-4°, p. 483.
(2) Moreri, Edition de 1725.
(3) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1672.*

Après ses exercices de piété, finis avec une grande ferveur, il alla étudier deux ans en théologie à Saumur sous les PP. Léonor de la Barde, Jean Berthad et Thomas Bethy, et il fut fait prêtre à Angers par Mgr l'Evêque, au mois de Décembre 1635.

Au mois de septembre 1636, on le fit supérieur de Caen (1). Il sortait de ses études théologiques, et n'avait que 26 ans. Il s'en chargea, non sans peine, ayant toujours eu beaucoup de répugnance à conduire les autres. Il trouva la maison fort pauvre, et l'aida beaucoup de ses libéralités ; mais il y fut dangereusement malade ; et, de retour en santé, il voulut quitter, ce qu'il fit au mois de juin 1637. Ainsi il n'y fut qu'un an. Pendant sa supériorité, il donna retraite dans sa maison à M. Camus, ancien évêque de Belley, qui craignait alors les poursuites du Parlement. Ce prélat prêchant, aux Jésuites de Paris, saint Ignace ou saint François-Xavier, avait pris pour texte : *Dum steteritis ante reges et Præsides, nolite cogitare, etc.* Par où le public ne douta point qu'il n'eût voulu faire allusion au discours tenu par les Recteurs des Jésuites des maisons de Paris au Parlement devant lequel ils avaient été cités peu auparavant pour rendre raison de leurs sentiments touchant l'autorité des rois ; et il fut conseillé par ses amis de se retirer pour un temps de son propre gré dans la province, et laisser passer l'orage qu'ils prévoyaient que cette liberté pouvait exciter contre lui ; et ce fut le P. de Monchy qui l'accueillit.

Il fut aussi supérieur de la maison de Notre-Dame-des-Vertus (2) ; mais il n'y acheva pas les trois ans ordinaires ; du moins sur aucune liste de députations il n'est marqué supérieur des Vertus. Son humilité et la délicatesse de sa conscience faisaient qu'il ne pouvait se souffrir en place, se croyant alors chargé devant Dieu, dont les jugements

(1) *Livre historique de la maison de Caen.*

(2) P. de Monchy, *Déclaration.*

l'effrayaient, de lui répondre âme pour âme de celles de ses inférieurs. Le Père Bourgoing écrivait de Calais du 21 Juin 1645 au P. Thyersault, son secrétaire. « *Le Père de Monchy me fait pitié ; ce sera un homme confisqué* (s'il ne se guérit de ses scrupules.) *Il n'y a absolument aucune apparence de le décharger, il lui faut une défense de confesser. Je lui écrirai un mot de charité et de consolation* ; *plus on condescendra à ses faiblesses, et plus on les accroîtra. Il n'y a que le point des confessions qui le peine.* »

On eut cependant pour lui la condescendance qu'il désirait ; mais on lui fit accepter, quelques années après, la supériorité d'Orléans, la seule qu'il put se résoudre à remplir trois ans, depuis 1651 jusqu'en 1654, parce qu'après tout il n'y avait, ainsi qu'il le désirait lui-même, presque rien de plus à faire qu'à dire le *Benedicite* (1). Il y fit fonder par une personne, qui avait confiance en lui, la place d'un prêtre, dont le soin serait d'aller faire la mission et le catéchisme dans les villages du diocèse, et cette personne voulut que, tant qu'il vivrait, nul autre que lui n'aurait la nomination de ce prêtre ; et après sa mort, les supérieurs de la maison d'Orléans.

Son temps fini, il vint faire sa résidence ordinaire à St-Magloire, où il a passé les trente dernières années de sa vie, toujours occupé soit à la direction des ecclésiastiques du Séminaire, soit à travailler dans la paroisse voisine de St-Jacques, soit dans les diverses missions que nous avons à remplir, et se prêtant avec un grand zèle à toutes sortes de bonnes œuvres, hormis celle de confesser, sur laquelle il devint d'autant plus rétif qu'il avançait plus en âge.

Dans ces diverses fonctions, il avait un don tout particulier de toucher les âmes. Il donnait aux vérités les plus communes une merveilleuse onction, et elles faisaient

(1) Voyez *Orléans*.

dans sa bouche tant d'impression que ceux qui l'écoutaient, en versaient des larmes (1).

Il fit pendant quelques années les prônes dans la paroisse de St-Jacques-du-Haut-Pas. Sa réputation, jointe à la manière utile dont il les faisait, y attira insensiblement bien du monde. Quand il s'aperçut de l'éclat et de la foule qu'il avait, il cessa ; et quelques instances qu'on lui en fit, il ne put se résoudre à continuer (2).

Quoique sa vie eût toujours été réglée et édifiante, il se regardait comme le plus grand pécheur qui fut sur la terre ; et croyait que, si on lui eût fait justice, on l'aurait dépouillé de l'honneur du sacerdoce, et on l'eût réduit à la communion laïque. Pénétré de ces sentiments, tous les ans, le premier jour de carême, quittant son surplis, il allait se confondre avec le simple peuple, et recevoir avec lui des cendres sur sa tête dans la nef de l'église, se regardant comme un pénitent public. Il voulut même s'aller retirer à la Trappe, mais on lui fit changer de résolution, en lui représentant que c'était renoncer à sa vocation, dans laquelle saint Paul ne cesse d'exhorter un chacun de persévérer. Il en conserva seulement un certain goût de retraite, qui faisait qu'il s'enfermait quelquefois des jours entiers dans sa chambre pour ne vaquer qu'à la prière et à la mortification (3).

Il avait un grand amour pour l'Eglise. Il ne priait, il n'étudiait, il ne travaillait que pour elle. Peu curieux, fâché même de savoir de temps en temps ce qui se passait dans le monde, et ne redisant jamais ce qu'il en avait ouï dire, il avait une sainte avidité pour toutes les nouvelles qui intéressaient les affaires et les besoins de l'Eglise. Les conférences, qu'il faisait au séminaire de St-Magloire,

(1) Cloyseault, *Recueil des Vies*. [T. III, p. 77].
(2) Idem, *Ibid.* [p. 91].
(3) Idem, *Ibid.* [p. 78].

n'avaient pour but que de lui former de dignes ministres. Il avait encore plusieurs autres ecclésiastiques dans Paris, dont il prenait soin, et auxquels il allait faire des instructions à certains jours réglés de la semaine pour leur inspirer le véritable esprit de leur vocation, et Dieu a donné une telle bénédiction à ses soins, qu'il est sorti de son école plusieurs excellents sujets qui ont fait honneur à leur ministère (1).

Il savait presque toute l'Ecriture-Sainte par cœur ; et il disait que, pourvu qu'on le remît de dix versets en dix versets, il se faisait fort de la réciter tout entière. Après cette étude, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand et saint Bernard étaient ceux des Pères qu'il goûtait davantage, et qu'il possédait plus parfaitement. Il parlait toujours avec estime et avec éloge des livres nouveaux de piété, qui paraissaient de temps en temps dans le public ; mais il en lisait très peu, disant qu'il s'en tenait à la source, c'est-à-dire à l'Ecriture-Sainte et aux Pères, que j'ai nommés, où il puisait une solidité et une onction qu'il ne trouvait point si abondamment ailleurs. Il avait même quelque peine de voir le nombre de ces ouvrages de piété modernes se multiplier si fort, parce qu'il prétendait qu'ils ne laissaient pas le loisir de lire les anciens, c'est-à-dire ceux des Pères qui valaient mieux.

Sa naissance, son mérite, et le crédit qu'il avait auprès des grands lui auraient facilement procuré des bénéfices considérables, s'il avait voulu faire le moindre pas pour cela. Mais, bien éloigné d'avoir une pareille pensée, il en a refusé plusieurs, qui lui ont été offerts. On lui dit un jour qu'il était en grand danger d'être fait évêque et il répondit agréablement : « *Je ne suis ni assez saint, ni assez méchant pour cela.* » Et comme on lui demandait l'explication de cette espèce d'énigme, il ajouta : « *Je n'ai ni assez*

(1) Idem, *Ibid.* [p. 88].

de vertu et de mérite pour qu'on me vienne chercher et me forcer par une espèce de violence à accepter un évêché, comme autrefois on faisait aux saints; et je ne suis point d'ailleurs, par la miséricorde de Dieu, assez malheureux pour faire la moindre avance de ce côté-là, contre ma propre conscience. »

Il avait une grâce et un talent particulier pour converser avec les personnes de condition et les grands seigneurs. Il savait s'entretenir avec eux d'une manière honnête et respectueuse sans les flatter, ni altérer, pour leur plaire, les maximes saintes de l'Evangile. Ils l'aimaient, et il ne les visitait jamais aussi souvent qu'ils l'auraient voulu. Cependant il avait un éloignement extrême des richesses. Quand il entra dans l'Oratoire, il avait plus de dix ou douze mille écus de biens effectifs (1), dont il retirait 1800 livres de rente. Tant qu'il en jouit, il donna généreusement jusqu'à mille livres de pension annuelle dans les maisons, où il résidait, comme s'il y eût été un membre inutile ; et, depuis qu'il eut tout perdu, « *on avait,* disait-il, *la charité dans la congrégation de le nourrir pour l'amour de Dieu* (2). » Il eut, en effet, la facilité de prêter son bien à différentes personnes qui, abusant de sa bonté et de son esprit de détachement, ne le lui rendirent jamais ; et il aima mieux tout perdre que d'en poursuivre la restitution par la voie des procès, en sorte que, les dernières années de sa vie, il n'avait guère pour tout bien qu'une pension de dix pistoles, que lui faisait Mme la chancelière Le Tellier, sa parente, pension bien modique sur laquelle il trouvait encore le secret d'en épargner la moitié au profit des pauvres ; tant il avait d'attention d'être pauvre lui-même dans ses meubles et dans ses habits.

Dans les entretiens, qu'il était obligé d'avoir avec les gens du monde, il s'était mis en possession de leur parler librement de Dieu et de s'en faire écouter sans ennui, même

(1) Idem, *Ibid.* [p. 89].

(2) de Monchy, *Déclaration.*

avec plaisir. Son humeur agréable, ses manières honnêtes et le tour insinuant dont il assaisonnait les discours les plus sérieux, lui faisaient toujours trouver un accès facile et d'heureuses dispositions à l'entendre. Et nous n'avons jamais eu aucun de nos Pères qui ait été plus universellement goûté et estimé des princes, des prélats et des seigneurs de la cour (1).

Le roi le choisit pour aller négocier à Florence une affaire assez délicate (2). Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston de France, frère de Louis XIII, et de Marguerite de Lorraine, sa seconde femme, avait épousé en 1661 Cosme III de Médicis, grand duc de Toscane (3) ; et ne pouvant s'accommoder aux manières de la cour de ce pays-là, était sur le point de faire divorce, et de s'en revenir en France. Le Père de Monchy fut chargé d'aller prévenir le scandale que cette rupture eût causé. Il partit de Paris sans en dire mot à personne, et encore moins sur sa route. Nos Pères de Lyon ne le surent que par un paquet de la cour, que le maître de la poste eut ordre de lui remettre en personne, comme contenant des instructions importantes pour le succès de sa négociation, lequel lui fut rendu pendant qu'il était à la conversation avec eux. Il arriva à Florence, et fut reçu fort gracieusement du grand duc. Ce prince l'avait connu en France, et avait pour lui une grande estime. Le Père de Monchy eut plusieurs entretiens avec son Altesse et avec la grande duchesse. Il leur fit sentir l'obligation qu'ils avaient de vivre en union, et ménagea ses discours avant tant de sagesse et d'habileté, que son voyage eut, pour lors, tout le succès qu'on s'en était proposé ; car depuis la princesse vint, comme on sait, s'établir en France, où elle est morte en 1721, deux ans avant son mari.

Son père, Gaston de France, duc d'Orléans, ne se sentit

(1) Cloyseault, *Ibid.* [p. 91].

(2) Idem, *Ibid.* [p. 78].

(3) Moreri, Edition de 1725.

pas plutôt frappé en 1660 de la maladie dont il mourut, qu'il fit avertir le Père de Monchy de se rendre auprès de sa personne à Blois, où il se tenait avec sa cour. Il y vint avec M. l'évêque d'Orléans qui, après avoir rendu ses devoirs à son Altesse, s'en retourna dans son diocèse. Mais ce prince ordonna au P. de Monchy de rester auprès de lui, de ne le point abandonner jusqu'au dernier soupir et de l'aider de ses conseils dans des moments si précieux (1). Il lui témoigna même une grande confiance, lui ouvrit son cœur, et ne fit pas difficulté de lui avouer qu'ayant un secret pressentiment de sa mort, il se trouvait dans de grandes inquiétudes par rapport à sa vie passée. Le Père de Monchy sut prudemment profiter des dispositions, où il le trouvait. Il lui parla de ses obligations avec cette sincérité généreuse, dont il est si rare qu'on ose user envers les grands. Il entra avec lui dans le détail de ses affaires, tant à l'égard de Madame et de ses enfants, qu'à l'égard de ses domestiques. Il lui fit faire plusieurs restitutions et d'abondantes aumônes ; et, après avoir ainsi réglé toutes choses, le prince ordonna qu'on ne lui parlât plus que de Dieu et de son salut. Aussi le P. de Monchy demeura toujours depuis, nuit et jour, auprès de son lit, ne cessant d'exciter en lui les dispositions convenables jusqu'à ce qu'il expirât (2).

Cette mort acheva de cimenter l'ouvrage de la conversion du saint et célèbre abbé de la Trappe, Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, par les solides réflexions que lui fit faire sur ce triste événement le P. de Monchy, son directeur (3). Car, lorsque l'abbé de Rancé, touché de Dieu par une miséricorde extraordinaire, agité longtemps de différentes pensées, sans pouvoir discerner par lui-même ce que Dieu demandait de lui, résolut, pour s'en éclaircir, de

(1) M. Marsollier fait honneur de tout ceci à l'abbé de Rancé. J'ai suivi le P. Cloyseault, qui l'attribue au Père de Monchy. C'est mon garant ; mais je ne sais quel est le sien.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [p. 80].

(3) Marsollier, *Vie de Rancé,* Livre I, ch. 10. — Cloyseault, [*Ibid.* p. 81].

s'adresser à quelque homme pieux et sage, ce fut à notre saint prêtre que Dieu l'envoya, comme à un autre Ananie. Il lui inspira de venir faire une retraite à cette maison de l'Institution de Paris, sous la conduite du P. de Monchy, et voici quel en fut le fruit.

Ce Père, dit Marsollier, était un homme d'une naissance distinguée ; il avait de grandes lumières, une piété tendre et solide, beaucoup de réputation et de considération dans le monde, c'est-à-dire qu'il avait tout ce qui était capable de lui acquérir une grande autorité sur l'esprit de l'abbé de Rancé. L'abbé lui ouvrit son cœur. Il prit ses avis pour une confession générale. Il la fit à l'Institution auprès du Père Bouchard, qui était un autre saint prêtre de l'Oratoire. Il se soumit à tout ce qu'il jugea à propos de lui ordonner. Le Père de Monchy, qui n'était que pour la direction et pour le conseil, le traita d'abord avec beaucoup de douceur pour ne le pas rebuter dès sa première entrée dans le chemin de la vertu ; mais, ayant vu d'un côté la profondeur de ses plaies, la force des habitudes qu'il avait contractées, et le danger où il serait de retomber, si on le traitait avec trop d'indulgence, et ayant reconnu de l'autre le désir sincère qu'il avait d'être à Dieu, et ce grand cœur qu'on a toujours remarqué en lui, il ne l'épargna point dans la suite ; il lui conseilla de sévères pénitences, et le traita avec cette rigueur salutaire que les canons de l'Eglise ont prescrite pour les grands pécheurs, et il lui donna ensuite un règlement de vie conforme à son état et à ses besoins, qu'il observa très exactement.

Sa conversion n'était alors qu'ébauchée ; mais elle reçut, continue son historien, sa dernière perfection à la mort du duc d'Orléans, dont il était premier aumônier. Ce prince n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir que tous ses officiers l'abandonnèrent. L'abbé de Rancé et le Père de Monchy restèrent presque seuls auprès du corps. Un spectacle si touchant, tant de distinctions détruites, cet abandon,

cette solitude, le compte que ce prince avait à rendre à Dieu, étaient des circonstances trop instructives pour ne pas engager le Père de Monchy à inspirer à l'abbé de Rancé cette conversion parfaite, à laquelle il avait toujours eu dessein de conduire son pénitent.

Il prit donc le temps qu'on embaumait le corps de ce prince, et s'adressant à cet abbé : « *Eh bien*, lui dit-il, *qu'est donc devenu ce prince si grand, si respecté, et qui touchait de si près à la première couronne du monde ? Dans ce moment, où le temps est fini pour lui, et où l'éternité commence, il n'y a plus pour lui ni rang, ni distinction, ni plaisir, ni gloire ; tout a disparu ! Le voilà comme le reste des hommes, devenu dans son corps un objet d'horreur ; et, quant à son âme, elle est devant Dieu, devant ce juge terrible qui ne fait distinction de personne. Là, il est nu et abandonné à lui-même. Au moment que je vous parle, Dieu a décidé de son sort ; c'en est fait, il est heureux ou malheureux pour jamais.*

Ces paroles, qui partaient d'un cœur vraiment touché, pénétrèrent celui de l'abbé de Rancé. Il l'avoua à son directeur, qu'il sentait aussi le néant des choses du monde ; que cependant il y tenait encore par mille endroits, et qu'il craignait que Dieu, qui ne cessait de lui parler par tous ces exemples, ne se lassât enfin de le faire ; ce qui serait pour lui le plus grand malheur qui lui put arriver.

Le P. de Monchy appuya fort sur cette réflexion, lui représenta que Dieu n'aime point les cœurs partagés ; et, après diverses choses édifiantes qu'il lui dit, il ajouta : « *Craignez enfin que Dieu ne se retire, et ne vous abandonne à vous-même, à vos incertitudes et vos faiblesses.* » Pendant qu'il parlait de la sorte, la grâce agissait puissamment sur le cœur de l'abbé de Rancé. « *C'en est fait*, dit-il au P. de Monchy. *Le monde ne me sera plus rien, j'y renonce, et je l'abandonne pour toujours. Mais, comment faire, et comment m'y prendre ? Je suis accablé d'affaires ;*

comment sortir des embarras où je me trouve? » Le P. de Monchy le consola, et lui fit comprendre que tout ce que Dieu demandait de lui, dans ces commencements, était qu'il s'affermît dans ses bons desseins. « *Priez beaucoup*, lui dit-il, *fuyez le monde* : *soyez fidèle à Dieu, conservez chèrement ces premières semences de salut* ; *évitez le trouble, après cela les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes.* » Depuis ce temps, jusqu'à celui qu'on fit la pompe funèbre de Monsieur, il eut encore de fréquents entretiens avec lui. Ce fut lui qui régla son temps, ses occupations, sa conduite ; et il le fit avec tant de sagesse que l'abbé de Rancé, en suivant ses avis, n'eut plus de retour pour le monde. Le P. de Monchy prit ensuite le chemin de Paris, où l'abbé de Rancé vint au bout de quelques mois le rejoindre. Il lui proposa quelques points, sur lesquels il avait consulté l'Evêque de Comminges ; mais ayant ajouté que ce prélat n'avait pas voulu les résoudre, et qu'il l'avait renvoyé à l'évêque d'Alet, le P. de Monchy approuva fort ce dessein. Il lui dit néanmoins son sentiment sur ses difficultés, mais en ajoutant qu'il ne lui conseillait pas de s'y tenir jusqu'à ce qu'il eût pris conseil du saint évêque d'Alet. Il lui apprit en même temps que ce prélat faisait la visite de son diocèse, et qu'il ne reviendrait à Alet que dans deux ou trois mois. Il lui conseilla d'aller passer quelque temps auprès de Mgr l'évêque de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart. L'abbé de Rancé suivit ce conseil, et partit dès le lendemain. Mais ce saint et éclairé prélat ne voulut rien décider sur le genre de vie qu'il devait embrasser, et le renvoya toujours à la décision qu'en ferait Mgr l'évêque d'Alet. Il partit donc pour Alet ; et quand il eut abondamment puisé pendant plusieurs jours dans une source si pure toutes les lumières, dont il avait besoin, il revint à Paris rendre compte au P. de Monchy de tout ce qu'il croyait que Dieu exigeait de lui pour la réparation du passé, et entr'autres de sa résolution de se retirer en son abbaye de

la Trappe et d'y embrasser l'état de réforme pour la rétablir ensuite dans cette maison. Le P. de Monchy eut d'abord quelque peine à y consentir ; mais après avoir bien examiné les dispositions de son pénitent, et consulté Dieu dans la prière, il l'approuva fort, et le confirma dans une entreprise, qui est depuis plus de soixante ans la bonne odeur de Jésus-Christ dans toute la France, et dont le juste Juge ne manquera pas de tenir compte à notre saint Prêtre à proportion de tout le bien qui se fait dans cette sainte retraite.

Dieu se servit de l'exemple de la conversion de l'abbé de la Trappe pour opérer celle de son ami, l'abbé Le Camus, qui, après l'avoir suivi dans tous ses égarements, lorsqu'ils étaient tous deux dans le monde, l'imita encore si parfaitement dans sa pénitence; et c'est encore ici une des plus illustres conquêtes du P. de Monchy. C'est à lui qu'il s'adressa lorsqu'il se sentit touché. C'est de sa main qu'il prit le P. Bouchard pour son confesseur, ses scrupules ordinaires ne lui permettant pas de gagner sur lui de faire cette fonction par lui-même. Enfin c'est aussi à l'Institution de Paris qu'il lui proposa de se retirer. L'abbé Le Camus comptait y passer ses jours dans la retraite et la pénitence ; et, dans cette vue, il avait déjà commencé à y faire bâtir la maison que le séjour de plusieurs solitaires, qui l'ont depuis habitée, et en dernier lieu de feu M. le Chancelier de Pontchartrain pendant quatorze ans, nous fera toujours distinguer entre toutes les autres destinées au même usage. Mais l'éminente piété, dont faisait profession l'abbé Le Camus depuis son retour à Dieu, jointe à ses grands talents pour servir l'Eglise, l'ayant fait nommer par le Roi, au mois de janvier 1671, à l'évêché de Grenoble, et depuis encore par le Pape Innocent XI, à la dignité de cardinal, il fut obligé, à son grand regret, de quitter le séjour de l'Institution, laissant le bâtiment de sa maison imparfait, et se rendit dans son diocèse avant la fin de la même année.

La confiance, qu'il avait au P. de Monchy, fit qu'il ne voulut point partir, sans l'amener avec lui pour l'aider de ses conseils dans la conduite de son Eglise. Le zèle de notre saint prêtre ne permit pas à son humilité de se défendre des instances, qui lui furent faites. Il partit donc avec Monsieur de Grenoble. Ils arrivèrent au mois de novembre 1671, et il logea à l'évêché avec le prélat (1). Nous ne saurions le suivre dans tout le détail, où il entra avec lui pour lui faire régler son diocèse ; mais si, selon la maxime de l'Evangile, on doit juger de l'arbre par les fruits, on peut conclure que les conseils, qu'il donna à cet illustre prélat, tant pour la conduite de sa personne, que pour celle de son diocèse, étaient bien judicieux et bien saints, puisque de longtemps on n'a vu en France un évêque plus exemplaire, plus vertueux, plus vigilant, plus irréprochable et en un mot plus évêque que le cardinal Le Camus (2).

Le P. de Monchy l'accompagna dans sa première visite des paroisses de son diocèse, qui sont situées dans les montagnes des Alpes; ce qui ne se passa point sans de grandes fatigues pour l'un et pour l'autre. Ils trouvèrent un diocèse très délabré; mais le saint prélat s'appliqua avec tant de zèle à y mettre l'ordre et la réforme nécessaires, qu'on y vit en peu de temps un renouvellement presque entier. Il fit ensuite la visite de son Eglise cathédrale et de son chapitre, et fit convenir à ces Messieurs de dresser conjointement avec eux un nouveau corps de statuts. Ils nommèrent six chanoines de leur côté, et Mgr de Grenoble, le seul P. de Monchy de sa part, pour les dresser et les examiner en son nom. « *Ibique tandem*, porte le procès-verbal qui en fut fait, *præsentibus D. Stephano Le Camus, Principe et Gratianopolitano Episcopo,*

(1) *Mémoire manuscrit de Grenoble.*
(2) Cloyseault, *Ibid.* [p. 86].

et notabili ac Spectatissimo viro Reverendissimo Patre de Monchy, presbytero congregationis Oratorii Jesu, ab eo electo et deputato ». Il signe les dits statuts, et on assure qu'ils sont très beaux (1).

Mgr de Grenoble entreprit aussi de faire observer la clôture aux Dames de Montfleury, religieuses dominicaines de son diocèse ; et il employa auprès d'elles les exhortations du P. de Monchy, qui ne put cependant leur persuader de se rendre à la volonté du prélat.

Ces divers projets de réforme soulevèrent bien des personnes, et firent murmurer contre le prélat et plus hautement encore contre celui qu'on n'ignorait pas en être le principal auteur. On fit courir divers bruits contre le P. de Monchy. Les noms de *rigoriste* et de *janséniste* ne lui furent pas épargnés. Il fut même insulté personnellement ; et, comme il était un jour en prière dans son église, quelqu'un, s'approchant de lui, eut l'insolence de lui donner un soufflet en le traitant d'hérétique, et lui reprochant d'être cause, par ses conseils violents, du trouble qu'excitaient dans le diocèse les idées de réforme de leur évêque. Cet affront ne causa aucune altération dans son âme. Il était cependant trop public et trop injurieux pour le laisser impuni. Le Parlement, à qui on en porta plainte, voulait en faire une punition exemplaire ; le seul P. de Monchy s'y opposa, et il persuada par des raisons si convaincantes combien il lui convenait, pour l'édification publique et le succès des pieuses intentions de Mgr l'Evêque, de pardonner généreusement cette offense, qu'il fit cesser toutes les poursuites commencées contre le coupable (3).

De retour à Paris, il ne discontinua pas de seconder Mgr de Grenoble de ses conseils. On conserve grand nombre de

(1) *Mémoire manuscrit de Grenoble.*

(2) Lalouette, *Vie de Le Camus.*

(3) Cloyseault, *Ibid.* [p. 86].

lettres (1), qu'il lui écrivait, par lesquelles on voit, mieux que par tout ce que l'on pourrait en dire, la grande estime, que ce prélat avait pour ce Père et la confiance intime qu'il avait en lui. On voit qu'il ne faisait presque rien de considérable sans consulter son saint directeur ; et rien n'est plus sensé que les avis qu'il en recevait. Par quelques-unes de ces lettres, qui sont toutes sans date d'année, le P. de Monchy le dissuade de quitter son évêché, en lui remontrant les engagements qu'il avait contractés avec son église, et les grands services qu'elle pouvait recevoir de lui. Par une autre fort longue, il le détourne d'aller faire sa résidence ordinaire à la Grande-Chartreuse, en lui faisant voir que, de ce désert, il ne pourrait remplir grand nombre de devoirs indispensables à un évêque, et que de plus sa résidence parmi les Chartreux, sur lesquels il n'avait aucune juridiction, ne pouvait que troubler leur solitude. Ce prélat l'avait prié de lui marquer les défauts qu'il avait aperçus en lui pendant son séjour à Grenoble. Le P. de Monchy s'en excuse avec beaucoup d'humilité, comme aussi de lui donner des avis pour la conduite de son temporel. « *J'ai perdu tout mon bien*, lui dit-il, *et l'ai si mal gouverné qu'il faut à présent que l'on me nourrisse pour l'amour de Dieu le reste de mes jours, et ce qui a été cause d'une partie de ma ruine, vient qu'ayant vendu une terre assez considérable* (apparemment la terre de Franqueville qu'il avait eue de Madame sa mère), *j'en mis l'argent en des rentes, que j'ai toutes perdues. Jugez après cela, si je dois me mêler de conseiller les autres sur cet article.* » Il lui marque, dans une autre, qu'il avait engagé le neveu de ce prélat après une retraite qu'il avait faite sous lui, à se défaire d'un des deux bénéfices qu'il possédait. Enfin on voit par quelques-unes qu'il l'exhorte à ne cesser de prêcher toujours contre l'usure sans s'embarrasser du grand nombre de contradic-

(1) Ces lettres sont entre les mains du secrétaire de feu M. Le Camus, qui me les a communiquées pour en laisser prendre des extraits.

tions qu'il avait à essuyer pour cela. Il y en a sur la manière de faire gagner utilement le Jubilé dans son diocèce. Il y en a sur les divers démêlés, que ce prélat eut avec le Parlement, avec les Jésuites et avec certains religieux qui avaient déféré quelques propositions de ses sermons à la cour de Rome, et sur quelques petits différents qu'il eut avec la cour de Turin, à laquelle il le détourne, par quelques considérations, d'aller prêcher le Carême. Il y en a aussi plusieurs sur l'établissement de son séminaire, qu'il nous donna en 1675, sur celui d'une maison pour les ecclésiastiques déréglés, et d'une autre pour les Messieurs de la Congrégation de Saint-Joseph, qu'il voulait employer aux missions de son diocèse.

Par toutes ces lettres, on juge aisément qu'il avait beaucoup d'accès et un grand crédit auprès de M. le Chancelier, qui était alors M. Le Tellier. Ce magistrat l'honorait de sa confiance, et se faisait même honneur de se dire son allié et son ami de cœur. Il prenait un plaisir singulier à s'entretenir avec lui ; ce qui le mettait en état d'en obtenir tout ce qu'il voulait. Mais aussi il avait grand soin de ne lui jamais rien demander qui ne fut ou pour l'intérêt des pauvres, ou pour appuyer les prélats, qui avaient recours à sa médiation pour être maintenus dans ce qu'ils faisaient de bien, soit pour retrancher les abus, soit pour établir le bon ordre dans leurs diocèses. En quoi ils trouvaient dans sa personne un intercesseur très zélé, et qui obtenait tout ce qu'il voulait. Il écrivit, par exemple, à Mgr de Grenoble : « *J'ai montré à M. le Chancelier la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... Je lui ai demandé son sentiment sur votre voyage de Dijon ; il m'a dit qu'il n'était pas d'avis que vous le fissiez et qu'envoyant un homme intelligent de votre part, votre résidence est une puissante sollicitation. Je lui parlai ensuite de vos autres affaires : il me dit qu'il est certain qu'il vous faut des lettres patentes pour l'établissement des Prêtres de Saint Joseph dans votre diocèse, que l'on vous expédiera, quand*

vous le voudrez, mais qu'il faut que vous envoyiez les pièces nécessaires. Faites dresser par votre conseil ces lettres patentes comme vous les souhaitez, et M. le Chancelier ajoutera ou diminuera ce qu'il trouvera conforme aux règles du sien. »

Venant ensuite à ce qui regardait l'état de sa santé, il lui dit : « *Je demeure toujours en une grande infirmité, quoique je sois un peu mieux que l'année passée ; mais mon corps n'est pas mon grand mal. Mon âme est bien plus malade ; et du lieu où vous êtes, vous la pouvez secourir.* » Et ensuite : « *Que Dieu vous fait de grâces, Monseigneur, de donner toute votre vie, tout votre esprit et tout votre bien pour servir la portion de son troupeau, qui vous est confiée, et c'en est encore une très grande que vous regardiez l'Episcopat, comme JÉSUS-CHRIST, duquel vous êtes vicaire, a regardé le sien, c'est-à-dire pour souffrir, pour instruire et pour travailler. Je ne puis reconnaître toutes les obligations que je vous ai, et tous les soins que vous prenez pour tout ce qui me regarde, qu'en demandant à Dieu qu'il vous soutienne, qu'il fortifie, et qu'il augmente tout le bien qu'il a mis en vous, et qu'il me fasse chercher toutes les occasions de vous en marquer ma reconnaissance, qui est au-delà de tout ce que je vous puis dire.* »

Toutes ces lettres, où il s'est peint d'après nature, ne respirent qu'humilité et un profond mépris de lui-même. Il n'y a point de terme, dont il se serve pour se rabaisser ; et on sent bien qu'il le faisait de tout son cœur. Elles sont remplies de l'Ecriture-Sainte et des Pères, parce qu'il en était lui-même rempli. On y voit encore que Dieu le visitait souvent par des maladies. « *Pour me donner le temps de vous écrire*, dit-il dans une du 6 décembre, *Dieu m'a envoyé une grande fluxion sur la poitrine et un rhumatisme qui me tourmentent grandement, et qui m'ont fait quitter les prônes de Saint-Jacques et tous mes autres petits emplois, en sorte que maintenant je suis en pénitence et interdit de l'autel et de la chaire. Je l'avais bien mérité pour mes péchés.*» — « *Depuis quinze jours*, dit-il dans une autre du 22 décembre,

j'ai eu une assez grande fluxion sur la poitrine, que j'ai gagnée auprès du pauvre Comte de Brancas, que j'ai assisté à la mort, laquelle a été fort chrétienne et fort édifiante. C'est pendant cette maladie que j'ai trouvé le temps de vous écrire. » Il marque, dans une autre, que Mgr de Barillon, évêque de Luçon, aurait fort souhaité l'avoir auprès de lui dans son diocèse ; mais il s'en était excusé dans la crainte de faire les mêmes fautes qu'à Grenoble. Enfin il insiste, dans plusieurs autres, à ce que M. Le Camus quitte le maigre, auquel il s'était condamné pour toujours, du moins dans ses maladies ; mais il ne put rien gagner de ce côté-là.

Son humilité était à un point que, nommé assistant de la congrégation par notre conseil vers le milieu de 1662, pour en remplacer un autre qui avait manqué, à la onzième assemblée qui se tint l'année suivante 1663, il ne cessa d'insister auprès de nos Pères jusqu'à ce qu'il eut fait accepter sa démission de cet emploi, ne pouvant se souffrir en place et par quelques endroits que ce fut au-dessus des autres.

Autant qu'il cherchait à se cacher et à s'obscurcir, autant avait-il d'ardeur d'avancer la gloire de Dieu. Il en parlait en toute occasion et avec une merveilleuse onction, parce qu'il sentait tout ce qu'il voulait faire sentir aux autres. Il n'agissait en tout que par de grands principes de religion qui lui servaient de règle en toute sa conduite et à régler les personnes qui le consultaient sur l'affaire de leur salut. Il avait surtout une dévotion extraordinaire pour le Saint-Sacrifice de la messe. Il ne le célébrait jamais qu'avec une ferveur sensible qui faisait aisément juger des sentiments de foi dont il était pénétré. Il appréhendait extrêmement qu'en le disant tous les jours, il ne contractât l'habitude de ne le faire que par routine ; ce qu'il regardait comme un très grand mal, dont aussi il recommandait fort aux jeunes prêtres de sa connaissance de se garder avec soin (1).

(1) Cloyseault, *Ibid.* [p. 92].

Etant devenu septuagénaire, ses infirmités augmentèrent de jour en jour, et se regardant comme un homme qui n'avait plus bien longtemps à vivre, il ne songea plus qu'à l'éternité. Dieu l'éprouva cependant plusieurs mois par des voies bien dures, ne trouvant que ténèbres et obscurités dans son esprit, que sécheresse et insensibilité dans son cœur, agité de divers remords de conscience ; enfin le passé, le présent et l'avenir concourant également à le faire souffrir. Mais c'est par ces mêmes épreuves portées avec un fond de confiance et de soumission que Dieu le purifiait, et achevait de le rendre une hostie digne de lui. Plus les forces de son corps diminuaient, plus on voyait l'ardeur de sa foi s'accroître. Il ne parlait plus que de Dieu, il ne s'occupait que de lui, il ne pouvait entendre parler que de lui ; et c'est dans ces dispositions que son âme se détacha doucement de son corps, pour s'aller unir à lui à jamais le 8 novembre 1686, dans la maison de Saint-Magloire.

Notre nécrologe le loue d'avoir travaillé longtemps dans nos maisons avec beaucoup de bénédiction et de fruit et d'avoir vécu dans un continuel exercice des œuvres de charité au dehors et avec une grande piété au dedans.

On a de lui, en mss. un *Cours réglé de conférences morales pour les ecclésiastiques*, où il traite des principaux devoirs de cet état avec beaucoup de solidité et de goût. Le P. Cloyseault, qui les a eues, en a inséré de longs extraits dans sa vie, qu'il a composée; *mais qu'à raison de leur longueur, nous n'avons pas fait insérer dans la copie de son recueil.*

XIX. — Le Père Jean de Néercassel,

Evêque de Castorie et vicaire apostolique en Hollande,

Entré en 1645, évêque en 1663, mort en 1686.

Jean de Néercassel naquit à Gorcum, diocèse d'Utrecht en 1625 (1), de Godefroy de Néercassel et de Méchthilde Van Wevelinchoven (2). Le fameux Estius, qui était de la même ville, était un de ses alliés. Ses ancêtres en avaient été magistrats sous le gouvernement des rois d'Espagne. Mais son père, par un effet du malheur des guerres de ce pays-là, n'était qu'un brasseur de bière, et sa mère fut une sainte femme, qui l'éleva très chrétiennement.

Après sa philosophie qu'il fit à Louvain, il vint à Paris, et entra dans l'Oratoire. Il y fut reçu le 28 septembre 1645 dans la maison de la rue Saint-Honoré, âgé de 20 ans, disent nos registres ; ce qui ne le suppose né qu'en 1625. L'Institution était alors sous la direction du saint Père Nicolas Jourdain. Il s'exerça sous lui à toutes les vertus de la vie chrétienne et ecclésiastique, particulièrement à la mortification des sens; jusque-là que, pour tempérer le plaisir de la bouche dans ses repas, il mêlait de l'absinthe à ce qu'il mangeait.

De là il fut envoyé à Saumur pour étudier en théologie ;

(1) L'auteur du *Batavia Sacra* s'est trompé vraisemblablement. Il devait le faire naître en 1625 ou 1626, car, selon nos livres, il ne se donnait que vingt ans, quand il entra chez nous au mois de septembre 1645, et selon son épitaphe, monument encore plus sûr, il n'en avait que 60, quand il mourut en 1686.

(2) *Batavia sacra*, in-f°, p. 476. — *Registre de l'Institution de Paris.* — Cloyseault, *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire.* [T. III, p. 57]

ce qu'il fit avec tant d'assiduité et de pénétration qu'à la fin de son cours, ses maîtres le jugèrent propre à en donner des leçons. Aussi y fut-il bientôt destiné, car, après un cours de philosophie qu'il fut chargé d'enseigner en 1650 et 1651 à nos confrères dans la maison de Paris où il résidait, étant jeune prêtre (1), il fut comme forcé par l'obéissance, en 1652, d'être professeur de théologie dans le séminaire archiépiscopal de Malines (2).

Sa modestie le porta alors à consulter le Père Jourdain, en qui il avait toute confiance, sur la manière dont il devait s'y prendre, tant pour l'ordre et la méthode de ses études, que pour la règle de sa conduite. Ce Père qui, dans sa réponse, entre avec lui en un grand détail, le loue d'abord de sa piété tendre et fervente envers Dieu, de son zèle pour les intérêts de l'Eglise, de sa reconnaissance envers la Congrégation, de son attention à veiller sur lui, à règler ses mœurs, son temps, ses études. Il approuve fort la conduite qu'il a tenue en quittant la Hollande et Utrecht, où il avait été faire un tour, dans un temps de brouillerie entre le Vicaire Apostolique d'alors, M. de la Torré, et son clergé au sujet des privilèges que ce prélat venait d'accorder aux Jésuites. Il le félicite d'avoir préféré l'avantage de vivre particulier, à une dignité qu'on lui avait offerte dans son pays. Il l'exhorte cependant à travailler bien sérieusement à se rendre digne d'être, quand il plaira à Dieu, un saint ministre de la nouvelle alliance dans la mission de Hollande, et il lui donne sur cela des leçons si touchantes et si lumineuses que je ne pourrais me dispenser de les rapporter ici, si je ne les avais pas déjà insérées sous l'article du Père Jourdain.

Ce temps, auquel son directeur le préparait, arriva bientôt. Il aida d'abord quelques curés de ce pays-là, et dans

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Batavia sacra.*

l'exercice de ces fonctions, ses rares talents pour la direction des âmes et pour l'administration de la parole de Dieu l'ayant fait connaître pour ce qu'il était, M. de la Torré le fit un de ses grands vicaires.

Pendant qu'il l'était, il découvrit l'imposture d'un religieux, que l'auteur du *Batavia sacra* nous donne, ce semble, pour un Jésuite (1), lequel, par ses prestiges et ses faux miracles, se faisait suivre de plusieurs hommes, et qui pis est, de quelques femmes, qui étaient folles de lui, et qu'il avait engagées à confesser et à administrer les autres sacrements de l'Eglise, en ayant fait des prêtresses. On fut redevable à la sagacité du Père de Néercassel de ce que cela se dissipa sans éclat et sans aucunes suites fâcheuses.

Après la mort de Jacques de la Torré, le pape Alexandre VII lui donna pour successeur dans la charge de Vicaire Apostolique Baudouin Catzius, qui fut sacré Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, sous le titre d'archevêque de Philippe ; et, comme Catzius était fort âgé, Rome lui donna en même temps pour coadjuteur, sur la postulation du clergé de Hollande, le P. de Néercassel, sous le titre d'évêque de Castorie. Le Pape le fit aussi sur le témoignage du Père Bourgoing, à qui il crut devoir faire demander son avis (2) sur cette nomination d'un de ses sujets encore jeune à une prélature de cette importance, car il n'avait alors que 38 ans. Son humilité lui fit craindre qu'il n'eût ni assez de lumière, ni assez de force pour la conduite d'un troupeau, dont le premier pasteur était hors d'état d'agir. Il exposa ses peines au Pape ; et Alexandre VII lui fit faire cette réponse par son neveu, le cardinal Chigy, du 4 février 1662.

« *Ea est Sanctissimi Domini Nostri opinio de pietatè et doctrinà Dominationis vestræ, deque zelo quo flagrat erga*

(1) Il le désigne de cette sorte : P. Bontius, S. J.
(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 61].

catholicam religionem, ut quemadmodum ipsi propterea committendam putavit gravissimam, difficillimamque provinciam procurandæ in istis regionibus animarum salutis ; ità omnino confidat Sanctitas Sua præclarè actum iri cum istis catholicis, atque eo uberiores fructus in eos derivaturos quo modestius et religiosius Dominatio Vestra de se sentire videtur. »

Il se rendit après cela, et la cérémonie de son sacre se fit en même temps et en même lieu que celle de Catzius, à Cologne le 9 septembre 1662. Le clergé de Hollande, charmé des égards que le Pape avait eus à sa postulation par ce choix, lui écrivit le 28 octobre pour le remercier de ce qu'il avait pourvu leur Eglise « *de tali viro quo melior, ne longissimâ quidem disquisitionê potuisset reperiri.* » Ils ajoutent : « *Ita existimamus coram Deo, ita illum vulgi sermo celebrat* », et ils assurent le Pape que sous un tel Vicaire Apostolique ils vivront en paix, et s'appliqueront avec tant de zèle et une si parfaite union à l'avancement de l'œuvre de Dieu dans leurs contrées que Sa Sainteté n'aura jamais sujet de se repentir, et se saura, au contraire, très bon gré de leur avoir accordé ce digne prélat.

L'évênement vérifia bientôt leur promesse, car Baudouin Catzius étant mort à Louvain chez nos Pères le 18 mai de l'année suivante 1663, son coadjuteur, le Père de Néercassel, entra aussitôt dans le plein et libre exercice de toute son autorité de Vicaire Apostolique, et se conduisit avec tant de douceur, de sagesse, de condescendance pour tout le monde, que jamais prélat ne fut plus universellement au goût de son Eglise.

Un de ses premiers actes fut de déclarer, le 22 avril 1664, qu'il reconnaissait, et voulait que tous les catholiques de Harlem reconnussent les chanoines de cette Eglise pour un vrai chapitre de cathédrale, dont aussi il prétendait employer les membres, et s'en faire aider dans l'exercice de ses fonctions. Il rétablit aussi le vicariat du chapitre d'Utrecht ;

ce qui le mit très bien, et le fit toujours agir d'un grand concert avec ces deux corps. Il n'était point moins estimé des hautes puissances, et tout cela joint ensemble l'autorisa à l'employer utilement à la suppression de bien des abus parmi son clergé, que l'absence ou la tiédeur de quelques-uns de ses prédécesseurs avaient laissé introduire.

En 1664, la peste était dans ce pays-là ; et M. de Castorie ne manqua pas d'exhorter ses curés par une lettre pastorale à faire leur devoir en cette occasion. Elle est fort touchante et fort pathétique. On y sent, comme dans tous ses autres écrits de ce genre, un esprit de zèle tempéré par la douceur et la sagesse, et partout un air et des manières paternelles jointes à beaucoup de dignité. Il les exhorta plus efficacement encore par son exemple,ne se ménageant en rien. Aussi n'y avait-il qu'une commune voix sur son compte, que c'était un véritable pasteur, plein de charité et de tendresse pour son troupeau ; et, à mon avis, c'est un des prélats formés dans le sein de la Congrégation, qui, à tout prendre, lui a fait plus d'honneur à plus juste titre.

Le Nonce Rospigliosi lui écrivait de Bruxelles, le 30 novembre 1665, qu'il admirait ses vertus, « *inter quas*, ajoutait-il, *peculiariter elucet sollicitudo et charitas vere apostolica, ac merito ab universis, non præsentibus tantum, sed et posteris collaudanda. Est sanè*, lui dit-il encore, *quod catholici inter assiduas, quibus agitantur, molestias, sibi gratulentur talem sortiti præsulem qui in passionibus pro illis gaudeat, ad complendum ea quæ desunt fidei ipsorum, cupiens populo commisso non solum Evangelium tradere, sed et animam suam.* »

Il publia, en 1668, les statuts synodaux qu'il avait dressés pour régler la vie et les fonctions de ses clercs selon les diverses occurences de leur ministère, et pour réprimer ou prévenir les abus qui pouvaient se glisser parmi eux. Ils m'ont paru un très beau morceau, digne du zèle, de la pureté et de la sagesse des premiers siècles.

Il soutenait merveilleusement par ses bons exemples cette exactitude de discipline, qu'il exigeait de son clergé. Sa maison était une vraie église domestique. On y faisait en commun la prière du matin et du soir, et c'était lui-même qui la faisait. Il n'avait que son aumônier, qui lui servait de secrétaire, et un valet de chambre pour tout domestique. Toutes ses journées étaient partagées entre le soin de se nourrir de saintes lectures et celui d'instruire son peuple. Il disait régulièrement tous les jours la messe, excepté une fois chaque semaine, que, s'en abstenant par humilité, il assistait à celle de son chapelain. Ses habits et sa table tenaient un honnête milieu de frugalité et de propreté. Ses prêtres étaient toujours bien venus à manger avec lui ; mais il faisait presque toujours lire à ses repas. Il jeûnait tous les vendredis et samedis, n'avait qu'un seul laquais sans livrée, et obligé, quand il fut à Rome, d'en prendre un second, il ne se mit point en peine de le mettre à l'uniforme : de sorte que, se trouvant tous deux habillés de différentes couleurs, il prêta à rire aux seigneurs romains peu accoutumés à voir la simplicité ecclésiastique poussée si loin, et leur donna sujet de dire : « *Questo vescovo ita in ristretto.* » Quand il se mettait au lit, il se faisait lire jusqu'à ce qu'il se fût endormi. En voyage, il mêlait fréquemment les prières vocales à ses entretiens. Il n'abordait nulle part qu'il ne fît aussitôt des prières particulières aux saints tutélaires du lieu, et il en usait de même en sortant.

Jamais prélat ne remplit avec plus d'exactitude la fonction du ministère de la parole de Dieu. Point de semaine qu'il ne prêchât ou publiquement ou dans sa maison. Il le faisait jusqu'à trois ou quatre fois par jour dans le cours de ses visites épiscopales ; il ne donnait presque jamais la confirmation ou les ordres sans faire auparavant une exhortation sur ces sacrements. Il a été souvent obligé de prêcher en pleine campagne, ne trouvant pas d'église assez vaste pour le peuple qui accourait à ses instructions.

Il fit le voyage de Rome en 1670, sous le Pontificat de Clément X, et il le fit, selon l'usage de ses prédécesseurs, tant pour rendre compte de l'état de ses missions à la Congrégation de la Propagande, que pour défendre les anciens concordats passés entre son clergé et les réguliers. Car, quelque attention qu'il eut de vivre en paix avec les Jésuites et le reste des religieux de ce pays-là, je vois qu'il fut commis plus d'une fois avec eux ; mais jamais qu'en exécution des ordres précis, qu'il avait reçus de la Congrégation de la Propagande, de ne pas souffrir qu'ils s'ingérassent dans aucune fonction sans l'agrément spécial de lui ou de ses curés ; et cela uniquement pour les réduire à se contenir dans les termes des concordats passés avec eux devant le Saint-Siège.

Il en obtint presque tout ce qu'il avait à lui demander, fut bien reçu des principaux cardinaux et du Pape même, qui, en le quittant, tira son propre anneau de son doigt, et lui en fit présent, en signe d'estime ; mais les religieux n'en furent que plus indisposés contre lui.

Il revint de Rome l'année suivante, 1671. Il voulait à son retour passer par Paris. Des amis sages l'en dissuadèrent, de peur qu'il ne donnât prétexte aux Jésuites de dire qu'il y était venu chercher les Jansénistes, avec lesquels ils l'accusaient d'être en liaison.

Le bruit courut en Hollande qu'un cardinal des plus fameux, peut-être le cardinal Bona, l'avait engagé, avant de partir, de signer le formulaire d'Alexandre VII ; et on lui rendait cette justice qu'il l'avait fait non en vue d'aucun intérêt temporel, mais uniquement en vue des facilités qu'on lui fit entendre que cette démarche lui donnerait d'obtenir bien des grâces du Saint-Siège pour son Eglise, étant sans doute d'ailleurs très persuadé qu'il pouvait le faire sans intéresser en aucune façon sa conscience.

« *Or, s'il l'a fait,* dit son historien, *c'est apparemment imbu des maximes qu'il avait sucées en France pendant ses*

études (1), *plusieurs théologiens et même plusieurs évêques y étant convaincus que la souscription ne tombe que sur le droit, et non sur le fait. Cependant quelques-uns assurent qu'il eut ensuite beaucoup de regret de l'avoir donnée et que c'est là une faute qu'il a suffisamment expiée par ses sueurs dans l'exercice de la charité du prochain, comme saint Augustin dit que saint Cyprien lava la sienne dans son sang.* » Tel est le tour que donne à ce fait le sieur Van Heussen, dans son *Batavia sacra*, de qui je tire les principaux traits du portrait de ce saint évêque.

En 1672, le roi s'étant rendu maître de la Hollande, et ayant poussé ses conquêtes jusqu'à Utrecht, les églises furent rendues aux catholiques ; le cardinal de Bouillon s'y rendit pour les expier, et le culte public de la religion fut rétabli en son entier dans ce pays-là. Alors M. de Castorie en exerça ses fonctions dans son église cathédrale de Saint-Martin d'Utrecht avec un zèle et une consolation indicibles (2).

Des larmes de joie lui coulaient des yeux en offrant le saint sacrifice ou faisant publiquement et avec toute la majesté convenable les saintes cérémonies de l'Eglise, dont il avait fallu jusque-là se cacher. Il prêcha souvent plusieurs articles importants de controverse avec un succès et un concours de peuple extraordinaire.

Il voulait établir l'Oratoire à Utrecht et à Deventer et y

(1) C'est-à-dire sans doute celles qu'il avait faites dans l'Oratoire.

(2) « *Quis meus sensus ! Quod gaudium ! Quæ cordis in Domino exultatio ob instauratum hic in summà æde et per alia loca in aliis basilicis religionis cultum ! Instar Jacobi de gravi somno evigilantes, quæ videmus, vix credimus. Dum Sionis Cantica ipsi in summâ ædê audimus, dum ipsi in eâ populum docemus, dum auditorum copiosissima cingimur coronà, reviviscit spiritus noster, et summorum compotes votorum clamamus: Sufficit nobis Christum Nostrum stabulis in quibus vix illum adorare sinebamur, suis esse basilicis restitum..... Nihil ergo ultra cupimus nisi ut persecutores nostri fiant socii nostri et hoc nobiscum adorent quod in nobis blasphemabant.* » (Néercassel, Lettre du 29 juillet 1672 au P. de Sainte-Marthe).

vivre lui-même en communauté selon nos usages avec quelques autres ecclésiastiques élevés dans l'Oratoire. Tout paraissait favoriser ce dessein ; mais il échoua aussitôt par l'abandon que le roi fit de ses conquêtes de Hollande (1).

L'année suivante 1673, comme il était fort considéré à la cour de France, il vint à Paris, à la prière de ses principaux citoyens demander grâce au roi pour son pays désolé par les ravages et le dégât qu'y faisaient nos troupes. Voici ce qu'il nous apprend lui-même sur cela dans sa lettre au Père de Sainte-Marthe, du 18 janvier 1673 : « *Scripsi 10ᵃ hujus mensis totam hanc civitatem* (Utrecht) *mærore oppressam et in amarissimas effusam lacrymas, quod die 11ᵃ ingentem pecuniæ vim solvere deberet ad quam per longe maxima impar esset, etiamsi sua omnia seque ipsos sub hastâ vendidissent. Civitas in eo mærore posita me permovit ut ducem Luxemburgium et nostræ civitatis gubernatorem adirem supplex, rogaremque indictam pecuniarum exactionem. In quam petitionem cum consensissent, factum est ut tota civitas me ut suum liberatorem venerata sit, et hœretici passim in compitis me clamarent suum redemptorem, et incredibilibus reverentiæ signis prosequerentur. Unde etiam me ordinum deputati accesserunt rogantes vellemne civium saluti impendere, et regia clementia supplicare parceret subjectis, nec redigeret civitates in solitudinem. Pro eo affectù maximo quo veneror regem à justitiâ et clementiâ celebratissimum, et pro eâ charitatê quâ commissum gregem diligere debeo, non potui non acquiescere petitioni ordinum et mœstissimæ civitatis. Vos ergo quantocius adibo ; habeo jam tantam proficiscendi causam, ut major esse non possit. Heri, serâ vesperâ, impetravi a Duce Luxemburgico quod a pauperibus nihil exigeretur præter solita vectigalia, quousque responsum a Sua Majestate retulissem, et quod ab opulentioribus non nisi pars tertia impositi tributi postularetur, a duabus aliis futuri liberi, si Suam Majestatem potero exorare.* »

(1) Néercassel, *Lettre au P. de Sainte-Marthe*, de novembre 1672.

Mais, comme peu après son départ de Hollande, le roi prit la résolution d'abandonner ses conquêtes et de faire retirer ses troupes de ce pays-là, M. de Castorie prit le parti de s'arrêter à Anvers, n'osant retourner à Utrecht, depuis que les Hollandais protestants en étaient redevenus les maîtres, et craignant le ressentiment qu'avaient inspiré contre lui les ministres à leurs hautes puissances de la liberté avec laquelle il avait agi pendant le libre exercice de la religion catholique, sous la courte domination des Français. Car ils ne parlaient de rien moins que de le faire enfermer pour toute sa vie dans un cachot (1) ; quelques-uns disaient même publiquement que c'était un traître qui méritait de perdre la tête sur un échafaud. Sa fidélité envers sa patrie était pourtant hors d'atteinte ; mais pour donner le temps de se calmer à la fureur tumultueuse de la populace hérétique excitée par les ministres (2), d'Anvers, où on le fit plusieurs fois prêcher, il vint s'établir en une petite ville de son diocèse, que nos troupes avaient conservée, où les catholiques venaient, selon leurs besoins, le consulter en secret et prendre ses instructions. Il y établit même un séminaire, d'où sont sortis plusieurs bons sujets qu'il avait formés. Il eut ensuite le courage de s'aller présenter à la Haye au prince d'Orange et aux magistrats du pays pour leur rendre compte de sa conduite, leur exposer sincèrement de quelle manière il s'était conduit, pendant que le roi avait été maître de leur pays. L'estime, qu'ils faisaient de sa probité, le fit écouter favorablement. Il se justifia si parfaitement que, bien loin de le condamner, ils firent défense qu'on l'insultât ; et ils lui permirent même de continuer ses fonctions d'évêque, selon les lois du pays (3).

C'est qu'il répandait partout par sa modestie et sa gra-

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 65]

(2) *Batavia Sacra.*

(3) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 65].

vité une si grande odeur de piété qu'il ne fut pas moins considéré des hérétiques que des catholiques mêmes. Obligé d'aller quelquefois chez les magistrats et les grands seigneurs du pays solliciter des affaires qui concernaient les intérêts de la religion, ils le recevaient avec distinction ; leurs enfants et leurs domestiques s'assemblaient pour le voir, et, le plus souvent, se mettaient à genoux, quoique calvinistes, pour lui demander sa bénédiction, tant il imprimait de respect pour sa personne. Il est même arrivé quelquefois que, la lui demandant en présence de leurs pères et de leurs maîtres, il faisait difficulté de la leur donner, de peur que ces magistrats ne le trouvassent mauvais ; mais, bien loin de cela, ils le priaient de ne la leur point refuser, et même se découvraient par respect, tandis qu'il la leur donnait, comme pour la recevoir eux-mêmes.

Il est assez surprenant que les plus grandes contradictions qu'il a eues à essuyer lui soient venues de la part des siens et de la portion de son troupeau qui devait lui être d'autant plus dévouée qu'elle lui était plus chère, je parle des religieux ; et que la plus grande partie n'ait cessé de vouloir le faire passer pour suspect dans la foi et outré dans les règles de la morale, malgré l'extrême modération dont il faisait profession, et les services importants qu'il leur rendit plus d'une fois.

Les Etats de Hollande, ayant voulu chasser les religieux, qui sont dans les Provinces-Unies (1), à cause du préjudice qu'ils apportaient au pays en transportant dans les Pays-Bas espagnols de grandes sommes d'argent, qu'ils amassaient en Hollande, quoique cela leur ait été souvent défendu par le Saint-Siège, M. de Castorie employa efficacement tout son crédit pour empêcher l'exécution de ce dessein ; et toute la récompense qu'il en eut, à Rome et dans le pays, furent qu'ils le calomnièrent en ces deux endroits,

(1) Arnauld, *Lettre 313*, T. IV.

comme si c'eût été lui-même qui eût inspiré cette pensée aux Etats, de les faire sortir du pays. La même chose lui arriva quelques temps après. Ce que le roi fit à l'égard des religionaires de France après la révocation de l'édit de Nantes ayant fort irrité les protestants de Hollande contre les Jésuites, comme ayant été la principale cause en la personne de leur Père de la Chaise, confesseur du roi, ils songèrent de nouveau à l'expulsion des Jésuites et des autres réguliers ; et on avait commencé par interdire les Jésuites et les Dominicains de la ville de Leyde. M. de Castorie travailla encore pour eux, et employa le crédit de l'envoyé extraordinaire de l'empereur près des Etats, qui était fort de ses amis. Ces bons Pères ne lui en surent pas plus de gré. Ils renouvelèrent même les calomnies, répandant partout qu'il y avait de la collusion entre lui et les protestants pour les faire chasser du pays (1). C'est en propres termes ce qu'en écrivit un Récollet de Flandres à un de ses Pères de Rome (2). Enfin ils favorisèrent, autant qu'ils purent, les injustes prétentions des gentilshommes catholiques des Pays-Bas sur le patronage des curés (3).

Il lui était bien dur d'éprouver une pareille ingratitude de la part de ceux qu'il ne perdait aucune occasion d'obliger et de voir qu'ils ne cessaient de le décrier à Rome, dans le temps même qu'il les servait si utilement auprès des Etats, puisque sans lui, qu'ils regardaient comme leur ennemi, il est bien sûr que par deux fois ils étaient chassés de leurs missions de Hollande ainsi qu'il ne put s'empêcher de le mander au cardinal Carpégna. Mais l'estime, que faisait de lui le pape Innocent XI, sous lequel ceci se passait, le consolait, et le dédommageait de ces préventions (4).

(1) *Batavia Sacra.*

(2) Arnauld, *Lettres.* T. IV, du 1er février 1686.

(3) Idem. *Ibid.* 1er mars 1686.

(4) *Batavia Sacra*, p. 486.

Il lui écrivit un bref très honorable en date du 4 septembre 1677, où il lui disait : « *Quia vero multa et sane præclara intelligimus de eximio zelo quo muneris tui partes implere satagis, pro comperto te habere volumus, id nobis non minori solatio fuisse quam curæ sit dilectissimi istius gregis salus et felicitas ; paratosque nos semper futuros ad omnia quæ ad eam procurandam, tibi adjumento et præsidio esse poterunt. Reliquum est ut constanter atque alacriter pergas in instituto de rê catholicâ bene merendi, atque in visitatione, quam adornas, ita te geras ut uberem nobis lœtitiœ messem præbeas.* »

M. de Castorie adressa, cette même année, une lettre pastorale fort belle et fort lumineuse à son peuple, au sujet du jubilé que ce Pape venait d'accorder. On l'a insérée, comme les autres que j'ai citées de lui, dans le *Batavia sacra*.

Nous avons d'autres ouvrages plus considérables de ce digne évêque.

Dès 1670, il composa un petit traité en la langue du pays, dont le titre peut se rendre par celui-ci :

L'affermissement dans la foi et la consolation dans les persécutions. Bruxelles, 1670. Voici ce titre : *Bevestiging int geleof en de Troost in vervolging*. C'est un in-8°, également pieux et savant, écrit avec pureté et éloquence, de sorte que les protestants mêmes en aimaient la lecture à cause de la pureté du langage.

Tractatus de sanctorum ac præcipue Beatissimæ Mariæ Virginis ; auctore perillustri et Reverendissimo Dnô Joan. Episc. Castoriensi, Vicario apostolico. Ustrajecti, apud Arnaldum ab Eyndem, 1665, in-8°.

Il le fit pendant son séjour d'Anvers, au retour de son voyage de Rome, à l'occasion des disputes qui régnaient alors dans le Brabant, sur l'étendue et les règles de ce culte par rapport à la Sainte Vierge,

Il est divisé en trois livres. Il étend, dans les deux premiers, deux sermons qu'il avait prêchés à Anvers, l'un à la fête de l'Assomption, l'autre sur la dévotion au Rosaire. Il s'y propose d'établir le culte des saints et en particulier celui de la Sainte Vierge contre les protestants, et de règler ce culte par rapport aux catholiques.

Il a été traduit depuis en flamand à raison de son utilité, et même en français et par M. Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, imprimé à Paris en 1679 (1).

Le Jésuite, auteur de la *Bibliothèque Janséniste*, a mis, de son autorité, celui-ci parmi les livres notés sur ce fondement que M. de Castorie débute, dit-il, dans la page 5 par cette étrange proposition à laquelle les calvinistes souscrivent sans peine : « *Catholici colunt sanctos in cælo commorantes eodem modo quo colunt sanctos hic in terra exulantes.* » En quoi il faut être bien ignorant ou bien effronté pour oser lui faire un crime d'une maxime, dont il donne aussitôt la preuve complète, dans ce texte qu'il adopte, et qu'il rapporte de saint Augustin : « *Colimus ergo martyres eo cultû dilectionis et societatis quo in hâc vitâ coluntur sancti Dei homines, quorum cor ad talem pro evangelicâ veritate passionem paratam esse sentimus ; sed illos tanto devotius, quanto securius, post certamina tolerata.* »

Tractatus de lectionê Scripturarum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur ; accedit dissertatio de interpretê Scripturarum, Embricæ pro Arnaldo ab Eyndem, 1677, in-8° de 145 pages.

Dans son Epître dédicatoire à tous les catholiques des Provinces-Unies, il dit qu'il s'est proposé dans ce livre : 1° de combattre la témérité de ceux qui se croient assez éclairés pour décider, par l'Ecriture-Sainte entendue à leur manière, toutes les questions qui peuvent s'agiter sur la foi ; 2° de démontrer que c'est à l'Eglise catholique d'en

(1) MORERI, Edition de 1725.

fixer et déterminer infailliblement le vrai sens ; 3° que ce n'est pas tant sur la critique et les autres connaissances humaines que sur l'autorité de la tradition qu'il faut fonder la vérité et la certitude du sens qu'on lui donne.

Il prouve au chap. 9 que le Concile de Trente n'a pas prétendu interdire la lecture de l'Ecriture-Sainte aux catholiques qui s'y appliquent avec les dispositions requises ; et au 10e, que cette lecture, quoique non absolument nécessaire, leur est fort utile.

L'abbé de Haute-Fontaine le traduisit aussi en français, et le fit imprimer à Cologne in-12, en 1680 (1) ; d'autres disent en 1682 (2). Il s'en fit une autre traduction en flamand.

Il parut une critique de ce livre, où l'on s'efforçait d'en renverser les principes. L'auteur était, à ce qu'on croit, un Jésuite, qui avait déguisé son nom sous celui de Suivius. M. de Castorie répliqua par un petit ouvrage flamand in-8°, sous ce titre : *Gods Wordt verdedigt*, c'est-à-dire, *La parole de Dieu défendue.*

Tous ces ouvrages sont non seulement pleins de doctrine et de piété, mais aussi d'une science vraiment chrétienne et de raisonnements très solides. Quant au style, il n'y faut pas rechercher beaucoup de politesse et d'éloquence ; mais on y trouvera de la simplicité et de la netteté, qui répondent à la candeur de ses mœurs et à la droiture de l'esprit de l'auteur (4).

Son tendre amour pour l'Eglise et son zèle pour la propagation de la foi le portèrent à traduire en latin le *Traité de l'exposition de la foi de M. Bossuet*, qui lui en fit de grands remerciements par une lettre du 22 mai 1678 (5).

(1) Lelong, *Bibliothèque sacrée*, in-folio. T. II.

(2) Moreri, *Edition de 1725.*

(3) Van-Heussen, *Lettre du confrère Save.*

(4) Dupin, *Bibliothèque du XVIIe siècle.* — Moreri, *Edition de 1725.*

(5) *Batavia Sacra.*

L'archevêque de Malines le consulta sur la validité des mariages contractés devant les magistrats protestants ou leurs ministres par ceux d'entre les hérétiques qui revenaient à la communion de l'Eglise. M. de Castorie décida nettement et avec beaucoup de solidité et de lumière, qu'il les tenait pour légitimes, non à titre de sacrements, mais comme de véritables contrats civils, qu'il croyait être indissolubles. Sa longue lettre, qu'il lui en écrivit, est du mois de juin 1681, et se trouve tout entière dans le *Batavia sacra* (1). Il dit qu'étant à Rome, il s'en expliqua de même devant les cardinaux, qui lui déclarèrent qu'il n'avait qu'à s'en tenir là dans la pratique, et qu'un prêtre de l'Oratoire flamand, nommé le P. STALENUS avait publié, il y avait déjà deux ou trois ans, un livre sur le même sujet, où il faisait voir que tel était l'usage constant d'Allemagne, lequel avait eu l'approbation de toute l'Université de Cologne.

Il écrivit plusieurs autres lettres à des savants du pays, qui sont des dissertations en forme sur diverses questions importantes, telle que la dispute qu'il eut avec un fort habile homme, D. Snellartio, au sujet de la succession des évêques d'Angleterre, que M. de Castorie ne croyait pas légitime, sur ce fondement qu'ils ne regardent pas comme un sacrement la prêtrise, qui est la base de l'épiscopat.

Après que, sur la fin de 1679, M. Arnauld se fut retiré de France, il fut passer quelque temps chez notre prélat. Ce fut pour M. de Castorie, qui avait toujours eu pour ce célèbre docteur une vénération singulière, une consolation indicible. Voici comme il s'en explique dans une de ses lettres (2) à M. l'abbé de Pontchateau du 17 juillet 1680 : « *Virum quem ob fidei integritatem, ob doctrinæ altitudinem, ob variam reconditamque eruditionem, et præsertim ob mores ab omni fastu et ambitione et cupiditate alienissimos, semper*

(1) Page 481.
(2) ARNAULD, *Lettres*, T. III.

summâ cum observantiâ colui, tandem in ædibus meis accipere merui. C'est ainsi qu'il la commence, et il ajoute : « *Exulto autem in Deo salutari meo, dum tam fideli, tam humili servo ejus, angustias cordis mei licet aperire, atque ab eo discere quid a me is postulat, cui vivere morique debeo.* »

De son côté, M. Arnauld l'estimait autant que ce prélat le trouvait lui-même estimable. Il mandait à sa sœur, la mère Angélique (1) que « *l'Eglise serait florissante, si elle avait beaucoup de tels pasteurs. Il semble qu'on soit au temps de ces anciens évêques qui ne se discernaient que par le zèle et par la charité qu'ils avaient pour leurs troupeaux, et en qui il ne paraissait rien du siècle.* » Et, entrant dans une autre lettre (2) en quelques détails du bien qu'il faisait, il dit : « *J'ai été assez longtemps dans ce pays-ci pour connaître les missions de Hollande, surtout pour ce qui regarde le clergé séculier. Rien ne me paraît plus édifiant, et je ne crois pas qu'en un pays de pareille étendue, il y ait un si grand nombre de bons pasteurs dans tout le reste de la chrétienté. Cependant je sais qu'une grande partie de ce bien là est due au soin et à la vigilance de leur évêque, tant par l'exatitude qu'il a de n'admettre au sacerdoce et aux fonctions pastorales que des personnes capables et bien appelées, que pour avoir travaillé avec un soin infatigable à empêcher qu'il ne se glisse parmi eux aucun désordre, de ceux-mêmes qui se tolèrent ailleurs, parce qu'ils sont trop communs.* » C'était en effet sa règle constante d'examiner avec grand soin par lui-même ses clercs, qu'il faisait élever dans un séminaire à Louvain, avant que de leur conférer les ordres, de ne les donner jamais qu'à des personnes de bonnes mœurs et bien reconnues pour telles ; et c'était toujours le mérite qui l'emportait sur son esprit dans la distribution des cures et autres emplois, sans nul égard à la recommandation de qui

(1) Idem, *Lettres*, T. III. Lettre du 19 octobre 1681.
(2) *Lettre à Duvaucel* du 14 août 1684.

que ce fût, et à toutes les raisons étrangères (1). Et ce qui achevait de couronner l'œuvre, « *était l'exemple de sa sainte vie, toute appliquée à son ministère, la sagesse de sa conduite, qui lui avait attiré tant d'estime parmi les protestants mêmes, et ses prédications ferventes, qui répandaient partout avec efficace ce que saint Paul appelle la bonne odeur de J.-C. en tout lieu* (2). »

Ainsi écrivait à Rome à son sujet M. Arnauld, dans une occasion où l'intérêt de la vérité lui fit prendre la défense de notre prélat de la manière la plus véhémente. M. de Castorie avait donné son *Traité de la pénitence*, qu'il intitula : *Amor pœnitens, sive de recto clavium usû*. Il parut pour la première fois à Utrecht en 1683 (3). C'est assurément son chef-d'œuvre.

Cependant les réguliers, qui lui en voulaient toujours, le déférèrent à Rome; et la cabale était si puissante qu'on craignait qu'ils ne le fissent flétrir par quelque décret. Mais M. Arnauld, qui ne cessait d'écrire lettre sur lettre pour arrêter le coup, ne pouvait se persuader qu'Innocent XI en vint jamais là. « *Non*, dit-il, *je ne saurais croire que sous un si bon Pape, et qui a jusqu'ici témoigné tant de zèle pour la pureté de la morale chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en serait un assurément très grand qu'un livre si pieux et si solide, fait par un si saint évêque, se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelque religieux, qu'on sait être ses ennemis déclarés.*

Hoc Ithacus velit, et magno mercentur Atridœ.

On ne pourrait réjouir davantage les hérétiques, ni leur donner lieu d'insulter aux catholiques avec plus d'insolence... Il y va de l'honneur du Saint-Siège, à qui ces jugements

(1) *Batavia sacra.*

(2) Arnauld, *Lettre du 14 août 1684.*

(3) M. Arnauld, 9e partie, *Difficultés proposées à M. Stayaert*, dit que ce fut en 1682.

précipités et obtenus par surprise, font beaucoup de tort.»

On attaquait ce livre par deux endroits (1). On prétendait faussement qu'il était opposé à la Bulle contre Baïus dans ce qu'il disait de la nécessité de l'amour dominant de Dieu pour être justifié. Mais il ne la heurtait nullement sur ce point, puisqu'il soutenait, après saint Thomas, que l'amour de Dieu sur toutes choses, qu'il exigeait dans le sacrement de Pénitence, était toujours justifiant avec le seul désir du sacrement et avant sa réception actuelle ; de quoi Baïus ne ne voulait pas convenir. Une seconde prétention aussi fausse était que le décret d'Alexandre VII avait imposé silence à tous ceux qui voudraient écrire sur la question de la contrition et de l'attrition, au lieu qu'il s'était contenté de défendre de qualifier d'erronnées et d'hérétiques les opinions que l'on combattait dans ses adversaires sur cette matière ; ce qu'on n'avait pas fait dans l'*Amor pœnitens*. Et s'il y avait en un ou deux endroits quelque chose de dur contre les attritionnaires, outre que ce n'était point une qualification odieuse et qui s'appelle proprement *nota theologica*, on l'avait changé dans une nouvelle édition corrigée et augmentée, que l'auteur se hâta d'en donner, et qui parut en 1685 sous ce titre :

Amor pænitens, sive de divini amoris ad pænitentiam necessitatè, et recto clavium usù, libri duo. Cum appendicè in quà peccatorum nonnulæ difficultates proponuntur et demonstratur vera sententia sancti Thomæ Aquinatis de sacramento pænitentiæ. Authore Joanne, episcopo castoriensi, secunda editio auctior. Embricæ, apud Joanem Arnoldi et socios, 1685, in-8°, en deux volumes, le premier volume de 484 pages, le second de 349 pages sans l'appendice qui en a 82.

La dissertation sur le sentiment de saint Thomas, contenue dans cet appendice, est de M. Arnauld, M. de Casto-

(1) Arnauld, T. IV. Lettre du 9 août 1684.

rie, l'ayant trouvée belle et solide, crut devoir l'adopter et l'insérer à la fin de son ouvrage (1).

Cette deuxième édition est munie des approbations de Mgr Henri Arnauld, évêque d'Angers, de Mgr Fouquet, évêque d'Agde, de Mgr de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, outre celles de plusieurs docteurs flamands et français, dont quelques-uns s'excusent de ce qu'ils osent donner leur approbation à l'ouvrage de celui qui, par son caractère, est leur docteur et leur maître, et de qui leur propre doctrine aurait bien plus besoin d'être approuvée pour être sûre.

Ce n'est pas sans bonne raison que Mgr de Castorie recommande fort qu'on lise la lettre pastorale, qui est à la tête de son livre. Car, outre qu'il y rend raison, comme dans la première édition, du sujet qui l'a porté à le composer, il y donne des éclaircissements sur les principaux endroits contre lesquels on s'était prévenu, et dont plusieurs avaient pris prétexte de décrier et de vouloir faire censurer son ouvrage à Rome.

Or l'occasion de ce livre, c'est la fameuse question agitée alors, si la seule crainte de l'enfer sans amour de Dieu suffit pour être justifié dans le sacrement de pénitence, et cette autre, qui en est une suite, si un grand pécheur accoutumé à abuser de la facilité de son confesseur par des promesses d'amendement qu'il a toujours violées, doit en être cru sur sa parole, toutes les fois qu'il assure d'être repentant de ses crimes, et qu'il s'en veut corriger. Et comme ces deux propositions sont d'une pernicieuse conséquence dans la pratique, il crut que son devoir l'engageait à prémunir son clergé et son peuple contre l'une et l'autre, 1° en établissant à fond la nécessité d'un commencement d'amour de Dieu dominant sur tout autre amour, dans quelque degré de faiblesse qu'il soit d'ailleurs en lui-même, pourvu

(1) Arnauld, *Lettres*, T. VI, note sur la lettre 511.

qu'il domine sur tous les autres, pour être reconcilié avec Dieu ; et c'est la matière du premier volume ; 2° en prouvant la nécessité de s'assurer, par le témoignage des œuvres, de la sincérité du retour des pécheurs qui ont déjà abusé de la bonne foi de leurs confesseurs ; non qu'il prétende que la satisfaction expiatoire doive nécessairement précéder, de la part du pécheur, l'absolution du ministre, mais seulement que le confesseur doit faire passer son pénitent par les épreuves des satisfactions médicinales, jusqu'à ce qu'il ait prudemment lieu de croire qu'à la faveur de ces œuvres, l'amour dominant de Dieu a commencé de se rendre maître du cœur. Ce que je donne ici pour échantillon de la manière dont l'auteur propose ses éclaircissements, plutôt, ce semble, pour prévenir des difficultés qui se pourraient élever, que pour résoudre celles que l'on aurait déjà faites ; et ainsi à l'égard des autres. Il finit sa préface en déclarant que, faisant la fonction de vicaire apostolique, il lui convient plus qu'à un autre évêque de ne parler et de ne penser que conformément à celui dont il est le vicaire, et tient la place en Hollande ; qu'ainsi, soumettant au Pape Innocent XI, tout ce qu'il a fait ou fera désormais d'écrits, il lui dit comme saint Jérôme au Pape Damase : « *Ego nullum primum sequens, Beatitudini tuæ, id est Cathedræ Petri, communione consocior, super illam petram ædificatam ecclesiam scio.* »

L'estime que ce saint Pape faisait de lui, sauva l'ouvrage de la censure (1). Il fit surseoir l'examen qu'en faisait la Congrégation du Saint-Office, et permettre le débit du livre, dont cette deuxième édition était arrêtée. Il prit même hautement le parti et du livre et de son auteur, disant à ceux qui lui en parlaient : « *Il libro à Buono, è l'autore santo* (2). » Je sais bien que le Jésuite, auteur de la *Bibliothèque Janséniste*, obligé de convenir que ce Pape ne vou-

(1) ARNAULD, T. IV, Lettre du 8 mars 1685.

(2) *Batavia sacra.* — ARNAULD, T. IV, Lettre du 18 avril 1686.

lut pas qu'on le condamnât, nie absolument ce qu'on lui fait dire pour le défendre, que le livre était bon et l'auteur un saint, traitant cela « *de fable débitée par le parti*, comme il conste, dit-il, par le *Causa Quesnelliana*. » Mais M. Arnauld et M. Van Heussen, qui rapportent ce mot du Pape, et qui le tenaient de leur agent à Rome, sont des témoins tout autrement dignes de foi que le P. de Colonia (1).

Ce ne fut pas à la vérité sans se donner bien de mouvements que Mgr de Castorie engagea le Pape à se déclarer pour lui. Car, après la permission donnée en 1685 pour le débit de la deuxième édition, au commencement de 1686, qui fut l'année de la mort de ce prélat, la tempête recommença des plus belles, et ses ennemis, toujours acharnés à la suppression, voulaient qu'on le fît passer par un nouvel examen ; ce qui obligea l'auteur à produire divers écrits pour sa justification adressés à Rome, qui sont restés mss. En voici les principaux :

Une *lettre apologétique à un cardinal*, du 2 avril 1686, de 10 pages.

Une autre *Lettre à un cardinal* du 18 avril 1686, de 4 pages.

Une *Apologie de l'Amor pœnitens, où l'on répond à cent dix-sept objections*, de 138 pages.

Un *Mémorial présenté à la Congrégation*, de 60 pages,

Une *Réponse à la lettre d'un Jésuite, nommé Honoratus Faber, à un de ses amis au sujet de l'Amor pœnitens*, de 180 pages.

Une *Déclaration de M. de Castorie sur les divers points qu'on trouve à redire dans son ouvrage*, de 36 pages.

Une *Dissertation, où l'on fait voir qu'il faut, pour être justifié, avoir un amour de Dieu dominant*, de 74 pages.

(1) Colonia, *Bibliothèque janséniste*.

Une *Lettre de M. de Castorie à M. l'évêque de Grenoble Le Camus sur l'Amor pœnitens pour le prier d'en prendre la défense auprès du Pape*, du 16 février 1685, de 60 pages,

M. Arnauld, de son côté, ne cessait d'exhorter son agent à Rome de faire les plus vives représentations au Pape et auprès des autres personnes de cette cour pour empêcher un aussi grand scandale qu'eût été, selon lui, la condamnation d'un si excellent livre, surtout depuis qu'il avait été retouché, et qu'on y avait adouci quelques-unes des expressions, dont on s'était formalisé par une mauvaise délicatesse. Il commence ainsi une de ses lettres (1) : « *Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrimarum ! Et je ne comprends pas qu'on puisse être dans un autre sentiment, lorsqu'on a un peu d'amour pour la vérité, pour l'Eglise et pour le Saint-Siège. Car il faudrait bien manquer de lumière ou d'attention pour ne pas voir quel préjudice on ferait à ces trois choses, si un livre si bon en soi et si recommandable par le mérite de son auteur, était flétri par une censure de Sa Sainteté ou qui portât le nom de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne saurais croire que Dieu le permette, et le Saint-Esprit fera faire à Sa Sainteté une nouvelle attention à ce que lui a écrit sur ce sujet le cardinal Grimaldy, qui a répandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté. Il a jugé qu'une telle censure serait fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement, le valent-ils, et méritent-ils qu'on ait plus de créance en eux ? On trouve dans ce livre les plus importantes et les plus saintes maximes de l'Evangile, appuyées de l'autorité des saints Pères, et expliquées d'une manière noble et pleine d'onction. On doit donc s'attendre que si ce livre était condamné, comme la censure ne dirait point pourquoi, les casuistes relâchés ne manqueraient pas de répandre dans le monde que ce serait pour ces maximes exactes, et ils ne trouveraient que trop de personnes à qui ils le persuaderaient... Ce serait rendre un*

(1) Arnauld, T. IV. Lettre du 1er mars 1686.

prélat inutile à l'Eglise, ou diminuer de beaucoup le pouvoir qu'il avait de servir son peuple par ses exhortations et par ses exemples que de lui faire perdre sa réputation en tout ou en partie. Or c'est, ce qu'on ne peut douter, ce qui arriverait à celui-ci, qui a rendu de si grands services à l'Eglise, si on censurait le livre que tout le monde regarde comme son chef-d'œuvre, et où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus solide et de plus avantageux pour la conduite des âmes... Les protestants, sous lesquels cet évêque vit, ne manqueraient pas de prendre des grands avantages de cette condamnation pour décrier le Saint-Siège et pour profiter de ces divisions entre les catholiques... Enfin on sait à la Propagande que de toutes les missions dans les Etats hérétiques, il n'y en a pas qui soit plus réglée, et qui fasse plus d'honneur à la religion catholique que celle que le Saint-Siège a mise sous la conduite de M. l'évêque de Castorie. On sait combien il a travaillé par ses soins, par son exemple et par ses instructions à la rendre florissante en science et en piété. Mais on sait en même temps ce qu'il y a eu à souffrir, de la part des réguliers, que le Pape n'ignore pas avoir une grande pente à l'indépendance et à se soumettre, le moins qu'ils peuvent, aux vicaires apostoliques, lors même que le Saint-Siège leur commande plus expressément de leur obéir ; et c'est ce que ce bon évêque a bien éprouvé. Quel sujet ne prendraient-ils pas de cette censure de le décrier partout, puisqu'ils le font déjà sans sujet ? »

Toutes ces considérations affermirent Innocent XI dans la résolution de ne point toucher à ce livre, malgré les instances de la cabale qui en poursuivait la condamnation avec une chaleur étonnante, ayant à sa tête le cardinal Capisuchi. Mais, après la mort de notre saint prélat et celle du Pape, ses ennemis implacables parvinrent, sous Alexandre VIII, successeur immédiat d'Innocent XI, à le faire supprimer par un décret (1), jusqu'à ce qu'il fut corrigé, sans dire en quoi, ni comment, mais non, certainement

(1) *Batavia sacra.*

comme *favorisant ouvertement ce dogme proscrit par le Concile de Trente, que la crainte des peines de l'enfer est mauvaise et nous rend encore plus méchants*, maxime qu'on n'y trouve nulle part, et que le Père de Colonia lui a calomnieusement imputée (1).

L'Amour pénitent. T. I., *de la nécessité et des conditions de l'amour de Dieu pour obtenir le pardon des péchés*. T. 2., *de l'usage légitime des clefs, ou conduite des confesseurs par rapport au sacrement de pénitence*. A Utrecht, chez Corneille le Fèbvre, 1741. in-12, 3 volumes. C'est la première traduction, qui ait paru jusqu'ici de l'excellent ouvrage *Amor pœnitens*, composé par M. de Neercassel, évêque de Castorie et vicaire général du Pape dans les Provinces-Unies (2).

La dernière année de sa vie, Dieu, qui voulait pouvoir le couronner comme un bon soldat sur le champ d'honneur, lui inspira de faire la visite de son diocèse du côté de Deventer. Il l'entreprit avec un courage, un travail et un zèle infatigable. Il composa lui-même un *Journal* de ce qu'il y fit, et la mort qui le surprit dans le cours de cette visite, ne lui ayant pas permis de l'achever, il en chargea son secrétaire, qui l'a fait depuis imprimer. Je l'ai parcouru. C'est un petit in-8°, écrit d'un style fort simple, où il rend compte des diverses fonctions qu'il exerça. A travers de la modestie et de la simplicité, dont les faits y sont racontés, on y aperçoit ce prélat appliqué sans relâche à prêcher et catéchiser ses diocésains ; à donner la confirmation à plus de trente mille personnes dans l'espace de six semaines. On y voit qu'il fut souvent obligé de prêcher en pleine campagne, ne trouvant point d'église ou de lieu assez vaste pour contenir l'affluence du peuple qui venait l'entendre ; que les efforts qu'il fit pour se faire ouïr de cette multitude,

(1) Colonia, *ibid.*
(2) *Journal des savants*, février 1741.

et le repos qu'il se refusait pour se prêter aux divers besoins des uns et des autres, altérèrent notablement sa santé, et lui donnèrent quelques atteintes de fièvre, nonobstant laquelle, ayant voulu continuer ses fonctions, il devint la victime de son zèle dans peu de jours.

Pendant le cours de sa maladie il fit, selon sa coutume, distribuer aux pauvres des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire, ayant pour maxime de s'acquitter par soi-même de ce devoir plutôt que d'en laisser le soin à ses héritiers. Il reçut ensuite le viatique le 2 juin, jour de la Pentecôte; et pour le faire avec plus de respect, il se fit mettre à genoux dans sa chambre. Après quoi, ses clercs ne cessèrent de lui lire, par son ordre, la passion de N.-S. ou de lui réciter des psaumes, qu'il suivait du cœur, et même de la voix autant qu'il pouvait, ce qui dura sans discontinuation jusqu'au 6 juin 1686 qu'il rendit son âme à Dieu, à Zuvol en Zutphanie, peu après avoir prononcé ces belles paroles: « *Frumenti adipe satia me, Domine.* »

Les magistrats de Zuvol, qui étaient hérétiques, voulaient arrêter le corps du défunt pour s'emparer après de ses effets; mais, par les instances qu'on fit auprès d'eux, ils consentirent qu'on le transportât en lieu catholique, et il fut enseveli le 10 du même mois dans un lieu nommé Glania, du diocèse de Munster, dans l'église d'un monastère de religieuses du Tiers-Ordre de saint François, où on lui fit des funérailles aussi honorables que les circonstances des temps et des lieux le purent permettre; et l'on grava sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic requiescit a laboribus suis
Joannes Néercassel, Gorcomio Batavus,
Ex Oratorii Domini Jesu Presbytero
Episcopus Castoriensis,
Ac per Belgium fæderatum
Vicarius apostolicus :
Ut digitate, sic

Opere, Sermone, scriptis,
Moribus denique et vitâ
Verè apostolicus.
Quod vixit,
Ecclesia et veritati
Vixit !
Illi pascendæ, isti tuendæ
Immortuus.
Veritatem
Sic deperiit ut uni placere studeret ;
Sic docuit ut unctio docere videretur ;
Sic defendit ut victricem semper faceret ;
Ecclesiæ regendæ onus tremendum
Quod
Horruit vocatus,
Subiit invitus,
Gessit indefessus,
Oppressus pondere diei et cestûs
Cum vitâ posuit.
In pastoralis visitationis cursû
Zuvolæ in Transisulaniâ
8° Idûs Junii anno 1686,
Ætatis ann. 60. Episcopatûs 24.

M. Arnauld donnant avis de sa mort à un prélat romain des amis de M. de Castorie, après une description des exercices de sa dernière visite, dit (1) : « *Un travail si saint l'ayant consumé, selon qu'il l'avait lui-même prédit à ses plus intimes amis, ne semble-t-il pas qu'au lieu de pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des grâces que Dieu lui a faites ? Il l'a toujours comblé de ses bénédictions ; il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des princes de son peuple ; il ne s'est pas poussé de lui-même à un ministère si redoutable ; il n'y est entré que pour n'avoir pas à résister à la volonté divine ; il n'y a jamais recherché aucun honneur, aucun intérêt, mais la seule gloire de Dieu et le salut des âmes qu'il lui avait confiées ; il a regardé comme un avantage que la place, où Dieu le mettait, lui donnait moyen de vivre dans la simplicité des évêques des premiers siècles, qu'on ne connaissait*

(1) Arnauld, T. IV, Lettre du 11 juin 1686.

presque, pour ce qu'ils étaient, que par leurs travaux apostoliques. C'est le modèle qu'il s'était proposé, priant, travaillant, se nourrissant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit, n'épargnant ni son bien, ni son temps, ni ses peines, pour pourvoir, autant qu'il était en lui, aux besoins de tous ceux dont il ne se considérait pas seulement comme le pasteur, mais comme le Père; et se gouvernant en toutes choses avec tant de sagesse, de charité et de douceur qu'il a été toujours aimé, estimé, honoré aussi bien par ceux qui étaient dehors que par ceux qui étaient dedans, comme parle l'apôtre. Que lui restait-il donc pour le sceau de tant de grâces que d'être appelé par son divin Maître, lors que, bien loin d'être endormi, il lui donnait plus que jamais des marques si éclatantes de sa vigilance pastorale ? »

M. Nicole rendit aussi de lui un témoignage non moins honorable, quoique en beaucoup moins de paroles : « *Je vous avoue*, dit-il dans une de ses lettres, *que j'ai eu une aussi grande idée de M. Castorie que d'aucun évêque de ces derniers temps. Il me semble qu'il avait tout à la fois ce qui a manqué aux plus grands évêques. Il était puissant en paroles et en œuvres. Il était aussi grand prédicateur que M. de Grenoble; mais il avait outre cela tout le zèle et toute la chaleur dont on manque d'ordinaire en ce pays-ci. Il a défendu la foi contre les hérétiques par des livres très bons ; et il y a toujours de la dignité, de l'onction et de la solidité dans tout ce qu'il a écrit. Ainsi il a rempli toutes les parties de son ministère d'une manière excellente.* »

Enfin M. de Tillemont en faisait grand cas (1); et, quand il fit le voyage de Flandre pour voir M. Arnauld, il passa ensuite de Flandre en Hollande tout exprès pour aller visiter M. de Castorie. Celui-ci lui fit ensuite présent de son livre de *l'Amour pénitent*, et entr'autres motifs pour lesquels il le lui avait envoyé, il alléguait celui-ci dans une lettre du 17 février 1684 : « *J'ai voulu aussi faire souvenir*

(1) *Vie de Tillemont*, page 14.

votre piété d'offrir pour moi vos prières à Dieu, qui est charité, afin qu'il me fasse la grâce d'allumer en moi le feu de son amour. Je n'ai rien tant à désirer que de sentir tous mes désirs se porter vers Dieu, que de me voir brûler d'ardeur pour lui, que de l'aimer autant que j'en suis capable, que d'être tout embrasé de ce feu divin. Secondez donc, mon très illustre monsieur, ce désir que j'ai. Je sais combien vous avez trouvé grâce devant le Seigneur, et que vous pouvez lui rendre agréables ceux qui, réfléchissant sur leur vie, n'y trouvent, comme moi, que trop sujets de crainte que le Seigneur ne les rejette de devant lui. »

Après de tels suffrages, auxquels on pourrait joindre ceux de plusieurs autres personnes illustres tels que le cardinal Casoni, qui écrivait qu'à sa mort, le Saint-Siège avait perdu un de ses plus saints et plus illustres prélats (1); M. Bossuet, qui l'assurait par écrit que par son dernier livre il avait obligé tous ceux qui avaient du zèle pour la véritable piété (2); M. l'évêque d'Arras, Gui de Seve de Rochechouart, qui ne feignait point de dire qu'on ne pouvait aimer l'Eglise et n'être point sensible à la perte d'un homme qui l'avait tant édifiée par sa sainte vie, et si bien défendue par l'érudition de ses écrits, sa bonne doctrine, et les travaux de son zèle (3) : après, dis-je, de tels suffrages, on ne peut qu'être scandalisé de l'acharnement de ses ennemis à le déchirer jusqu'après sa mort, en faisant courir contre lui une cruelle satire où ils avaient l'audace de le traiter de novateur, et qui finissait par ces mots : « *Qui nova hujus dogmata sectaris, ejus exitium perhorresce.* »

Le docteur Steyaert (4) voulut aussi se mêler de donner son coup de dent au livre de l'*Amour pénitent.* « *Il n'y a guères,* dit-il dans la dispute 22e de la 2e partie de ses *Aphorismes, qu'afin qu'un certain livre fût regardé comme*

(1) *Batavia sacra.*

(2) Arnauld, Lettre du 22 juillet 1683.

(3) *Batavia sacra.*

(4) Arnauld, 9e partie des *Difficultés proposées par M. Steyaert*, p. 74.

bon par certaines personnes, il leur suffisait qu'ils se pussent vanter qu'un Pape avait dit de vive voix (ce qui néanmoins était faux) : *ce livre est bon et l'auteur est un saint. Plut à Dieu que présentement le décret solennel publié par le commandement d'un autre Pape suffise pour leur faire croire qu'il y a des erreurs dans ce livre !* » Mais M. Arnauld releva fort bien le docteur flamand en lui faisant voir (1) que « *le témoignage d'Innocent XI en faveur et du livre et de son auteur était si vrai qu'il le défiait de lui montrer le contraire, et que le décret d'Alexandre VIII ne tombant que sur la première édition du livre, la seule mise à l'index* donec corrigatur *ne portait en aucune manière sur la seconde, à laquelle le Pape n'avait point touché, et où l'auteur avait adouci ce qu'il disait de fort contre les attritionnaires dans la première.* »

Enfin presque de nos jours les préventions de ses ennemis étaient encore aussi fortes contre sa personne que de son vivant (2). « *M. de Néercassel,* disait, il n'y a pas longues années, son successeur, *n'a pu échapper à leur malignité. Tant qu'il a vécu, ils ont exercé sa patience par de fausses accusations et par des calomnies avec une aigreur et une opiniâtreté incroyables. Leur haine, qui n'a pu mourir avec ce grand homme, l'a poursuivi jusque dans le tombeau, et nous les voyons encore tous les jours outrager ses cendres par d'infâmes écrits, pour flétrir la mémoire d'un homme, dont la foi et la conduite ont toujours été hors d'atteinte.* »

M. Van Heussen, son parfait disciple et le fidèle compagnon de ses travaux (3), hérita de lui un *Traité* mss., qu'il avait composé en latin *sur l'adoration en esprit et en vérité* qui contenait de très belles instructions sur les devoirs de la vie ecclésiastique ; un autre *sur le sacrement de la confirmation,* ainsi que tous ses autres ouvrages mss., dont j'ai déjà parlé. Il avait envoyé au Père Quesnel les principaux

(1) Page 85.
(2) Codde, *Déclaration apologétique*, p. 9.
(3) *Batavia sacra*.

faits concernant la vie de ce prélat, qui lui furent apparemment enlevés avec sa cassette.

C'eût été pour nous de précieux monuments pour faire honneur à la mémoire d'un Père de l'Oratoire, qui en a tant fait lui-même à son corps, « *auquel il a toujours été très affectionné et uni de cœur* (1). » Aussi notre Nécrologe ne manqua pas de faire mention de lui et de le recommander aux prières de la Congrégation avec tous les éloges qui étaient dûs à son rare mérite.

(1) *Nécrologe oratorien*, année 1686.

XX. — Le Père Honoré du Juannet,

Entré en 1629, mort en 1691.

Honoré de Colin du Juannet, fils de M. Esprit de Colin du Juannet, ou, comme on prononce, du Janet (1), et de Dame Marguerite de Fourbin-Bonneval, grand-oncle maternel du Père Louis de Thomas de la Vallette, était provençal, et fut baptisé à Lambesc le 12 septembre 1611 (2).

Il entra dans l'Oratoire à la maison d'Aix le 16 avril 1629 sous la direction du Père de Retz, fut ordonné prêtre le 19 décembre 1635 par l'évêque de Troyes, fit ses études de philosophie à Marines sous le Père Léonor de la Barde, grand augustinien, étudia ensuite seize mois à Nantes en théologie sous les Pères de la Boulaye et Jean Martin ; après quoi il enseigna trois cours de philosophie, le premier à Troyes, le deuxième à Nantes, et le troisième à Marseille. Il y professa aussi deux ans la théologie, et six autres années à Saint-Magloire, où je le vois résidant depuis 1641 jusqu'en 1653.

C'était alors le fort des disputes sur les matières de la grâce. Mgr Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui avait un appartement dans ce séminaire, engagea sans peine le Père du Juannet à faire imprimer, à l'usage du clergé de son diocèse, un recueil de divers endroits de saint Augustin les plus formels et les plus précis sur cette dispute, comme un excellent préservatif contre les nouvelles opinions du temps. Ce Père était et fut toute sa vie un des plus zélés partisans de la doctrine et de la morale

(1) Il signe ainsi les Actes de l'Assemblée de 1648.

(2) P. du Juannet, *Déclaration de son état jusqu'en 1672 donnée par lui-même.*

de ce grand docteur (1). Il donna donc en 1644 l'ouvrage suivant :

Sanctus Augustinus per seipsum docens catholicos et vincens Pelagianos. Parisiis, Ant. Vitré, 1644, in-8°, imprimé depuis grand nombre de fois in-16.

Quoiqu'il n'y eût du sien que le choix et l'arrangement, avec quelques titres sous lesquels il avait rangé les matières de son recueil, comme *l'état de pure nature, le péché originel, la liberté de l'homme tombé*, à la tête les éloges et les témoignages de l'antiquité en faveur de la doctrine de saint Augustin, et la lettre pastorale de l'archevêque de Sens, le parti moliniste déclama fort contre ce petit ouvrage, de quoi M. Arnauld ne manqua pas de tirer contre eux un grand avantage dans sa première apologie pour Mgr d'Ypres (1) : « *Ils ont,* dit-il, *reproché depuis peu par écrit à un grand archevêque, dont la suffisance et la vertu sont aussi connues de toute la France, que le véritable zèle pour la dignité de l'Eglise est estimé dans Rome ; ils lui ont, dis-je, osé reprocher comme un crime, qu'il avait donné au public en son nom un abrégé des articles de toute la doctrine de Jansénius, pour servir de direction aux curés ruraux de son diocèse ; ce qui est la plus formelle déclaration qu'il pouvait ainsi faire que la doctrine de M. Jansénius n'est autre que celle de saint Augustin. Car ce livre n'étant qu'un simple extrait des passages de saint Augustin, sans qu'il soit accompagné d'aucune réflexion, ni d'aucunes explications, ni d'aucunes conséquences, et M. Jansénius n'y étant pas seulement nommé, comment les jésuites pouvaient-ils mieux confesser que la doctrine de Mgr d'Ypres n'est que la doctrine de saint Augustin, qu'en publiant eux-mêmes qu'un livre, qui ne contient que les seules paroles de ce Père, est un abrégé des articles de toute la doctrine de Jansénius?* »

(1) Arnauld, *Apologie 1re de M. d'Ypres*, p. 253.

Les troubles, qu'excita la bulle d'Innocent X contre ce livre, par l'obligation qu'on imposa partout, et surtout dans la Congrégation, d'y souscrire, furent apparemment la vraie cause qui fit quitter au Père du Juannet, en 1653, le séjour de Paris et de Saint-Magloire, où le Père Bourgoing ne l'aurait pas souffert sans signer. Il se retira donc à Valbonette, dans le diocèse d'Aix, où il passa huit ans auprès de son oncle, Paul-Albert de Fourbin, grand prieur de Saint-Gilles et lieutenant-général des Galères. Pendant ce séjour il allait régulièrement tous les ans faire sa retraite à la maison d'Aix durant la Semaine Sainte ; et il passait quelquefois des six mois et des années entières dans la maison de l'Oratoire d'Arles. Il prêcha aussi les Dominicales à Aix, à Arles et à Marseille (1).

L'édification, dont il vivait au milieu de sa famille, le fit pendant ce temps-là choisir deux fois par nos Pères de Provence pour un de leurs députés à nos assemblées. Il se rendit à Paris pour celle de 1658 ; mais il n'en signa pas les actes, et il y est dit malade, soit que sa maladie fût réelle, soit qu'elle fût feinte, parce qu'on nous y fit souscrire, par ordre du Roi, le formulaire de l'assemblée du clergé sur les cinq propositions.

Dans notre Assemblée suivante en 1661, il fut nommé visiteur ainsi que le Père du Breuil, et le Père Séguenot fut fait un des assistants. Ce choix de trois sujets, dont les sentiments doctrinaux n'étaient pas douteux, pour remplir nos premières places, alarma, à ce qu'on prétend, quelques-uns des nôtres, qui étaient du parti contraire, et ils engagèrent le Père Bourgoing, dont l'esprit et le corps étaient alors également affaiblis, à en porter lui-même ses plaintes au Nonce. Ce qui est bien sûr, c'est que tous trois furent relégués par ordre de la cour ; et le Père du Juannet à Langres vers le mois de juillet 1662. Nos Pères, peu de

(1) Du Juannet, *Déclaration de son état*.

temps après, présentèrent au roi une requête pour obtenir leur rappel, et ils y disaient, au sujet du Père du Juannet, « *qu'il avait signé le formulaire dans nos assemblées, avec beaucoup de soumission et de sincérité ; que depuis dix ans, il était éloigné de Paris ; qu'il en avait passé la plus grande partie auprès de feu Mgr de Fourbin, grand prieur de Saint-Gilles, son oncle, que faisant depuis peu sa visite à Arles, il avait blâmé un de nos professeurs en théologie, qui avait avancé quelques propositions, qui avaient fait du bruit ; qu'il avait même obligé le dit professeur de s'expliquer dans ses écrits et d'y donner un sens légitime, ainsi qu'en pouvait rendre témoignage Mgr l'Archevêque d'Arles.* »

A la faveur de cette justification et des mouvements que se donna le P. Senault, élu général l'année suivante, pour le faire revenir de son exil, ils furent rétablis tous trois ; et le P. du Juannet, si parfaitement, qu'au mois d'août 1663 il fut rappelé d'Aix, où il était retiré, pour venir régir la maison de Saint-Magloire, dont il fut supérieur six ans ; ensuite nommé visiteur en l'assemblée de 1669, et le fut jusqu'en 1675, c'est-à-dire six autres années ; et enfin assistant trois ans, jusqu'à la fameuse assemblée de 1678.

Elle eut de fâcheuses suites pour toute la Congrégation et pour lui en particulier. C'est en cette assemblée que fut dressé, par ordre de la cour, le formulaire de doctrine, dont on exigea dans la suite la signature de tous nos Pères. On y laissait, entr'autres choses, la liberté de tenir toute opinion théologique enseignée communément dans les écoles ; ce qui mettait comme de niveau le Molinisme avec la doctrine de saint Augustin sur la grâce, et mortifiait d'autant plus le P. du Juannet qu'il avait été, en qualité d'assistant, le principal promoteur d'une autre espèce de formulaire envoyé au commencement de cette même année dans nos collèges, dans lequel on disait « *qu'il ne serait pas permis d'abandonner la doctrine de saint Augustin ; et qu'au contraire on serait obligé de la suivre.* »

Il eut des explications, et même quelques petites prises, avec le Père Thorentier, à qui il reprocha d'être l'instigateur de ce nouveau joug qu'on imposait à la Congrégation. Le Père Thorentier l'accusa à son tour d'avoir répandu le Jansénisme dans le département de Provence pendant les six ans qu'il y avait été visiteur, d'y avoir fait grand nombre de conférences sur la distinction des deux états, contre la grâce suffisante, et sur la liberté réduite au simple volontaire et d'avoir répandu diverses copies de ces écrits (1).

Ces écrits vinrent même jusqu'aux oreilles du roi, qui ordonna qu'on fit sortir le Père du Juannet de Paris, et il eut ordre, au mois de mars 1681, de se retirer à la maison d'Aix (2). Simon dit (3) qu'en faisant ses adieux, il ne put s'empêcher de recommander fortement aux Pères de sa faction la grâce efficace, et qu'il leur répéta trois fois en les embrassant : « *Par elle même, par elle-même, par elle-même.* » C'était, ajoute-t-il, « *un homme tout composé de salpètre et un très zélé Janséniste, qu'on appelait dans l'Oratoire* : la bombarde du parti, *parce que, lorsqu'il éternuait, il faisait autant de bruit qu'un coup de canon* ; *mais d'ailleurs très homme de bien,* » et un vrai Janséniste, puisque Janséniste y a, de pratiques, qui vivait exactement selon les règles de cette morale sévère qu'il prêchait aux autres. « *Il s'était fort rempli de la doctrine de saint Augustin, où il croyait trouver un fond d'humilité et de religion, qu'il ne trouvait point dans la lecture des autres Pères* (4). »

Pour jouir d'une plus parfaite retraite, s'y occuper totalement de l'éternité, dont son âge avancé l'avertissait que le terme n'était pas loin, il changea, au mois de juillet 1682, son séjour d'Aix en celui de N.-D. de Grâces en Proven-

(1) Voyez plus loin l'article du P. Thorentier.

(2) *Registre du Conseil.*

(3) Simon, *Bibliothèque critique*, T. I, Ch. 33.

(4) Cloyseault, *Ménologe*, p. 246.

ce (1), à quoi la cour consentit. Et, après neuf ans de préparation, passés dans la prière et la pénitence (2), il y mourut le 3 avril 1691, âgé de quatre-vingt ans (3).

Le feu Père Arnoux conservait de lui plusieurs manuscrits in-4°, parmi lesquels était un *Traité de la grâce efficace par elle-même*, qui pouvait être les conférences dont il a été parlé, ou ses cahiers de théologie (4).

(1) *Registre du Conseil.*
(2) Cloyseault.
(3) *Nécrologe.*
(4) P. Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

XXI. — Le P. Daniel Hervé,

Entré en 1642, mort en 1694

Daniel Hervé, natif de Saint-Père-en-Retz, diocèse de Nantes, entra dans l'Oratoire à la maison de Paris en 1642, âgé de 21 ans (1), y fut fait prêtre en 1645, et après avoir demeuré à Nantes et à Bourges en qualité de particulier jusqu'en 1654, y cultivant son esprit par l'étude des sciences profanes et ecclésiastiques, il fut destiné à exercer successivement la charge de supérieur en plusieurs de nos maisons pendant presque tout le cours de sa vie (2).

Il le fut d'abord de Boulogne (3) et en même temps théologal de la cathédrale, dignité qu'il résigna en 1660 à un autre de nos Pères pour aller régir la maison de Bourges, ensuite celle de la Rochelle, où il était supérieur en 1663.

Il assista en cette qualité à notre onzième assemblée, qui se tint cette même année à Paris pour l'élection du successeur du Père Bourgoing. Il y fut chargé, conjointement avec le Père de la Mirande, de faire son rapport des voies qu'il fallait prendre pour procéder à l'information tant des vertus que des miracles de Notre Très Honoré Père, pour travailler au procès de sa Béatification. Il le fit, et fut chargé de le mettre par écrit.

On ne pouvait s'adresser à personne qui fût plus zélé que lui pour le succès de ce projet. Il amassait depuis longtemps avec un grand soin des mémoires de tous côtés pour composer une nouvelle vie de M. le cardinal de Bérulle, qui fût aussi détaillée et aussi remplie de faits que celle de

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil.* — *Listes des députations.*

(3) *Registre du Conseil* de 1659.

l'abbé de Cérisy en est vide. Il s'adressait pour cela aux Religieuses Carmélites de toutes les maisons où il passait, et la grande liaison de Mademoiselle Acarie avec Notre Très Honoré Père lui ayant peut-être persuadé que la vie de celle-là lui donnerait un grand jour, et le mettrait plus au fait pour connaître la vie de celui-ci, il se mit d'abord à écrire la première, quoique M. Duval en eût déjà donné une au public, et vint demeurer à Saint-Magloire en 1666, apparemment pour présider à l'impression qu'il en fit faire sous ce titre :

La vie chrétienne de la Vénérable Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France. Divisée en deux parties, dont la première... etc. *par le Père Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S.* Paris, chez Meturas, 1666, in-8°.

C'est une histoire à la vérité fidèle, tissue de lettres, pièces et mémoires originaux cousus ensemble et rapportés le plus souvent dans les mêmes termes, mais remplie d'allusions, de moralités et de préambules, qui en font un assez mauvais tout et un discours fort ennuyeux à mon gré.

En 1667, le Père Hervé fut fait supérieur de la maison d'Arles, et eut commission du Conseil, le 7 janvier, de faire la visite des maisons de Provence à la place du Père du Breuil, qui s'était démis. Par un ordre particulier du Père Senault, il se transporta au mois de mai jusqu'à Bordeaux pour faire une tentative en faveur du Collège de Guyenne, qui, dès 1639, nous avait été offert par la ville, et où l'on croyait apparemment alors la conjoncture des temps favorable pour être reçus. Il s'y rendit accompagné du Père Mercy, supérieur de Condom, homme d'esprit et de mérite, et le 23 mai il prononça à ce sujet, devant les Jurats une longue *Harangue*, qu'il avait composée exprès, et qu'il leur présenta imprimée le lendemain. Elle est de 10 pages in-4°. Et il faut avouer que, si ce bon Père a eu intention d'exciter plus efficacement ces Messieurs à nous attirer dans leur

ville en leur donnant cet échantillon de notre éloquence, il s'est, ne lui déplaise, grandement trompé dans ses vues, la pièce étant assez plate et alléguant de bonnes raison qu'un homme de goût eût tournées plus adroitement et plus légèrement qu'il n'a fait, ainsi qu'on pourra voir ailleurs, où j'en ai fait le précis. Aussi ne put-il réussir dans ce qu'il voulait, et, dès le 17 juin, il fut obligé de se retirer incessamment de Bordeaux par un ordre exprès du Père Senault à qui cet ordre avait été suggéré par la Cour, les Jésuites n'ayant pas manqué d'y employer tout aussitôt leur crédit pour faire écarter des fâcheux émules, qui auraient pu leur être un obstacle à règner seuls dans ce pays-là.

Ce fut pendant qu'il était supérieur de Besançon, où il fut envoyé au sortir de la supériorité d'Arles, qu'il travailla à la *Vie de Notre Très Honoré Père.* Il en avait déjà fait 4 livres en 1679, et il y a mis depuis la dernière main. Nous en avons un exemplaire très bien écrit par une main de copiste et fort raturé de la sienne, par lequel je vois qu'il a changé plus d'une fois l'ordre et le nombre des livres dans lesquels il l'avait d'abord divisée. Il l'a faite sur une caisse de lettres originales de Notre Très Honoré Père, qu'on garde au secrétariat. Il ne pouvait avoir de meilleurs mémoires; mais, de même que dans la vie de Madame Acarie, il n'a fait que coudre ensemble tous ces extraits rapportés dans leurs propres termes; ce qui ne fait rien moins qu'un tissu d'histoire et une narration suivie qui se soutienne. D'ailleurs il n'a pas connu les lettres sur les affaires d'état que M. de Bérulle a écrites pendant qu'il était dans le ministère; ce qu'il l'a fait couler plus légèrement sur la partie de la vie la plus intéressante pour le public; et c'est peut-être par cette raison que nos Pères n'ont pas jugé à propos de lui faire voir le jour. Ce bon Père, au reste, était si plein du désir d'honorer la mémoire de notre pieux fondateur, qu'il avait déjà composé une *Messe* et un *Office* pour lui. On les trouvera écrits de sa main au secrétariat;

mais ce ne sont pas les pièces qui pressent le plus pour travailler à en faire un saint.

En 1684, le Père Hervé, alors supérieur de la maison du Saint-Esprit de Troyes, où il fut pendant six ans et jusqu'en 1687, donna au public un autre ouvrage bien différent.

Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica, autore Daniele Herveo, Nannetensi, Oratorii J. C. D. N. presbytero, nunc primum in lucem prodit. Lugduni, sumptibus Petri Borde, 1684, in-4° de 510 pages.

C'est, à ce qu'il prétend, en conséquence d'une espèce d'inspiration qu'il eut en 1676 en disant, dans son bréviaire, les leçons de l'Apocalypse, qu'il pensa dès lors, étant encore à Besançon, à faire une explication de ce livre. Il résista quelque temps, frappé de la difficulté du travail; puis, prit confiance qu'à la faveur d'une étude assidue et des prières particulières, qu'outre le saint sacrifice il faisait régulièrement à Saint Jean, à la Sainte Vierge, aux saints Anges, dont il est parlé dans ce livre, il en aurait l'intelligence; et il avoue que la principale raison qui, au mois d'octobre 1677, lui fit entreprendre le pélerinage de Rome à pied, fut de recommander son ouvrage aux saints Apôtres, afin qu'il ne lui échappât rien de contraire à l'analogie de la foi.

Son dessein est d'expliquer le livre jusqu'au milieu du 20e chapitre d'une façon purement littérale et par des événements historiques déjà accomplis, par exemple, les Anges des sept Eglises, auxquels Saint Jean écrit, sont autant d'Evêques, qu'il nomme par leurs noms, et auxquels il applique, sur des témoignages des historiens ecclésiastiques, le bien et le mal que saint Jean en dit. Il explique de l'Empire romain, de Rome payenne et des persécutions qu'elle a fait souffrir aux chrétiens jusqu'au temps de Constantin, les plaies répandues sur la terre et la chûte de Babylone. Il veut qu'on entende par ces mille ans, durant lesquels Satan est lié, les mille ans qu'il y a eu des

Empereurs chrétiens à Constantinople. Enfin, la domination des Turcs, qui ont depuis envahi cet Empire, c'est, selon lui, le Gog et Magog du verset 7e et Satan sorti de prison, à qui il est donné derechef de prévaloir quelque temps sur le peuple chrétien.

Il prouve, au reste, tout ce qu'il explique par divers monuments de l'histoire ecclésiastique et profane, où son érudition est étalée assez à propos. Les journalistes de Paris en ont jugé de même, sous l'année 1684. Il me parait seulement diffus, expliquant quelquefois à force ce qui n'aurait besoin que d'un mot. C'est constamment son meilleur ouvrage.

J'ai trouvé, à la bibliothèque de notre maison de Rouen, deux manuscrits de sa main, qui sont une *Explication française des prophètes Osée et Joël*. Je n'ai pas eu le loisir de les parcourir.

Sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année en deux tomes, par le R. P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S.

Il amasse, dans sa préface, tout ce que M. le cardinal de Bérulle a donné d'avis dans ses lettres à nos prédicateurs de son temps sur la manière de prêcher utilement. Quant à lui, c'est un orateur froid et plat, qui ne laisse pas de dire de bonnes choses, et est toujours assez court. Il promet de donner d'autres sermons, si Dieu lui prête vie; mais il mourut deux ans après le 8 juillet 1694.

Il fut six mois curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Ce bénéfice, possédé depuis plus de 70 ans par des titulaires de l'Oratoire, lui avait été résigné par le P. Pollet. Mais, parce que le Cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, avait aussi une autre personne, le Père Hervé, plutôt que de soutenir un procès, résigna à un autre de nos Pères, lequel abandonna volontiers ses droits au Cardinal de Bouillon, et par là nous fit perdre ce bénéfice.

Dans un catalogue des livres imprimés chez Briallon, je trouve :

La Paraphrase de la Messe, par le Père Hervé de l'Oratoire, Lyon, chez Briallon, in-12.

XXII. — Le Père Joseph Guiz,

Curé à Arles,

Entré en 1632, mort en 1694.

Joseph Guiz, né à la Ciotat (1), ville de Provence, le 22 février 1612, après avoir passé sa jeunesse dans une innocence de mœurs, qui le faisait nommer *le petit saint*, et avoir refusé constamment un établissement fort honnête pour un jeune homme né, comme lui, d'une condition médiocre, entra dans l'Oratoire, à la maison d'Aix, le 24 mars 1632 (2), et y fut fait prêtre, par pure obéissance à la volonté de ses supérieurs, au mois de septembre 1636.

Peu de temps après, M. l'archevêque d'Aix eut besoin d'un de nos Pères pour mettre à la place d'un curé débauché dans une paroisse de la campagne, qui se sentait fort de la négligence de son pasteur, pour les désordres qui y régnaient. On jeta les yeux sur le Père Guiz, et Dieu donna tant de bénédictions à la simplicité avec laquelle il accepta d'y aller, aux prières, aux pénitences, à la vie édifiante, qu'il y mena, aux soins qu'il se donna pour gagner les cœurs de ce peuple, qu'il en fit un peuple nouveau. Le détail de la conduite, qu'il y tint, vaut la peine d'être lu dans sa vie, parmi celles du Père Cloyseault. M. l'archevêque d'Aix aurait bien voulu l'y attacher ; l'amour de sa vocation le fit retourner dans sa maison, dès qu'il eut remis l'ordre dans cette paroisse (3).

Les succès qu'il avait eus, ainsi qu'en diverses missions,

(1) Cloyseault, *Recueil des vies*..... [T. III, p. 131].
(2) *Catalogue universel.*
(3) Cloyseault, [p. 144].

où il fut employé depuis son retour, le firent destiner en 1648 pour être présenté à l'archevêque d'Arles, en qualité de curé de notre paroisse de Sainte-Anne (1). Il la desservit jusqu'à la mort, avec une assiduité, un zèle, un talent fort particulier, ce qui est si bien décrit dans le Père Cloyseault, que je n'ai qu'à y renvoyer. On dit que, par modestie, il n'en voulut jamais être le curé en chef. Il avait un don et une grâce singulière pour s'attacher les enfants, s'en faire écouter et suivre partout, et en faire tout ce qu'il voulait ; de quoi il se servait fort utilement pour les instruire et leur inspirer les principes des bonnes mœurs.

Tous les archevêques d'Arles, qui ont vécu de son temps, surtout François et Jean de Grignan, avaient pour lui une estime, qui approchait de la vénération, ainsi que toute la ville d'Arles.

En 1665, n'étant plus curé, mais continuant de faire les instructions aux peuples de la paroisse, comme il parla un jour de l'obligation d'assister au prône, un jésuite, qui prêchait cette année-là le Carême à Arles, prit à tâche de combattre directement ce que le Père Guiz avait dit en faveur des instructions de paroisse, et d'invectiver après cela contre lui. Nos Pères, joints à tous les curés de la ville, en demandèrent justice à M. l'archevêque, qui fit rétracter le Jésuite, mais en Jésuite, c'est-à-dire en des termes vagues et mesurés, au lieu que ceux de l'insulte avaient été des plus outrés, puisqu'il avait traité le Père Guiz de bouffon et de baladin. Toutes les circonstances de cette affaire sont sous l'histoire générale de ce temps-là.

Après avoir donné de grands exemples d'humilité, de détachement et de pauvreté dans la ville et dans la maison, le Père Joseph, car c'est ainsi qu'on l'appelait, et qu'il voulait être appelé, mourut à Arles, en grande odeur de piété, le 1er février 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans. Le Père

(1) *Registre du Conseil.* — Il vint résider à Arles, le 6 octobre 1642, et y resta jusqu'à sa mort. (*Livre historique d'Arles*). — BOUGEREL, *Mémoire manuscrit.*

Bougerel dit : âgé de quatre-vingt-quatre ; mais l'époque de sa naissance en 1612 justifie ma supputation.

On a de lui l'ouvrage suivant, imprimé en Provence, et qui n'a peut-être pas percé jusqu'en ces cantons ; du moins ne l'ai-je pas vu :

Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles, par Joseph Guiz, prêtre de l'Oratoire, in-4°, à Arles, chez Mesnier, 1665, brochure de 36 p. avec deux grandes figures bien gravées, dont l'une représente l'amphithéâtre, tel qu'il est décrit dans Juste-Lipse ; la deuxième le même ouvrage, tel qu'il reste à présent à Arles.

Le Désirant du Père Joseph Guiz ; Roman spirituel, de la même grosseur que l'ouvrage précédent, et qui n'a jamais été imprimé.

XXIII. — **Le Père Claude Bourguignon,**

Entré en 1651, sorti en 1663, mort en 1680.

Claude Bourguignon, natif de Marseille, fit son institution à Aix en 1651, âgé de dix-sept ans (1), et après une douzaine d'années passées dans l'Oratoire, nous quitta en 1663. Du moins, je le perds de vue depuis ce temps-là, n'ayant pas voulu peut-être obéir aux ordres, que je vois qui lui furent donnés cette année-là, qui l'obligeaient de quitter Marseille pour aller demeurer à Montbrison, puis à Besançon (2).

Il n'en conserva pas moins d'estime et d'attachement pour l'Oratoire, puisque c'est depuis sa sortie qu'il composa l'ouvrage suivant :

La vie du père Romillon, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS et fondateur de la congrégation des Ursulines, en France, par M. Bourguignon, prêtre de Marseille. A Marseille, chez Garcin, 1669, petit in-4°.

Elle n'est pas mal écrite pour un homme qui dit n'être jamais sorti de son pays. Il attache son lecteur. Il relève et réunit assez à propos les circonstances qui peuvent orner ses faits ; mais son imagination toujours vive lui a quelquefois un peu grossi les objets, et il s'est donné trop libre carrière pour encenser son héros, que ses actions toutes seules louaient assez. Il n'est pas même toujours assez scrupuleusement exact dans ce qu'il en dit ; en quoi néanmoins il semble excusable, ayant travaillé sur les mémoires du père Jacques de Retz, qui sans doute était en état d'en donner de sûrs, mais qui, ne l'ayant fait que sur ses vieux jours et nonagénaire, quand il mourut en 1666, pouvait bien

(1) *Catalogue universel.*

(2) *Registre du Conseil* d'avril et mai et du 26 juillet 1663.

n'avoir plus alors les idées aussi présentes qu'il est nécessaire pour cette exactitude historique, dont on se pique aujourd'hui.

Un doctrinaire l'a relevé d'une manière fort dure dans son livre intitulé : *Examen de la vie du Père Romillon*. Il se l'était un peu attiré en exaltant son héros au-dessus du vénérable César de Bus par bien des endroits qui ne pouvaient qu'être sensibles à toute sa congrégation ; par exemple la formation du corps de la Doctrine chrétienne, qu'il prétend être presqu'uniquement l'ouvrage du P. Romillon, celle des premières maisons des filles de Sainte Ursule, en France, dont il lui fait aussi tout l'honneur, quoiqu'il soit sûr que César de Bus y eut sa bonne part. Il est aussi tombé en quelques anachronismes, que son adversaire fait toucher au doigt, en constatant les dates. Mais la plupart roulent sur des points peu importants, qui ne changent rien au fond, ni aux actions principales. Car par exemple, au sujet de la distraction, le P. Lelong dit (1) qu'on conserve dans les archives de notre maison d'Aix des titres originaux, qui contiennent un détail exact de la séparation du P. Romillon et du P. César de Bus, telle que l'a décrite le P. Bourguignon ; et si le P. Riboti, l'auteur de l'*Examen*, en avait eu connaissance, il n'aurait pas entrepris de réfuter ce que cet auteur en a dit.

Son censeur nous apprend qu'au temps qu'il écrivait, c'est-à-dire en 1676, M. Bourguignon était bénéficier dans quelque église de Marseille, et il prend même occasion de le pincer au sujet des vœux simples que, dans son histoire, il a voulu faire entendre ne s'accorder pas avec la perfection du Sacerdoce. « *Quel tort*, s'écrie là-dessus le censeur, *est-ce que l'auteur ferait à son sacerdoce, si étant engagé à un bénéfice, il s'obligeait par vœu à ne manquer jamais sans nécessité à la résidence, de ne s'absenter point du chœur aux heures destinées pour le service divin*,

(1) Lelong, *Bibliothèque historique*, N° 4722.

de ne point désobéir aux statuts de ceux qui ont le pouvoir d'en faire, de ne point thésauriser pour ses neveux, de distribuer aux pauvres tout ce qui lui reste de son revenu au-delà d'un juste entretien? Aurait-il déshonoré sa cléricature ou son sacerdoce, si, lorsqu'il avait l'honneur d'être chez les PP. de l'Oratoire, il eût imité la piété du R. P. de Condren, et se fût engagé par vœu d'accomplir la volonté de ses supérieurs, de ne regarder point en arrière, après avoir mis la main à la charrue, et de persévérer jusqu'à la mort dans la Congrégation où Dieu lui avait fait la grâce de l'appeler! »

On dit (1) qu'il mourut vers 1680, curé de Cassis, petit port de mer de Provence, entre Toulon et Marseille.

(1) Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

XXIV. — Le Père Claude Ameline.

Entré en 1660, sorti en 1665, mort en 1706.

Claude Ameline, parisien, fils d'un procureur au Châtelet et de dame Anne Thevenin, fut reçu dans la maison de l'Institution de Paris le 29 avril 1660, âgé de 25 ans et ayant déjà exercé la charge d'avocat (1).

« *C'était un esprit mur, grave et solide.* » Il se lia, pendant le séjour qu'il fit dans l'Oratoire, d'une affection particulière au Père Malebranche. Ils avaient fait en même temps leur Institution. Ils furent aussi étudier ensemble leur théologie à Saumur ; et à l'exemple de notre fameux philosophe, il tourna comme lui ses études du côté de la Métaphysique, quoiqu'il ne se trouvât pas toujours de son sentiment (2).

Au mois de septembre 1663, il eut ordre de se disposer à recevoir la prêtrise (3). Il ne se proposait que de vivre en bon prêtre de l'Oratoire, uniquement partagé entre la prière et l'étude, lorsqu'en 1665, le 27 décembre, il fut nommé, par la résignation de son oncle Claude Thevenin, presque contre sa volonté, à la Chantrerie de l'Eglise de Paris (4). Car il avait formé le dessin de pas quitter son état, comme on aurait aussi fort souhaité de l'y pouvoir retenir, y étant déjà fort considéré. N'en pouvant plus porter le collet, il n'en conserva que plus soigneusement l'esprit et les mœurs ; et c'est pour cela qu'il permuta bientôt

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) P. Desmolets, *Mémoires.*
(3) *Registre du Conseil.*
(4) *Mémoire imprimé en 1693 contre la Pénitencerie du P. Thorentier.*

sa dignité de chantre avec M. l'abbé Joly (1) pour celle de grand archidiacre et chanoine de la même Eglise (2), parce que la 1re ne répondait pas assez à son zèle, n'y ayant autre chose à faire que d'officier certaines grandes fêtes et de présider en l'absence du doyen, au lieu que son archidiaconé lui donnait inspection et droit de visite sur une partie des curés du Diocèse.

Je connais de lui les deux ouvrages suivants :

Traité de la volonté, de ses principales actions, de ses passions et de ses égarements, en cinq parties. Paris, Desprez, 1684, in-12.

BAYLE, dans sa *République des Lettres*, au mois de janvier 1685, tomba dans une erreur au sujet de cet anonyme, qui fait honneur à M. Ameline. « *On croit*, disait-il, *que c'est ici un ouvrage de M. Nicole. La morale en est fort belle ; mais le 1er livre ne pourra servir qu'à peu de gens, parce qu'il est fort abstrait. En récompense, les grands philosophes s'en accommoderont mieux*. M. Nicole, continue-t-il, *est le véritable antipode du P. Lemoine. Celui-ci faisait des livres de la dévotion aisée, mais l'autre la fait difficile en deux façons : 1° à cause de la sévérité de ses maximes, 2° à cause de la sublimité de ses pensées.* » Bayle reconnut son erreur au mois d'avril suivant.

« *C'est ici un Traité des principales maladies du cœur de l'homme. On y examine les passions en philosophe moral et chrétien ; on les regarde toutes comme des jugements et des déterminations de la volonté ; mais on ne traite en particulier que des six principales, auxquelles les autres peuvent se rapporter. Ces six sont : l'admiration, l'amour, la haine, la tristesse, la crainte, la joie, et elles ont toutes l'amour pour principe* (3). »

(1) DESMOLETS, *Mémoire manuscrit.*

(2) Où il fut reçu le 3 août 1671. JOLY, *Traité des écoles épiscopales*, p. 592.

(3) AMELINE, *Préface.*

L'ouvrage est clair et solide. Le style, qui est pur et naturel, pourrait être un peu plus concis et relevé par quelques images et plus d'exemples des effets des passions de l'homme, sans faire tort au sujet naturellement abstrait et métaphysique.

L'auteur dit, dans son avertissement, qu'il avait d'abord entrepris son livre pour faire partie d'un autre, qui a été donné au public et reçu avec beaucoup d'applaudissement. Il veut parler de *la Recherche de la Vérité;* mais, ajoute-t-il, parce que ce qui vient de différentes mains retient toujours quelque différence qui empêche que les parties ne puissent se réunir en un même corps, on a jugé à propos d'en faire un ouvrage à part.

M. Arnauld estimait fort M. Ameline, qui, à son tour, n'était pas sur le Dogme et sur la Morale un des moins zélés disciples de ce docteur. Et, comme ses amis n'approuvaient pas tous sa lettre à M. Perrault, au sujet de la querelle de celui-ci avec M. Despréaux, il voulut qu'on la fît lire à M. Ameline pour en avoir son avis (1).

Traité de l'amour du souverain bien, qui donne le véritable caractère de l'amour de Dieu, opposé aux fausses idées de ceux qui ne s'éloignent pas assez des erreurs de Molinos et de ses disciples ; dédié à M. l'archevêque de Paris. Paris, Léonard, 1699, in-12°.

J'ai vu ce même ouvrage sans dédicace, soit disant imprimé à Liège cette même année 1699, soit qu'il l'ait été sans l'agrément de l'auteur, sur quelque copie dérobée, ou qu'ayant d'abord de la peine à obtenir le privilège de faire imprimer sur des questions, qui faisaient alors grand bruit, il eut pris parti d'avoir recours à une presse étrangère. Il n'en dit mot dans cette édition, même en l'endroit où il nous fait l'histoire de son livre, qui est au chapitre 19, où il dit : « *Qu'il l'avait d'abord entrepris pour soutenir que*

(1) Arnauld, *Lettres*, 7e vol., année 1694.

l'amour de Dieu, comme récompense, est un amour chaste et la véritable charité ; qu'il y a plus de 20 ans qu'il avait énoncé cette proposition dans un écrit de morale, (autre sans doute que le traité ci-dessus, qui ne parut qu'en 1684) *et cela avant qu'il eût ouï parler de Molinos et de la doctrine des Quiétistes, que sa proposition fut alors contredite par un savant homme* » qu'il ne croit pas devoir caractériser davantage et le même dont il parle dans sa Préface, c'est-à-dire le Père François Lamy, Bénédictin, qu'il désigne en effet sur les marges de sa préface par les lettres initiales de son nom ; « *que les matériaux de ce traité étaient assemblés, le plan dressé, l'ouvrage conduit jusqu'au 17e chapitre, quand le livre des* Maximes des Saints sur la vie intérieure *fut donné au public ; qu'alors quelques-uns voulurent l'engager à changer toute la symétrie de son Traité pour le dresser uniquement contre celui des Maximes des Saints, qui donne le nom d'amour mercenaire, d'amour déréglé et de convoitise à l'amour que lui appelle gratuit et chaste, et qui mérite le nom de charité; qu'il n'a pas cru devoir déférer à leur avis ; que, cependant, sans toucher au fond de son livre, il avoue qu'il y a changé quelques expressions, ajouté quelques raisonnements, fortifié les réponses à quelques objections.* » Et telle est l'édition de Léonard que j'examine, celle de Liège n'étant pas si ample, et n'ayant que les 17 chapitres, qui faisaient d'abord tout l'ouvrage, au lieu qu'il y en a 20 dans celle-ci. M. Dupin le dit imprimé à Paris en 1700 (1); et, s'il n'y a pas d'erreur dans sa date, c'est encore une 3e édition. M. Ameline mourut dans son Eglise au mois de septembre 1706, âgé de 71 ans, ayant soutenu jusqu'au bout de sa course son exacte et austère régularité à tous ses devoirs de la vie canoniale de Notre-Dame, et ayant laissé après lui une grande odeur de piété (2).

(1) Dupin, *Table des auteurs du XVIIe siècle*, p. 2726.
(2) *Mémoire particulier.*

XXV. — **Le Confrère Louis-Henri de Loménie,**
Comte de Brienne,

Entré en 1663, sorti en 1670, mort en 1698.

Louis-Henri de Loménie était fils de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, ministre et secrétaire d'Etat (1). Sa mère, Louise de Béon, de la maison de Luxembourg, eut durant sa vie grande part aux bonnes grâces de la reine Anne d'Autriche. Elle était l'interprète de tous les misérables auprès de cette princesse, intendante de toutes ses bonnes œuvres, l'avocate de tous les ecclésiastiques et de tous les religieux (2).

Il reçut une éducation proportionnée à sa naissance et aux espérances qu'on fondait sur lui, étant l'aîné de sa famille. Notre Père Desmares fut quelque temps, à titre de précepteur, auprès de lui et de deux de ses frères, dont l'un fut depuis évêque de Coutances, et l'autre chevalier de Malte (3). Et la religion du maître fait conjecturer aisément la pureté des maximes que le disciple suça dans sa jeunesse, et quelles semences de vertus furent alors jetées dans son esprit. Mais les Jésuites, qui n'avaient pu laisser en repos ce bon Père dans l'Oratoire, le poursuivirent jusque dans la maison, où il avait cherché une espèce de retraite, et ils intriguèrent tant auprès du comte de Brienne, qu'ils l'obligèrent par politique de se passer du secours qu'il tirait du Père Desmares pour ses enfants. Mais son âme conserva toute sa vie une estime et une inclination

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) Senault, *Oraison funèbre de Brienne*, p. 27.
(3) Voyez notice du P. Desmares. — Senault, *Ibid.*

particulière pour la doctrine et la vertu de son maître. En 1651, n'étant encore âgé que de 16 ans, il fut pourvu de la survivance de la charge de son père de secrétaire d'Etat, avec permission de l'exercer, quand il en aurait 25, en cas d'absence ou de maladie de son père (1). Comme sa charge était celle de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, il résolut d'aller voyager dans les pays et les cours, avec lesquels il aurait à traiter et à négocier dans la suite, afin de connaître mieux leur génie, leurs mœurs et leurs intérêts.

Il partit donc en 1652, et fut d'abord à Mayence, où il apprit la langue allemande. En 1654, il passa en Hollande, de là en Danemark et en Suède, où il reçut commission du roi de féliciter en son nom le roi Charles Gustave sur le mariage qu'il venait de contracter avec la princesse de Holsthein. Ce roi lui fit les mêmes honneurs qu'aux ambassadeurs extraordinaires. De Stockolm il passa, par pure curiosité, jusque dans le pays des Lapons, de là en Finlande, ensuite en Pologne, en Allemagne et en Italie, par où il finit ses courses, qui durèrent jusqu'à la fin de 1655. Nous avons une petite relation latine de ses voyages écrite par lui-même avec une pureté, une netteté et une élégance digne du siècle d'Auguste. Elle parut d'abord in-12 en 1660. J'en ai vu une deuxième édition que voici :

Ludovici Henrici Lomenii Briennæ comitis, regi a consiliis, actis et epistolis, itinerarium. Editio altera, auctior et emendatior ; curante Car. Patin D. M. P. Parisiis. Cramoisy et du Brai, 1662, in-4°.

L'ouvrage n'a pas plus de 70 pages, si on en retranche les vers des Pères Gossart, Rapin et autres beaux esprits du temps à la louange de l'auteur, qui sont à la tête ; et la table géographique, que Samson a mise à la fin de cette édition, pour l'explication des villes que M. de Loménie

(1) Moreri.

avait parcourues. Cet itinéraire est écrit d'un style très laconique, vif et pressé « *Semper ad eventum festinat* ».

Ludovicus Henricus Lomenius, Briennæ comes, regi a consiliis, actis et Epistolis, de Pinacothecà suà ; typis Le Petit, in-8°, 15 pages.

Cette brochure, qui est partie en vers, partie en prose latine, est une espèce de lettre à l'ambassadeur du prince d'Orange à la cour de France, qu'il date de Paris, du mois d'octobre 1662, où il lui fait la description des tableaux de sa galerie, presque tous de la main des meilleurs maîtres. La description des tableaux est d'ordinaire en prose aussi pure, aussi élégante, aussi vive que celle de sa relation mêlée de vers endécasyllabes qui sont aussi d'un très bon goût.

Il épousa, en 1656, Henriette Bouthillier, fille de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'Etat sous Louis XIII (1), de laquelle il eut trois enfants : Louis-Henri et deux filles mariées, tous vivants pendant que j'écris ceci.

Il accompagna le roi en 1660 à son voyage de Fontarabie pour la cérémonie de son mariage, il y fit sa fonction de secrétaire d'Etat, et composa une relation manuscrite de ce qui s'y passa, qui a été annoncée in-folio parmi les livres de la bibliothèque de M. Boissier (2).

Le comte de Brienne, son père, se sentant en 1663 accablé de maladies et chargé d'années, pria le roi de permettre qu'il se démit entièrement de sa charge en faveur de son fils déjà reçu en survivance, afin qu'il pût se disposer à la mort. Le roi consentit, à condition qu'il aurait toujours entrée au conseil, en qualité de ministre, toutes les fois que sa santé lui permettrait d'y paraître (3).

(1) Moreri.

(2) Boissier, *Bibliothèque*, N° 14087.

(3) Senault, *Oraison funèbre*, p. 36.

Par là son fils se vit, à 28 ans, dans une brillante fortune ; mais la mort de sa femme, qu'il aimait fort, arrivée dans le même temps (1), jeta un dégoût salutaire sur tous ces objets si flatteurs, qui l'attachaient à la Cour. Dans la douleur vive qu'il en conçut, il résolut de quitter le monde. Il y fit consentir son père, il en obtint permission du Roi, et il traita de sa charge avec M. de Lionne, puis il vint se mettre en retraite en notre maison de l'Institution de Paris, à la Toussaint de la même année 1663, et, après avoir examiné durant près de trois mois ce que Dieu demandait de lui, il fut reçu parmi nous, le 24 janvier 1664.

On glosa dans le monde, comme c'est assez l'ordinaire, sur les motifs de sa retraite qu'on prétendit avoir été un peu forcée, et en conséquence de quelques aventures qu'il avait eues au jeu, peu honorables à sa probité, et pour lesquelles on veut que le Roi lui ait fait dire secrètement de se défaire de sa charge de secrétaire.

Guy Patin, dans sa lettre du 29 janvier 1664, écrit : « *Le comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'Etat, après avoir perdu sa charge et sa femme, s'est enfin rendu Père de l'Oratoire. Voilà un jeune homme perdu, si Dieu ne le sauve, que les jeux et les pipeurs ont ruiné. Il méritait une meilleure fin ; car c'était un honnête homme et très savant. Il aimait mon fils Charles au dernier point, il l'envoyait quérir tous les jours. Il lui a fait une belle préface à ses* : familiœ romanœ ».

Chapelain écrit nettement que sa disgrâce venait de là (2) et un petit trait, qui est échappé à M. de Brienne dans sa prison de Saint-Lazare, insinue suffisamment qu'il en était du moins quelque chose. Car, dans des Mémoires, qu'il y composait, et dont j'ai vu des morceaux écrits de sa main, il s'y plaint en propres termes que M. de Péréfixe, mauvais

(1) Moreri, édition de 1725, met la mort de sa femme en 1664 et sa retraite à l'Oratoire en 1665. Il se trompe dans les deux points. M. de Brienne était retiré dès la fin de 1663.

(2) *Mélanges tirés des lettres de Chapelain.*

joueur, jusqu'à briser tous les meubles quand il perdait, l'avait accusé lui, Comte de Brienne, d'être un peu filou ; ce qui, arrivé peut-être en une ou deux occasions de peu d'importance, aura été exagéré par le public malin, et aura fait regarder comme une exclusion de la Cour son renoncement volontaire aux honneurs du siècle. Mais quand les motifs de sa retraite n'auraient pas été des plus purs, les suites en furent constamment très heureuses, l'ayant soutenue plus de sept ans avec une grande édification. Dans l'oraison funèbre de son père mort en 1667, le P. Senault, qui la fit, crut pouvoir prêcher sans crainte d'être démenti du public, que des quatre enfants qu'il avait encore alors, trois fils et une fille, l'aîné, (c'est-à-dire notre confrère de Brienne), ayant rompu avec le monde, et Dieu ayant brisé toutes les chaînes qui l'y pouvaient attacher, il était entré dans une compagnie d'ecclésiastiques, où il donnait beaucoup d'exemples de piété (1).

Par les registres du Conseil, je vois que, du 30 janvier 1665, il a ordre de se rendre de l'Institution de Paris à Vendôme pour y résider, apparemment pour le retirer des tentations qu'il pouvait trouver dans le séjour de Paris. Je ne sais si cet ordre eut lieu. Il est sûr que Saint-Magloire fut sa résidence ordinaire dans l'Oratoire.

Après un temps suffisant d'épreuves, on le fit entrer dans les ordres, et il reçut le sous-diaconat (2). Il se ressentit toute sa vie de l'éducation du P. Desmares par un grand goût et un zèle ardent qu'il en conserva pour les solitaires, les intérêts et la cause de Port-Royal. M. Arnauld reconnaît, dans une de ses lettres, « *qu'il en avait toujours été tendrement chéri, et que, pendant le temps de la persécution*, (c'est-à-dire depuis 1662 jusqu'à la paix de Clément

(1) Senault, *Oraison funèbre du comte de Brienne*, p. 27.
(2) *Registre du Conseil*, 27 juillet 1665.

IX), *il avait rendu de grands services à la vérité* (1) ». Il fut même faire un voyage exprès à Aleth pour voir et consulter le saint évêque sur sa conduite. Il parut en 1733 une relation de ce voyage par M. Lancelot, qui l'accompagna, et la composa en décembre 1667 pour la Mère Angélique de Saint Jean, Arnauld. L'auteur n'y parle que des vertus de M. d'Aleth. Ainsi, on n'en peut tirer autre chose par rapport à notre confrère, sinon qu'il partit de Paris le 6 août, qu'il prit sa route par Auxerre, par Vézelay, Saint-Claude, Lyon, Genève, Grenoble, la Grande-Chartreuse, Annecy, afin de parcourir ce que ces lieux ont de remarquable, avant que d'entrer par Avignon dans le Languedoc; qu'il arriva à Aleth le 11 septembre, et en partit le 13 octobre, et qu'ayant voulu payer grassement le séjour qu'il avait fait au Séminaire d'Aleth, apparemment pour lui, M. Lancelot et son valet de chambre, le saint Prélat ne voulut pas souffrir qu'il payât au-delà de sa dépense, ni accepter d'autre aumône que deux pistoles pour deux pauvres filles, qui étaient sur le point de se marier.

Au mois de juin 1664, il signa, conjointement avec toutes nos maisons, le nouveau formulaire d'Alexandre VII, adressé par Mgr de Péréfixe à tout son diocèse (2). La lecture de quelques écrits, et vraisemblablement de M. Arnauld lui donna, quelques temps après, beaucoup de scrupule de la démarche qu'il avait faite. Il la regarda comme une chute funeste, et il s'en voulut relever en se rétractant au plus tôt. Il consulta par lettre M. Arnauld, qui se tenait alors caché, lui donnant de grands éloges de

(1) Arnauld, *Lettres*, T. 7, lettre du 4 juillet 1692.

(2) Il y aurait là une erreur de date, si cette signature était celle du formulaire d'Alexandre VII, laquelle ne fut ordonnée de l'archevêque de Paris que par son mandement du 13 mai 1665 ; mais, s'il s'agit de la signature du formulaire de l'Assemblée du clergé, c'est bien au mois de juin 1664 que ce prélat l'exigea.

ce qu'il lui avait dessillé les yeux, et ce docteur lui fit la réponse suivante (1) :

« *Vous êtes, Monsieur, trop instruit dans les vérités de la grâce pour attribuer à l'homme ce qui n'est dû qu'à Dieu seul. Les paroles et les livres frappent les sens, c'est Dieu seul qui touche le cœur. Sans cela votre changement n'aurait été qu'un changement de philosophie, qui se serait fait en vous plutôt que de vous. Il n'y a que la tentation qui nous fait connaître ce que nous sommes, et on croit souvent qu'elle nous a abattus, lorsqu'elle a seulement découvert que nous ne nous étions relevés qu'en apparence. Il est surtout à craindre que cela ne soit ainsi, quand nous nous endurcissons dans notre chute, et que, pour nous épargner la honte de la reconnaître, nous cherchons de fausses raisons pour nous persuader que nous ne sommes point tombés. Au lieu que c'est une marque que Dieu commence à agir en notre âme... lorsque, n'omettant rien pour réparer notre faute, nous en devenons plus humbles et plus instruits. C'est, Monsieur, ce qui vous doit consoler dans ce qui vous fait gémir. Vous avez éprouvé dans cette chute qu'il vous restait encore beaucoup de faiblesse de vos anciennes plaies. Mais vous éprouvez dans le désir que Dieu vous donne de vous relever qu'il a sur vous des desseins de miséricorde, puisqu'une infinité d'autres, ayant été emportés comme vous par le torrent de la signature,* vous êtes presque le seul *à qui il ait fait la grâce de vouloir sortir de ce malheureux engagement et rendre gloire à la vérité. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne reconnaissiez combien ce gage de l'amour de Dieu envers vous, vous doit être précieux ; et il me semble que vous pouvez regarder cette action comme le sceau de votre conversion et un témoignage que Dieu en est vraiment l'auteur, puisque Dieu vous fait la grâce de lui être fidèle en une occasion importante où il s'agit de préférer son bonheur à toutes les considérations du monde qui avaient eu auparavant le plus de pouvoir sur votre esprit. Oserais-je,*

(1) Arnauld, T. VIII, lettre du 3 octobre 1664.

Monsieur, vous dire encore une pensée qui m'est venue sur ce sujet? Un des plus grands avantages, que je trouve dans l'action que vous vous proposez de faire, est qu'elle pourra servir à vous délivrer d'une des plus dangereuses tentations pour les personnes de qualité qui se retirent des emplois profanes, qui est de changer d'ambition plutôt que de s'en dépouiller, et de n'être pas fâchés qu'on les élève aux dignités de l'Eglise qu'ils devraient fuir de tout leur pouvoir comme une charge qui n'est propre qu'à les accabler.

Vous voyez, Monsieur, avec quelle liberté je vous parle. Vous en êtes la première cause après la bonté que vous m'avez témoignée et l'ouverture du cœur dont il vous a plu de m'écrire. J'en ai une parfaite reconnaissance aussi bien que celui que Dieu m'a donné pour compagnon de ma retraite(1),*qui m'a prié de vous assurer qu'il a reçu avec un profond respect les chères marques de votre souvenir. Je n'oserais vous parler d'une autre obligation que nous vous avons ; mais j'espère que vous en recevrez bientôt le fruit par la joie du bien qui en reviendra à l'Eglise* ».

Il fallait de la pâture à un esprit aussi vif et aussi cultivé que l'était celui du confrère de Brienne. Il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture Sainte, et il composa des *Commentaires sur le Nouveau Testament avec des explications morales*, qui sont en français, en deux volumes in-folio, restés mss. à Paris, dans le cabinet de M. Martin Billet de Fanières.

Item, une *Vie de N.-S.-J.-C., tirée du Nouveau Testament* là même.

Item. des *Remarques sur l'histoire critique de l'Ancien Testament de notre P. Simon* (2).

Le P. Jourdain avait fait imprimer un recueil des paroles de J.-C., tirées de l'Evangile sous le titre de : *Verba Verbi*

(1) C'est de M. Nicole qu'il veut parler.

(2) Lelong, *Bibliothèque sacrée*, in-folio, T. 2.

Incarnati. En faveur de ceux qui n'entendaient pas le latin, le confrère de Brienne engagea le P. Quesnel, son bon ami, à traduire ce petit recueil avec les sommaires ou courtes réflexions qui sont à la tête. Le P. Quesnel le fit, et y ajouta même quelques réflexions nouvelles, et le tout parut sous ce titre (1) :

Les paroles de la parole incarnée, J.-C.-N.-S., tirées du Nouveau Testament, 2e édition, corrigée et augmentée d'un grand nombre de paroles omises dans toutes les précédentes ; de celles de la T.-S. Vierge et de plusieurs réflexions qui en découvrent l'esprit. Paris, Savreux, 1669, in-18, 392 pages.

A en juger par le privilège, on croirait que le confrère de Brienne en était l'auteur, puisqu'il est donné sous les quatre lettres initiales de son nom M. L.H. D. L. c'est-à-dire Louis-Henri de Loménie, nommé Monsieur et non Père, parce qu'il n'est encore que confrère. C'est qu'en se retirant du ministère on lui en avait accordé gratis un privilège général pour tous les livres qu'il jugerait à propos de faire imprimer sous son nom, et il le communiqua encore à M. Lancelot pour faire imprimer le petit ouvrage suivant sous le même nom :

Nouvelle disposition de l'Ecriture Sainte, mise dans un ordre perpétuel pour la lire tout entière chaque année commodément et avec fruit, à laquelle est ajoutée une table des semaines errantes avec les fêtes mobiles pour jusqu'en l'an 1700. Paris, Savreux, 1669, in-8°.

Enfin c'est dans le même sens qu'il est l'auteur du recueil des *Poésies chrétiennes et diverses* en 3 volumes in-12, qui passe sous le nom de La Fontaine, dans lequel il nous expliquera bientôt lui-même la part qu'il a eue, et ce qui y donna naissance.

Il eût été à souhaiter qu'il se fût toujours exercé à des

(1) Quesnel, *Explication apologétique*, p. 21.

occupations utiles et convenables. Mais enfin, soit que les frimats extrêmes de la Lapponie, jusqu'où il avait poussé ses courses dans son voyage du nord, eussent apporté quelque altération dans les fibres de son cerveau, soit qu'emporté par une imagination vive et ardente, il ne se fût pas assez appliqué à en arrêter les premières fougues, j'entrevois qu'il se passionna pour une personne et à un point que le dérangement de son cœur porta jusqu'à sa tête. Si l'on s'en pouvait fier à un fou, il nous a appris lui-même dans sa folie que les affaires du Jansénisme lui avaient aussi troublé la cervelle Quelle qu'en soit la cause, il fallait que les effets en fussent bien singuliers et notoires pour obliger le P. Senault et son conseil à lui faire signifier cet ordre du 11 février 1670 : « *Le confrère de Brienne sera prié de se retirer de la congrégation à cause de sa mauvaise conduite* ». On n'en vient pas sans de bonnes raisons à de telles extrémités contre un sujet de cette condition. Il nous quitta le 12 juin de la même année, et se jeta bientôt dans une vie entièrement dissipée. Il passa en Allemagne, où, sortant de son rang et de son caractère, il se mêla de plusieurs affaires, qui lui en attirèrent dans la suite de très fâcheuses. M. Lancelot en écrivait en la manière suivante à M. Périer, le 11 janvier 1671 (1) : « *Le confrère joue d'étranges comédies depuis notre retour de chez vous,* de Clermont en venant d'Aleth. *Il est maintenant dans les Etats du duc de Mecklembourg, qu'il a surpris ici,* à Paris, *et dont il a tiré une somme considérable, lui ayant fait croire qu'on lui faisait la plus grande injustice du monde. Vous avez vu par vous même qu'il sait assez bien jouer son personnage dans ces rencontres. Les larmes, les figures et les belles paroles ne lui manquent point. Il faudrait faire une espèce de roman pour vous écrire son histoire. Ses parents sont au désespoir, et ne cherchent que le moyen de le faire renfermer.*

(1) Lancelot, *Mémoires sur M. de Saint-Cyran*, T. 2, p. 367, note de M. Legros sur le voyage d'Aleth.

M. de Brienne étant revenu à Paris en 1673, fut exilé en différentes maisons de Bénédictins. Enfin on le conduisit par ordre du roi en 1674 à Saint-Lazare, où il était encore en 1690. »

Peu d'années après, en effet, son mal empirant, sa famille obtint du roi une lettre de cachet pour l'enfermer à Saint-Lazare, à titre d'homme à qui la tête avait absolument tourné (1).

« *L'abbé Cassagne subit, peu de temps après, le même sort. L'on permettait quelquefois à ces deux messieurs de se voir et de lier conversation. Elle tomba bientôt sur Port-Royal ; ils s'engagèrent de concert à écrire l'histoire secrète du Jansénisme. Cet ouvrage en était au troisième livre, lorsque la mort de l'abbé Cassagne interrompit ce projet. Mais ce ne fut pas pour longtemps. M. de Brienne en était trop enthousiasmé pour l'abandonner. Cela l'amusait. Il le reprit donc; mais, comme une idée chez lui faisait bientôt place à une autre, il résolut de bâtir sur un nouveau plan et de donner à son histoire la forme de dialogues, et, de temps en temps, un tour satirique pour égayer ses lecteurs* (2) ». J'ai vu quelques-uns de ces dialogues. Il y en a un entr'autres entre le duc de Luynes, qui médita de se retirer à Port-Royal, et M. Lancelot, qui l'endoctrine sur les dispositions de docilité et de soumission aveugle pour ses nouveaux maîtres, où il l'avertit qu'il doit entrer, s'il veut devenir un digne solitaire de Port-Royal ; et où il faisait ensuite le portrait des principaux pénitents qui s'y étaient déjà retirés. C'est, en vérité, un morceau fort délicat, où les caractères se soutiennent d'un bout à l'autre, où il a trouvé le secret de donner à ce dernier une couche de ridicule sans rien outrer. C'est le seul endroit de sa prétendue histoire dont il est échappé quelques cahiers manuscrits, qui

(1) ARNAULD, *Lettre Chapelain.*

(2) CAMUSAT, *Mémoire manuscrit.*

m'ont été communiqués. C'est, dis-je, le seul endroit qui me rappelle un homme d'esprit, et où il y ait de la suite, car, dans tout le reste, à travers d'heureuses saillies, on sent toujours par quelque endroit une imagination dérangée, et ce ne sont proprement que des tirades et des morceaux sans liaison, sans ordre et sans suite, où on ne laisse pas d'apprendre quelques anecdotes assez curieuses. Il y en a sur le caractère de M. Nicole, de M. Pascal, de M. Arnauld, qui est son héros et dont il loue fort la modestie et la charité. Il raconte aussi quelques traits forts intéressants de la vie de M. Pascal. Il y a un article sur ses propres ouvrages, car il y parle de tout, et de lui-même plus que de tout autre, que je vais insérer ici dans ses propres termes (1). Il met donc parmi ses ouvrages :

Les institutions de Thaulère, traduction nouvelle par M. L.-H. de Loménie, comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'Etat et depuis de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Savreux, 1665, in-12 et 1668, in-8°.

Il ne faut pas confondre cette traduction de Thaulère avec celle du Père Talon, différente pour l'année, l'imprimeur et la forme de l'édition.

La vie et les révélations de sainte Gertrude, abbesse de l'ordre de Saint Benoît, Paris, Billarne, 1673, in-8°, sous le nom du R. P. Mège, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, mais de la traduction en effet du même comte de Brienne, à la réserve de la préface et du cinquième livre qui est du sieur Bulteau, ci-devant secrétaire du roi, et à présent, tant il a d'humilité, frère donné dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le même comte de Brienne, étant de l'Oratoire, ne publia sous son privilège général que deux petits ouvrages, qui

(1) DE BRIENNE, *Histoire secrète du Jansénisme, manuscrit.*

même ne sont de lui qu'autant qu'il a bien voulu les adopter, savoir : les *Paroles de la parole incarnée,* 1669, in-24, dont il s'est fait depuis une nouvelle édition in-16, augmentée des paroles de la Vierge par le Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, son intime ami, qui a donné les œuvres de saint Léon en latin avec de doctes remarques et divers autres ouvrages de piété, dont je ne parlerai point, parce qu'il passe pour un grand janséniste ; mais je dois dire à sa louange qu'il ne l'est point du tout, et n'en a pas la moindre tache.

L'autre ouvrage est de M. Lancelot, et a pour titre : *Nouvelle disposition de l'Ecriture Sainte,* etc. 2e *édition revue et corrigée,* Paris, Savreux, 1670, in-12. Mais il ne fit qu'adopter ces deux petits livres, qui parurent sous son privilège général pour tous les ouvrages et traductions de piété qu'il pourrait faire tant en français qu'en latin.

Il ne laissa pas de s'occuper utilement dans sa retraite de Saint-Magloire, puisque, outre les *Institutions de Thaulère et les Révélations de sainte Gertrude,* qui sont certainement de lui, conjointement avec le sieur Julien Gosselin, précepteur de M. son fils, qui l'a aidé dans ces travaux de piété, ce fut encore lui qui eut soin de rassembler les pièces de vers qui sont dans le recueil que M. de La Fontaine (1), son ami particulier, se chargea, à sa prière, de dédier à M. le prince de Conti, à la considération duquel, et par l'ordre de sa vertueuse mère, il entreprit cet ingrat et fatigant travail, qu'il intitula : *Recueil de poésies chrétiennes et*

(1) Aussi est-ce lui que La Fontaine a voulu désigner dans son Epître dédicatoire au Prince de Conti, lorsqu'il dit :

« *Ceux qui par leur travail l'ont mis en cet état,*
« *Te le pouvaient offrir en termes pleins d'éclat.*
« *Mais, craignant de sortir de cette paix profonde,*
« *Qu'ils goûtent en secret loin du bruit et du monde,*
« *Ils m'engagent pour eux à le produire au jour,*
« *Et me laissent le soin de t'en faire leur cour,*
« *Leur main l'eût enrichi du plus beau frontispice,*
« *La mienne leur a plu, simple et sans artifice.* »

diverses. Paris, le Petit, 1671, 3 vol. in-12. Le privilège lui fut accordé sous le nom supposé de Lucile-Hélie de Breves, parce qu'il se nomme Louis-Henri de Brienne.

De plus il lut tous les ouvrages de saint Augustin, tout le droit canon et tous les Pères des cinq premiers siècles jusqu'à saint Jérôme, dont il fit des extraits raisonnés, qu'il a même encore dans sa prison. Il apprenait cependant la théologie scholastique sous les Pères Fauconnier et Moret, et la théologie positive sous les Pères Thomassin et Bordes, sous lesquels il lut encore les douze tomes de Baronius, les sixième et septième tomes de Saint-Augustin et tout le droit canon, comme je viens de le dire.

Cela ne l'empêcha pas de faire des vers de piété et quelquefois même de galanterie pour *une dixième muse dont il était fou ; ce qui a été cause en partie, aussi bien que le maudit recueil qui m'a jeté dans cette digression, qu'on l'a enfermé en cette qualité par avis de parents à Saint-Lazare.*

Il a aussi achevé la *traduction des Géorgiques de Virgile* en vers français ;

Il a fait quatre ou cinq livres d'*Odes et d'épodes* ;

Un livre de *Satyres* et un *lettres en vers* ;

Dix ou douze livres d'*Epigrammes et de rondeaux* ;

Un gros livre de *Solitaires* en vers et en prose ;

Quatre livres de *Mémoires de sa vie* en prose et en vers ;

Une fort grosse *Morale* toute en prose à son fils qui n'en est pas pour cela plus galant homme ;

Une *Poétique*, ou traité de la versification française ;

Des *Lameniana* à l'exemple des Peroniana et Scaligeriana ;

Un *Extrait des œuvres de saint Augustin et saint Grégoire, pape* ;

Un *Extrait exact et raisonné de saint Augustin, de Jansénius et du Journal de Saint-Amour* ;

Trois volumes de *Mélanges* ;

Douze ou treize d'*extraits* in-folio des livres qu'il a lus dans sa prison, histoires, romans, relations de voyages, etc.

Une *Traduction nouvelle de l'histoire de Flandre par Grotius*, à laquelle le P. Martin a la meilleure part, mais que le comte de Brienne a revue et confrontée avec beaucoup de soin au latin de Grotius, et il espère donner bientôt au public cette traduction en vertu de son privilège qui subsiste toujours.

Enfin, car que n'a-t-il point fait dans sa solitude qui dure depuis onze ans, un livre fort utile et fort divertissant intitulé : *Le Guide des voyageurs*, sans compter tout le reste, qui n'existe encore qu'en idée, mais qui sera bientôt mis en exécution, car chez lui, penser et faire, c'est presque la même chose.

On croit que tous ces ouvrages manuscrits, dont il parle là, ont été dispersés après sa mort à l'exception des *Mémoires de sa vie*, dont le P. Lelong assure(1) qu'ils sont entre les mains d'un libraire de Paris, et qu'il cite sous ce titre : *Manuscrits, Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'Etat, et maintenant prisonnier à Saint-Lazare, contenant plusieurs particularités importantes et curieuses tant des affaires et négociations étrangères que dans le royaume, qui ont passé par ses mains, aussi bien que des intrigues secrètes du cabinet, dont il a eu connaissance, depuis l'an 1643 jusqu'en 1682 inclusivement, in-folio.*

M. de Gomberville avait publié les poésies de M. le comte de Brienne, pendant qu'il était à la cour, parmi lesquelles il y en avait d'un très bon goût ; et Chapelain écrivait

(1) Lelong, *Bibliothèque historique*, N° 9735.

depuis, dans le temps de la disgrâce de ce seigneur, que les courtisans toujours charitables prétendaient que Benjamin Priols et le P. Cossart y avaient la meilleure part (1).

Mais les divers morceaux de poésie latine et française, qui sont incontestablement de lui, détruisent ce préjugé; et en voici un, que je tire de son histoire manuscrite du Jansénisme, qui fait assez juger qu'il était né poète, par la facilité dont les vers coulent de sa plume. Il écrit à un abbé de la Ferté, enfermé comme lui à Saint-Lazare ; et, pour le dissuader de faire des vers, il lui dit entr'autres raisons :

Renonce donc à la gloire
Que la muse nous promet.
Si ma main touche au sommet
Du Mont de dame Mémoire,
Je n'en suis pas plus heureux,
Lorsqu'en ce cachot affreux
S'achève ma triste vie.
Si je n'eusse aimé les vers,
Jamais la cruelle envie
Ne m'aurait chargé de fers.

Le vain plaisir de la rime
M'a seul rendu criminel ;
Ce fut le sang maternel
Qui transmit en moi ce crime.
Ma mère avait de la voix,
Et se plaisait quelquefois
A faire des chansonnettes ;
Son esprit mit dans mon corps
L'esprit qui fait les poètes,
Et m'inspira leurs accords.

(1) Camusat, *Mémoire manuscrit.*

Comme elle fut ma nourrice,
Après m'avoir mis au jour,
Son lait, teint de son amour,
M'apprit ce doux exercice.
Souvent me voulant bercer,
Elle me laissait sucer
Le poison de ses mamelles ;
Et, ne chantant que des airs
A mes oreilles nouvelles,
Les accoutumait aux vers.

Ainsi j'appris sans étude,
Cet art qu'on prise si peu,
Et mon esprit tout de feu
En contracta l'habitude.
Je rimais sans le savoir ;
Et du matin jusqu'au soir
Je ne faisais autre chose.
Toujours bouillait mon cer-
[veau,
Et croyant parler en prose
Je formais quelque air nou-
[veau.

De là naquit ma disgrâce
Qui m'a coûté tant de pleurs ;
Ne vas point cueillir les fleurs
Qui croissent sur le Parnasse.
Pour en avoir trop cueilli,
Je me vois enseveli
Tout vivant dans St-Lazare ;
Mais toi, tu dois voir dans peu
Finir ton tourment barbare,
Qui près du mien n'est qu'un
[jeu.

J'ai encore vu de lui un *Poème sur les fous*, qui étaient enfermés alors à Saint-Lazare. Il les caractérise chacun en particulier, sans s'oublier lui-même. Il dit à ce sujet, dans son histoire du jansénisme, parlant de l'abbé Cassagne : « *Il y a bien d'autres gens que lui, à qui le jansénisme a troublé le cerveau, et renversé la judiciaire, quand ce ne serait que moi, à qui il a pensé faire tourner l'esprit, tant il est dangereux de s'appliquer trop à l'examen du droit et du fait. Quand cet abbé mourut, il y avait trois livres de l'histoire du jansénisme achevés, et il les avait revus et corrigés avec assez de soin ; mais, depuis, je les ai refaits, ou pour mieux dire, retouchés à ma mode. Ensuite, ayant continué d'écrire sur les errements de mon ami, et poussé cet ouvrage comique jusqu'au 9e livre, je m'y arrêtai quelques mois sans pouvoir l'achever, faute de savoir bien précisément ce que je devais dire ou taire. Environ ce temps-là, on me prêta le* Journal de Saint-Amour. *J'en fis un extrait raisonné en deux gros volumes in-4°. J'achetai 30 ou 40 volumes de recueils contenant les principales pièces qu'on a débitées dans l'un et l'autre parti, à Paris et ailleurs, touchant les matières contestées. Avec ce secours, je remaniai mes anecdotes de Port-Royal pour la troisième fois ; et après huit mois de travail, j'ai été assez heureux, si toutefois cela se peut appeler bonheur, pour donner à cette curieuse histoire, sinon toute la perfection que quelqu'autre peut-être après moi pourra lui donner, au moins toute celle que je suis capable de lui prêter. Elle est maintenant entre les mains d'un docteur de mes amis, homme intègre et nullement partial, qui la revoit et la corrige.* » Il rend ensuite raison pourquoi il a donné un tour badin et satyrique à son histoire ; et dit que « *si ces disputes théologiques sur des questions si épineuses et si sérieuses n'étaient un peu égayées, il courrait grand risque d'ennuyer ses lecteurs.* » Quand il en est à la signature, il dit : « *Comme nous avons tous signé le formulaire, mais celui de la foi humaine de Mgr de Péréfixe ; le P. du Juannet, le 2me mandement des grands vicaires, dont*

le hasard m'excepta ; enfin M. Arnauld et ses amis, la formule de foi, dont le Pape Clément IX se contenta, aussi bien que les religieuses de Port-Royal ; comme, dis-je, nous avons tous signé sans exception, les uns de bonne foi comme moi et mes confrères de l'Oratoire, (où il était lors de cette signature), *les autres à leur corps défendant, comme M. Arnauld et sa cabale jansénienne, pour être compris dans la paix de l'Eglise, il serait inutile de rapporter les raisons bonnes ou mauvaises que les défenseurs du fait de Jansénius alléguaient pour s'exempter de la signature des diverses formules, qui ont causé tant de troubles dans l'Eglise de France.* »

La manière dont il parle de M. Arnauld, fait assez voir qu'il n'était pas alors dans son bon sens. Mais il y revint depuis tout à fait, à ce que nous apprend ce docteur dans une de ses lettres (1), et sa famille ne laissait pas de le retenir toujours dans une si dure et si humiliante captivité. Elle dura dix-huit ans, au bout desquels Dieu le tira de cette oppression, et il en sortit, contre l'ordinaire de ce qui arrive à ces sortes de prisonniers, ayant conservé beaucoup d'esprit et de mémoire (2). Ce ne fut qu'en 1692. Le Roi, à qui il porta ses plaintes, voulut qu'on lui rendît justice. Son interdiction fut levée, il fut remis en tous ses droits et en pleine liberté, et on mandait à M. Arnauld, en lui en apprenant la nouvelle, que M. de Brienne se souvenait toujours de lui avec sa cordialité ordinaire (3).

La honte de paraître dans le monde après une si longue et si sensible humiliation, l'en fit tenir le plus écarté qu'il put ; il ne fréquentait que les communautés de Paris, et en particulier celle de Sainte-Geneviève, chez qui il allait fort souvent manger. Il prit même le parti de se retirer tout à fait, en 1696, dans une de leurs abbayes du diocèse de Sens, pour y finir chrétiennement et tranquillement ses jours

(1) Arnauld, T. 7, lettre du 4 juillet 1692.

(2) Abbé de Choisy, *Mémoires*, Liv. I, p. 34.

(3) Arnauld, *Lettre* du 4 juillet 1692.

auprès de l'abbé, le P de la Grange-Trianon, son parent. Il y mourut en effet, et on y lit son épitaphe gravée sur un petit marbre blanc, qui est dans le chœur : « *Cy-gît M. Louis-Henri, comte de Brienne, secrétaire d'Etat, décédé le 17 avril 1698* (1), *en cette abbaye de Château-Landon* (2), *où il s'était retiré quelques années avant son décès* ».

C'est M. son fils qui l'envoya. Il n'a pas jugé à propos de faire mention, entre ses qualités, de celle d'ecclésiastique, quoiqu'il eût été fait parmi nous sous-diacre, et non diacre comme l'a écrit le P. Lelong (3), et même qu'il est mort prêtre ; à quoi il n'y a pas d'apparence à cause de sa démence.

(1) Erreurs de l'ancien Moreri qui dit le 14 mai, du nouveau Moreri, édition de 1725, qui dit le 14 avril ; du P. Lelong, qui dit l'an 1699.

(2) L'auteur de la *Vie de M. Vialart* dit, page 245, que M. de Brienne en avait été abbé. Ce qui vraisemblablement est une erreur. L'épitaphe n'aurait manqué de lui donner ce titre, s'il l'avait jamais eu.

(3) Lelong, *Bibliothèque sacrée*, in-folio, T. 2.

XXVI. — Le P. Jules Mascaron,

Evêque de Tulle, puis d'Agen,

Entré en 1650, évêque en 1671, mort en 1703.

Ces mémoires sont presque tous tirés du discours que le Père Bordes a mis à la tête des Oraisons funèbres du P. Mascaron et de l'éloge mss, que le P. Bougerel a fait de ce prélat, faisant partie de ses *Hommes illustres de Provence.*

Jules Mascaron, un des plus grands prédicateurs du XVIIe siècle, naquit à Marseille au mois de mars 1634, fils unique de Pierre-Antoine Mascaron (1), le plus célèbre avocat qui fut de son temps au Parlement d'Aix, et connu dans la république des lettres par quelques discours éloquents qui restent de lui.

Au sortir de sa rhétorique, qu'il fit ainsi que ses premières études à notre collège de Marseille, il perdit son père ; celui-ci lui laissa, pour tout héritage, un grand nom à soutenir avec une si extrême indigence qu'on prétend que, pour le faire subsister, on fut un temps obligé de le placer, à titre de serviteur de messe, dans l'église collégiale de Saint Martin (2). Il était en revanche très bien partagé en toutes sortes de bonnes qualités de l'esprit et du corps. Il regarda l'Oratoire comme un état propre à les cultiver et en apprendre le bon usage (3), et il y fut reçu dans la maison de Lyon, le 16 décembre 1650, âgé de dix-sept ans.

L'année d'après, il revint à Mareille, étudier en philo-

(1) Bordes, *Préface des Oraisons funèbres de Mascaron.* — Bayle, *Dictionnaire, Supplément.*

(2) Bougerel, *Eloge de Mascaron.*

(3) Bordes.

sophie (1). Sur la fin de son cours, il fut voir le marquis de Séguiran, premier président de la chambre des comptes, aides et finances du Parlement d'Aix. Ce magistrat, qui avait été son parrain, et se trouvait pour lors à Marseille, lui témoigna sa surprise sur le nouveau genre de vie qu'il avait embrassé, et lui exagéra tellement les avantages qu'il aurait trouvés dans le monde, s'il avait suivi la profession de son père, que le confrère Mascaron, croyant déjà sa fortune faite, sortit de l'Oratoire sans consulter personne et se rendit à Aix pour y étudier en droit. Mais à peine eut-il fait cette démarche inconsidérée que son bon esprit le fit repentir d'avoir quitté sa vocation et un établissement aussi assuré qu'honnête, pour courir après des espérances éloignées et fort douteuses. Il répara donc sa faute presque aussitôt. M. de Ruffy, l'historien de Marseille et ami particulier du P. de Rhodes, alors supérieur du collège, s'employa auprès de celui-ci utilement pour cela. Le confrère Mascaron en fut quitte pour aller passer quelque temps en retraite à N.-D. de Grâces, en Provence, d'où il fut envoyé à Montbrison (2) professer les humanités ; et de là, la rhétorique au Mans (3), n'étant âgé que de vingt-deux ans.

C'est là qu'il commença cette grande réputation d'éloquence, qu'il a su si bien soutenir. Le célèbre Costar demeurait alors dans le Palais épiscopal ; il avait été étroitement lié avec son père ; il fit bientôt avec lui une liaison intime et constante, qui dura autant que leur vie, et Costar en a laissé des preuves dans ses lettres (4).

(1) Bougerel. Nos Registres du Conseil du 8 janvier 1653 disent cependant : « *Le Confrère, Jules Mascaron, se rendra à Notre-Dame-de-Grâces-en-Forez pour y étudier en philosophie.* »

(2) Les Registres du Conseil n'en parlent point ; mais seulement au mois d'octobre 1654 le mettent sur l'ordre du Collège de Vendôme pour y faire la troisième.

(3) Sur l'ordre du Collège, en octobre 1657, marqué pour la rhétorique.

(4) Bougerel.

Le Père Mascaron fut ordonné prêtre au Mans en 1658, par M. de Lavardin. Cette ordination fut dans la suite pour lui matière à de grands scrupules, quand il eut ouï dire que ce Prélat avait déclaré, au lit de la mort, qu'il n'avait jamais eu l'intention d'ordonner personne, ni d'administrer aucun sacrement ; et, quoiqu'il eut grand sujet de se rassurer dans la décision donnée par la Sorbonne, que ce Prélat ayant fait extérieurement et sérieusement tout ce que prescrit l'Eglise dans l'administration de ses sacrements, ses ordinations étaient très valides, quoiqu'il put dire, puisque l'intention personnelle et particulière du ministre n'était nullement nécessaire, il ne put calmer ses agitations et la délicatesse de sa conscience qu'en se faisant réordonner quelques années après.

Du Mans il fut étudier en théologie à Saumur (1). Quelques essais de sermons qu'il y donna, manifestèrent si hautement le grand talent que Dieu lui avait donné pour la chaire, qu'on l'arrêta aussitôt pour prêcher l'Avent et le Carême, à deux ans de là, dans l'église collégiale de Saint-Pierre de Saumur (2).

Pendant qu'il s'y préparait, il lui survint un petit contretemps. Car, soit pour quelque sujet de mécontentement, soit précisément en conséquence du statut fait en notre assemblée de 1661, de renvoyer les Pères du département de Provence chez eux, il eut ordre et même un duplicata du 3 mai 1662 pour « *se rendre incessamment et sans excuse à Aix, pour y recevoir l'ordre de sa résidence du P. Juannet, visiteur et de s'y rendre par le plus court chemin sans même passer par Paris.* » Il y a apparence qu'il obéit, attendu que l'année suivante, 1663, dans la liste des députations, il est sur la maison d'Aix. Mais il en fut quitte pour cette épreuve de son obéissance, puisque le 5 janvier de la même année, il a permission d'aller prêcher à Angers l'octave prochain

(1) *Registre du 18 septembre 1659* ; envoyé du Mans étudier aux Ardilliers.
(2) *Registre du Conseil* du 5 janvier 1663.

du Saint-Sacrement et l'Avent et le Carême suivants à Saumur, où il commença sa carrière avec un prodigieux succès.

L'église de St-Pierre ne se trouva pas assez vaste. Il y fallut dresser des échaffaudages (1). Les hérétiques étaient aussi pressés de l'entendre que les catholiques, malgré la défense des ministres. Le fameux Tanneguy-Le-Fèvre, père de M[me] Dacier, fut un des plus assidus (2). On lui en fit un crime dans son parti, mais il n'en tint compte. Il s'en explique ainsi dans une de ses lettres : « *Si nescis, Mascaronus ille, non ex nundinalibus et compitalitiis concionatoribus est ; imo illo homine nihil elegantius* (lui appliquant ensuite ce que disait Pline d'un orateur de son temps) : *nullus horror in cultù, nulla tristitia, decora facies, quasita et excullta verba ; præmiatur apte, narrat aperte, ornat excelse, postremo docet, delectat, afficit.* Il ajoute : *Itaque adeo nullum unquam auditorium frequentius fuit* ; *eo flos omnis juventutis nostræ conveniebat. Eo et quidam tristiores, obnupto capite, veniebant, eo et ipse, fateor, sed non inepte ut quidam, demersis intrà pallium oculis* ; *cur enim hominem eloquentissimum non audirem ?... Sed accure, advola, dum adhuc memoria recens est, mi Boherelle, tum intelliges... Denique quod dixi sæpe sæpius, væ iterum atque iterum illis prædicatoribus qui post Mascaronum huc venient* ».

Le bruit de ses succès s'étant répandu jusqu'au Mans, l'évêque songea à l'attacher à son église, et pour cela lui fit offrir la théologale, dont il envoya les provisions au R. Père Senault. Mais ce sage général détourna adroitement le coup, et fit trouver bon à l'évêque qu'il ne fit pas tenir ces provisions au Père Mascaron, que la Providence destinait à des fonctions plus considérables.

Aix et Marseille voulurent l'entendre, on ne put le refuser à leurs instances, et il y fut extrêmement goûté,

(1) P. Bordes.
(2) P. Bougerel.

quoiqu'en son pays; d'autres raisons importantes le firent appeler à Nantes, où il prêcha aussi quelques sermons avec le même succès; et les applaudissements qu'il reçut en 1666, pendant la dominicale qu'il prêcha dans notre église de la rue St-Honoré, furent si extraordinaires que toutes les églises de Paris voulurent l'avoir à l'envi, en sorte qu'il ne fut plus possible de le prêter aux provinces. Plusieurs de l'Académie française, après avoir été les panégyristes du père, le furent du fils. Ils lui trouvaient toutes les parties de l'orateur. Son extérieur prévenait pour lui, et il était difficile de lui refuser son attention, dès qu'il se montrait. Il avait une prestance majestueuse, le son de voix agréable, le geste naturel et réglé; avec ces beaux dehors, un fond d'éloquence naturelle, cultivée par beaucoup d'étude, soutenue d'un esprit solide et d'un goût exquis (1).

Il fut choisi pour faire cette année, 1666, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche. M. de Harlay, pour lors archevêque de Rouen, y assista à la tête du Clergé de France, alors assemblé (2). Ce prélat en fit de grands éloges à la Cour et y fit connaître les mérites du Père Mascaron, qui le regarda depuis comme son protecteur, à qui il se reconnaissait redevable de sa réputation, ainsi qu'il le lui déclara plusieurs fois: « *Aperuisti januam famæ* ».

Le Roi voulut aussi l'entendre, et il le fit avec tant de satisfaction, qu'après lui avoir fait prêcher l'avent de 1666, il l'arrêta successivement pour le carême de 1667, l'avent de 1668, le carême de 1669 et l'avent de 1670, sans qu'on se lassât de lui à la cour (3).

« *On ne peut pas avoir plus d'honneur et de marques d'es-*

(1) Moreri, édition de 1725.

(2) M. l'abbé Bocquillon a un exemplaire manuscrit de cette oraison funèbre, corrigé de la main de l'auteur et différent en plusieurs endroits de l'imprimé. (Lelong, *Bibliothèque historique*, N° 10072).

(3) Moreri, Edition de 1725.

time que j'en ai reçu du roi, de la reine et de toute la cour. Le bien que Sa Majesté a si souvent dit de moi, a donné lieu à tous ces bruits de bénéfices Mais je ne sache pas qu'on ait jamais rien proposé d'effectif. Le roi pourra un jour passer des belles paroles aux bons effets; mais je doute si les effets seront d'un aussi grand prix que les paroles. Si la récompense suit, elle me sera commune avec beaucoup d'autres ; et les éloges ne sont que pour moi. Voici en propres termes, et sans y changer une seule syllable, ce que le roi me dit, lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de lui. « C'est moi, mon Père, qui vous dois des compliments et des remerciements réciproques. Si mon contentement fait le vôtre, vous devez être infiniment content, car je ne le fus jamais tant. Tous vos sermons m'ont charmé, et particulièrement les derniers, auxquels j'ai été plus appliqué qu'aux autres ; et vous êtes le seul homme de qui j'ai eu des discours d'une égale force depuis le commencement jusqu'à la fin. » Ensuite, après avoir prié Dieu, car c'était à son lever, il me prit le bras, et ajouta : « Vous avez fait la chose du monde la plus difficile, qui est de contenter une Cour aussi délicate que la nôtre, nous parlerons à jamais de ce que vous avez fait, et on en dit plus quand vous n'y êtes pas, que quand vous y êtes. » Après ces paroles, M. de la Feuillade, à cette heure duc de Roanne, qui est de mes bons amis, me dit fort haut : « Parbleu, mon Père, avouez que le roi parle mieux que vous ! » *Et en effet, s'il était permis de chercher la gloire du monde, j'en serais fort satisfait, ayant eu pour panégyriste le plus grand Prince de la terre.*

Les ministres me font l'honneur de m'aimer. M. Le Tellier me dit encore l'autre jour, quand je pris congé de lui : « Mon Père, je suis votre serviteur et du fond du cœur. Je me tiendrais heureux de vous servir.» *M. Colbert m'a fait l'honneur de me donner à dîner ce carême avec mille marques de bonté et d'estime. Lisez cela à ma sœur, à qui je ne l'écris point. L'Evêque de Périgueux en a pensé crever d'envie ; et, parce que le hasard a fait que j'ai pris le même texte qu'il prit*

en 1651, il a eu l'imprudence d'avancer, sans m'avoir entendu, que c'était son sermon ; mais, à mon retour, l'ayant appris, j'ai fait chercher sa passion que je n'avais jamais vue ; et la confrontation de ces deux pièces a convaincu tous ceux qui savaient lire que, dans un discours de six quarts d'heure, il y avait six mots semblables. Cela le couvre de confusion.... Il est parti pour son diocèse ; Dieu l'y conserve. » (1)

Dès le second carême, qu'il y prêcha, il prit ce tour si particulier, si ingénieux et si nécessaire à la cour, dont personne n'avait encore donné l'exemple, d'annoncer les plus fortes vérités de la morale, sans révolter. Il les présentait avec tous les ménagements dus aux Princes ; mais il ne leur dissimulait pas celles qu'il ne devait pas leur laisser ignorer. En voici un trait, qui lui fera à jamais honneur pour la sainte et adroite liberté dont il s'énonça dans des conjonctures fort délicates ; ce fut le 1[er] dimanche de carême, dans son sermon de la parole de Dieu (2).

« *Les grands,* dit-il, *et les rois de la terre entendent rarement la vérité. Comme on veut les convertir et non pas les aigrir, et que la même Ecriture, qui nous ordonne d'annoncer la vérité devant les Princes de la terre, nous commande aussi de les ménager ; que Nathan ayant à faire connaître à David son adultère et son homicide, prit des biais et des chemins par où l'esprit de Dieu le mena ; tout cela fait que la vérité ne se montre à eux qu'avec un ménagement, dont il faut que les grands s'aperçoivent ; et pour expliquer cela par les termes du grand Saint Bernard, écrivant au Souverain Pontife ces livres si sages et si hardis qu'il a intitulés :* de la considération : « Il vaut mieux, *dit-il,* prêcher devant les grands avec un peu de timidité qu'avec trop de témérité : *mihi tutius judico apud majestatem timiditate quam temeritate periclitari.* » *Mais aussi, si le respect que j'ai pour vous, fait que je ne vous dis la vérité que sous des enveloppes, que*

(1) Mascaron, *Lettre au P. Mignot* du 20 mai 1667.
(2) Bougerel.

je vous la mets dans des jours plus enfoncés, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse, que vous entendiez plus que je ne vous dis, et que vous compreniez que, ne vous disant rien, je ne laisse pas de vous dire ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dit ; decet te scilicet abundantiorem quam me audaciorem esse, *c'est-à-dire, Messieurs, qu'il en est de la parole de Dieu à l'égard des grands comme d'une fenêtre qu'on leur ouvre : la vue ne s'arrête pas à l'objet le plus proche que cette fenêtre leur présente : elle va plus loin, et se porte à l'extrémité de l'horizon ; de même il faut, MM., que les grands entendent plus de choses qu'on ne leur en dit, en voient plus qu'on ne leur en montre, en découvrent plus qu'on ne leur en présente. Que si, avec tous ces soins, toutes ces précautions et tous ces ménagements, la vérité ne peut plaire, craignez, Messieurs, que cette parole ne vous soit ôtée ; craignez que Jésus-Christ ne venge cette parole méprisée. etc.* »

Cette liberté si discrète ne méritait que des louanges ; on en jugea bien autrement à la cour. Le Père Mascaron y fut traité d'imprudent, qui pourrait bien être disgrâcié et congédié ainsi qu'on le fit appréhender pour lui au R. Père Général. Il y eut même quelques seigneurs qui, pour faire à ses dépens leur cour au roi, envenimèrent devant ce Prince ce que le prédicateur avait dit ; mais Louis XIV, plus équitable, leur ferma la bouche, en leur répondant : « *Le prédicateur a fait son devoir ; c'est à nous à faire le nôtre.* »

Le P. de la Rue, ce célèbre orateur jésuite, parle de ce fait d'une manière si avantageuse qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici son témoignage (1) : « *Le zèle,* dit-il, *d'un des prédicateurs les plus renommés de France et des plus dignes de sa réputation, l'ayant porté à parler d'une manière que la considération de la jeunesse du roi et d'une cour alors dans les plaisirs aurait dû lui faire éviter, s'il eût*

(1) *Préface de ses Sermons de l'Avent*, 2e édition, Lyon, chez Anisson.

suivi les règles de la prudence ordinaire, on en fut alarmé jusqu'à faire craindre au prédicateur l'indignation du monarque. Le roi ne l'ignora pas ; mais le prédicateur, s'étant présenté devant lui, sa religion le prévint ; et, bien loin de marquer le moindre ressentiment, il le remercia du soin qu'il prenait de son salut, lui recommanda d'avoir toujours le même zèle à prêcher la vérité et de l'aider par ses prières à obtenir bientôt de Dieu la victoire sur ses passions. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ici de la droiture du roi ou de celle de son prédicateur, à qui on appliqua dès lors dans Paris ces paroles du prophète : Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et non confundebar. »

Aussi ce Prince était-il si content de lui que l'année suivante, 1670, il lui fit demander presque en même temps l'oraison funèbre de Madame Henriette d'Angleterre, Duchesse d'Orléans, et celle du Duc de Beaufort, péri à l'expédition de Candie ; et comme le Roi avait ordonné les deux services solennels, le 1[er] au Val-de-Grâce, l'autre à Notre-Dame, tous deux au mois d'août, à deux jours seulement de distance l'un de l'autre, le maître des cérémonies ayant fait observer à Sa Majesté que le même orateur, étant chargé de parler dans les deux services, cela pourrait l'embarrasser, étant si près l'un de l'autre, le roi répondit : « *C'est le Père Mascaron, qui en est chargé, il saura bien s'en tirer.* » (1)

L'applaudissement, que ces deux pièces lui attirèrent, fut universel. Le fruit, qu'il tira de la deuxième, eut quelque chose de singulier. L'archevêque de Sens nous avait donné le collège de Provins. L'Université nous disputait cet établissement, et l'instance fut jugée au Parlement, le 14 août 1670. C'était le lendemain du jour que le Père Mascaron prononça l'oraison funèbre du Duc de Beaufort. M. le premier Président de Lamoignon y avait assisté à la tête du Parlement. Or, l'avocat de l'Université avança dans

(1) Bordes.

son plaidoyer que nos régents passaient trop légèrement par les classes pour former d'habiles rhétoriciens. Ensuite on alla aux voix, qui se trouvèrent également partagées ; et alors le premier Président qui, dans ce partage, était le maître du jugement, dit à ces Messieurs, opinant pour nous, et par là faisant pencher la balance de notre côté : « *Je vous laisse à penser, Messieurs, si le Père Mascaron, que nous entendîmes hier, n'est pas capable d'enseigner la rhétorique.* » (1)

Au mois de septembre 1670 mourut M. de Périgny, Président aux enquêtes et Précepteur de Mgr le Dauphin. Le Public mit le Père Mascaron sur les rangs pour en faire son successeur dans cette dernière charge, conjointement avec M. de Bassompierre, évêque de Saintes et M. Bossuet, évêque de Condom, qui l'emporta (2).

On le jugeait de tous côtés digne d'être évêque, et il ne fut pas oublié l'année suivante, 1671, dans la grande nomination que fit le roi pour remplir les places vacantes. Nommé le 5 janvier évêque de Tulle (3), il fut sacré à Saint-Magloire le 8 mai par M. de Harlay, alors archevêque de Paris, assisté de M. de Janson, évêque de Marseille, puis cardinal, et de Dom Cosme Roger, évêque de Lombez.

On lui fit encore prêcher à la Cour l'Avent de cette année 1671. Dans son sermon des Rois, il compara les prédicateurs à l'Etoile qui conduisit les Mages à la crèche, et qui disparut ensuite ; et s'appliquant le trait de sa comparaison, il dit au roi dans son compliment, « *qu'après avoir eu l'honneur de conduire Sa Majesté jusqu'au berceau du Sauveur, il allait se retirer où la Providence l'appelait ; et que, puisqu'il ne pouvait plus parler de Dieu à Sa Majesté, il ne*

(1) Bordes.

(2) Guy-Patin, *Lettres*, T. 3, p. 402, lettre de septembre 1670.

(3) Le P. Bordes dit que ses Bulles arrivèrent sur la fin du Carême de 1672 ; ce qui ne s'accorde point avec la date du *Gallia Christiana*, peut-être a-t-il voulu mettre 1671.

cesserait du moins jamais de parler de Sa Majesté à Dieu dans ses prières et ses sacrifices. » Le roi, toujours heureux et gracieux dans ses reparties, lui dit le lendemain, quand il fut saluer Sa Majesté. « *Dans vos autres sermons, vous nous aviez touché pour Dieu seul; hier, vous nous touchâtes pour Dieu et pour vous ; vous nous avez menacé d'un éloignement; mais nous saurons bien vous faire venir.* »

Il ne put même partir pour son diocèse que six mois après. Le chancelier Séguier mourut au mois de janvier 1672. M. de Tulle, qui l'avait assisté dans sa maladie, et avait rendu compte au roi des dernières volontés et des secrets les plus importants de ce premier magistrat, fut chargé par sa famille de faire son oraison funèbre, qu'il prononça à Pontoise, où fut transporté le corps. Le Père Laisné en fit autant en notre église de la rue Saint-Honoré, où l'Académie des arts, dont le chancelier était le protecteur, lui avait fait faire un service des plus superbes. Ce Père, qui a déjà son article à part, était son intime ami, et il l'emmena dans son diocèse pour y être le coopérateur de son ministère. Après avoir donc prêté son serment au roi le 25 avril 1672, il se rendit à son église, où il fut le 18 juin suivant.

Le roi voulut le ravoir pour le Carême 1675. Il n'avait pû se défendre de donner les deux précédents aux Parlements de Toulouse et de Bordeaux, qui les lui avaient demandés. Il le pouvait encore moins contre une proposition si flatteuse que lui faisait faire son Maitre. Il trouva la cour dans le même goût à son égard. Il déclama, selon sa coutume, contre les vices, attaqua surtout la médisance avec tant de force, et développa les plis et les replis du cœur humain dans un si grand détail que le roi, étonné que la malice de l'homme pût imaginer tant de subtilités pour perdre ceux à qui il porte envie, dit à la fin du sermon : « *Le Prédicateur nous fait plus méchants que nous ne le sommes.* » Mais un Prélat, dont le mérite était connu, et qui se trouva

près de lui, repartit avec respect : « *Sire, il y en a encore plus qu'il n'en a dit.* »

La France perdit, au mois de juillet de cette année, M. le maréchal de Turenne. Outre le service de Saint-Denys, on lui en fit faire un solennel aux Carmélites du grand couvent de Paris, où son cœur repose auprès de deux de ses nièces. L'évêque de Tulle fut prié par la famille de faire son oraison funèbre. La richesse de la matière et l'intérêt personnel, qu'il prenait à la mémoire de ce grand homme, ont également contribué à faire son chef-d'œuvre de cette pièce. Il y pouvait faire entrer des particularités qui le regardaient personnellement ; sa modestie l'en empêcha ; la justice ne permet pas ici de les taire. Il aurait pu dire qu'il avait plus de part que personne à la conversion de celui dont il faisait l'éloge. Ce Prince lui faisait souvent demander des copies de ses sermons; et il a avoué plusieurs fois, en présence de ses anciens ministres, que rien n'avait plus contribué à son changement que la morale de l'Eglise, dont le Père Mascaron faisait si bien sentir la pureté et l'excellence dans ses sermons.

« *Quand il prononça son discours, il n'y eut qu'un cri d'admiration*, écrit Madame de Sévigné à sa fille (1). *On ne parle*, ajoute-t-elle, *que de cette admirable oraison funèbre de M. de Tulle... Il me semble n'avoir jamais rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut le surpasser; mais je l'en défie. Il pourra parler d'un héros, mais ce ne sera pas de Turenne. Et voilà ce qu'a fait M. de Tulle, divinement à mon gré. La peinture de son cœur est un chef-d'œuvre ; cette droiture, cette naïveté, cette vérité, dont il était pétri; ce caractère, comme il le dit, également éloigné de la souplesse, de l'orgueil et du faste de la modestie, je vous avoue que j'en suis charmée; et si les critiques ne l'estiment plus, depuis qu'elle est imprimée,*

(1) *Lettres de Mme de Sévigné à sa fille*, [édition Hachette T. IV, p. 224 et 312. Lettres des 10 novembre 1675 et 1er janvier 1676].

Je rends grâces aux dieux de n'être pas romain. »

Quelque préférence que le public donna à celle de M. Fléchier, depuis qu'elles parurent toutes deux imprimées, il se trouva bien des connaisseurs, qui continuèrent de se déclarer pour celle de M. de Tulle. « *Il me semble*, dit un homme d'esprit dans le jugement qu'il a porté de ces deux pièces, *qu'il faut distinguer entre les choses faites seulement pour être écoutées, et celles qu'on fait exprès pour être lues. Le temps de juger de la valeur des premières et, pour ainsi dire, leur véritable point de vue est le moment qu'on les prononce ; et si elles sont excellentes alors, c'est assez, elles ont atteint leur but. Quoique donc puissent publier les critiques de M. de Tulle, presque toutes leurs censures sont effacées par le seul applaudissement, ou plutôt par l'admiration générale qu'eut cette pièce, quand il la prononça. Il faut cependant convevenir qu'on y trouve bien des pensées brillantes, et qui ne sont telles que parce qu'elles sont parées extraordinairement, qu'il y en a même qui sont fausses, si on les dépouille de certains ornements, dont cet orateur les a revêtues. Tel est tout ce qu'il dit du cœur de son héros sur le Mont Carmel. Cet endroit est rempli de métaphores tirées, et enferme un sens difficile à soutenir. Mais il y a une si grande abondance de pensées, d'expressions, de tours admirables, qu'on y doit regarder les défauts qu'on y découvre, que comme les ombres du tableau, ou comme des choses qui nous disent qu'il faut que tout ce qui se fait sur la terre, se ressente de l'infirmité humaine. En effet, on trouve dans ses pensées, dans ses expressions, de la facilité, de la naïveté. Le cœur s'ouvre avec plaisir à tout ce que veut y mettre ce Prélat, charmé et emporté par sa manière à la fois si noble et si naturelle de dire les choses* (1) ».

Il prêcha encore à la Cour le carême de 1677 (2).

L'année suivante, 1678, nos Pères ayant tenu leur 16e assemblée générale, il fit cette réponse au Père Bahier,

(1) Bougerel.

(2) Moreri, édition de 1725.

secrétaire de la Congrégation, qui lui avait fait part de tout ce qui s'y était passé :

« *A Tulle, le 8 décembre 1678. En devenant évêque, je n'ai point cessé d'être prêtre de l'Oratoire, je me glorifierai toute ma vie de cette qualité ; et quand je n'aurais pas des vues de religion là-dessus, il suffirait, mon Très Révérend Père, de la reconnaissance que je dois à la congrégation pour m'engager à me regarder comme un de ses membres. Je prends tout l'intérêt que je dois à cet illustre corps, et je remercie très humblement les Révérends Pères du Conseil du reproche qu'ils vous ont fait, de ne m'avoir pas fait savoir ce que personne de la congrégation ne doit ignorer. Parmi tant d'honnêtes gens, que j'honore, et que j'aime dans l'Oratoire, vous me ferez bien la justice de croire que vous n'êtes pas des derniers. La longueur du temps n'a rien changé dans mes sentiments à votre sujet. Mille amitiés au cher Père Hubert. Jules, évêque de Tulle.* »

En 1679, le roi le transféra à l'évêché d'Agen, lui donna le titre de son prédicateur ordinaire, qu'il avait si bien mérité par ses longs services, et lui fit prêcher devant lui l'Avent de cette même année (1). Le jour de la Toussaint, il fit un compliment à Sa Majesté, qui fut imprimé et reçu du public avec beaucoup d'applaudissements. « *Si la gloire des Saints*, lui dit-il, *n'était pas plus difficile à acquérir que celle des héros, je ne craindrais point de dire que le ciel ne coûterait à Votre Majesté ni effort, ni violence.* » Ensuite, après avoir parlé des exploits et de la paix qu'Elle venait de donner, il ajoute : *Mais, Sire, il faut qu'il en coûte bien davantage à Votre Majesté pour se vaincre elle-même, et pour faire son salut que pour vaincre tant de nations. Pour être le plus grand des hommes, il n'est pas besoin de sortir des bornes de l'humanité ; mais pour être le dernier des Saints, il faut être plus qu'homme, il faut être plus que héros, s'élever par des efforts surnaturels à cette région*

(1) Bordes.

supérieure des vérités chrétiennes que l'amour-propre regrette, que la vanité dédaigne et que la raison même ne connaît pas.»

Il lui applique fort heureusement l'*arcum conteret et confringet arma, et auferens bella usque ad fines terræ*, et lui dit ensuite : « *Quel doit donc être le fruit de tant de miracles de guerre, qui ont produit le miracle de la paix? Le voici, Sire, marqué par le doigt de Dieu, dans ces belles paroles* : Vacate et videte quoniam ego sum Deus. *Reposez-vous, grand roi; employez ce glorieux repos à considérer que le Seigneur est votre Dieu; que c'est à lui que vous devez vos victoires et la paix; et que, quand il ne mériterait pas tout votre amour et vos respects par sa grandeur, il mériterait toute votre reconnaissance par ses bienfaits. En effet, Sire, il importerait peu devant Dieu que la paix succédât à la guerre, si la paix devait être encore plus criminelle par les délices et par l'oubli du Seigneur, que la guerre ne l'est ordinairement par les violences et les désordres. C'est durant cette paix que V. M. doit s'appliquer à faire régner Dieu sur vos peuples et sur vous-même, et à lui sacrifier des ennemis invisibles, plus dangereux et plus opiniâtres que tous ceux que vous venez de vaincre. La terre, Sire, a eu des applaudissements et des fêtes pour célébrer les victoires publiques de V. M. Elle a des arcs de triomphe et des inscriptions pour en laisser des monuments à la postérité la plus reculée; mais par les victoires secrètes qu'elle remportera sur elle-même et sur toutes ses passions, les anges et les saints méritent seuls d'en chanter les cantiques devant le trône de l'Agneau. Dieu lui-même dresse l'appareil du triomphe par la gloire immortelle qu'il a préparée à V. M., et que je lui souhaite etc.* » (1)

Le prince trouvait tant de satisfaction à l'entendre, qu'il le rappela encore pour prêcher devant lui l'Avent de 1683 et le Carême de 1684 (2). Cette dernière année était celle de notre 18e assemblée générale. Il ne manqua pas de la faire

(1) *Copie de la main du P. du Juannet.*

(2) MORERI.

assurer par le P. Bordes de la continuation de son estime et de son affection envers la Congrégation, témoignage qui devait alors nous être d'autant plus précieux et plus consolant que c'était pour la deuxième fois se souvenir de nous au besoin et dans le temps de nos plus grandes traverses. Car, en l'assemblée de 1678 qu'il écrivit au P. Bahier la lettre si gracieuse que j'ai rapportée, on avait exigé de nous de dresser et de présenter au roi le nouveau formulaire, qui nous était propre, et, en celle-ci, de le faire signer à tous les nôtres sans distinction.

Dans son nouveau diocèse d'Agen, plein de calvinistes et de nouveaux convertis, on comptait près de trente mille hérétiques. Il s'en convertit vingt-huit mille après la révocation de l'Edit de Nantes. Jurieu, dans *La Suite de l'accomplissement des prophéties* (1), veut le faire passer pour un prélat politique, qui laissait dire en chaire bien des choses outrées et fausses à un religieux sur le culte de la Vierge, citant pour preuve la lettre de reproches assez mous et trop modérés qu'il lui en fit pour ne se pas attirer les moines à dos : « *J'eusse souhaité*, lui dit-il, *que tout bon et tout catholique que peut être votre sermon, comme je n'en doute pas, que vous ne l'eussiez point encore prêché. Il faut pour le présent s'en tenir aux barrières étroites que le Concile nous a marquées sur l'invocation des Saints, qu'il est bon et utile de les invoquer ; qu'ils entendent nos prières ; que nous recevons plusieurs grâces par leur intercession ; mais il faut s'en tenir là. Quand les nouveaux convertis seront bien affermis dans cette foi de l'Eglise, ils ne s'effaroucheront point de certaines expressions qui leur font peur à présent. Finissez-les, mon Père ; et sans aucune affectation, tâchez de radoucir tout cela... Je viens d'apprendre que vous aviez dit qu'il fallait donner tout son cœur à Marie pour lui en faire un temple ; que le Père Eternel avait conféré avec elle pour le sacrifice de*

(1) Page 175.

J.-C...; que vous avez donné à entendre à votre auditoire que Marie était une quatrième personne dans la Trinité. Je sais qu'on peut donner un bon sens à tout cela. Mais vous ne sauriez vous laver d'une grande imprudence d'avoir remué toutes ces questions parmi de nouveaux convertis, qu'il faut traiter délicatement comme infirmes dans la foi... Je vous prie de vous rendre à la vérité et de demander pardon à Dieu de votre imprudence, car elle est inexcusable. Parce que vous aviez ce sermon, il a fallu mettre toute une église en combustion. » Ceci se passa en 1686.

La douceur de leur prélat gagnait le cœur des nouveaux convertis; sa politesse les charmait; son éloquence les attirait; la force de ses raisons achevait de les ramener. Sur la fin de 1685, il reçut avec grande joie quatre de nos Pères, que l'archevêque de Paris lui avait destinés pour travailler aux missions des Huguenots dans son diocèse, qui se faisaient par ordre du roi dans tout le royaume. Il s'en expliqua en ces termes au R. P. de Sainte-Marthe :

« *Dans l'obligation générale, que nous avons tous à Sa Majesté, je m'en fais une particulière de m'avoir destiné des ouvriers formés dans une école, et nourris du lait d'une mère à qui je dois tout ce que je sais, et tout ce que je suis. Je les recevrai, mon T. R. P.,* tanquam viscera mea. *Je serai le conducteur de leurs travaux, et remercierai M. l'archevêque de Paris d'avoir regardé dans cette rencontre non seulement mes besoins, mais ma plus tendre et ma plus sensible consolation.* »

Pendant près de deux mois qu'ils furent dans son diocèse, il les employa en divers lieux, où leur présence lui parut plus nécessaire ; mais Tonneins fut le principal théâtre de leurs travaux. C'est une ville et marquisat de l'Agenois sur la Garonne; leurs exercices y durèrent depuis les Rois de l'an 1686, jusqu'à la Purification. M. d'Agen se mit à leur tête, et fut avec eux pendant tout ce temps. Il prêcha même trois fois. Sa conduite fut très édifiante. Il

mangeait avec les missionnaires, faisait faire la lecture à table matin et soir, récitait l'office avec eux, se comportant en tout comme s'il eût été toujours leur confrère. Il donna deux fois la confirmation à ces nouveaux convertis ; et, quand la mission fut finie, il écrivit au P. de Ste-Marthe la lettre suivante :

« *Je ne saurais vous remercier aussi dignement que je le dois de m'avoir envoyé d'aussi excellents ouvriers. Le succès de la mission a été au-delà de mes espérances. De 15 ou 1600 convertis qu'il y a à Tonneins, 1400 se sont approchés des sacrements, d'une manière à nous persuader que c'est avec une sincérité religieuse qu'ils les ont reçus. La gloire en soit à Dieu qui seul peut remuer les cœurs, et la reconnaissance à vous, M. R. P., et à vos chers et dignes enfants.* »

Le roi s'ennuyait de pas l'entendre : il le fit pour la dernière fois revenir encore à la cour prêcher l'Avent de 1694 ; et, ce qui est assez surprenant, c'est que, quoiqu'on l'ait si souvent entendu à la cour, c'était toujours un nouveau plaisir, toujours la même affluence, et toute sorte d'applaudissements (1). M. Bosquillon, qui en fut témoin, composa à ce sujet ce madrigal à sa louange :

Quels éclairs redoublés ! quelle vive éloquence
Mascaron fait briller dès son premier discours !
De ce torrent dans son rapide cours
Rien n'arrête la véhémence.
Des trompeuses vertus le fard tombe à sa voix,
Au faux chrétien il inspire un vrai zèle ;
Et traçant en Louis le modèle des rois,
Des orateurs sacrés se montre le modèle (2).

S'il louait toujours délicatement Louis XIV, comme ce madrigal l'insinue, ce prince savait bien lui rendre la pareille, et lui dit fort obligeamment cette fois, « *qu'il n'y*

(1) Bordes.
(2) Bougerel.

avait que son éloquence qui ne s'usait et ne vieillissait point, » quoiqu'il y eut alors plus de trente ans qu'il prêchait.

L'année suivante, 1695, il se fit admirer du clergé de France, qui le chargea de faire l'ouverture de son assemblée générale au sujet de la subvention. Leurs Majestés Britanniques honorèrent cette action de leur présence, *incognito*, car elle se fit à Saint-Germain en Laye, et son discours fut trouvé si beau qu'il ne put se défendre de le donner au public (1). Il fut aussi nommé un des commissaires proposés au bureau des comptes et de la juridiction, et il s'acquitta de sa charge avec une capacité, qui fit juger qu'il n'y avait point d'emploi au-dessus de lui (2).

Après cela, il s'en retourna dans son diocèse, dont les soins l'occupèrent uniquement jusqu'à la fin de sa vie. Il y signala sa piété par la fondation d'un hôpital à Agen, situé à la vue de la promenade publique (3). Il y mit des Sœurs de Charité ; il érigea aussi un séminaire, occupé je crois par les Lazaristes (4) ; et fonda une philosophie au collège des Pères Jésuites.

Pour nous, je ne saurais donner de meilleure preuve de la tendre amitié qu'il conserva jusqu'au dernier soupir pour l'Oratoire, qu'en rapportant tout entière la lettre (5) qu'il adressa à notre assemblée de 1696, où le R. P. de la Tour fut élu supérieur général, et dont il chargea le Père Morel, curé de la Dalbade à Toulouse, qui avait passé quelques jours auprès de lui à Agen, en se rendant à Paris comme député :

(1) Bougerel.

(2) Bordes.

(3) *Gallia christiana.*

(4) Bougerel.

(5) Voyez *Histoire générale*, 5e époque, en 1696.

« *Mes Révérends Pères,*

Je ne doute point que le Père Joseph Morel ne s'acquitte très fidèlement de la promesse qu'il m'a faite de vous rapporter avec quelle sensibilité et quelle reconnaissance je lui ai parlé de la Congrégation pendant les deux jours que j'ai eu le plaisir de le voir. Cependant cela ne suffit pas ; et les sentiments de vénération et d'amour que j'ai pour l'illustre corps, où j'ai passé les plus belles et les plus douces années de ma vie, pressent trop vivement mon cœur pour ne pas vous dire par moi-même que je n'ai jamais été plus véritablement prêtre de l'Oratoire par mon état, que je le suis encore par la disposition de mon esprit et de mon cœur. L'Episcopat m'a éloigné de vous par la résidence ; mais il ne m'en a point séparé. Bien loin de là, les fonctions de mon ministère me ramènent sans cesse par les réflexions et le souvenir à cette source si sainte et si pure de l'esprit du sacerdoce, où j'ai puisé tout ce qui peut m'aider à soutenir le poids de l'auguste et redoutable caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu.

Il ne tiendra pas à moi, mes révérends et très chers Pères, que je ne meure entre les bras de ma mère, et que je ne répare dans son sein tout ce qui n'a pas répondu dans ma conduite à la sainteté des maximes qu'elle m'a inspirées, et des exemples qu'elle m'a donnés. Hæc recordatus sum, et effudi in me animam meam, quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei. *Je ne lis jamais ces paroles dans l'Ecriture, je ne les récite jamais dans l'office, que je n'en fasse devant Dieu l'application, que j'en fais dans cette lettre. Approuvez ces désirs, mes R. P., secondez-les par les vôtres ; donnez-moi le secours de vos prières, et soyez persuadés qu'on ne peut être avec plus de respect, d'estime et d'attachement que je suis, etc.* » La lettre est datée du château de Mambrun, le 4 août 1696.

Il répéta encore plusieurs fois, sur la fin de ses jours, la même protestation, qu'il se voulait retirer dans quelque

maison de l'Oratoire en Provence pour y passer le reste de sa vie dans la pénitence (1). Dieu ne permit pas qu'il executât son projet.

Il mourut cependant, dans de grands sentiments de religion, d'une hydropisie de poitrine, jointe à d'autres maux compliqués. Ce fut le 16 novembre 1703, ayant alors soixante-dix ans (2). On lui trouva une pierre adhérente aux reins. Il fut fort regretté des pauvres, qu'il institua ses héritiers.

Bernard de la Bénazie, chanoine d'Agen, prononça son *Oraison funèbre* à ses funérailles, le 28 novembre 1703. Elle fut imprimée à Agen la même année in-4°. Je ne l'ai point encore vue (3).

Le Père Charles Bordes recueillit, aussitôt après, ses oraisons funèbres, et les donna au public, mettant à la tête un abrégé de sa vie, que j'ai suivi.

Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, évêque et comte d'Agen, prédicateur ordinaire du roi. Paris, Grégoire Dupuys, 1704, in-12, 412 p.

Il n'y a que les cinq, dont j'ai rendu compte; mais il paraît par le Privilège, qui est de l'an 1701, qu'on songeait à les imprimer avant la mort de ce prélat (4).

Pour les sermons, on ne sait ce qu'ils sont devenus, ni s'ils seraient fort goûtés aujourd'hui.

Quant à ses oraisons funèbres, les Journalistes de Trévoux, après en avoir rapporté quelques endroits, au mois de janvier 1705, ajoutent « *que tous ces morceaux, bien que*

(1) Bougerel.

(2) J'ai suivi le P. Bordes, qui donna ses Oraisons funèbres l'année d'après sa mort. Cependant Bayle, dans la nouvelle édition de son *Dictionnaire*, le fait mourir le 16 décembre, et le *Gallia christiana*, édition Bénédictine, le 20 novembre. Le préjugé est contre ces deux derniers.

(3) Je l'ai recouvrée, et en rapporte des traits ci-après.

(4) Bougerel.

déplacés, ne laissent pas de rappeler et de soutenir l'idée d'un des premiers et des plus grands orateurs de notre siècle que la France a eu dans M. Mascaron, et qu'à certaines choses près, qu'il aurait sans doute changées lui-même, s'il eût fait imprimer ses ouvrages, on y trouve toutes les parties capables d'être goûtées par les esprits les plus délicats et les plus judicieux; mais qu'on ne serait pas aujourd'hui si touché d'entendre certaines métaphores un peu fortes, et certaines pensées subtilisées; effets d'une éloquence dont le goût a passé, et où M. Mascaron semble être le dernier qui ait excellé. »

M. Rollin, dans sa *Manière d'étudier*, dit au deuxième volume que M. Mascaron tient quelque chose de M. Fléchier et de M. Bossuet, sans pourtant leur ressembler entièrement. Il a en même temps beaucoup d'élégance et beaucoup de noblesse. « *Mais il est, ce me semble,* ajoute-t-il, *moins orné que l'un et moins sublime que l'autre. L'art se montre chez lui avec moins d'ostentation que dans le premier, ce qui est un grand art; peut-être aussi la nature est-elle moins riche et moins hardie que dans le second.* »

Le Père Lami, qui avait été son disciple (1), a fait imprimer, à la fin de son *Art de parler*, une lettre d'approbation et d'éloges, fort ingénieuse de son cher et illustre maître. M. Gilbert l'a impitoyablement critiquée dans ses *Jugements des savants sur les orateurs*, sans qu'elle ait rien perdu de son mérite.

Le sieur Brossette, dans son *Nouveau commentaire sur Boileau*, parle assez mal de notre orateur. Il a eu l'injustice de le comparer au petit Père André et d'avancer sans fondement que ses sermons, qu'il n'a peut-être jamais vus, n'étaient remplis que de pointes. Ses oraisons funèbres, où ces sortes d'ornements seraient encore moins déplacés que dans ses sermons, font foi du contraire, puisque ce n'est pas ce qui y domine.

(1) Au collège du Mans, où le P. Mascaron enseignait la rhétorique.

En 1695, M. de Ruffy, fils de celui qui l'avait fait rentrer dans l'Oratoire, voulant donner une deuxième édition de l'*Histoire de Marseille*, qu'il avait lui-même considérablement augmentée, pria notre prélat de vouloir bien lui composer l'*Eloge de son père*. Il le fit avec plaisir, et cette pièce se trouve à la tête de cette deuxième édition ; mais M. de Ruffy l'a fait imprimer sous le nom d'un de ses neveux, quoiqu'en effet elle soit de M. d'Agen.

On prétend qu'on lui proposa aussi, en 1695, de faire l'oraison funèbre de Mgr de Harlay, archevêque de Paris ; et que, s'en étant défendu sous le prétexte de ses infirmités, Mgr l'évêque de Noyon lui dit : « *Ah ! Monseigneur, ce n'est pas tant parce que vous êtes incommodé, que parce que la matière n'est pas commode* (1). »

Extraits de l'Oraison funèbre de Mgr d'Agen

prononcée par M. de la Bénazie.

Cette pièce est fort peu de chose et mal écrite. Ce qu'on peut en tirer, se réduit au peu que voici :

M. Mascaron eut toutes les qualités d'un orateur chrétien et consommé. Il avait une érudition profonde pour instruire, un style doux et poli pour plaire, un zèle apostolique pour toucher... Son éloquence était naturelle et cultivée sans affectation : il a prêché dans les meilleures chaires du royaume, et partout avec un applaudissement général... Cette bonne grâce, qui le rendait agréable à son auditoire, ce dégagement du corps, qui rendait ses gestes et son action justes et naturels sans affection, ce ton de voix argentin, qui plaisait à l'oreille, et qui pénétrait jusques dans les cœurs, ce génie facile et aisé, cette imagination élevée, qui concevait si heureusement des idées nobles, ces expressions heureuses, ce style naturel et élo-

(1) Abbé Bonardy, *Mémoires*.

quent, qui relevait les choses les plus basses, et qui prêtait le brillant de son esprit à ce qui n'avait aucun éclat de lui-même, furent les talents dont il sut profiter...

Je suis accablé par la multitude des vertus qu'il a pratiquées ; elles se présentent en foule. La libéralité dans les occasions, la frugalité dans son ordinaire, la modération dans son train et dans ses meubles, la piété dans ses exercices de dévotion, son zèle pour la gloire de Dieu, sa ferveur pour procurer la sanctification de ses sujets, sa charité pour les pauvres, sa douceur pour gagner les esprits, le bon ordre dans sa famille, la pureté de sa foi, la fermeté de son espérance, les ardeurs de sa charité, sa patience, sa résignation à la volonté de Dieu sont les vertus qu'il a fait paraître. Son naturel était tout de feu ; mais les violences qu'il s'est faites à lui-même, pétrifièrent sa bile dans le fiel...

Venons aux charités publiques et secrètes. Près des murs de cette ville, s'élève un vaste et superbe édifice. C'est l'hôpital général qu'il s'est donné le soin de faire bâtir, qu'il entretenait par ses libéralités et par ses aumônes, qui publient quelle fut sa charité, ayant donné par son testament les deux tiers de ses biens pour établir un fond suffisant pour nourrir les pauvres et décharger le public du soin de le faire. L'hôpital des malades est encore une preuve de sa charité. Il lui a donné le tiers de ses biens. La Sainte Société de ces dames pieuses, qui prennent soin des pauvres honteux et souffrants, a subsisté par les libéralités qu'il leur faisait en divers temps... Ce magnifique séminaire qu'il a fait bâtir, partie par ses soins, partie par ses libéralités ; sa vigilance sur la conduite des aspirants aux ordres sacrés, son exactitude à n'admettre que de dignes sujets dans le saint ministère.... Les fréquentes et pénibles visites de son diocèse, les instructions solides qu'il a prêchées dans toutes les villes de ce vaste diocèse, ne nous disent-elles pas qu'il préférait la gloire de son Maître à sa propre santé ? Ne nous érigeons pas en juges des motifs secrets de son cœur ; Dieu seul s'en est réservé la connaissance.

Tout ce que nous pouvons dire est que cette persévérance à s'acquitter de ses devoirs, cette conduite si uniforme, ces charités continuelles n'ont pu partir que d'un cœur véritablement chrétien. Tout autre motif se fût relâché.... Il a établi la dévotion perpétuelle du Saint-Sacrement dans tout le diocèse et l'adoration de Jésus-Christ crucifié.... Voyons le soin qu'il s'est donné pour la conversion des hérétiques. Il ne s'est pas contenté de les instruire par lui-même. Combien de missions n'a-t-il pas fait faire pour les rappeler ! Il n'y eut jamais de prélat si propre à les faire renoncer au schisme, parce que nul autre que lui ne les pouvait si bien convaincre, nul autre ne les pouvait rechercher avec tant de patience, les prévenir avec tant de bonté, ni les gagner par une si éloquente et aussi puissante douceur.... Enfin tant de fatigues ruinèrent sa santé et lui causèrent cette longue et fâcheuse maladie, dont nous avons le regret de l'avoir vu mourir. Il fut toujours grand pendant sa vie ; mais dans sa maladie, il se surpassa lui-même. Accablé sous la complication de plusieurs infirmités aiguës, on ne l'a jamais vu s'échapper à une seule plainte ; toujours égal à lui-même, il conserva une tranquillité chrétienne... Il reçut avec une sainte résignation l'avis qu'il était temps de recevoir les sacrements. Il fit paraître les sentiments d'une humble pénitence par une confession générale ; il fit une profession de foi vive, quand il reçut le viatique ; il parla d'une manière si chrétienne, humble et fervente, qu'il arracha les larmes des yeux de tous les assistants ; il reçut l'Extrême-Onction avec la même fermeté qu'il reçut son Créateur. »

Nota. — En tête de l'article de M. Mascaron dans le manuscrit des *Mémoires domestiques* est son portrait in-8°, par E. Desrochers et ressemblant à son portrait peint à l'huile, qui était dans la bibliothèque de Saint-Honoré et dans la Salle des grands hommes. Au bas de cette estampe on lit ce quatrain :

Mascaron, grand prédicateur,
Sur qui se sont formés tant d'autres,
Joignit tout l'art de l'orateur
A tout le zèle des apôtres.

XXVII. — **Le Père Gilles du Port,**

Entré en 1647, sorti en 1660, mort en 1691.

Gilles du Port, fils de Richard du Port et de Marie Lénart, était d'Arles (1), et fut reçu dans l'Oratoire à la maison de l'Institution de Paris le 2 juillet 1647, âgé de 22 ans, après avoir étudié en droit.

Il fut 14 ans parmi nous. Il en passa une bonne partie au Mans, où il fut envoyé après son institution pour étudier en philosophie (2) et professer ensuite les belles-lettres.

D'Avignon, où il résidait en 1658, il vint passer six mois à Paris pour faire juger une affaire qui intéressait sa famille (3). Il résida ensuite en 1659 à Lyon (4), et à Orléans en 1660 (5). Mais le procès, qui était pour lui d'une grande importance, étant renvoyé au Parlement de Grenoble, il fut obligé de se transporter dans ce pays-là, et apparemment ses suites, que j'ignore, nous le firent perdre, ne trouvant plus après cela qu'il soit fait mention de lui sur nos livres, et ne le connaissant plus que par trois ouvrages que nous avons de lui.

Les excellences, les utilités et la nécessité de la prière avec

(1) Né à Arles le 16 juillet 1625, prêtre le 30 novembre 1652, résidant à Arles depuis sa sortie, en 1664, venu s'établir à Paris en 1666, a fait par son testament du 4 août 1691, fait à Paris, une fondation de 2 lampes dans notre église d'Arles et un legs considérable pour le Mont-de-Piété de la ville d'Arles. Mort à Paris le 21 octobre 1691. (*Livre historique de la Maison d'Arles.*)

(2) *Registre du Conseil* du 8 octobre 1648.

(3) *Ibid.*, 4 octobre 1658.

(4) *Ibid.*, 24 avril 1659.

(5) *Ibid.*, 3 septembre 1660.

des méthodes faciles pour bien méditer et pour bien contempler selon les sentiments des Saints Pères. Dédiées à la Reine, par M. Gilles du Port, prêtre. Paris, chez Thiboust, 1667, in-16 de 322 pages. Le privilège est de l'an 1663, mais l'impression est de quatre ans après.

L'ouvrage est mince pour le fond et pour le style. Tout m'en paraît trivial et plat.

L'art de prêcher, contenant diverses méthodes pour faire des sermons, des panégyriques, des homélies, des prônes, des grands et petits catéchismes avec une manière de traiter la controverse selon les règles des saints Pères et la pratique des plus célèbres prédicateurs, par Messire Gilles du Port, prêtre, protonotaire apostolique et docteur en droit civil et droit canon. 2e édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Paris, chez de Sercy, 1684, in-12 de 346 pages.

Il s'y propose de traiter : 1° des choses qui rendent un sermon utile; 2° de celles qui peuvent le rendre agréable; 3° de la manière de bien composer; 4° des différentes espèces de composition que peut avoir à faire un prédicateur; 5° de son action et de ses qualités personnelles ; et il exécute son dessein, marqué dans la préface, d'une manière superficielle et assez commune, mais non mauvaise, qui, ayant la grâce de la nouveauté, quand son ouvrage parut pour la première fois vers 1675, donna quelque vogue au livre et un prétexte plausible à l'auteur d'en venir à cette 2e édition augmentée de quelques chapitres. Voici apparemment le titre de la première édition : *Rhétorique française, contenant les principales règles de la chaire, tirées de Grenade et d'autres célèbres écrivains, confirmées par les exemples de l'Ecriture Sainte, des Pères les plus éloquents et des auteurs modernes les plus illustres,* par....., etc. A Paris, chez Pierre Le Monnier, au Palais, 1673, in-12, un volume de 348 pages.

Histoire de l'église d'Arles, tirée des meilleurs auteurs an-

ciens et modernes, par M. Gilles du Port, prêtre, notaire apostolique et docteur en droit civil et canon. Paris, chez Cavelier, 1690, in-12. L'auteur relève dans son premier livre les beautés et les antiquités de sa patrie. Dans le deuxième, il fait une histoire abrégée de tous ses évêques, et il traite, dans le dernier, des églises et des différentes Communautés d'Arles. Quand il en est à nous, voici ce qu'il dit (1) : « *De toutes les paroisses, celle de Notre-Dame est la principale et la plus ancienne. Comme elle commençait à se démolir, on l'abattit en 1621 afin d'en faire une plus grande et plus belle. Louis XIII, faisant son entrée à Arles, pendant qu'on y travaillait, donna 15.000 livres pour ce bâtiment. On ne l'a pas faite au même endroit où elle était, mais à la place de l'arsenal, qui en était proche, pour rendre la place du marché plus grande et plus régulière. Cette église est située vis-à-vis celle de Saint-Trophime, et, parce qu'on y conserve, dans un buste de vermeil doré, quelques os* qu'on croit être *de Sainte-Anne, le nom de paroisse de Sainte-Anne lui a été donné par le peuple.*

Gaspard de Laurens, archevêque d'Arles, désirant que cette paroisse fût bien desservie, choisit le P. Romans, prêtre de l'Oratoire, dans la pensée qu'il n'en pouvait mettre un plus digne. Il ne fut point frustré de son espérance. Le P. Romans s'en acquitta si dignement qu'il mérita l'approbation de tous les paroissiens et de toute la ville. C'est lui qui a introduit à Arles la coutume de faire les prônes et les catéchismes en provençal ; il les faisait avec tant de fruit et d'éloquence qu'il y attirait une grande foule et convertissait beaucoup de pécheurs. Ce qui porta cet illustre Prélat à donner cette paroisse à l'Oratoire. Depuis cette union, c'est le général de cette pieuse et savante Congrégation qui en nomme les curés.

De toutes les villes de Provence, il n'y en a point qui ait plus souhaité les Pères de l'Oratoire que celles d'Arles. On les reçut

(1) Page 311.

en 1619 avec une extrême joie. Ils choisirent d'abord pour leur maison le prieuré de Saint-Antoine le vieux, où ils ont demeuré jusqu'en 1629, qu'ils prirent possession de la paroisse de N.-D., la Principale, ou de Sainte-Anne, qu'ils desservent avec beaucoup de zèle et de piété. Ils enseignent aussi avec beaucoup d'érudition et de fruit la théologie, que feu M. Molin, grand vicaire de Mgr l'archevêque d'Arles et primicier de Saint-Trophime, y a fondée.

Feu Mgr François-Adeymar de Grignan, sachant que les prêtres de l'Oratoire s'appliquaient à élever des ecclésiastiques, leur donna la conduite de son séminaire. Ils les instruisent avec tant de succès que, depuis ce temps-là, on a remarqué une grande réforme dans le clergé d'Arles et dans tout le diocèse ».

Ainsi parle le sieur du Port, en cela l'organe de toute sa patrie, si l'on en excepte M. de Janson, aujourd'hui archevêque de cette ville, sous lequel il a fallu abandonner la conduite du dit séminaire, étant selon lui des gens très pernicieux à l'Eglise. « *Videat Deus, et judicet* ».

Selon la visite de la maison d'Arles, faite en 1674 par le R. P. de Sainte-Marthe, M. du Port était encore prêtre de l'Oratoire et à Arles, lorsqu'il y fonda le 3 août 1664 une messe tous les jours pour le capital de 2.400 livres, auquel il en faut joindre une autre de 1.000 livres pour l'entretien des lampes devant le Saint-Sacrement, qu'il avait déjà donnée à la maison par acte du 4 janvier 1660. Ainsi le voilà un des bienfaiteurs.

XXVIII. — Le Père Jean-François Bonneau,

Entré en 1652, mort en 1663.

Ce Père était de Marseille, fils d'Antoine Bonneau, marchand drapier, et d'Anne Rousse. A l'âge de 19 ans, il entra dans l'Oratoire à l'Institution d'Aix, à l'issue de sa rhétorique, le 25 juin 1652 (1).

Il avait beaucoup de talent pour les belles-lettres et les professa avec éclat à Marseille. Je l'y vois prêtre en 1658 (2).

Il y enseigne la seconde en 1659, et composa un poème latin sur les instruments à vent, qu'il dédia à Balthazard de Vias sous ce titre :

Nobilissimo viro Balthazari de Vias, regi a consiliis, œtatis hujus inter pœtas principi, ingeniosos Musarum lusus, organa pneumatica D. D. J. F. B. P. O. D. J. Massiliæ, apud Claudium Garcin, 1659. L'ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire.

Il y fit la rhétorique en 1660. Le roi Louis XIV étant venu cette année en Provence, il lui présenta des vers français qui furent aussi imprimés sous ce titre :

Au Roi, sur son heureuse arrivée, les Nymphes. Idylle.

Ses vers latins et français ont quelque chose de majestueux. Sa poésie est pleine de feu et de sens. Dans un manuscrit de ce temps-là, contenant diverses choses touchant la ville de Marseille, ce Père est appelé « *un des ornements de la ville* », et il y est dit que « ce nouveau cygne,

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*

(2) *Liste des députations de l'Assemblée de 1658.* — Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

qui n'avait pas encore éprouvé les efforts dont sa voix était capable, obligé de consacrer les premiers accents à un si grand roi, commença le récit des miracles de sa vie par celui des merveilles du port de Marseille, et chanta ensuite mais si hautement et si heureusement les louanges de cet invincible monarque, que ses oreilles royales et celles de toute la Cour demeurèrent également satisfaites de son élévation, de sa force et de sa douceur ».

L'on sait, en effet, par la tradition de cette maison, que ses vers lui firent beaucoup d'honneur, et que toute la Cour les loua.

Il donna, cette même année, quelques sermons, qui faisaient très bien augurer de son talent pour la chaire. Mais la mort nous l'enleva bientôt après, car, ayant été l'année suivante, 1661, étudier en théologie aux Ardilliers de Saumur, il y mourut le 18 août 1663 (1).

(1) *Nécrologe oratorien.*

XXIX. — Le Père Jean Claude Viany,

Entré en 1656, sorti en 1663, mort en 1726.

Jean-Claude Viany, fils d'un avocat de la ville d'Aix et de Louise d'Alby, y naquit en 1639. Il était frère de Pierre Viany, grand prieur de l'église de Malte, et de Charles Viany, qui s'est rendu célèbre en Provence par ses missions, et est mort en 1706 au Séminaire d'Aix (1).

Il fit son Institution à Aix en 1656 (2), étudia ensuite en philosophie à Marseille, en théologie à Arles, régenta deux années les humanités à Pézenas, et puis nous quitta, après sept ans de séjour dans l'Oratoire, pour prendre possession, en 1663, du Prieuré de l'église de Saint-Jean dans la ville d'Aix, de l'ordre de Malte, qui est un poste honorable, et de 7 à 8,000 livres de revenus. Il était outre cela commandeur de Bayonne.

Il conserva toute sa vie le goût, qu'il avait pris chez nous pour la bonne littérature, et composa quelques petits ouvrages en prose et en vers.

Le plus considérable, qu'on ait de lui, est une *Relation de la dernière conjuration de Naples*, sous le règne de Philippe V. M. Fléchier, à qui l'auteur en avait fait présent, lui en écrivit en des termes, qui nous font connaître le jugement qu'il en portait. « *La Relation de la conjuration de Naples*, lui dit-il, *que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, est très bien écrite, et le style en est noble et vif dans ses expressions; mais il me semble qu'on pourrait donner un peu plus de corps à cette petite histoire, en expliquant un peu plus au*

(1) Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

(2) Erreur de l'abbé Goujet, qui dit en 1659 dans le *Supplément de Moreri.*

long les raisons, les intérêts, les intrigues des conjurés et les droits des Princes, qui formèrent l'un et l'autre parti. »

On trouve quelques autres petits ouvrages de lui en divers recueils, tels que l'*Histoire Latine de l'Académie française de Soissons*, et dans l'*Histoire littéraire de la France*, T. IX. 1re partie, p. 155.

Il était docteur, ancien syndic et doyen de la faculté de théologie de l'Université d'Aix, où il mourut le 16 mars 1726, âgé de 87 ans. On lui a érigé dans l'église de Saint-Jean, qu'il avait fort embellie, une espèce de mausolée, auquel un de ses amis a joint une inscription très honorable.

XXX. — Le Père Pierre Pièche.

Entré en 1654, mort en 1706.

Le P. Pierre Pièche, né à Aix, y fit son Institution sous la direction du P. Antoine Perrin, le 30 novembre 1654, et n'avait alors que 15 ans ; et, outre ses études ordinaires, il avait déjà reçu une teinture de mathématiques avant que d'entrer parmi nous (1).

Après son Institution, il vint étudier en théologie à la Maison de Paris sous les Pères Fournenc et Picquenetz, et y soutint deux actes publics. Après quoi il professa les humanités dans nos collèges de Troyes et d'Angers, puis il se mit à prêcher, et le fit dans les meilleures stations comme à notre église de Saint-Honoré en 1667, à Rouen en 1668, à Saint-Pierre de Bourges en 1670, à Aix en 1671, à Marseille en 1672. On assure que ce n'était point là son talent, et je le crois aisément à en juger par cet échantillon (2) :

Discours funèbre de M. Edmond Relly, archevêque d'Armach, Primat d'Hybernie, prononcé dans l'église de Notre-Dame-des-Ardilliers, en présence de Mgr l'évêque d'Angers. Saumur, Réné Péan, 1669, in-4°. Il a mis son nom au bas de l'Epître dédicatoire.

La pièce est plate, quoique le sujet en soit beau, s'agissant de relever les vertus d'un « *saint évêque, confesseur de J.-C. et plus d'une fois prisonnier pour la foi, qui fut enterré dans notre église de Saumur, à laquelle il avait beaucoup de dévotion, depuis que son exil en France l'avait conduit dans ce pays-là.* »

(1) Pièche, *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1673.*

(2) Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

On cite deux autres pièces de ce Père qui, dit-on, ne valent pas mieux (1).

On les conserve à Marseille, savoir :

Oraison funèbre de la reine, prononcée à la cathédrale d'Aix devant le cardinal Grimaldy.

Oraison funèbre de Fortia de Pilles, gouverneur de Marseille.

Ce bon Père s'entendait mieux à discuter une pointe de critique qu'à pousser une vérité de morale ; car il savait le grec et l'hébreu ; il avait de l'érudition, et dans les conférences publiques, que faisait M. le vice-légat à Avignon sur des matières ecclésiastiques, le P. Pièche se distinguait.

Il mourut à Avignon, âgé de 69 ans, le 10 mai 1706.

(1) Bougerel.

XXXI. — **Le Père Alexandre Feraud,**

Entré en 1656, mort en 1668.

Ce Père, natif d'Anet, en Provence, et reçu dans l'Oratoire de Lyon en 1656, étant à Beaune, professeur de philosophie et préfet des classes, fut saisi de la manie de faire gémir la presse, et crut faire un présent au public en lui donnant l'ouvrage suivant : (1)

Enchiridion philisophicum, seu contracta Doctoris Angelici philosophia. Pars prima. Belnæ, apud Franciscum Simonot, 1668, in-16 de 222 pages.

Pour faire les frais de son livre, il avait emprunté cinquante écus du marchand de la maison, et se promettait de tirer de la vente des exemplaires une somme considérable, dont il donnait tant à l'hôpital, tant à d'autres pauvres sur le profit qui lui en devait revenir. Mais ce fut le conte du Pot au lait. L'ouvrage lui demeura presque tout entier, et il fut obligé, pour indemniser le marchand, son créancier, de lui abandonner tous ses exemplaires, dont celui-ci ne fit d'autre emploi que de s'en servir à faire à ses marchandises des enveloppes, qu'il se serait bien passé d'acheter si cher.

Ce contre-temps, plutôt que la mort de notre auteur, arrivée le 15 décembre de la même année 1668 à Notre-Dame-de-Grâces en Provence (2), ne lui permit pas de donner la seconde partie de son ouvrage, et le public s'en est aisément consolé.

(1) *Registre universel des entrées.* — Grozellier, *Mémoire manuscrit.*
(2) *Nécrologe.*

Son livre n'est pourtant pas si mauvais. C'est un abrégé de logique selon la méthode de l'école. Les questions y sont traitées d'une manière assez claire ; mais le fonds en est de la sécheresse et du mauvais goût, que le titre annonce suffisamment (1).

(1) Grozellier.

XXXII. — Le Père Jean Durand,

Entré en 1654, sorti en 1671.

Jean Durand, natif de Notre-Dame de Vire, diocèse de Bayeux, fils de Michel Durand, avocat, et de Marie Morin, entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris, après ses études de philosophie le 31 octobre 1654, étant âgé de 18 ans (1).

Il fut fait prêtre en 1660, et exerça pendant dix ans le métier de prédicateur avec beaucoup de succès pour son temps.

En 1666, étant à Vire, assez embarrassé de sa personne et mal dans l'esprit de ses supérieurs majeurs, à cause de son opposition à la signature du formulaire, il fut destiné à prêcher dans notre petite église de Caen, et il y fut si suivi et si goûté que le quart de ceux qui voulaient l'entendre, ne pouvaient trouver place à ses sermons pendant l'Avent et le Carême qu'il y prêcha. Il s'y comporta même assez sagement, et toute l'année suivante, eu égard à la manière dont il avait vécu ailleurs, et à ce qu'il fit encore depuis, jusqu'à sa sortie de la Congrégation et de la maison de Rouen, où il prêcha dans la suite avec plus d'éclat qu'il ne vécut avec édification (2).

En 1667, il prêcha l'Octave du Saint-Sacrement à Bayeux et l'Avent à Saint-Pierre de Caen avec un très grand applaudissement. Le jour de la Conception il avança dans son sermon quelque chose dont les Jacobins furent fort choqués. Ils en portèrent même leurs plaintes au Révérend

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Livre historique de Caen.*

Père Général, qui lui ordonna de se dédire et de leur faire satisfaction. Il ne se put néanmoins résoudre qu'à leur donner quelques éclaircissements, dont ces Pères ne furent pas trop contents, et l'aigreur continua entre eux et lui, par la faute des deux partis, les uns s'étant montrés trop sensibles, et l'autre trop obstiné.

Ces divers traits de vivacité se terminèrent à nous quitter vers 1671, ayant accepté une cure entre le Havre-de-Grâce et Montivilliers, après avoir prêché le Carême de 1670 à Beauvais.

Il fit, avant sa sortie, et donna au public en 1667, imprimé à Lyon in-12 (1), *le Panégyrique funèbre d'Anne d'Autriche,* et nous avons eu de lui, dans la suite, les ouvrages suivants :

Les caractères des Saints pour tous les jours de l'année, composés par M. Durand, prêtre, docteur en théologie. Rouen, chez M. Eustache Vivet, 1678, 1 vol. in-12 de 336 pages.

Rien de plus difficile, ni de plus rare, selon notre auteur, *que d'attraper dans les Panégyriques des Saints leur vrai caractère qui les distingue des autres saints, qui ont fait sur la terre les mêmes fonctions. Ce qui fait que la plupart des éloges, que l'on fait d'eux, ne sont que des lieux communs, et, comme on dit, des selles à tous chevaux. Or, c'est cet inconvénient, dont il veut préserver les prédicateurs par cet ouvrage,* qui ne contient que des divisions de discours sur les fêtes de tous les saints de l'année. *Ce tome sera,* dit-il, *suivi de 12 autres, qui contiendront les Panégyriques en leur entier. Ces divisions ne sont qu'un avant-goût pour le public et une idée générale,* précaution utile pour faire juger sur cet échantillon aux lecteurs s'ils doivent être fort empressés de toute la pièce, ou attendre encore aujourd'hui en patience ces douze volumes.

(1) P. Martin, *Cordelier, Eloges des savants du diocèse de Bayeux.*

Outre les mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge et les saints connus, on trouve ici des divisions de discours sur diverses personnes de piété, non encore canonisées. Voici quelques exemples de ces divisions :

Saint Athanase. — 1° Il résiste seul à une erreur, à quoi tout le monde souscrit. 2° Il défend seul une vérité, que tout le monde condamne. 3° Il soutient seul une persécution, à quoi tout le monde succombe.

M. le Cardinal de Bérulle représenté 1° comme amant de Dieu fait Homme. Je le vois aux pieds de son berceau pour l'adorer, 2° comme cardinal de l'Eglise. Je le vois aux pieds de la croix pour l'embrasser, 3° et comme prêtre de Jésus-Christ. Je le vois aux pieds de ses autels pour l'immoler.... Il donne tout son cœur au berceau de Jésus-Christ. Pouvait-il mieux choisir? Il consacre son corps à la croix de Jésus-Christ. Pouvait-il plus souffrir ? Il perd la vie à l'autel de Jésus-Christ. Pouvait-il mieux mourir ?

Anne d'Autriche, dont il avait déjà donné l'oraison funèbre, trouve aussi sa place parmi ses saints, et voici sa division. Comme Dieu est l'idée parfaite d'un monarque achevé, la Sainte Vierge est le véritable modèle des Vierges chrétiennes. Or Marie est épouse d'un mari qui est juste : c'est Joseph. Elle est mère d'un fils donné du ciel : c'est Jésus-Christ. Elle est reine d'un royaume fidèle : c'est l'Eglise. De même, Anne d'Autriche a pour épouse Louis le Juste, pour son fils un roi Dieu donné, et pour son empire le royaume très chrétien.

Les caractères des saints pour tous les jours de l'année. Première partie, qui contient les Panégyriques du mois de Janvier, composés par M. Durand, prêtre, docteur en théologie. A Rouen, chez Eustache Vivet, 1684, 2 vol. in-8e.

L'auteur commence à tenir parole. Je doute qu'il ait continué, n'ayant trouvé que ce mois de janvier, même à la

bibliothèque du roi, sur les 12 tomes qu'il avait promis. Il le dédie à M. Colbert, archevêque de Rouen, et lui dit : « *Que M. Colbert, son père, agréa quelques ouvertures qu'il fit en la présence de ce ministre sur des travaux qu'il visitait dans une des plus importantes places du royaume,* (peut-être le Havre ? sa cure étant tout auprès) *et que son fils, M. de Seignelay lui a témoigné être assez content des soins qu'il s'est donnés pour la conversion de quelques officiers de marine, calvinistes, qu'il lui avait fait l'honneur de lui adresser.* »

Il parle, dans son avertissement, *d'une méthode qu'il va composer sur l'art de prêcher,* où il entrera dans tout le détail qui regarde ce métier-là et la manière de s'en acquitter dignement.

Il se propose encore de donner à part *un volume de Panégyriques de plusieurs Bienheureux, non encore canonisés,* à la prière de plusieurs chapitres et communautés, tant de ce royaume que des pays étrangers, qui l'ont prié de relever la mémoire de leurs saints patrons et fondateurs encore ensevelis dans l'obscurité ; ce qu'il promet d'exécuter avec la grâce de Dieu. Mais peut-être que la mort ou le défaut de débit de ce qui parut d'abord, l'empêcha de pousser plus loin. Du moins, n'ai-je rien vu autre. Il annonce, à la tête de chacun de ses sermons du mois de janvier, le lieu où il l'a prêché, et je vois qu'il avait couru, pendant qu'il était des nôtres, les meilleures stations du royaume, telles que Paris, Lyon, Dijon, Troyes, Beauvais, Rouen, Caen, Péronne.

XXXIII. — Le Père Sébastien Rainssant,

Entré en 1653, mort en 1707.

Le Père Rainssant, parisien, fils de Sébastien Rainssant et de Magdeleine Cousin, fut reçu parmi nous à l'Institution de Paris, le 15 mai 1653, âgé de 25 ans 1/2 (1) et il fut fait prêtre en 1658.

Professant les humanités à Vendôme, il donna la pièce qui suit :

Celsissimo Principi Cæsari, Duci de Vendosme, de Mercœur, de Penthièvre, d'Estampes et de Beaufort, principi d'Anet et de Martigues, Pari Franciæ, supremo Gallici maris præfecto, Panegyris. Auctore Seb. Rainssant, Congreg. Orat. D. J. sacerdote et in collegio Vindocin. eloquentiæ professore. Parisiis, apud Joan. Henault, 1662, in-folio, 64 pages.

On dirait, au titre, que ce panégyrique est en prose. Il est bon d'avertir que c'est un poème de 1700 vers à l'honneur et gloire de César, duc de Vendôme, que le poète prend, pour ainsi dire, depuis la tête jusqu'aux pieds, qu'il suit depuis la bavette et ses premières études jusque dans le cours de ses plus petites expéditions militaires, décrites au grand détail. Il a assez de verve ; mais n'est ni clair, ni concis : défaut que j'observe dans presque tous nos poètes de ce temps-là. Ils donnent dans l'amplification, et ont un style forcé, qui n'est point formé sur le goût de la bonne antiquité, et qui respire plus l'air de Lucain que celui de Virgile.

Le cours des humanités fini, il vint résider à la maison

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

de Paris, vers 1669, et jusqu'à sa mort arrivée le 16 mai 1707, âgé de 80 ans, étant tombé quelques années auparavant en enfance.

Il avait été bibliothécaire de la maison.

XXXIV. — **Le Père Michel Colin,**

Entré en 1657, sorti.

Oraison funèbre de M. Scipion Dupleix, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, historiographe de France, prononcée deux jours après son décès dans l'église cathédrale de Condom, par le R. P. Mathieu Colin, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie et professeur de philosophie à Condom, le 7 mars 1661.

L'auteur prend pour texte ces paroles : « *In memorià æternà erit justus* », et après avoir fait voir que, dans la nature, tout se dissout et tout meurt, il dit : « *Le juste, au contraire, ne périt ni dans lui-même, ni dans l'esprit des fidèles, ni dans celui de Dieu, car la Providence le conserve comme la prunelle de l'œil, et rend sa mémoire si recommandable dans le ciel et sur la terre, que l'inconstance du temps n'est pas assez fragile, ni la durée des siècles assez longue pour l'ensevelir dans l'oubli et dans les ténèbres. Ainsi, quoique M. Dupleix paye en mourant le tribut que les hommes doivent à la nature selon le corps, la sainteté de ses mœurs, la fécondité de sa science, l'utilité des services qu'il a rendus à l'Etat, le feront vivre éternellement dans l'esprit des grands hommes dans tous les siècles.* In memorià æternâ. *Vous n'en douterez pas, Messieurs, après que ce discours vous aura dépeint l'image de ce rare ornement de la Gascogne. L'ouvrage est difficile, l'ouvrier inexpérimenté et le temps très court, puisque, de vingt-quatre heures que vous savez m'avoir été présentées, qui semblent n'être pas suffisantes pour l'ébaucher, Dieu m'en est témoin que je n'en ai employé que sept pour l'accomplir.* »

A ce trait de vanterie, j'aurais cru notre homme gascon,

si je n'avais trouvé dans nos livres qu'il était fils d'un bourgeois de Limoges et de Marie Romanet. Il entra, à l'âge de vingt-quatre ans, à l'Institution de Paris le 8 juin 1657, étant acolyte, et ayant fait sa théologie. Il sortit ensuite de l'Oratoire. Mais je ne sais ni quand, ni pourquoi.

XXXV. — Le Père Pierre Cocquery,

Entré en 1645, mort en 1711.

Ce Père était de Riom en Auvergne. Il entra dans la Congrégation en 1645 (1), fut ordonné prêtre en 1653, et mourut à la maison de Paris, le 23 mai 1711, âgé de 84 ans (2).

Il passa par toutes les charges de la Congrégation qu'il remplit avec dignité ; et, jusqu'aux dernières défaillances d'une extrême vieillesse, édifia par sa grande douceur et son exacte régularité.

Il s'exerça un temps à prêcher les Dominicales (3). Etant supérieur de Troyes, il fut chargé de faire l'Oraison funèbre de l'abbesse de Notre-Dame (4) et la fit imprimer sous ce titre :

Oraison funèbre de Madame Claude de Choiseul de Praslain, abbesse et Réformatrice de l'abbaye royale de Notre-Dame aux Nonains de Troyes, prononcée à Troyes le 13 décembre 1667, en l'église de ladite abbaye, par un prêtre de l'Oratoire en présence de Monseigneur de Troyes. 1667, in-4°.

Il y a du feu, du tour, des images, des mouvements, de la fécondité, des pensées, et peut-être un peu trop de tout cela, pour un orateur qui avait alors 40 ans. A tout prendre, la pièce est bonne et éloquente. Elle commence ainsi : « *Si les louanges sont toujours suspectes dans la bouche des personnes intéressées, il semble qu'aucun de notre Compagnie ne devrait entreprendre cet éloge funèbre sans faire quelque tort*

(1) *Registre de l'Institution.*
(2) *Nécrologe.*
(3) *Registre du Conseil.*
(4) Le Long, *Bibliothèque historique.*

à l'éclat de tant de belles actions, qui en sont la matière. Car, outre que la vertu, qui les a produites, est un ouvrage dans lequel Dieu s'est voulu servir de notre ministère, tout le monde sait ce que nous devons à la mémoire de Madame de Choiseul, et la part que nous avons dans cette perte commune ; et il est bien à craindre qu'on ait déjà pensé que, sous prétexte de rendre gloire à Dieu, nous ne venions louer l'ouvrage de nos mains. » Il parle ensuite du Père Mathurin Dugué, natif de Château-Gontier, comme de celui qui a le plus aidé cette sainte abbesse dans l'ouvrage de la réforme, et l'appelle « *l'ange tutélaire qui la devait éclairer dans ses doutes, consoler dans ses persécutions, animer dans les obstacles qu'elle avait à vaincre.* » Il est certain que cette bonne dame nous rendit bien de bons offices dans ce pays-là, lors de notre établissement, et que la régularité, qu'elle introduisit dans son abbaye par le secours de nos premiers Pères, nous y fit honneur.

Le Père Coquery était un homme de tête, prudent et judicieux, que, par cette raison, nos Pères tinrent longtemps supérieur (1) en plusieurs maisons importantes, comme à Angers en 1672 et 1675, ensuite premier supérieur de Vienne pour y faire l'ouverture du séminaire jusqu'en 1677, l'année suivante supérieur de Nantes jusqu'en 1681, puis d'Orléans en 1684, 1687 et 1690, M. l'Evêque, le cardinal de Coislin, ayant souhaité qu'aprés ses six ans, on le remit au bout d'un léger intervalle ; tant il était satisfait de sa sagesse et de sa bonne conduite, et principalement du don qu'il avait pour ramener les nouveaux convertis et pour gagner leur confiance. Il fut aussi supérieur de l'Institution de Paris. L'assemblée de 1690 le nomma visiteur. Il fut fait assistant dans celle de 1693, et continué dans la suivante en 1696. Il était supérieur de l'Institution de Paris l'an 1704, puis il alla finir ses jours à Saint-Honoré.

(1) *Listes des députations. — Registre du Conseil.*

Il eut, par la résignation du Père Blaise Chaduc, son compatriote, le prieuré de Notre-Dame de Rosières, près de Joyeuse (1), qui en dépend, l'an 1674 ; et il ne se réserva de son revenu que la pension de 150 livres, sous laquelle le Père Chaduc le lui avait résigné, déclarant par acte qu'il ne pouvait faire un meilleur usage du reste, les charges acquittées, que de l'abandonner à la disposition du Révérend Père de Sainte-Marthe, son général, pour en faire les bonnes œuvres qu'il jugerait à propos. Au reste, les charges absorbaient presque tout, étant de plus de 1100 livres sur 1700 de produit.

(1) *Visite de Joyeuse* en 1674.

XXXVI. — Le confrère Pierre Faydit,

Entré en 1662, sorti en 1671, mort en 1709.

Pierre Faydit, né à Riom, fils d'Amable Faydit, avocat au Présidial de cette ville, et d'Anne Montagnier, fut reçu dans l'Oratoire à l'Institution de Paris le 4 octobre 1662, âgé de dix-huit ans (1); et, après avoir enseigné les humanités dans nos collèges avec tout le brillant et l'éclat, que la facilité de son génie et la vivacité de son imagination lui donnaient, il nous quitta en 1669.

Je trouve de lui une lettre imprimée d'une quinzaine de pages in-4° (2), datée du 26 avril de cette année, et adressée à Mgr l'évêque d'Angers, Henri Arnauld. Il y rend compte de sa sortie de l'Oratoire à ce prélat, qui, par un effet de l'amitié particulière qu'il avait conçue pour lui à Angers, lui avait écrit exprès pour le détourner de ce dessein, lui représentant qu'il se repentirait d'avoir quitté une Congrégation si florissante, où, quelque rang qu'il tînt un jour, il ne pourrait être qu'avec honneur, puisque les membres, quels qu'ils soient par eux-mêmes, sont toujours relevés par la beauté et la vigueur du corps auquels ils se trouvent joints.

Il lui répond donc d'Alet qu'il n'est pas sorti par aucun de ces motifs généraux, qu'allèguent d'ordinaire ceux qui nous quittent, comme que l'Oratoire, n'étant qu'un grand Séminaire, il est libre, après qu'on s'y est suffisamment instruit des devoirs de la vie ecclésiastique, de s'en retirer, comme il est dit dans le *Recueil des Statuts de nos premières*

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Faydit, *Lettre imprimée à l'évêque d'Angers* du 26 avril 1669.

assemblées, sans offense de la part du corps et sans confusion de la part du monde, ni parce que, n'y étant lié, ni astreint par aucun vœu, il aurait cru devoir profiter de la liberté que son état lui laissait, étant, au contraire, persuadé qu'il suffit qu'on se sente appelé de Dieu à un corps, pour se croire obligé, quelque profession de liberté qu'on y fasse, d'y persévérer jusqu'au bout, pour ne pas sortir de la place que Dieu lui-même nous a fixée. Mais il est sorti pour conserver son honneur, non celui qui est l'idole des gens du monde, mais celui que tout esprit raisonnable, et plus encore un ecclésiastique, est obligé de se conserver. Et voici comment il prétend que sa conservation est intéressée dans sa sortie.

Il y a quelque temps qu'on fit courir dans Condom, où il régentait, des vers français fort malins, qui avaient pour titre : *Portraits des Dames de Condom*, portraits fort injurieux pour les unes et fort flatteurs pour les autres. Il plut à quelques-uns de ses ennemis de vouloir l'en faire l'auteur sur des conjectures assez frivoles. Les Pères de la maison, voyant la ville imbue de ce soupçon, appréhendèrent l'éclat et la violence ; et, se rappelant les maux étranges et les outrages sanglants, que les gens de cette même ville avaient fait souffrir, il y a trois ou quatre ans, à un des nôtres, lorsque, pour une action fort excusable, ils en firent, pour parler d'après Tertullien, une victime publique à la cruauté *publicam crudelitati hostiam devoverunt*, ils le prièrent, les larmes aux yeux, de se retirer jusqu'à ce que l'orage fût dissipé, et il crut devoir user pour eux de cette condescendance ; mais sa retraite, qui n'avait eu d'autre motif que sa complaisance, passa dans l'esprit de ces dames pour un nouvel indice et un aveu secret de sa faute ; et le Père général, confirmé dans ces préventions, lui donna ordre de ne plus retourner à Condom et de rester à Toulouse.

Or, c'est parce qu'il ne veut et ne croit pas devoir

acquiescer à cet ordre, qu'il quitte la congrégation. Il est de son honneur d'aller désabuser sur les lieux les personnes offensées. Son silence et sa retraite ne feraient que les confirmer dans leurs soupçons ; soupçons en matière grave, puisqu'il s'agit de calomnies atroces, dont, par conséquent, il faut qu'il se purge d'être l'auteur ; et puisque par une mauvaise politique, on lui ferme les voies de le faire avec l'habit sous lequel il a été accusé, il va le faire en équipage laïque, et cela, sur l'avis de toutes les personnes judicieuses qu'il a consultées. C'est en particulier celui des trois illustres prélats des quartiers où il est alors et peut-être aussi de celui d'Alet, d'où il écrit, quoiqu'il ne le nomme point, ni les autres.

C'est apparemment en conséquence de ce voyage à Condom que lui fut signifié cet ordre du Conseil, du 7 mai 1669 ; « *Le confrère Pierre Faydit se retirera de la congrégation, de laquelle il est déclaré exclus, n'y étant pas jugé propre* », et un deuxième ordre par duplicata, du 13 juin, conçu dans les mêmes termes. Mais enfin il revint sur l'eau, et je vois que, du 7 octobre de la même année 1669, il est « *permis au confrère Pierre Faydit d'aller en notre maison de l'Institution de Lyon pour y résider et s'y renouveler en l'esprit de sa vocation, ayant révoqué l'ordre de son exclusion,* disent nos Pères, *en considération des instantes prières de MM. ses père et oncle de Riom.* »

Je ne sais s'il était encore parmi nous lorsqu'il fit, en 1671 un *Poème latin sur la promotion de M. de Pomponne à la charge de secrétaire d'Etat*, où il fit graver autour des armes de ce ministre, originaire d'Auvergne, et qui porte une montagne dans ses armes, ce vers de Fortunat à la louange de Grégoire de Tours :

Alpibus arvernis est meus mons altior ipsis (1).

(1) Ménag. T. IV, page 162.

Dans le même recueil (1) est aussi une *Epigramme* de lui en quatre vers latins au sujet de M. Colbert, quand le roi le fit cordon bleu. La pointe en est qu'il lui mit la colombe au cou, c'est-à-dire le Saint-Esprit, pour récompense de ce qu'il avait chassé les corbeaux de l'arbre, c'est-à-dire les partisans qui pillaient les finances et les coffres du roi.

Après quelque peu de séjour à Lyon, il fut envoyé à Notre-Dame-de-Grâces en Forez. Là, il se mit à composer sur les idées de la philosophie de Descartes, qu'il goûtait fort, et entendait bien, mais que les préventions inspirées contre elle au Roi avait fait depuis peu défendre d'enseigner tant dans l'Université de Paris que dans quelques autres.

Dès que nos Pères eurent avis qu'il allait faire imprimer sur ces matières, ils lui firent signifier l'ordre suivant, du 10 janvier 1671 : « *Il est défendu au confrère Pierre Faydit de notre maison de Notre-Dame-de-Grâces de faire imprimer, ni débiter, s'il y en a déjà quelque partie imprimée, le livre qu'il nous mande avoir composé, intitulé :* Neoticorum, seu de mentê humanâ, *à peine d'exclusion de la Congrégation, s'il n'obéit aux dites défenses ; et le P. Gabriel Leblanc,* (supérieur de Lyon), *fera signifier aux sieurs Jullieron et Comba libraires de Lyon, une copie du privilège du Père général d'arrêter chez les libraires tous les livres des nôtres imprimés sans sa permission, comme ayant imprimé celui-ci, ainsi qu'en fait foi la lettre que le dit confrère en a écrite au Père général* ».

Il eut ensuite ordre du 18 septembre 1671 de se rendre à Nantes pour y suppléer aux classes, et par un deuxième ordre du même mois d'aller enseigner la philosophie à Saumur. Mais on apprit, du 16 octobre, qu'il s'était retiré de la Congrégation.

Il écrivit deux lettres fort différentes au P. Senault au

(1) *Ibid.*, p. 163.

sujet de cette manière honnête de l'exclure pour la deuxième fois en ne lui voulant donner emploi, ni maison ; l'une vive et fort pétulante selon son génie, l'autre modeste et plus modérée.

Dans la première, du 19 octobre 1671, il dit au Père général qu'il lui a joué un tour, mais qu'il va bientôt avoir sa revanche ; qu'il va prier MM. Arnauld, Nicole, de Boutzey, Dodart, Feu, Faure, qui en savent bien autant que toute la Congrégation, de décider s'il mérite d'y être traité d'extravagant, comme on le prétend, pour l'écrit qu'il a publié sur la nouvelle philosophie ; qu'il s'en tient encore à ce qu'en diront les Pères Thomassin et Martin, qui sont sans doute les deux plus habiles hommes de l'Oratoire. « *Je laisse*, ajoute-t-il, *au jugement que Dieu fera de vous, et qui n'est pas éloigné. (Je ne sais par quelle précipitation j'ai écrit ceci, mais enfin cela est écrit), à examiner avec quelle justice vous me poussez à bout. Vous me traitez avec la plus grande dureté* ».

Dans l'autre du 1er novembre, il file plus doux. Il se jette humblement aux pieds de son général pour le prier d'oublier le passé et de ne se rappeler point des fautes punies et pardonnées ; de faire attention que, loin d'avoir des sentiments extravagants, son système cartésien a été vu depuis peu chez M. l'évêque de Châlons-sur-Marne, en présence de MM. de Reims et de Verdun, qui se sont écriés tous trois que cela était beau, et qu'il fallait avouer que la congrégation de l'Oratoire était savante ; et d'être persuadé qu'il est dans les meilleures dispositions du monde de bien faire ; que M. l'évêque de Châlons a promis à l'abbé Golefer, son cousin germain, de faire quelque chose de bon de lui, Faydit. Il dit, en finissant : « *Laissez-vous donc fléchir, je vous en conjure. Si néanmoins, cela ne se peut, épargnez mon honneur en ne m'envoyant point de ces ordres, qui rendent les gens infâmes toute leur vie* ». Et c'est toute la grâce que l'on lui fit.

Il se retirait, soit que ces ordres ne lui plussent pas, soit qu'il voulût se faire honneur de sa sortie et prévenir une seconde exclusion, que son inclination pour le cartésianisme ne pouvait guère manquer de lui attirer dans l'exercice de cet emploi.

Car il avait, cette même année, fait imprimer en dix-neuf pages in-4° la brochure suivante, qui ne devait pas faire plaisir à nos Pères :

Universæ philosophiæ systema cartesianum. Anno 1671. Ce sont des thèses énoncées en termes purs, élégants et clairs qui contiennent un abrégé de la philosophie nouvelle sur la physique et la métaphysique. Sa morale ne roule que sur les deux amours, et elle est fort augustinienne. Par un trait encore plus hardi il les dédie au P. Senault par une longue épître dédicatoire, que je rapporterai ailleurs en son entier (1) et qui commence ainsi :

« *R. A. P. Joan. Franc. Senault, supremo suo præposito ac generali, quotquot in Oratorianâ Congregationè Cartesianam doctrinam amant, ut sibi eam in scholis profiteri liceat.*

« *Rem minime malam, quæ adeo displicere tibi magnopere non debet, ad te postulaturi accedimus, Pater optime, atque imprimis Reverend... etc* ».

Elle finit par ce trait que le P. Daniel en a rapporté dans son voyage du monde de Descartes : « *Nam ut noris quam late Cartesiana hæc labes, si labes est, ut nonnunquam jocando appelas, grassetur ; plus quam ducenti numero sumus quos ista pestis infecit. Sed absit ut morbo quodam ingenii affectos nos existimes, quibus educandorum juvenum provinciam tradidisti, et tot benevolentiæ tuæ monumenta indulsisti. Imo spes est tuo nos patrocinio suffultos iri, et hoc quantulumcumque doctrinœ specimen ac systema philosophiæ tibi valde probandum* ».

(1) *Histoire générale*, 4ᵉ époque, année 1671.

Il y parle fort librement d'Aristote et de l'autorité de la Sorbonne en matière philosophique.

On lui attribua cette pièce. Du moins il n'en disconvenait pas. Il écrit au P. Senault, du 18 octobre 1671 : « *Je sais bien que vous prendrez prétexte* (de m'exclure) *sur cette thèse que l'on a fait imprimer, et dans laquelle je ne veux pas dissimuler que j'ai part au moins quant à la meilleure partie de la composition. Mais je sais bien aussi qu'il sera fort injuste, car enfin on n'est pas coupable pour vous présenter une très humble requête ; et d'ailleurs, je n'ai pas violé la promesse, que je vous ai faite, de ne rien enseigner de semblable. Je vous la répète encore, je vous la signerais de mon sang. Je m'y sais engagé trop avant avec mon Père pour ne la pas tenir* ».

Il fut ensuite nommé au prieuré-cure de Saint-Jean de Riom, et fut troublé dans la possession de ce bénéfice par deux gradués, qui lui disputaient le titre de docteur de Bourges, dont il produisait cependant les lettres, prétendant qu'après sa sortie de l'Oratoire, il s'était attaché à l'archevêque de cette ville et qu'il y avait fait son quinquennium en droit canon et civil pendant le séjour qu'il y avait fait (1).

Ses parties répliquaient qu'il fallait que les lettres, qu'il produisait, fussent subreptices, puisque, dans le temps qu'il était censé faire en 1669 ses études à Bourges, il avait été de l'Oratoire et jusqu'en 1671, ainsi qu'il paraissait par un certificat de nos Pères du conseil, qu'ils avaient eu soin d'en tirer, et qui fut produit au procès. Il résultait même d'un interrogatoire, qu'il avait été contraint de subir, qu'il n'avait pas été des plus assidus à Bourges pendant les cinq ans qu'il soutenait y avoir fait son droit.

Il répliquait que Bourges, n'étant qu'à deux journées de Riom, il n'était pas surprenant qu'il fût allé quelquefois revoir sa patrie ; quant au voyage de Paris, qu'on lui opposait encore, qu'il l'avait fait durant les vacances ; et

(1) Faydit, *Addition au premier factum.*

qu'ainsi rien de tout cela ne prouvait un alibi. Il tâchait ensuite d'infirmer le certificat de nos Pères assistants par huit ou dix chefs contraires, dont le plus fort est une espèce de désaveu donné par les supérieurs des maisons de Riom, de Montbrison et de Nantes, souscrit encore par le R. P. de Sainte-Marthe, alors dans son exil d'Effiat, et en date du 11 novembre 1691, par lequel ces supérieurs déclaraient qu'il n'avait point demeuré chez eux au temps marqué par le dit certificat. Et la chose était, en effet, certaine pour Nantes, où il n'avait pas jugé à propos de se rendre lors de sa sortie ; et pour Montbrison, c'était son cousin germain, le confrère Aimable Faydit qui y demeurait et non pas lui, ce qui avait trompé nos Pères Assistants ; et quant au séjour de Riom, il n'y avait été qu'un peu de temps et sans ordre. Il s'attacha aussi à montrer que nos registres de délibérations du Conseil ne prouvent pas toujours la certitude d'un séjour dans une maison, se pouvant faire et arrivant même tous les jours qu'on n'exécute pas les ordres qui en émanent. C'est ce que je tire de son second *Factum* imprimé, ou addition au premier, le seul que j'ai vu. Mais il est sûrement l'auteur de l'un et de l'autre.

Dans une de ses lettres à un des Pères Assistants, du 18 juin 1693, il se plaint, fort vivement à son ordinaire, de ce certificat par eux donné contre lui qui ne cesse de prôner l'Oratoire dans ce qu'il dit dans ses factums, tandis que le docteur Fradet, sa partie adverse, se tue d'en dire du mal et de le rendre suspect du côté de la doctrine, parce que c'était l'école où Faydit, qu'il veut décrier, a puisé la sienne. Il avoue pourtant que, dans un de ses factums, il a mal parlé de l'Oratoire et des assistants ; mais il prétend que ce factum est supprimé, qu'il n'a jamais été produit ni signifié, que tous les exemplaires en ont été remis entre les mains de M. de Lamoignon, qui les a tous brûlés, et qu'il en a remis la grosse, la copie et les originaux au P. Gaume pour en faire autant.

Dans ce second factum il parle fort librement de M. de Lamoignon, alors avocat général du Parlement, qu'il regarde comme sa partie secrète et favorisant, par égard pour la comtesse de Broglie, sa sœur, celui contre qui il plaide. Il fait jouer un assez vilain personnage à ce magistrat, lui faisant dire par la bouche de sa partie qu'il a sollicité et gagné tous les juges en sa faveur, et que le sieur Faydit, n'ayant que le bon droit pour lui, n'est pas trop bien dans ses affaires. Aussi ai-je ouï dire qu'après son procès perdu, cette liberté lui valut d'être enfermé pour quelque temps en prison.

On dit qu'il fut à Rome sous le pontificat d'Innocent XI (1), et que les indulgences, qu'il en rapporta, ne servirent de rien pour le faire mieux traiter en France, où l'on n'était pas content des intrigues, qu'il avait menées dans ce pays-là sans ordre de la Cour.

De retour en France, il commença à se faire connaître dans le monde par un *Sermon de saint Polycarpe*, qu'il prêcha à Paris à Saint-Jean-en-Grève, au fort de nos différents avec la cour de Rome sur la régale (2). Il y fit un parallèle de la conduite tant du Pape Anicet à l'égard de saint Polycarpe, que de celle du Pape Victor à l'égard de Policrate et des autres asiatiques touchant le jour de la Pâque, avec celle que tenait Innocent XI par rapport à nous dans nos démêlés. Ce sermon fut relevé aussitôt par un libelle intitulé :

Le prédicateur régaliste de Saint Polycarpe confondu. Quelques-uns ont prétendu que l'abbé Faydit avait fait lui-même cet écrit ; à quoi il y a peu d'apparence, s'il est vrai, comme il s'en plaint, qu'il y soit cruellement déchiré et traité de prédicateur courtisan. Quoi qu'il en soit, il fit imprimer l'extrait de son sermon peu de temps après, c'est-

(1) Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, T. I, p. 330.
(2) Dupin, *Bibliothèque du XVIIe siècle*. T. 6. p. 381.

à-dire en 1687 à Maestricht. Je n'ai vu que l'édition suivante :

Extrait d'un sermon prêché le jour de Saint Polycarpe à Sain-Jean-en-Grève, à Paris, avec les preuves des faits qui y sont avancés. A Liège, chez Jean Henry, 1689, in-12 de 324 pages.

Dans sa préface, loin de désavouer le parallèle qu'on lui reprochait, il le confirme et le pousse jusqu'à vingt-trois chefs de ressemblance d'une façon au moins spécieuse ; et il ne fallait pas une imagination moins vive et moins féconde que la sienne pour trouver tant de rapports entre des querelles si éloignées, et, ce semble, si disparates. Ensuite vient l'extrait de son sermon puis des notes sur les endrois attaqués de ce texte.

« *Il y ajuste si bien tous ses faits,* dit Basnage (1), *avec l'affaire des franchises que le Pape Innocent s'est dû aisément reconnaître sous le nom du Pape Victor.* (Il y avance bien d'autres choses assez singulières, car) *il conclut du silence de Polycrate que la Sainte Vierge n'a point demeuré à Ephèse* » ; il tient pour la vérité de la lettre d'Aggar et traite M. Du Pin d'audacieux et de jeune téméraire pour la nier. Il attaque encore le Père Petau et M. Valois pour avoir osé nier que Victor eût retranché les Eglises d'Asie de sa communion, et traité le dernier de bonhomme, qui dormait quelquefois, ainsi qu'Homère. Pour Baronius, qui a prétendu que Victor avait bien fait de les excommunier, il trouve, de compte fait, trois insignes impertinences et sept mensonges évidents dans les raisons qu'il donne pour le prouver.

Il a inséré, à la fin, une lettre latine, qu'il écrit du mois

(1) Basnage, *Histoires des Ouvrages des savants*, novembre 1688, art. 9. Je ne comprends pas pourquoi Basnage qui parle de ce sermon au mois de novembre 1688, peut le rapporter, comme il le fait, sur l'impression de Liège de 1689.

de mai 1688 à M. Ménage, où il se flatte que le cardinal Ranuzzi, alors nonce en France, et qui lui avait fait jusque-là bien des amitiés. ne lui saura point mauvais gré, qu'étant bon français, il ait parlé comme il a fait dans son sermon. Il rend, dit-il, son nom en latin par celui de *Facditius* et non pas par celui de *Fayditius*, dont sont appelés en divers titres anciens des évêques et même des cardinaux de sa famille, parce que M. Le Fèvre, de qui il se fait honneur de tenir tout ce qu'il sait de grec et de latin, lui a appris autrefois de latiniser son nom de cette première façon.

Supplément à la dissertation sur le sermon de saint Polycarpe, ou correction des fautes, additions et omissions survenues dans l'impression qui en a été faite sans la participation de l'auteur chez Jean Henry à Liège. Brochure in-16 de 122 pages.

N'ayant pu, comme il s'en flattait, obtenir un privilège pour une seconde édition de son sermon, il désavoue ici l'application qu'il y avait faite de nos démêlés avec Rome, c'est-à-dire qu'il se rétracte de tout ce qu'il avait dit, excepté des faits historiques avancés au sujet de Saint-Polycarpe. Il se jette ensuite, je ne sais comment, sur le P. Malebranche, puis il déchire Vassor, alors encore des nôtres, sur son livre *De la véritable Religion*, où il l'accuse d'avoir répondu faiblement à certaines objections des Sociniens, et d'en avoir dissimulé d'autres considérables. Enfin, il y désavoue, ce qu'il avait néanmoins insinué assez nettement dans sa lettre latine à M. Ménage, que l'évêque et le cardinal Fayditius eussent été des gens de sa famille.

Histoire du différend de M. Santeuil avec les jésuites pour l'épigramme qu'il a faite sur M. Arnauld. Brochure in-12, de 72 pages.

L'auteur aurait aussi bien fait d'intituler ce petit ouvrage : *Histoire de la part que le sieur Faydit a eue au différend de*

Santeuil avec les Jésuites. Il y raconte, en effet, que, quand l'épitaphe de Santeuil sur M. Arnauld eut paru en public traduite en vers français et eut été suivie d'une critique des deux Epigrammes, tant la française que la latine, Santeuil crut l'abbé Faydit auteur de la traduction de son épitaphe, ouvrage cependant de M. de la Feymas, et lui en fit des reproches ; qu'il y avait néanmoins si peu de part que c'était lui, au contraire, qui en avait fait la critique, tant de la traduction française que de l'original ; et il rapporte à ce sujet les billets en prose et en vers qu'ils s'écrivirent, Santeuil et lui, après l'histoire de ce démêlé, qui remplit les dix-huit premières pages. Viennent les pièces du procès, parmi lesquelles l'auteur n'a garde d'oublier la traduction en vers français, qu'il a faites, de quelques lettres de Santeuil en vers publiées à cette occasion, comme la première au P. Jouvency :

« *Scilicet egregias qui me duxère per artes* »,

et le Santolius pœnitens :

« *Rumpite perjurum suspiria, rumpite pectus.* »

« *Il faut avouer qu'il est bon poète et bon grammairien ; et que, s'il s'en était voulu tenir à écrire sur des sujets de la compétence des belles-lettres, il aurait pu briller avec distinction, ayant de l'érudition et une imagination vive et fleurie* (1). » Cet ouvrage parut en 1696.

On lui attribue aussi le suivant (2), que je n'ai pas vu :

Tombeau de J.-B. de Santeuil avec l'éloge de ce poète, publié par Pierre Faydit, Paris, 1698, in-4°

Mais, voulant faire parler de lui par des endroits plus marqués, il osa bien en 1692 entrer en lice contre un grand homme par un écrit contre *l'Histoire de l'Eglise* de M. de

(1) Vigneul-Marville.

(2) *Bibliothèque Boissier*, N° 6999.

Tillemont pour soutenir son opinion sur le non-séjour de la Sainte Vierge à Ephèse, où ce savant prétend qu'elle est morte (1). Il est cité dans le catalogue de M. Boissier sous ce titre (2) :

Mémoires contre les mémoires de l'histoire ecclésiastique de M. de Tillemont par le sieur Batisy (Faydit), Toulouse, 1695, in-4°.

Il ne resta pas en si beau chemin, et ayant une fois enfilé les grandes matières, il fit part au public de ses recherches sur l'histoire de l'Eglise.

Eclaircissements sur la doctrine et l'histoire ecclésiastique des deux premiers siècles. A Maestricht, chez Josué Vanderplatt, 1695, in-8°, de 192 pages.

L'ouvrage commence par une lettre moitié française, moitié latine de M. l'Evêque de N., qui lui dit que la manière si vive, si dédaigneuse, si insultante, dont il a écrit contre le plus savant, le plus modeste et le plus sage prêtre de la chrétienté, M. de Tillemont, et même contre un évêque qui fait autant d'honneur à l'Eglise par sa piété que par ses doctes écrits, M. Bossuet, lui fait craindre pour sa personne l'indignation du public ; qu'il sait de bonne part que ce sont ces manières libres et hardies de parler et d'écrire qui lui ont fait encourir la disgrâce de ses juges et perdre tout récemment son procès du prieuré-cure de Saint-Jean-de-Riom, par conséquent en 1695 ; qu'il est bien étonnant qu'il s'obstine à soutenir tous ces paradoxes historiques, et qu'il serait curieux de voir comment il pourrait les défendre.

Or cette lettre de l'Evêque N., que, sur le style et le génie du sieur Faydit, je serais tenté de croire fabriquée par lui-même pour avoir un prétexte plausible d'entretenir le public de l'affaire de son procès et de continuer ses disserta-

(1) Dupin, *Bibliothèque du XVII*^e^ *siècle*. T. VI, page 383.
(2) *Bibliothèque Boissier*, N° 9095.

tions, cette lettre, dis-je, est suivie de sa réponse latine fort bien écrite, et qui paraît tout à fait de la même main que celle du prétendu évêque N. Il y parle fort de la perte de son procès, qu'il attribue à la prévention de M. le premier président de Harlay.

Puis il entre en matière, et soutient avec sa hardiesse ordinaire, le plus souvent sur de simples preuves négatives, bien des faits singuliers, comme 1° que les sentiments de Valentin sur la nature de Dieu et la Trinité étaient orthodoxes; 2° que celui du Père Malebranche sur Jésus-Christ cause occasionnelle de la grâce n'est qu'un réchauffé des opinions des anciens gnostiques ; 3° que le voyage, la demeure et la mort de la Sainte Vierge à Ephèse sont de pures imaginations sans fondement ; 4° que saint Jacques, le frère du Seigneur, n'était pas apôtre ; 5° qu'il y a lieu de douter si la chaudière bouillante, où on dit que saint Jean fut jeté à Rome, n'est pas plutôt une prison ainsi appelée vulgairement ; 6° que l'histoire du jeune homme converti par cet apôtre est une fable ; 7° et que le ciel n'est pas si différent de la terre que le système des scolastiques sur la Trinité l'est de celui des anciens Pères (1).

Aussi espère-t-il de mettre bientôt au jour un livre intitulé :

Fausses idées des théologiens sur tous les mystères de la religion, et il y examinera à fond le système sur la Trinité du P. André Martin de l'Oratoire, pour la personne duquel il a néanmoins une estime infinie, qui est presque le seul théologien moderne qui ait écrit exactement sur la Trinité, et le plus grand augustinien de son siècle (2).

Comme chez les gens de l'espèce de l'abbé Faydit le dire et le faire se suivent de près, il fit imprimer en 1696 un livre sous ce titre :

(1) Dupin, *Ibid.*
(2) Faydit, *Eclair.*, p. 105.

Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote, ou fausses idées des scolastiques sur les matières de religion. T. I. de la Trinité.

Le Père Hugo, prémontré, fit imprimer à Luxembourg en 1699 une réfutation de cet ouvrage, où on le suit pied à pied pour lui faire voir des erreurs et des contradictions manifestes. Mais il ne demeura pas sans réplique. Il donna en 1702 une

Apologie du système des Saints Pères sur la Trinité contre les Tropolatres et les Sociniens, ou réponse au livre du P. Hugo. Elle ne parut qu'en 1704.

Il déclare, dans sa préface, à la face du ciel et de la terre, qu'il n'a jamais cru ni soutenu qu'on peut dire en un certain sens qu'il y a trois dieux, et qu'il veut bien effacer de son sang les paroles de son livre qui ont pu faire croire qu'il avait un pareil sentiment ; mais il en veut toujours aux scolastiques à cause de certains termes qu'ils emploient, qu'il nomme par dérision « *des colifichets spirituels* », et il les appelle « *Tropolatres* », parce qu'ils croient qu'on peut adorer les relations divines dans leur état de précision.

Le Père Hugo, qui fit encore une *nouvelle réponse* à cette apologie, convient que son adversaire désavoue dans ce dernier écrit le Trithéisme qu'il semblait avoir voulu introduire dans le premier.

Ce dessein de vouloir réformer la scolastique était de sa part, dit Vigneul-Marville, quelque chose encore de plus hardi que celui de M. de Launoy de réformer la cour céleste (1). Car celui-ci n'attaquait que des morts qui ne pouvaient se défendre que par de vieux titres, au lieu que M. Faydit s'en prenait à des gens vivants et les moins endurants qui soient dans le monde.

Aussi le fruit de cette hardiesse fut de faire ordonner la suppression de son livre et d'envoyer l'auteur en retraite à

(1) Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et littérature*, T. I, p. 330.

Saint-Lazare, où « *il témoigne son repentir*, ajoute mon auteur, *déclarant hautement qu'il renonce à l'étude, que la lecture l'a perdu, et qu'il ne veut plus qu'une plume pour signer sa rétractation.* »

Il est aussi l'auteur d'un livre intitulé :

Télémacomanie, imprimé à Eleuterope en 1700. C'est une critique du Télémaque de M. de Cambrai. On y répondit dans la préface d'une nouvelle édition de ce livre faite à la Haye, et il répliqua dans un autre de ses ouvrages qui a pour titre :

Supplément aux Essais de littérature, 5e partie, page 124, et il cite lui-même une 6e partie de cet ouvrage dans ses *Remarques sur Virgile* (Ire partie, page 557) (1).

La Bizardière l'a tourné en ridicule dans ses *Caractères des auteurs* (2) : « *Faydit*, dit-il, *employa toute son éloquence pour foire valoir sa Télémacomanie auprès des Grecs. Ses efforts furent inutiles. Celui qui avait composé la préface de la dernière édition des Aventures de Télémaque, fatigué de la lecture d'un ouvrage, qui lui paraissait insipide, demanda si la ville de Delphes était devenue la décharge des Petites Maisons.*

Une raillerie de cette nature obligea Faydit de chercher fortune du côté des Romains. Nous le rencontrâmes dans le vestibule, qui lisait la vie de saint Amable à quelques-uns de ses amis. Il contait les disgrâces qui lui étaient arrivées au sujet de ce livre, et se félicitait sur la découverte que personne n'avait faite avant lui. Elle consistait à montrer que Pythagore n'avait jamais été Carme.

Après avoir harangué près de demi-heure, il tomba en défaillance. Un verre de vin grec le tira de son assoupissement. On lui demanda la cause de cette faiblesse. N'avez-

(1) Bayle, *Supplément du dictionnaire critique.*

(2) La Bizardière, *Caractères des auteurs*, p. 162.

vous pas vu, dit-il, *ces quatre satellites qui me viennent chercher jusque dans la Grèce. — Ce sont des Frères de Saint-Lazare,* dit un de la compagnie.— *Vous faites les braves,* ajouta Faydit. *Si vous aviez passé par leurs mains, aussi bien que moi, vous seriez peut-être morts de peur.* »

La vie de saint Amable, prêtre et curé de la ville de Riom en Auvergne sous l'épiscopat de Saint Sidoine Apollinaire écrite en latin sur des mémoires... etc. Traduite en français sur un manuscrit qui n'a jamais été imprimé, avec des notes et des éclaircissements sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auvergne tirés des auteurs originaux et contemporains. Dédiée à Madame la comtesse d'Ayen, par M. l'abbé Faydit. Paris. chez Moreau, 1702, in-12.

Avec ce titre si long, il a encore oublié d'y faire mention d'un long *Panégyrique de Saint Amable* de sa façon et qu'il a fait insérer avec la vie.

Il pouvait se passer de mettre son nom à cet ouvrage. Il s'y est peint au naturel comme en tous les autres. Ses notes sont un étalage d'érudition d'un homme qui cherche à faire voir qu'il en a, et qui, par cette raison, n'est point du tout précis, mais vous promène partout où il espère de briller et de se faire valoir.

Parlant de lui dans une de ses notes il dit : « *J'avoue que, pour me conformer aux canons et à l'esprit de l'Eglise, j'avais affecté de ne point prendre la prêtrise que lorsque la Providence divine me chargea, sans que je le demandasse, du même titre et de la même cure qu'avait possédés autrefois saint Amable, à savoir le prieuré-curé de Saint-Jean-de-Riom. Mais ce furent, au contraire, les deux principaux moyens dont on se servit au palais pour m'en débouter. Il a,* dit-on, *attendu la vocation au sacerdoce d'un bénéfice, et si jamais on ne l'avait fait curé, jamais aussi il n'aurait voulu être prêtre. Premier moyen qui charma les juges, et qui me fit exclure. Il n'a pas donné procuration spéciale et par devant notaire à son père*

pour requérir ce bénéfice. Or tout homme qui ne requiert pas, qui ne brigue pas un bénéfice par lui-même ou par procureur, en doit être exclu. Second moyen qui me fit perdre Ce fut là le moyen péremptoire. Demitto auriculas ut iniquæ mentis asellus cum gravius dorso subiit onus (1). »

Il avoue la Télémacomanie pour un de ses ouvrages, et se plaint d'avoir été maltraité par l'apostat Guedeville, Bénédictin défroqué et marié en Hollande, dans la nouvelle édition de Télémaque (2).

Il est encore auteur, selon M. Dupin, de

La Presbyteromachie, ouvrage que je n'ai point vu, et qu'il a composé contre le P. Malebranche. Il s'en reconnait le père, au lieu d'en rougir, dans ses Remarques sur Virgile (3), par où il nous faut finir son article.

Remarques sur Virgile et sur Homère et sur le style poétique de l'Ecriture Sainte, où l'on réfute les inductions pernicieuses que Spinoza, Grotius et M. Le Clère en ont tirées et quelques opinions particulières du P. Malebranche, du sieur Lelevel et de M. Simon. Paris, chez Cot, 1705, in-12, de plus de 600 pages.

L'abbé Faydit, toujours semblable à lui-même, se montre encore ici fort à nu, c'est-à-dire avec un génie aisé, libre et hardi au suprême degré, qui ne sait ce que c'est que de ménager personne ou de mesurer ses paroles ; plein de feu et de saillies, d'une imagination vive et féconde, qui lui fait lier et trouver une espèce de rapport entre une multitude de faits et d'idées, qui n'eurent jamais de liaison entre eux que dans son esprit ; d'ailleurs plein d'érudition et de recherches assez curieuses.

Il employa la première partie de cet ouvrage à donner la

(1) Page 173.
(2) Page 358.
(3) IIe partie, p. 165.

préférence à Virgile sur Homère, et prouve, ce me semble, assez bien son dire.

Il veut montrer dans la deuxième que ces deux poètes ont parlé plus exactement de l'empire de Dieu sur les cœurs des hommes, et mieux suivi la doctrine des décrets prédéterminants que plusieurs théologiens protestants et catholiques.

La troisième, qui tient plus de la moitié du volume, est un farrago et un vrai pot pourri, où il fait entrer toutes sortes de contes vrais ou faux, anciens et modernes, qu'il finit toujours par quelques vers de Virgile, lesquels il croit faire une heureuse allusion au fait qu'il raconte.

La quatrième est une critique des défauts d'Homère et de Virgile.

Plein de lui-même, il ne perd aucune occasion de nous conter tout ce qui lui est arrivé. Ainsi il nous apprend qu'en 1689 il composa un petit livre imprimé en forme de *Requête à Messieurs de la chambre ecclésiastique de Clermont*, où il amassa avec soin tous les titres originaux qui regarde la vie de Saint Amable, ou la fondation de son église, et qu'en 1702 il fit imprimer à Paris la *Vie* du même saint, trois mois avant que le sieur Chevalier, chanoine de Saint-Amable, eût fait paraître à Lyon une autre *Vie* du même saint, où, affectant de s'écarter de la sienne en bien des endroits, il a défiguré et gâté les mémoires que lui, abbé Faydit, lui avait communiqués, en y mêlant des anachronismes et des faussetés.

Il nous apprend qu'Amable Faydit, son père, était neveu du savant Père Jacques Sirmond, jésuite, confesseur du roi (1).

De même, qu'étant official et grand vicaire de Nevers, il fit un *Mandement contre le Livre des Maximes des Saints* au nom et sous la personne de M. l'évêque de Nevers, lequel

(1) Page 378.

mandement, fort approuvé de M. Bossuet, commençait ainsi :

« *De toutes les illusions spirituelles, il n'en est point de plus dangereuses, dit saint Augustin, que celles qui sont revêtues des apparences de la piété.* » (1)

Voilà pour moi les premières nouvelles de ce grand vicariat qui, examiné de près, paraîtrait peut-être bien peu de chose et avoir duré peu de temps.

Encore, qu'il va donner un nouveau livre sur la nature et les attributs de Dieu intitulé : *Système du monde intelligible*, duquel il fait ici l'analyse, mais qui est toujours resté dans son cabinet, ou peut-être même dans ses idées (2).

Simon, qu'il attaque, comme il se l'est proposé dès le titre de son ouvrage, lui rend la pareille dans sa *Bibliothèque critique* (3) :

« *Ce livre*, dit-il, parlant des Remarques sur Virgile et sur Homère, *ce livre n'a pas plutôt paru, qu'il a été supprimé par ordre du magistrat. L'auteur, qui a quelque érudition, n'étant pas maître de son esprit, ou plutôt de son imagination, se jette souvent dans des paradoxes insoutenables. C'est une pitoyable rapsodie et un recueil de diverses choses mal cousues ensemble. Il y a mêlé des injures contre des personnes vertueuses principalement contre le P. Malebranche, dont il parle comme il ferait de Spinoza, et il le traite d'hypocrite et d'homme sans religion. On ne voit pas quelle autre raison il peut avoir eu d'en user ainsi, sinon qu'il est lié de parenté et d'amitié avec quelques personnes qui sont dévouées au parti de M. Arnauld, entre autres l'abbé Golfer, qui lui procura, il y a quelques années, la sortie d'une prison, où on n'enferme que les fous et les débauchés.*

Il promet, dans la Préface, de faire lire agréablement au public les vérités les plus essentielles, et néanmoins, selon lui,

(1) Page 448.
(2) Page 552.
(3) T. I, ch. 33.

les plus inconnues même parmi les théologiens. Mais c'est un titre trompeur ; et, quoique la première et la dernière partie de ses remarques contiennent d'assez bonnes choses, le reste consiste en des contes faits à plaisir et en des puérilités ridicules. Cet homme prétend par exemple trouver dans Virgile et dans Homère tout le système de saint Augustin sur la grâce, qu'il confond avec le factum des anciens et la nécessité des anciens gnostiques, des Manichéens et des Mahométans d'aujourd'hui (1). »

Simon, non content de l'avoir assez rudement mené jusqu'ici, emploie encore les quatre derniers chapitres du 3ᵉ tome de sa *Bibliothèque critique* à se disculper de tous les reproches que l'abbé Faydit lui avait faits touchant l'autorité de la doctrine de saint Augustin et à relever ensuite ce que cet abbé avait avancé de singulier dans ses *Remarques sur Virgile et sur Homère.*

Il ne lui impose point sur la manière indigne dont il l'accuse d'avoir traité le P. Malebranche. On en peut juger par ce trait, que je tire des *Remarques* de cet abbé, où il fait apostropher ainsi ce Père : « *Que faites-vous donc ici, Pater? Et pourquoi venez-vous chanter ici avec nous le Te Deum? Vous êtes un grand hypocrite, puisque vous ne priez Dieu, et ne lui rendez grâce que par politique.* » Il s'imagine ensuite plâtrer cela et réparer le mal qu'il a dit par cet autre trait. « *Avant que de finir ce livre, je me crois obligé d'avertir le lecteur que, quoique je confonde souvent le P. Malebranche avec Spinoza et M. Le Clerc sur le fait de la Providence, de la grâce et des volontés particulières, je suis bien éloigné de croire que ce vertueux et savant prêtre soit dans les mêmes erreurs que ces deux hérétiques. J'ai voulu dire seulement qu'on peut tirer des conséquences de ses principes en faveur de leur doctrine.* » Et, après cette déclaration, il se croit obligé de recommencer de plus belle dans le 2ᵉ Tome du même ouvrage, le dernier que je sache qu'on ait de lui.

(1) T. III, ch. 41.

Nouvelles remarques sur Virgile et sur Homère et sur le prétendu style poétique de l'Ecriture Sainte ; ou les sophomanies ou les folies des sages et des savants, dans lesquelles on réfute les erreurs des Spinosistes, Sociniens et Arméniens, et les opinions particulières et hétérodoxes des plus célèbres auteurs, tant anciens que modernes. 1710, in-12, sans nom d'imprimeur.

Dans cette seconde partie de ses Remarques il attaque tous ceux d'entre les savants, dont les opinions l'ont choqué. Chacun, selon lui, a sa marotte ou son tic qui fait qu'excellent en un certain genre, il est extravagant sur d'autres points, et donne dans des puérilités ou des singularités impardonnables, sur lesquelles il se croit obligé de le relever avec sa hardiesse et sa pétulance ordinaires.

Il en veut surtout au P. Malebranche, qui est sa bête sur laquelle il se rue brutalement, sans considérer s'il prend bien son système sur les causes occasionnelles et sur les lois générales, ou s'il a droit d'en tirer les énormes conséquences qu'il en réfère, surtout depuis la page 148 jusqu'à la page 184, où il raconte un prétendu songe qu'il a eu d'une dispute de ce Père avec Tertullien, qui est bien la plus extravagante et la plus mal agencée fiction qui puisse s'imaginer.

Il avoue dans son livre qu'il a été dans la prison des fous à Saint-Lazare pour son ouvrage sur la Trinité.

Il parle aussi des vers qu'il fit sur Santeuil pour se railler de son inconstance, tantôt à louer M. Arnauld dans l'excellente épitaphe qu'il avait faite sur son cœur, tantôt à rétracter ces louanges par lesquelles il avait choqué les Jésuites (1).

Il mourut enfin en 1709, à Riom, sa patrie, où il avait eu ordre du roi de se retirer, âgé de 65 ans (2).

M. Clément, dans son *Catalogue de la Bibliothèque du roi*, ne lui donne que 63 ans, et le fait mourir le 17 d'octobre 1709.

(1) Page 545.

(2) Moreri, *Edition de 1725*.

XXXVII. — Le Père Charles Denys (1),

Entré en 1669, sorti en 1671, mort en 1675.

Charles Denys, Parisien, entra à l'Institution de Paris le 13 janvier 1669. Il était alors diacre, âgé de 24 ans passés, ayant étudié trois ans en théologie (2).

Le désir de la pénitence le fit retirer à La Trappe en 1671, où il mourut saintement le 10 juillet 1675. C'est un des premiers dont l'abbé de Rancé nous ait donné la relation de la mort (3). Je n'en rapporterai que les traits suivants.

Dom Charles, c'est le nom de religion du Père Denys, fut malade trois ans du poumon et travaillé tantôt d'une toux et d'une oppression violente, tantôt de la fièvre, quelquefois d'un crachement et d'un vomissement de sang ; mais on eût dit, à voir sa patience et sa tranquillité dans ces diverses agitations, qu'il les endurait dans une chair étrangère.

Sa fin approchant, il voulut recevoir l'Eucharistie et l'Extrême-Onction dans l'église, et continua de suivre les exercices de la communauté et du chœur, comme s'il eût été dans une pleine santé; ce qui fut regardé comme un prodige, qu'un homme aux portes de la mort fût capable d'efforts pareils. La nature succombant enfin sous le poids de tant d'infirmités, on le conduisit à l'infirmerie, où il

(1) [Comme nous l'avons fait remarquer dans la Préface de ce volume, cette notice du Père Charles Denys et les suivantes appartiennent en réalité à la 5e période, celle qui comprend le généralat du R. P. de Sainte-Marthe, 5e supérieur général de l'Oratoire].

(2) *Registre de l'Institution de Paris.*

(3) Rancé, *Relation morts religieux de la Trappe*, T. I, p. 81.

s'occupait incessamment de Dieu sans relâche, ou en l'oraison, ou en récitant des Psaumes, ou dans la lecture du Nouveau Testament. Sa faiblesse ne lui permettant plus de se mettre à genoux, il passait les journées assis sur une chaise de paille, quoique son extrême maigreur, la peau étendue sur les os et percée en plusieurs endroits, lui rendît cette situation très douloureuse, et il resta dans cette situation jusqu'au moment qu'il fut porté sur la cendre, où il rendit le dernier soupir. Il ne manqua pas un seul jour, hors celui de sa mort, d'aller à l'église, au chœur des infirmes, pour y entendre Tierce, la grand'messe et Vêpres. Il fut si exact en la garde de tous ses sens qu'on le vit en nul temps dire une parole, ni faire une action, qui ne fût nécessaire, ni même lever la vue sans un véritable besoin. Il était toujours droit dans sa chaise, s'appuyant rarement contre le dossier, les mains jointes, les yeux ou baissés vers la terre, ou élevés au ciel. Jésus-Christ, qui s'était rendu maître de son cœur, en formait tous les mouvements et toutes les pensées; et il n'y eut en lui ni sentiment, ni parole qui ne fût un effet visible de la grâce et de la plénitude de son esprit.

Sa foi fut si vive qu'elle lui rendit les choses éternelles toutes présentes, et effaça en lui jusqu'au moindre souvenir de celles qui ne l'étaient pas. Son espérance en la volonté de Dieu fut si constante et si ferme, qu'elle lui cacha la sévérité de ses jugements. Son amour pour Jésus-Christ fut si ardent, qu'il en était incessamment occupé; et les derniers quinze jours, qui précédèrent sa mort, il en conserva une présence si continuelle, si pure et si actuelle qu'elle ne fut pas interrompue d'un instant, ni d'une seule distraction.

Son humilité était si profonde, qu'il n'y avait personne au-dessous de qui il ne s'estimât. Il fondait en larmes, quand il parlait de ses misères; sa conduite lui paraissait pleine d'horreurs, quand il la comparait à celles de ses

frères. Cependant M. l'abbé de La Trappe remarque (1) que, quoique ce saint pénitent se jugeât d'une manière si rigoureuse, il avait vécu dans tous les temps, dans le monde, dans l'Oratoire et en religion avec tant de règle, qu'il y avait sujet de croire qu'il s'était conservé dans l'innocence de son baptême. Il disait au Père Abbé : « *Mon Père, que Dieu est bon ! Non seulement il a fait mourir en moi le désir de toutes les créatures ; mais même il m'en a ôté jusqu'aux moindres pensées. Que je vous ai d'obligation ! Si vous eussiez agi à mon égard avec moins de foi et de charité, vous m'eussiez rejeté, et ne m'eussiez jamais admis dans votre monastère.* »

Le Père Abbé lui dit qu'il se souvint de recommander à Notre-Seigneur tous ceux pour qui il savait que tous ses frères priaient incessamment. Il lui répondit d'une voix distincte : « *Je lui recommande sans cesse les besoins de l'Eglise, la personne du roi, la prospérité de l'Etat, mes saints frères ; et je lui demande qu'il vous remplisse de l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard, et qu'il bénisse toutes vos saintes inspirations.* »

Le jour de sa mort, le Père Abbé, voyant que sa fin était proche, lui dit : « *Réjouissez-vous, mon frère, voici le moment après lequel vous soupirez.* » Il leva la tête, et, le regardant avec un visage riant qu'il conservait encore malgré les horreurs de la mort, il répondit d'une voix distincte, mais si basse qu'on avait peine à l'entendre : « *Mon Père, j'attends ces moments ; s'il plaît à Dieu de différer, j'adore la conduite qu'il tient sur moi, dans une joie et une consolation parfaite. S'il vient aussi, je le reçois dans la même disposition ; je n'aime que lui, je ne désire que lui, et sa sainte miséricorde.* » Et, après qu'on lui eut fait les prières des agonisants, étant sur la cendre et la paille, il dit au Père Abbé, le serrant de ses mains, autant que son extrême faiblesse

(1) *Ibid.*, p. 96.

le lui put permettre : « *Mon Père, je m'en vais à Notre-Seigneur avec une plénitude de joie et de consolation.* » Il ne parla plus depuis ce temps-là ; et, après une agonie de près de deux heures, accompagnée de convulsions assez légères, il mourut dans une profonde paix.

XXXVIII. — Le Confrère Henri de Nocey,

Entré en 1673, sorti vers 1679.

Henri de Nocey était un homme de condition, natif de Boucey, dans le diocèse de Séez, fils de Sébastien de Nocey et de Françoise de Pommereu (1), et cousin du marquis de Nocey, grand favori et puis disgrâcié sous feu M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Il était au service et capitaine au régiment de Bourgogne (2), lorsque, venu à Paris pour faire quelques recrues, il fut d'abord ébranlé de la nouvelle qu'il y apprit de la mort inopinée de son père ; puis tout à fait touché d'un sermon qu'il entendit dans notre église de St-Honoré, prêché par le P. Jean Chappuys, un des plus habiles et des plus saints prédicateurs que nous eussions de son temps. Le fruit de cette prédication fut que, songeant sérieusement à quitter le monde, M. de Nocey se présenta pour être de l'Oratoire, et y fut reçu le 1er février 1673, n'ayant encore que 23 ans (3).

Il fit son institution sous le P. de la Mirande avec un zèle et une ferveur si extraordinaires qu'il épuisa sa tête, et outra ses forces. Il fallut le tenir ensuite assez longtemps à Juilly, sans autre soin que celui de travailler à se rétablir ; puis, le P. François de la Tour, aujourd'hui notre général, avec qui il avait contracté une amitié tendre à l'Institution, enseignant la philosophie à Soissons en 1679, le confrère de Nocey souhaita d'aller étudier sous lui. Mais là, dans un redoublement de ferveur, trouvant notre vie

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) Voyez *Mémoire particulier.*
(3) *Registre de l'Institution de Paris.*

trop douce pour un homme qui se croyait aussi redevable que lui à la justice de Dieu, il nous quitta pour s'aller confiner à titre d'ermite dans la forêt de Perseigne ; et il nous débaucha, en partant, un autre confrère étudiant comme lui sous le P. de la Tour, dont on ne m'a pas su dire le nom.

Celui-ci était si avide de mortifications qu'il n'allait jamais à la table, sans s'être muni d'une poignée de cendres, qu'il jetait tout doucement dans sa soupe avant de la prendre ; et il ne lisait la *Somme* de saint Thomas qu'à genoux. Au bout d'un temps qu'ils eurent passé dans cette forêt avec un seul petit valet, qui leur allait quérir ce qui leur était nécessaire, ils furent obligés de déguerpir, parce que le feu ayant pris à cette forêt, on accusa leur petit valet de l'y avoir mis par son imprudence ; ce qui retombait sur ses maîtres. Alors ils furent se présenter à M. de Rancé, abbé de la Trappe, pour être admis dans son monastère, dont ils avaient assez essayé la vie par celle qu'ils avaient menée dans la forêt. Le saint abbé, craignant dans ce dernier la délicatesse de sa complexion, l'adressa à la maison de Perseigne, dont la régularité était moins austère. Il y fit ses vœux ; et lui, qui nous avait principalement quittés parce que ses supérieurs le pressaient de prendre les ordres, une fois profès, non seulement fut ordonné prêtre, mais encore destiné à la direction des religieuses des Clairets, où il est mort saintement.

Quant au confrère de Nocey, son tempérament vif et ardent fit que M. de la Trappe, aussi difficile à l'admettre dans sa maison qu'il l'avait été à l'égard de son camarade, crut qu'il lui suffisait de continuer sa première vie d'ermite dans une petite hutte, qu'il lui assigna à deux cents pas de la Trappe. Il s'y tint très longtemps avec une persévérance égale à son zèle, s'étant imposé pour règle et pour remède contre l'ennui, d'y partager son temps en trois sortes d'exercices, qu'il recommençait successivement : une demi-heure de prières, ensuite une demi-heure de

travail manuel, et puis une demi-heure de sainte lecture, outre l'attention qu'il avait de se mettre en prières pour s'unir aux saints solitaires, quand il entendait la cloche de leur office, et il y est mort, à ce qu'on m'a assuré, vers la fin du siècle dernier.

Pendant son séjour, le R. P. de la Tour, de qui je tiens presque tout ceci, étant allé faire un voyage de dévotion à la Trappe avec M. Pinette, et souhaitant d'y avoir la consolation d'embrasser son ancien disciple et son cher ami, se transporta un jour jusqu'à la cellule de notre fervent ermite ; mais celui-ci qui, pour éviter les importunes visites des curieux, s'y était ménagé deux portes, dès qu'il entendit arriver chez lui des étrangers, ne manqua pas, selon sa coutume, de se dérober par une des portes, quand il entendit qu'on entrait par l'autre. Ce qui fit que le P. de la Tour, ne voulant pas faire violence à son amour pour la solitude, se contenta pour lors de tirer un crayon de sa poche et d'écrire son nom sur la table de son ami avec un passage tiré des confessions de Saint Augustin, qui dit en substance qu'on est toujours ami, quand on s'aime en celui en qui tous les hommes sont amis. Mais le lendemain matin, étant à la Trappe, un religieux vint lui dire qu'il ne tiendrait qu'à lui de s'entretenir avec M. de Nocey qui l'attendait à la porte du monastère, où il venait régulièrement tous les matins entendre la première messe, et emporter avec lui une certaine quantité de pain et une pinte de lait, qui faisait toute sa subsistance de la journée. Le P. de la Tour n'avait garde de refuser une entrevue si consolante pour l'un et pour l'autre ; et il en sortit très édifié de tous les sentiments de religion, où il trouva le saint solitaire, qui a fini ses jours dans la pénitence et dans les consolations du Seigneur.

Lorsque le roi Jacques II, réfugié en France, fit une tentative pour se rendre maître de ses Etats d'Angleterre, usurpés par son gendre le prince d'Orange, M. de Nocey

brûlant d'ardeur de donner son sang pour une cause si juste, qui était en même temps celle de la foi et de la religion, pressa fort M. de la Trappe de lui permettre de s'aller mettre à la suite du roi d'Angleterre, comme faisait beaucoup de noblesse du royaume. Le saint abbé s'y opposa quelque temps, craignant pour lui la dissipation que le tumulte de la guerre entraîne après soi ; puis consentit au voyage. Mais Dieu, content de la préparation du cœur de notre fervent solitaire à lui faire un sacrifice de sa vie, permit qu'il ne trouvât pas dans sa famille, où on le regardait comme un homme mort à toutes les prétentions du siècle, les facilités qu'il s'était promises pour se mettre en équipage et faire avec succès la campagne ; ce qui l'obligea à reprendre le chemin de sa solitude.

XXXIX. — Le Père Honoré Simon,

Entré en 1662, sorti en 1687.

Honoré Simon, provençal, natif de Saint-André, diocèse de Senez (1), fut reçu dans l'Oratoire à la maison de l'Institution d'Aix, le 2 décembre 1662, et fut ordonné prêtre le 24 avril 1666.

Durant les vingt-cinq ans qu'il demeura dans la Congrégation, il rechercha les maisons obscures et la campagne pour y suivre plus librement l'instinct secret qui le poussait à la solitude et à la retraite. C'est pour cela que je le vois tantôt à Notre-Dame-de-Grâces en Provence (2), tantôt à Ollioules (3) et à la Ciotat (4), et refusant divers emplois dans des maisons plus considérables, comme d'être employé au séminaire de Montpellier (5) et, en 1680, de faire la préfecture du collège de Toulon (6). Toulouse est la ville où il a fait le plus de séjour ; mais pendant près de dix années qu'il y a passées, toujours pressé du désir de se retirer à la Trappe, il en demanda diverses fois l'agrément à ses supérieurs, qui le lui refusèrent toujours, voyant qu'il menait une vie fort régulière, et qu'il avait beaucoup de lumière et de sagesse pour la conduite des âmes qu'il dirigeait dans notre paroisse de la Dalbade. Ils regardaient son dessein comme une tentation, ne pouvant se persuader

(1) *Catalogue universel.*
(2) *Registre du Conseil*, juillet 1672.
(3) *Ibid.*, février 1679.
(4) *Ibid.*, septembre 1678.
(5) *Ibid.*, août 1675.
(6) *Ibid.*, janvier 1680.
(7) *Relation morts de la Trappe*, T. II, p. 367 et suivantes.

qu'ayant toujours vécu dans la piété et dans l'innocence, et étant utile à l'Eglise, il dût enfouir le talent que Dieu lui avait donné, sans se tirer de son ordre.

Alors il s'avisa, ou plutôt Dieu lui mit au cœur de s'adresser à un prêtre simple et inconnu, mais qui avait beaucoup de vertu et de lumières surnaturelles. Celui-ci le détermina à suivre l'attrait et le mouvement de l'esprit de Dieu. Il quitta donc Toulouse en 1687, et vint à la Trappe (1) où le Père Abbé, l'ayant entretenu quelque temps et reconnu qu'il avait les dispositions nécessaires pour le nouvel état qu'il voulait embrasser, l'admit aux épreuves du noviciat, lui donna l'habit de religion et le nouveau nom de Dom Isidore.

Dans cet état si différent dans ses pratiques de celui qu'il avait quitté, rien ne parut lui coûter. Il était bien édifiant pour cette maison de voir un prêtre déjà avancé en âge, accoutumé à instruire et à diriger, s'accuser lui-même avec la simplicité d'un enfant, épancher son cœur en la présence de ses frères, leur déclarer ses pensées les plus secrètes, les dire d'un air et se servir d'expressions toutes propres à lui donner de la honte et à lui attirer des reproches. Il fallait pour cela être rentré dans une véritable enfance, et avoir perdu tout sentiment et toute mémoire de ce qu'il avait été. Son zèle lui rendit douces toutes les autres peines qu'il put rencontrer dans les jeûnes, dans les veilles, dans le travail des mains, dans les austérités de la nourriture.

Quand il se fut engagé par les vœux de la religion, il se regarda tellement comme mort au monde et à tout ce qui se passe ici-bas, il fut tellement absorbé en Dieu et renfermé en lui-même, qu'il n'avait non plus de connaissance de tout ce qui se passait dans le monastère, que s'il eût été sans yeux et sans oreilles pour le voir et l'entendre ; et les choses même, qu'il semblait ne pouvoir ignorer, lui étaient

(1) *Registre du Conseil*, février 1687. — *Relation Trappe*, T. II.

inconnues comme les autres. Dans les conférences, lorsqu'il y parlait, il était juste et précis; ses expressions étaient nettes, pures, accompagnées d'une action qui faisait bien voir que c'était l'esprit de Dieu qui s'expliquait par sa bouche.

Le désir qu'il avait de mourir et de se réunir à Jésus-Christ pour jamais, fut proprement la cause de sa mort. Dieu ne voulut pas différer davantage d'exaucer les prières si ardentes et si continuelles qu'il lui faisait de le retirer de ce monde. On le voyait dans tous les temps où il était libre aux pieds des autels pour lui demander cette grâce. Car la maladie dont il mourut, était si peu considérable dans son principe, qu'il n'y avait nulle apparence qu'elle le dût conduire au tombeau.

Toujours occupé de Dieu et point du tout de son mal, il refusa autant qu'il le put, sans désobéir, tous les soulagements qu'on voulait lui donner. Il reçut les Saints mystères avec des dispositions dignes de sa piété et de sa foi; il supplia le Père Abbé qu'on le mît sur la paille. Après avoir passé le jour de sa mort (1) dans un silence extraordinaire, sur les neuf heures du soir, comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil, cet homme, atténué dans une faiblesse et un abattement universel, éclata tout d'un coup; et d'un ton de voix qui n'avait rien d'un homme malade, se mit à chanter les louanges de Dieu avec tant de force qu'on l'entendait distinctement dans toutes les chambres voisines. Il commença par les Litanies du saint nom de Jésus, puis celle de tous les Saints, les versets et les collectes, mais avec une ardeur, un zèle qui étonnèrent tous ceux qui étaient autour de lui. Ensuite, il parut tout-à-coup troublé, comme s'il s'était présenté à lui quelque objet funeste. Il fut saisi d'un tremblement, il jeta des

(1) La *Relation* ne dit pas l'année mais il faut que ce soit au plus tard en 1696 qui est l'année de privilège de l'impression des *Vies* qui sont dans le 2e Tome.

regards affreux de tous côtés, il tourna la tête, il se couvrit les yeux de son chaperon ; mais ces fantômes ayant quelque temps après disparu, il rentra dans la paix. Alors il recommença à chanter d'une voix plus forte et plus éclatante qu'auparavant divers cantiques de l'Eglise, comme le *Benedictus*, le *Magnificat* avec des hymnes et des oraisons en l'honneur de la Sainte Vierge ; et dans le même moment il cessa de vivre et de chanter les louanges de Dieu sur la terre pour les aller chanter dans le ciel, dans toute l'éternité. *Beati qui habitant in domo tuà, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te.*

XL. — Le Père Jean Chappuys,

Entré en 1654, mort en 1677.

Les Pères François, Julien, Gabriel et Jean Chappuys, étaient quatre frères, natifs de Marseille, qui entrèrent tous quatre dans l'Oratoire, et s'y distinguèrent par leur mérite (1).

Jean Chappuys, quoique le plus jeune, l'emportait sur tous les autres par ses talents. Il fit son Institution à Aix, où il fut reçu en 1654, enseigna les humanités à Toulon, étudia ensuite en théologie à Saumur sous le Père Jean Fauconier, puis se prépara au ministère de la prédication pour lequel Dieu lui avait donné de très heureuses dispositions. Charmé du Père Le Jeune, il se le proposa pour modèle. Il renonça pour cela à tous les vains ornements de l'éloquence profane, et s'attacha à prêcher avec cette simplicité et en même temps cette majesté si convenables à la parole de Dieu. Aussi Dieu bénit-il ses vues par des conversions solides partout où il porta sa parole.

En 1676, il prêcha le Carême à la cathédrale d'Aix. Comme les austérités qu'il pratiquait durant sa station, firent appréhender au supérieur de la maison qu'il n'eût pas la force de l'achever, il en avertit M. le cardinal Grimaldy, qui voulut bien se charger de régler au Père Chappuys quelle devait être sa nourriture, matin et soir ; et cette attention de ce pieux archevêque le mit en état de finir.

L'année d'après, M. le cardinal Le Camus l'ayant demandé, sur la réputation qu'il avait d'un homme vraiment apostolique, pour le faire prêcher à Grenoble dans son église, il voulut par honneur le loger avec lui dans son pa-

(1) Bougerel, *Mémoires manuscrits*.

lais. Ce prélat était alors dans la plus grande ferveur de son zèle, et menait une vie extrêmement rude. Le Père Chappuys voulut l'imiter ; mais il succomba dès la seconde semaine de son Carême, n'ayant guère alors que 36 ans. M. Le Camus continua la station, et fit à son 1er sermon l'éloge de notre saint prédicateur.

C'est de lui que veut parler le Père Lamy, dans son 5e *Entretien sur les sciences* (1), lorsqu'il dit : « *Nous avons perdu depuis peu de temps dans cette maison un excellent homme, qui avait tous les talents de la prédication, la netteté et la pureté du langage, la force des mouvements, un air insinuant, qui gagnait tout le monde, une déclamation libre et naturelle, des gestes riches, la voix belle, forte et distincte. Il joignait à ces talents, qui lui étaient communs avec plusieurs autres prédicateurs, une piété singulière. Il ne se proposait que la conversion des pécheurs, choisissant pour sa matière ce qui les pouvait toucher plus vivement. Il puisait ordinairement ses pensées dans des livres de piété, comme dans Grenade, dans les* Instructions Chrétiennes, *dans le Père Le Jeune et dans les autres livres qui ont de l'onction. Il ne se servait de son éloquence que comme d'un flambeau qui dissipait l'obscurité. Il ne savait ce que c'était que de briguer les chaires illustres ou riches. Il allait où il était appelé, ou plutôt il suivait l'esprit de Dieu. Quand il arriva ici pour prêcher, il demeura caché dans une solitude (St Martin de Miséré), où il se remplit de Dieu, se préparant à son ministère par la pénitence jusqu'à ce qu'il parut en chaire. Pendant le cours de ses prédications, il n'avait commerce avec le monde que dans la nécessité, achevant dans ses entretiens particuliers ce qu'il avait commencé dans ses prédications.*

On ne le vit point dans les festins où les Prédicateurs détruisent ce qu'ils ont dit en chaire. Sa vie était pénitente. Il préparait ses sermons avec le soin qu'il devait ; mais c'était principalement en les arrosant de ses larmes et demandant

(1) Page 212.

à Dieu par ses prières qu'ils fissent l'effet qu'il en attendait. Il était si vivement persuadé de la sainteté de notre religion, que les plus petites fautes et la seule apparence du péché lui causaient des peines étranges. Quand il fut près de la mort, c'étaient des tremblements et craintes qui ne se peuvent pas exprimer : « Ah! mon cher ami, *me disait-il,* que je serai puni d'avoir prêché si faiblement la vérité! Pour réparer mes fautes, autant que je le puis, dans l'état où je me vois, je vous conjure d'exhorter de ma part tous nos amis qu'ils prêchent partout et en tout temps qu'il n'y a que ce que l'on fait par le principe de l'amour de Dieu, qui nous puisse délivrer de l'enfer ! » *Ce furent ses dernières paroles.* »

Tel est le portrait que nous a laissé le Père Lamy du Père Jean Chappuys, qui mourut à Grenoble le 17 mars 1677 (1), et était entré parmi nous à l'âge de 15 ans, le 14 octobre 1654 (2).

(1) *Nécrologe.*

(2) *Registre de l'Institution.*

XLI. — Le Père François Chappuys,

Mort en 1679.

Le Père Jean François Chappuys, l'aîné des quatre frères de ce nom, avait beaucoup de goût et de talent pour les arts. Plumier dit de lui, dans sa préface de l'*Art de tourner*, qu'outre la parfaite connaissance qu'il a de l'architecture, en laquelle il excelle, il possède éminemment la la science du Tour, dans l'exercice duquel, ajoute Plumier, il s'exerce avec tant d'industrie et de délicatesse, qu'il n'y a rien de rare et de beau dans cet art qui ne puisse être l'ouvrage de ses mains. Je lui suis d'autant plus obligé que lui ayant communiqué le dessein que j'avais sur le tour, il ne m'incita pas seulement à le suivre, mais encore il m'aida de ses lumières et de ses propres expériences pour l'exécuter. (1)

Pendant le long séjour qu'il fit à notre résidence de Rome, il perfectionna le talent qu'il avait pour l'architecture et pour la peinture. C'est à lui que nous sommes redevables de la belle façade de notre église de Marseille, qui passe pour un des meilleurs morceaux de la province en ce genre. Il en donna le dessin, et mourut dans cette maison au mois de novembre 1679.

(1) Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

XLII. — Le Père Jean-Gabriel Chappuys.

Mourut aussi à Aix, au mois de janvier 1708, le Père Jean Gabriel Chappuys, son troisième frère, dans une extrême vieillesse, après avoir été prédicateur dans ses premières années et visiteur de la Congrégation sur ses vieux jours.

XLIII. — Le Père Charles Féau,

Entré en 1627, mort en 1677.

Charles Féau, de Marseille, connu parmi nous par ses *comédies* provençales, dont quelques-unes sont, dit-on, imprimées (1), fut reçu à l'Institution d'Aix le 15 mai 1627, âgé de 22 ans, et mourut à Marseille le 8 janvier 1677 (2).

On prétend qu'il avait aussi beaucoup de goût pour les ouvrages de tour.

Il était né en 1604, fut reçu à l'Oratoire d'Aix sous la supériorité du Père de Rez et la direction du P. Bruys, le 26 mars 1627, après avoir étudié en médecine et en théologie. Il fut ordonné prêtre le 19 mars 1629, demeura vingt-quatre ans à Aix, employé aux confessions, ensuite à Marseille, appliqué durant douze ans aux mêmes fonctions (3).

(1) Bougerel, *Mémoire manuscrit.*

(2) *Nécrologe.*

(3) *Visite de Marseille de 1674.*

XLIV. — **Le Père Jean-Baptiste de Rians,**

Entré en 1648, rentré en 1662, mort en 1680.

Ce Père était d'Aix, fils de M. Joseph de Rians, maître des monnaies en Provence, et de dame Claire Albert. Il fut reçu à l'Institution de Paris, le 23 juin 1648, à l'âge de 27 ans, après avoir étudié en droit et pris le bonnet de docteur (1). Comme il était à son aise, il s'engagea à payer partout quatre cents livres de pension (2). Il fut fait prêtre par M. d'Angers, Henri Arnauld, le 27 septembre 1652, pendant qu'il étudiait en théologie à Saumur sous le Père Thomassin. Il apprit aussi à Saint-Magloire, sous le Père du Juannet, l'histoire sainte, dont il fit après des conférences à Aix aux confrères.

Il se dégoûta un temps de son état, et nous quitta. Mais il rentra pour la deuxième fois au mois de septembre 1662 (3), et, à ce que je crois, en Provence (4). Du moins, je ne le trouve guère que là, comme à Avignon en 1672 et à Notre-Dame des Anges en 1677.

Là, il composa une *Histoire d'Espagne* (5), qu'il proposa à nos Pères du Conseil de faire imprimer, et il lui fut répondu, du 22 juillet de cette année, « *qu'on le voulait bien, mais qu'il fallait qu'il fit auparavant revoir son ouvrage pour y corriger les fautes de style et contre le beau français,*

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil.*
(3) *Registre de l'Institution de Paris.*
(4) *Registre du Conseil.*
(5) Il avait été à Madrid. Voir *Visite d'Aix de 1675.*

et qu'il pouvait l'envoyer pour cet effet à Paris (1). » On est apparemment encore à le retoucher, car je ne sache pas qu'il en ait plus été fait mention depuis, et ce Père mourut à Aix, trois ans après, le 10 mai 1680 (2).

(1) *Lettre du P. Bahier* du 22 juillet 1677.

(2) *Nécrologe.*

XLV. — Le Père Simon Vazera,

Entré en 1632, mort en 1682.

Le Père Simon Vazera (1), reçu en 1632 (2), prêtre en 1638, est mort à Poligny en 1682, le 18 juin, dans le travail d'une mission (3).

Après cinq ans d'humanités qu'il professa à Montbrison, il fut curé à Joyeuse, prêcha quelques années dans le Limousin sous le Père Le Jeune, ensuite plus longtemps à Avignon, où il a fait le plus de séjour. Il était de Bagnols, au diocèse d'Uzès, né en 1613 (4).

Il ne m'est connu pour auteur que par les registres du conseil, où je trouve :

« Du 4 septembre 1678, nous défendons au Père Simon Vazerat, sous peine de désobéissance et même d'exclusion, de débiter désormais ses livres de vers imprimés à Douai, où il est parlé des matières de la grâce et d'autres sujets de morale. »

Du 7 septembre 1679. Il écrit d'Amiens une lettre au conseil pour lui rendre raison pourquoi il a écrit au Père de La Chaise, et sa lettre est d'un style si confus, si embarrassé de parenthèses, si plein de sens louche, que, s'il n'y a pas plus de goût dans sa poésie que dans sa prose, ce n'était pas la peine de s'en inquiéter. Or, ce que j'entrevois à travers cette obscurité, c'est qu'on avait voulu lui faire des affaires au sujet de quelques propositions qu'il

(1) Il signe Vazérac dans ses lettres.
(2) *Catalogue universel.*
(3) *Nécrologe.*
(4) *Visite d'Avignon de 1674.*

avait débitées touchant les dispositions requises dans le sacrement de Pénitence ; qu'il avait écrit en cour pour se faire une protection de la reine, Marie-Thérèse d'Autriche, à qui il désirait, à cette fin, présenter un *Traité de la dévotion à la Sainte Vierge*, ou, comme il dit, DE la Sainte Vierge. « *Car*, ajoute-t-il, *le feu P. Annat, ayant reçu des calomnies qu'on lui avait adressées contre lui sans sujet, avait écrit plusieurs lettres à M. de Montpellier*, (dans le diocèse duquel il était alors) *pour le presser de le condamner, calomnies horribles consistant en des blasphèmes contre la Vierge, qui auraient mérité le feu. Le prélat l'interrogea, et, sur ses désaveux, l'ayant reconnu innocent, le garda dans son diocèse, où il le fit, à l'ordinaire, prêcher et confesser.* »

Il raconte encore qu'une autre fois, demeurant à Avignon, il fut déféré comme hérétique à l'Inquisition ; mais que ses écrits y ayant été examinés sur le point qui faisait le sujet de la délation, l'inquisiteur les trouva si solides et si utiles, qu'il lui dit que, s'il voulait les faire imprimer, il était prêt à les approuver.

XLVI. — Le Père Louis de Feu,

Entré en 1628, mort en 1685.

Le Père de Feu entra dans l'Oratoire le 25 mai 1628, et fut reçu dans la maison de Paris (1).

Après avoir passé sa jeunesse dans nos collèges, comme à Condom, où il était en 1641, à Riom faisant la rhétorique en 1642, au collège de Troyes en 1644; et résidé en diverses maisons, comme au Saint-Esprit de Troyes en 1648, à Rouen en 1651, à la maison de Paris en 1654, il accepta, sur la fin de 1657, la résignation qui lui fut faite de la cure de Bourbon-l'Archambault.

Là il fit connaissance avec M[me] d'Uxelles, abbesse de Sainte-Ménéhoult, qui n'est qu'à deux lieues de Bourbon, et il fut fort employé à la direction de cette maison, qu'il conduisit avec beaucoup de sagesse et d'édification. L'extrême confiance, que cette bonne abbesse avait en lui pour le bien de son monastère, et la facilité qu'il trouvait près d'elle pour faire le bien, fit que, quand elle fut transférée à l'abbaye de Faremoutiers, il quitta sa cure, la suivit pour lui continuer ses soins charitables, travailla avec le même zèle et le même succès le reste de ses jours dans cette nouvelle maison, et y mourut le 17 mai 1685, étant alors un des plus anciens et des plus respectables prêtres de la Congrégation (2), dont il fut toujours regardé comme membre.

En reconnaissance des services rendus à cette maison et

(1) *Ancien catalogue.*
(2) *Nécrologe.*

de l'édification qu'il y avait donnée, la bonne abbesse fit graver cette épitaphe sur son tombeau :

D. O. M.
Hic jacet
R. P. Ludovicus de Feu, Parisinus, Oratorii D. J. Presbyter,
ab ipso sanctissimo Fundatore adscitus,
a quo primœvum Congregationis spiritum accepit,
animi candorem, veritatis studium, adulantis theologiæ odium
hausit, imbibit.
Mores fuère sine avaritiâ, pietas sine fuco, religio sine pompâ :
pauperes amavit ut pater,
virgines sacras illustravit et duxit ut angelus, coluit ut
sponsi amicus.
Illustrissimæ D. Mariæ Constantiæ d'Uxelles, abbatissæ,
ob antiqua officia et sanctæ necessitudinis jura carissimus,
illius laborum socius, sollicitudinis et molestiarum conscius,
hujus domus pacem sapientiâ firmavit, caritate sancivit,
omnes vitæ suæ dies, sine ullo senili tædio, piis operibus
implevit ;
noctes vero vigiliis et precibus consecravit ;
anhelantem ad Deum animam, cœlo maturam,
paratus et non turbatus, Christo consignavit,
anno Dni 1685, Die 17 mensis maii, ætatis anno...
M. Constantia d'Uxelles, abbatissa hujus monasterii,
æternum grati animi monumentum amico optimo
apponi curavit.
Disce sacerdotum mores verumque laborem ;
Qui jacet hic, Lector, monstrat utrumque tibi.
A puero didicit Christo sine labe placere,
Igneus ut coleret, plenus amore, Deum.

XLVII. — Le Père Jean-Baptiste de la Grange,

Entré en 1660, sorti en 1680.

Ce Père était fils de Jean de la Grange, conseiller au Parlement de Metz, et de Louise de Pied-de-fer, et né à Paris. C'est là qu'il fut reçu dans l'Oratoire, le 24 septembre 1660, étant âgé de dix-neuf ans (1).

Après le temps de son institution et celui des études ordinaires, car, dans le monde, il n'avait fait qu'un peu de logique, il s'adonna à la philosophie, et en enseigna plusieurs cours, un à Montbrison en 1668, un au Mans en 1670, ensuite quelque temps la théologie à Troyes ; après quoi il vint se reposer de ses travaux d'abord à Marines, puis à la maison de Paris (2), ou plutôt mettre à profit son loisir pour se préparer à d'autres travaux par lesquels il entreprit de faire la guerre littéraire et la fonction d'agresseur. Il s'était, je ne sais comment, infatué de l'ancienne philosophie ; et le décri presque universel, où il la voyait tombée, ne faisant qu'augmenter son zèle pour elle, il fit pour sa défense l'ouvrage suivant :

Les principes de la philosophie contre les nouveaux philosophes, Descartes, Rohault, Regius, Gassendi, le P. Maignan, etc., par le R. P. Jean-Baptiste de la Grange, prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Josse, 1675, in-12, de plus de 600 pages.

« *Quid dignum tanto ferret hic promissor hiatu* ? »

Voilà un titre assez fastueux. Sa préface n'est guère

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil* du 31 août 1667, de décembre 1669, d'octobre 1671, de septembre 1672. — *Listes des députations* de 1675.

moins fière. « *Je prétends dans cet ouvrage*, dit-il (1), *prouver les principes de la philosophie que l'on enseigne depuis 600 ans dans toutes les académies de l'Europe, et montrer la fausseté des opinions de Descartes et de Gassendi. J'examine toutes les qualités spirituelles et sensibles dont on peut disputer en philosophie*, et prétends faire voir que ce sont des êtres entièrement distingués et différents de la substance dans laquelle ils se trouvent, *parce qu'on ne peut pas raisonnablement les expliquer d'une autre manière* ».

Il avait d'abord composé la plus grande partie de son livre en latin, cette langue lui paraissant plus propre à expliquer la plupart des questions qu'il traite, et étant la langue des savants. La pensée que la plupart des livres des nouveaux philosophes sont en français, l'a déterminé à parler le même langage pour désabuser plus aisément ceux que leur lecture aurait prévenus. Il voit avec une amère douleur tomber en discrédit les anciens philosophes latins, que l'on ne lit plus, et même tant d'anciens théologiens scolastiques pour lesquels on a aujourd'hui autant de dégoût qu'on montre d'estime pour les philosophes modernes et pour les théologiens qui traitent la positive. En un mot, il y va de la meilleure foi du monde dans la défense de sa cause, ne se dissimulant point à lui-même combien elle est déviée. Mais il est un peu fâcheux pour son honneur et le nôtre qu'il ose la soutenir, étant si mauvaise. Il traite, dans le corps de l'ouvrage, les questions du vide, du lieu, de la dureté, de la chaleur, des odeurs, du son, de la lumière, des couleurs, de l'aimant même, en bon péripatéticien, c'est-à-dire trouvant en tout cela des vertus et des qualités occultes, et se flattant d'avoir réfuté les explications plus ingénieuses que solides des modernes, sur lesquelles il entre en un assez grand détail.

(1) Page 43.

Le *Journal des Savants* (1) de 1675 dit qu'on imprimait contre lui une critique, que je n'ai pas vue : c'était lui faire bien de l'honneur.

C'est apparemment pour ne pas rester sans réplique qu'il fit encore, quatre ans après, l'ouvrage suivant :

Traité des éléments et des météores contre Descartes, Rohault, Gassendi, et le P. Maignan, Paris, 1679, in-12.

Sur quoi je trouve dans nos registres, du 2 août 1679, que ce Père ayant apporté au P. Supérieur un livre imprimé qui a pour titre : *Traité des éléments*, etc., pour demander la permission du R. P. Général, il a été résolu qu'il serait examiné par le P. Gaume et un autre Père, et que la permission serait accordée, s'ils l'approuvaient. Il y a apparence qu'ils ne jugèrent pas à propos de le laisser paraître, ne fut-ce que pour éviter d'entretenir ces disputes philosophiques alors fort animées dans l'Oratoire et que, de dépit, le P. de la Grange quitta la Congrégation pour un bénéfice qui lui fut offert dans ces conjonctures. Car nos registres ajoutent en 1680 que le dit Père « *a pris congé de la Communauté pour se retirer à sa cure de Chatres, près de Paris* ».

(1) Edition in-4°, page 307.

XLVIII. — Le Père Pierre Le Chartier,

Entré en 1652, sorti en 1682.

Pierre Le Chartier, ou, selon notre usage, Pierre Chartier, fils de Gilles Le Chartier, assesseur du siège de Vire, et de Louise Joanne, était de Vire, en Normandie, diocèse de Bayeux (1), et entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris, le 28 octobre 1652, en même temps que François Le Chartier, son frère cadet d'un an, au sortir de leurs études de philosophie. Ils étaient quatre frères dans l'Oratoire, tous quatre gens de mérite, mais ne portant pas tous le même nom, tel que le *Père de la Coquerie*, parce qu'ils n'étaient que frères utérins.

Durant trente ans que celui-ci passa dans l'Oratoire, il exerça la fonction de Prédicateur et celle de Supérieur en divers endroits ; et on lui trouvait du talent en l'une et en l'autre.

Durant qu'il gouvernait la maison de Lyon en 1678, il crut faire un travail utile aux Prédicateurs de leur fournir des divisions de sermons toutes faites. Son ouvrage parut pour la première fois en 1685. J'en ai vu une édition postérieure sous ce long titre :

Dictionnaire apostolique plein de desseins pour les mystères, panégyriques, oraisons funèbres, prônes, sermons, exhortations aux personnes ecclésiastiques et religieuses et généralement pour toutes sortes de discours de piété, où les membre de chaque division sont des propositions tirées de l'Ecriture Sainte et des Saints Pères, composé par le R. P. L. C. D. V. P. D. L. (Le Révérend Père Le Chartier, de Vire, prêtre de l'Ora-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

toire) en faveur des ecclésiastiques qui débitent la parole de Dieu et des fidèles qui l'écoutent et qui trouveront dans ce livre l'abrégé de tout ce que l'on peut enseigner. Dernière édition, revue et corrigée de nouveau, et augmentée de l'Introduction à la chaire avec trois tables pour faire des discours contre toutes sortes de péchés qui se peuvent commettre, sans autre préparation que l'intelligence de ces tables. 1693, in-8 de 523 pages.

Le libraire assure qu'il a fallu presque arracher ce livre des mains de l'auteur, parce qu'il est imparfait par rapport à l'étendue de son dessein, travaillant, pour le rendre complet, *à deux autres dictionnaires, l'un de preuves, l'autre d'exordes.* Il voulait d'abord donner tout à la fois ; mais il s'est laissé gagner par ce qu'on lui a représenté que sa libéralité ne laisserait pas d'être bien reçue du public, quoiqu'elle ne fût entière, et que les gens d'esprit et de bon sens trouvent que ces amas de desseins donnent de grandes ouvertures à ceux qui veulent prêcher, et ne veulent pas se donner la peine de méditer leurs sujets. Mais, savoir si avec cela ils parviendront jamais à faire rien de bon, c'est une autre affaire.

Je ne sais si les deux autres dictionnaires, l'un de preuves, l'autre d'exordes, que son libraire fait espérer, parurent aussi. On m'a seulement assuré qu'outre cet ouvrage il en avait donné d'autres, avec quelques poésies. (1)

Il nous quitta en 1682, étant à Rouen, d'où le Père de Sainte-Marthe voulait le faire sortir. Il se brouilla avec lui au sujet de la cure de Saint-Ouen de Rouen, qu'avait le Père du Breuil, dont le Révérend Père Général ne voulut jamais approuver la résignation en faveur du Père François Chartier. Les deux frères, piqués, s'allèrent offrir à M. de Bayeux, leur évêque diocésain, qui les pourvut de bénéfices, et, je crois, dans la cathédrale même (2). Ils

(1) Bonardy, *Mémoire manuscrit.*

(2) Ils prirent l'un, une cure ; l'autre, la principalité du collège de Bayeux.

avaient tous deux beaucoup de mérite, beaucoup de goût pour les belles-lettres et du talent, à ce qu'on dit, pour la chaire. Le cadet plaida pour soutenir la résignation; mais il perdit au Parlement de Rouen, comme je l'ai observé sous l'article du Père du Breuil.

XLIX. — Le Père Olivier Debors-Desdoires,

Entré en 1679, sorti en 1686.

Ce Père était de Neauville, dans le diocèse de Rouen, fils d'Olivier Desbords et de Marguerite de Cerceuils (1). Il était âgé de 29 ans, et prêtre depuis quatre ans, quand il se présenta à l'Institution de Paris pour être reçu parmi nous. Il le fut le 21 mai 1679. Il avait fait ses études d'humanités à notre collège de Dieppe, sa philosophie à Rouen et quelques années de théologie à Caen.

Il fut employé à faire la troisième à Boulogne en 1681 (2); de là, envoyé à Amiens (3), où il travailla trois ans au missions. Se croyant né pour des fonctions plus relevées, il désira prêcher dans les villes, et on l'envoya à Rouen pour cela en 1684 (4). Il s'y plut, et n'en voulait plus sortir pour aller ailleurs. C'est ce qui lui fit refuser deux ordres consécutifs (5) d'aller prêcher à Orléans et à La Rochelle, qu'il reçut l'un au mois de mai, l'autre au mois de juin 1686. Après cette démarche, il prit le parti de se retirer, et nos Pères, la résolution de ne le plus recevoir à cause de son esprit hautain et hardi.

Alors il se mit à travailler dans une des paroisses de Rouen, où, peu content de donner des modèles de bons sermons au public, il crut pouvoir lui en prescrire encore les règles, ce qui donna naissance au livre suivant :

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil* de septembre 1680.
(3) *Ibid*, août 1681.
(4) *Ibid* octobre 1684.
(5) *Ibid.*, mai, juin 1686.

De la meilleure manière de prêcher, Paris, chez Boudot, 1700, in-12.

Il prit goût au métier de faire des livres, et fit imprimer encore :

La science du salut renfermée dans ces paroles : « Il y a peu d'élus.» *Ou traité dogmatique sur le nombre des élus*, à Rouen, chez François Vautier 1701. T. I., in-12.

Sa mort arrivée peu de temps après, à l'âge d'environ 50 ans, ne lui permit pas de donner le second volume, qui est resté manuscrit à Rouen chez Monsieur le Curé de Saint-Pierre du Chatel.

L. — Le Père François L'Evesque,

Entré en 1654, prêtre en 1659, mort en 1684.

François L'Evesque, de Laval dans le Maine, fils de Pierre L'Evesque, apothicaire, et de Louise Budin, fut reçu le 11 juillet 1654, âgé de 24 ans (1), et mourut à Châlon-sur-Saône le 25 juillet 1684 (2), en grande réputation de piété et de vertu.

Ce fut d'un choléra-morbus qui le saisit la nuit du 23 au 24 juillet, d'une manière si violente qu'en moins de quatre heures les médecins désespérèrent de sa vie. Il était âgé de 55 ans, dont il avait passé trente dans la Congrégation, vingt-cinq dans la prêtrise, et vingt-trois dans la régence (3).

Dieu lui avait donné dans un degré éminent toutes les vertus d'un digne prêtre de l'Oratoire (4). Celle qui se fit remarquer le plus sensiblement en lui, fut un amour ardent pour N.-S. J.-C., dont il paraissait embrasé. Il prononçait à tout moment son saint nom, il ne pouvait s'entretenir que de lui (5), et n'en parlait jamais qu'avec des discours pleins de feu. Attentif à inspirer aux autres cet amour dont il était plein, un des moyens dont il usait, était de distribuer des images de N.-S. J.-C., où, pour le faire passer des yeux au cœur, il avait écrit ces mots de Saint-Augustin : « *Ubi malè cum illo ? Ubi bene sine illo ?* (6). » Il était si rempli de lui, qu'il ne le perdait ja-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Erreur du *Nécrologe* qui dit le 15.

(3) Bignon, *Lettre imprimée sur sa vie*, page 57.

(4) *Ibid.*, page 5.

(5) *Ibid.*, page 6.

(6) *Ibid.*, page 8.

mais de vue (1). S'il voulait louer et prier Dieu, marquer son zèle pour l'Eglise, combattre le péché, convertir les pécheurs, servir le prochain, soulager les pauvres, visiter les personnes, consoler les malades, instruire ses disciples, former de bons prêtres, s'humilier et se fortifier lui-même, J.-C. était uniquement sa force, son modèle et sa fin.

Dès le temps qu'il n'était encore que confrère, on remarquait en lui des étincelles de ce feu, qui devinrent ensuite un incendie, quand il fut prêtre ; et si Urbain VIII a dit de M. le cardinal de Bérulle que Dieu l'avait envoyé dans ces derniers siècles pour être l'apôtre des mystères de son Fils, on peut dire aussi que Dieu a donné le Père L'Evesque à la Congrégation pour être l'apôtre de l'amour et de la gloire de J.-C. (2). Son application à l'honorer dans tous ses états, à l'imiter dans sa vie et à s'unir à lui, était surprenante. On remarquait sensiblement, aux jours solennels, qu'il attirait sur lui la grâce des mystères différents qui y sont honorés. Aussi ne s'occupait-il qu'à les méditer, qu'à les adorer et qu'à s'en remplir.

Il paraissait surtout transporté de ce feu divin dans la célébration de la sainte messe : toute sa journée n'en était que la préparation ou la suite. Pendant la consommation du sacrifice, il était tout hors de lui-même : ses larmes lui échappaient avec abondance, quelque effort qu'il fit pour les retenir, et toute sa douleur était de se voir arraché si tôt d'une si divine occupation. Si, par humilité, il n'employait pas des heures entières au temps de la communion, comme faisait M. le cardinal de Bérulle, au moins ne croyait-il pas que la tiédeur et l'indévotion des peuples dussent l'empêcher de passer, comme il faisait, un temps considérable à adorer et à prier J.-C., courbé sur l'autel et anéanti devant lui, avant que de le recevoir dans son sein (3).

(1) *Ibid.*, page 17.
(2) *Ibid.*, page 8.
(3) *Ibid.*, p. 13.

La vue du péché le faisait sècher de douleur; s'il en voyait commettre quelqu'un, il fallait qu'il allât se renfermer dans sa chambre pour donner un libre cours à ses larmes. Il lui est même arrivé une fois, au sujet de quelque scandale, de verser tant de pleurs durant quinze jours, qu'il se crut obligé de prier Dieu de vouloir bien en arrêter le cours, de peur de devenir aveugle ; mais le monde, par ses désordres continuels, ne donnant point de relâche à son affliction, elle fit peu à peu une telle impression sur lui, que c'est cela qui a le plus contribué à ruiner sa santé, comme elle l'a été les dix ou douze dernières années de sa vie ; d'où vient que ses amis avaient accoutumé de dire que son cœur était si parfaitement conforme au cœur de J.-C. à l'égard du péché, que ce serait aussi le péché qui lui causerait la mort, comme à son Maitre (1).

Il n'y en avait point pour qui il eut plus d'horreur que pour l'impureté; il était accablé de douleur de lui voir faire tant de ravage. De là venait le soin tout particulier avec lequel il s'appliquait à convertir ceux qui étaient sujets à ce vice. C'est pour cela qu'il ne prêchait jamais sans faire contre lui des invectives très pathétiques : il n'épargnait, pour l'exterminer, ni ses paroles, ni son temps, ni ses fatigues, ni ses prières, ni ses larmes, ni ses pénitences (2).

Et dans la vérité, il avait reçu de Dieu un talent singulier pour y réussir. Sa manière était d'abord de jeter une grande terreur des jugements de Dieu dans l'esprit des pécheurs. C'est pourquoi ses sermons et ses discours publics étaient presque toujours effrayants. Ses entretiens, même particuliers, l'étaient d'abord. Ses paroles, son ton, ses gestes étaient d'ordinaire si terribles et si perçants, qu'il faisait trembler les plus fiers et les plus déterminés. C'est là son vrai caractère ; néanmoins, dans le fond, il avait une tendresse et une douceur non pareilles ; ce qui

(1) *Ibid.*, p. 18.
(2) *Ibid.*, page 19.

faisait dire agréablement à ses amis, qu'il avait l'extérieur d'un prophète de l'ancienne loi, et le cœur d'un apôtre de la nouvelle (1).

En effet, il fallait qu'il se fît la dernière violence pour refuser ou différer l'absolution à ceux à qui les règles de Saint-Charles, qu'il suivait exactement, défendent de la donner. Il se réservait presque toujours une partie des pénitences qu'il eût dû imposer ; et il pensait que, tenant la place de J.-C. pour accorder la rémission des péchés, il devait à son exemple s'efforcer de les expier. Aussi, se regardait-il comme chargé des péchés de ses pénitents ; et c'est pour cela que, quand sa santé le lui permettait, il était ravi de pouvoir dire la dernière messe, « *afin de pouvoir*, disait-il, *s'aller décharger à l'autel sur son adorable victime, de tous les péchés, dont on l'avait comme accablé au tribunal de la pénitence* (2). »

Quoiqu'il eût une extrême répugnance à ce dernier ministère, la grâce le faisait courir à une fonction, pour laquelle la nature et la conscience même l'eussent, sans elle, rendu immobile. Il préférait un soldat, qui aurait passé plusieurs années sans se confesser, aux dévotes les plus spirituelles avec lesquelles il disait qu'il y avait beaucoup de temps à perdre et peu de profit à faire. Sa patience à écouter, à exhorter, à instruire, était inconcevable. On l'a vu donner des six et sept heures de suite à une même personne, pendant des quinze jours entiers.

La bénédiction de Dieu répondait au zèle de ses travaux. Combien a-t-on vu de personnes qui, après avoir passé plusieurs années dans des désordres publics, les ont sous sa conduite réparés par une pénitence éclatante ! On a su que d'autres, ayant voulu se servir du tribunal de la pénitence pour l'engager dans quelques dérèglements, s'étaient elles-mêmes senties tout-à-coup admirablement changées, et que

(1) *Ibid.*, page 21.
(2) *Ibid.*, page 22.

le démon s'était vu ainsi arracher les armes mêmes, dont il l'avait voulu combattre (1).

Peu de temps avant sa mort, on le mena dans une grange voir un malade tout pourri d'une maladie infâme, qu'il avait gagnée par les débauches. Cet homme était âgé d'environ soixante ans, né de parents hérétiques et avait passé toute sa vie à l'armée, depuis l'âge de quatorze ans, sans savoir et sans se soucier de quelle religion il était. Le Père L'Evesque le trouva sur un fumier, abandonné de tout le monde, à cause de la puanteur insupportable qui sortait de tout son corps, et n'ouvrant la bouche que pour vomir mille imprécations. Notre bon Père s'approche de lui, et ne s'occupe d'abord qu'à gagner son cœur et sa confiance. Il le console, lui fait une aumône considérable, et lui promet toutes sortes d'assistances. Il revient ensuite le voir tous les jours, obtient de lui qu'il se corrige de ses jurements, l'instruit de la religion, lui fait faire profession de la religion catholique, le confesse, et a la consolation, après un mois d'assiduité, de le voir mourir avec des dispositions très chrétiennes (2).

S'il convertissait tant de gens, ce n'était pas sans qu'il lui en coûta beaucoup. Outre les peines qu'il prenait auprès des pécheurs, il soupirait, il gémissait, il fondait en larmes aux pieds de son Dieu pour lui demander grâce pour eux. Ausssi disait-il à ceux à qui il ouvrait son cœur qu'à la fin Dieu lui accordait bien des choses ; mais qu'il lui en coûtait beaucoup ; et l'on doit attribuer en partie à ses prières des conversions fâmeuses, qui ont été d'une grande édification pour l'Eglise, mais qu'on ne peut marquer en détail (3).

Il avait une application particulière à prier pour ceux qui sont dans les grandes places de l'Eglise et de l'Etat. Il

(1) *Ibid.*, page 25.
(2) *Ibid.*, page 26.
(3) *Ibid.*, page 28.

appelait leurs vertus et leurs vices des sources de biens et de maux universels, pour lesquels on ne peut trop s'intéresser devant Dieu ; mais surtout la personne sacrée du roi (Louis XIV), lui était infiniment chère. Dans son zèle, il n'avait pas seulement pour lui le dernier dévouement d'un sujet, il avait encore pour lui, si on ose le dire, une tendresse extrême à l'autel, au chœur, en secret, en public ; dans la conversation même son cœur se répandait en prières ardentes pour sa personne. Il disait d'un ton vif et tendre qui lui était ordinaire, quand il parlait de ce grand prince, qu' *« il eût souhaité pouvoir tous les jours offrir plusieurs sacrifices pour une vie et une âme si précieuses* (1) ».

C'était le père des pauvres ; il leur rendait toutes les assistances temporelles et spirituelles qu'il lui était possible. Ses aumônes étaient si considérables que ceux qui l'ont connu, ne comprenaient pas comment il y pouvait suffire. On l'a vu quelquefois aimer mieux donner trente sous ou un écu à des pauvres qu'il rencontrait dans la rue, que de les renvoyer faute de monnaie. D'autres fois, ayant peur de n'avoir pas assez donné à quelqu'un, eu égard à ses besoins, il retournait le chercher afin de réparer sa faute. Il portait presque toujours sur lui quelques bons livres pour les donner à ceux qui savaient lire, et prenait encore la peine de leur apprendre à s'en servir utilement. Enfin, il ne cherchait que des occasions d'exercer sa libéralité envers les misérables ou, tout au moins, de la faire pratiquer aux riches, disant avec beaucoup de lumière que Jésus-Christ dans les pauvres tend les deux mains aux riches, l'une pour recevoir l'aumône, l'autre pour leur donner son Paradis. Il était si frappé de cette vérité et de beaucoup d'autres qui regardent les dangers des richesses et les avantages de la pauvreté, que, dans l'effusion de son cœur, il composa un traité intitulé :

(1) *Ibid.*, p. 30.

Des erreurs des riches, qu'on ne peut lire sans être touché (1). On ne nous dit pas s'il est imprimé, ni chez qui.

Il ne se passait pas de semaine qu'il n'allât voir trois ou quatre fois les prisonniers, quand ils n'étaient arrêtés que pour dettes ; il n'y avait point de moyens qu'il ne cherchât pour les faire élargir. Que si c'étaient des criminels, dont il prévit la condamnation, il les préparait de loin à la recevoir dans un véritable esprit de pénitence. Il leur parlait si efficacement qu'il les faisait mourir au péché avant que d'aller au supplice ; et l'on a vu que, lorsqu'il les conduisait, c'était avec une tendresse si touchante, que ces misérables ne pouvaient mourir sans l'embrasser tendrement (2).

Ses après-dîners étaient employés d'ordinaire à visiter les malades ; et ceux, dont la nature a plus d'horreur, lui étaient les plus agréables. Ayant un jour rencontré un enfant à l'extrémité, couché sur du foin en une étable, sa conformité avec Jésus-Christ naissant le toucha si vivement que, se jetant à genoux, il demeura à ses pieds une heure entière et comme ravi. Quelque temps après, Dieu lui donna encore la consolation de lui faire connaître un pauvre malade. C'était comme un autre Job par ses peines et sa patience, couvert d'ulcères et couché sur le dos, sans se pouvoir remuer ; il râclait ses plaies avec un bâton, et mettait le pus et les vers qui en sortaient, sur une tuile qu'il avait auprès de lui. Notre saint prêtre le visitait fort souvent, et était ravi de s'entretenir avec lui. Enfin ce saint pauvre étant à l'heure de la mort dit que le P. L'Evesque le suivrait bientôt ; ce qui se vit accompli en moins de huit ou dix jours (3).

Un des endroits par où s'est particulièrement distingué ce saint prêtre, c'est dans le soin de la jeunesse dans les collèges, où, pour cette raison, il voulut passer presque

(1) *Ibid.*, p. 32.
(2) *Ibid.*, page 35.
(3) *Ibid.*, p. 36.

toute sa vie, mais avec une telle application à tous ses devoirs, que le dernier jour il était aussi exact qu'il l'avait été le premier. Sa vigilance sur la conduite de ses disciples était sans relâche. L'oisiveté était ce qu'il craignait le plus pour eux; c'est pourquoi il n'oubliait rien pour les tenir toujours occupés. Il se faisait par cette raison un point capital d'entrer aussitôt en classe, dès que le dernier coup était sonné, afin de leur ôter jusqu'à ce moment pendant lequel il croyait que leurs mœurs pouvaient courir quelque risque. Il s'efforçait principalement de gagner leurs cœurs; et quoiqu'il n'eût pas l'extérieur fort attrayant, néanmoins la force de sa grâce et de ses discours attirait tellement leur confiance qu'ils se confessaient presque tous à lui. Dieu répandait tant de bénédictions sur ses soins, qu'il conservait l'innocence de plusieurs, la faisait réparer aux autres par une vraie pénitence, et en arrachait un grand nombre au monde pour les placer dans de saintes communautés (1).

Quoique ses fonctions fussent toutes saintes et qu'il les exerçât si chrétiennement, il ne laissait pas de rentrer souvent dans la retraite; il en faisait même plusieurs tous les ans. L'année de sa mort, il en avait déjà fait deux, et eût bientôt commencé la 3[e], si elle ne l'eût prévenu. (2)

Il avait une profonde vénération pour les prélats, particulièrement pour celui sous les ordres duquel il travaillait, quand il est mort. (3) S'il rencontrait quelque difficulté dans son ministère, il les consultait; et l'on a retrouvé parmi ses papiers après sa mort plusieurs lettres des plus grands évêques du royaume sur des doutes qu'il leur avait proposés; son cœur était plein de respect pour les prêtres; mais, entr'autres, pour les curés et les missionnaires. Il ne pouvait souffrir d'en entendre parler d'une manière

(1) *Ibid.*, page 39.
(2) *Ibid.*, page 44.
(3) M. de Châlon.

désavantageuse, excusant toujours leurs défauts en leur absence, quoique dans les occasions il les en avertît en particulier avec charité. (1)

Il estimait infiniment les séminaires, comme les endroits où l'on forme de dignes ministres de Jésus-Christ. Aussi y a-t-il travaillé avec zèle pendant les deux dernières années de sa vie, qu'il y a passées. Il ne pouvait souffrir ceux qui s'engagent témérairement dans les saints ordres. Pour lui, quand il reçut l'ordre pour se disposer au sous-diaconat, il fit les derniers efforts auprès de son supérieur pour le détourner de cette pensée: mais enfin, la même humilité qui l'avait fait résister d'abord, lui fit ensuite soumettre son jugement et sa volonté à ceux qu'il regardait comme tenant la place de Dieu sur lui. (2)

Elevé au sacerdoce, l'idée qu'il en avait déjà, s'augmenta encore de beaucoup. Toute sa vie ce saint caractère a été pour lui un poids accablant; son unique souhait eût été de servir ceux qui en sont honorés, comme un simple frère de l'Oratoire. « *Je ne vois pas*, disait-il, *d'état plus heureux que celui de nos frères, quand ils sont fidèles à leur vocation. Leur unique emploi est de servir par esprit de charité des prêtres de Jésus-Christ; qu'y a-t-il de plus saint? Et quel bonheur pour moi, si je pouvais changer ma redoutable dignité contre un état si sûr, et où le salut est si facile* ! » (3)

Son humilité produisait en lui un amour des abaissements qui lui faisait regarder comme des grâces signalées de Dieu les mépris et les affronts qu'il recevait quelquefois. Il n'était pas possible que son exactitude et son zèle ne lui en attirassent plusieurs. Combien lui est-il arrivé de fois, en allant prier des personnes riches de rendre la liberté à des pauvres qu'ils retenaient en prison, d'être chassé honteusement de chez eux? Combien de médisances et de calom-

(1) *Ibid.*, page 45.
(2) *Ibib.*, page 46.
(3) *Ibid.*, page 47.

nies n'a-t-il pas eu encore à souffrir pour les conversions qu'il faisait, de la part de ceux qui, se voyant arracher leur proie, s'en vengeaient en le noircissant de mille faux bruits ? Etant allé un jour dans une maison, pour laquelle il avait toujours eu une affection singulière, la servante ne l'y reçut qu'avec mille injures, le traita de fou et d'extravagant, et le chassa comme le dernier des hommes. Il reçut cet outrage avec une paix et une telle tranquillité que, de retour à la maison, loin qu'aucun pût s'apercevoir à sa mine du mauvais traitement qu'on lui avait fait, il parut plus gai qu'à son ordinaire. (1)

Mais un si saint prêtre ne pouvait pas ainsi être traité de tous. Les sentiments d'un profond respect pour une si solide vertu le suivaient presque partout. Il fut aimé et honoré dans les endroits où il fut connu, et regretté dans les lieux qu'il quittait, quand il était obligé de passer dans d'autres. Saumur, Montbrison, Châlon, (2) qui sont les maisons où il a demeuré; ou, pour mieux dire, l'Anjou, la Bourgogne, mais surtout le Forez en sont la preuve authentique. Après qu'il eût quitté cette dernière province pour aller au séminaire de Châlon, où il est mort, il y eut jusqu'à 22 curés qui se lièrent, et qui écrivirent à ses supérieurs pour le faire revenir dans leur pays y reprendre les fonctions de la philosophie, qu'il y avait exercées avec un si grand succès. Partout où il était, on était si frappé de son mérite et des grands fruits de son zèle, qu'il attirait l'admiration, la vénération et la tendresse des gens de bien. (3).

Dès que M. l'évêque de Châlon apprit le danger où il était, il le vint visiter aussitôt. Le prélat fut sensiblement

(1) *Ibid.*, page 50.

(2) Saumur de 1661 à 1671, cinq cours de philosophie; Montbrison de 1671 à 1679, toujours professeur de philosophie ; Châlon en 1679, théologien du séminaire. (*Registre du Conseil*).

(3) *Ibid.*, page 52.

touché de le voir en cet état. Il voulut lui administrer lui-même le sacrement de l'Extrême-Onction, et ne le put faire que les larmes aux yeux; car, pour celui de l'Eucharistie, outre qu'il avait célébré la messe le jour qui précéda son attaque, le médecin ne jugea pas à propos qu'à cause de ses vomissements continuels on le lui donnât ; quoique, depuis qu'il eût commencé à se trouver mal, il se fût mis en état de le recevoir, en se confessant par deux fois. Il envoya depuis, d'heure en heure, savoir de ses nouvelles, et revint encore lui-même le voir de nouveau. Les principaux de la ville furent presque toujours dans sa chambre durant sa maladie. Tout le peuple faisait des vœux pour la santé de celui qu'ils regardaient comme leur père.

La nouvelle de sa mort ne fut pas plus tôt répandue qu'on vit une consternation générale. On accourut en foule pour visiter son corps et pour demander de ses reliques ; et, depuis qu'il fut exposé à l'église, on ne cessa de lui faire toucher des chapelets, et chacun implorait déjà son secours auprès de Dieu, au lieu de prier pour lui. Et il a plu à Notre-Seigneur de donner des marques de sa sainteté et de la gloire dont il jouit, par des guérisons miraculeuses, qu'il a opérées au seul attouchement de son chapelet que M. l'évêque de Châlon a voulu avoir. (1)

C'est là tout le contenu de sa Vie écrite par l'abbé Bignon, que je n'ai fait qu'abréger. Il la composa, étant alors confrère à l'Institution de Paris, l'année qu'il y entra, sur les mémoires envoyés par nos Pères pour travailler à la vie de ce saint prêtre.

Cette vie en forme de lettre, adressée à nos Pères de l'Assemblée de 1684, fut distribuée à tous les députés. Elle fut imprimée à Paris, in-16, chez Pierre Le Petit, 1684.

(1) *Ibid.*, page 58.

LI. — Le Père Jean Cabassut.

Entré en 1626, mort en 1685.

Le Père Cabassut, né à Aix (1), fut baptisé dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur le 2 mars 1605. Après le cours ordinaire de ses études, où la facilité de son génie et de sa mémoire lui fit faire d'heureux progrès, il apprit le droit (2), se fit recevoir avocat et plaida des causes avec une netteté d'esprit et un sens si droit qu'il se fit regretter du Parlement d'Aix, lorsqu'il quitta le barreau.

Dieu le pressait intérieurement de lui sacrifier cette réputation naissante et d'assurer son salut dans quelque sainte communauté. Il s'en ouvrit à un Père jésuite, son directeur, et qui l'était aussi de leur congrégation des Messieurs, dont notre jeune avocat était membre. Le Père jésuite lui conseilla de faire passer durant quelque temps en revue dans son esprit les différentes religions qui sont dans l'Église, de considérer attentivement celle pour laquelle il se sentirait un attrait plus vif et de lui en rendre compte. Cabassut le fit. L'Oratoire lui vint en pensée, il en considéra l'esprit, les exercices, la vie, la fin, les obligations ; et plus il examina cet état, plus il se persuada que c'était celui où Dieu le voulait. Il n'y avait ni parent, ni ami, ni aucune connaissance particulière ; et il concluait que moins il y avait de l'homme dans son dessein, plus il avait lieu de croire que Dieu l'approuvait. Son directeur n'en

(1) Cloyseault, *Recueil des Vies* [T. III, p. 29].

(2) Dans la *Visite* d'Aix de 1675 par le Père de Sainte-Marthe, il est dit seulement qu'il avait dans le monde commencé sa philosophie et étudié aux lois.

jugea pas tout à fait de même. Il aurait voulu qu'il se fût astreint par des vœux, prétendant que l'Oratoire par son état ne fixait pas assez l'inconstance humaine ; et il le tint par ces réflexions plus d'un an en perplexité sur le parti qu'il prendrait. Mais comme le goût pour la Congrégation ne faisait que croître par ces délais, il lui dit enfin : « *Allez donc au nom de JÉSUS-CHRIST. Je vous y crois appelé : j'aurais souhaité que Dieu vous eût inspiré d'entrer dans la Compagnie ; mais, puisqu'il vous appelle ailleurs, il faut obéir* ».

Il se présenta donc à notre Institution d'Aix, y fut reçu le 5 avril 1626 (1), âgé de vingt-un ans révolus, et mis par le P. de Rez, son supérieur, sous la direction du P. Gaspard de Brueys. Ces deux prêtres d'une vertu consommée n'oublièrent rien pour correspondre aux desseins de miséricorde qu'ils voyaient bien que Dieu avait sur son âme. Ensuite, il fut étudier en théologie à Marseille, sous le P. Thomas Bety, un des meilleurs scolastiques que nous ayons eus, et il fut ordonné prêtre le 21 mai de l'an 1629 (2).

La grâce du sacerdoce se répandant sur un fonds si bien préparé, en fit un homme nouveau. Il ne soupirait plus qu'après la retraite pour s'y nourrir de la vérité dans un saint loisir, et après quelque séjour à Arles (3), où il résidait en 1634, on l'envoya à Pertuis, où il vécut selon ses souhaits, aussi inconnu et aussi caché que s'il n'y avait eu que Dieu et lui dans le monde. Là, se livrant pleinement à l'étude et à la prière, l'unique partage de ses jour-

(1) Bougerel, *Mémoires manuscrits*. — Cloyseault, [p. 34]. — L'Ancien *Catalogue* dit au mois de mars 1626, étant prêtre, en quoi il se trompe, n'ayant pas encore l'âge de l'être. Quant à l'époque du mois de mars, il peut s'être présenté dès lors. La *Visite* d'Aix de 1675 dit aussi le 7 mars 1626, et ajoute qu'il fut fait prêtre le 21 mars 1629.

(2) Le P. Bougerel dit en 1630. J'ai suivi le P. Cloyseault, son exactitude à marquer le jour du mois m'ayant fait juger qu'il était sûr de ce qu'il avance.

(3) *Registre du Conseil*. — Nos *Listes des députations pour les assemblées* l'y placent depuis 1641 jusqu'en 1654 ; mais il y était avant ce temps-là.

nées, il contracta une si forte inclination pour la solitude qu'elle devint dans la suite comme l'âme de sa conduite, sans que cette séparation de tout commerce le rendît jamais de mauvaise humeur ou de difficile accès, lorsque, sur la réputation qu'il avait malgré son silence d'un homme savant, il était consulté par quelque curé voisin.

Pour avoir une parfaite intelligence des Ecritures, il se mit à en étudier les langues originales, et sans autre maître que le secours des grammaires, avec l'ouverture qu'il avait pour ces sortes de sciences, il apprit l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque, et même le grec moderne, assez parfaitement, non seulement pour les entendre, mais pour être encore en état de parler ces langues. Il joignit à cette étude celle des interprètes et des saints Pères. Sa mémoire n'oubliait presque rien de ce qu'il lisait, même en se promenant et comme pour se divertir ; car, pour se délasser de ses études en les diversifiant, il lisait tantôt un livre italien et tantôt un livre espagnol ; et par ce moyen, il apprit encore ces deux langues en se jouant. La même chose lui arriva à l'égard de plusieurs arts libéraux et mécaniques, dont il apprit à parler aussi pertinemment qu'auraient pu faire les maîtres. Et, quoiqu'il soit si naturel aux savants d'aimer à entretenir les autres de ce qu'ils savent, jamais cette démangeaison de parler, ni l'envie de se produire ne se fit remarquer en lui. Jamais le moindre mot d'érudition ne sortait de sa bouche, si on ne l'interrogeait, et s'il n'y était forcé par la charité qu'on doit au prochain. Il passa ainsi plus de vingt ans de suite à Pertuis, sans en sortir que deux fois par l'ordre exprès de ses supérieurs, l'un en 1640 (1), adressé à Messire Jacques Danès, le saint évêque de Toulon, qui a fait des miracles après sa mort et nous a fondé des missions perpétuelles dans son diocèse « *pour y travailler sous ses ordres* », et l'année suivante (2) sous ceux de

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Registre du Conseil*, 1641.

Mgr Godeau, alors évêque de Grasse, qui avait aussi demandé un de nos Pères pour travailler de même sous lui.

Mais enfin, après que cette lumière eut été si longtemps cachée sous le boisseau, la Providence l'en retira par une voie des plus canoniques. Le cardinal Grimaldi, son saint archevêque, faisant en 1657 la visite de son diocèse et étant venu à Pertuis, reconnut dans le peu de temps qu'il lui parla que le P. Cabassut était un trésor caché. Il admira tant d'humilité et de modestie jointes à un si rare savoir et une piété si lumineuse et si tendre sous un extérieur si simple, et trouvant mauvais que nos Pères laissassent enseveli dans l'oubli un homme de ce mérite, il obtint d'eux qu'il vint résider à Aix, afin qu'il pût l'avoir près de lui pour le consulter dans la conduite de son diocèse, et il prit en lui tant de confiance qu'il le choisit pour son confesseur, et n'en eut point d'autre jusqu'à sa mort arrivée en 1685. Et si, selon l'Evangile, on doit juger de l'arbre par son fruit, il fallait que la direction du P. Cabassut fût bien sainte, puisque ce cardinal a été un des plus grands prélats du siècle dernier par la piété, la sagesse, le zèle, l'attention à tous ses devoirs, jusque-là qu'il a été proposé en plusieurs conclaves pour être Pape.

En 1660, ce cardinal le mena avec lui à Rome en qualité de théologien, pour assister à celui où Alexandre VII fut élu (1), et il fut dix-huit mois à la suite et dans la maison de cette Eminence, qui, pour être plus à portée de faire usage de ses lumières, ne voulut jamais permettre qu'il allât loger chez nos Pères. On dit que, durant ce séjour de Rome, s'étant mis au confessionnal, il se présenta une fois à lui un italien, auquel il crut être obligé de refuser l'absolution, et que ce pénitent étrangement étonné d'une conduite

(1) C'est une erreur. Ce voyage doit être au plus tard en 1657, si c'est pour l'élection d'Alexandre VII.

qui était toute nouvelle pour lui, se releva brusquement de ses pieds, et s'écria tout haut devant ceux qui entouraient le confessionnal : « *Voilà qui est bien étrange, Messieurs, ce français s'avise de me refuser l'absolution pour de simples péchés de fragilité humaine* ». Le P. Cabassut se le tint pour dit, et crut devoir suspendre l'exercice de son ministère jusqu'à son retour dans un pays où les bonnes maximes sont plus d'usage.

Le Pape tint un Consistoire sur des points de doctrine fort importants, qui agitaient alors l'Eglise, où il souhaitait d'avoir l'avis de ses Cardinaux. L'archevêque d'Aix chargea le P. Cabassut de lui dresser un mémoire sur cette matière. Le P. Cabassut le fit, et le cardinal Grimaldi en distribua des copies à ses confrères, qui le trouvèrent si solide et si bien raisonné, qu'ils se rangèrent tous de son opinion ; ce qui fit beaucoup d'honneur dans Rome au P.Cabassut. Car, quoique le *Mémoire* fût au nom du prélat, les savants n'ignoraient pas qu'il était l'ouvrage de son conclaviste.

Dans les heures de loisir que lui put donner ce séjour de 18 mois, il se mit à colliger divers monuments de la discipline ecclésiastique ancienne et moderne tirée de divers canons des conciles (1). Un prêtre de ses amis, logé dans le même hôtel, s'étant douté de son travail, lui demanda avec tant d'instances ces collections qu'il ne put se défendre de les lui prêter. Cet ami en tira copie, et elles se multiplièrent ensuite par le grand nombre d'autres qu'à l'insu de l'auteur, ce prêtre de retour à Aix en laissa prendre à plusieurs personnes ; et, comme on menaça fort le Père Cabassut, quand il fut de retour en France, de faire imprimer malgré lui cet ouvrage sur les conciles, tout informe qu'il était et entrepris pour son seul usage, pour prévenir cet inconvénient, il prit le parti de le retoucher, de l'augmenter et de le mettre un peu plus en état de soutenir les

(1) Cabassut, *Præfat. Notitiæ ecclesiast.*

yeux du public. Et c'est ce qui nous procura la première édition de sa Notice des Conciles, imprimée d'abord à Lyon en 1668, in-8°, qui est dans le catalogue de la Bibliothèque de M. Colbert.

Voici le titre de la seconde qui suivit de près :

Notitia Conciliorum Sanctæ Ecclesiæ, in quâ elucidantur exactissime tum sacri Canones, tum veteres novique Ecclesiæ ritus, tum præcipuæ partes Ecclesiasticæ Historiæ ; auctore Joanne Cabassutio, Aqui-Sextiensi, presbytero Congregationis Oratorii Domini Jesu. Editio altera ab auctore diligenter recognita et aucta. Lugduni, sumptibus Laurentii Arnaud et Petri Borde, 1670, 1 vol. in-8°.

Ce livre fut reçu si avidement du public, et le fruit en fut si sensible et si abondant que le cardinal Grimaldi exigea de l'auteur qu'il travaillât à y faire de nouvelles augmentations et à y faire entrer tous les traits de l'histoire et de la discipline ecclésiastique qui pouvaient éclaircir la matière des Conciles, en sorte que son ouvrage pût tenir lieu d'un synodique complet et universel à ceux qui n'avaient ni le moyen de se donner, ni le loisir d'étudier le vaste corps des Conciles. Et c'est ce qu'il exécuta par une nouvelle édition du même ouvrage, dont il fit un in-folio avec des changements jusque dans le titre (1). Cette première édition in-folio est de 1680, mais pleine de fautes d'impression. Celles de 1685 et de 1690 sont plus correctes.

R. P. Joannis Cabassutii, Aqui-Sextiensis, presbyteri Congregationis Oratorii Domini Jesu, Notitia ecclesiastica Historiarum, Conciliorum et canonum invicem collatorum, veterumque juxta ac Recentiorum Ecclesiæ rituum, ab ipsis Ecclesiæ christianæ incunabulis ad nostra usque tempora secundum cujusque seculi seriem, accurate digesta. Editio secunda ab ipso auctore plurimum aucta atque quinque indi-

(1) Bordes, *Catalogue des auteurs oratoriens.*

cibus locupletata, quorum primus est... etc. Lugduni, ex officinâ anissonianâ Joannis Posuel, et Claudii Rigaud, 1685, 1 vol. in-folio.

Cet ouvrage est fort judicieux et utile; et s'il est susceptible de nouvelles corrections et additions qu'on pourrait y faire, c'est que le Père Cabassut, n'ayant travaillé qu'en Provence, n'avait pas les mêmes secours du côté des livres et des lumières qu'il aurait eus à Paris (1). Le Père Mabillon en conseille la lecture dans son *Traité des Etudes Monastiques* (2). On peut consulter ce qu'en dit le *20e Journal des Savants.*

Il fit encore imprimer à Aix un petit *Traité de l'usure* (3); et, à ce qu'il nous dit lui-même, par ordre du Cardinal Grimaldi, qui souhaita de lui voir établir les maximes exactes de la Tradition sur cette matière (4). Je n'ai pas vu cet ouvrage.

A la prière des Religieux de la Merci, il traduisit en grec tout l'*Office de saint Pierre Nolasque,* leur fondateur, qui venait d'être canonisé, parce que le Patriarche d'Alexandrie, du Rite grec, en reconnaissance de la charité avec laquelle ces Pères s'emploient dans le Levant à la rédemption des Captifs, voulut qu'on fît l'office de ce Saint dans toutes les Eglises de son Patriarchat (5).

Il donna aussi des preuves de son habileté et de son zèle dans la conversion de plusieurs calvinistes. La duchesse de Lesdiguières ayant fait faire à ses dépens des missions dans le Comté de Saulx, ce fut le Père Cabassut que le Cardinal Grimaldi y envoya. Le succès répondit à ses espé-

(1) Bordes, *Ut supra.*

(2) Page 194.

(3) Dupin, *Bibliothèque du XVIIe siècle,* T. III, p. 419.

(4) Cabassut, *Theoria et praxis juris canon. Præfatio.*

(5) Cloyseault, *loc. cit.* [T. III, p. 44].

rances; et quoique ce Comté fût une pépinière d'hérétiques, où les plus obstinés de la province s'étaient cantonnés, notre saint prêtre les ramena lui seul à leur devoir, n'ayant avec lui que le chevalier de la Coste, homme d'un grand zèle, et qui était tout dans les bonnes œuvres. M. de Mimata, grand vicaire de ce diocèse, fut les voir durant ce saint exercice, et il rapporta à M. l'archevêque qu'il n'avait jamais ouï d'homme qui eût plus de solidité, d'onction et de force que le Père Cabassut. La méthode dont il s'y prenait pour confondre les hérétiques, était de leur opposer les versions différentes de leurs propres Bibles; et, comme il avait la mémoire heureuse, lorsqu'ils lui citaient quelques passages qu'ils croyaient propres à appuyer leurs erreurs, il leur opposait les diverses éditions qu'ils avaient faites eux-mêmes de ces passages, et qu'ils n'en étaient venus là que parce qu'ils ne savaient à quoi s'en tenir.

Juris canonici theoria et praxis ad forum tam sacramentale quam contentiosum; tum ecclesiasticum, tum sæculare. Opus exactum non solum ad normam juris communis et Romani, sed etiam juris Francici; auctore Joanne Cabassutio, Aqui-sextiensi, Congregationis Oratorii Domini Jesu presbytero. Editio altera ab ipso auctore recognita et aucta. Lugduni, sumptibus Laurentii Arnaud, Petri Borde, Joannis et Petri Arnaud. 1678. 1 vol. in-4°.

La première édition, que je n'ai pas vue, ne peut-être que de 1675. Pontas, dans son *Dictionnaire des cas de conscience*, cite les éditions de 1685, 1696, 1698, et celle de Rouen de 1703, qu'on assure (1) être très fautive, et les deux précédentes les plus amples et les meilleures.

(1) Je ne sais où Pontas a pris que ce Père n'avait que 16 ans lorsqu'il entra dans l'Oratoire, et que cependant il fut professeur en droit canon à Avignon. En quoi non seulement tout est faux ; mais il y a même une espèce de contradiction, vu le bas-âge qu'il lui donne, lorsqu'il le fait entrer chez nous, et le fait auparavant professeur.

Le sieur Langlet ne paraît pas faire grand cas de ce livre, prétendant que ce qu'il rapporte de décisions sur le Droit, concerne plus le Droit romain que nos usages, qu'il ne parait pas que l'auteur les ait fort étudiés, quoiqu'on voie bien qu'il ne les a pas totalement ignorés, et enfin qu'il n'est guère lu que par ceux qui veulent avoir une idée de la Morale, dont il instruit bien mieux ses lecteurs que des maximes de droit canonique (1).

Le docteur Grandin, qui lui fut donné pour censeur royal de son livre, le chicana fort. Le cardinal Grimaldi en écrivit à l'archevêque de Paris pour s'en plaindre. L'auteur ne voulait pas passer condamnation sur bien des propositions qui lui semblaient bien fondées. J'ai vu un cahier où il en justifie en effet plusieurs très solidement, comme celle-ci que les évêques ont le pouvoir de commuer le vœu d'entrer dans une religion austère, dans une religion qui le soit moins. Ce qu'il appuye du témoignage de plusieurs Papes. Et encore, qu'avec le pouvoir d'absoudre des cas réservés au Pape, on n'a pas le pouvoir d'absoudre dans un diocèse ceux que l'évêque s'y est réservés, quoique les dits cas réservés dans ce diocèse se trouvassent du nombre de ceux qui sont aussi réservés au Pape. Ce qu'il fait voir être une décision expresse de trois ou quatre des derniers Papes contre les entreprises des Réguliers. N'ayant pas son livre sous ma main, je ne sais si ces décisions passèrent ; mais je le vois dans une lettre du 19 mai 1684, fort résolu de n'en rien rabattre.

Le P. Cabassut nous assure dans sa préface qu'il s'est proposé de tenir dans ses décisions un juste milieu entre le relâchement et le rigorisme ; et, pour cela, de ne les appuyer, dit-il, que sur l'autorité des Casuistes recommandables par leur savoir, leur piété, le rang qu'ils ont tenu dans l'Eglise. J'aurais bien mieux aimé qu'il eût dit sur

(2) Langlet du Fresnoy, *Jugements sur les auteurs du droit canonique.*

l'autorité de l'Ecriture sainte et des Pères, et sur les maximes inviolables du Christianisme. Il le fait cependant quoiqu'il ne s'en vante pas ; et ses décisions sont communément exactes et conformes aux bonnes règles. Mais le désir d'éviter la réputation d'être rigoriste, l'a quelquefois rendu indulgent un peu au-delà des bornes. C'est, du moins, le reproche qu'on lui faisait dans les *Nouvelles ecclésiastiques* qui couraient sous le nom de M. l'évêque d'Agde en 1677 ; et j'ai un cahier de diverses observations sur plusieurs décisions du livre, surtout touchant la matière des Bénéfices, où l'on voudrait qu'il eût tranché plus à la rigueur qu'il n'a fait, et qu'il en eût entièrement exterminé le levain de la probabilité, qu'on prétend qu'il blâme à la vérité en plusieurs endroits, et qu'il sème en d'autres.

Quant à ce qu'on ajoute encore que le P. de Sainte-Marthe, passant par Toulouse, dans le cours de ses visites, avait promis de réparer la surprise qu'on lui avait faite de lui faire donner sa permission d'imprimer le livre sans qu'il l'eût lu, et le croyant fort exact ; bien loin qu'il se soit mis en devoir de tenir parole sur cette prétendue promesse, je vois que, dans notre assemblée de 1675, il fait décerner des remerciements publics au P. Cabassut pour « *l'honneur qu'il faisait à la Congrégation par ses livres* », et autant dans celle de 1684.

Le P. Cabassut était l'homme du monde le moins jaloux de sa réputation. Il n'avait composé cet ouvrage que par obéissance, et on l'y avait engagé parce qu'il était regardé dans Aix comme l'oracle de la province sur les matières canoniques et en possession de répondre à une multitude de consultations, qui lui venaient de toutes parts (1). Il se faisait autant et plus de plaisir de donner audience aux pauvres qu'aux riches. Il décidait les cas avec une clarté,

(1) Bordes, *Mémoire manuscrit sur les auteurs oratoriens.*

une précision, une modestie qui charmaient tous ceux qui le venaient consulter. Il se serait fait un scrupule de refuser la moindre personne qui se serait adressée à lui, et il fallut que ses supérieurs, de l'ordre du cardinal Grimaldi, défendissent à la porte de l'avertir pour la décision des cas et des affaires qui pouvaient être également renvoyés à d'autres, afin de lui laisser le loisir de mettre son livre en état de paraître.

Quand il eut fini, il en confia le manuscrit à une personne de connaissance pour le porter à Lyon à son libraire ; elle le perdit en chemin. Le P. Cabassut fut aussi tranquille, quand on lui annonça cette nouvelle, que s'il ne lui était rien arrivé de fâcheux. Il dit tout simplement que, puisque Dieu avait permis que son manuscrit se perdît, c'était une marque qu'il ne voulait pas qu'il fût imprimé, qu'il serait bien fâché de faire quelque chose contre sa sainte volonté (1). Mais le cardinal Grimaldi, qui lui avait fait entreprendre ce travail, qu'il jugeait devoir être utile à l'Eglise, le pressa tant qu'il l'obligea de travailler sur nouveaux frais, et la facilité de sa mémoire lui rappelant aisément ses idées encore fraîches, il vint heureusement à bout de donner la deuxième édition de son livre, qui est plus correcte et plus ample que la première.

On a encore de lui en manuscrit à la bibliothèque d'Aix un ouvrage intitulé *Miscellanea* ou *Horæ subcisivæ* (2), où il traite plusieurs questions de philosophie et de littérature. Il y a de l'érudition et il mériterait d'être donné au public (2).

La vertu particulière de ce saint prêtre, et celle qui faisait entre plusieurs autres son caractère de distinction, était un grand détachement des biens de la terre et l'amour de la

(1) Cloyseault, *Loc. cit.* [T. III, p. 50].

(2) Bougerel, *Mémoire manuscrit.* — Bordes, *Catalogue des auteurs oratoriens.*

pauvreté. Après la mort de ses parents, il lui revint une succession assez considérable. Il y renonça entièrement, et l'abandonna tout entière à une sœur mariée qu'il avait, sans même se réserver une pension, afin de dépendre plus parfaitement de la Providence (1).

Au mois de mai 1656, le P. Mathieu Arnaud, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, étant mort, le cardinal Grimaldi offrit ce bénéfice au P. Cabassut, et le pressa longtemps de l'accepter. Mais ce bon prêtre, qui avait l'esprit de nos premiers Pères, dont tout le désir était de ne prendre des fonctions ecclésiastiques que ce qu'elles avaient de laborieux et d'en laisser les honneurs à d'autres, pria si instamment l'archevêque de l'en dispenser, qu'il lui fit goûter son refus.

Un ecclésiastique, qui avait un prieuré simple de 800 livres de rente, s'en démit entre les mains du cardinal Grimaldi. Ce prélat voulut encore le donner au P. Cabassut, puisque c'était un bénéfice simple, et où il ne pouvait plus opposer le prétexte de la résidence, ni d'être obligé de quitter son état. Mais la résolution constante qu'il avait prise, de mourir pauvre dans l'Oratoire, lui fit trouver d'autres raisons pour ne pas accepter ces nouvelles offres, comme que cet ecclésiastique s'était adressé à lui, et l'avait consulté, lorsqu'il avait pensé à renoncer à son bénéfice ; et qu'il n'était pas de la bienséance qu'il profitât de sa dépouille après la lui avoir conseillée.

Un autre ecclésiastique, qui jouissait d'une pension de 2.000 livres de rente à la nomination du même cardinal, en qualité d'abbé de Saint-Florent, vint à mourir à Saint-Magloire sans le résigner. L'avis lui en fut aussitôt donné par le P. du Juannet qui en était alors supérieur, et Mgr Grimaldi en pourvut sur le champ le P. Cabassut sans lui en parler, se flattant qu'il ne le refuserait plus cette fois,

(6) Cloyseault, *loc. cit.* [T. III, p. 46.]

puisqu'il ne s'agissait plus ni de bénéfice à résidence, ni n'avoir influé en façon quelconque à cette nomination. Cependant il demeura encore ferme à la refuser, quoique, ayant renoncé, comme nous avons déjà observé, à son patrimoine, il fût dans le droit le plus légitime de vivre du bien de l'Eglise; mais il était persuadé qu'il lui suffisait de trouver sa subsistance dans l'Oratoire, et que dans un temps où l'on ne voyait qu'exemples de clercs aboyant après les biens et les dignités de l'Eglise, il était à propos de l'édifier par des exemples contraires. Il poussait le désintéressement jusqu'à ne vouloir pas faire tomber sur la maison, où il demeurait, le bien qu'il refusait pour lui-même. Avec le crédit qu'il avait auprès de Mgr l'archevêque d'Aix, il lui eût été fort aisé de la faire doter un peu plus largement qu'elle ne l'était. Jamais il ne s'avisa de vouloir rien demander pour elle.

Après la composition de ses livres, le cardinal Grimaldi, à qui il avait dédié son *Theoria et Praxis juris canonici*, lui envoya par reconnaissance un présent de 50 pistoles dans une bourse. Il la reçut de peur de déplaire à son Eminence; mais en même temps, il la donna à un gentilhomme de grande vertu, qui se confessait à lui, pour la porter à l'hôpital de Saint-Jacques de la ville d'Aix, afin d'en acheter du blé pour les pauvres.

Son libraire de Lyon crut aussi devoir, par reconnaissance du débit extraordinaire qu'il faisait de ses ouvrages, lui envoyer une lettre de change de 1800 livres sur un marchand d'Aix. Dès qu'il l'eut touchée, il la remit entre les mains de l'Econome de la maison pour être employée aux besoins de la Communauté, sans vouloir s'en approprier un denier pour lui.

On m'a dit même qu'une autre fois, ayant reçu un pareil présent de son libraire, il jeta sa bourse sur le ciel de son lit, dès qu'il eut touché la somme, et ne s'avisa plus d'y penser jusqu'à ce que des personnes charitables étant

venues quêter chez lui, après les avoir d'abord renvoyées, parce qu'il croyait n'avoir rien, il les rappela, dès qu'il se souvint de la bourse, la chercha devant eux sur le ciel du lit, et la leur donna tout entière.

Enfin il était un des douze plus anciens docteurs de l'Université d'Aix, qui ont pour leur droit un écu d'or de chaque nouveau docteur qu'ils reçoivent, lorsqu'ils assistent à son dernier acte. Il s'y trouvait fort assiduement, la maison de l'Oratoire étant dans le voisinage; mais il ne voulait jamais toucher ses émoluments; et, quand on lui en faisait des reproches, il répondait qu'un véritable prêtre de Jésus-Christ devait faire ouvertement profession de mépriser l'or et l'argent, et que rien n'était plus capable de faire respecter notre ministère (1).

Cet extrême détachement des biens de la terre l'avait conduit à un point qu'il ne connaissait pas même les espèces de monnaies les plus communes, ni leur juste valeur; et, quand il voulait faire quelque aumône considérable, il était obligé d'avoir recours avec simplicité à quelqu'un de ses voisins, à qui il remettait son argent, pour lui compter la somme qu'il voulait donner. Ses meubles et ses habits se ressentaient de son amour pour la pauvreté. Il fallut qu'on fût attentif à le prévenir sur tous ses besoins, car, de lui-même, il ne se fût jamais avisé d'y faire pourvoir, parce qu'il se trouvait toujours trop bien à son gré. Il fut incommodé sur la fin de sa vie d'un asthme violent qui ne lui permettait pas d'assister à la Communauté à cause d'une difficulté de parler qu'il avait surtout après le repas. Il se retirait pendant ce temps-là à une tribune de l'église, où il passait ordinairement une heure en prière « *pour se dédommager*, disait-il, *en parlant avec JÉSUS-CHRIST*; » après laquelle, il se retirait dans sa chambre pour étudier et écrire à son ordinaire. Il lui vint une fluxion sur la jambe

(1) Cloyseault, *lot. cit.* [T. III, page 49.]

qu'il négligea fort longtemps, ne daignant pas regarder ce que c'était que son mal. Pressé enfin par la violence de la douleur qui augmentait faute de remèdes, il se la fit visiter. On trouva que la gangrène s'y était mise; il fallut couper dans le vif. Il soutint cette opération avec une tranquillité merveilleuse, tenant un crucifix à la main et s'occupant fortement de ce que son Sauveur avait souffert pour lui sur la croix ; cette pensée paraissait le rendre insensible à tout ce qu'il pouvait souffrir dans le même temps, puisqu'on ne l'entendit pas jeter un seul cri.

Il était si humble qu'il aurait souhaité ne jamais porter que les vieux habits de nos Pères. Pour lui en faire porter de neufs, il fallait user de surprise et aller le soir dans sa chambre, après qu'il était endormi, les mettre à la place des siens qui étaient usés ; et il arrivait quelquefois qu'il ne s'en apercevait qu'après plusieurs jours : tant il était mort à toutes les choses visibles.

Cette vie austère, innocente, simple, laborieuse et modeste avait pour principe les vifs sentiments de sa propre bassesse, dont il était pénétré, malgré l'estime universelle qu'il ne pouvait s'empêcher de voir qu'on avait pour lui ; ce qui faisait dire souvent au cardinal Grimaldi, qui le connaissait mieux que qui que ce soit : « *J'ai trouvé bien des personnes autant et plus savantes que le Père Cabassut ; mais je n'en ai point trouvé qui fussent en même temps si humbles et si détachées d'elles-mêmes.* » Son maintien, son marcher, ses habits, tout son extérieur marquaient le peu de cas qu'il faisait de lui-même. Tout vieux, infirme et asthmatique qu'il était, il ne pouvait souffrir d'être servi de personne. Il voulait faire lui-même sa chambre; et, quand il avait besoin d'eau, il en allait prendre lui-même au puits du jardin. Quoiqu'il fût si éclairé, qu'on le consultait sur les cas de conscience, de toutes les provinces du Royaume et même d'Italie, il était cependant si pénétré de son peu de capacité, qu'on ne put le résoudre à accepter la

supériorité de la maison d'Aix, parce qu'il aurait fallu se trouver à la tête de plusieurs saints prêtres très respectables, et qu'il estimait beaucoup plus que lui; et il se défiait si fort de ses propres lumières que dans les moindres affaires qui le concernaient, il ne faisait rien sans prendre conseil d'autres personnes, qui lui étaient beaucoup inférieures en âge et en mérite.

On ne saurait suffire à dire en détails tous les biens que ce saint prêtre a faits dans la ville d'Aix pendant un séjour de près de trente ans, par ses conseils, par ses écrits, par sa direction, par ses bons exemples. Il était l'âme de ce diocèse, puisque par la sagesse, la lumière et le zèle de sa conduite, il a conduit pendant ce temps-là un des plus saints archevêques qui aient gouverné ce troupeau.

Sur la fin de ses jours, il ne dormait guère les nuits que trois ou quatre heures. Il en passait le reste à réciter dans son lit diverses prières vocales. Un frère infirmier à qui il en fit l'aveu dans une de ses maladies, lui témoigna sa surprise que cette multiplication de prières ne l'endormit pas, parce qu'il éprouvait lui-même qu'il n'avait pas de moyen plus sûr de faire venir le sommeil que de se mettre à prier, lorsqu'il s'éveillait la nuit. Le P. Cabassut lui répondit avec simplicité : « *Hélas ! mes prières font si peu de peur au démon qu'il ne se soucie guère de me voir dormir ou prier. Cela lui est apparemment tout égal* ».

Succombant enfin sous le poids de ses maladies et de sa caducité, il mourut à l'âge de 81 ans, muni de tous les sacrements de l'Eglise et avec de grands sentiments de ferveur et de religion, le 25 septembre 1685, en ayant passé soixante dans la Congrégation (1).

Après le peu que nous avons rapporté de sa vie, on peut juger si notre *Nécrologe* le flatte dans l'éloge qu'il fait de lui « *de nous avoir laissé de grands exemples d'humilité et de*

(1) Notre *Nécrologe* se trompe de dire environ 65 ans, n'étant entré dans l'Oratoire, même selon l'ancien registre, qu'en 1626.

retraite continuelle, de mortification et d'un désintéressement admirable, comme il a laissé à toute l'Eglise de riches monuments de son esprit et de sa profonde érudition ».

Nota. — Son portrait à l'huile était placé parmi ceux des grands hommes de l'Oratoire, dans la salle de la maison de Saint-Honoré.

LII. — Le Père Claude-Yves d'Urfé,

Entré en 1664, mort en 1687.

Le P. d'Urfé naquit à Flageat, dans le diocèse du Puy (1). Il était fils de Charles-Emmanuel de Lascaris, marquis d'Urfé et de Beaugé, comte de Somerive et de Saint-Just, seigneur de la Bastie, maréchal des camps et armées du Roi, grand bailli du comté de Forez (2), qui mourut dans sa retraite de notre maison de l'Institution de Paris le 2 novembre 1685, âgé de 81 ans. Sa mère était Marguerite d'Allègre. Louis, évêque de Limoges, son frère aîné, est mort en odeur de sainteté dans son séminaire le 1er juillet 1685, ayant employé tout son bien au soulagement des pauvres. Et un autre de ses frères, abbé de Saint-Just près d'Userche, signala sa piété au Canada à la conversion des sauvages (3).

Il fut reçu à l'Institution de Paris le 4 juillet 1664, âgé de 19 ans (4).

Il fit dans l'Oratoire divers cours de philosophie, comme à Notre-Dame de Grâces en Forez (5), en 1669, n'étant encore que diacre, à Riom en 1671, et un troisième qu'il fit au Mans en 1675. Il fit soutenir des *Thèses* qui firent du bruit; l'évêque, Mgr de Tressan, qui y assistait, s'étant plaint de la manière dont il prétendait que le P. d'Urfé

(1) *Registre de l'Institution de Paris.* — Le P. Cloyseault, dans son *Ménologe*, dit à Saint-Flour et baptisé au château de la Bastie, diocèse de Lyon, où il prit ensuite des dimissoires, dont M. de Saint-Flour voulut lui faire une affaire sérieuse, prétendant qu'il était son propre évêque.

(2) Moreri.

(3) du Fourni, *Histoire générale*, T. II, p. 1291.

(4) *Registre de l'Institution de Paris.*

(5) *Registre du Conseil.*

avait expliqué les accidents eucharistiques, ainsi que je l'ai observé sous l'histoire générale, 5e époque, à l'année 1675.

En 1676 il vint de Nantes à Saint-Magloire pour y enseigner la théologie scolastique.

En 1677, il fit un voyage en Piémont pour ses affaires domestiques, et poussa de là jusqu'à Rome, où il eut l'honneur d'être présenté par notre ambassadeur au Pape, dont il fut reçu avec la distinction qui convenait à son nom (1).

Il vit au retour Notre-Dame de Lorette, et fut prier à Milan sur le tombeau de saint Charles.

Il fut nommé, en 1678, supérieur de la maison de Notre-Dame-des-Vertus (2), et y fit en 1680 une fameuse mission avec grand nombre de nos Pères et d'autres bons ouvriers, avec lesquels il parcourut les paroisses voisines d'Aubervilliers. Mgr de Harlay, dans les pouvoirs qu'il lui donna, fit insérer des éloges pour sa personne, et voulut qu'il eût la même autorité dans cette mission que si lui-même archevêque y présidait en personne. Il paraît que c'était l'homme de confiance de ce prélat, ce qui était un moyen de n'avoir guère d'accès à celle de la plupart de nos Pères. Aussi, nommé supérieur de Saint-Magloire en 1681, il n'eut point de part à la députation de sa maison pour l'assemblée qui se tenait cette année, et il n'y assista qu'en qualité de député de M. Pinette, qu'on engagea à lui sauver cette petite mortification, en le nommant lui-même selon son privilège.

L'année suivante, Mgr de Harlay lui ordonna de la part du Roi de signifier au Révérend Père Général qu'il eût à se tenir à Saint-Paul-au-Bois et à ne plus venir à Paris sans une permission expresse de Sa Majesté (3). Il insista, à ce qu'il prétend, pour ne se pas charger de cette commission

(1) Cloyseault, *Ménologe*.

(2) *Registre du Conseil*.

(3) D'Urfé, *Lettre au P. Bordes* du 28 juin 1682.

odieuse ; et, après deux heures de conférence avec ce prélat, il le fit consentir qu'il ne signifiât cet ordre au Révérend Père de Sainte-Marthe que quand il penserait quitter Saint Paul où il se trouvait alors. Et il ne fut longtemps à le lui déclarer parce que chacun se le disait à l'oreille, et que le bruit en était venu jusqu'à celles de l'intéressé par la voie publique. Il avoue que le Révérend Père de Sainte-Marthe reçut cette nouvelle de la manière du monde la plus chrétienne, et qu'il n'avait été si mal traité qu'à cause de la dernière visite qu'il avait faite de Saint-Magloire, où Mgr l'archevêque lui reprochait de n'en avoir pas bien usé avec ses boursiers. Le P. d'Urfé était alors visiteur du premier département.

En 1685, il fit pour ses affaires domestiques un voyage en Bresse, où est le marquisat de Beaugé, et y fit une mission composée de plusieurs de nos Pères des maisons voisines.

Le marquis d'Urfé, son père, se plaignant que les legs et fondation qu'il avait faites, allaient au-delà de son bien, nos Pères lui offrirent de transiger amiablement avec lui et d'en passer, parce que M. le Chancelier, qu'ils en laissèrent le maitre, voudrait bien régler sur leurs prétentions, le priant en même temps d'informer de cette disposition Sa Majesté, à qui M. d'Urfé avait déjà fait porter ses plaintes.

Il fut en 1686 le chef de la mission que nous fîmes aux nouveaux convertis de Dieppe, dont il écrivait des merveilles au Révérend Père Général, se louant beaucoup des ouvriers qui y travaillaient sous lui ; mais, comme par modestie il s'était oublié lui-même, le P. de Sainte-Marthe a eu soin de nous apprendre qu'il convertit le plus fort des ministres de Dieppe, lequel vint se retirer à notre collège, se mit entre les mains du P. d'Urfé, qui le confessa, et que cette conversion fit une forte impression sur l'esprit de tous les nouveaux réunis (1). Je vois par une autre lettre

(1) *Histoire générale*, 5e époque, année 1686.

qu'il se montra un ouvrier infatigable, qu'il fut un temps obligé de succomber sous le poids et de garder le lit ; mais il ne mourut que l'année suivante, le 3 août 1687, à la maison de Paris (1).

Il a fondé deux bourses pour des confrères à notre Institution d'Aix.

Le P. d'Urfé avait un neveu dans l'Oratoire, qui était le confrère Charles-Emmanuel de Langheac, fils de messire Jean de Langheac de la Rochefoucault et de dame Marie-Françoise d'Urfé, qui, après ses études d'humanités faites, partie à notre Académie de Notre-Dame-de-Grâces, partie à Montbrison, fut reçu à l'Institution de Paris, âgé de 18 ans, le 18 juin 1673, régenta quelque temps les humanités à Dieppe, étudia au Mans en théologie, et nous quitta après 1681 à raison de sa santé, et se retira en Auvergne.

(1) *Nécrologe.*

LIII. — Le P. Benoist Archimbaud,

Entré en 1660, mort en 1688.

Le Père Archimbaud naquit à Lyon le 11 juillet 1643, y fit ses études d'humanités chez les Jésuites, et eut pour régent le Père de la Chaize (1) qui l'aimait fort.

Il se présenta à l'Institution de Lyon, où il fut reçu le 25 Novembre 1660, le Père Mitouard étant alors directeur; fut envoyé ensuite étudier en philosophie au Mans, et en théologie à Saumur, après laquelle il vint étudier trois ans la positive à Saint-Magloire pendant la supériorité du Père du Juannet. Il reçut pendant ce temps la prêtrise de Mgr l'Evêque de Sisteron, à Paris, le 26 mai 1668. Puis il fut faire un cours de philosophie à Toulon et deux ensuite au collège de Nantes.

En 1674 il fut envoyé de Nantes à Riom enseigner la théologie (2). Il y fit soutenir en 1676 des *Thèses* qui étaient tout à fait dans les purs sentiments de l'école de Saint-Thomas. Les ennemis de la Congrégation trouvèrent moyen d'en faire censurer quelques propositions par deux Cordeliers, docteurs de la faculté de Paris, qui demeuraient en Auvergne, et que l'opposition de leur école à celle des thomistes rendait tout à fait refusables en cette occasion; ensuite, sur cette censure, ils surprirent un arrêt du Conseil du Roi, où il était énoncé que la dite thèse avait été condamnée par ces docteurs comme contenant les erreurs des

(1) Archimbaud, *Déclaration de son état jusqu'en l'année 1673*, donnée par lui-même.

(2) *Registre du Conseil.*

cinq propositions, quoiqu'il soit constant par les extraits, que j'en ai vus dans un mémoire sur cette affaire, que la thèse en condamnait expressement quatre de la façon la plus claire et la plus précise, et ne parlait point de la cinquième parce qu'il n'en était pas question par rapport à la matière qu'elle traitait.

Jusque-là, il n'y avait qu'à plaindre le Père Archimbaud : mais il gâta, ce me semble, un peu ses affaires par un panégyrique de saint Augustin qu'il prêcha au mois d'Août de cette même année 1676 aux chanoines réguliers de Riom, où on m'a assuré qu'il s'avisa de tancer assez rudement les Molinistes d'une manière si claire et si crue qu'il n'y manquait que le nom, à ce que m'a raconté le Père de la Place, qui demeurait à Riom avec lui. On prévit bien que cela lui attirerait infailliblement quelque orage. On lui conseilla de le prévenir en se retirant. Les vacances lui en fournissaient un moyen tout naturel ; mais il se flattait d'y être toujours assez à temps, comptant sur la prière qu'il avait faite au Père de la Chaize, son ancien maître, qu'en vertu de son ancienne amitié pour lui, s'il y avait quelque sujet de plainte à la Cour contre sa personne, il voudrait bien l'en faire avertir avant que le coup fût frappé. A quoi le Père confesseur avait seulement répondu qu'il espérait, de son côté, que son cher disciple se comporterait de manière à lui épargner le triste soin d'être obligé de lui donner de pareils avis. Le Père Archimbaud étant donc venu après ses vacances se montrer de nouveau à Riom, mais incognito, dès que le Lieutenant-général du Présidial sut qu'il avait été descendre et coucher chez les Pères de Sainte-Geneviève, ses bons amis, il fut dès le lendemain lui signifier une lettre de cachet de la part du Roi, qui le reléguait à Montmorency.

Il y fut trois ans, au bout desquels nos Pères ayant représenté combien calomnieusement on lui avait imposé d'avoir soutenu dans sa thèse les cinq propositions, puisqu'il les combattait, au contraire, d'une manière si forte

et si expresse, il fut rétabli dans son premier état de liberté par une deuxième lettre conçue en ces termes :

« *De par le Roi : Sa Majesté ayant ci-devant ordonné au Père Archimbaud, religieux de l'Oratoire de la maison de Riom, de se rendre à Montmorency pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre avec défense d'enseigner et de professer dans toute l'étendue du royaume, et voulant à présent lever ces défenses portées par l'arrêt du Conseil du 16 Octobre 1676 rendu à cet effet ;*

Sa Majesté lui a permis et permet d'aller en tous les lieux où il pourra être envoyé par ses supérieurs, et de faire toutes les fonctions auxquelles il s'est destiné, ainsi qu'il aurait pu faire auparavant le dit arrêt. Fait à Saint-Germain en Laye le 26 Avril 1679. Signé Louis, et plus bas Colbert ».

Nous profitâmes aussitôt de cette liberté pour mettre en œuvre un si bon sujet, et on lui donna un poste de confiance, la supériorité de la nouvelle maison de Vienne, où il fut envoyé le 10 mai de la même année (1), c'est-à-dire dès qu'on fut libre de l'employer. Il s'y conduisit en homme sage et intelligent et en bon prêtre de l'Oratoire, zélé pour les intérêts de la Congrégation. Il fut jusqu'à offrir en pur don 10.000 livres de son bien au Révérend Père de Sainte-Marthe pour contribuer à bâtir le séminaire et acquérir par là à l'Oratoire un droit sur cette maison (2).

Il y faillit, par de fausses accusations, avoir encore une nouvelle affaire avec les Jésuites ; mais il eut soin de désabuser le Père de la Chaize qui, satisfait de ses éclaircissements, lui fit la réponse suivante (3) : « *Quoique j'aie bien du déplaisir de l'inquiétude que je vous ai causée, ensuite des faux avis qu'on m'avait donnés que vous vouliez que les écoliers* du collège des Jésuites de Vienne *qui avaient la ton-*

(1) *Registre du Conseil.*

(2) Archimbaud, *Lettre au Père de Ste-Marthe* du 18 nov. 1680.

(3) P. de la Chaize, *Lettre à Archimbaud,* du 2 mars 1681.

sure, se confessassent à vous, et que nos régents se contentassent de votre billet pour justifier qu'ils avaient satisfait à leur devoir, je ne laisse pas de recevoir avec bien de la joie l'éclaircissement que me donne là-dessus votre obligeante lettre, aussi bien que celle que m'a écrite le Père Recteur du Collège, puisque j'apprends par là les bons offices que vous rendez à nos Pères, et toutes les marques de bonté et d'amitié, qu'ils reçoivent de vous. Je leur recommanderai toujours de travailler de concert et avec un même esprit dans la vigne du Seigneur. Je vous prie de vouloir bien oublier ce sujet de plainte qu'on vous a donné et de me continuer votre amitié et celle de vos Révérends Pères que je considérerai toujours très particulièrement. Soyez persuadé que personne n'est avec, etc.. »

M. de Villars, archevêque de Vienne, goûtait tant le Père Archimbaud que, son temps fini, il fallut lui faire reprendre la conduite de la maison (1). Mais la colique néphrétique, dont il avait souvent des attaques, l'obligea de s'aller retirer à Lyon et de quitter, au bout d'un mois de travail, les missions des nouveaux convertis, auxquelles il s'employait utilement en 1685 dans le diocèse de Montpellier. Il avait fait de bonnes études à Saint-Magloire, et savait bien la tradition et la discipline. La mort le surprit travaillant à donner un ouvrage qu'il eût été à souhaiter qu'il eût poussé plus loin. Il parut l'année après sa mort. Le voici :

Abrégé historique du droit canon, contenant des remarques sur le décret de Gratien avec des dissertations sur les plus importantes matières de la discipline et de la morale chrétienne. Lyon, Certe, 1689, in-12 de 512 pages.

L'ouvrage commence par l'histoire du droit canonique, qui occupe 126 pages. Il y discute l'antiquité des canons apostoliques, et contre le sentiment du Père Morin et de M. de Marca, qui les croient du 2e ou du 3e siècle. Il prouve

(1) *Registre du Conseil.*

qu'il faut les renvoyer au plus tôt jusqu'à la fin du 4e, parce que saint Cyprien n'aurait pas manqué, dans la question de la rebaptisation, de citer pour lui le canon qui l'ordonne, s'il avait alors existé, et que saint Basile n'aurait pas dit que nous ne connaissons que par une tradition non écrite l'usage de la triple immersion pratiquée dans le baptême, si le canon prétendu des Apôtres, où elle se trouve ordonnée, avait déjà été fabriqué de son temps.

Après cet abrégé, viennent des remarques, ou justes dissertations sur les 15 premières distinctions du décret de Gratien, dans lesquelles ils discute, éclaircit, réfute ou modifie avec beaucoup de lumière et de discernement le texte de son auteur, le tout par les Canons et par des exemples tirés de la discipline, et il choisit toujours des articles intéressants. Par exemple, au sujet de la distinction 9e, il examine de quelle autorité sont les saints Pères dans l'Eglise, jusqu'où on est obligé de leur déférer. Il en fait de même sur l'autorité du texte hébreu, sur celle des Septante, de la Vulgate ; discute en quel sens celle-ci est authentique. Il prouve ensuite l'obligation de se soumettre à l'autorité des Supérieurs ecclésiastiques, tant qu'il n'est pas manifeste qu'elle est injuste et contraire à la loi de Dieu. On ne peut le suivre dans le détail de ses preuves ; mais elles sont toutes d'un homme qui a de l'érudition et du goût. Il montre encore, dans la 10e, quelle est la force des lois des princes en matières ecclésiastiques, et comment il convient à l'Eglise de se conduire, lorsqu'ils en font de contraires à la loi de Dieu et aux saints canons.

On le fit supérieur à Lyon (1). Il fit don d'une somme d'argent à cette maison en 1686, touché de son indigence, et y mourut le 25 août 1688 pendant le cours de sa supériorité (2).

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Nécrologe.*

LIV. — Le Père Jean Faulconnier.

Entré en 1648, mort en 1690.

Le Père Faulconnier, natif de Limoges, fut reçu dans l'Oratoire en 1648 à l'Institution de Lyon (1), ordonné prêtre en 1653, et mourut à la maison des Vertus le 21 octobre 1690 (2), âgé d'environ 60 ans (3).

C'était un homme fort simple dans ses manières, grand amateur du silence et de la retraite, fort studieux, profond et consommé dans les sciences ecclésiastiques, qui enseigna la théologie pendant plus de 25 ans dans nos meilleures écoles, à Nantes, à Saumur, à Saint-Magloire et à la maison de Paris (4).

En 1677, demeurant aux Vertus, et nos Pères du Conseil ayant formé le projet de faire enseigner dans tous nos collèges une doctrine uniforme, ils lui adressèrent la morale et la physique de trois auteurs, le priant de les examiner et d'en retrancher les questions qui pourraient faire du bruit, et lui disant qu'ils le chargeaient de ce soin préférablement à tout autre, dans la confiance qu'ils avaient dans ses lumières, son discernement, sa sagesse et son exactitude.

Autre lettre du Conseil du 3 février 1678 pour le prier d'examiner diverses lettres et avis de quelques uns de nos Pères consultés sur les règlements de doctrine que nous

(1) *Catalogue universel.*

(2) *Nécrologe.*

(3) *Mémoire mss. de M. Petitpied.*

(4) *Registre du Conseil.*

voulions faire pour tous les philosophes de l'Oratoire, et d'en venir faire ensuite son rapport au Conseil.

Le cas qu'on faisait de lui dans toute la Congrégation, malgré la simplicité de ses mœurs et de ses manières, comme d'un homme des plus capables, des plus sensés et des plus affectionnés à la Congrégation, le fit souvent choisir pour être député à nos assemblées. Il assista entre autres à celle de 1690, où l'on inquièta tant le Père de Sainte-Marthe, et qui se termina à le faire exiler à Saint-Paul-aux-Bois, et la douleur que le Père Faulconnier ressentit des divisions, qu'il y vit règner, et des tristes effets qui en furent la suite, lui donna le coup de la mort, avouant qu'il en était blessé au vif, et qu'il n'y pourrait survivre (1) : ce qui ne manqua pas d'arriver, étant mort aux Vertus le 21 décembre 1690.

Il y travaillait depuis 15 ans à un ample

Traitéde la grâce, où il avait recueilli le témoignage d'une infinité de bons auteurs en faveur de la grâce efficace (2). Il y réfutait solidement le Père Thomassin, le Père Le Porcq et les autres auteurs du même parti. L'ouvrage, qui devait contenir trois volumes in-folio, était déjà sous la presse, quand M. l'archevêque de Paris en fut averti. Il voulut savoir de nos Pères ce qui en était, et souhaita qu'on le lui remit pour le faire examiner, s'offrant de le faire imprimer publiquement, avec privilège, si les reviseurs thomistes, par les mains de qui il s'engageait de le faire passer, n'y trouvaient que le pur thomisme; mais nos Pères n'étaient pas en état de le satisfaire n'ayant pas le manuscrit en leur puissance ; et, quand ils en auraient été les maîtres, il n'y a pas apparence qu'ils eussent donné dans ce piège et fait leur confidence au renard.

C'est au Père Quesnel, alors retiré en Flandre, que l'ouvrage avait été confié pour être imprimé dans ce pays-là.

(1) *Mémoire mss. de M. Petitpied.*

(2) Simon, *Avis import. à M. Arnauld*, p. 3.

M. de Paris le sut, et la faction moliniste en redoutait tant la publication, et se faisait une affaire si sérieuse de l'arrêter que, quand le feu roi prit Mons en 1691, à peine eut-il mis le pied dans cette place, qu'il recommanda à M. de Louvois d'y faire une exacte recherche des écrits du Père Faulconnier. Nos Pères de Mons furent effectivement mandés, et, de la part du roi leur fut ordonné de remettre ce traité qu'on avait averti Sa Majesté qu'ils allaient faire imprimer (1). Il arriva heureusement qu'ils purent protester sans mentir qu'ils ne l'avaient pas, et qu'ils ne savaient même ce que c'était, (le Père Quesnel demeurant à Bruxelles avec M. Arnauld et non avec eux) ; et, par une autre aventure non moins heureuse, que, quand on enleva sa fameuse cassette, qui fut saisie avec sa personne, le traité échappa encore à cette capture, étant alors entre les mains d'un ami à qui le Père Quesnel l'avait prêté. Nos Pères de Flandre ont cru que ce coup partait de la faction qui était alors parmi nous, c'est-à-dire des disciples du Père Thomassin, ou des politiques timides qui craignaient le bruit que cet ouvrage pourrait faire. « *A peine le Roi se fut-il rendu maître de cette ville, que des particuliers de la Congrégation trouvèrent moyen de faire agir les ministres de Sa Majesté pour nous inquiéter au sujet d'un livre, dont nous n'avions jamais entendu parler, et dont nous n'avons encore aucune connaissance. Je vous avoue que cette démarche n'a pas fait honneur aux auteurs, qui se croient combattus dans cet ouvrage, et que le bruit de l'enquête, qui s'en est faite ici, s'étant répandu dans ce pays et dans celui de Liège, des plus sages magistrats de cette dernière ville, et qui ont le plus à cœur notre établissement, en ont conçu de l'indignation con-*

(1) Arnauld, *Lettre à Du Vaucel* 566, T. VI. « Nous avons entre les mains un *Traité de la grâce* d'un très savant prêtre de l'Oratoire de France, nommé le Père Faulconnier, qui est mort, il y a quatre ou cinq mois. Le P. Thomassin y est réfuté d'une manière admirable. Nous travaillons à le faire imprimer le plus tôt qu'il se pourra. »

tre les auteurs et du dégoût contre l'Oratoire de France, dont ils ont cru que les supérieurs y avaient quelque part : Sont-ce là des voies théologiques, disent-ils, *et un moyen honnête de soutenir son sentiment ? S'ils ont raison, qu'ils le fassent voir par de bonnes réponses ; et s'ils ont tort, quelle justice d'employer les puissances temporelles et les voies de fait pour empêcher qu'on n'écrive contre eux, pendant qu'ils ont la liberté de faire imprimer toutes sortes de livres en faveur de leurs opinions ?* (1) »

Aussi Monsieur Petitpied m'a-t-il assuré en 1723 que je n'en fusse nullement en peine, que les volumes étaient alors en France en de bonnes mains ; et j'ai compris que c'étaient les siennes, comme ayant hérité des papiers du Père Quesnel. Il m'ajouta que le fonds de cet ouvrage, qui est en latin, est une réfutation fort solide des mémoires du Père Thomassin sur la grâce, c'est-à-dire du système, qui en fait consister l'efficacité dans la collection de plusieurs, dont aucune n'est efficace en particulier, et qui le sont toutes ensemble ; et qu'il n'oublie pas aussi de donner sur les doigts à ceux qui la mettent dans la congruité, et aux purs molinistes ; mais que son objet principal est la réfutation du Thomassinisme. J'appris aussi que M. l'abbé Duguet en faisait grand cas.

---

(1) Piquery, *Lettre au P. Thorentier* du 4 avril 1691.

LV. — Le Père André Carmagnole,

Entré en 1637, mort en 1688.

Ce Père naquit à Cotignac (1), dans le diocèse de Fréjus, gros bourg auprès de Notre-Dame de Grâces en Provence, le 9 mars 1619, et fut baptisé le 17 du même mois. Il entra dans l'Oratoire le 27 janvier 1637 à la maison d'Aix, et fut mis sous la direction du Père André Bayon. Il enseigna ensuite les belles-lettres dans nos collèges de Marseille et de Beaune. Il fut ordonné prêtre par M. de Neufchèse, évêque de Châlon-sur-Saône le 19 mars 1643 ; puis envoyé étudier en théologie à Saumur.

Après son cours, il s'adonna à la prédication pour laquelle on lui trouvait du talent. Le Père Bourgoing, faisant sa visite à Lyon en 1649, l'y trouva qui y prêchait les Dominicales à Saint-Nizier, et l'emmena avec lui à Beaune, où il l'installa supérieur au mois de juin de la même année.

C'est son grand théâtre que Beaune; il y répandit une grande odeur de piété. Il s'y fit aimer et considérer extrêmement de toute la ville. Il s'y fit surtout la réputation d'un si fameux prédicateur, qu'après lui, ils n'en pouvaient plus goûter d'autres, quoiqu'il leur parlât d'une manière fort élevée et un peu guindée, selon l'ancien goût de nos premiers Pères. Mais c'est pour cela même qu'il leur plaisait, en sorte que, quelque habile homme qu'on leur envoyât, ils en revenaient toujours à lui et disaient : « *Parlez-moi de M. Carmagnole ; c'était un orateur que cet homme-là. Il avait bien du sublime. Dès l'exorde, il s'élevait*

(1) Carmagnole, *Déclaration de son état donnée par lui-même.*

si haut que vous le perdiez de vue, tant il donnait dans le platonisme. » Enfin on était si charmé de lui, que, pour l'arrêter dans la ville, on lui donna la théologale du chapitre de la Collégiale.

Quoi qu'il en soit de son talent pour la chaire, il en avait constamment beaucoup pour la conduite (1), étant un homme sensé, judicieux, attentif ; et il le fit bien voir dans l'exercice de la charge d'administrateur ou supérieur de l'Hôtel-Dieu de Beaune, un des plus beaux qui soit dans aucune ville de province, qu'on le força en quelque façon d'accepter de l'agrément de ses supérieurs (2). Le Père Bourgoing avait de la peine à consentir de se passer d'un si bon sujet ; mais le doyen de la sainte chapelle de Dijon, qui était député du second ordre à l'Assemblée du clergé, fit à la sollicitation de Messieurs de Beaune de vives instances au Père général pour cela, et ne l'emporta même qu'à la faveur de plusieurs évêques de l'Assemblée par lesquels il le lui fit demander. Il remplit vingt ans cet emploi avec toute la sagesse, l'intelligence, la charité qu'il demande, et, comme il ne l'avait accepté qu'à son corps défendant, s'y regardant comme hors de l'Oratoire, qui était son vrai élément, il écouta les invitations du Père Senault, successeur du Père Bourgoing, à quitter tout, administration et théologale, pour venir le joindre à Paris d'où il l'envoya supérieur à Rouen en 1669 (3), et ensuite à la maison des Vertus.

Il passa par toutes les charges de la Congrégation, de visiteur, d'assistant, de procureur général, et les exerça avec beaucoup de zèle, de prudence et de marques d'affection pour son corps. Etant visiteur en 1675 (4), le Père de Sainte-Marthe l'emmena avec lui à Soissons pour lui faire

(1) Cloyseault, *Ménologe*, page 223.

(2) Carmagnole, *Déclaration*.

(3) *Registre du Conseil*.

(4) *Visite de Soissons* de 1675.

régler les conditions de notre établissement dans le séminaire. Il les fit aussi avantageuses qu'il lui fut possible. Après quoi, il écouta celles de la ville pour le collège, qu'il règla aussi, n'étant pas sorti de ce pays-là qu'il ne nous y eût établis dans ces deux fonctions.

La reine d'Espagne, Marie-Louise d'Orléans, qui venait d'épouser Charles II au mois d'août 1679, étant venue un jour dans notre église de Saint-Honoré, le Père Carmagnole, alors supérieur de la maison, la harangua à la tête de la communauté. On trouve une copie de son compliment dans la seconde partie du *Mercure Galant* (1). S'il l'a composé, et qu'il ne soit pas l'ouvrage d'un autre Père de la maison, il fallait que l'auteur fût bien revenu de son platonisme de Beaune.

Voici la pièce :

« *Madame, la grâce singulière que nous recevons de Votre Majesté redouble la joie qui nous est commune avec toute l'Europe de ce que Dieu l'a choisie pour être le nœud de l'union éternelle entre les deux plus grandes monarchies du monde et celui de cette paix si souhaitée qui sera désormais la félicité de tous les peuples. Cette gloire, Madame, était réservée à votre sacrée personne, et j'ose dire que le Ciel l'avait longtemps promise à la terre. L'empereur Charles V, l'un des plus illustres aïeux de Sa Majesté Catholique, en fit la prophétie par ces lys mystérieux qu'il planta de ses mains augustes dans le jardin de sa solitude sur la fin du mois d'août de l'an 1558. Car, au moment de la mort de ce grand monarque, qui arriva peu de temps après dans l'automne de cette même année, cet oignon de lys jeta tout d'un coup une tige de deux coudées avec une merveilleuse fleur aussi épanouie et aussi odoriférante que ces sortes de fleurs ont accoutumé d'être en Espagne en leur saison ordinaire. Présage certain, Madame, qu'un lys miraculeux serait transplanté en Espagne sur la fin du*

(1) *Mercure galant*, 2e partie, octobre 1679.

mois d'août, au temps où la gloire de cet empire semblerait souffrir quelque sorte d'éclipse pour y porter dans l'automne, avec la paix, les joies du printemps, de nouvelles espérances, et, ce qui est plus estimable, la pureté, les grâces et les vertus de nos lys, dont le Ciel a comblé Votre Majesté.

Fasse donc le Ciel que cette paix soit éternelle, que les vertus de nos lys soient fécondes dans les terres d'Espagne, que l'odeur s'en répande dans tout l'univers, et que toute la terre en soit embaumée. Fasse le Ciel que, comme le soleil éclairera toujours quelque partie de votre Empire, et ne se couchera jamais sur vos terres, ainsi le soleil de la grâce, qui vous a fait naître pour le bonheur du monde, et qui a orné votre belle âme de toute la candeur et de toutes les grâces de nos lys, l'éclaire et l'échauffe toujours de ses rayons, sans y jamais souffrir de nuit ni d'éclipse; qu'il vous fasse mère d'une longue postérité de rois et de saints, et qu'après que Votre Majesté aura régné, et l'aura fait régner plus d'un siècle sur tant de peuples, il vous élève dans son royaume sur un des plus hauts trônes de sa gloire.

Ce sont là nos vœux, Madame, que nous allons joindre à ceux de Votre Majesté aux pieds des saints autels. »

Ce lys planté par Charles-Quint, et qui poussa à sa mort, au rapport de ses historiens, et l'induction qu'en veut tirer notre orateur, ne sont pas du goût de Bayle. Il relève ce trait dans ses *Pensées sur les comètes* (1), et en parle encore dans son *Dictionnaire*, article de Charles-Quint (2).

Notre 18me assemblée, qui se tint en 1684, ayant ordonné que l'on commettrait à quelques personnes capables le soin de faire un Recueil exact des statuts de nos assemblées, rangés et réunis par matières, pour être comme un corps de statuts pour régler notre discipline, ce soin tomba sur le Père Carmagnole, qui est par conséquent l'éditeur de cet ouvrage (3).

(1) Page 294.
(2) Note C. C.
(3) Ce fut le P. Thorentier. Voir *Histoire Générale*, 3e partie, 5e époque.

Recueil des statuts de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS, *où l'on voit son établissement, son esprit, sa conduite, ses usages et ses fonctions, le tout recueilli de la bulle de son Institution, des autres bulles et brefs des souverains pontifes, des lettres patentes de nos Rois, des actes des dix-huit premières Assemblées générales de la même Congrégation et de quelques autres actes authentiques. Divisé en deux parties et imprimé par ordre du R. P. Général, suivant les délibérations des quatre dernières assemblées.* Paris, chez Lambert-Roulland, 2 vol. in-12.

Seconde partie du recueil, etc., où il est traité de l'établissement de nos maisons, de leur conduite et du gouvernement général de la Congrégation.

L'esprit de régularité, de prudence et de paix faisait le caractère du Père Carmagnole (1). Il en donna de bonnes preuves dans des temps fort difficiles, s'étant trouvé assistant et supérieur de la maison de Paris pendant la première disgrâce du Père de Sainte-Marthe.

Nos ennemis ne cherchaient alors que des prétextes pour persécuter la Congrégation et y mettre la division au sujet de cette dispersion du chef du troupeau. Mais il sut si bien gouverner, qu'il conserva la paix et l'union au-dedans sans donner prise au-dehors.

Il mourut à la maison de Paris le 5 Décembre 1688, âgé de soixante-dix ans.

« *Je crois pouvoir prendre la liberté de vous représenter qu'il serait bon que dans la première lettre que vous écrirez au Révérend Père Carmagnole ou au Conseil, vous lui marquiez votre satisfaction et vos sentiments sur ses soins auprès du Révérend Père de la Chaize, dont nous sentons tous les jours de si bons effets. Il s'y emploie avec un grand zèle, et il aime tendrement la Congrégation. Ce que vous aurez la bonté de lui*

(1) CLOYSEAULT, *Ménologe*, p. 224.

écrire sur cela, l'encouragera, et adoucira quelque petite peine que je sais qu'il a de certaines réflexions, que quelques-uns de céans ont faites sur la relation qu'il a avec le R. P. de la Chaize, laquelle nous est très utile, et où il ne cherche et ne trouve pas assurément à satisfaire l'amour-propre. Ces personnes-là ne lui rendent pas justice sur ce point (1) ».

---

(1) *Lettre du Père Bahier au Père de Sainte-Marthe à Saint-Paul*, du 14 juin 1679.

LVI. — Le Père Jean Prestet,

Entré en 1675, mort en 1690.

Jean Prestet était de Châlon-sur-Saône et fils d'un huissier au baillage de cette ville (1). Après ses études ordinaires, comme il avait l'esprit ouvert pour les sciences, de l'application au travail et de bonnes mœurs, le Père Malebranche le prit avec lui à Saint-Honoré, autant presque à titre d'élève que comme une espèce de domestique, et il lui rendit plus de services qu'il n'en exigea. Car lui trouvant beaucoup de goût et d'ouverture pour les mathématiques, il aida, et cultiva son talent jusqu'à le mettre bientôt en état d'en donner des leçons aux autres ; et ne voulant plus traiter que d'égal avec lui, il lui persuada d'entrer dans l'Oratoire, où M. Prestet fut reçu le 31 Décembre 1675, âgé de vingt-sept ans. Il venait de donner au public l'ouvrage suivant :

Eléments de mathématiques, ou principes généraux de toutes les sciences qui ont les grandeurs pour objet, contenant une méthode courte et facile pour comparer ces grandeurs et pour découvrir leurs rapports par le moyen des caractères des nombres et des lettres de l'alphabet ; dans laquelle les choses sont démontrées selon l'ordre géométrique, et l'analyse rendue plus facile et traitée beaucoup plus à fond que l'on n'a fait jusqu'ici. Paris, Pralard, 1675, in-4°.

Il le dédia au Père de Sainte-Marthe qu'il loue d'avoir heureusement combattu contre toutes les impressions des

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

sens, de n'avoir plus de goût pour tout ce qui est capable de les contenter et de ce que tout ce qui éblouit les petits esprits, lui paraît méprisable.

Ce n'était là que son coup d'essai ; et il était naturel que, songeant alors à être des nôtres, il le présenta à son nouveau maître. Cet essai, dit Basnage, fut reçu avec beaucoup d'applaudissement. On n'avait point vu jusque-là d'algèbre si parfaite, surtout en notre langue. (1) L'auteur seul n'en fut pas content ; et il songea à donner une deuxième édition de son livre à laquelle il travailla quatorze ans. Il y raconte (2) que ne s'étant jusque-là trouvé personne qui sur ces matières eût su s'énoncer avec clarté et avec méthode, il voulut essayer de l'entreprendre ; que, pour cet effet, étant encore fort jeune et n'ayant que vingt-deux ou vingt-trois ans, il composa un ouvrage dont il ne fut point satisfait, lorsqu'au bout de quelques années il vint à l'examiner de sang-froid ; qu'il travailla donc sur nouveaux frais pour corriger, éclaircir, abréger et pousser plus loin ses pensées ; mais que, ne pouvant parvenir à se contenter, après une exacte discussion de ce deuxième ouvrage, il a cru devoir encore le supprimer pour donner à sa place le troisième, qui est beaucoup plus parfait que les précédents ; et avec tout cela, ajoute-t-il, j'aurais eu de la peine à le publier, si, après un rude et sévère examen, j'eusse espéré pouvoir encore mieux faire. Son ouvrage ainsi retouché, ou plutôt refondu trois fois, parut donc en deuxième édition augmentée de plus de la moitié sous ce titre :

Nouveaux éléments de mathématiques, ou principes généraux de toutes les sciences, qui ont les grandeurs pour objet, etc., deuxième édition, par Jean Prestet, prêtre, ci-devant professeur de mathématiques dans les Universités d'Angers et de Nantes. Paris, Pralard, 1689, 2 volumes in-4°.

(1) Basnage, *Hist. ouvr. savants*, mai 1690.

(2) Prestet, édition de 1689.

Il s'en est fait une autre édition en Hollande en 1694 sous le nom de Paris ; mais elle est pleine de fautes (1).

Dans la préface il relève avec assez de force, quoiqu'en se modérant fort en apparence, ce que M. Wallis avait dit de ses éléments, prétendant qu'il avait dérobé d'un anglais nommé Hariot tout ce qu'il avait dit de meilleur sur l'algèbre. On lui soutient qu'il y a de la jalousie contre la gloire de la France ; mais que cette jalousie n'empêchera pas que cette gloire ne lui demeure (2).

L'auteur changea dans cette deuxième édition presque toute l'économie de son premier ouvrage (3). Chacun des deux volumes qui la composent, est plus gros que toute la première édition ensemble. Le premier comprend en douze livres la science des nombres et l'algèbre, ou l'art de composer toutes sortes de grandeurs par le moyen des chiffres et des lettres. Le deuxième volume est tout employé à l'explication de l'analyse, c'est-à-dire de l'art de résoudre les questions qu'on propose sur toutes les diverses grandeurs. Il marche en ceci sur les traces de M. Descartes, en éclaircissant les choses que celui-ci n'avait point expliquées, parce qu'il n'écrivait que pour les savants, et en posant même souvent des principes plus simples et diverses règles plus courtes et plus utiles. C'est le jugement de Basnage.

Il ne se dit pas prêtre de l'Oratoire à la tête de cette édition de 1689, parce qu'en effet, par un trait de fantaisie qui l'avait saisi, il était sorti cette année de la maison de Saint-Magloire, où il résidait pour lors.

Au sortir de l'Institution, il fut résider successivement en deux ou trois de nos maisons autour de Paris, les Vertus, Juilly, Raroy (4), tant pour continuer ses études avec

(1) Desmaizeaux, *Note sur les lettres de Bayle.*
(2) Bayle, *Lettres*, T. I, p. 270.
(3) Basnage, *ibid.*
(4) *Registre du Conseil.*

plus de facilité, que pour s'y préparer aux saints ordres et à la prêtrise.

Sur la fin de 1680, il fut envoyé à notre collège de Nantes pour y faire l'ouverture d'une chaire de mathématiques, qu'on reconnut par les anciens titres de l'Université y avoir été autrefois fondée et être attachée à la Faculté des arts que nous y avons ; mais nous ne pûmes parvenir à la faire ouvrir, à cause des inquiétudes et des oppositions des Jésuites qui regardèrent cette nouvelle classe comme un moyen de faire tomber leur classe d'hydrographie, qui leur valait deux mille livres par an des Etats de la province.

De Nantes, le Père Prestet fut envoyé à Angers (1), où il fut deux ans professeur de mathématiques dont on venait de nous y fonder une chaire; et il en fit les premières leçons avec distinction.

Souhaitant ensuite faire réimprimer ses éléments, il lui fut permis dès 1685 de se rendre à Paris pour cela, et il eut la maison de Saint-Magloire pour sa résidence. (2)

Mais il alla s'imaginer, je ne sais comment, qu'on l'y méprisait à cause de sa première condition. Cela le frappa vivement. C'était une faiblesse dont il rougissait le premier ; mais qu'il ne pouvait surmonter; et quelque marque ou quelque assurance qu'on lui donnât du contraire, il y revenait toujours. C'est pour cela qu'il sortit de l'Oratoire (3) au commencement de 1689, l'année que parut la 2me édition de son livre. Je trouve sur les registres, au mois de janvier de cette année, qu'il s'est retiré pour des peines d'esprit, sans que l'on ait eu sujet de se plaindre de sa conduite.

(1) *Registre du Conseil.*

(2) M. Clément mal informé, dans son *Catalogue de la Bibliothèque du roi*, dit qu'il sortit de l'Oratoire, y étant peu considéré à cause de sa pauvreté, et qu'il se fit prêtre habitué à St-Germain-l'Auxerrois, enseignant aussi les mathématiques pour vivre ; mais qu'étant tombé malade, les Pères de l'Oratoire le firent transporter aux Vertus, où il est mort. Il se trompe encore là, car c'est à Marines qu'il mourut.

(3) P. Gaichiez.

Mais, se repentant bientôt de cette équipée, il demanda en grâce à rentrer ; et, l'année suivante (1), on lui accorda la maison de Marines, où il alla mourir le 8 juin 1690 (2).

Baillet, dans sa Vie de Descartes (3), appelle le Père Prestet un des plus habiles mathématiciens de nos jours.

Ce Père dit dans la préface de la 2me édition de son livre : « *Se vante ou se pique qui voudra d'une facilité d'esprit à qui les ouvrages ne coûtent presque que la peine et le temps d'écrire ; ce ne sera jamais là mon humeur. L'esprit des hommes mérite bien qu'on ait au moins quelque estime et quelque égard pour lui, et qu'on ne vienne pas leur dire froidement que ce n'est qu'à des heures perdues et à certains moments dérobés qu'on a bien voulu se donner la peine de les instruire... Dans le seul dessein de ménager le temps et d'adoucir les peines des esprits raisonnables qui aiment sincèrement la lumière et qui la recherchent avec soin, je n'ai rien épargné qui dépendit de moi, désirant de pouvoir m'attirer et mériter justement par-là ce reproche agréable que me fit un jour un ami, que j'avais commencé à gâter le métier, en s'attachant si fort à s'énoncer d'une manière claire et méthodique, et en applanissant les voies des mathématiques à tout le monde* ».

A la tête est une Epître dédicatoire au Souverain Seigneur des sciences, qui non seulement n'a rien de monacal, mais qui ne respire que religion et grands sentiments.

A la fin du 1er volume, il a fait imprimer le discours qu'il fit en 1681 à l'ouverture de notre nouvelle classe de mathématiques dans le Collège de l'Université d'Angers. Son dessein est de faire voir l'utilité de cette science pour toutes les autres, principalement par rapport à la religion : ce qu'il exécute d'une manière solide et lumineuse, et il m'a paru que le caractère propre de ses ouvrages est de vou-

(1) *Registre du Conseil* 1690.

(2) *Nécrologe.*

(3) page 350.

loir, comme le Père Malebranche, son maître, se servir des connaissances naturelles pour élever l'esprit et le cœur par la reconnaissance et l'adoration jusqu'à celui qui en est l'auteur et la source : ce qui est bien digne d'un vrai prêtre de l'Oratoire.

LVII. — Le Père Fursy de Missy,

Entré en 1630, mort en 1693.

Le Père de Missy que, de son nom de baptême, on nomma toujours dans l'Oratoire, selon l'ancien usage de nos premiers Pères, le *Père Fursy* tout court (1), était natif de Péronne, fut reçu dans la Congrégation en la maison de Saint-Magloire le 6 octobre 1630 (2), et y mourut le 30 mars 1693, après plus de 40 ans de séjour, le trouvant sur cette maison dès 1651.

Il y fut toute sa vie d'un grand secours par les qualités qu'il avait du plus parfait rubriquaire qui fût à Paris de son temps. Il possédait à fond le cérémonial ecclésiastique dans la théorie et dans la pratique, l'ancien comme le moderne, l'ordinaire et l'extraordinaire. Aussi était-il consulté comme un oracle sur ces matières, et il se faisait peu de sacres où il ne fût appelé.

Outre l'*Ordo* pour la direction de notre Office, il était chargé de dresser celui de différents diocèses.

Il donna aussi :

L'office de la Semaine Sainte selon le Missel et le bréviaire romains avec une ample augmentation de cérémonies. Paris, chez Hénault 1659, in-8°.

Et l'éditon qui se fit de notre *Propre de l'Oratoire* sous le Père de Sainte-Marthe est encore de sa façon avec les changements qu'il jugea à propos d'y faire.

(1) *Ancien catalogue.*

(2) *Nécrologe.*

Un démêlé que le Père de Fursy eut avec le poète Santeuil au sujet d'une Hymne de Saint-Magloire, que celui-ci avait composée, et dont l'autre ne voulut point, je ne sais pourquoi, rendra ce Père longtemps fameux par la plainte aussi délicate qu'obligeante pour lui et pour l'Oratoire que ce poète, par une fiction poétique, mit dans la bouche de Saint-Magloire. Elle est dans le recueil de ses poésies (1) sous le titre de *Divi Maglorii Querimonia* ; mais elle courut d'abord dans Paris dans une feuille volante in-4°. A la tête était une vignette qui représentait le Père de Fursy dans son lit malade, la mort au pied de son lit, et Saint-Magloire lui apparaissant pour lui faire des reproches et des menaces, et lui parlant ainsi :

Quos mihi Santolius plectro resonante canebat
Afflatus monitis cœlestibus, eripis hymnos
Crudelis ! Quo cessit honos, quo gloria nostri
Nominis ? An speras impune lacessere Divos ?
Pontificum ritus et jura antiqua tueri,
Sacrorumque rudes scis informare ministros,
Atque incompositas modulari et flectere voces
Certos ad numeros ; concessum hoc munus ab alto
Crediderim ; neque te præstantior extitit unquam
Imperitare choris et corda accendere cantu.
Ungendi si pontifices, si sacra paranda
Promptus ades ; numero e magno tu posceris unus ;
Ad tua suspensi stant circum jussa ministri,
Quo tu cumque vocas, dociles, nutumque sequuntur...

. . . .

Cantoris si munus obis, quæ gratia vocis !
Quam gravis incessus ! qua majestate sacerdos
Longe omnes supra, in mediis penetralibus adstans,
Aureâ vestê nites, stratamque tapetibus amplis
Quam bene venis humum ! Media inter sacra putarim

(1) Edition de 1698, page 83.

Te sentire Deum, pœsensque agnoscere Numen.
In te omnes defixi oculos, mirantur et hœrent
Attonite ; tanta est placidi reverentia vultus !....
Sic ego legitimos sperabam posse renasci
Qui duri exciderant vitio sermonis, honores.
Hanc spem animo dederat, novus hospes et ora disertus
Hospes, purpurei proles generosa Berulli,
Aurea gens, ipsi Superûm acceptissima Regi,
Votorum leges quam nullœ et vincla cœrcent,
Sed pietatis amor regit, et pars optima nostri
Religio, ratioque comes non indiga fræni.
Illa quidem humanos ut se componat ad usus
Non habitu bicolor, torta non cannabe cincta,
Non pedibus male nuda, gravi non horrida sacco,
Nec gestans patulo promissam in pectore barbam
Unde sapit barbarum altrix veneranda senectus (1)...

. . . .

Exoriare mihi tumuloque resurge, Senalde (2),
Si sermonis adhuc teneat te cura politi.
Ecce redit nostris vetus ignorantia templis.
Hujus namque loci procul hanc prœfectus abegit.
Illi carus eram ; mihi carus et ille vicissim....
Quin etiam addiderat dulces mihi pavidus hymnos
Omnibus e libris quos barbarus expunxisti,
Et causam morbi ulterius temerarie quœris ?
Ultores timeas superos, abrumpere vitam
Mens erat, inque tuo mors limine fixa, suprema
Jussa expectabat ; suspenso funeris ictu
Fata retardari, licet indignantibus annis.

(1) Dans son *Recueil de vers* il a changé celui-ci comme trop choquant pour ces moines et mis à la place cet autre :

« *Unde niger ordo et franciscana senectus.* »

(2) Le Père Senault, étant supérieur de Saint-Magloire, avait formé plusieurs ecclésiastiques à la pureté du langage et au bon goût de l'éloquence.

Ni sapias, istis quam primum transfuga tectis,
Antiquas sedes et templa relicta revisam (1).

---

(1) C'est que les reliques de Saint-Magloire étaient autrefois au haut de la rue St-Denis dans le couvent des moines Maglorians, où sont aujourd'hui ce qu'on appelle encore par cette raison les « *Filles de Saint-Magloire.* »

LVIII. — Le Père Claude Masson,

Entré en 1646, mort en 1693.

Le Père Masson était de Beaune (1). Après ses études, il prit le parti des armes, duquel étant bientôt dégoûté, il choisit une autre milice, plus sainte et moins dangereuse, qui fut de faire la guerre au vice. C'est pourquoi, étant entré dans l'Oratoire à la maison de l'Institution d'Aix le 14 juillet 1646, âgé seulement de vingt ans, dès qu'il se crut suffisamment formé à l'éloquence de la chaire dans les exercices de nos collèges, par où il passa, tels que Condom et Le Mans (2), il fit le métier de prêcher pendant vingt-cinq ou trente ans dans les meilleures stations de province (3), telles que Arles en 1668, Limoges en 1669, Le Mans en 1670, Orléans en 1674, Bourges en 1676, Toulouse en 1678, et toujours Avent et Carême dans le même endroit (4).

Il était, en même temps que prédicateur, supérieur en divers endroits, comme du collège de Troyes en 1662, de celui de Riom en 1668, d'Orléans en 1671, de Bourges en 1676.

Reste à savoir s'il prêchait bien. J'ai vu quelque part qu'il prêchait beaucoup, mais sans grâce (5), et, s'étant fait imprimer, il n'y a qu'à lire pour juger de ce qui en est.

(1) *Ancien catalogue.* — Cloyseault, *Catalogue des auteurs oratoriens*, p. 340.
(2) *Registre du Conseil* de 1651 et de 1658.
(3) Bordes, *Catalogue des auteurs oratoriens.*
(4) *Registre du Conseil.*
(5) M. M. P. P.

Oraison funèbre de feue Madame Angélique du Toc, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Laurent de Bourges, prononcée dans la même église de Saint-Laurent, le 14 août 1671, par le Rév. Père Masson, prêtre de l'Oratoire. A Bourges, chez Jean Christo, 1671, in-4° de 36 pages.

Je n'y trouve brin de délicatesse ni dans les pensées, ni dans le tour, ni dans l'expression quelquefois plate ou surannée. On sent du reste un esprit assez judicieux, excepté dans la manière crue et odieuse dont l'orateur représente plus d'une fois les *persécutions*, les *outrages*, qu'il dit que son héroïne eut à essuyer *au-dedans et au-dehors* de sa maison pour y introduire la réforme, dont il fait sentir qu'elle avait très grand besoin. Ce qui n'était pas, ce me semble, pour lui concilier la bienveillance de son auditoire, qui ne devait être composé que de bourgeois de Bourges et des religieuses. Il parait, par *l'Epître dédicatoire à Madame de Fauvelay*, nouvelle abbesse du Toc, nièce de la défunte et pénitente du Père Masson, qu'il avait fallu, pour le contraindre de se faire imprimer, l'autorité du Rév. Père Général à la prière de cette abbesse. Ce qui peut un peu l'excuser, car il en était quelque chose (1).

C'était, au reste, un homme fort régulier, qui, pendant ses stations, ne se dispensait jamais d'aucun des exercices de la Communauté, comme l'oraison, les offices du chœur, les premières tables, qu'autant qu'ils concouraient avec les heures qu'il prêchait (2).

Une malheureuse, en 1687, de dépit de ce qu'il n'avait pas jugé à propos de lui prêter de l'argent, ne laissa pas d'oser entamer sa réputation, en l'accusant, auprès de nos Pères, d'avoir voulu la solliciter. Elle demeurait à Rouen, et ne forma son accusation que huit mois après qu'il en fut sorti pour aller résider à la maison des Vertus, où, averti par son âge et ses longs travaux, il ne songeait qu'à se préparer au

(1) *Registre du Conseil* de Septembre 1671.

(2) Masson, *Lettre au P. de Sainte-Marthe* de 1687.

grand chemin de l'Eternité. Dieu, qui fait tout contribuer au bien des élus, y fit servir cette imposture, toute mal concertée qu'elle était, par l'humiliation et le trouble que le bon Père en ressentit; et c'est tout ce qu'il en arriva.

Il s'occupait à revoir ses sermons pour les donner au public, lorsque la mort le surprit dans cet exercice à la maison de Paris, le 29 octobre 1693 (1).

On dit qu'il y a d'assez bonnes choses dans ses panégyriques, quoique encore dans le goût ancien (2). Un libraire de Lyon voulut bien courir le risque de leur édition.

Panégyriques des saints prêchés par le Rév. Père Claude Masson, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Lyon, chez Plaignard, 1694, in-8°, 2 volumes de plus de 800 pages chacun.

J'ai vu annoncés dans un catalogue de librairie (3) les

Sermons de ce Père en 6 volumes in-8°, imprimés aussi à Lyon. On dit qu'il mourut comme le second était sous la presse (4).

De ces six volumes, il y en a un sur l'Avent, un sur l'Octave du Saint-Sacrement, deux pour le Carême et les deux de Panégyriques.

---

(1) *Nécrologe*.

(2) Grozelier, *Mém. mss*.

(3) Catalogue de Michel David.

(4) Cloyseault, *Catal. auteurs oratoriens*, p. 340.

LIX. — Le confrère François Cordier,

Entré en 1681, sorti en 1685, mort en 1693.

Le confrère François Cordier, parisien, fils d'un marchand de Paris et d'Anne Cornu, avait trente-un ans quand il entra à l'Institution de Paris, le 17 octobre 1681 (1). Au sortir de sa philosophie qu'il fit au Plessis, il entra dans le monde, et s'y laissa un temps entraîner ; puis, désabusé de ses plaisirs, il passa cinq mois en retraite à Saint-Magloire et trois ans ensuite aux Vertus, où il étudia en théologie, et prit la tonsure, mais sans vouloir par humilité avancer davantage dans les Saints Ordres.

Uniquement occupé du soin de sa propre sanctification, on le mit à Orléans, maison de repos, où il pouvait y vaquer. Il y connut le Père Quesnel, s'attacha tendrement à lui ; et, ne voulant pas souscrire (2) non plus que ce Père au nouveau Formulaire de doctrine dressé par notre Assemblée de 1678, et que la Cour exigeait qui fût signé de tout l'Oratoire, il le suivit au mois de mars 1685 dans sa retraite de Flandre, et fut très bien accueilli de nos Pères de Mons, aussi opposés que lui à cette signature.

Sur la fin de 1688, il alla joindre M. Arnauld et le Père Quesnel à Bruxelles. Il savait fort bien l'espagnol et l'italien (3), et par cet endroit-là n'était pas inutile au premier dans la composition de sa *Morale pratique*, où il avait besoin de divers extraits de livres étrangers.

Par le conseil de ce docteur, il dressa une *Lettre* et un

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil* de mars 1685.

(3) Arnauld, *Lettres*, T. V. Lettre du 11 nov. 1688.

Mémoire pour le Pape Innocent XI au nom de l'abbesse d'Epinlieu à Mons, qui, exposant au Pape les désordres de sa maison, le conjurait d'y remédier. Il connaissait cette abbesse, et ne faisait rien que de concert avec elle, qui devait même signer la lettre. Elle fut adressée à l'abbé du Vaucel à Rome, l'agent de M. Arnauld. Ce docteur lui écrit, parlant de notre confrère : « *Il a beaucoup d'esprit et de piété. Il était du monde ; ce n'est que depuis quatre ou cinq ans qu'il s'est retiré dans l'Oratoire. Il est venu se réfugier à Mons à cause de la signature ; il sait par lui-même et par ce que l'abbesse lui en a dit, tout ce qui est rapporté dans ces deux pièces, de sorte qu'il n'y a jamais rien eu de plus exact et sur quoi on se doive plus assurer. Il est impossible, pour peu que l'on ait de piété, de n'être pas touché de tout ce qu'elles renferment ; et il serait très digne d'un si bon Pape d'employer son autorité pour remédier à de si grands maux.* » Je ne vois pas, par la suite de ces lettres, que le Pape ait travaillé à cette réforme.

Le zèle de notre confrère s'employa plus utilement l'année suivante, 1689, à donner au public un petit livre tout d'or ; tant sont solides et lumineuses les instructions qu'il contient. Ce sont des espèces d'heures, qu'il fit imprimer à Bruxelles en 1689 ou 1690. Elles ont été si goûtées qu'il y en a eu depuis une nouvelle édition à Reims avec des augmentations et une troisième à Paris chez Lottin en 172.., si augmentée qu'au lieu qu'il n'était qu'in-16 en sortant des mains de l'auteur, c'est maintenant un gros in-12. Je n'ai pas l'édition de Flandre.

Manuel chrétien pour toutes sortes de personnes, par un Père de l'Oratoire de Jésus. Nouvelle édition revue et corrigée et augmentée. Reims, Godard, 1708, in-16.

Louis Benoist, dans son libelle contre nos Pères de Flandre, taxait ce manuel de rigorisme sur l'article des indulgences. On lui répondit (1) que la censure d'un in-

(1) *Réponse à Louis Benoist*, page 134.

connu n'était pas capable de balancer le jugement avantageux qu'avaient porté de la doctrine de ce livre M. Cuyper, docteur de Louvain, doyen de l'Église métropolitaine de Malines, et, pour l'édition de Paris, M. Pirot avec trois autres docteurs de Sorbonne, qui en parlent de cette manière : « *L'auteur*, disent-ils, *y a marqué avec soin les principaux et les plus indispensables devoirs que tout chrétien est obligé de rendre à Dieu dans le cours de sa vie et la manière de s'en acquitter selon le vrai esprit du christianisme. Il redresse par ce moyen une infinité de chrétiens qui font le capital du culte qu'ils rendent à Dieu de ce qui n'en est que l'accessoire. Il y a longtemps que les gens de bien souhaitaient que Dieu inspirât à quelqu'un de ses serviteurs le dessein d'un ouvrage tel que celui-ci. Nous assurons le lecteur qu'il peut s'en servir sans crainte de faire naufrage dans la foi dont il ne contient que les véritables maximes. Fait à Paris le 20 mai 1690.* »

Voici comme l'auteur parle des indulgences : « *C'est un fonds pour secourir ceux qui font ce qu'ils peuvent, et pour suppléer à ce qu'ils ne peuvent pas. C'est un fonds destiné à assister les pécheurs pauvres et faibles, et qui doivent beaucoup à la justice de Dieu, mais non pas pour entretenir l'oisiveté et nourrir la paresse de ceux qui, étant pauvres à la vérité, sont aussi fainéants, et qui, pouvant travailler, ne travaillent pas. En un mot, l'indulgence ne nous dispense pas de faire pénitence, ni de travailler et de souffrir ; mais elle nous aide à satisfaire dignement en travaillant et en souffrant.* »

Le morceau le mieux touché est celui où il parle de Jésus-Christ, qu'il fait connaître admirablement bien; ainsi que le besoin que nous avons de lui et de sa grâce.

Un si bon sujet mourut à quarante-trois ans (1), dans une grande odeur de piété, le 25 octobre 1693, à Paris (2).

(1) Le catalogue de la Bibliothèque du Roi dit à 45 ans. Je suis l'âge qu'il s'était donné lui-même de 31 ans en venant à l'Institution en 1681.

(2) Clément, *Catalogue de la Bibliothèque du Roi.*

Le Père Quesnel lui fit une espèce d'oraison funèbre dans la lettre de consolation (1) qu'il écrivit sur sa mort à Madame sa mère, qu'il nomme Madame Desmarais, peut-être parce qu'elle s'était remariée. En voici quelques lambeaux :

« *Que puis-je vous dire qui vous console, Madame, que vous ne sachiez aussi bien que moi ? Vous l'avez vu vivre en véritable chrétien ; vous l'avez vu mourir de la mort des justes et des élus, et vous êtes assurée, autant qu'on le peut être, que ce fruit de votre ventre est un fruit béni de Dieu pour l'éternité... Voilà ce qui doit vous porter à offrir à Dieu le sacrifice d'adoration et d'action de grâces pour toutes les miséricordes si grandes et si rares qu'il lui a faites, en l'appelant à le servir, lorsque le monde ne songeait qu'à le perdre, en le faisant entrer dans les voies de sanctification et de salut et en le transportant, par une mort heureuse, des ténèbres de ce siècle corrompu au royaume de la lumière éternelle... Il haïssait souverainement le monde. Il cherchait de jour en jour les moyens de s'en éloigner davantage. Il me disait encore dans sa dernière lettre par deux fois qu'il se retirait de ses amis mêmes, et qu'il ne voulait dorénavant que ceux qui étaient nécessaires pour le commerce de la vie... Si nous sommes capables de lui donner de la joie en l'état où Dieu l'a mis, c'est d'imiter toutes les vertus dont Dieu l'avait enrichi, son humilité, sa charité, sa douceur, son amour pour* JÉSUS-CHRIST, *qui était extrêmement tendre et affectif, sa compassion pour les pauvres, son ardeur pour toutes les bonnes œuvres, son attachement à l'Église et à toutes ses pratiques, sa faim pour la parole de Dieu et pour la justice, sa religion et son respect pour toutes les choses de Dieu, sa passion pour la Sainte Eucharistie qu'il désirait toujours ardemment, qu'il recevait avec tant de respect, devant laquelle il paraissait si anéanti et si abîmé en lui-même. Son humilité était si grande qu'il n'a jamais voulu*

(1) QUESNEL, *Recueil de Lettres spirituelles*. T. II, p. 487.

entrer dans les ordres, et qu'elle a toujours été victorieuse des instances qu'on lui a faites plusieurs fois pour cela, et qu'on lui faisait parce que sa sagesse, sa piété, son onction à parler de Dieu faisaient juger qu'il serait un ministre utile à l'Église. Mais sa modestie l'a enfin emporté sur toutes les considérations qu'on avait; et quoiqu'il eût l'esprit de l'onction intérieure du sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, il est sorti de ce monde sans en avoir eu le caractère. Je mets au rang de ses vertus chrétiennes l'amitié qu'il avait pour ceux avec qui Dieu l'avait uni, parce que tout était chrétien en lui, et qu'il ne s'attachait à personne que pour l'amour de JÉSUS-CHRIST par la considération de sa gloire et de ses intérêts, comme cette même raison le détachait sans peine de tout ce qu'il aimait sur la terre. Vous le savez, Madame, et vous l'avez expérimenté. Car, quoiqu'il eût pour vous toute la tendresse qu'un bon fils peut avoir pour une bonne mère, quand Dieu l'appela à la retraite, il rompit tous les liens de la chair et du sang pour suivre JÉSUS-CHRIST. Il quitta son pays natal, quand l'ordre lui en fut marqué par ceux qu'il avait rendus maîtres de sa conduite. Je ne puis penser à cette circonstance de sa vie, quand de Paris on le fit passer à la maison d'Orléans, qu'avec un extrême plaisir, parce que c'est en cet endroit que Dieu me le donna, et qu'il lui mit dans le cœur le désir de vivre avec moi, quoique je lui fusse peu connu. Il avait reçu l'ordre de ses supérieurs pour aller résider à près de soixante lieues de Paris, et il faisait en vous quittant, Madame, un sacrifice qui ne lui coûtait pas peu. Mais ces mesures ayant été changées sans qu'il s'en mêlât, il reçut avec inclination et avec plaisir l'ordre qui l'emmena où j'étais. Je ne l'avais vu qu'une seule fois, lorsqu'un de mes amis et des siens me donna le rendez-vous dans votre logis pour parler avec lui de quelques affaires. Il est vrai que, dans le peu de temps que je fus avec lui, son air, ses manières, son honnêteté me découvrirent une partie de son cœur, et gagnèrent le mien. J'en demandais depuis de ses nouvelles, et j'appris qu'il était entré dans l'Oratoire. Enfin

Dieu me le livra, et tout ce qui s'est passé depuis m'a fait connaître qu'il m'avait choisi cet ami, et que c'était un don de sa bonté pour moi. Je l'en ai souvent remercié, et je le remercie encore de tout mon cœur de me l'avoir laissé encore deux ans... On ne l'a jamais vu reculer, il a toujours avancé dans la piété ; toujours plus de recueillement, plus d'attachement à ses devoirs, plus de désirs de l'Eternité. C'est parmi ceux qui se seront endormis avec JÉSUS-CHRIST, que vous trouverez votre fils et mon ami, le frère de mon cœur et mon très cher fils en JÉSUS-CHRIST. »

Le Père Lelong (1) cite l'ouvrage suivant :

La Vie de la Vénérable Mère Anne des Anges, religieuse Carmélite du monastère dédié à la Sainte Mère de Dieu, par M. Cordier, abbé des Mauletz, Paris, Reims, 1694, in-8°.

Il appelle l'auteur François Cordier, et le dit mort en 1693, caractères qui conviennent fort au nôtre, quoiqu'il ne le dise point de l'Oratoire, pouvant n'avoir pas su qu'il en eût été. J'ai parcouru cette vie, et je n'y ai rien vu qui puisse la faire attribuer ou ôter au confrère Cordier. L'année de l'édition ne prouve rien contre, rien n'empêchant que ce ne soit un ouvrage posthume, sur lequel la mort l'aurait pris.

---

(1) *Bibliothèque historique*, N° 6316.

LX. — **Le Père Charles de Gonsin,**

Entré en 1680, mort en 1693.

Charles de Gonsin, fils de Bertrand Cuquemelle, Bourgeois de Cuquemelle près de Saint-Germain-en-Laye, après avoir été 18 ans écuyer de M. le maréchal d'Aumont, se retira cinq ans au Séminaire de Saint-Magloire, où il se fit prêtre en 1679; et, dans une mission qu'il fit avec le Révérend Père de Sainte-Marthe et quelques autres de nos Pères pendant le Carême de 1680, il souhaita d'entrer dans l'Oratoire, et en reçut l'habit là-même du Révérend Père Général, étant alors âgé de 45 ans (1).

Son zèle et son talent pour les missions le firent envoyer à la maison d'Amiens (2) consacrée à cet exercice, et il s'y employa avec grand succès à faire le catéchisme dans notre église.

Il y en fit même imprimer un petit en 1691, qui fut fort goûté. Il est, comme les autres ouvrages de ce genre, par demandes et par réponses. La simplicité, la clarté et la briéveté en font tout le mérite et le caractère. Les éloges qu'on lui en fit, et le grand débit qu'il eut, l'engagèrent à en faire une nouvelle édition augmentée.

Catéchisme dogmatique et historique, à l'usage du diocèse d'Amiens; ou instructions chrétiennes pour la jeunesse après la 1re Communion, contenant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, les Sacrements et un traité de la prière; avec une méthode facile

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil.*

pour faire les catéchismes ; par le R. P....., Prêtre de l'Oratoire de Jésus. Nouvelle édition corrigée et augmentée. Paris, Roulland, 1693, in-16.

A la tête de cette édition est une ordonnance de M. l'évêque d'Amiens, Faydeau de Brou, où il dit que ce Père s'applique avec fruit et avec soin, depuis plusieurs années, à l'instruction des peuples de son diocèse, qu'on ne peut qu'on ne soit édifié de la charité avec laquelle il se consacre au service des pauvres et de l'ardeur qu'il témoigne pour éclairer ceux qui languissent dans l'ignorance, et que, sachant que son catéchisme est d'une grande utilité pour les personnes avancées en âge aussi bien que pour les petits enfants, il exhorte ses curés de l'enseigner dans leurs églises, et il le propose à tout son troupeau comme un livre qui ne contient que des instructions solides et une morale très sainte, et ce prélat, un des plus dignes du dernier siècle, pouvait en mieux juger que personne.

M. l'abbé Lambert, un des approbateurs du Père de Gonsin, dit aussi qu'il y a tout lieu de croire que Dieu, qui a déjà versé tant de grâces sur l'auteur de ce livre dans toutes les missions, que sa charité lui a fait entreprendre, bénira tous les jours de plus en plus des desseins qui n'ont pour but que sa gloire et le salut des âmes.

Il les couronna bientôt en le faisant mourir cette même année, 1693, sur le lit d'honneur, à Hesdin en Hainaut, le 20 juin, dans le cours d'une mission qu'il y avait commencée.

LXI. — Le Père Pierre Paulinier,

Entré en 1643, mort en 1694.

Ce Père, né à Pézenas, fils de Jean Paulinier et de Catherine Desmases, fut reçu à l'Institution d'Aix après ses études de philosophie et une année de théologie, le 30 août 1643, étant âgé de 21 ans et 4 mois (1).

Il mourut à Lyon le 9 octobre 1694, y ayant été supérieur et demeuré plusieurs années (2).

Il y a fait imprimer quelques ouvrages de piété, entre autres une *Retraite sur l'état des morts* (3). C'est tout ce que j'ai pu savoir.

---

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*

(2) *Nécrologe.*

(3) Bordes, *Catalogue mss. des auteurs oratoriens.*

LXII. — Le Père Blaise Chaduc,

Entré en 1629, mort en 1694.

Blaise Chaduc, né en 1608 à Riom, en Auvergne, entra dans l'Oratoire, à ce qu'il nous en a conservé lui-même, le 28 janvier 1629, à la maison de Paris ; et deux mois après, fut envoyé par Notre Très Honoré Père avec cinq autres nouveaux confrères continuer leur année d'institution à Orléans sous le Père Antoine Perrin (1).

Il nous apprend encore de lui-même qu'il a été employé dix ans de suite dans nos collèges, cinq ans régent et autant préfet ; qu'il a été vingt-deux ans supérieur en différentes maisons, comme Beaune en 1641, Troyes en 1651, Boulogne en 1654, où il était encore théologal en 1661, Dijon en 1664, Orléans et Tours ; qu'il a prêché vingt-quatre carêmes, outre quelques dominicales, six octaves du Saint-Sacrement, deux de l'Assomption et quatre des Morts, sans ce qu'il a fait depuis jusqu'à sa mort ; car il parlait ainsi en 1673, et il vécut depuis encore vingt ans, n'étant mort à Paris que le 18 janvier 1694, âgé de quatre-vingt-sept ans, et ayant toujours travaillé jusqu'à l'extrême vieillesse.

Nous avons de lui divers ouvrages, parmi lesquels je me voudrais bien pouvoir dispenser, pour son honneur et celui de la Congrégation, d'en rapporter un qui a fait trop de bruit parmi nous en son temps pour pouvoir m'en taire. Le voici :

(1) Chaduc, *Déclaration de son état donnée en 1673.*

Lettre d'un théologien à un sien ami sur l'usure. Brochure de neuf pages in-folio.

Il prétend donner ici un système sur l'usure (vice commun en Auvergne), qui lui fasse également éviter deux écueils à craindre sur cette matière : le relâchement qui, à la faveur de quelques distinctions frivoles, réduit presque à rien l'usure dans la pratique ; et le rigorisme qui taxe d'usure toutes sortes d'intérêts à raison du prêt. Pour en venir là, il propose pour principe que l'usure n'est opposée qu'à la charité, et que, quand cette vertu n'y est point intéressée, on ne saurait pècher par ce vice-là. Il croit confirmer son dire en faisant observer que l'Ecriture Sainte ne condamne que l'espèce d'usure, où le pauvre est lésé et où l'on fait tort à ses frères. Mais, si les deux premiers textes qu'il cite, paraissent favorables à ce sens-là, le troisième, tiré du Deutèronome « *Non foenerabis fratri tuo ad usuram pecuniam tuam, nec fruges, nec quamlibet rem sed alieno ; fratri autem tuo, id quod indiget, accomodabis* » n'en semble pas susceptible, puisqu'il s'agit là du prochain sans distinction de riche ou de pauvre.

Il joint à l'Ecriture plusieurs passages des Pères qui ne font tomber l'iniquité de ce vice que sur l'oppression des indigents que l'usurier achève d'accabler, voulant laisser entendre par-là que c'est là tout ce que les Pères y ont trouvé de condamnable. C'est aussi tout ce qu'il y condamne lui-même, soutenant qu'il n'y a de mal qu'à exiger l'intérêt du pauvre et nullement des gens aisés qui font valoir l'argent qu'on leur prête, par le commerce ou leur industrie, et qui en retirent de gros profits, ou du moins ne sont pas incommodés du payement des intérêts de l'argent prêté. Le « *Mutuum date* » de l'Evangile « *nihil inde sperantes* » est, selon lui, non un conseil mais un précepte aussi exprès que celui de l'aumône, mais seulement par rapport à ceux de nos frères qui se trouvent dans le besoin, et besoin non imaginaire, qui ait sa source, non dans le désir de monter et de s'agrandir, mais dans un besoin

d'état et une véritable nécessité. Hors cette nécessité, il tranche le mot, il est aussi permis de trafiquer de son argent que de toutes autres choses. Mais, si le pauvre vient à gagner sur le prêt que je lui ai fait, ne puis-je pas exiger d'entrer en part du profit qu'il a fait avec mon argent ? Non, répond-il, parce que cela m'est défendu par la loi qui veut que je lui prête sans intérêt. Mais ne vaudrait-il pas mieux donner à contrat de constitution, moyen légitime et autorisé ? Nullement. Et je soutiens qu'un tel contrat, passé avec un homme dans le besoin, n'est pas moins usuraire qu'un simple prêt avec intérêt, parce que la loi de Dieu me défend de tirer avantage de son état d'indigence et de retirer du profit de lui sous le prétexte de le soulager. Un mineur a droit de tirer de son tuteur l'intérêt de son bien que les lois lui ont confié à ces conditions ; il faut donc que ces conditions soient licites. On tire légitimement tous les jours l'intérêt du prix qu'une maison a été vendue jusqu'à ce que le fonds en soit acquitté. Et qu'on ne dise pas que c'est parce que l'acheteur jouit actuellement du fonds, car, sur le pied d'une vente à raison de 10.000 livres, il payera 500 livres de rente, d'un fonds qui ne lui rendra pas quelquefois 100 écus. Ce n'est donc pas tant à raison de la maison qu'à cause des 10.000 livres qu'il est censé avoir données, que le vendeur s'en fait donner 500 livres par an... Les banquiers prêtent licitement à intérêt tous les jours ; pourquoi sera-t-il défendu à tout venant de faire, s'il lui plaît, le même commerce de son argent ? On prête tous les jours de la vaisselle et autres ustensiles d'argent sous la condition d'un profit réglé ; pourquoi n'exceptera-t-on que l'argent monnayé ? Pourquoi sera-t-il plus permis de louer dix écus une chaise pour assister à un sermon pendant le cours d'un Carême que de tirer 50 livres au bout de l'an de 100 pistoles que j'aurais prêtées, ayant surtout toujours attention à ne tirer profit que des gens aisés, et m'engageant à y renoncer dès que, de riches, ils deviennent pauvres ?

Tel est l'abrégé des preuves du Père Chaduc et l'analyse de son système ; et il en était si entêté, que le Père Thorentier s'étant cru obligé de le réfuter dans un livre qu'il donna sous le faux nom du sieur du Tertre, et dont je rendrai compte sous son article, le père Chaduc répliqua par un autre livret que voici :

Traité de la nature de l'usure selon la loi de Dieu et la doctrine des Saints Pères, où est réfuté le livre du sieur du Tertre, prêtre, intitulé : L'usure expliquée et condamnée par les Saintes Ecritures, où est principalement réfutée la Lettre d'un théologien qui permet l'usure aux riches, par le sieur de Mariolles, docteur en théologie. Avignon, aux dépens de l'auteur, 1675, in-16.

Dans cette réplique, il abonde plus en injures contre son antagoniste qu'en bonnes raisons. Il écrit en homme piqué et qui, ne se possédant plus, s'écarte du but, vétillant sur des bagatelles, et ne faisant que répéter les deux principes de sa lettre que l'usure n'est opposée qu'à la charité, et que la défense que Dieu nous en a faite, n'ayant pour fondement que les textes de l'Ecriture, c'est par les endroits de l'Exode, où elle est interdite aux Juifs à l'égard des pauvres, qu'il faut expliquer tous les autres textes, où cette défense est réitérée, comme y étant relatifs.

Panégyrique de Saint-Amable établi sur la vertu que Dieu a donnée à ses reliques d'arrêter la furie du feu dans les incendies et le venin des serpents dans leurs morsures, in-4° de 37 pages.

Au bas de l'Epître dédicatoire au Présidial de Riom il signe : Blaise Chaduc, prêtre de l'Oratoire.

Les deux merveilles annoncées dans ce titre font la matière unique de son discours et de l'éloge de son saint, dont il avoue d'ailleurs nettement qu'il ignore la vie et les actions particulières. Il en parle comme d'un effet public constant et notoire. Il en prend sujet de moraliser dans son premier point contre le peu d'ardeur qu'on a d'étouffer en

soi le feu bien plus dangereux de la concupiscence; et dans le second, de prévenir les tentations du démon, les ruses de l'ancien serpent. Le style n'en parait pas assez châtié : les figures y sont trop marquées et les mouvements sentent un peu trop son déclamateur ou l'amplification de collège. Il fallait qu'il fût jeune, quand il le fit. Je n'y vois rien qui en désigne l'année.

Il est apparemment l'auteur d'une autre brochure de même forme et de même étendue, comme elle est de même style et sur le même sujet qui parut en 1655, sous ce titre :

La vie et les miracles de Saint-Amable, patron de la ville de Riom, recueillis de divers auteurs et manuscrits tant anciens que nouveaux, tirés des archives de la Marguillerie de la même ville. A Riom, chez Pierre Costerauste, 1655, in-4°.

Mais voici ce que j'ai vu de lui de meilleur :

Dieu-Enfant, ou le mystère ineffable du Fils de Dieu anéanti en la condition des enfants, et de l'obligation particulière des chrétiens à la dévotion de la divine Enfance. Par le R. P. Chaduc, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie. Lyon chez Certe, 1682, in-12.

Ce sont ici douze sermons, où il considère ce mystère sous divers rapports. Il ne s'énonce pas mal; il a du fonds, suit et développe assez bien ses principes. La morale de ses sermons est toujours de nous rappeler à l'esprit de l'enfance chrétienne. Mais ses sermons se ressentent de l'âge et du goût du P. Senault, un peu secs, d'une morale un peu vague et qui ne serre pas d'assez près l'auditeur sur la réformation de ses mœurs. Le P. de Sainte-Marthe, avant de le laisser imprimer, le fit examiner par les Pères du Juannet, Thorentier et Quesnel.

Le P. Cloyseault (1) lui attribue encore une

Octave du Saint-Sacrement, in-8° — et une autre

(1) Cloyseault, *Catalogue des auteurs oratoriens*, page 335.

Octave des Morts. Je n'ai encore vu ni l'une, ni l'autre.

Le P. Chaduc résida à Saint-Honoré depuis 1669 jusqu'à sa mort, excepté un couple d'années que, pour le punir de son livre, il fut relégué par le Conseil à Troyes en 1677.

LXIII. — Le Père Michel Barbey,

Entré en 1647, mort en 1695.

Michel Barbey, natif de Saint-Riquier, exemption de l'abbaye de Fécamp, entra dans l'Oratoire, âgé de vingt-deux ans, le 17 octobre 1647 (1), et, après le cours ordinaire de nos exercices classiques, fut presque toujours supérieur, comme de Condom en 1657, de Pézenas en 1660, de Dijon en 1664 (2), tant sa douceur, sa régularité, sa sagesse le rendaient propre pour la conduite des autres. Il donna en cette dernière ville l'ouvrage suivant :

Réflexions sur des sentences tirées de la Sainte Ecriture et des Pères par ***. Dijon, chez la veuve Pierre Chavance, 1667, in-12.

Ce sont des réflexions pour méditer chaque jour de l'année sur quelque vertu du saint dont on fait la fête, ou sur le mystère qu'on célèbre, et sur chaque jour trois réflexions ; mais si courtes qu'elles n'occupent jamais plus d'une page d'un petit in-12. On dirait que c'est ici un cours de suffrages ou billets des saints de chaque mois. La première est toujours tirée de l'Ecriture Sainte ou des Pères. Le tout me semble assez peu de chose, tant par le choix des sentences que pour le goût des réflexions et la qualité du style.

Aussi l'endroit par où ce Père s'est rendu plus recommandable, c'est la conduite de nos maisons. Il fut comme le fondateur et le Père de celle du séminaire de Soissons, où il fut envoyé dès son établissement en 1675 sous l'épis-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil.*

copat de M. de Bourlon, qui nous y avait appelés. Il ne fallait pas un homme moins sage et moins modéré pour parer et écarter tous les coups que portait à cette maison naissante l'abbé de Saint-Léger de Soissons, frère de l'évêque, et qui nous était aussi opposé que M. de Bourlon nous était favorable. Sous M. de Sillery, son successeur, le Père Barbey n'éprouva que consolations. Ce prélat avait en lui toute confiance et une vénération singulière pour sa personne. On en va voir un beau monument par l'épitaphe composée par lui-même, qu'il fit graver, à la mort de ce Père, sur un marbre noir et poser contre le mur de la chapelle du séminaire, du côté de l'Epitre ; et que j'ai appris que les Sulpiciens, que M. Languet y a introduits à notre place, ont indignement fait enlever, depuis que je l'ai fait copier dans la pensée que j'avais toujours qu'ils en viendraient là, parce que cette pierre, monument de la piété du Père Barbey, de la reconnaissance de M. de Sillery et des services rendus par la Congrégation à ce diocèse, criait trop haut contre les ravisseurs et contre celui qui les a introduits dans la bergerie.

A la mémoire de Michel Barbey,
Prêtre, visiteur de la Congrégation de l'Oratoire,
Supérieur du Séminaire de Soissons,
Mort à Braine le 2 octobre 1696, âgé de 71 ans.
Sa charité n'eut point de bornes ; son zèle pour la gloire de Dieu fut infini ;
Passant,
Si tu es touché de quelque amour pour la gloire de la maison du Très-Haut,
Apprends qu'il a été comme le fondateur du séminaire de ce grand diocèse.
Si cette école sainte est aujourd'hui richement dotée, c'est un effet de ses soins, de ses travaux, de sa sagesse.
Répandez ici des larmes, prêtres, sacrés disciples, vous tous qu'il a formés

A la piété et à la vertu par ses institutions et par ses exemples ;
C'est un tribut que vous lui devez avec justice.
Il revenait d'achever l'heureux ouvrage de l'union du chapitre du Mont-Notre-Dame
A son cher séminaire, quand, passant près du pont de la ville de Braine,
Il tombe et est suffoqué dans les eaux.
Hélas !
Le feu de la charité qui le consumait, n'a-t-il pu le garantir d'un sort si déplorable !
Mais pourquoi se plaindre ?
Animé de l'esprit de Dieu et plein de jours,
Il a voulu faire un sacrifice de sa mort à un saint travail
Auquel il en avait fait un de toute sa vie.
Il était plein de bonté, de générosité, de douceur ;
Ses manières tendres, ouvertes et naturelles lui acquéraient un empire absolu sur tous les cœurs.
Il savait l'art de donner de la consolation aux âmes les plus affligées.
Fabio Brulart de Sillery,
Evêque de Soissons, plein de douleur,
En reconnaissance des grands services qu'il a rendus à son diocèse, ordonna
Qu'on lui posât cette épitaphe.
Que la terre te soit légère,
Des ministres sacrés ô doux et tendre Père !
Que la paix soit sur toi dans le sombre séjour !
Attends que la trompette annonce le grand jour ;
Alors, parmi cent chœurs de légions ailées,
Tu franchiras des cieux les voûtes étoilées.

LXIV. — Le Père François de Clugny,

Entré en 1651, mort en 1694.

Ce Père, issu d'une des plus nobles maisons de Bourgogne célèbre dans la province depuis plus de 600 ans (1), était fils de Guy de Clugny, lieutenant du roi d'Aigues-Mortes, place et port de mer du Bas-Languedoc. Il y naquit le 4 septembre 1637. Il eut pour mère Anne du Conseil de Condamine, vertueuse dame, qui, après la mort de son mari, fut reçue pour sa piété première dame d'honneur chez la religieuse princesse de Conti (Martinozzi), et quitta la cour pour se faire carmélite au couvent de Beaune, dès qu'elle vit ses deux fils placés. (2)

François, le cadet, fit ses études en notre collège et pension de Beaune avec une telle candeur et innocence de mœurs, que, pour contenter son ardent désir, on lui fit faire sa première communion à huit ans, du conseil de la célèbre sœur Marguerite du Saint-Sacrement, qui l'avait offert au Saint Enfant Jésus. A l'issue de sa rhétorique, il demanda avec tant d'instances d'entrer dans l'Oratoire, que, quoiqu'il n'eût que quatorze ans, Madame sa mère, qui l'avait toujours destiné dans son cœur par l'estime qu'elle avait pour la Congrégation, y donna les mains et le fit venir à Paris où il fut reçu le 11 novembre 1651 (3).

Après son Institution qu'il fit avec beaucoup de ferveur, ne vivant presque de la vie de l'esprit, ne se pardonnant rien, mortifiant tellement tous ses sens qu'il n'en faisait

(1) P. Bourrée, *Vie Clugny*.
(2) *Registre de l'Institution de Paris.*
(3) *Registre de l'Institution de Paris.*

presque aucun usage, il fut étudier en philosophie à Juilly, et fit après sa théologie à la maison de Paris avec un merveilleux progrès, ayant l'esprit naturellement bon et solide. Sa jeunesse le fit ensuite exercer dans l'emploi des classes. Il enseigna les belles-lettres au Mans, à Beaune, à Angers, à Troyes et à Montbrison ; et il n'y a aucune de ces maisons qu'il n'ait laissée embaumée de sa bonne odeur, c'est-à-dire de celle de Jésus-Christ. On distinguait ses écoliers de tous les autres par leur piété et modestie. Il parlait peu, était fort retiré et d'une exactitude inviolable à ses réglements.

Il fut ordonné prêtre en 1662 à Troyes. Faisant la rhétorique à Montbrison en 1664, un jour qu'il était dans la bibliothèque, comme il étendait la main pour tirer un livre, il devint tout-à-coup aveugle, triste épreuve pour un homme de vingt-six ans, qu'il porta néanmoins tant qu'il plut à Dieu de la faire durer, avec la fidélité et la résignation de Tobie. Après tous les secours qu'il put tirer des plus habiles oculistes de Paris, où on le fit venir pour cela, il lui resta toujours une faiblesse de vue et deux petites taches obscures qui se présentaient toujours devant les objets qu'il regardait sans l'empêcher de lire et d'écrire, quoique non sans peine. Cet état détermina le Père Senault à le placer à Dijon, maison de repos, où il devait être auprès de Monsieur son frère établi en Bourgogne, province de leur origine ; et, depuis 1665 qu'il y vint demeurer jusqu'à sa mort, cette ville a été le théâtre de ses travaux et de ses vertus apostoliques.

Durant près de trente années qu'il y a passées, sa vie n'a été qu'un cercle continuel de bonnes œuvres et d'exercice de vertus qui se succédèrent les unes aux autres. Catéchiser, prêcher, confesser, visiter les pauvres et les malades, étudier l'Ecriture Sainte et les Pères, surtout saint Augustin et saint Bernard, ses maitres de prédilection, tel fut en deux mots le cours de sa vie parfaitement uniforme, dont il suffira de rapporter quelques traits.

A son insu, son frère lui fit résigner par un de leurs parents deux petits bénéfices simples, dont il lui fit venir les provisions de Rome, sans même qu'il s'en doutât. Après s'être débattu près d'un an pour ne les pas accepter et n'en avoir pris possession que pour céder aux importunités de son frère, au bout de deux ans qu'il les conserva, il s'en démit entre les mains des collateurs ordinaires, ne pouvant résister plus longtemps à la crainte que, dans la collation qui lui en avait été faite, ou dans l'usage qu'il en ferait, il n'y eût quelque chose contre les règles. Il exigea même de son frère une somme de mille deux cents livres sur son patrimoine pour donner aux pauvres, tout ce qu'il croyait s'être approprié du revenu de ces bénéfices durant qu'il en avait joui, et lui fit en même temps une donation irrévocable et universelle de tout ce qu'il pouvait prétendre de sa maison, ne se réservant sur ses droits qu'une pension si modique qu'à peine pouvait-elle suffire à lui fournir des habits, sans inquiétude pour l'avenir et sans égard aux infirmités habituelles dont il était dès lors travaillé. Ceci arriva vers 1672.

Quelques années auparavant (1), le Prince et la Princesse de Conti voulaient lui faire avoir un évêché. Rien ne leur était alors plus aisé par la faveur du Cardinal Mazarin, oncle de cette princesse. Ils en parlèrent à sa mère que, dans un voyage entrepris pour aller aux eaux de Sainte-Reine en Bourgogne, ils furent voir tout exprès dans son couvent des Carmélites de Beaune. Ils ne lui demandaient pour cela qu'une assurance qu'après la démarche faite, son fils ne refuserait pas. Cette vertueuse mère, qui connaissait le fond de l'humilité de son fils, ne voulut point s'engager à leur répondre de son consentement, leur fit même entendre qu'il n'y fallait nullement compter. On le manda à la grille pour saluer leurs Altesses, car il se trouvait alors

(1) *Vie de Clugny*, p. 208.

à Beaune ; mais, s'étant douté qu'elles pourraient lui faire cet honneur, il s'alla cacher pendant près de vingt-quatre heures dans un petit réduit de la maison, où l'on serrait le charbon, où on n'avait garde de s'aviser de l'aller chercher, et il n'en sortit qu'après leur départ de Beaune.

Quand le Roi se rendit pour la seconde fois maître de la Franche-Comté en 1674, la Reine avec toutes les dames de la Cour resta près de six semaines à Dijon. Non seulement le P. de Clugny résista aux invitations que plusieurs d'entre les amies de Madame sa mère lui firent de les aller voir ; mais il ne voulut pas même monter en chaire, tout le temps que la Cour séjourna dans cette ville, lui qui le faisait fort souvent et avec plaisir, dès qu'on l'en priait.

Sur la réputation de son éminente piété, M. Pinette voulut l'attirer à l'Institution de Paris pour la direction des confrères. Nos Pères appuyèrent sa proposition auprès du P. de Clugny. Il s'en défendit constamment sous le prétexte de la faiblesse de sa vue ; mais, au fond, se jugeant incapable de cet emploi, comme de tous ceux qui pouvaient le distinguer tant soit peu. C'est pour cela que forcé en quelque façon en 1680 d'accepter la supériorité de la maison de Dijon, quoiqu'il la conduisît avec une douceur, une paix, une bénédiction singulière de la part de tous les particuliers qui la composaient, et que, ne prenant pour lui que la peine et le soin de veiller sur tout et de contribuer au soulagement de tous, ils se fit l'esclave de tous, il se raidit au bout de trois ans, et s'obstina tellement à n'en vouloir plus, qu'on fut obligé de céder et de ne lui plus faire violence sur cet article. Il en usait ainsi, non par humeur, ni par dégoût du travail, mais uniquement parce que, se regardant comme un ver de terre et se tenant toujours dans son cœur aux pieds de tout le monde, il était dans un état violent de se voir au-dessus des autres.

Durant ses trois ans d'exercice, il se chargea de faire les dimanches, dans notre église, des instructions familières ou catéchismes renforcés sur tous les mystères de la reli-

gion, le Symbole, le Décalogue, les Sacrements. Il les continua huit ans de suite, sans que l'ardeur de toute la ville, qui y accourait en foule, ralentît par la succession du temps, comme c'est assez l'ordinaire, lorsque les choses n'ont plus le charme de la nouveauté. On trouvait qu'il parlait avec une éloquence, un zèle, une onction préférable aux discours les plus étudiés. L'intendant de Dijon, alors M. de Harlay, sa femme, fille du Chancelier Boucherat, et tout ce qu'il y avait de gens de condition à Dijon courait à ces catéchismes comme le peuple.

Soit jalousie de ses succès, soit atteinte de zèle amer, il se trouva des gens qui le décrièrent sur sa morale, qui voulurent le faire passer pour un homme outré, jetant mal à propos du trouble dans les consciences, et qui l'accusèrent même en particulier d'avoir avancé une proposition erronée. Dès qu'il le sut, se croyant redevable envers le public de justifier l'intégrité de sa foi, il désavoua tout simplement au premier discours la proposition qu'on lui imputait calomnieusement, exposa ses vrais sentiments, pria ceux qui iraient désormais l'entendre d'y aller avec un esprit de frère et d'ami ; ce qu'il ne put néanmoins obtenir de ses censeurs prévenus, qui continuèrent de crier contre lui à la nouveauté et au rigorisme.

Il en fut de même de sa conduite dans le confessionnal, où, en ministre inflexible, il ne savait ce que c'était que d'allier les maximes du monde avec la sainte sévérité de l'Evangile et d'ajuster celui-ci aux désirs et aux passions des hommes. Il y faisait pourtant foule, et ses pénitents et penitentes de toutes conditions, de tout ordre, même entre les rangs les plus distingués, étaient encore plus distingués dans toute la ville par leur régularité et leur modestie, en sorte qu'il avait passé comme en proverbe à Dijon qu'*aller au Père de Clugny et se convertir sincèrement, n'étaient qu'une même chose*.

Deux personnes entr'autres, qui, sous sa direction, se sont élevées à une éminente piété, l'abbé Févret et la pré-

sidente Boyvant, dont le Père Bourrée a écrit la vie, seront à jamais sa joie et sa couronne devant le Seigneur (1).

Il se sacrifiait par l'exercice de la prière, de la pénitence, de la charité pour le soin du troupeau que Dieu lui avait confié, et consuma ses jours à l'assister. Car l'an 1694, qui fut si funeste par la quantité de fièvres contagieuses dont le royaume fut ravagé, sa charité l'ayant poussé à secourir avec une assiduité inconcevable son cher troupeau, que le mal contagieux semblait avoir particulièrement attaqué, et se prodiguant le jour et les nuits qu'il passait fort souvent entières au chevet de ses malades, il fut atteint d'une fièvre maligne et pourprée, qui, négligée durant quelques jours, attaqua le cerveau, et lui ôta presque toute liberté d'esprit, sans néanmoins le mettre hors d'état de recevoir les sacrements de l'Eglise, avec lesquels il mourut le 29 octobre 1694, âgé de 57 ans, dont il avait passé quarante-trois dans la Congrégation et dans l'exercice continuel de toutes sortes de bonnes œuvres, vérifiant par le genre de sa mort ce qu'il avait accoutumé de dire : « *qu'on ne devait pas craindre de mourir en bête, c'est-à-dire sans cette présence, cette liberté d'esprit que plusieurs voudraient avoir dans ce dernier moment, lorsqu'on avait vécu en ange* » (2).

C'est le témoignage que lui rendit hautement la ville de Dijon à sa mort. On accourut en foule à l'Oratoire, riches et pauvres. Sous prétexte de lui baiser les pieds ou les mains, on lui coupait ses cheveux, on lui arrachait les ongles, ou quelques lambeaux de ses habits, on faisait toucher des linges et des chapelets à son corps, et il fallut, pour arrêter le cours de ces marques de vénération, le tirer de la nef de l'église et l'emporter dans le sanctuaire, dont on ferma le balustre.

De son vivant, de grands personnages témoignèrent faire un cas très particulier de sa piété. M. de Villars, archevê-

(1) *Vie de Clugny*, page 108.
(2) *Ibid.*, page 153.

que de Vienne, l'ayant connu dans le séjour qu'il fut obligé de faire à Dijon pour un procès, ne cessa depuis d'avoir pour lui une estime singulière.

Sa réputation avait pénétré jusque dans le désert de la Trappe. La Prieure d'un monastère de Dijon consulta M. de Rancé sur diverses peines dont elle était travaillée. Le saint abbé lui répondit qu'il s'étonnait qu'*ayant si près d'elle un homme d'une capacité et d'une piété consommée, un directeur d'une suffisance et d'un mérite aussi universellement reconnu que l'était celui du Père de Clugny, elle crût avoir besoin d'autres lumières ; et qu'étant à la source, elle s'avisât d'aller chercher si loin un faible ruisseau.* Ce sont à peu près ses termes. M. Le Camus, à qui elle s'était aussi adressée, lui fit la même réponse ; et ce saint cardinal, qui avait souvent entretenu ce Père durant le séjour que son procès avec les Dames de Montfleury l'obligea de faire à Dijon, disait, de retour dans son diocèse, qu'il se promettrait d'y établir bientôt partout une solide réforme, s'il y pouvait trouver un petit nombre de bons ouvriers remplis du zèle du Père de Clugny (1).

C'était un homme très doux de son naturel. On ne le vit jamais en colère, jamais de mauvaise humeur. Il est inouï qu'on ait remarqué en lui quelque altération ou la moindre inégalité, qu'il ait jamais rien dit de fâcheux ou de désobligeant à qui que ce soit ; qu'il ait même haussé le ton de sa voix.

C'était la douceur et l'affabilité même, extrêmement tendre envers ses amis, plus tendre encore à l'égard des pauvres.

Le grand et le petit hôpital de Dijon, une partie des bâtiments du Bon Pasteur, l'église de Notre-Dame du Refuge, aussi bien que la grande prison appelée *de la maison de ville,* et celle du palais, ou la Conciergerie, seront d'éternels

(1) *Vie de Clugny*, p. 143.

monuments de sa charité. Il ne se contentait pas de faire des largesses aux pauvres et aux malades, de les consoler, de leur procurer des rafraîchissements et des remèdes, il les servait souvent de ses propres mains (1).

Sa dureté envers lui-même allait encore plus loin. Il s'était imposé la loi de n'aller jamais dîner hors de la maison, qui que ce fût qui l'en priât. Il se retranchait la meilleure partie de sa portion pour la partager avec quelque pauvre. Il n'accordait aucune sorte de consolation à ses sens. Les carêmes, il s'était voulu réduire à ne manger que le soir et même, une année, à n'user pour toute nourriture que du pain sec. L'affaiblissement de sa vue que, depuis son accident, il eut toujours mauvaise et l'ordre de ses supérieurs l'empêchèrent de continuer. Il portait presque toujours la haire avec une ceinture de crin sur les reins. Il s'était fait lui-même une espèce de corselet de fer blanc battu, un peu maniable, mais râpé en dedans, avec lequel il fut fort honteux un jour d'être surpris, l'ayant sur le corps, par un homme familier avec lui, qui s'en aperçut en lui serrant la poitrine avec les deux mains, sans se douter de sa découverte. Enfin il couchait ordinairement sur des planches, qu'il étendait la nuit sur son lit, et n'avait qu'une pièce de bois pour chevet. Le désir d'être partout fidèle à cette pratique, le décela malgré lui. Car, se trouvant une fois à la campagne chez un ami, plutôt que de manquer de planches, il détacha un des volets des fenêtres de la chambre où on l'avait couché ; mais ce volet assez fraîchement peint à l'huile, joint à la chaleur du lit, trahit le saint pénitent par les traces de couleur, qui se trouvèrent le lendemain dans ses draps (2).

On voit par ces divers traits et bien d'autres qu'on pourrait déduire, que, si le P. de Clugny ne prêche autre chose que la pénitence dans ses ouvrages, il la pratiquait le pre-

(1) *Ibid.*, p. 213.
(2) *Ibid.*, p. 190.

mier, qu'il exige encore moins de ses pécheurs qu'il ne se prescrivait à lui-même, et que, s'il se qualifie toujours du nom de pécheur, à la tête de tous ses livres, il se traitait comme tel, quoique ceux qui l'ont connu de plus près soient convaincus qu'il n'avait jamais perdu l'innocence de son baptême.

Il les composa la plupart sans dessein de les faire imprimer, dans la seule vue de l'utilité d'une de ses pénitentes, qui était dans une grande ferveur, à peu près comme saint François de Sales, quand il écrivait pour sa Philothée. Les copies, qui s'en répandirent, le firent consentir à l'impression comme un moyen de les rendre utiles à plus de personnes (1).

Je penche fort à lui attribuer celui-ci :

Le catéchisme de la dévotion, ou instruction familière de tout ce qu'il faut savoir pour vivre d'une vie vraiment dévote dans le siècle en quelque condition que l'on soit, principalement pour les personnes simples, dédié à Saint-François de Sales. Lyon, Certe, 1681, in-12, 430 pages.

Les approbations le disent composé par le R. P. F. C. P. D. L.; mais M. l'abbé Papillon prétend que le P. Bourrée ne lui a jamais nommé cet ouvrage parmi ceux du P. de Clugny. Il est, du moins, sûrement d'un de nos Pères.

La dévotion des pécheurs par un pécheur. Lyon, Briasson, 1685, in-12. La deuxième édition chez le même est de 1689 ; la troisième de 1701.

A peine eut-il vu le jour qu'il fut attaqué en divers chefs et déféré au grand Vicaire de M. de Langres. Ces bruits alarmèrent le R. P. de Sainte-Marthe, qui lui écrivit pour lui faire des reproches de ce qu'il n'avait pas soumis cet ouvrage à son examen selon le règlement qu'il avait fait pour tous ceux des nôtres, avant que de le faire imprimer.

(1) *Ibid.*, page 129.

Le P. de Clugny répondit qu'il l'avait été à son insu et sans sa participation par M. l'abbé Févret, qui avait jugé utile pour le public un ouvrage que l'auteur n'avait fait manuscrit que pour l'instruction d'une seule personne ; qu'au reste, il avait expliqué si nettement devant quelques personnes considérables de Dijon et devant quelques ecclésiastiques missionnaires les endroits où ceux-ci avaient trouvé à redire dans son ouvrage, que tous les bruits étaient apaisés : ce qui fut aussi certifié par l'abbé Févret (1).

On prétendait que l'auteur était opposé aux actes d'obligation, lui qui, au contraire, réduit toute l'oraison des pécheurs à adorer, à s'humilier et à s'offrir à Dieu ; et qu'il avoisinait le Quiétisme, qui commençait à faire du bruit dans ce pays-là, quoiqu'il soit notoire à quiconque a tant soit peu lu ses ouvrages, qu'il y prend très souvent à tâche de le combattre et dans celui-ci spécialement.

Ce qui choquait le plus ses mauvais censeurs, c'est le cinquième chapitre de ce livre, qui a pour titre : *Du poids du péché*, et commence ainsi : « *Il n'y a rien sans doute de plus pernicieux que le péché ; mais j'ose assurer que rien n'est plus utile au pécheur que de sentir amèrement le poids de son péché* » (2).

Proposition qu'il ne fait que développer en la manière solide et orthodoxe qu'on peut aisément juger dans la suite de ce chapitre, comme quand il dit :

« *Tandis qu'un pécheur sent son poids, et que son péché lui devient un fardeau insupportable, il n'y a rien de désespéré pour lui ; et ce qu'il doit le plus craindre, est qu'il ne se fortifie tellement dans le crime, qu'il en porte le poids sans peine et même sans le sentir* ».

Aussi ses supérieurs ne trouvèrent-ils rien à changer dans sa doctrine et dans son langage.

(1) *Registre du Conseil*, du 25 novembre 1689.

(2) *Dévotion des pécheurs*, p. 66.

Le manuel des pécheurs par un pécheur. Dijon. Ant. Fariot, 1686, in-12 et à Lyon.

J'en connais trois éditions. La dernière est augmentée d'une seconde partie, qui tient 162 pages et est l'ouvrage non du P. de Clugny, qui était mort depuis longtemps, mais du P. Bourrée, son ami et son historien, qui la donna en 1713 (1).

De l'oraison des pécheurs par un pécheur. Dijon. Grangier, 1689, in-12. La deuxième édition est de Lyon, chez Briasson, 1701.

Le P. de Colonia, jésuite, dans sa *Bibliothèque Janséniste* (2), dit que ce livre, qui a eu assez grand cours, est tout infecté des principes et des erreurs les plus dangereuses du Quiétisme. Il cite, pour le prouver, la page 80, où le titre d'un chapitre est *qu'il ne faut point s'exciter soi-même dans la prière ;* la page 25, où il fait dire au P. de Clugny *qu'il ne faut point faire des résolutions en détail* ; et ce que ce Père dit page 101, touchant les mystères de Jésus-Christ. Il lui fait néanmoins la grâce de croire qu'*il n'a erré que par pure illusion, et non par esprit de système.*

En vérité, il n'y a qu'un Jésuite capable de faire une pareille imputation à un auteur qui s'attache *ex professo,* en tant d'endroits de ses ouvrages, à combattre le Quiétisme, comme ayant cours alors dans Dijon ; qui a soin d'en avertir dès sa préface d'une manière si claire qu'on ne saurait s'y tromper. Car voici ses termes : (3)

« *Au reste, j'avoue ingénuement, et même depuis la décision de Rome, je fais gloire de dire qu'une de mes principales intentions dans tous les livres de piété que j'ai mis en état de paraître au jour, et particulièrement dans celui-ci, a été de*

(1) Grozelier, *Mém. man.*
(2) Page 284.
(3) Clugny, *Orais. des pécheurs. Préface.*

combattre les erreurs (1) *depuis peu si justement condamnées dans Molinos et les autres quiétistes...*

Il est aisé de voir dans les pages 165-167, et même dans le troisième chapitre qu'on a pris à tâche d'y combattre par avance la fausse spiritualité et les erreurs susdites du quiétisme. »

Mais, pour ôter au Jésuite le prétexte même qu'il prend pour calomnier notre auteur, j'observe qu'il commence ainsi ce chapitre de la page 80, intitulé : qu'il ne faut point s'exciter.

« *On ne doit pas s'imaginer*, dit-il, *que je veuille ici favoriser la lâcheté ou la lenteur qui n'est que trop naturelle aux pécheurs. Je sais que la ferveur est très bonne dans l'Oraison, et que l'on n'y doit craindre rien davantage que la tiédeur. Comment pourrais-je autoriser un état que Dieu témoigne lui être insupportable ?... Mais il y a deux sortes de ferveur : une que le Saint-Esprit allume dans nos cœurs, et une autre que nous excitons par les efforts de l'application de notre pauvre esprit.* »

Or c'est cette contention qui va à bander la tête ou à échauffer l'imagination, et ces seuls efforts naturels qu'il condamne, quand ils sont seuls, parce qu'ils ne sont propres qu'à jeter une âme dans l'illusion, en se croyant dans la ferveur, quand elle en est bien éloignée.

Enfin, dans la page 25 que le Jésuite oppose encore, il n'a pu y trouver d'erreur qu'en altérant les paroles et lui faisant dire crûment qu'il ne faut point de résolutions en détail ; au lieu qu'il dit : « *Je crois même qu'il n'est point absolument nécessaire d'exprimer au long des demandes, ni de former en grand détail des résolutions. Car il me semble,* ajoute-t-il, *que la simple exposition de nos besoins est la meilleure manière de demander, et qu'étant la plus humble,*

(1) Aussi, dans tous les factums et pièces contenant l'histoire du Guillotisme de Dijon, qui faisait partie du quiétisme, je n'ai point vu que le Père de Clugny, dont il est parlé plus d'une fois, y soit maltraité.

elle est aussi laplus propre à attirer les miséricordes du Ciel.»

Sujets d'Oraisons pour les pécheurs, tirés des Epîtres et des Evangiles de l'année, par un pécheur. Lyon, Briasson, 1695, in-12, 4 volumes.

Le mercredi d'après Pâques il y a, page 48, un trait qui, pris à la lettre, ferait du P. de Clugny un infaillibiliste au sujet de saint Pierre, qui se jette à la mer pour aller joindre Jésus-Christ, tandis que les autres restent dans la barque. Il dit : « *Ne nous jetons pas avec présomption dans la profondeur des mystères, en y voulant trop raisonner. Cette témérité en a fait périr plusieurs, et saint Pierre seul a ce droit. C'est à lui à se jeter dans les grandes questions. Quelque profondeur qui s'y rencontre, il ne laissera pas d'arriver infailliblement à Jésus-Christ. C'est à son vicaire, c'est à celui qui tient sa place sur la terre, à décider des hautes vérités. Pour nous, n'entreprenons pas même de les sonder, ni de les examiner. Contentons-nous, quelque zèle que nous sentions, de demeurer dans le vaisseau, dans l'Église, avec modération et avec une humble soumission. Nous ne laisserons pas d'arriver à Jésus-Christ, où saint Pierre nous aura montré le chemin.* »

Le Père de Colonia porte le même défavorable jugement de cet ouvrage sans qualifier, ni extraire aucune proposition en particulier.

En la page 234 des *Lettres d'un abbé à un évêque*, Paris, chez Leclerc, 1715, qu'on attribue au P. Lallemand, jésuite, il est dit que dans la *Dévotion des pécheurs* le père de l'enfant prodigue est blâmé de trop d'indulgence ; et, sur cela, le P. de Clugny est traité d'imbécile, et on ajoute qu'il n'a fait qu'imprimer ce que ses confrères pratiquent (1).

La mort ayant surpris le P. de Clugny sur cet ouvrage au septième dimanche après la Pentecôte, le P. Bourrée, qui en a été l'éditeur, l'a continué depuis ce dimanche jusqu'à la fin de l'année. Ainsi il n'y a du P. de Clugny que

(1) Bonardy, *Mémoires man.*

les trois premiers tomes, et du quatrième que jusqu'à la page 223. Il n'est pas même auteur des *Sujets d'Oraison sur les mystères de JÉSUS-CHRIST et de la Vierge*, un volume, ni *des Sujets d'oraison pour les pécheurs sur les Saints et Saintes par un pécheur*, 2 volumes in-12. Lyon, Briasson, 1696. Quoique tout passe sous son nom, c'est l'ouvrage du P. Bourrée, qui a voulu faire un corps complet de méditations et d'ouvrages pour les pécheurs, entrant dans les intentions de son ami. Mais, pourquoi n'y a-t-il pas mis son nom au lieu de celui d'un pécheur ? Il était sans doute arrêté par cet ordre (1) du mois de février 1696 : « *Le Père Supérieur de Lyon fera signifier à tous les libraires des défenses de faire imprimer aucun livre des nôtres sans la permission du Révérend Père Général et spécialement sous le nom du feu P. de Clugny ;* » à cause des accusations même mal fondées intentées de son vivant contre lui.

[On a son portrait in-12, ressemblant au tableau à l'huile qui était dans la salle de Saint-Honoré. La gravure est de J. F. *Cars*, fils, et au bas sont six vers français.]

---

(1) GROZELIER, *Mém. mss.*

(2) *Registre du Conseil* de Février 1696.

LXV. — **Le Père Louis Thomassin,**

Entré en 1632, mort en 1695.

Le P. Thomassin naquit à Aix en Provence le 28 août 1619. Une branche de sa famille originaire de Bourgogne s'y vint établir avec René, roi de Sicile, comte de Provence, et y est encore aujourd'hui très distinguée dans le Parlement, où elle a donné plus de vingt magistrats, tant présidents que conseillers ou avocats généraux, la plupart recommandables par la probité et les sciences (1).

Il était le quatrième fils de Joseph Thomassin, seigneur de Taillas, de la Garde et du Loubet, avocat général en la Cour des Comptes, Aides et Finances et de Jeanne Latil des seigneurs d'Entraigues et de Villose. On connut dès son enfance tout ce qu'il devait être un jour. Beaucoup de vivacité dans l'esprit, une heureuse facilité pour les lettres, avec cela un naturel doux et gai, une grande égalité de conduite se déclarèrent en lui dès cet âge, et ne se démentirent jamais (2).

Il fut élevé dans notre pension du collège de Marseille ; et, à treize ans et demi, son père le présenta lui-même à la maison de l'Institution d'Aix, où il fut reçu le 30 octobre 1632. J'ai ouï dire au feu P. Jacques Perrin que le confrère Thomassin était alors si petit, et avait l'air si jeune qu'on n'osait point le faire sortir de la maison pour l'envoyer dans sa famille, qui aurait voulu quelquefois le voir, parce que les bonnes femmes et les enfants s'attroupaient pour le voir passer.

(1) Bordes, *Eloge de Thomassin.*
(2) Bougerel, *Vie de Thomassin.*

Sous la direction du P. de Rez, il fit de grands progrès dans la vertu. Il fut, au bout d'un an, envoyé à Marseille étudier en rhétorique sous le P. de Souvigny, ensuite en philosophie sous le P. Berthad, et de là, il fut faire sa théologie à Saumur.

Il enseigna ensuite les humanités à Pézenas et à Vendôme, professa la rhétorique à Troyes (1) en 1643, eut ordre, au mois de septembre, de l'aller faire à Marseille et permission de prendre la prêtrise, qu'il reçut en effet à Aix le 21 décembre 1643 (2), d'où il fut dire sa première messe dans le Saint désert de Notre-Dame des Anges, et fit un second cours de rhétorique à Marseille l'année suivante 1644 (3), partout avec distinction, s'attachant à donner à la jeunesse, qui lui était confiée, outre les leçons de classe ordinaires, une teinture de géographie, de blason, d'histoire, connaissances qu'il cultivait fort pour lui-même, quelques éléments des langues vivantes et ne négligeant aucun moyen de la former aux Beaux-Arts propres à cet âge autant qu'il la trouvait susceptible d'y être formée (4).

Ensuite il passa quelque temps à Lyon (5) pour se préparer à enseigner la philosophie ; ce qu'il fit, non à Lyon même, comme le dit M. Dupin, mais à Pézenas en 1645 avec une telle réputation d'habileté que les professeurs des autres Communautés voulaient avoir, et faisaient copier ses cahiers. Il y traitait les opinions, nouvelles alors, de Descartes et de Gassendy, sans les adopter néanmoins, qu'autant qu'elles lui paraissaient s'accorder avec la bonne

(1) *Régistre du Conseil.*

(2) Bougerel.

(3) *Registre du Conseil.*

(4) Bordes.

(5) Je dis quelque temps, et non un an, comme les Pères Bordes et Bougerel, à cause de l'ordre du mois de septembre 1643 d'aller faire la rhétorique à Marseille, et du même mois de septembre 1644 de faire la philosophie à Pézenas, car il s'en suit de là qu'il a été rhétoricien de Marseille en 1644 jusqu'aux vacances.

théologie et la doctrine de saint Augustin, pour laquelle il était alors déclaré. Dans cette vue, il s'était plus attaché à la philosophie platonicienne, comme servant d'introduction à la théologie des Pères, et il était si persuadé des avantages de cette méthode, qu'il ne cessait depuis de la conseiller à ses amis. Il fut encore employé un an à donner quelques leçons de mathématiques à nos pensionnaires de l'académie de Juilly (1), où il était en 1648. Après quoi on le jugea assez fort pour aller professer la théologie à Saumur, qui était alors l'école de nos confrères. Il n'avait cependant alors que trente ans, et il y eut pour collègue le P. Berthad, dont il avait été, quelques années auparavant, le disciple. Rien ne prouve mieux, ce me semble, la bonne opinion et l'estime qu'il fallait qu'il eût déjà donnée de son mérite.

Pendant les cinq ou six ans qu'il fut à Saumur, outre les leçons ordinaires de scolastique, il fut le premier à y introduire l'usage d'en faire de positive. Ce qui fit dire au célèbre Lamirault, ministre alors de Saumur, que la maison des Ardilliers des Pères de l'Oratoire était un fort que l'Eglise Romaine opposait à la place d'armes que les Protestants avaient établie dans cette ville.

La réputation qu'il s'acquit par ce nouvel exercice, le fit attirer par le P. Bourgoing dans le séminaire de Saint-Magloire ; et il y enseigna la théologie positive depuis 1654 jusqu'en 1668, y faisant des conférences sur l'histoire et la discipline ecclésiastique à l'instar de celles que Saint-Charles avait établies à Milan. Ce fut avec un applaudissement si universel tant dans la maison qu'au dehors et d'une manière si éloquente que le P. Senault, alors supérieur de Saint-Magloire, jugea qu'on eût fait du P. Thomassin un des plus excellents prédicateurs, s'il eût donné du côté de la chaire.

Deux ouvrages cependant, qu'il donna en 1667 et 1668,

(1) *Liste des députations de l'Assemblée* de 1648.

les premiers que nous ayons eus de lui, altérèrent dans l'esprit de bien des gens la haute réputation qu'il s'était acquise, et firent beaucoup de bruit. C'était alors le fort des disputes touchant l'autorité du Pape et les questions de la Grâce ; et il entreprit de traiter de ces deux matières si délicates. Tant qu'il fut professeur à Saumur, il passa pour bon Janséniste, ou, pour parler plus correctement pour un grand augustinien, et Courtot, dans sa *Remontrance* écrite au commencement de 1653, le met dans la classe des plus zélés que l'Oratoire eût alors. Mais, soit que la bulle d'Innocent X, qui parut quelques mois après, lui eût fait changer ses idées, soit que la vivacité des deux partis lui déplût, il est certain que, quand il vint à Saint-Magloire, il passa pour avoir tourné casaque à l'égard des uns, sans avoir passé du côté des autres. Ce qui s'appela au dire des Jésuites (1), « *avoir de sa part rétracté le pur Jansénisme* », et au dire du P. Quesnel (2), « *avoir abandonné les sentiments de saint Augustin sur la Grâce.* »

Il en fut de même touchant les disputes de discipline. Dès l'an 1660, il avait eu des prises vives et fréquentes de vive voix dans ses conférences avec des ecclésiastiques du Séminaire au sujet de l'autorité du Pape, à qui il croyait qu'il appartenait de droit de convoquer les conciles généraux, quoiqu'il ne le tint point infaillible. Sa passion dominante était l'amour de la paix et le désir de pacifier les partis contraires. Dans l'espérance de les rapprocher, il adoucissait ses maximes, et prenait un peu des uns et des autres, selon qu'il les croyait plus ou moins fondés dans leurs opinions.

Plein de cet esprit conciliateur, il s'était mis avant dans la pensée qu'en fait de dogme, comme en tout le reste, la vérité n'était que dans un juste milieu ; qu'ainsi en usait l'Eglise, quand elle décidait sur des points contestés entre

(1) *Mémoires de Trévaux*, Edition de Hollande, 5e Tome.

(2) *Histoire de la Paix de Clément IX.*

ses enfants ; et qu'en cela l'Oratoire, dont il était membre, devait la suivre (1) ; mais en croyant prendre le juste milieu, il n'en fit pas assez pour concilier la Congrégation avec Rome, et n'en fit que trop pour lui susciter, contre ses intentions, un orage en France. Tel fut le sort de l'ouvrage suivant :

Dissertationum in concilia generalia et particularia Tomus primus, auctore Ludovico Thomassino presbytero Cong. Oratorii D. J., Paris, Dezallier, 1667, in-4°.

Le but presque unique de ces vingt dissertations, et la matière qui presque seule y est traitée, est d'établir le pouvoir des Papes sur les conciles, et il est vrai qu'il ne leur donne cette autorité souveraine qu'en matière de discipline et nullement à l'égard des questions de foi qu'il excepte formellement (2) ; et par cette distinction il semble se mettre à couvert des principales objections qu'il a prévu qu'on pourrait lui faire, comme il prétend lui-même y avoir aussi mis par là les libertés de l'Eglise Gallicane. Mais les gens du Roi ne goûtèrent point ces tempéraments, et toute la grâce qu'on put lui faire, fut que, par considération pour nous, ils s'en fieraient à nous du soin d'arrêter l'ouvrage et de l'empêcher de paraître, sans qu'il fût besoin d'y faire intervenir leur autorité.

Cet ouvrage, quoique fait en faveur de la Cour Romaine, n'y pouvait être trop bien reçu à raison de certains principes qu'il y posait, fort opposés à ceux de Bellarmin et de Baronius, et il fut encore moins goûté de Messieurs de de Port-Royal parce qu'il heurte de front la distinction du droit et du fait.

Il semble que le P. Thomassin prévoyait l'éclat que ferait son livre par la peine qu'il eut à se résoudre de le donner, et les précautions qu'il exigea de nos Pères, lorsqu'ils le

(1) Bordes, *Vita Thomassini*.

(2) Simon, *Lettres choisies*, T. I, lettre 19.

pressaient de le faire. Il lui fallut un ordre de notre Conseil. Les assistants qui, dans la caducité du P. Bourgoing gouvernaient la Congrégation, déconcertés de l'exil tout récent des Pères Séguenot, du Breuil et du Juannet, relégués tous trois aux trois extrémités du royaume à la prière du Nonce, firent vainement tout ce qu'ils purent pour adoucir l'esprit de celui-ci et le faire revenir de ses préventions contre l'Oratoire, qu'il regardait comme l'ennemi juré du Saint-Siège. Il répéta plusieurs fois, dans les visites qu'on lui fit pour cela, que l'on ne désabusait à Rome que par des effets contraires et bien réels, comme serait quelque ouvrage qui contînt des marques publiques de notre zèle pour les intérêts du Saint-Siège. Et là-dessus, nos Pères donnèrent l'ordre rapporté par Simon dans ses *Lettres choisies*, ordre qu'il n'a point fabriqué, étant dans les registres en ces mêmes termes qu'il cite : « *Les Pères assistants prient le Père Thomassin et même lui ordonnent de faire imprimer au plus tôt l'ouvrage qu'il a fait sur les Conciles. A Paris ce 30 août 1662, Charles Dorron, Senault, P. de Monchy. De l'ordre de notre R. P. Général, Thyersault, secrétaire.* »

Sachant seulement en gros qu'il était favorable au Pape, nos Pères ignoraient sans doute ce qu'il contenait en détail, et jusqu'à quel point il favorisait les prétentions des ultramontains. D'ailleurs, ils n'avaient qu'à s'en remettre aux censeurs d'office pour n'y rien laisser passer qui intéressât nos maximes ; et ils pouvaient encore se flatter que les opinions d'un particulier, assez hautement désavouées par la conduite du reste du corps, ne lui feraient aucun préjudice dans le public.

Mais il en arriva un peu autrement. Nous plaidions alors au Parlement pour le collège de Provins, que l'Université de Paris nous disputait. Pour nous rendre odieux à la Cour, quelques-uns de ses suppots débitèrent dans le public contre nous grand nombre de libelles, où ils prétendaient nous faire tous comptables des maximes du livre du

P. Thomassin, dont ils rapportaient les plus odieuses, et celles mêmes qui, à la faveur de divers cartons qu'il y avait mis, avaient été supprimées. J'ai vu et connu cinq de ces libelles tournés fort malignement. On en trouvera un précis ailleurs.

De notre part, il n'y eut pas un mot de réplique. Seulement le P. Senault, ayant su qu'ils s'étaient coulés jusqu'en l'Assemblée du clergé, qui se tenait à Paris cette année 1670, ne crut pas devoir négliger de désabuser les évêques au sujet de l'imputation, que l'on faisait à tous des sentiments d'un particulier, et il écrivit la lettre suivante à l'Archevêque de Paris, François de Harlay, qui en était président :

« *Monseigneur, je n'eusse jamais pensé que notre Congrégation eût été obligée de se défendre devant l'Assemblée du clergé contre les calomnies qu'on y a fait valoir depuis peu sous le nom de fâcheux ou plutôt de libelles diffamatoires. Car vous savez, Monseigneur, que notre Congrégation est née en France, instituée par un cardinal français qui a eu l'honneur d'entrer souvent dans le conseil des Rois et d'être employé dans les affaires les plus importantes du royaume; composée de prêtres français, et qui, par conséquent, ne sauraient avoir d'autres intérêts que ceux de la France. Vous savez aussi qu'elle fait une profession très particulière de dépendre de nos seigneurs les archevêques et évêques; qu'elle n'a point d'autres privilèges ni d'autres exemptions que ceux qu'elle reçoit d'eux dans leurs diocèses. Cependant, à entendre parler quelques régents, sous le nom de l'Université, il semble que cette Congrégation ait perdu le respect et la fidélité envers les rois, la soumission et l'obéissance envers nos seigneurs les prélats; et parce qu'ils fondent leurs calomnies sur un livre composé par le P. Thomassin et* supprimé par mon ordre, *permettez moi de vous rendre compte, et, en votre personne, à toute l'Assemblée du clergé de ma conduite en cette affaire.*

Il y a trois ou quatre ans que le P. Thomassin, ayant fait

quelques dissertations sur les conciles généraux et particuliers, et les voulant donner au public, les fit voir à des docteurs de la Faculté de théologie de Paris, qui l'approuvèrent. Sur leur approbation, M. le Chancelier donna le privilège, et ensuite je donnai la permission au libraire de l'imprimer ; mais, comme je sus qu'il y avait dans ce livre quelques propositions qui pouvaient choquer les droits et libertés de l'Eglise gallicane, j'ordonnai au P. Thomassin de le faire voir encore à d'autres docteurs pour adoucir ou expliquer tout ce qui pourrait troubler la paix qui m'a toujours été en singulière recommandation. Ces docteurs y changèrent plusieurs choses. On y refit jusqu'à trente-six cartons ; ce qui me faisait espérer qu'il pourrait revoir le jour et être utile au public. Mais, ayant appris qu'avec toutes ces corrections, il y restait encore des propositions qui renouvelaient des disputes qu'on avait essayé de tout temps d'étouffer avec prudence dans la Faculté de théologie, je le supprimai de mon propre mouvement et de l'avis de mes assistants, sans en avoir reçu aucun ordre ni du conseil du roi, ni du Parlement. *J'empêchai qu'il ne fût ni vendu, ni débité ; et, si l'on en a vu quelques exemplaires, ce sont ceux qui avaient été mis entre les mains des approbateurs, ou qui ont été donnés à quelques prélats, qui les ont demandés et à qui on ne les a pu refuser.*

Cependant, Monseigneur, nonobstant ces précautions, quelques particuliers de l'Université ont déterré ce livre, et en ont inséré quelques propositions dans leurs libelles, qu'ils ont répandus avec malignité dans Paris et par toutes les provinces, non seulement pour nous rendre odieux, mais encore pour diviser la Faculté de théologie et pour exciter des orages, qu'elle avait essayé de calmer. Jugez, Monseigneur, de quel esprit sont poussés ces Messieurs, et combien l'intérêt d'un petit collège que Mgr l'Archevêque de Sens nous a offert, les aveugle. J'ai cherché la paix, et lui ai sacrifié un livre qui la pouvait troubler. J'en ai prévenu la censure par ma suppression, et j'ai fait connaître à tout le monde que notre Congrégation n'avait point d'autres intérêts que ceux de l'Eglise et de l'Etat,

ni d'autres sentiments que ceux de nos Seigneurs les Evèques. Je vous supplie de prendre la peine de leur représenter toutes ces vérités avec cette éloquence qui a si souvent triomphé dans l'Assemblée du clergé, d'ajouter cette nouvelle faveur à celles que j'ai déjà reçues de vous et de croire que je suis avec tout le respect et la reconnaissance que je dois... etc. »

Six ans après que tout fut calmé en France, il s'éleva un nouveau sujet d'inquiétude du côté de Rome par rapport au même livre. Le Père Thomassin eut le vent que les Romains, qui en avaient un exemplaire, songeaient à le faire imprimer chez eux. Un autre que lui en eût été aise : il en fut fâché ; il fit son possible pour l'empêcher. Il pria le Père de Sainte-Marthe, alors général, de se joindre à lui pour cela. Nous avons sa lettre qui est du 24 janvier 1676. Il lui mande qu'il « *a appris que le cardinal Grimaldi a emporté son livre à Rome, et qu'on a dessein de l'y faire imprimer, s'il y consentait ; qu'il a répondu qu'on ne saurait lui faire un plus grand déplaisir, parce que cela ne pourrait se faire sans attirer à la Congrégation un nouvel orage ; que, depuis que cette Eminence est revenue en Provence, il a appris qu'elle a laissé le livre à M. Soarez, évèque de Vaison ; qu'il n'a cessé de faire solliciter le cardinal Grimaldi de faire revenir le livre de Rome ; qu'il lui en a fait parler par son cousin, M. de Mazaugues, conseiller au Parlement d'Aix, et écrire par* son neveu, Louis Thomassin, *évèque de Vence,* puis de Sisteron ; *qu'il supplie le P. de Sainte-Marthe de vouloir bien se donner la peine d'en écrire lui-même à cette Eminence et même au cardinal d'Estrées à Rome pour le prier de retirer le dit livre d'entre les mains de M. de Vaison. Car, quoique,* dit-il, *ce livre n'ait été imprimé qu'après avoir été lu par M. Grandin, et que le privilège en ait été accordé, après que M. le Procureur général de Harlay et M. Le Pelletier, prévôt des marchands, eurent assuré à M. le Chancelier qu'ils l'avaient fait lire à M. Faure, docteur de Sorbonne, et lui eurent montré tous les cartons que M. Faure avait désiré qu'on y mît, l'amour et l'intérêt que nous avons de conserver la paix et de*

ne déplaire à personne, me porte à désirer que ce livre demeure supprimé. Le chemin le plus court pour en venir là est d'écrire à M. le Cardinal d'Estrées, et j'espère, mon Très Révérend Père, que vous prendrez ce parti. »

Le Père de Sainte-Marthe n'y manqua pas. Il tint même bon contre les vives instances que lui fit faire le cardinal Cibo, deux ans après, par le P. Le Blanc de lui envoyer un exemplaire complet du livre des Conciles, c'est-à-dire entier et sans les cartons, attendu que tous ceux qu'ils avaient à Rome, étaient mutilés, le faisant assurer qu'il saurait bien mettre à couvert la réputation de l'Oratoire sur cet article, si l'on venait de nouveau à en gloser, et quelques raisons que l'on eût de ménager ce cardinal, premier ministre d'Innocent XI, le livre ne sortit point de dessous la clef jusqu'en 1694, qu'il s'en débita grand nombre d'exemplaires sous le manteau (1).

Cela fit grand bruit dans Paris. M. de Harlay, qui avait fait supprimer le livre étant procureur général, se trouvant alors premier président, s'en plaignit à M. l'Archevêque de Paris qu'on soupçonnait de l'avoir laissé passer sourdement pour faire sa cour à Rome. Ce prélat manda nos Pères et les tança. Mais toute la faute se trouva porter sur le P. Bordes (2). Nos Pères, dépositaires depuis quelque temps de la clef sous laquelle les exemplaires étaient serrés, la lui avaient remise comme bibliothécaire de Saint-Magloire ; et lui, grand disciple du P. Thomassin, croyant l'occasion favorable pour débiter sa doctrine, avait indiscrètement presque tout vendu. On en fut donc quitte pour d'itératives défenses de débiter ce qui en restait. Je vois en conséquence un ordre du 4 février 1695 qui porte que « *le dit*

(1) Simon, *Lettres choisies*, T. I, lettre 20.

(2) « *Permis au Père Gouin, supérieur de l'Institution, de remettre au Père Bordes les vingt dissertations du P. Thomassin sur divers conciles.* » Registre du Conseil du 4 janvier 1695.

livre étant devenu public contre l'intention des supérieurs, a été remis sous la clef en dépôt dans une chambre de Saint-Magloire ; la clef remise à M. l'Archevêque, qui l'a ainsi souhaité, et que le Conseil a ordonné au P. Supérieur de Saint-Magloire que le dit livre n'en soit jamais tiré sans un ordre exprès de M. l'Archevêque. »

Véritablement cet ouvrage contient des maximes assez singulières pour un français. Car, outre celle que j'ai déjà rapportée du droit de convoquer les Conciles généraux qu'il attribue au Pape seul, il prétend que ces Conciles-là mêmes ne sont pas nécessaires ; et puis, pour ne rien décider sur la question de l'infaillibilité du Pape, il dit qu'il ne faut jamais agiter qui est le plus grand du Pape ou du Concile, mais reconnaitre seulement que le Pape est plus grand que lui, même quand il est joint au Concile, et que le Concile est plus petit que lui-même, quand il est séparé du Pape. Aussi il eut beau représenter qu'on avait laissé imprimer en France les livres de Bellarmin et d'autres théologiens de delà les monts qui étaient dans les mêmes opinions que lui, M. le Procureur général répondit judicieusement que ces auteurs-là, étant italiens, pouvaient sans conséquence être tolérés ; mais qu'il n'en était pas de même à l'égard des théologiens français, à qui il convenait de ne laisser rien passer (1).

Simon, de qui je tiens la plupart de ces anecdotes, dit à ce sujet (2) que le P. Thomassin était un homme très laborieux, mais qui méditait peu ; que ses ouvrages sont d'excellents répertoires ; que, s'il y a quelque défaut, c'est d'avoir trop voulu concilier les opinions différentes. Il bâtissait d'abord, ajoute-t-il, un plan de conciliation. Après cela, il ramassait des preuves pour l'exécution de son plan. Etant jeune, il s'était d'abord fort attaché aux sentiments de Messieurs de Port-Royal. La lecture des Pères grecs les

(1) Simon, *Lettres choisies*, lettre 5.

(2) Idem, *ibid.*, T. I, lettre 20.

lui fit abandonner dans la suite ; et il songea à les réconcilier avec saint Augustin. C'est ce qui nous a enfanté ses *Mémoires* et son système sur la grâce. Il ne s'en fallut guère que ce dernier ouvrage n'eut le sort de ses notes sur les conciles. M. le chancelier Séguier, à qui l'on dit que l'auteur y parlait de la prédestination et de la grâce, voulait l'arrêter de crainte qu'il ne réveillât les vieilles querelles. La première édition parut sans privilège, comme imprimée à Louvain, sans la participation de l'auteur, sur les copies manuscrites qui s'en étaient répandues. En voici le titre :

*Mémoires sur la grâce, où l'on représente les sentiments de saint Augustin et des autres Pères grecs et latins, de saint Thomas et de presque tous les théologiens jusqu'au Concile de Trente, et depuis ce Concile, des plus célèbres docteurs des Universités d'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Angleterre. Dictés en l'année 1668 au Séminaire de Saint-Magloire à Paris par le R. P. X*** de l'Oratoire de Jésus ; ouvrage qui peut servir à réunir les opinions qui partagent l'Ecole.* A Louvain, chez Louis du Prat, 1668. 3 volumes, in-12.

Il dit, dans la petite préface qui est à la tête, que c'est avec douleur qu'il se voit dans la nécessité inévitable de choisir l'un des trois ou quatre partis qui, depuis environ cent ans, partagent l'Ecole sur les questions de la grâce ; qu'il voudrait bien les pouvoir tous réduire à l'unité pour les embrasser tous ; mais que, comme il est aussi difficile d'y réussir que louable d'y travailler, il proteste que, s'il s'écarte quelquefois un peu des sentiments des deux plus savantes et illustres communautés de l'Eglise, les Dominicains et les Jésuites, ce n'est pas qu'il ne les croit très orthodoxes, et qu'il n'ait du respect et de l'estime pour ceux qui les embrassent ; mais que, n'ayant pas assez ou de force d'esprit ou de subtilité pour entendre ce que ces grands hommes ont compris, il a été obligé de s'arrêter dans les bornes que la portée de son esprit lui a prescrites

et d'user de la liberté, que l'Eglise accorde à ses enfants, de choisir entre les différents partis de l'Ecole celui auquel leurs études et leurs lumières les conduisent : qu'avec cette disposition, quand elle est sincère, la diversité des opinions ne divise pas les esprits, parce que, comme un chacun suit le seul amour de la vérité dans le choix de la doctrine, aussi chacun respecte avec humilité le parti qu'il n'a pu suivre.

Dans la préface de la deuxième édition, il répète ces dispositions qui chez lui n'étaient pas un langage de compliment, mais l'expression sincère de son cœur, et il fait voir fort au long que telles ont été les maximes et la conduite de la plupart des Pères dans les disputes qui se sont élevées de leur temps parmi les catholiques.

Cette deuxième édition a plusieurs avantages sur la première. Elle est sous son nom avec privilège et approbation de quatre docteurs et augmentée considérablement, contenant cinq mémoires sur la grâce, au lieu que l'autre n'en a que trois.

Mémoires sur la grâce où l'on représente les sentiments de saint Augustin et des autres... etc., — *Seconde édition revue, corrigée et augmentée par le Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire.* Paris, chez Muguet, 1682, in-4°, 2 volumes reliés en un, le premier de quatre cent cinquante-quatre pages, le second de six cent vingt-deux sans la préface et les tables (1).

Le premier de ces cinq mémoires contient l'exposition de tout son système et un abrégé de la matière de la grâce en la manière qu'il l'a conçue. Ainsi, selon lui, point de science moyenne et point de prédétermination physique, mais un

(1) L'auteur du *Dictionnaire des cas de conscience*, 2e édition, donne ces *Mémoires sur la grâce* pour l'ouvrage que le procureur général fit enfermer sous la clef à cause que nos libertés n'y étaient pas trop bien traitées et la puissance des papes trop exaltée. Il a voulu dire : les *Notes sur les conciles*.

concours de plusieurs secours dont chacun n'a rien d'infaillible, mais qui, se succédant et suppléant au défaut les uns des autres, ont tous ensemble une efficace qui produit toujours infailliblement son effet, et qui a sa source dans la prédestination gratuite.

Dans le deuxième mémoire, il prétend montrer par une tradition fort suivie que tous les Pères, comme saint Anselme et saint Bernard, et presque tous les théologiens depuis le IIe siècle jusqu'au concile de Trente et, depuis ce concile, les plus célèbres docteurs des Universités ont entendu et expliqué comme lui la doctrine de saint Augustin et des autres Pères sur la grâce ; en sorte que ce deuxième mémoire contient les preuves de son système touchant la grâce actuelle, l'habituelle et la très efficace.

Dans le troisième mémoire il justifie par soixante passages tirés de saint Augustin, de saint Prosper et de saint Fulgence, ce qui le met le plus en contradiction avec les théologiens modernes, à savoir que la grâce efficace, celle que saint Augustin appelle « la grâce propre de Jésus-Christ, la charité, la bonne volonté, la dilection ou délectation de la justice, la délectation victorieuse », n'est autre que la grâce habituelle ou justifiante, et nullement un secours de Dieu actuel.

Le quatrième mémoire explique et prouve comment il entend que la grâce actuelle opère efficacement, et il fait consister son efficacité invincible dans la convenance et la multitude des secours divins, établissant fort au long ses preuves et répondant de même aux objections qu'on peut lui faire.

Le cinquième roule sur la grâce générale ou suffisante, qu'il croit nécessaire, pour éviter le péché et accomplir les préceptes: 1° Il parle d'abord des secours qu'il croit communs à tous les hommes ; 2° de ceux qui ont été accordés aux Juifs vivants sous la loi ; 2° de ceux qui sont accordés aux fidèles, dont il me paraît cependant excepter les endurcis.

Quelques années après, il courut un bruit que M. Lam-

bert, docteur de Sorbonne, un des quatre approbateurs de ce livre, avait fait confidence à M. Boileau, le doyen de Sens, qu'il se repentait d'avoir approuvé ces mémoires à cause des propositions semi-pélagiennes qui y étaient. Ce docteur informé de ce qu'on lui faisait dire, le désavoua nettement dans une lettre qu'il écrivit au Père Bordes (1), soutenant qu'il n'y avait même jamais pensé, et que l'on serait fort en peine d'alléguer aucune proposition pélagienne ou semi-pélagienne tirée de cet ouvrage. Il ajoutait que M. Nicole, que l'on ne pouvait guère soupçonner d'être pélagien, avait pris son système de la grâce générale dans la lecture qu'il avait faite de cet ouvrage ; et que M. Arnauld, qui s'était d'abord proposé de réfuter par un même écrit le système du P. Thomassin et celui du P. Malebranche, avait beaucoup écrit contre celui-ci, sans attaquer jamais publiquement celui-là ; et qu'il doutait qu'ayant ainsi échappé à M. Arnauld, quelqu'un osât entreprendre de l'entamer.

Mais, si l'ouvrage fut épargné, il ne fit pas regarder de trop bon œil son auteur déjà plus que suspect à certaines gens par ses dissertations sur les Conciles. On crut que c'était une tache pour l'Oratoire de lui laisser débiter une telle doctrine dans Saint-Magloire, tache d'autant plus dangereuse en sa bouche qu'il acquérait, tous les jours, une plus haute réputation de vertu solide et de l'érudition la plus vaste et la plus profonde. Aussi, un des premiers soins du Père de Sainte-Marthe, dès qu'il fut nommé général, fut de faire sortir tout doucement le Père Thomassin de ce séminaire. A force d'instances, et sous le prétexte de lui fournir plus de loisirs pour avancer la composition de divers ouvrages qu'il avait entrepris, il l'engagea, non sans peine, à aller demeurer à la maison de la rue Saint-Honoré. Mais, au bout de deux ou trois jours que le Père Thomassin y eut demeuré, il ne pouvait plus s'y souffrir, et songeait sérieusement à décamper, n'y trouvant point de jardin où il

(1) Lambert, *Lettre mss. au P. Bordes* du 26 octobre 1700.

pût s'aller promener régulièrement tous les jours, selon sa coutume. Alors le Père de Sainte-Marthe, qui craignait le retour à Saint-Magloire, fit tant auprès de M. Pinette, qu'il le fit consentir de recevoir le Père Thomassin à titre de surnuméraire dans cette maison de l'Institution, où il fut aise de venir loger. Son ordre pour la maison de Paris était du 25 septembre 1673, et je le vois établi ici dès le mois d'Octobre suivant avec cette clause marquée sur les registres de la maison que ce n'est que « *par privilège et grâce spéciale, M. Pinette ayant bien voulu consentir, en considération du mérite du Père Thomassin, qu'il y demeurât, nonobstant la clause du contrat passé avec lui, et ayant pris la précaution de demander que la grâce qu'il accordait en faveur du dit Père, ne tirât jamais à conséquence pour aucun autre* ».

Il y passa seize ans de suite, jusqu'en 1689, avec une telle régularité et tant d'édification qu'il la dédommageât amplement de la brèche faite à ses statuts pour lui faire avoir une place. C'était l'homme du monde le plus exact. Qui l'a vu un jour, l'a vu tous les jours de sa vie. Après l'oraison et la messe, il donnait quatre heures à l'étude, trois heures l'après-diner, jamais davantage ; jamais d'étude la nuit, ni à l'issue de ses repas. Il disait son office, et faisait ses exercices de religion toujours à la même heure. Jamais homme ne fut plus ménager de son temps ni plus ennemi des visites. Il n'en faisait que d'absolument nécessaires, jamais de personnes du sexe. Son éloignement sur ce point était si connu, qu'on était presque aussi étonné de le trouver avec une femme que les Apôtres le furent de voir leur Maître s'entretenir avec la Samaritaine. M[me] la duchesse de Longueville, qui s'était retirée aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, et chez qui abondait tout ce qu'il y avait de plus distingué dans les lettres, l'ayant fait plusieurs fois conjurer en vain de venir la voir, employa le crédit de l'archevêque de Paris, à qui elle savait bien qu'il ne pourrait rien refuser. Il eut donc l'honneur de l'aller voir une fois ; et,

comme au sortir de sa visite, cette princesse, charmée de son entretien, lui demanda si ce serait absolument le dernier, il lui dit sans façon que oui, et lui tint parole.

Son amour pour la simplicité lui faisait trouver un singulier plaisir à converser avec les plus jeunes confrères de la maison, et il a témoigné plusieurs fois avec beaucoup de franchise et d'un air très persuadé que les emplois les plus bas, comme le soin d'une sacristie, eussent été le plus de son goût, s'ils avaient été dans l'ordre de ses devoirs. Mais, à la prière de quelques prélats qui connaissaient son mérite, il fut obligé de mettre à profit le loisir dont il jouissait, et c'est aux seize ans de séjour à l'Institution que le public est redevable de presque tous les ouvrages suivants :

Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise, touchant les bénéfices et les bénéficiers, etc., Paris, Muguet, 3 vol. in-folio en 1678. La deuxième édition, Paris, Muguet, 1679 (1).

Tous conviennent que c'est ici son chef-d'œuvre. Le prompt débit qui se fit de ces deux premières éditions, qui furent d'abord enlevées, est une preuve de la grande approbation que ce bel ouvrage reçut en naissant (2). Il fut présenté de sa part au Pape Innocent XI et au cardinal Cibo, son premier ministre, par notre Père Honoré Le Blanc, qui nous rend compte de sa commission en ces termes dans une lettre au P. de Sainte-Marthe : (3)

« *Quant à l'audience du Pape, après m'avoir écouté avec sa douceur et sa débonaireté naturelle, il me répondit que, par ce qu'il savait déjà, et par ce que je lui apprenais du mérite de l'auteur du livre, il connaissait le prix et la valeur de l'ouvrage ; qu'il le recevait bien volontiers ; qu'il le lirait avec*

(1) Erreur du P. Bougerel, *Vie de Thomassin*, qui met cette deuxième édition en 1682.

(2) 16ᵉ *Journal des Savants*, année 1688.

(3) Le Blanc, *Lettre mss. à Sainte-Marthe*, juillet 1678.

plaisir dans ses heures de loisir ; que ce livre était fait pour lui aussi bien que pour les autres, et qu'il souhaitait que tous les bénéficiers en fissent leur profit. Il prit de là occasion de parler contre ceux qui, sans bonne raison, se chargeaient de plusieurs bénéfices. Il dit d'une manière très forte et avec un zèle extraordinaire que les dispenses des Papes ne les dispensaient pas devant Dieu ; que pour lui, ne pouvant à cause de la multiplicité de ses soins examiner en détail l'état de ceux à qui il en accordait quelqu'une, il ne le faisait jamais qu'à condition qu'un seul bénéfice ne serait pas suffisant pour satisfaire aux charges et aux obligations qui y sont attachées ; qu'il en avait écrit au Roi et à son Nonce, afin que ce désordre si contraire aux saints Canons, ne se glissât point en France... J'attendais, ajoute le P. Le Blanc, *le congé de Sa Sainteté, parce qu'il y avait une bonne demi-heure que ce colloque durait, lorsqu'Elle me demanda tout à coup avec un grand épanchement de cœur* : Comment se porte le Père Général ? Mandez lui de ma part que je me recommande à ses prières et à celles de toute sa Congrégation ; car j'en ai un extrême besoin, dans l'état où je suis et dans les dangers qui m'environnent. *Il nous dit ces derniers mots en répandant beaucoup de larmes, et nous ayant donné sa bénédiction apostolique pour toute la Congrégation et pour nous en particulier, nous nous retirâmes tout pénétrés de la piété et du zèle de ce saint Pape ; et, quoique je ne manque pas aux paroles de cet entretien, je ne saurais néanmoins vous exprimer la douceur, le poids et la majesté qui les accompagnent, quand elles sortent de sa bouche.* »

Quelques ménagements que le P. Thomassin eût gardés dans sa *Discipline* pour quelques prétentions romaines, la délicatesse des Ultramontains se trouva encore blessée de quelques endroits (1). Le cardinal Cibo, dans sa lettre de

(1) Dupin, *Bibliothèque du XVII*[e] *siècle*, T. IV, p. 96.

remerciement du 26 octobre 1678 au P. de Sainte-Marthe, lui disait : « *Ad librum quod pertinet, non dubito quin ejus elegantia et eruditio scriptori famæ respondeat. De nonnullis tamen monendum te opportune judico quam merentur animadversionem, sicuti pii doctique viri qui eum perlegerunt, ad me retulere* ». Le P. Thomassin souhaita savoir en détail ce qu'on trouvait à redire ; on le lui envoya, et il le fit imprimer dans un discours qui est à la fin de sa préface latine. Il y dit que, depuis vingt ans, il s'est rendu odieux en France, comme si, en voulant soutenir les droits du Pape, il les avait poussés au delà de leurs justes bornes ; et qu'après cela, on l'accuse d'avoir donné dans l'extrémité opposée. Ces querelles contradictoires que lui font les deux partis opposés, sont une preuve qu'il tient un juste milieu et l'exacte modération dont il a toujours fait profession. Il répond ensuite en détail au censeur romain. Quelquefois il adoucit ses expressions par condescendance ; et d'autres fois il n'en rabat rien, quand il croit que la vérité ne lui permet pas (1).

Nonosbtant ces répréhensions, l'ouvrage fut partout applaudi, goûté et à Rome même. On prétend que le Pape Innocent XI était résolu de régler le gouvernement de l'Eglise sur les maximes que le P. Thomassin y étale (2). Il est certain qu'il en voulut connaître l'auteur ; qu'il donna ordre à son Nonce de l'aller voir ; qu'il pensa sérieusement à l'attirer à Rome et à se l'attacher. Le cardinal Cibo, son ministre, lui en écrivit de sa part ainsi qu'au P. de Sainte-Marthe et à M. de Harlay pour l'engager à prier le Roi de consentir au départ de ce Père (3). Le cardinal Casanata,

(1) *Journal des Savants* de 1688.

(2) Perrault, *Vies des Hommes illustres*. — Bordes. — Dupin.

(3) P. Bougerel. — Ce cardinal n'écrivit pas lui-même ; mais il chargea le P. Le Blanc de le faire de sa part auprès du P. de Sainte-Marthe et du Père Thomassin ; ce que le P. Le Blanc fit par sa lettre du 10 janvier 1680. Cibo lui dit à ce sujet qu'il « *l'honorait et l'aimait comme son frère, et qu'il était convenu avec le cardinal Casanata que c'était le plus grand homme qui fût en France.* »

bibliothécaire du Vatican, qui lui destinait un emploi de sous-bibliothécaire, lui fit offrir un logement dans son palais. Le P. Thomassin l'en remercia, et ne consentit dè se retirer à Rome qu'à condition qu'il lui serait libre de loger dans un séminaire, ou dans une maison de communauté, telle que notre résidence de Saint-Louis et d'y mener sa vie ordinaire (1).

Mais, quand ce fut à obtenir l'agrément du Roi, ce prince répondit qu'il ne fallait pas priver le royaume d'un bon sujet qui lui faisait tant d'honneur. Le P. Thomassin ressentit du refus du Roi une des plus grandes joies qu'il ait eues de sa vie (2). Car tous ses historiens conviennent que, s'il eût été s'établir à Rome, le chapeau de cardinal lui eût été immanquable (3). Le Pape l'avait même déjà proposé, dit-on, dans une fameuse promotion qu'il fit ; ce qui eût étrangement fait souffrir, s'il avait eu lieu, son humilité, sa modestie, son amour de la vie privée, de sorte qu'il se fâcha un jour très sérieusement contre un de ses proches parents, homme distingué, sur ce qu'il témoignait son regret qu'il eût manqué, disait-il, son coup (4). On couvrit à Rome le refus du Roi du prétexte de la mauvaise santé du P. Thomassin, qui, en effet, l'avait délicate; et il paraît par une lettre du cardinal Cibo, du 29 mai 1680 au P. de Sainte-Marthe, qu'il en était fort mortifié. « *Ad patrem Thomassinum quod pertinet, hoc meum gaudium non levi molestià adsperat nuntius incommodà esse valetudinè, nec spem affulgere ipsum Romæ videndi, et amantissime, ut insignis viri pietas et eruditio postulat, amplectandi. Quod superest, Deum precamur ut eum qui, quocumque tandem loco degat, præclaris lucubrationibus suis Ecclesiæ prodesse plurimum poterit, lætum atque incolumem diu servet.* »

(1) Bordes.
(2) Perrault.
(3) Bordes.
(4) Bordes.

N'ayant pu donner au Pape la satisfaction de l'aller joindre, il lui en donna une autre, qu'on ne souhaitait guère moins à Rome, ce fut de traduire lui-même en latin pour ces pays étrangers sa Discipline de l'Eglise. Le cardinal Cibo témoigna à l'abbé de Gesvres, aujourd'hui cardinal, le désir qu'avait toute la Cour romaine qu'on fit une version latine de ce livre.

L'abbé lui répondit de notre disposition à aller au devant de tout ce qui leur ferait plaisir, dès qu'il nous serait connu, donna avis de cette ouverture au Père de Sainte-Marthe, qui engagea sans peine le Père Thomassin (1) dans ce travail qu'il exécuta, à ce qu'on prétend (2), en dix-huit mois, ce qui paraît presque incroyable.

Vetus et nova Ecclesiæ disciplina circa beneficia et beneficiarios, distributa in tres partes sive tomos, quæ et ipsæ in tres libros singulæ distributæ sunt. Pars prima, sive tomus primus ubi agitur : Lib. 1° de primo cleri ordine ; Lib. 2° de secundo cleri ordine ; Lib. 3° de clericorum et monachorum congregationibus. Questionibus singulis ex ordinê temporum ab exordio Ecclesiæ ad Clodœvœum, inde ad Carolum Magnum, rursus inde ad Hugonem Capetium ; denique ad hæc usque tempora pertractatis, nusquam tamen interrupto earum contextu. Opus ex sanctis Patribus, ex conciliis, ex quorum temporum historicis decerptum. Editio latina prima post duas gallicanas. Auctore et interprete Ludovico Thomassino Oratorii gallicani presbytero. Parisiis, Muguet, 1688, 3 volumes in-f°.

Editio secunda, typis Anisson et Posuel, Lugduni, 1706.

Le changement d'ordre dans la discussion des matières est le seul considérable qui distingue les éditions latines des françaises ; car, au lieu que dans celles-ci il avait traité

(1) Le Blanc, Lettre du 8 mai 1681.

(2) Bordes.

à quatre fois différentes chaque question pour montrer les divers changements que la discipline avait reçus en chacune des quatre époques qu'il distingue ; dans les latines il ne traite chaque question qu'une fois, parce qu'il découvre tout de suite et tout d'u vue les changements que les divers temps ont apportés à la discipline sur chacun des points qu il examine (1) ; et cet ordre a été jugé si convenable et si commode pour les lecteurs, qu'on l'a suivi dans la nouvelle édition française donnée depuis quatre ans :

Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers, 3 volumes in-folio. *Tome Ier, divisé en trois livres ; le premier, du premier ordre du clergé ; le deuxième, du second ordre : le troisième, des séminaires, des chapitres, des couvents et des congrégations, par le R. Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Nouvelle édition revue, corrigée et rangée suivant l'ordre de l'édition latine, avec ses augmentations*. Paris, Montalant, 1725.

A la tête de cette édition est une vie du Père Thomassin en français, composée par le Père Bougerel ; et je ne sais où le journaliste de Paris, avril 1726, rendant compte de cet ouvrage, a pris qu'il y a quelques traits particuliers tirés d'une vie manuscrite du Père Thomassin par le Père Cloyseault de l'Oratoire. Car il est bien sûr que ce n'est point dans cette source que le Père Bougerel a puisé ; mais uniquement la *Vie latine* du Père Bordes, les *Hommes illustres* de Perrault, et les *Mémoires* manuscrits que je lui ai communiqués, qui lui ont fourni ces anecdotes de littérature touchant l'histoire du livre sur les conciles, dont le journaliste parle et de quoi le Père Cloyseault ne dit pas un mot.

La discipline fut suivie de ses *Dogmes théologiques*, qui font trois volumes in-folio. Il les avait commencés trente

(1) Bougerel. — *Journal des Savants* de 1688.

ans auparavant par ordre de son général, le Père Bourgoing (1). L'ouvrage que le Père Petau avait donné en ce genre, non seulement ne lui fit pas abandonner son dessein; mais encore le fortifia, et il crut honorer la mémoire du savant Jésuite en continùant son plan et suivant ses traces. Ces trois volumes ne parurent pas selon l'ordre le plus naturel par rapport aux matières qui y sont traitées ; mais à mesure qu'il les avait achevés, et en la manière que je les vais rapporter.

Dogmatum theologicorum prior prodit de Verbi Dei Incarnatione, Tomus unicus ; auctore Ludovico Thomassino, presbytero Congregationis Oratorii D. Jesu. Parisiis, Muguet. 1680, in-folio de 922.

Il y a fait, dans la préface, le plus magnifique éloge que j'aie vu nulle part du Père Petau, et il n'en mérite pas un moindre lui-même pour la manière si lumineuse dont il a traité son sujet. « *On ne peut voir, sans en être ébloui*, dit M. Perrault, *les rapports, les convenances, les desseins, les vues et les autres merveilles qu'il découvre*, d'après les Saints Pères dont ce livre n'est qu'un tissu, *dans le mystère de l'Incarnation* (2). » « *J'appelle souvent à témoin le savant Père Thomassin*, dit M. Nicole (3), *pour ce qui concerne la science du Verbe Incarné, parce que l'ouvrage qu'il en a composé, renferme tout ce que les saints Pères ont dit de plus beau sur ce mystère.* » M. Arnauld dit encore de lui (4) : « *Il y a peu d'auteurs qui aient traité la matière des images avec plus d'exactitude que le Père Thomassin à la fin de son volume du Verbe Incarné. Il y rapporte tout ce qui se peut dire de part et d'autre pour approuver ou improuver les images de Dieu.* »

(1) Thomassin, *Præfatio dogmatum theologicorum, de Deo.*
(2) Perrault, *Hommes illustres.*
(3) Nicole, *Instructions théologiques.*
(4) Arnauld, *Difficultés proposées à Stayaert.*

Dogmatum theologicorum de Deo Deique proprietatibus, tomus primus. Auctore Ludovico Thomassino, presbytero Congregationis Oratorii Domini Jesu. Parisiis, Muguet, 1684 (1), in-folio de 780 pages.

Dans ce traité, il remonte avec une force et une pénétration incroyable à tout ce que la philosophie des Platoniciens a de plus sublime, lorsque son sujet l'y conduit, et il l'y conduit souvent (2), parce que les Pères, en parlant de Dieu et de ses attributs, se sont tellement servis de la méthode de Platon qu'on ne peut les bien entendre, sans avoir une teinture de sa philosophie et des mathématiques (3). Il entre aussi dans les questions de la grâce qu'il expose selon le nouveau système de ses Mémoires, rendant raison dans la préface curieuse qui est à la tête de ce volume, des motifs qu'il a eus de changer de sentiment sur cette matière, et avouant qu'il avait d'abord été d'un autre.

Dogmatum Theologicorum tomus tertius et ultimus quo reliqui tractatus theologici continentur. Auctore Ludovico Thomassino presbytero congregationis Oratorii Domini Jesu Parisiis, Muguet, 1689 (4), in-folio.

Dans ce volume sont les Prolégomènes de la théologie, le traité de la Trinité et la suite de celui de la Grâce déjà entamé dans le précédent.

En même temps que le Père Thomassin donnait ces trois volumes de Dogmes théologiques, la facilité de son esprit jointe à la fécondité de ses connaissances le mettaient en état, ce qui peut-être n'est arrivé qu'à lui seul, de préparer et de donner en même temps au public un très grand nombre de traités historiques et dogmatiques sur divers points de discipline et de morale, qui composent sept volumes

(1) Dupin, dans sa *Bibliothèque du XVII[e] siècle*, dit en 1681. Il se trompe.
(2) Perrault.
(3) Bayle, *République des Lettres*, avril 1684.
(4) Autre erreur de Dupin qui dit en 1686.

in-8°, et huit autres sur la méthode d'étudier chrétiennement les diverses parties des belles-lettres par rapport à la religion ; ce qui fait quinze volumes en tout (1) dont il nous faut rendre compte en particulier. Je commence par les derniers.

La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les lettres humaines par rapport aux lettres divines et aux Ecritures, divisée en six parties, dont les trois premières regardent les poètes. De l'étude des poètes, par R. P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Muguet, 1681, 1682, 3 vol. in-8°.

C'est par obéissance à ses supérieurs (2) et en vue de l'utilité que le public et particulièrement ses confrères pouvaient retirer de cette méthode d'étudier et d'enseigner les belles-lettres, qu'il entreprit ce travail. Il lui fallut relire exprès et de nouveau tous les auteurs profanes, ayant brûlé tout ce qu'il en avait colligé autrefois.

Dès que ces trois volumes sur l'étude des poètes parurent, le Père de Sainte-Marthe exhorta, par une lettre circulaire de l'année 1681 tous nos professeurs à se régler dans leurs études sur de si excellents préceptes.

« *Le but du Père Thomassin dans cet ouvrage,* dit Baillet (3), *est de montrer que l'Eglise a regardé dans les siècles mêmes de la plus grande ferveur, la liberté de faire enseigner les poètes par des professeurs chrétiens comme un des points les plus importants de sa discipline et de sa morale. Il est utile à la religion qu'on ne laisse point perdre la mémoire de tant d'ennemis que nos ancêtres ont terrassés, de tant de fausses divinités qui avaient imposé au monde, de tant de vices où la créance de ces divinités avait précipité l'univers, enfin de tant de poètes et de tant d'écrivains qui n'ont pu*

(1) Erreur de Dupin qui en compte 16.

(2) Bordes.

(3) Baillet, *Jugement des Savants.*

défendre une si mauvaise cause sans la trahir et sans combattre la vérité.

Le Père Thomassin se propose moins d'expliquer les règles de l'art poétique que de montrer l'usage qu'on doit faire de la lecture des poètes et les précautions qu'il faut garder pour se la rendre utile. C'est ce qu'il traite dans son premier livre. Les avantages qu'on peut retirer des poètes par rapport à l'Ecriture Sainte, sont le sujet du second. Il traite dans le troisième des personnes illustres de l'Ancien Testament, que les païens ont travestis en dieux, et des faux dieux dont il est parlé dans les livres saints. Il parle, dans le quatrième, des dieux naturels ou de la nature, et des dieux historiques, ou des héros de la fable. La religion des poètes fait le sujet du cinquième livre, et leur morale, celui du sixième. »

Après que Baillet nous a ainsi expliqué le sens de l'ouvrage il ajoute : « *Il semble que la corruption de nos temps et de nos mœurs n'ait pas peu contribué à gâter les fruits que toute la France et que toute l'Europe même devaient recueillir d'un ouvrage si laborieux pour son auteur et si utile pour le public. Mais il n'a point été facile jusqu'ici de persuader aux libertins et aux esprits volages qu'ils* doivent lire les poètes pour y apprendre la morale et la réforme de leurs inclinations, *et pour autre chose, en un mot que pour se divertir et satisfaire leurs passions.* »

N'en déplaise à Baillet, s'il veut ici, comme il paraît donner un coup de dent au P. Thomassin, son coup porte à faux ; le but de ce Père étant dans ce livre, non de persuader aux libertins de chercher à s'édifier dans les poètes, vision absurde qu'il n'a pu lui prêter que gratis et sans fondement ; mais de montrer comment un esprit solide et chrétien peut et doit tourner à son profit et à celui de la Religion les lectures qui en paraissent les plus éloignées, comme celle des poètes profanes ; ce qui est sans doute très avantageux à tous ceux que leur profession engage dans cette lecture.

La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement la Philosophie par rapport à la religion chrétienne et aux Ecritures par le P. Thomassin, prêtre de l'Oratoire, Paris, Muguet, 1685, in-8°, un seul volume.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier, il fait l'histoire de la Philosophie, qu'il cherche depuis Adam dans toutes les contrées du monde où nous apprenons qu'il y a eu des sages, comme chez les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Phéniciens, les Egyptiens, etc. Il parle, dans le second, des connaissances naturelles que ces philosophes ont eues de la divinité, de la nature, de celle de nos âmes, de celle des anges. Il étale, dans le troisième, les notions des philosophes, et principalement de Platon, sur les règles de la morale et sur la religion naturelle. Il montre qu'ils ont connu que Dieu est le premier principe et la dernière fin de notre être et de nos actions ; que l'origine des vertus est dans son Verbe, d'où elles descendent dans les âmes. Il fait voir la vérité de ce grand principe que la même sagesse éternelle, qui a dicté l'Evangile, avait déjà dicté la loi naturelle dans le fond des âmes raisonnables (1). Son exemple peut beaucoup servir aux lecteurs pour leur enseigner l'art de lire avec réflexion, qui est une chose peu commune ; et à savoir tout rapporter à la science et au bien de la religion.

La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et utilement la grammaire ou les langues, par rapport à l'Ecriture Sainte, en les réduisant toutes à l'hébreu, par le P. Thomassin. Paris, Muguet, 1690, 2 vol. in-8°.

L'auteur s'était attaché, depuis plus de trente ans et dès son enfance, à puiser dans le texte hébraïque de l'Ecriture les connaissances des langues et des sciences, et l'ayant lue depuis tout entière chaque année, il crut y remarquer une grande correspondance des mots hébreux avec la

(1) Bayle, *République des Lettres*, mai 1686, art. 6.

langue grecque et la latine. Cela lui donna l'idée de ce travail, où il prétend faire voir que, comme toutes les nations du monde viennent des enfants de Noë, toutes les langues de l'univers sont aussi dérivées de celle de ses enfants (1). Mais, comme ce n'est ici que le préambule et comme une ébauche de ce projet, auquel il prétendit donner la perfection dans son grand *Glossaire universel*, nous y reviendrons, quand nous en serons à cet autre ouvrage.

La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes, par rapport à la religion chrétienne et aux Ecritures. Paris, Rouland, 1693, 2 vol. in-8°.

Il commence par un plan abrégé de l'histoire du genre humain et des grands états qui l'ont gouverné jusqu'à l'empire de Jésus-Christ, qui en est la fin. Il parcourt ensuite les sentiments des anciens historiens pour la Religion, pour la morale, pour la politique. Il joint à leurs réflexions celles des Saints Pères sur les grands états ou monarchies de l'univers, dont il fait remarquer la décadence, rapportant tout, selon son but, à faire connaître, estimer et préférer à toute autre la connaissance de la Religion.

L'avertissement et la grande préface, qui est à la tête pour répondre à quelques objections, ne sont pas de lui. Il ne fut pas même l'éditeur de son ouvrage. L'épuisement de ses forces et de son esprit, où la continuité de ses travaux l'avait jeté, ne le lui ayant pas permis.

J'observe ici, pour la singularité du fait, que l'extravagant P. Hardouin a trouvé, tant dans les *Dogmes théologiques* que dans les *Méthodes d'étudier et d'enseigner* du P. Thomassin, de quoi le déclarer franc athée, et le mettre dans ses *Athei detecti* en aussi bonne compagnie qu'est celle non seulement de quelques-uns de ses plus illustres confrères, mais encore avec les Arnauld, les Pascal et les

(1) 26 *Journal des Savants*, de 1690.

Nicole. Il fait pour cela des extraits de ces ouvrages, qui tiennent près de trente pages. Encore prétend-il lui faire grâce ; car, s'il avait voulu donner toutes les preuves de l'athéisme le plus complet qu'ils lui fournissent, il lui aurait fallu, dit-il, copier mot à mot ses trois volumes de *Dogmes*, et il est aisé de comprendre qu'en cela il n'exagère point, quand on sait qu'on est athée, selon le P. Hardouin, dès qu'on établit que Dieu est la vérité éternelle, la raison et la lumière universelle des esprits, la justice immuable, la loi inflexible et souveraine qui fixe, règle et éclaire nos jugements, etc.

Revenons maintenant aux sept autres traités de discipline et de morale, qu'il donna en même temps que les précédents ; mais dont il m'a paru plus à propos de rendre compte de suite.

Traités historiques et dogmatiques sur divers points de la discipline de l'Eglise et de la morale chrétienne. Tome I, contenant un traité des jeûnes de l'Eglise, divisé en deux parties, par le P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire, Paris, Muguet, 1680, in-8°, 1 vol.

Il dit dans son avertissement : « *Il importe peu au public de savoir les occasions et les motifs qui m'ont engagé dans cet ouvrage. Le récit en serait peut-être ennuyeux, mais il serait certainement inutile. Un ecclésiastique et le membre d'une communauté de laquelle tous les soins et tous les travaux ne tendent qu'à affermir l'empire de la vérité et de la charité et à l'édifice de l'Eglise, doit être bien plus en peine de rendre compte de son repos que de ses veilles et de son travail* ».

Tout ce que la tradition nous apprend sur la matière du jeûne; tout ce qu'on peut agiter de cas de conscience sur ce sujet, se trouve ici exposé et décidé par des preuves de fait, par la pratique ancienne et les maximes des saints Pères, les exemples des premiers jeûneurs. Il a épuisé la matière et dispensé d'avoir recours aux sources qu'on trouve ici réunies.

Traités historiques et dogmatiques sur divers points de la discipline de l'Eglise et de la morale chrétienne. Tome second contenant un traité des fêtes de l'Eglise, divisé en 3 parties : des fêtes en général, des fêtes en particulier, et de la manière de les célébrer saintement, par le P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Muguet, 1683, 1 vol. in-8°.

Ce traité fournit encore tout ce qu'on peut désirer tout à la fois de curieux et d'édifiant touchant l'institution et la manière de célébrer les fêtes dans la primitive Eglise. Il y traite même quelques questions de controverse, qui y ont rapport ; mais toujours sans contention et en sa manière de faire parler les Pères et les auteurs ecclésiastiques, et de représenter de suite la tradition.

Traité de l'office divin, pour les ecclésiastiques et les laïques divisé en deux parties. La première, de sa liaison avec l'oraison mentale et d'autres prières vocales, avec la lecture des Ecritures, des Pères et des vies des Saints. La seconde, de ses origines et des changements qui s'y sont faits dans la révolution des siècles, par le P. Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Muguet, 1686, in-8°.

Il est remarquable que, dans ces traités, l'auteur ne sépara jamais ce qui peut nourrir la piété de ses lecteurs d'avec l'érudition, qui les instruit ; mais que l'une va toujours de pair avec l'autre ; ce qui se trouve assez rarement dans les ouvrages de ce genre, qui, d'ordinaire, sont aussi instructifs et curieux que secs et vides d'onction.

Traité de l'unité de l'Eglise et des moyens que les princes chrétiens ont employés pour y faire rentrer ceux qui en étaient séparés. Divisé en deux parties. La première qui contient les lois du code Théodosien, les Conciles et les Pères anciens, qui les ont soutenus. Digression sur la réunion des sectes orientales. La seconde, qui contient la doctrine des autres Pères et des Conciles, à laquelle Justinien s'est conformé dans les lois de son code sur ce sujet. Digression sur la communion

sous les deux espèces. Par le P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Muguet, 1686, 2 vol. in-8°.

Tome II, divisé en deux parties. Dans la première, on rapporte les sentiments des anciens Pères grecs, les Conciles et les édits des Empereurs sur ces deux points. Dans la seconde, on explique les sentiments des anciens Pères latins. On y a ajouté une digression sur la Communion sous les deux espèces. Paris, Muguet, 1688.

Cet ouvrage était fort de saison lorsqu'il parut, le roi faisant alors travailler à la réunion des calvinistes de son royaume. Le titre étendu en explique suffisamment le dessein.

Traité de la vérité et du mensonge, des jurements et des parjures, divisé en deux parties. Par le Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Muguet, 1691, un volume in-8.

Dans la première partie, il expose la doctrine de l'Ecriture Sainte et des Pères, surtout de saint Augustin, touchant la vérité, le mensonge, les équivoques. Il tâche de rapprocher les Pères grecs des latins sur l'article du mensonge officieux, et examine si l'on a jamais cru qu'il fût permis de feindre pour une bonne fin, et plusieurs exemples des discours des saints, des prophètes et des anges mêmes, qu'il justifie de tout soupçon de mensonge, d'équivoque et de feinte.

Le second roule sur diverses questions comme quand et pourquoi il est permis de jurer selon la doctrine des Pères ; si l'on est obligé de garder les serments surpris par artifice ou extorqués par force ; s'ils peuvent être déclarés nuls par les supérieurs ou par d'autres ; à qui en appartient le droit ; si l'on peut jurer avec restriction mentale, et autres cas semblables qui sont toujours décidés, non par des subtilités tirées du sens humain, mais par l'autorité claire et constante de la tradition et le langage bien soutenu des Saints Pères.

Traité de l'aumône ou du bon usage des biens temporels,

tant pour les laïcs que les ecclésiastiques, par le Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Roulland, 1695 in-8.

L'état d'enfance, où était tombé le Père Thomassin, ne lui permettant pas de donner lui-même ce traité au public, c'est le Père Bordes qui en fut l'éditeur, ainsi qu'il nous en avertit dans son Epître dédicatoire à l'Assemblée du clergé, où il promet encore deux autres traités dans le même genre, savoir un sur le *négoce et sur l'usure* que nous allons rapporter, et un autre sur l'*homicide et sur le larcin*, qui est resté manuscrit, et n'a point paru.

J'en dis de même des *Conférences du Père Thomassin sur l'Histoire ecclésiastique, sur les conciles et sur les Pères*, que le Père Bordes fait entendre qu'il se proposait aussi de donner, et qui néanmoins n'ont jamais été données.

Traité du négoce et de l'usure, divisé en deux parties par le Père Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, Roulland, 1697, in-8°.

Dans la première partie, il établit d'abord par la doctrine des Pères que le négoce est licite, mais dangereux ; puis examine, selon les mêmes maximes, quelles en sont les règles chrétiennes ; et entre dans la discussion de divers cas, comme de ceux qui se prétendent frustrés de plus de la moitié du juste prix et de quelques espèces de monopoles. Les quatre derniers chapitres sont une tradition suivie des défenses faites aux clercs de négocier. La seconde partie roule sur l'usure, dont il fait voir la condamnation dans la doctrine de la Tradition et en particulier de quelques espèces, comme de celles des trois contrats et de quelques autres.

Glossarium universale hebraïcum, quo ad hebraïcæ linguæ fontes linguæ et dialecti pene omnes revocantur. Auctore Ludovico Thomassino, Oratorii D. Jesu presbytero. Parisiis, typographiâ regiâ. 1697, in-folio.

Dans sa méthode d'étudier la grammaire et les langues par rapport à l'Ecriture Sainte et à l'hébreu, le Père Thomassin avait tâché de faire voir, dans le second livre du premier tome, que toutes les langues du monde viennent de l'hébreu, et avait ensuite donné, comme en échantillon de son système, des espèces de glossaires des principales langues du nord et de l'Orient, de la grecque et de la latine, qu'il ramenait toutes à l'hébraïque comme à leur source commune. Toujours plein de son idée, il entreprit de donner ce dictionnaire hébreu, dont tous les mots qu'il rapporte, sont, selon lui, autant de racines d'un grand nombre d'autres des diverses langues mortes ou vivantes de l'univers. C'est au lecteur à juger si la dérivation lui en parait communément aussi naturelle qu'elle semble l'être à l'auteur. Mais, quoiqu'on en pense, on ne peut s'empêcher de voir que c'est un travail d'une recherehe et d'une patience infinie. A la tête du glossaire est une préface de cent pages pour exposer les preuves qu'il a de croire, après saint Jérôme, que l'hébreu est la langue mère de l'univers. Il n'y a qu'à la lire pour voir qu'elle est du Père Thomassin et non de la façon du Père Bordes et de M. Barat, comme on le prétend (1).

Mais il est vrai que celui-ci, un de ses disciples, et qui avait fait sous lui la fonction de lecteur et de copiste, se chargea de l'édition de ce livre, qui demandait une attention extrême pour la correction, et que le Père Bordes mit à la tête du livre une vie latine du Père Thomassin.

Il ne parut qu'après la mort de son auteur. Cet ouvrage épuisa tellement les forces du Père Thomassin qu'il se vit obligé de renoncer à toutes sortes d'étude tant soit peu pénible (2). Il s'aperçut que son esprit baissait, et il fit à Dieu un sacrifice de cet état d'une manière qui édifia plus le séminaire de Saint-Magloire, où il était retourné depuis

(1) Bougerel.
(2) Bordes.

1690, qu'il n'avait fait par tous ses travaux (1). Il disait ssuvent alors qu'on l'avait toujours plus aimé et plus considéré qu'il ne méritait, et que c'était un effet de la divine bonté qu'il fût humilié avant sa mort et reconnu inutile à toute chose.

Son épuisement alla toujours en augmentant durant près de trois ans. Il perdit même l'usage de la parole les quinze derniers jours de sa vie, et il mourut à Saint-Magloire le 24 décembre 1695, âgé de 76 ans et 4 mois, dont il avait passé soixante-trois dans la Congrégation (2).

Le lendemain, le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, M. Marcel, lui fit une espèce d'oraison funèbre à son prône. C'est alors qu'il déclara que, de la pension de mille livres que le clergé de France faisait au Père Thomassin pour l'aider à continuer ses recherches, il lui en donnait la moitié tous les ans pour les pauvres de sa paroisse, et employait le reste en d'autres œuvres pies, selon la confidence qu'il en avait faite à ce pasteur sous la loi du plus inviolable secret, qu'il avait été par cette raison obligé de lui garder de son vivant. L'on remarque à ce sujet que la charité était une vertu héréditaire dans sa famille ; que le sixième de ses frères avait donné tout son bien à des hôpitaux, à des séminaires, à des missions ; et que son père fut un des principaux bienfaiteurs de notre maison d'Aix. L'amour des pauvres entretint toujours le Père Thomassin dans un grand amour de la pauvreté, simple et modeste dans tous ses meubles, quoiqu'il eût naturellement beaucoup de goût et d'inclination pour la propreté. Rien de curieux, rien de superflu ; c'était sa grande maxime. Il s'était donné quantité de livres ; mais ils lui étaient nécessaires, et, de son vivant, il en fit présent à la bibliothèque de Saint-Magloire. Il contribua même à une partie des frais qui furent faits de son temps pour en étendre et en embellir le vaisseau.

(1) Perrault.
(2) Bordes.

Le Père de Sainte-Marthe y fit en reconnaissance mettre son buste qu'on y conserve (1) ; et le cardinal Casanata, son portrait dans celle du Vatican, parmi ceux des plus grands hommes qui ont le mieux mérité de la République chrétienne.

On trouvait en lui tout à la fois la simplicité d'un enfant jointe à la plus profonde érudition. L'innocence de sa vie et la candeur de son caractère ne lui laissaient voir que le bien dans tout ce qu'il regardait, dans les livres, dans les auteurs, dans les personnes, dans les Communautés, dans les Ordres. Pénétré de la religion, qu'il aimait souverainement, il la trouvait et la faisait trouver partout. Les pensées les plus chrétiennes naissaient naturellement dans ses entretiens, ainsi que sous sa plume. Ce qu'il y a même de plus profane dans les auteurs, prenait un sens édifiant en passant par sa bouche ou par ses mains. Tout marquait qu'il portait J.-C. profondément gravé dans son cœur, et qu'il ne respirait que sa gloire et celle de son Eglise (2).

Il avait tant de respect et d'estime pour tout le monde, qu'il ne pouvait souffrir qu'on dit en sa présence le moindre mot désavantageux de qui que ce fût. La délicatesse de sa conscience sur ce point ne se peut exprimer, surtout lorsqu'on parlait devant lui des prélats et des pasteurs de l'Eglise, dont il avait pour maxime qu'il faut toujours suivre et jamais prévenir les décisions en fait de doctrine (3).

S'il s'est trompé en voulant prendre le milieu entre les sentiments opposés qui de son temps partageaient l'Eglise de France, on ne le doit attribuer qu'à son extrême amour pour la paix, lequel avait encore pour principe son humilité et sa modestie. Il n'était point de ces savants qui veulent l'emporter sur les autres et subjuguer ceux qui pensent autrement qu'eux. Il se contentait d'exposer ses

(1) Le Blanc, *Lettre manuscrite à Bahier*, de 1696.

(2) Perrault.

(3) Bordes.

opinions et les raisons qu'il croyait avoir de les soutenir, sans prétendre en imposer ou faire la loi à personne. « *L'Eglise*, dit-il dans la préface de ses Mémoires sur la grâce, que le P. Mabillon conseille de lire, *l'Eglise toujours attachée à ses décrets ne désapprouve point les différentes écoles et leurs opinions opposées. Ayons entre nous la même modération* ». Il ajoute que, comme les hommes ont la raison en partage, et que d'ailleurs ils ont leurs faibles, il faut prendre une partie de leur système et retrancher ce qu'il y a de défectueux de part et d'autre, et que par là on découvre facilement la vérité.

C'est principalement cet esprit de modération qui lui avait procuré d'illustres amis. Outre MM. du Hamel et du Cange, si célèbres par leur ouvrages, MM. de Péréfixe, de Marca, de Harlay, du Bousquet et Godeau, tous prélats distingués par leur grande érudition, avaient pour lui une estime particulière. MM. Le Tellier, chancelier de France, Le Pelletier, ministre d'Etat, de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, Jérôme Bignon, avocat général, lui ont fait plusieurs fois l'honneur de le consulter sur divers points de la discipline canonique. Non seulement il ne s'en faisait point accroire ; mais il était aisé de s'apercevoir qu'il ne se prêtait qu'à regret aux divers rapports et aux visites que sa réputation et l'étendue de ses connaissances lui attiraient, et qu'à ne consulter que son cœur, il se serait toujours tenu caché et inconnu à toute la terre. Il faut avouer toutefois qu'outre le fond de modestie et de religion d'où cette disposition naissait, il y entrait un peu de tempérament, étant naturellement si timide qu'il n'a jamais pu se résoudre à entonner une antienne et encore moins à chanter la messe (1). J'ai même ouï dire à quelqu'un de nos anciens Pères (2) que, les premières années qu'il faisait les conférences de positive à Saint-Magloire,

(1) Cloyseault : *Recueil des Vies*. [T. III, p. 172].
(2) Le Père Jacques Perrin.

on n'avait pu venir à bout d'arrêter l'effroi qui le saisissait et lui ôtait presque la parole, qu'en mettant une espèce de rideau entre ses auditeurs et lui.

Le dernier écrit du P. Thomassin qui ait été donné au public depuis sa mort, est celui-ci :

Traité dogmatique et historique des édits et des autres moyens spirituels et temporels, dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et maintenir l'unité de l'Eglise catholique. Divisé en deux parties : la première depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au neuvième siècle ; la seconde, depuis le neuvième siècle jusqu'au dernier ; par le feu P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire, avec un supplément par un Prêtre de la même Congrégation pour répondre à divers écrits séditieux et particulièrement à l'histoire de l'édit de Nantes, qui comprend les huit derniers règnes de nos Rois. Paris, de l'imprimerie Royale, 1703, 2 vol. in-4°, et 3 vol. avec le supplément annoncé dans ce titre.

Le P. Bordes, auteur du supplément, l'est aussi des préfaces qui sont à la tête de cet ouvrage, dont il a été l'éditeur. Au premier tome des œuvres pòsthumes de Dom Mabillon, données en 3 vol. in-4° par Dom Vincent Thuillier, est à la page 204 le jugement qu'avait porté le P. Thomassin sur la dissertation de Dom Mabillon *de Azimo et fermentato*. Ce jugement, qui n'a que quatre ou cinq pages, ne se trouve imprimé que là.

Les quatre ouvrages suivants sont restés manuscrits.

Remarques sur les Conciles, avec des tables amples et des notes marginales, 3 vol. in-folio. Le baron de Hohendorf en avait une copie, qu'on dit être à présent dans la bibliothèque de l'Empereur. Manuscrit :

Remarques sur les décrétales de Grégoire IX, manuscrit.

Traité des libertés de l'Eglise gallicane, manuscrit.

Remarques de Louis Thomassin sur les livres des confessions de saint Augustin et sur plusieurs autres œuvres du même Saint, in-folio, manuscrit. Celui-ci est annoncé dans la bibliothèque de M. Boissier, n° 13898.

Quant au *Traité de la Communion sous les deux espèces*, que le Moréri de l'édition de 1725 met parmi ses œuvres, ce n'est point un ouvrage particulier, mais partie de son traité de l'unité de l'Eglise catholique, où ce point se trouve traité assez au long dans les deux volumes de cet ouvrage.

Il me parait assez inutile d'entasser ici les témoignages avantageux et les divers éloges que les savants font du P. Thomassin, en le citant dans leurs écrits. Tous se réunissent à dire qu'il avait la connaissance la plus étendue de l'antiquité ecclésiastique, et qu'il nous a fort abrégé les voies pour l'étudier ; ce qui est d'un grand secours pour la plupart, qui n'ont ni les moyens, ni le loisir de fouiller dans toutes les sources. « *Des gens de cette sorte devraient être immortels*, » écrivait l'évêque d'Angers au P. Bordes pour le consoler de la perte que nous avions faite (1).

Ce Père lui fit l'épitaphe suivante pour être gravée sur son tombeau :

Hic conditus est
Qui fulgebit in perpetuas æternitates,
R. P. Ludovicus Thomassinus, Aqui — sextanus,
Congregationis Oratorii D. J. presbyter,
Summa vir religione,
Doctrina, modestia, charitate,
De tota Ecclesia optime meritus,
Obiit nocte Natalis Christi
Anno 1695, vitœ 76, Congregationis 63,
Scriba doctus in regno cœlorum
Qui profert de thesauro suo nova et vetera

(1) Le Pelletier, *Lettre à Bordes*, 24 janvier 1696.

Requiescat in pace.
Scrib. P. Bordes C. O. P.

Elle est dans le chœur de l'église de Saint-Magloire, où il a été enseveli. (1)

---

(1) [Son portrait peint par Jacques Van Schuppen et gravé par P. Van Schuppen en 1694, format in-folio, est placé en tête de son article dans le manuscrit de ces *Mémoires domestiques* du Père Batterel.

Son portrait peint à l'huile, *auquel la gravure est parfaitement ressemblante*, disent nos anciens annalistes, *était suspendu en grande évidence dans la première pièce de la bibliothèque de la rue Saint-Honoré*. Un second exemplaire était placé dans la *Salle des grands hommes de l'Oratoire* de la même maison. Nous ne savons ce que sont devenues ces deux toiles.

Une troisième était conservée au collège de Juilly. On l'y voit encore dans le grand réfectoire des Maîtres de cet établissement.]

LXVI. — **Le Père Claude Thomassin,**

Entré en 1632, sorti en 1645.

Je joins ici ce Père, dont je n'ai presque rien à dire, sinon qu'il était oncle du précédent, ce qui fait peut-être la meilleure partie de son éloge. Il était déjà prêtre et auteur en 1640, puisque je trouve sur nos registres (1), au 30 août de cette année « *que le Père Bourgoing fera la charité au Père Thomassin de le rendre capable de la conclusion qui a été prise ; que sa* Paraphrase sur Judith *ne s'imprimera point présentement.* » Cet ordre verbal ne l'arrêta point, et le Père Le Long cite dans sa *Bibliothèque sacrée* (2) ce livre comme imprimé à Paris, in-12, en 1642.

Il parle encore d'une

Paraphrase du livre de Tobie du même auteur imprimée aussi à Paris, in-12, en 1643, et le Père Bougerel (3) d'une autre

Paraphrase du livre de Job.

Je vois encore qu'il fit la rhétorique à Beaune en 1645, après laquelle il eut ordre de se rendre à Lyon pour y faire une retraite et se renouveler dans l'esprit de piété. Cet ordre est du 22 septembre, et est suivi quatre jours après d'un autre encore plus rigoureux du 26 septembre 1645 conçu en ces termes : « *Le Père Thomassin, qui a fait la première à Beaune, n'étant pas jugé propre après plusieurs*

(1) *Registre du Conseil*, 30 août 1640.

(2) In-folio, Tome 2.

(3) Bougerel, *Vie de Thomassin*,

années d'expérience pour demeurer dans la Congrégation, s'en retirera à la signification du présent ordre. »

Il était entré dans l'Oratoire à la maison d'Aix le 24 mars 1632, âgé de 17 ans (1). Il était né à Manosque. Après s'être retiré de chez nous, il devint théologal de Fréjus (2). Je n'en sais pas davantage sur son sujet.

---

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*
(2) Bougerel, *Vie de Thomassin.*

LXVII. — Le Père André Martin.

Entré en 1641, sorti en 1681, mort en 1695.

Ce Père possédait éminemment son saint Augustin (1). C'est par lui que le cartésianisme, joint aux principes de philosophie de ce saint docteur, a commencé à être enseigné publiquement dans l'Oratoire. Il trouvait tout dans les ouvrages de ce Père, qu'il avait tellement lus et relus, qu'il s'en était rendu propres et familiers les pensées et le langage et qu'il le parlait en toute occasion (2).

C'était un des plus beaux esprits que nous ayons jamais eus, qui parlait fort bien latin sur toutes sortes de sujets, et qui dictait sa philosophie sans avoir écrit.

Il était de bonne famille et fort à son aise, natif de Bressuire, diocèse alors de Maillegais, aujourd'hui de la Rochelle, fils de Gabriel Martin et de Marie Pouget (3). Il entra dans l'Oratoire à l'âge de 20 ans, étant déjà clerc, et fut reçu à la maison de Paris le 22 août 1641 et ordonné prêtre en 1646.

Il avait en 1652 commencé son second cours de philosophie à Marseille (4), et aimait à avoir, comme l'on dit, son franc-parler, quand lui vint ordre du Père Bourgoing « *de laisser là son cours imparfait, qui serait continué par le Père de Rhodes, son supérieur, et de se retirer à Arles jusqu'à nou-*

(1) Dupin, *Bibliothèque XVIIe siècle*, Tome 3.

(2) M.M. P.P.

(3) *Registre de l'Institution de Paris.*

(4) *Registre du conseil*, janvier 1652.

vel ordre et ce, pour ses désobéissances continuelles aux ordres du R. P. Général, et pour les dangers auxquels il exposait la Congrégation tant envers Rome qu'envers Messieurs de Marseille (1). »

Un si rare sujet ne pouvait être si longtemps inutile. Dès la même année, il fut envoyé à Angers professeur de philosophie. Là, plein de saint Augustin, il fit imprimer une Morale toute dans les principes et les expressions de ce Père, mais sous un nom emprunté (2).

Philosophia moralis christiana, auctore Joanne Camerario, Presbytero, Andegavi, 1653.

Mais, comme il n'y avait guère alors que les Jésuites et leurs adhérents qui pussent écrire impunément sur les matières de la grâce et de la morale, Rome, par un décret de l'Index, défendit la lecture de ce livre, parce que travaillant alors à dresser la Bulle d'Innocent X contre les cinq propositions, elle ne pouvait souffrir, dit M. Hermant, un ouvrage qui était capable de faire voir en abrégé, d'une manière non contentieuse, les vrais sentiments de saint Augustin sur la grâce.

Tout ce que produisit ce décret fut de faire changer un peu au Père Martin le titre de son ouvrage, et de le donner augmenté sans nom d'imprimeur en changeant son faux nom de Camerarius en celui d'Ambroise Victor :

Sanctus Augustinus. De existentià et veritate Dei. Ambrosio Victore, theologo, collectore. 1653.

Sanctus Augustinus. De animà, Ambrosio, etc. 1656.

Sanctus Augustinus. De Morali Philosophia, Ambrosio etc.

Ce sont trois petits tomes et trois traités que le goût et

(1) *Registre du Conseil* du 19 janvier 1652.

(2) Hermant, *Histoire manusc. Jans.*, I partie, L. 7 ch. 32.

les applaudissements du public lui firent insensiblement augmenter du double, et qu'il fit imprimer publiquement quelques années après à Paris sous ce titre :

Philosophia christiana, Ambrosio Victore theologo collectore. Parisiis, apud Fredericum Leonard. 1671, 6 vol. in-12.

Le premier volume traite de *Philosophia in universum ;* le 2[e], *de existentià et veritate Dei ;* le 3[e], *de Deo ;* le 4[e], *de animà ;* le 5[e], *de philosophia morali ;* le 6[e], *de animà bestiarum.* Il n'y a de l'auteur que l'ordre et la distribution des matières avec quelques liaisons ; tout le reste est tiré de saint Augustin ; et, comme dans le traité *de animà* il avait rapporté divers textes de ce Père, d'où il paraissait s'en suivre que le saint docteur reconnaissait une âme dans les bêtes, l'auteur a cru devoir ramasser, dans son 6[e] volume, tous les principes de ce Père sur la nature de l'âme et de la substance pensante et spirituelle pour faire juger au lecteur que tous les principes de ce Père, tirés qu'ils sont de la bonne et solide métaphysique, le conduisaient naturellement à conclure, comme les cartésiens d'aujourd'hui, que les bêtes sont de purs automates.

M. Dupin (1) dit que cette philosophie chrétienne fut imprimée à Saumur et à Paris en 1667 et en 1671. Bayle (2) parle aussi de l'édition de Saumur, que je n'ai pas vue, et fait grand cas de l'ouvrage. Il convient qu'il n'est qu'un tissu continuel de passages de saint Augustin ; dit que le second et le sixième volumes sont les plus curieux et les meilleurs : celui-ci, parce qu'il y démontre que, selon les principes de saint Augustin, les bêtes sont des machines ; et dans celui-là, que Dieu existe (3), parce que la vérité immuable

(1) Dupin, *Bibliothèque du XVII[e] siècle,* Tome 3, page 329.

(2) Bayle, *République des Lettres,* mai 1685.

(3) Et c'est de cette raison-là même, si bien développée à toutes les pages de son livre et appuyée de tant de textes formels de saint Augustin, que le Père Hardouin, le fameux jésuite, a tiré la preuve que le Père Martin est un

et universelle qui éclaire tous les hommes ne peut être que lui.

On dit (1) qu'il composa aussi un corps entier de théologie selon la doctrine de saint Augustin, mais qui n'a point été imprimé.

Cependant cette sorte de philosophie, traitée d'une manière si extraordinaire, lui fit de grandes affaires et bien du vacarme dans l'université d'Angers, où il l'enseignait encore en 1654 et 1655. Il fut contraint de changer sa physique et de la dicter selon la routine ordinaire ; en quoi le Père Gaume, alors son collègue, lui donnait l'exemple (2).

Il donnait aussi bien souvent l'alarme à nos supérieurs majeurs par la crainte où ils étaient que sa liberté de penser et de s'énoncer ne nous suscitât quelque orage. Il était en 1670 professeur de théologie à Saumur; et, sur ce que nos Pères du conseil apprirent « *qu'une des positions de ses thèses, qu'ils lui avaient ordonné de changer, parce qu'elle avait quelque rapport avec la première des cinq propositions, y était restée en termes équivalents, il y eut à lui défense expresse de soutenir cette thèse jusqu'à ce qu'elle eût été corrigée par le Père Chancelier, son supérieur ; et au cas qu'elle eût déjà été soutenue, ordonné au dit Père Chancelier de signifier cet ordre à toute la communauté et de l'insérer ensuite sur les livres de la maison afin qu'en cas de besoin il pût servir pour justifier la doctrine de la Congrégation et sa soumission aux constitutions des Papes* (3) ».

Il était à Saumur l'effroi du parti calviniste (4), et jamais notre école de théologie n'y avait été en plus haute réputa-

franc-athée, et l'a mis dans ses *Athei detecti*, d'abord après Jansénius qui est à la tête de cette secte, comme on le peut voir dans les *Opera varia* de cet homme, édition in-folio de Hollande, 1733, page 6.

(1) Bonardy, *Mémoire manuscrit.*

(2) M.M. P.P.

(3) *Registre du Conseil* du 30 juillet 1670.

(4) *Mémoire manuscrit.*

tation. Les ministres et les professeurs de l'Académie qu'ils y avaient alors, le trouvaient si persuasif, et le redoutaient si fort, qu'ils défendaient à leurs disciples de l'aller voir, parce qu'il en ramenait plusieurs au sein de l'Eglise par ses discours et la force de ses raisons.

Il faisait soutenir tous les ans grand nombre de *Thèses*, qui sont encore aujourd'hui fort recherchées et conservées avec soin dans les bibliothèques, comme autant de justes traités tous tirés des meilleures sources de la tradition, et toujours presque de mot à mot de saint Augustin. J'en ai vues jusqu'à huit différentes, dont je crois devoir rendre compte.

La première, qui est *sur la grâce* et dédiée à Mgr de Buzenval, évêque de Beauvais, contient d'abord en cinq ou six paragraphes le fond de son système, exposé en peu de mots ; après lequel suit un corps de doctrine raisonné de près de quatre-vingt pages. La même thèse fut soutenue trois fois en 1672, le 22 août par le confrère Michel Le Vassor et dédiée *piis manibus R. P. J. F. Senault;* le 26 août par le confrère Etienne Le Vassor, dédiée à Mgr de Coislin, évêque d'Orléans; et cette troisième à Mgr l'évêque de Beauvais le 30 août.

La seconde est dédiée à saint Augustin, parce que, dit-on dans le titre, on s'y propose de n'y exposer que la pure doctrine du saint docteur. Elle traite de toutes les matières théologiques qu'elle embrasse entièrement, quoique assez courte. Voici un échantillon de sa manière d'exposer la grâce des deux états, dans son titre *de auxiliante Deo* : « *In ipso etiam innocentiæ statu operatio Dei per seipsam efficax ad primum charitatis actum, non autem ad alios charitatis actus sequentes necessaria fuit ; ad quos absque ulla vel efficaci vel etiam alia sufficiente gratia, sola in primo creationis instanti accepta, sufficiebat liberi arbitrii virtus et integritas. Nunc autem eadem illa efficacissima divinæ misericordiæ operatio, non modo ad primum, sed etiam ad quemli-*

bet charitatis actum, in hoc corruptionis statu necessario requiritur : in quo nempe læsa jam et vitiata voluntas, ut in accepto bono perseveret, Dei adjutorio indiget, non tantum sine quo perseverare non possit, si velit, sed quo etiam fiat ut velit. »

La troisième thèse que je connais, est *sur la Trinité.* C'est un recueil de plus de quatre-vingt pages de ce que saint Augustin a dit de plus lumineux et de plus solide pour éclaircir ce mystère. Il l'a abrégée dans une autre thèse de vingt pages seulement, soutenue le 23 mai 1673 par le confrère Louis Robert sous ce titre :

Theses theologicæ in quibus vera et sincera sancti Augustini doctrina circa sacratissimum Divinæ Trinitatis mysterium, fidelissime proponitur et explicatur.

Une quatrième roule en même temps sur *la Trinité et l'Incarnation.* Elle est imprimée en 1671, et commence ainsi : « *Qui tres unum sunt? Pater, Verbum et Spiritus Sanctus.* »

Une cinquième de trente pages est sur *la Grâce justifiante* et dédiée à Mgr Nicolas Colbert, évêque de Luçon, par un compliment fort délicat et fort ingénieux ; mais que je ne puis assurer être l'ouvrage du Père Martin, l'usage étant de laisser faire ces sortes de pièces à quelque rhéteur.

J'en connais une sixième soutenue au mois de mai 1674 qui est toute *sur la grâce* et dédiée à Saint-Augustin, différente néanmoins par les questions qu'il y traite, tant de la précédente que de celle qui suit.

La septième est intitulée : *Divo Aurelio Augustino, Divinæ gratiæ vindici, Theses Theologicæ de gratiâ, in ædibus Ardillensibus propugnatæ mense augusto 1674.*

Il s'y explique ainsi au sujet des cinq propositions : « *Justis volentibus et conantibus secundum præsentes quas habent vires, non impossibilia sunt mandata Dei, nec deest illis gratia quâ possibilia fiant. Hoc enim ipso quod ita simpliciter et plene volunt et conantur, legem reipsâ implent, cujus plenitudo est bona voluntas sive dilectio. Interiori etiam gratiæ seu charitati per cupiditatem resistitur,*

quominus ipsa totum quem sine cupiditate haberet, effectum habeat ; unde nec semipelagiani in hoc erant hœretici quod vel gratiœ divinœ posse nunc voluntatem resistere, vel Christum pro omnibus esse mortuum, assererent. Ad merendum vero et demerendum in quocumque naturæ statû requiritur libertas non solum a coactione sed etiam a necessitate naturali quà beatitudinem verbi gratià omnes plenissime volumus ; ideoque et indifferentia cui non repugnat ipsa etiam beatifica charitas Dei qui fecit hominem rectum. »

Cette thèse fut condamnée par un décret de l'Index du quatrième décembre 1674 avec la suivante, qui est la huitième et la dernière que j'aie vue, et fut soutenue au mois de juillet 1674, sous ce titre :

Matri divinæ gratiæ, Theses theologicæ de gratià. Elle n'a que douze pages in-4°, et c'est l'abrégé de la première dont j'ai parlé, qui en a près de quatre-vingt. Cette pénultième thèse fit grand bruit, et attira une lettre de cachet au Père André Martin, qui nous le rendit inutile pour le reste de ses jours. Voici comment.

On prit occasion de cette thèse soutenue le 8 août 1674 par le confrère Jean-François de Voluyre du Couret, depuis le Père d'Aunac, de décrier le Père Martin à la Cour en le chargeant de deux impostures : la première, qu'en pleine thèse, poussé à bout par le sieur Villemandy, professeur de philosophie des Calvinistes de Saumur, qui avait argumenté contre lui sur la matière de la Justification, il lui avait avoué qu'il n'y avait aucune différence sur cet article entre ses sentiments et ceux des prétendus réformés ; la seconde, qu'il avait enseigné dans sa thèse les cinq propositions, quoique nous ayons vu, dans ce que j'en ai rapporté exprès, qu'il les y avait toutes cinq formellement condamnées.

Aussitôt le roi fit expédier deux lettres de cachet, l'une à M. d'Angers pour lui donner ordre de veiller sur la doctrine qui se débitait dans son diocèse ; l'autre, au sénéchal de Saumur pour intimer au Père Martin de sortir incessamment de la ville et défense d'y plus enseigner.

M. d'Angers se transporta à Saumur, ouit jusqu'à dix-sept témoins, magistrats, prêtres, religieux, et dressa un procès-verbal d'où il résultait unanimement que le professeur calviniste, blessé de ce que le Père Martin avait taxé publiquement d'hérétiques ceux de sa secte, avait à la vérité voulu faire voir que, sur l'article de la justification, notre professeur n'avait pas d'autres sentiments que lui ; mais que, bien loin que le Père Martin en fût convenu, il avait rapporté devant tout le monde plusieurs points de différence tirés du concile de Trente entre le dogme de l'Eglise et l'opinion calviniste ; et que, quant aux cinq propositions, le dit Père avait fait la profession de foi la plus claire et la plus exacte entre les mains de lui, évêque, et il envoya au roi son procès-verbal avec une lettre où il disait : « *J'ose espérer, Sire, de la justice de Votre Majesté que le Père Martin étant justifié contre les calomniateurs, elle aura d'autant plus de facilité à permettre qu'il soit rétabli, qu'outre sa suffisance et son mérite particulier, il est d'une congrégation célèbre dans l'Eglise, recommandable par les grands fruits qu'elle fait et par la soumission qu'elle a aux évêques, auxquels elle fournit incessamment des ouvriers capables de les soulager dans leurs travaux et de partager avec eux le soin de leurs troupeaux, suppliant Votre Majesté de me recevoir comme caution de la pureté de la doctrine et des sentiments de ce Père, et de regarder ce que j'ai l'honneur de lui dire comme partant du zèle que j'ai pour son service.* »

Mais M. Arnauld n'avait pas grand crédit à la cour, et M. de Harlay, le tout puissant sur ces sortes d'affaires, ne nous donnait à son ordinaire que des paroles. Le Père Martin, qui s'était rendu à Paris, avait eu une longue conférence avec lui pour la justification de sa thèse et de la prétendue réponse au professeur calviniste. M. de Paris convenait qu'on avait mal informé le roi sur ce dernier chef ; mais, sur la thèse, il faisait un grief au Père Martin de ne condamner la première des cinq propositions que dans le sens de Calvin et d'exclure la possibilité de l'état de

pure nature. M. Pirot, son *théologo*, ajoutait que le Père ne reconnaissait point de grâce habituelle dans les adultes, mais seulement l'actuelle et une qu'il appelait virtuelle ; et on ne songeait pas à moins qu'à faire censurer sa thèse en Sorbonne. M. l'archevêque promit pourtant de parler pour lui et de demander qu'il fût renvoyé à sa classe.

Nos Pères lui représentèrent encore que l'évêque diocésain, ayant approuvé la thèse et la doctrine du professeur, on ne pouvait la faire examiner à un autre tribunal comme la Sorbonne, sans choquer, en la personne de M. d'Angers, les autres évêques ses confrères, en leur donnant des simples docteurs pour reviseurs de leurs décisions ; et combien ce serait faire triompher les calvinistes et donner lieu de croire le prétendu aveu qu'on disait que le Père leur avait fait. Mais M. de Paris rapporta que le roi avait dit : « *Eh bien que cela en demeure là* » ; qu'il avait rejeté d'un ton absolu la prière qu'il lui avait faite de renvoyer notre professeur à Saumur ; que lui, archevêque, n'avait pas laissé d'insister au nom et pour l'honneur de la congrégation intéressé dans ce rétablissement, et que le roi avait répondu : « *Eh ! pourquoi ? Au contraire, cela fera que leurs gens obéiront mieux à leurs supérieurs* », faisant allusion à ce que le Père Martin avait fait imprimer sa thèse sans la communiquer auparavant au conseil, sous le prétexte qu'une presque toute semblable avait été approuvée par le feu Père Senault.

Le R. P. de Sainte-Marthe, en l'absence de qui ceci se passa, de retour de ses visites du troisième département, voulut faire une nouvelle tentative pour le rétablissement du Père Martin, qu'il pensait à mettre professeur à Saint-Magloire lorsque son affaire arriva. Il fit donc présenter en sa faveur un mémoire au roi, au mois d'avril 1675, où il l'excusait sur l'omission de faire approuver sa thèse en la manière que le Père Martin s'en était lui-même justifié. Mais il lui fut répondu que « *c'était une affaire finie, dont le roi ne voulait plus entendre parler.* »

Cependant nos ennemis répandaient le bruit que le Père Martin s'était retiré à Genève ; et une personne vint un jour l'apprendre comme une nouvelle sûre au Père de Sainte-Marthe, qui se mit à rire de la crédulité de ce personnage, et s'offrit de lui faire voir sur-le-champ le Père Martin, qui demeurait alors à Saint-Honoré (1). On ne pouvait pourtant l'y garder longtemps avec bienséance, de peur que M. de Harlay ne nous en fit un crime à la Cour, comme plaçant avantageusement ceux qui encouraient sa disgrâce; et il eut ordre, au mois de septembre de la même année, pour la supériorité de Raroy.

Il y était encore résidant en 1679, quand il reçut ordre de notre Conseil (2) de répondre aux articles suivants : « *S'il était vrai, comme on l'en avait accusé auprès de nos Pères, qu'étant à la campagne, soit avant qu'il fût à Raroy, soit depuis qu'il y était, il les eût soutenus en la manière qu'on le disait ; 1° savoir que saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un ; 2° qu'il faut bien se garder de croire que la fête de l'Assomption de la Vierge regarde l'élévation de son corps au ciel, et qu'il y avait traité de visions ce qu'en dit saint Jean de Damas, devant des personnes qui en avaient été scandalisées ; 3° s'il a soutenu que, quelque parfaite que soit la contrition même avec le propos de se confesser, l'on est damné, si l'on meurt avant que de pouvoir aller à confesse ; 4° s'il a soutenu, touchant notre déclaration de doctrine dressée en l'assemblée de 1678, par rapport à la grâce suffisante, que nous étions à la vérité obligés de l'enseigner en vertu des ordres du roi, mais non de la croire, et qu'il ne la croirait jamais comme détruisant la grâce efficace ; 5° si, doutant dans une compagnie de la vérité de l'apparition de l'Ange de sainte Cécile devant Valérien, il en était venu jusqu'à nier que nous eussions chacun un ange gardien ; 6° si, interrogé sur le formulaire, il avait répondu*

(1) *Mémoire mss.*
(2) *Registre du Conseil* de septembre 1675.

qu'il ne l'avait jamais signé et ne le signerait jamais, à moins que ce ne fût à la manière des quatre évêques, ce qui le réduisait à rien, et n'en faisait qu'un fantôme ; 7° s'il a soutenu que nous voyons Dieu sur la terre, et comment il entend sa proposition ; 8° s'il est vrai qu'il a fréquenté plusieurs religieuses à Melun et d'autres encore dans le voisinage de Raroy, qu'il entretient de ces matières. »

Le Père Martin répondit (1) d'abord en général qu'il n'avait soutenu aucune des susdites propositions ; qu'il avait souscrit sincèrement entre les mains de Mgr d'Angers à la condamnation des cinq propositions ; qu'il n'avait entretenu que de choses édifiantes les religieuses qu'il avait vues à Melun en présence de leurs parents, et que tous ces divers rapports venaient de personnes peu intelligentes, dont il était bien fondé de récuser le témoignage. Le Conseil insista, et souhaita qu'il s'expliquât nettement sur la soumission au formulaire de doctrine de notre dernière assemblée (2), et il répondit qu'il reconnaissait au sens des Thomistes des grâces suffisantes qui donnent le pouvoir d'accomplir le précepte, et qui demeurent inutiles à l'égard de l'effet qu'elles pourraient avoir, si la volonté n'y résistait pas ; il nia de plus d'avoir jamais dit que la manière de signer des quatre évêques fût un fantôme, et ajouta qu'il s'engageait à ne jamais avancer aucune des propositions contenues dans les questions ci-dessus ; et cette nouvelle affaire se passa ainsi.

Il plut à Dieu, deux ans après, de l'exercer de nouveau d'une façon bien sensible et également dure à la piété et à la nature. Je vois, par nos registres, qu'au mois de décembre 1681 il fut de Raroy à Poitiers pour des affaires domestiques. C'était au sujet d'un frère cadet, qui avait autrefois étudié sous lui, et qui s'était établi dans son pays. Il y était marié, et si jaloux de sa femme que, dans un des

(1) *Registre du Conseil* du 17 avril 1679.
(2) *Ibid.* 20 avril 1679.

accès de sa jalousie, il la tua, grosse qu'elle était de six mois. La justice des lieux prit connaissance du crime, et il fut condamné à mort. Il en appela à Paris, la sentence fut confirmée ; et nonobstant tous les mouvements que se donna pour lui le Père Martin, il fut condamné à être roué vif. Quelques-uns conseillaient au Père Martin de faire enlever son frère, pendant qu'on le transférerait à Paris ; ce qui lui eût été d'autant plus aisé, que les juges paraissaient disposés à y conniver. Il n'en voulut jamais rien faire à cause de l'attentat que c'était là commettre contre le ministère public. Il aurait encore pu lui sauver la vie et faire commuer sa peine en une prison perpétuelle, si, quand il fut se jeter aux pieds du Roi pour demander grâce, il avait pu se résoudre à mentir et contre sa conscience assurer le roi, qui lui demandait si sa belle-sœur était grosse, qu'elle ne l'était pas. Il assista son frère à la mort ; et depuis, il ne parut plus parmi nous, étant, dit-on (1), mort à Poitiers le 26 septembre 1695.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

(1) Dupin, T. 3. page 329.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

4e Epoque, du Révérend Père Senault

5e Epoque du Père de Sainte-Marthe.

Imprimerie Notre-Dame, 5, rue des Dauphins, Grenoble.





